MESSAGER
DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Dr P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. à l'Université de Louvain.
J. Béthune-de Villers, à Gand.
R. Chalon, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
Cte E. de Barthélemy, conseill. Gén. de la Marne, à Courmelois.
Émile de Borchgrave, chargé d'affaires de Belgique, à Belgrade.
L'Abbé Hyacinthe De Bruyn, à Bruxelles.
Chr L. de Burbure, membre de l'Acad. de Belgique, à Anvers.
Cte de Glymes, procureur du roi, à Charleroi.
Vte de Grouchy, à Paris.
A. Dejardin, capitaine du génie, à Liége.
Vte de Marsy, à Paris.
Fr. De Potter, homme de lettres, à Gand.
L. Devillers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
Alph. De Vlaminck, archéologue, à Malines.
A. Di Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.
J. Felsenhart, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
L. Galesloot, chef de sect. aux Arch. du Royaume, à Bruxelles.
P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.
J. Helbig, bibliographe, à Liége.
H. Hymans, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
Le chanoine J. B. Lavaut, secrétaire et archiviste de l'évêché, à Gand.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
N. Nollée de Noduwez, à Bruxelles.
Alex. Pinchart, chef de sect. aux Arch. du Royaume, à Bruxelles.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
Max. Rooses, conservateur du Musée Plantin, à Anvers.
A. Siret, membre de l'Académie de Belgique, à St-Nicolas.
Van Bastelaer, président de la Société archéol., à Marcinelle.
R. Van den Berghe, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.
A. Vorsterman van Oyen, homme de lettres, à La Haye.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte de Limburg-Stirum, Sénateur, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vanderhaeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.; Béthune-d'Ydewalle, archéologue.

Émile Varenbergh, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1883.

GAND

IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDERHAEGHEN

rue des Champs, 62

—

1883.

THE GETTY RESEARCH
LIBRARY

Phototypie E. SACRÉ. GAND.

Exposition des Arts Industriels à Gand 1882

Coupe de la Corporation des Poissonniers

à Mr. Le Comte de Lichtervelde.

EXPOSITION DES ARTS INDUSTRIELS

A GAND [1].

Le *Messager des Sciences historiques* aurait mauvaise grâce de ne pas parler de l'Exposition organisée par la *Chambre Syndicale provinciale* dans les salles du Casino, d'autant plus qu'il a patronné les travaux de cette association dès le moment de sa fondation. En 1877, il a rendu compte de l'exposition ancienne et moderne ouverte dans le palais de l'Université; depuis lors il n'a plus eu à s'occuper des travaux de cette chambre, qui, à part des concours annuels pour projets d'art appliqué, une exposition de photographie en 1880, et un concours de photographie en 1881, n'a plus organisé d'exhibition où elle réunissait les spécimens des industries du présent et du passé.

Notre revue cette fois sera courte; la place que nous pouvons affecter dans ce recueil à l'exhibition gantoise, ne nous permettant pas d'entrer dans de nombreux détails ce que nous ferons sera une véritable course à travers l'exposition, qui s'est ouverte le 28 août et fermée le 17 octobre.

[1] Des circonstances toutes spéciales nous ont empêché de faire paraître cet article dans la 4e livraison de l'année 1882.

N. D. L. R.

Le programme primitif de la Chambre Syndicale rédigé en vue de son exposition de 1882 comprenait pour la partie ancienne : les objets antérieurs au XIX^e^ siècle se rapportant à l'Art Industriel belge ou étranger, tels que monnaies, méreaux, médailles, instruments de précision, tapis, tapisseries, meubles, tissus, dentelles, broderies, habillements, céramique, cristaux, vitraux, ferronerie, argenterie, orfévrerie, œuvres de typographie, reliures, manuscrits enluminés.

En présence de l'exiguité du local qu'il était possible d'affecter à la section des arts rétrospectifs, la commission se vit obligée de restreindre considérablement ce cadre.

L'art Industriel moderne occupait la partie la plus considérable de l'Exposition, toute l'immense salle du rez-de-chaussée, deux annexes, et une partie de la grande salle des concerts, à l'étage.

L'exposition rétrospective était divisée en deux, la partie la plus nombreuse se trouvait dans la serre du Casino; la seconde, en face de la porte d'entrée de ladite serre, constituait un compartiment distinct qu'on nomma le Salon brugeois, parce qu'il avait été organisé par les délégués de la Chambre Syndicale à Bruges.

L'exposition ancienne moins nombreuse et moins considérable par conséquent que la commission ne l'avait d'abord désiré, n'en renfermait pas moins un certain nombre d'objets réellement remarquables.

Phototypie E. SACRÉ. GAND.

Vue du Compartiment Brugeois

En fait d'orfévrerie, on sait que les objets anciens sont difficiles à trouver, en argenterie on peut dire qu'ils sont introuvables.

L'Exposition nous présentait quelques spécimens d'orfévrerie et d'émaux, d'un âge déjà fort respectable; les objets d'argenterie n'étaient pas antérieurs au XVII^e^ siècle.

Le reliquaire en forme de tryptique appartenant à l'église d'Eyne (n° 2 du catalogue), est un objet remarquable; c'est une conception hybride, partie gothique, partie renaissance, et nous sommes presque porté à croire que le tryptique n'était pas dans l'origine porté sur le pied gothique où nous le voyons aujourd'hui. Les figures des volets sont bien traitées et la frise dans le genre de la renaissance, qui forme cadre, est d'une exécution fort délicate. Ce reliquaire, dont l'église ne fait plus usage, contenait deux morceaux de la vraie croix, conservés dans le trésor d'Eyne; ils sont réunis en forme de croix et revêtus d'une plaque en or à têtières gravées, sur laquelle se trouve une inscription byzantine indiquant qu'ils ont été donnés par une princesse de Byzance à une autre princesse du nom de Maria.

Nous avons également remarqué toute une collection de coupes, grandes et petites, dont les plus remarquables sont, d'abord, une coupe d'honneur (n° 83) provenant de la corporation des Poissonniers, et appartenant au comte de Lichtervelde, de Gand, qui la tient de son grand père M. van Huerne; elle est entièrement ciselée, à bosselages

repoussés; un guerrier armé à l'antique tenant l'écu aux armes de la corporation surmonte le couvercle; à l'intérieur du couvercle est une plaque d'argent portant les armes des van Huerne, avec la devise : *Virtute et Sapientia*, et l'inscription : hVnC peperIt fortVna sCYphVM patIenter agenDo. Nous avons joint à cet article une reproduction héliographique de ce bel objet; puis une autre coupe (n° 74) à M. Eug. Lippens, travail allemand du XVI^e^ siècle, deux autres, en forme de grappe de raisins (n^os^ 82^1^, 146), celle en forme d'ananas de la confrérie de l'arc à Waesmunster (n° 87) (1720), une coupe en vermeil à couvercle (n° 180), de M. Merghelynck, d'Ypres, deux autres dont une surtout fort jolie, représentant une nef (n° 209), à M. Ozenfant, le sympathique président de l'exposition d'art industriel à Lille, en 1882.

Citons encore dans cette partie un grand plat en vermeil repoussé (n° 124) dont la partie du centre est spécialement remarquable; elle représente le couronnement de Flore; cet objet qui est du XVI^e^ siècle appartient à M. Dury à Gand; puis un vase en forme d'aiguière par Van Vianen (n° 88), signé et daté (1619), genre rocaille, avec trois médaillons sur la panse, représentant des épisodes de l'histoire romaine, et une tête de dauphin pour couvercle; il appartient à la comtesse de Bueren; puis un ostensoir en argent et vermeil, travail allemand du XVII^e^ siècle, à M. Merghelynck de Beauvorde, d'Ypres; puis encore des génies ailés montés l'un sur une panthère, l'autre sur un lion et qui servent de surtout de table (n° 118); ces objets

en vermeil, époque Louis XVI, appartiennent au comte van den Steen, dont la famille en possède six semblables, nous a-t-on dit.

En fait d'émaux, citons : une montrance en forme d'épi, XIV^e^ siècle (n° 3), de M. Cloquet, de Tournai; trois émaux de Limoges : le portrait d'un comte de Thiennes, par Léonard Limousin (n° 25), et un sujet religieux au comte de Limburg, un profil de César à la ville de Gand, ensuite quelques assiettes, coupes, coffrets. Pour ce qui est des autres émaux, nous avons remarqué : la croix de procession (n° 31), renseignée au catalogue comme croix d'autel, de l'église de Scheldewindeke, et datant du XII^e^ siècle; elle est composée de morceaux de cristal de roche, avec les extrémités ornées d'émaux; au revers, filigranes à cabochons. Citons encore, la *Paix* émaillée en camaïeu bleu de M. De Bruyn, bourgmestre de Termonde, la coupe de M. Dury, la jolie montre octogone de la baronne de Neve, une vingtaine de tabatières, dont les plus belles à M. Thiebaut et au D^r^ De Moerloose, ces dernières provenant de G. De Moerloose-Grenier, membre des anciens États députés; plusieurs montres émaillées, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Empire; citons enfin pour le bouquet, la belle châsse émaillée du XII^e^ siècle (n° 208, qui appartient à M. Ozenfant, de Lille; elle a la forme d'un édicule avec pignons aux extrémités, ainsi qu'au milieu le long des deux faces, et est composée d'une âme en chêne sur laquelle sont fixées les plaques en cuivre doré, ciselé et orné d'émaux champlevés; elle provient de la collection

Germeau, et a figuré à l'exposition rétrospective de Paris en 1865 et à celle de Lille en 1874. Un collectionneur de Bruxelles, M. Vermeersch, possède une châsse du même genre qui provient du cabinet Ruhl de Cologne.

Le Comité avait réussi à réunir un nombre assez grand d'objets en argenterie travaillés par le ciseleur gantois Tiberghien et leur avait affecté une place spéciale. Les candélabres à trois branches (n° 101) de la baronne de Neve étaient, dans cette catégorie, les plus beaux spécimens du talent de l'artiste; mentionnons encore l'aiguière avec plateau (n° 105) que la ville de Gand offrit en 1793 au *primus Hellebaut*. En 1877, nous avons signalé le bouquet de fleurs en argent ciselé et repoussé de Tiberghien, qui appartient à la Société royale des Beaux Arts à Gand, nous ne l'avons pas revu cette fois-ci.

A part les œuvres de Tiberghien, il y avait à l'exposition un bon nombre de belles pièces d'argenterie, au baron de Neve, au comte de T'Serclaes, au baron van Pottelsberghe, à MM. Merghelynck, d'Ypres, au comte de Limburg, à M. Wolters-de la Kethulle, MM. Wagener-Van Loo, Verhaeghe-Van Loo et P. Van Loo; plusieurs fort jolies chocolatières, cafetières, théières, chandeliers, un plateau à huit rais, Louis XIV, gravé et armorié à M. C. V..., plusieurs belles soupières, entre autres celle de M. G. de Potter.

Parmi les autres objets en métal, plaçons avant tout les insignes des messagers de la keure de Gand, au nombre de six, et qui ont déjà figuré à l'exposi-

tion de la Chambre Syndicale en 1877; quatre sont du célèbre Corneille De Bonte (XV^e^ siècle), les deux autres sont de François Triest, Pierre Franck et Adrien van Heulthem et datent du XVI^e^ siècle. Ces écussons, en argent et en partie dorés, ont une valeur énorme et sont d'un travail merveilleux. Les écrins de ces objets sont en cuir frappé et dignes des pièces qu'ils doivent contenir.

Parlons maintenant de la fontaine d'Angleur. (n° 274). Dans le courant de 1881 des ouvriers briquetiers découvrirent à Angleur, des objets en bronze provenant apparemment de la fontaine d'une villa antique. Un archéologue distingué de Liège, M. Terme père, vice-consul du Brésil, aidé de M. Wera, sculpteur, entreprit de reconstituer le monument, et ce dernier exécuta la maquette exposée au Casino, où l'on a autant que possible attribué aux pièces trouvées leur destination primitive. Il y a là deux fortunes, une tête de Méduse, des têtes de faune ailées, les quatre signes du Zodiaque, correspondant aux quatre saisons, trois déversoirs, têtes de lion et de tigre, puis un petit lion, admirable de vérité, et quelques accessoires. Cette trouvaille a été racontée avec assez de détails dans l'*Athenæum belge* par M. de Ceuleneer, au mois de mars 1882.

En fait d'objets en cuivre, il y avait à l'exposition plusieurs plats d'offrande en repoussé, un petit lustre à quatre branches (n° 223) au comte de Limburg, un autre à la ville de Gand, et celui en fer forgé de la fin du XV^e^ siècle, avec douze branches décorées de palmettes et de feuillages, à

la cathédrale de Saint-Bavon (n° 352). N'oublions pas la belle croix de procession de l'église de Vinderhaute (n° 32), faussement mentionnée comme crucifix d'autel; cette croix, où l'on voit l'influence de l'art byzantin, et qu'il faut attribuer au XIV^e^ siècle, est un des objets d'art les plus intéressants de cette époque. Le *Messager des sciences* a donné en 1862, p. 405, une notice sur cette croix, avec deux planches en *chromo*.

Dans la ferronnerie, cet art où nos pères excellaient, nous avons spécialement remarqué d'abord : un cadre en fer forgé orné de feuillages et de fleurs (n° 331), appartenant à M. Eug. Lippens de Gand; c'est une pièce de maîtrise qui porte la date de 1686, et les deux devises suivantes jointes à l'écusson de la corporation : *Fabricando fabri fimus; finis coronat opus.* Puis la grande crémaillière en fer forgé du XVI^e^ siècle (n° 334), provenant de l'abbaye de Stavelot et aujourd'hui propriété du notaire De Cock, d'Avelgem; elle se compose de deux barres en équerre; l'une pivote au mur et l'autre soutient trois crémaillons mobiles, dont les ciselures profondes représentent des sujets fort originaux. Puis encore le marteau de porte, renaissance italienne, formé de deux satyres (n° 350), un coffret gothique à jour, avec lions couchés aux angles, deux objets appartenant à M. De Deyn, de Ninove; un autre heurtoir (n° 167), travail vénitien du XVI^e^ siècle, à M. A. Merghelynck; ensuite les anciennes grilles des fenêtres en hottes à entrelacs de l'hôtel de ville de Louvain (n° 344), les pan-

neaux garnis de ferronneries, du musée communal, au milieu desquelles se trouve la pièce provenant du refuge de l'abbaye de Tronchiennes, que nous avons décrite et reproduite dans nos *Souvenirs archéologiques*[1]; puis quelques coffrets, et enfin deux barreaux en fer forgé, décorés de figurines de femmes (XVI^e siècle) (n° 346), qui appartiennent à M. Van Robays, de Waeregem.

Mentionnons ici les antiquités franques du musée archéologique de Charleroi; d'abord trente-et-une boucles en acier damasquiné d'argent (n° 708) du dessin le plus élégant, provenant du cimetière de Hautes-Wiheries, dix-sept colliers de femmes franques (n° 709), un sceau de la même époque, puis une magnifique bague romaine en ambre (n° 711), tête de femme finement détaillée, une grande urne cinéraire romaine d'albatre (n° 716), trouvée à Fontaine-Valmont près de Charleroi, objet unique en Belgique.

Il y avait à l'exposition toute une série d'insignes de corporations (pp. 91 et suiv.). Citons : le collier de la chef-confrérie de Saint-Antoine de Gand, superbe travail en or émaillé, celui de la confrérie de l'arc à Zele, celui de l'arc à Waesmunster, celui de St-Georges d'Alost, de St-Sébastien d'Alost, le collier et les insignes de St-Sébastien de Termonde, et enfin une ancienne connaissance, le collier de la confrérie des orfèvres (n° 622), à M. de Kerchove d'Ousselgem de Gand; ce collier

[1] *Messager des sciences historiques*, année 1871, p. 333, *Souvenirs archéologiques de la ville de Gand*, chap. II.

est composé de seize chatons, dont quinze représentent tout le travail des métaux précieux; un médaillon figurant S^t^-Éloi et attribué à De Bonte complète l'objet. Cette collection renferme encore des plaques et des insignes divers très intéressants pour l'histoire des gildes.

Il y avait très peu d'objets mobiliers, citons toutefois la frise de cheminée (n° 701) de M. A. Merghelynck, représentant des scènes de la vie de la Vierge, et datée de 1566, et le coffret italien, XVI^e^ siècle (n° 699), appliqué de pâtes, fonds or, du musée archéologique du pays de Waas.

En fait de tissus il y avait des tapisseries remarquables; d'abord cinq panneaux de tapisseries de Bruxelles (n° 668), un port, une ferme, des chasseurs, l'hiver, l'été, signés De Vos, provenant de l'hôtel de Grimberghen, à Malines, et appartenant à la B^onne^ van den Branden de Reeth; plusieurs tapisseries appartenant à la ville de Gand, déjà vues en 1877, deux tapisseries de Vander Borght, au sénateur Solvyns (n° 669), un grand panneau en tapisserie, fort curieux, brodé à la main en or et soie de couleurs, représentant Alexandre et Porus, après la bataille de l'Hydaspe, à M. de Heen, de Louvain (n° 666); puis quelques dentelles anciennes, quelques médaillons brodés, plusieurs costumes de cérémonie, le portefeuille historique en soie brodée dans lequel l'envoyé de Guillaume III, roi d'Angleterre, rapporta les documents signés de la paix de Ryswyck (n° 677). Enfin la fameuse chape de la cathédrale de Saint-Bavon, dite de Saint-Liévin

(XVI[e] siècle (n° 696[4]), une chasuble de la même époque, à l'église d'Eyne, une chape à broderies du XV[e] siècle à la même église, une chape à orfrois brodés du XV[e] siècle, à l'église d'Harlebeke, et toute une collection de spécimens d'anciens tissus en broderies du XII[e] au XVIII[e] siècle, à M. Arth. Verhaegen, à Gand (n° 670).

Passons à la céramique (pp. 37 et suiv.). Cette section de l'exposition peut se diviser en quatre parties. Celle due à la collaboration de M. Schuermans, premier président de la Cour d'appel à Liège, celle de la Société archéologique de Charleroi, apportée par son président, M. Van Bastelaer, les grès de Namur, enfin les autres produits céramiques. La collection fournie par M. Schuermans, en tête de laquelle ce savant archéologue a inscrit une notice extrêmement intéressante sur les grès dits flamands, se compose spécialement de grès de Raeren, Siegburg, etc.; il y a là dans ces collections de grès, des spécimens extrêmement remarquables, spécialement au point de vue de l'histoire céramique et de l'histoire héraldique, car toute grande famille tenait à faire mouler ses armes sur les grès à son usage, et qui sait, le moule une fois fait, servait sans doute à confectionner d'autres spécimens livrés au commerce.

Notons dans la première collection deux pièces de S. A. R. Madame la comtesse de Flandre : un vase de Raeren (n° 377) avec l'inscription : IN LEIDEN GEDOULT IOCOP KOVI. 1567, avec les armoiries de la famille Couven (Kovinus), et un médaillon du cardinal de Granvelle, avec l'inscription :

ANT. PERRENOT SRE PBRI CARD. ARCHIEPI. MECHL. 1561; et une pinte de Nassau, portant un panorama de Bruxelles. La seconde collection se compose surtout de grès tout à fait nationaux de Bouffioulx, Chatelet, Pont-de-Loup, décrits par M. Van Bastelaer, sous la direction duquel ont été pratiquées les fouilles qui ont fait découvrir tous ces grès; elle est précédée d'une notice succincte, mais sérieuse de cet infatigable chercheur. Dans la troisième série, précédée d'une notice de M. Schuermans, se trouvent un certain nombre de grès namurois (Namur, Bouvigne, Dinant).

Parmi les autres produits céramiques, et ceux-ci n'étaient pas nombreux, attendu qu'aucun appel n'avait été fait pour cette partie, citons avant tout le splendide service de table (n° 606) de MM. Onraet, de Gand. Ce service, dont une soupière et quelques plats seuls avaient été exposés, se compose d'environ 500 pièces, dont chacune porte au centre un cartouche différent avec sujet emblématique et devise latine; il est en porcelaine du Japon, dite des Indes, exécuté d'après des modèles de Saxe; les moulures de Saxe sont figurées par des empâtements en émail blanc sur fond bleu très pâle; c'est là un souvenir de famille que bien d'autres envieraient à leurs heureux propriétaires. Ensuite des assiettes en porcelaine de Bruxelles (Chappel et Panneel) à M. De Deyn, de Ninove.

Une revue scientifique a fait observer que la numismatique brillait par son absence à l'exposition de Gand. Rien n'est plus vrai, la commission ayant préféré qu'on ne lui envoyât pas de spéci-

mens de l'espèce. Malgré cela il y avait quelques médailles et quelques matrices de sceaux.

En achevant la visite de la grande salle ancienne, disons que nous avons vu quelques jolis ivoires, quelques bonbonnières, un admirable médaillon enrichi de brillants, représentant la célèbre duchesse de Longueville, émail de Petitot, et parmi les objets auxquels se rattache un souvenir historique : le crucifix en argent (n° 137) sur lequel les magistrats de Termonde prêtaient serment, l'encrier, marbre et bronze doré (n° 704[3]), dont se servit Liévin Bauwens pendant qu'il était maire de Gand, et qui a passé par héritage à Madame de Pauw-van Huffel, de Gand, des clefs de la ville de Gand, la fameuse clef d'or de Louvain (n° 198), donnée à cette ville en 1710 par Charles III, roi d'Espagne et duc de Brabant, en témoignage de la bravoure dont la population avait fait preuve en chassant les Français. Cette clef, dit le catalogue, fut enlevée par le général Miranda en 1793, envoyée à la Convention qui la fit déposer aux archives de la république, et restituée à la ville en 1814. Puis aussi un tour en cuivre, à guillocher, fileter, graver et sculpter; cet objet porte les armes du duc Charles de Lorraine, auquel, paraît-il, il a appartenu (n° 231).

Terminons maintenant par une mention toute spéciale pour l'exhibition désignée sous le nom de compartiment brugeois. La délégation de la Chambre Syndicale à Bruges, d'accord avec la Société archéologique de cette ville, avait tenu à prendre une large part à l'exposition gantoise et

avait obtenu un espace séparé ; son compartiment formait un salon ancien, meublé et garni de souvenirs historiques. Nous avons remarqué surtout un grand nombre d'objets de corporations, des torchères appartenant au chanoine Rembry; des colliers, des insignes, des sceaux, la crosse pastorale de l'église Saint-Sauveur, une belle chape du XVI^e^ siècle et un lustre en cuivre du XV^e^, à la même église ; deux bannières au lion de Flandre, provenant de la cathédrale de Saint-Donatien, une charmante statuette polychromée (XV^e^ siècle) de la Vierge avec l'Enfant, au D^r^ De Meyer, le principal organisateur du compartiment; un grand nombre de jolies montres anciennes, toute une collection d'objets en fer forgé, le bel encrier en cuivre aux armoiries de Flandre (1562) dont le type est fort connu. Il y avait là aussi plusieurs tapisseries remarquables, travail flamand de la fin du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. Ce salon brugeois était d'un effet charmant et bien disposé pour faire tressaillir d'aise tout visiteur animé du feu sacré de l'archéologie; nous joignons comme seconde planche à cet article une vue de ce riche compartiment.

Notre rapide promenade à travers la section ancienne de l'Exposition gantoise, pourra, nous l'espérons, donner de celle-ci une idée suffisante, et perpétuer le souvenir d'une des solennités organisées par la Chambre Syndicale Provinciale des Arts Industriels. Cette fois nous n'avons pas passé en revue l'exposition moderne ; disons toutefois

qu'elle était fort bien réussie, que la grande salle du rez-de-chaussée surtout, présentait un beau coup-d'œil, toutes les allées de l'exposition aboutissant à un point central où se trouvaient groupés au pied d'un palmier gigantesque, et au milieu d'un massif de verdure, les beaux produits de la compagnie des bronzes de Bruxelles.

Émile Varenbergh.

LES VAN GHELEN

IMPRIMEURS.

« Jusqu'ici on n'a pas encore rendu aux van Ghelen d'Anvers tout l'honneur qui leur revient [1]. »

Certes, il n'est pas universellement connu que la célèbre métropole commerciale de Belgique est le berceau d'un grand nombre d'imprimeurs, qui exercèrent leur art dans les Pays-Bas septentrionaux, tels que Guillaume Silvius, François Raphelingen, Christophe Plantin, tous à Leiden; Félix van Sambrix et Jean van Waesberghe, à Rotterdam; Zacharie Heyns, qui s'est d'abord établi à Amsterdam et puis à Zwolle; Gilles van den Rade à Franeker, etc.

Cette énumération est loin d'être complète.

Un membre de la famille van Ghelen s'établit d'abord à Maestricht et ensuite à Rotterdam [2].

[1] Termes employés par M. le Dr. J. I. Doedes dans son article « *Nieuwe testamenten door de van Ghelen's te Antwerpen uitgegeven* ». *Bibliographische adversaria*, T. 4, N. 9 et 10. La Haye, 1882.

[2] Alf. de Decker. *Eenige Antwerpsche drukkers in den vreemde. Bio-bibliographische schetsen*. Antwerpen, 1881, fait erreur à la p. 86 en disant que Jean van Ghelen s'était d'abord établi à Rotterdam, et puis à Maestricht. Comme nous le verrons plus tard c'est le contraire qui a eu lieu.

Lorsqu'en 1878, le libraire Pierre Kockx, d'Anvers, procéda à la vente de la bibliothèque della Faille, il exprimait le désir de voir faire un jour l'histoire de cette famille d'imprimeurs.

Pour combler ce vœu, nous avons entrepris cette étude, mais nous n'avons pas la prétention de fournir un travail complet. Nous devons une grande reconnaissance à Mr Alph. Goovaerts, bibliothécaire-adjoint, à Anvers, à Mr le docteur J. I. Doedes, à Utrecht, qui ont bien voulu nous prêter leur concours bienveillant.

A Anvers on trouve, déjà à une époque fort reculée, des membres de la famille van Ghelen qui y exerçaient l'art d'imprimer avec beaucoup de succès. Parmi ceux-ci on compte Jean van Ghelen qui y éditait :

Dye beduydenisse van der Missen. In die baghynenstrate bi mi Jan van Ghelen, 1519, den 2 dach Augusti, In-8° [1].

Hortulus anime, vol alder devoter ghebedekens oft oefeningen, die men in der kercken lesen sal onder den dienst Godts. Antwerpen, bi Jan van Ghelen. 1522.

Den Kersteliken ridder ghemaect van Erasmus van Rotterdam. Anderwerf met grooter naersticheit ghecorigeert also dat latyn inhoudende is. T'Antwerpen, bi mi Jan van Ghelen, 1523, den 28en in Augusti. In-8° [2].

Dit syn die XV bloetstortinghe ons lieven herē Ihesu Christi. Jan van Ghelen, in die Baghynen strate, 1524. In-8°, 18 grav. sur bois.

[1] L'exemplaire, qui se trouve à la bibliothèque royale de La Haye n'a pas de titre. Il a 10 gravures sur bois.

[2] Catalogue d'une belle vente de livres rares et précieux, 11 déc. 1876. Anvers, chez Pierre Kockx, n° 209, p. 38.

Dit syn die Euangelien ons heeren Jesu Cristi, die welcke Sinte Matheus, Sinte Marcus, Sinte Lucas ende Sint Jan bescreuen hebben. Ende voor elck Capittel een korte bedudenisse, opdat men weten mach hoe dat elck kersten mensche schuldich is die Euangelien Christi te lesen, ende dye in zyn herte te draghen, bouen alle andere leeringen ende scrifturen. Ende daarin vrijlijck ende getrouwelick te leeuen ende te steruen. Anderwerf nerstelijck ouergheset wten latijn in onser duytscher spraken. Gheprent T'Antwerpen bi mi Jan van Ghelen (1524)[1].

Dat Nieu / we Testamēt / welc is dat leuende woort Gods, wtge- / sproken door onsen salichmaker Jhesus- / Xp̄s, die welcke was God ende mensch, / bescreven door ingheuen des heylighen / gheests, van den heylighē Apostelen eñ / Euangelistē, eñ is die wet der gracien / der liefde, eñ des barmherticheyts, met / groter naersticheit ouergeset derdewerf / in goede plattē duytsche ghecorrigeert. / Hier is ooc bi gheset een perfecte tafel / om te vindē, alle dye Euangelien, ende / die Epistelen die wt den nyeuwē Testa / ment int Ambacht der Missen dagelicx / ghelesen worden. 1525[2].

Dat nieuwe Testament ons heren Jhesu Christi met alder naersticheyt oversien ende verduytst. In die baghynen strate bi mi Jan van Ghelen (1526). In-8°. — Réimpression du *Nieuwe Testament* imprimé à Bâle en 1525[3].

[1] Le titre exact de cette édition est resté inconnu jusqu'ici. Un seul exemplaire seulement en est connu et cet exemplaire n'a pas de titre. Le Dr. J. I. Doedes à Utrecht, qui en est l'heureux possesseur, a tâché de reconstituer le titre par analogie avec certaines données connues. — Voir son article : *Nog eene oude ons onbekend gebleven uitgaaf van de schriften des nieuwen verbonds in de Nederlandsche taal,* dans son : *Nieuwe bibliographisch-historische ontdekkingen*. Utrecht, 1876, p. 6.

[2] Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de la Société de littérature néerlandaise à Leide.

[3] Un exemplaire est en possession de M. le Dr. Doedes, à Utrecht.

Idem, aussi édité cette année selon la traduction de H. van Ruremonde [1].

Idem, 11 nov. 1528, selon la traduction d'Erasme changée selon la *Vulgata* [2].

Dinstructie van den Hove van Hollandt, Zeelandt ende Vrieslandt. Thantwerpen (1531). In-4°, car. goth. [3].

Ars memorandi. Argumenta singulorū (nēpe 89) capitū gñalia : q̄ttuor evangelistar. ī libello carmīe : soluta oīone. Imaginb' descripta : continentur. Impressum Antverpie per me Joannem de Ghelen, in platea Begninarum commorantem, 1532, die vero 27 Juli. In-4°, 16 ff. car. goth. [4].

Sint Augustyns hantboecxken seer devoot leerēde hoe elck kerstē mensche altyt op Gode denckē sal hoe dat hy syn sondē achterlatē sal. En hoe dat hy der liefden Gods blyve mach. Jean van Ghelen (1537). Ende men vint se te coope tot Amstelredamme by Bartholomeus Jacobszoon. In den gulden Bybel. In-8° [5].

Sinte Augustyns eenlike sprake tracterēde vā die wōderlycke soeticheyt des Godlycker gratien (1540). Ende men

[1] La bibliothèque royale de La Haye possède un exemplaire auquel rien ne manque. Voir Catalogue P. den Hengst en zoon, Amsterdam, 1828, p. 13, n° 6.

M. le Dr. Doedes en possède aussi un exemplaire.

[2] Société des communautés anabaptistes à Amsterdam. Voir Cat., p. 8.

[3] Anvers : bibliothèque communale de la ville. Gand : bibl. univ.

[4] Catalogue des livres et manuscrits composant la collection de M. René della Faille. Anvers, P. Kockx, 1878, n° 71, avec l'observation : « Ce volume est fort rare, une des toutes premières impressions, si ce n'est pas la première de J. v. Ghelen. » Un exemplaire se trouve à la bibliothèque d'Anvers.

[5] Doit avoir été imprimé vers 1537, attendu que dans le cours de cette année Barth. Jacobszoon est parti de Leide pour Amsterdam.

vintse te coope tot Amstelredam in den Gulden Bybel. In-8°. — Imprimé en rouge et en noir, avec gravures sur bois [1].

Fasciculis Myrre. Dit is een sonderlinge deuote materie van de passie ons heren Jesu, geheeten dat busselkyn, oft dat bondelkyn van myrre. Ende is in de prent gekomen bi toedoen van eenen geleerden broeder, ghenoemt broeder Mathys van Dordrecht gardiaen Thantwerpen. Geprent Thantwerpen by my Jan van Ghelen, In die Baghyne strate. In-8°, avec gravures sur bois dans le texte. S. d. [2].

Tels sont les seuls ouvrages que nous connaissons de Jean I van Ghelen, dont la marque est un cavalier tenant de la main droite un glaive [3].

Depuis nous n'avons rencontré qu'un seul ouvrage de Hans van Ghelen.
Il est intitulé:

Een vervaerlike groote aertbevinghe eñ wonderlycke teekenen eñ schade gheschiet nu nieuwelyc inde stadt eñ gheheele provincie van Jherusalem. Geprent t Hantwerpen by my Hans van Ghele, 1546. In-4°, car. goth. [4].

L'imprimerie de Jean II van Ghelen a été plus féconde. En 1544, cet imprimeur fut reçu dans la gilde de Saint-Luc en qualité de franc-maître. Il était fils de Jean van Ghelen dont il est question ci-dessus. Il paraît qu'il a occupé pendant quelques

[1] Un bel exemplaire se trouve dans la collection de M. le docteur J. I. Doedes, à Utrecht.

[2] Catalogue P. Kockx, 11 déc. 1876, n° 372, p. 66.

[3] Selon les annotations de M. le Dr. Doedes, voir *Nieuwe Bibl. histor. ontdekkingen*, l. c., p. 9.

[4] Catalogue della Faille, n° 494, p. 83.

années la maison de son père, rue des béguines (in de baghynestrate) et c'est seulement après 1552 qu'il est entré en possession de l'imprimerie située au rempart des Lombards (op die Lombaerde veste), au lévrier blanc (in den witten Hasewint) [1].

Dans le cours de cette année on y éditait encore chez Hans Liefrinck : *Een seer wonderlyck Teeken dwelck ghesien is gheweest in den lucht / boven Antwerpen, enz. A° 1552.*

Voici la liste des ouvrages édités à Anvers par Jean II van Ghelen. Nous sommes parvenus à en connaître 50 environ. Ce n'en est là qu'une bien faible partie.

Liedtboecxkes, 1548 [2].

Nyeuwe tydingen hoe het Casteel van Hesdyn ingenomen is den xix July xv hondert ende liij. 1553. In-8° [3].

Dit is die keure van den Lande van Zeelandt. Gheprent Thantwerpen op dye Lombaerde Veste, in den witten Hasewint, 1554. In-8°, car. goth. [4].

Die Chronycke van Brabant int corte. Dats die historie der Hertoghen van Brabant / warachtelycken int latyn bescreven door den wel gheleerden Adrianus Barlandus, eñ nu overgheset. Item noch daer bi die oirsaecke waerom dat het huys van Bourgoengnien binae altyt oorloghe voert tegen Vrancrycke, 1555. In-8°, car. goth. [5].

[1] De là la marque d'imprimerie représentant deux lévriers tenant un bouclier (Voir le fac-simile).
[2] Index librorum prohibitorum, 1570.
[3] Gand : bibl. univ.
[4] Cat. della Faille, n° 443, p. 75.
[5] Cat. della Faille, n° 1667, p. 271.

Dat gheheel nyeuwen Testament ons heerē Jesu Cristi, Bescrevē door dat inghevē des heylighen Geests, vā den heyligē Apostelē eñ Euangelistē, met grooter neersticheyt ghecorrigeert eñ ouersien. Hier syn by ghesedt die Epistelen wt den oudē Testament, diemen iaerlijcx houdt inder heyliger kercken. Gheprint Thantwerpen, op die Lombaerde veste, inde witten Hasewint, bi Jan vā Ghelen, gesworen Boeckprinter der K. M. Int jaer ons Heeren MCCCCC ende LV den X dach Novembris. Met Gratie ende Privilegie der Keyserlijcker Majesteyt ende sinen Rade [1].

Een nyeu seer schoon ende profitelyck Plantboecxken van menigherley plantingen ende potinghen der boomen voor die landbouwers eñ hoveniers seer nootsakelick. 1556 [2].

Beghijnkē van Mechelen. Daer dē reghel inne staet, hoe elck beghinnende goet mensche sal comē totter volmaectheyt der duechden tot ter heylicheyt eñ puerheyt des hertē door dī eerweerdigē heere Anthuenis Veruoort eer Prochiaen van dē Beghijnhove te Mechelē eñ licentiaet inder heyligher scriftueren. 1556. 18 Aug. Pet. in-8°. Titre encadré, gravure sur bois [3].

Dat leūen ons Heeren en Salichmaker Jesu Christi nae het schrijven der vier Evangelisten. 1557. In-16°. — Avec gravures sur bois. Au commencement un calendrier imprimé en rouge et en noir. Car. goth. [4].

Een nieuwe ende warachtige tydinghe, hoe dye stede van

[1] Pour plus de facilité nous laisserons désormais de côté le nom de Jean van Ghelen ainsi que *Ghepreut Thantwerpen op de Lombaerd veste in den Witten Hasewint,* attendu que toutes ses éditions portent cette adresse.

[2] Catalogue de Mr C. Capron. Bruxelles, 1875.

[3] Utrecht : collectionue du Dr. J. I. Doedes. — Gand : bibl. univ.

[4] Catalogue Pierre Kockx, 11 déc. 1876, n° 74, p. 6.

S. Quintens ghewonnen is den xxvij in Ougst, Anno xv. c. Lvij. (1557). In-8° [1].

De sermoonen eñ manierē van leuene des Godlijckste eñ heylichste Bernaerdts... tot zijnder suster, waer inne gehouden wordt die somme vā allē duechdē... (door Jan Verbrugghen). 1557. In-8° [2].

Jac. de Theramo. Belial. Een rechtelyck ghedinghe tusschen Belial den helschen procureur... ende Jesu Christo. 1558 [3].

Een excellent boecxken vander Pesten... wt gegeven binnen Vtrecht duer Jacobum Geerinum aromatorium. (1559). In-8° [4].

Medecijn der sielen, voor alle menschē gheestelijcke oft weerlijcke seer profijtelijck... door Meester Jan Verbrugghen... erf Prochiaen van Neckerspoel tot Mechelen. 1559. In-8° [5].

Een schoō wtlegginghe des eerstē Psalm vandē souter van Dauidt... met ongespaerden aerbeyt gheuonden ende by ghebracht door dē gheleerden M. Jan Werst, in den lande van Dalem. 1561. In-8° [6].

Een schriftuerlyck ghebedenboeck, gheheeten de christelycke Pratyck van bidden, van dē vader onse, vā dagelycsche penitentie, etc., door Broeder Peeter van Slupick by der Goude (1561). Pet. in-8°, car. goth., avec gravures sur bois [7].

[1] Gand : bibl. univ.
[2] Catalogue Pierre Kockx, 11 déc. 1876, n° 342, p. 60.
[3] Index librorum prohibitorum. Antverpiæ, 1570.
[4] Gand : bibl. univ.
[5] Catalogue Pierre Kockx, 11 déc. 1876, n° 362, p. 61.
[6] Catalogue Pierre Kockx, 11 déc. 1876, n° 28, p. 9.
[7] Catalogue Serrure, 2e partie, n° 1997, p. 14.

Die blijde incoemste ende crooninghe van coninck Karel die negenste, die ghesciet is inde stadt van Reims. 1561. In-8° [1].

Dat vyants net... door Jan Verbrugghē. 1561. In-8° [2].

Rethoricale werckē vā Anthonis de Roouere Brugghelinck, vlaemsch doctoor ende gheestich poete. 1562. In-8° [3].

Hortulus anime. Vol alder devote ghebedekens oft oefeningen die men in der kercken lesen sal onder den dienst Godts. 1562. In-8°. — Edition soignée, imprimée en rouge et en noir; chaque feuillet est entouré d'une bordure.

Hoe Christus ons leert biddē / met den vader onse / die VII articulen des gheloofs / ende X gheboden door die heylighe schrifture int cort uytgheleyt beghinnende Christus spreekt. Bidt ende u sal ghegheven worden. 't Antwerpen bij Liesveldt 1563 ende bij Jan van Ghelen [4].

Van dye werelt te versmadē eñ Christum te volgen een deuoet tractaet, vol ghoeder leeringhen, wijlen ghemaekt bi eenen deuoten regulier, ghenaemt heer Thomas Hamerken van Campen. 1564. In-8° [5].

Dit is een schoon en suyverlijck boecxken inhoudende veel schoone constighe refereynen, vol scriftueren ende doctrinen... — Het tweede boeck vol schoone ende constighe refereynen... gemaect vander eersame ende verstandighe maecht Anna Bijns. 1564. In-8° [6].

[1] Gand : bibl. univ.

[2] Catalogue della Faille, 1878, n° 878, p. 63. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque communale d'Anvers.

[3] Gand : bibl. univ.

[4] Index librorum prohibitorum. Antv , 1570.

[5] Catalogue della Faille, 1878, n° 283, p. 47. La Bibliothèque communale d'Anvers possède un exemplaire de cet ouvrage.

[6] Bruxelles : bibl. royale.

Marques typographiques de van Ghelen, imprimeur à Anvers.

Marques typographiques de van Ghelen, imprimeur à Anvers.

Marque typographique de van Ghelen, imprimeur à Anvers.

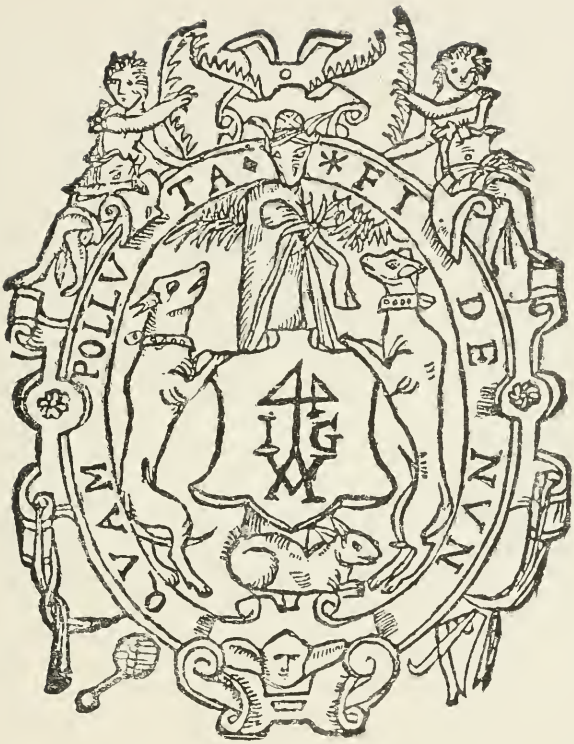

Marque typographique de van Ghelen, imprimeur à Anvers.

Hortulus anime. A° 1565 [1].

Het licht der Medecyne eñ cyrurgieñ. Ghemaect door M. Joachim Hubrechtsz van Bieselingē, Medecyn tot Middelborch. 1567. Pet. in-8 [2].

Prognosticatie van het jare ons heeren M.D. en LXVII. Gecalculeert ende ghemaect door Meester Jasper Laet die Jonge, sone wylen Meester Jaspar Laet, doctoor in der medicynen van der vermaerder coopstadt van Antwerpen. 1567. In-4°, car. goth. [3].

Ovidius Naso. 1567 [4].

Prognosticatie van desen toecomendē jare, gecalculeert op Crekelenberch buyten die Roý Poorte in der stadt van veel beghaerten, by Meester Hongherenborch van Cammerkercken. S. d. (1568?), in-4° [5].

Het zwaert des gheloofs om te beschermen die christen Kercke teghen die vijanden des waerheyts ghedediceert der stadt Antwerpen. 1568. In-8°, car. goth. [6].

Die Ghelegentheyt oft situatie des Landts van Zeelandt hoe dattet ten tydē was als dē Roomschen coninck, coninck Willem, grave van Zeelandt, regneerde was omtrent den jaere 1230 oft daeromtrent. 1572. In-plano. — Cette carte est une copie de celle de la chronique de Reygersberg de 1551, avec quelques modifications dans la marge.

Hortulus anime. A° 1573 [7].

Ondersoekinghe der Jonghers, oft sy kerstelyck onder-

[1] Catalogue Pierre Kockx, 11 déc. 1876, n° 229, p. 42.

[2] Catal. della Faille, n° 560, p. 93. — La bibliothèque communale d'Anvers en possède un exemplaire.

[3] Catalogue della Faille, n° 533, p. 89.

[4] Index librorum prohibitorum. Antv., 1570, p. 90.

[5] Catalogue della Faille, n° 534, p. 89.

[6] Catal. Pierre Kockx. 1874, n° 23, p. 3 (Coté 20 fr.).

[7] Catal. H.-G. Bom, 3 avril 1878.

wesen zyn. Ghemaect by Franc. Sonnium, Bisschop van Antwerpen. 1575. Pet. in-8° [1].

Tractaet vanden leenrechten nae de hoven van Vlaenderen... vergadert by meester Philips Wielant. 1576. In-8° [2].

Den schat der duytscher talen : een seer profijtelijck boeck voor alle de gene die de latijnsche sprake ende meer andere niet en connen... Ghemaeckt vanden ... Heer Jan vanden Werve, ridder. 1577. In-8° [3].

Van peys ende oorloge, een dialogus oft tsamensprekinghe verhalende de schade ende tquaet des oorloochs ende des Paeys gerustheyt ende weluaert. Beschreuen door Anthonis de Rooucre. 1578. In-8°, 16 ff., avec 27 gravures sur bois [4].

Dit is een seer schoone historie van die seer wyse maeghet Theodora vol wysheden ende wonders. 1578. In-4°.

Ordonnantie ende edict opt faict vande exercitie van beede de religien... 16 dec. 1578. 1579. In-4° [5].

Die conste der minnen, de arte amandi ghenaempt. 1581. In-8°.

.... 1583. Medecyn der sielen, 2e édition. Car. goth. Le titre est encadré [6].

[1] Catal. J. Capron. Bruxelles, 1875.

[2] Gand : bibl. univ.

[3] Bruxelles : bibl. royale.

[4] Catal. C. P. Serrure, 2e partie. Brux., 1873, n° 2582, p. 100. Cette pièce est restée inconnue à Willems (Voir *Verhandelingen* et *Belg. Museum*). Des exemplaires de ce livre rare se trouvent à la bibliothèque du ministère de la Guerre à La Haye et à la bibliothèque de l'Université de Gand.

[5] Gand : bibl. univ.

[6] Catalogue della Faille, 1878, n° 42, p. 8. — Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque communale d'Anvers.

Dit der sielen troost ghenaemt. Thantwerpen by my Pauwels Stroobant, op de Lombaerde veste, in den witten Hasewindt, by my Jan van Ghelen op de Lombaerde veste, in den witten Hasewint. 1583. In-8°, car. goth. — Le titre est imprimé en rouge et en noir [1].

Nauis stultorum : oft der sotten schip verciert met hondert eñ xv schoone figuren... Eerst ghemaect in Hoochduytsch deur M. Sebastiaen Brandt. 1584. In-8°, avec planches.

Le même ouvrage. 1585. In-8° [2].

't Gulde gebedeboeck, met allen zyn figueren des levens Jesu, seer devot, vierich ende salich allen menschen. 1589. In-12°. Au commencement, un calendrier. Avec belles gravures sur bois, marquées P. B. et P. v. B(reugel?).

Articulen gheaccordeert bij den Conink van Navarre, raeckende tgenerael Bestandt van Vrankrijck. 1595. In-8°. Avec vignette au titre.

De secreten Alberti Magni, een prince onder alle den philosophen tracterende van de secreten ende krachten der kruyden, ghesteenten ende sommighe beesten en de voghele. Noch veel schoone konsten. 1600. Pet. in-8°, car. goth. [3].

Veelderhande geneuchlijcke dichten, tafel spelen, ende Refereynen... Ghedruct om te vercoopen by de dozijnen. En dier eē begeert die macht ooc wel mijnē. 1600. Pet. in-8°, car. goth. [4].

[1] Catal. della Faille, 1878, n° 245, p. 41. La bibliothèque d'Anvers en possède un exemplaire.

[2] Catal. della Faille, 1878, n° 474, p. 79. La bibliothèque communale d'Anvers en possède un exemplaire.

[3] Catal. Pierre Kockx, n° 569, p. 99.

[4] Gand : bibl. univ.

Tboec van der Avonturen ende van tytcortinge, van versinnen. 1608. In-4°. Avec gravures sur bois [1].

Het tweede deel van de Tragische of klachlycke historiën, inde welcke begrepen zijn zeer jammerlijcke fyten, waerachtich geschiet tot spieghel van alle menschen, in Nederlantsche sprake overgheset door M. Merten Everaerts. 1608. In-8°.

Sinte Augustyns. Eenlike sprake tracterende van die wonderlycke soeticheyt der Godlycker gratien. S. d. In-8°. Avec une gravure sur bois au titre [2].

Die historie van Sinte Anna, van haren ouders ende van haren leven en wonderlycken myraculen, overgheset door Broeder Wouter Born, Carthuyser. S. d. In-8°, car. goth., avec gravures sur bois [3].

Dat profyt der vrouwen. Hier wordet gheleert den vrouwen raet teghen alle haer ghebreken. Den weduwen, Meyskens, eñ allen anderen Personen van cuysschelyck te leven. Den verdroochden mans, om haer natuer te versterkene, ende te restaureren. S. d. In-8°. Avec gravures sur bois [4].

En 1577, Jean III van Ghelen fut reçu franc-maître dans la gilde de Saint-Luc, en qualité de fils de libraire. En 1581, il travaillait dans l'officine située au *Camerpoortbrugghe, in den Schilt van Basel,* qui était devenu sa propriété le 8 mai 1581 et qui passa depuis à Jean van Diest le 29 novem-

[1] Catal. della Faille, 1878, n° 587, p. 98. Un exemplaire s'en trouve à la Bibliothèque communale d'Anvers.

[2] Catal. n° 73 de Pierre Kockx, n° 35, p. 4 (Coté 25 fr.).

[3] Catalogue della Faille, 1878, n° 104, p. 17.

[4] Catalogue J. Capron. Bruxelles, 1875.

bre 1583 [1]. Jean III van Ghelen qui s'était familiarisé avec l'art d'imprimer dans la célèbre imprimerie de son père, à Anvers, abandonna cette ville pour s'établir à Maestricht. Par résolution du conseil communal de cette ville en date du 16 septembre 1597, il obtint l'autorisation de résider à Maestricht, à la condition de produire des certificats de bonne conduite. Il obtint l'exemption de monter la garde et du logement militaire, mais sans salaire, contrairement à ce qu'il avait demandé [2]. Trois ouvrages seulement imprimés par lui à Maestricht nous sont connus.

Vita beati Gerlaci Eremytæ quam edidit Erasmus Ghoye, praepositus St. Gerlaci. Trajecti ad Mosam apud Joannem Ghely. 1600. In-4° [3].

Ordinantie oft costume van de Heeren commissarissen van beyde de G. Heeren eñ Princen deser stadt Maestricht. 1600. Tot Maestricht ghedruckt by Jan van Ghelen, gesworen boekdrucker in de Witte Hasewinden. 1604. In-4° [4].

Copye van de ordonnantie die ghepubliceert is voor het stadhuys 1580 tot Maestricht. Tot Maestricht, ghedruckt bij Jan van Ghelen in Swolfstraet in de Witte Hasewinden. 1604. In-4° [5].

La ville de Maestricht n'a pas compté longtemps parmi ses habitants le premier successeur de

[1] Alf. De Decker. *L. c.*, p. 86.

[2] Voir A. M. Ledeboer, *Alphabetische lijst der boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Noord-Nederland*. Utrecht, 1878, p. 62. C'est par erreur que Ledeboer le nomme Jan van Gheel.

[3] Publication de la Société archéologique du Limbourg, t. XII, p. 484, et t. VI, p. 162.

[4] Catalogue della Faille, 1878, n° 1585, p. 257.

[5] Catalogue della Faille, 1878, n° 1584, p. 257.

Jacques Bathen. En 1603, il eut des difficultés avec M. Hubert Bouille, *(welsch schoolmeister)*, instituteur wallon, qui avait composé un vocabulaire Wallon-Flamand (*een vocabularium welsch en duytsch*), dédié au magistrat. L'imprimeur s'adressa par requête au conseil, mais celui-ci, comme il y avait eu saisie pour le vocabulaire, décida de mettre les partis en présence et de renvoyer l'affaire devant la juridiction compétente. Entretemps Jean van Ghelen avait fait connaître que, par défaut d'ouvrage, il devait partir, et avait demandé du secours. Le conseil décida de lui remettre deux livres de gros lors de son départ [1].

Après avoir quitté Maestricht, Jean van Ghelen s'établit à Rotterdam en 1606. Il y exerça son art jusqu'à l'année 1610, époque probable de sa mort. Sa veuve lui succéda. Elle publia :

Die conste ende maniere om Broot ende vleesch, wyn, gebraet, spys, dranc ende den vryen kost te kryghen sonder ghelt. Tot Rotterdam, by de weduwe van Jan van Ghelen, op de hoochstraet, in den witten Hasewint. 1610. In-4°. — Avec gravures sur bois [2].

De Wet Godts. Moralisch, oft der Seden, Ceremonialisch oft der Ceremonien, ende Politisch oft der Politien. Ghenomen wt de Boecken Mosis ende in sekere classen verdeylt : van Thedoro Bezo Vezelio. Ende nv eerst wt den Latynsche sprake overgheset, in de Belgische oft Nederlantsche. Door Willem Vinck Dircksz, Predicant tot

[1] A. M. Ledeboer, *l. c.*, p. 62.

[2] Catalogue della Faille, 1878, n° 604, p. 101. Ce livre aurait beaucoup de succès si on le réimprimait.

Kedichem, in t Landt van Arckel. Tot Rotterdam, by de Wed. van Jan van Ghelen, op de Hoochstraet by de Spuy. In den Witten Hasewint. A° 1611. In-fol.

Des ouvrages édités à Rotterdam par Jean van Ghelen, ceux seulement qui suivent nous sont tombés sous les yeux :

Thuys der fortuinen eñ dat Huys der doot. Eñ die thien oudheeden der Menschen. Eñ hoe de Mensche ghestelt is van binnen. Ende dat Hooft metten vijff sinnen der Menschen. Die drie deelen der Locht vierighen inpressen. Die vier complexien, eñ hoe men elck regeren ende houden sal van eeten ēn drincken. Rotterdam. 1606. In-4°. Volume orné d'un grand nombre de belles et grandes gravures sur bois imprimées en rouge et en noir. On y rencontre les signes du zodiaque avec différentes représentations des mois de l'année. Deux grandes planches représentent les vertus et les vices humains et l'homme à divers âges, etc. Il est à remarquer que plusieurs des figures portent la date de 1583. L'approbation a été donnée en 1583, alors que van Ghelen habitait encore Anvers.

Die genealogie ende afcompste van de Poetischen Goden van nieuws ghemaect by Innocent Egare. Rotterdam, by Jan van Ghelen, in den Witten Hasewint, 1606. In-12°. — Avec gravures sur bois [1].

Een Warachtich Verhael van den grooten Ysgang die gheweest is in... 1607 ende 1608 Thantwerpen op den Schelde... Ende van den stercken vorst van Rotterdam op de Mase. Rotterdam, Jan van Ghelen, 1608. In-8° [2].

[1] Catalogue della Faille, n° 1139, p. 188.

[2] P. A. Tiele. *Bibliotheek van Nederlandsche Pamfletten*. Amsterdam, 1858. N° 714, p. 93.

De Prophetie van den smet van Huysse geheeten Jan Aneseus. Midtsg. de Prophetie van Abacuck, seer wonderbaer om (te) lesen... Tot Rotterdam, ghedr. bij Jan van Ghelen, 1609 [1].

Wat nieus boven nieus, by Wilm Vener Enghelsman, tot Z. Excel. Mauritius van Nassau... Item, hier is noch by ghevoecht een liedeken van het Bestandt. Anno 1609 (Te Rotterdam by Jan van Ghelen) [2].

De Opstandinghe om Mars, den Godt der Oorloghen, binnen den Landen van Gulick, Cleve ende Berghs-Landt. Ghecomponeert door Wilhelmus Vener Enghels-man. Rotterdam. Jan van Ghelen, 1610. In-4°.

Dans la première partie du catalogue de la vente C. P. Serrure, faite à Bruxelles, en 1873, par les soins de M. Fr. Olivier, on trouve sous les n^os^ 422, 652 et 1449 encore quelques unes de ces éditions de Rotterdam [3]. Il est à remarquer que la marque d'imprimerie que cette famille a employé à Anvers, notamment : *In den witten Hasewint*, a été employée aussi dans d'autres villes.

Il paraît qu'à Rotterdam il y eut des enfants issus du mariage de Jean van Ghelen, mais ce point mérite d'être examiné de plus près. J'espère bien pouvoir un jour découvrir toute la vérité à ce sujet et en faire l'objet d'un article spécial.

D'autres membres de la famille van Ghelen ont continué d'exercer à Anvers l'art d'imprimer,

[1] P. A. Tiele, l. c., n° 829, p. 106, et D^r^ G. D. J. Schotel, *Vaderlandsche volksboeken en volkssprookjes*. Haarlem, 1874, annotations sur la première partie, p. 306.

[2] Idem, l. c., n° 766, p. 99.

[3] A. M. Ledeboer, l. c., p. 62.

comme Jérémie van Ghelen, frère de Jean III van Ghelen nommé ci-dessus. Jérémie publia à Anvers :

Bagynken van Parijs, noch is hierby ghedaen die wyze leeringhe, die Catho zynen sone leerde. 't Antwerpen, in de Cammerstraet, in den Witten Hasewint (1610). In-8°, car. goth. [1].

Den schadt der H. Scapuliers door F. Judocum van Assche, Prior der Carmeliten van Aelst. 't Antwerpen by Corn. Verschueren in de Cammerstraet in de Raepe. 1619. Typis Jeremiæ van Ghelen. Pet. in-8°.

De sa veuve nous avons :

Dictionnaris Duytsch ende Spaensch, seer bequaem voor alle die ghene die de Spaensche Taele willen leeren. T'Antwerpen, by de wed. van Jeremias van Ghelen, in de Israelstraet aan de Nieuwe-Borse. 1650. In-4°.

Puis on rencontre encore comme imprimeur à Anvers, leur fils Jacques van Ghelen. Nous avons trouvé de lui les ouvrages suivants :

Het open paradys door houdert devotien tot de H. Maria in 't françois door R. P. Paulus de Barry beschreven ende door R. P. Franciscus de Smidt verduytst. 't Antwerpen by Jacob van Ghelen, op de Eyermarkt. 1647. In-12°.

P. de Barry, S. J. De eensaemheydt van Philagia, vertaeld door G. van Aelst, van Antwerpen. Antwerpen, Arnout van Brakel, 1655, in-12°. — Ce livre fut imprimé par Jacques van Ghelen, op d'Eyermarkt. Avec la marque des van Ghelen.

[1] Catalogue della Faille, 1878, n° 254, p. 42.

Congratulatio ofte geluck-wenschinghe aen syne Keyserlycke hoogheyt den Aerts-Hartogh Leopoldus Wilhelmus door J. Wisscherus, Batavum. T'Antwerpen, by Jacob van Ghelen, op de Eyermarckt in den Voghel-Heyn, 1652. In-folio.

P. de Barry P. S. J. Oeffeninghen der deughden van Philagia. Antwerpen, by Arn. van Brakel in de Wyngaertpoort 1655. In-12°. — Imprimé comme le n° qui précède.

Kluchtighe calliope, uytbeldende den aert, eyghenschappen, ende manieren der arme Bedelaeren, bestaende in verscheyde manieren van eyschen. Men vindt se te coop t' Hantwerpen by Jacob van Ghelen, op d'Eyermarkt in den Voghel-Heyn, s. d. Pet. in-8°.

D'après la généalogie, on peut voir qu'une branche de cette famille est partie pour Vienne, en Autriche, et que quelques membres y exerçaient aussi l'art d'imprimer. C'est ainsi que chez Jean-Pierre van Ghelen fut publié :

Le menteur. Vienne, 1752. In-8°.

Le chevalier à la mode. Comédie. Vienne, 1752. In-8°.

Sidnei, comédie en trois actes, en vers par Monsieur Gresset. Vienne en Autriche chez J.-P. van Ghelen, 1753. In-8°.

Les bourgeoises à la mode, comédie en cinq actes par Monsieur d'Aucourt. Vienne, 1753. In-8°.

Jos. de Breunner. Exercice sur le blason. Le 28 de Mars de l'année 1774, à six heures et demie du soir. Vienne, chez les héritiers des de Ghelen. In-4°, 15 pp. [1].

[1] Un exemplaire se trouve dans les archives généalogiques et héraldiques de M. A. A. Vorsterman van Oyen, à La Haye.

Suivent encore quelques ouvrages cités dans l'*Index librorum prohibitorum*, Antverpiæ, 1570 :

A. B. C. en François chez Jehan van Gheele.

Der leecken A. B. C. bij Jan van Ghele.

Refereynen soo amoureus eñ wys. Antv. bij Jan van Ghele ende bij van Liesveldt.

Van de vier vryers doe tot Colē alle eē vrouwe vryden, bij bij Jan van Ghele.

Wlenspieghel, apud Joannem van Ghele. (sine privilegio et anno).

Pour terminer, nous donnons la généalogie de cette célèbre famille d'imprimeurs [1] :

Famille Van Ghelen.

I. Jean I van Ghelen était imprimeur à Anvers, dans la rue des béguines (*in de bagynenstraat*) de 1519 à 1537. Le nom de sa femme nous est resté inconnu. Il avait un fils qui suit :

II. Jean II van Ghelen, admis dans la Gilde de St-Luc à Anvers, comme nous l'avons vu, établit, en 1552, une imprimerie au rempart des Lombards (*op de Lombaerdveste, in den Witten Hasewint*). En 1608, il éditait encore un ouvrage. Le nom de sa femme nous est également resté inconnu : nous savons cependant qu'il avait trois fils.

1. Jacques van Ghelen, qui suit III ;
2. Jean van Ghelen, qui suit III^{bis} ;

[1] Nous en devons les données principales à M. Alphonse Goovaerts, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Anvers.

3. Jérémie van Ghelen, qui suit III[ter].

III. Jacques van Ghelen, épousa Jeanne Van Huckelroy. De ce mariage sont issus trois enfants :

1. Jean van Ghelen, qui suit IV.
2. Paul van Ghelen qui devint bijoutier de S. M., à Vienne. Il s'y maria. De ce mariage :
   A. N. van Ghelen, camérier de S. M. à Vienne.
   B. N. van Ghelen, secrétaire du gouvernement de S. M. à Vienne. En 1718 quatre de ses enfants vivaient encore.
   C. N. van Ghelen. En 1718 il y avait encore trois de ses enfants en vie.
3. Jeanne Petronille Van Ghelen, morte célibataire à Anvers en 1712.

IV. Jean van Ghelen, né à Anvers en 1644, imprimeur de S. M. à Vienne. Il eut six enfants :

1. Jean Pierre Van Ghelen, imprimeur de S. M. à Vienne. De ses neuf enfants il y en avaient encore quatre en vie en 1718.
2. Un frère mineur, qui était en 1718 *cincionator generalis* et prédicateur de l'impératrice.
3. N. van Ghelen se maria avec N. Fleckhamer, bijoutier de l'empereur. En 1718 vivaient encore sept de leur treize enfants.
4. N. van Ghelen, qui épousa N. Houwer, premier conseiller de la ville à Vienne, plus tard bourgmestre. En 1718, ils avaient cinq enfants en vie.
5. N. van Ghelen, épousa N. Nagel, docteur en philosophie et en médecine qui habitait Mölck, à 12 miles de Vienne. De cette union vivaient encore deux enfants en 1718.
6. N. Van Ghelen étudiant en droit en 1718. Plus tard il devint conseiller de la ville de Vienne. Il mourut avant 1784 et avait deux fils.

III[bis]. Jean III van Ghelen, devint franc-maître de la gilde de St-Luc à Anvers et demeurait en 1581 *in de cammerpoortbrugghe in den Schilt van Basel.* Il quitta Anvers en 1597 et alla s'établir à Maestricht, puis à Rotterdam en 1604. Il mourut dans cette dernière ville vers l'année 1610, car sa veuve y imprimait en cette année.

Deux enfants naquirent à Anvers :

1. Jean van Ghelen, qui suit IV.
2. Anne Catherine van Ghelen, qui vivait à Anvers en 1718. Elle était célibataire et aveugle.

IV. Jean van Ghelen, né à Anvers, quitta le métier de ses pères et devint tordeur de fils à Anvers. Il est mort le 29 Novembre 1700. Il se maria deux fois. Premièrement avec Maria Locquet qui mourut vers 1692, et, en secondes noces, avec Jeanne Catherine Colveneer. Quatre enfants sont issus du premier et un du second mariage.

1. Henri van Ghelen, né à Anvers le 7 juin 1682, baptisé dans l'église St-André. Il est mort célibataire le 10 octobre 1755.
2. Jean-Antoine van Ghelen, qui suit V.
3. Jérémie van Ghelen, né à Anvers, et mort en 1766. Celui-ci s'était aussi marié deux fois. 1° avec Marie Anne Uwens. Le nom de sa seconde femme est resté inconnu.

   Du premier mariage trois enfants ; du second, un enfant.

   A. Marie Catherine van Ghelen, née à Anvers, morte célibataire à Lierre, le 12 février 1772.

   B. Anne Thérèse van Ghelen devint religieuse à Lierre.

   C. Pétronille Jac. van Ghelen, née à Anvers, se maria à Lierre le 26 septembre 1748 avec François Charles Cleys.

D. Jean François van Ghelen est mort célibataire aux Indes Orientales le 28 décembre 1768.

4. Pétronille van Ghelen, née à Anvers, religieuse.
5. Jeanne Marie van Ghelen, née à Anvers en 1695, morte religieuse dans la paroisse de St-Georges, le 3 juillet 1768.

IV. Jean Antoine van Ghelen, né à Anvers en 1683, se maria à Lierre, le 1 juillet 1728, avec Jeanne Thérèse Torfs, qui mourut le 20 décembre 1749.

Ils firent leur testament à Anvers le 18 janvier 1729.

De ce mariage une seule fille est connue.

1. Anne Thérèse van Ghelen, née à Lierre le 25 décembre 1729, morte le 13 mai 1756. Elle s'était mariée le 10 mai 1751 à Joseph de Lincé.

III[ter]. Jérémie van Ghelen, exerçait aussi à Anvers l'art d'imprimer; il habitait la rue des Peignes, au navet (*in de Cammerstraet in de Raep*). Il doit être décédé avant 1650, car sa femme qui, étant devenue veuve, habitait la rue d'Israel (*Israelstraet*), y imprimait en cette année.

De ce mariage :

1. Jacques van Ghelen, qui était imprimeur à Anvers et y demeurait au Marché aux Œufs (*op de Eyerenmarkt in den Voghel-Heyn*) où il publiait des ouvrages jusqu'à la fin du 17[e] siècle. Nous ne savons pas s'il a été marié.
2. Pétronille van Ghelen se maria à J.-B. van der Haeghen. De ce mariage est issue une fille, Pétronille, qui est devenue la femme de François Rammaert.

A. A. Vorsterman van Oyen.

RACHAT DES CLOCHES DE GAND

EN 1678.

Parmi les conditions de la capitulation de la ville de Gand, conclue le 9 mars 1678, après la prise de cette ville par Louis XIV, figure l'obligation pour les propriétaires des églises, des couvents et des chapelles de racheter les cloches qui leur appartenaient ; cette obligation incombait aussi au magistrat de la ville et aux habitants qui étaient détenteurs de cuivre, étain ou plomb. C'était l'application d'un vieil usage qui attribuait au grand-maître de l'artillerie les cloches et métaux d'une ville conquise, lorsqu'il avait dû faire usage du canon pendant le siège.

Les députés de la ville, dans le projet de capitulation qu'ils avaient soumis au roi de France, avaient voulu se soustraire à cette charge, mais le roi réserva d'une manière expresse les droits des officiers d'artillerie, dans la note qu'il fit ajouter à l'article XI de la capitulation. Les députés avaient demandé :

« Que toutes reliques, ornemens, peintures et cloches tant des églises que du publicq de ladicte

ville et quartier de son ressort, comme touttes sortes de métaux d'or, d'argent, tin, plomb, fer, cuyvre figuré et non figuré demeureront aux propriétaires, soit Eglise, ville ou particulier, sans les transporter ailleurs, et sans que les généraulx, Maistres de l'artillerie ou autres en pourront prétendre aucun rachaps ou récompense. »

(*Note marginale :* Accordé en satisfaisant les officiers d'artillerie [1]).

Les conditions du rachat imposées à la ville étaient fort onéreuses : la somme à payer avait été fixée à 40,000 patagons ou 120,000 lib., mais comme nous l'apprend une lettre du grand-maître de l'artillerie, Henri de Daillon, duc du Lude, en date du 13 mars, cette somme fut notablement diminuée; il y déclare qu'il accepte les propositions qui lui furent faites par la ville de lui payer au comptant 16,000 patagons, soit 48,000 lib. monnaie de France.

Henry de Daillon, duc du Lude, chevallier des ordres du Roy, lieutenant général dans ses armées, Pair et grand-maitre de Lartillerie de France.

Le droit que nous avons, à cause de nostre charge, de prendre toutes les cloches, le cuivre, plomb et estain qui se trouvent dans les places conquises par les forces du Roy et de son artillerie, pouvant produire à nostre proffit dans la ville de Gand une somme très considérable, nous avons

[1] *Articles proposez et accordez par le Roy aux deputez de la ville et district de Gand* (9 mars 1678). A Gand, chez Bauduin Manilii, 1678 — *Bibl. gantoise*, t. II, p. 73.

bien voulu, pour adjouster aux témoignages de la Clémence de Sa Majesté que les habitans de ladite ville ont desia receuz, un traittement favorable et leur remettre la plus considérable partie des quarente mille patagons pour lesquels nous avions consenti de renoncer au droit de prendre touttes les dites cloches et métaux, et nous contenter enfin des saise mille escus valans, monnoye de France, quarente huit mille livres qui nous ont esté offerte par ladite ville, en payant comptant ladite somme et non autrement; c'est pourquoy nous commettons le sieur de Villegrasse, commissaire provincial de ladite artillerie, pour recevoir pour nous lesdites quarente huit mille livres, ou saise mille Patagons, et en donner quittance au pied du présent pouvoir, par lequel nous entendons qu'en payant lesdites 48,000 livres comptant, le corps de ladite ville entre dans nostre dit droit, auquel en effet nous le subrogeons, pour imposer ladite somme sur tous les bénéficiers ecclésiastiques, communautez religieuses de l'un et de l'autre sexe, et généralement sur tous ceux qui doivent, à cause de leurs cloches et métaux, contribuer à ladite somme; promettans d'aggréer la quittance dudit sieur de Villegrasse et de la ratifier en telle forme que de raison. Fait à Gand le traizième de Mars 1678.

Henry De Daillon,
Duc du Lude [1].

A la suite d'un duplicata de la même lettre se trouvaient inscrites les dates des divers paiements faits au sieur de Villegrasse, et chacun de ces postes indique par qui le paiement a été fait.

Je soubsigné certifie d'avoir receu, en suite des ordres de Monseigneur le duc du Lude cy dessus couchés par

[1] *Archives de la ville de Gand*. Policie Memörien, 1678.

copie, les quarante huict mille livres monnoye de France y mentionnez, a scavoir comme sensuit :

Le 7 Avril 1678, de monsieur le trésorier de la ville de Gand	Liv.	2468
9 may, de messieurs du Clergé	»	3360
De Monsieur Le Norman, fermier de ladite ville. Escus.	»	18750
7 may, de messeigneurs du Clergé	»	1440
25^{m} dudit mois, du Seigneur Bouchaut	»	10000
28^{m} de Messieurs du Clergé	»	8400
30^{m} du mesme mois, de Louis de Clercq	»	2250
et dudit Sieur Bouchaute	»	1332
	Liv.	48000

Dont ay donné respectivement des quitances particulieres, en partant celle certification et icelles quitances ne servent que pour et en le mesme effect (1).

D'après les dates des payements on voit que la somme entière était soldée le 30 mai; une partie avait été fournie par les ecclésiastiques, la ville avait payé le surplus. La collace de Gand, en accordant au magistrat l'autorisation de faire un emprunt de 200,000 florins pour payer les frais du siège, avait stipulé que les ecclésiastiques devaient contribuer dans la somme due pour le rachat des cloches [2].

Le magistrat avait réuni la collace, dès qu'il avait eu connaissance des prétentions du duc du Lude; son assentiment était requis dans les affaires financières de la ville; indépendamment

[1] *Archives de la ville de Gand.* Policie Memorien, 1678.
[2] *Register van de collatie,* 1675-1678, f° 152.

des 40,000 patagons exigées pour le rachat des cloches, la ville s'était engagée à fournir le logement aux troupes françaises, pour épargner aux habitants les logements militaires, et elle avait à payer les dépenses faites pendant le siège, elle évaluait à environ 100,000 florins la somme dont elle avait besoin. La collace s'était réunie le 13 mars pour délibérer sur les propositions de la ville; et elle l'avait autorisé à lever l'argent dont elle avait besoin, sans faire aucune observation sur le prix élevé exigé par le duc du Lude [1].

La ville, qui désirait satisfaire au plus tôt à ses engagements, chargea le 16 avril ses commis Jonghe, Rudder, et Bonne de lever dans les six mois une somme de 50,000 florins, au denier XVI, pour payer le restant de la somme due pour le rachat des cloches et pour acquérir les objets nécessaires au logement des troupes françaises.

Actum int college, XVI april 1678.

Ten selven daghe is gheresolveert te laten lichten door de dry commysen Jonghe, Ridder ende Bonne, op hun credit ende particuliere obligatie, ten intreste in advenante vanden penninck XVI^{e}, voor den tydt van ses maenden, de somme van vyftich duysent guldens, omme in desen pregnanten noodt promptelick te betaelen an den Meester vande Artillerye de reste van veertichduysent gulden over redemptie clocken, mitsgaders t'maeken van maltrassen, sargen, slaeplaekens, corps de guarden, stallinghe voor de

[1] *Register van de collatie,* 1675-1678, p. 143.

militairen logementen an de officieren, ende andere inexcusable oncosten, ende haestighe schulden [1].

Le duc du Lude, qui avait traité avec les députés de la ville, avait subrogé celle-ci dans son droit de recouvrer ce qu'elle avait payé de ceux qui devaient y contribuer. On ne trouve rien dans les comptes de la ville sur le mode dont furent réparties les parts afférentes aux particuliers dans le payement des 48,000 lib.; quand aux ecclésiastiques un accord intervint entre eux et la ville le 22 mars.

Dans une réunion extraordinaire du clergé tenue à l'évêché le 14 de ce mois, il avait décidé qu'il laisserait la ville agir seule dans les négociations auxquelles donnait lieu l'article XI de la capitulation, et qu'il paierait sa part dans le rachat des cloches sur le même pied que le clergé y avait contribué à Lille, Tournay, etc, et dans les autres villes qui avaient été prises par le Roy, et que l'on enverrait une circulaire dans ces différentes villes pour prendre des informatiens [2].

[1] *Archives de la ville de Gand.* Keure resolutie boeken de 1672 à 1678, f° 171 v° et 172.

[2] *Actum te Gendt in het Bisschoppelyck palleys, presidcrende syne Hogh. en desen. 14 Meerte 1678.*

Gehoort het rapport van den heere canoninck Schoorman wegens de clergye gedeputeert wesende omme te confereren met de Heeren van het magistraet, raeckende het accomodement van het XI artycle van de capitulatie deser stede, ende voorts ten fyne van aen de Heeren van 't selven magistraet, als principale contractanten over stadts interesten, kenbaer te maecken dat de intentie ende resolutie van de clergye was de magistraet over alles te laeten agieren ende contracteren voor soo vele hun is raeckende, omme t'eynde dies wegens de clergye daer inne te contribueren op den voet ende manieren ghelyck men sal bevinden doorgaens geschiet te syn by de

Les échevins, qui avaient d'abord voulu imposer au clergé les deux tiers de la somme due, acceptèrent, faut-il croire, la proposition qui leur était faite. Il fut stipulé que le clergé paierait sa quote-part à raison d'un sol par livre du poids des cloches; chaque établissement religieux, de quelque nature qu'il fût, paierait à raison des cloches qu'il possédait. Il est à supposer qu'une répartition du même genre fut faite tous les propriétaires de métaux soumis au rachat, car le 26 mars la ville chargea Jean Van Halle et Jean Martens de faire le relevé des cloches de la ville, d'en calculer le poids et de faire le même calcul pour les chaudières des brasseurs, distillateurs et savonniers, afin de fixer leur part dans la contribution due pour le rachat des cloches.

Actum int college VI maerte 1678, ten vier ure naer middag, synde boete ende eedt.

Ten voorschrevene daghe is gheresolveert te committeren twee persoonen, omme beneffens de ghone ghecommitteert

clergyen oft geestelycke van de respective steden van Ryssele, Doornick, Donay, Cameryck, Audenaerde, Arien ende Sint-Omer.

Ende alsoo men verstondt uit het vermelde rapport van myn Heeren schepenen dat dese magistraet sustineerde, emmers proponeerde, van te willen verhaelen van de geestelycke de twee deelen van de portie van het aenstaende accorde, is geresolveert te persisteren by de voorgaende resolutie van daerinne te contribueren op den voet ende manieren als voorseyt, ende ten dien effecte circulaire brieven te doen schryven aen de geestelycken van de voorn. vervoorde steden, authorizerende de selve Heeren gedeputeerden omme copye deser resolutie aen de heeren van 't magistraet over te leveren.

Aldus gedaen ten daeghe, maende en jaeren als vooren.

J. F. Cossiers, *Secr.*

(*Archives de la ville de Gand*).

by de heeren gheestelicke, optenemen het ghetal ende ghewichte van alle de clocken binnen deser stede, mitsgaders vande ketels vande brauwers, zeepsieders, ende brandewynstokers, omme daarop indeele te vinden de veertichduysent guldenen gheaccordeert anden meester vande Artillerye in de redemptie van de voorseide clocken; waertoe ghecommitteert syn Jan Van Halle ende Jan Martens, te weten : den voornoemden Van Halle omme te prysen alle de voorseide clocken ende mortieren, ende Martens tot het prysen vande ketels. Welke twee persoonen hedent alhier comparerende ghedaan hebben den eedt van het zelve ghetrauwelick te doene sonder eenighe simulatien [1].

Les mortiers des apothicaires, pâtissiers et droguistes furent soumis à la même opération. Une ordonnance de paiement en date du 9 mai, porte qu'il sera payé une somme de 13 l. p. à Jean Van Halle, fondeur de cloches, et à son frère pour avoir relevé le poids de ces mortiers et celui des cloches de la ville [2].

Le poids total des cloches de la ville, d'après le calcul des experts, montait à 154,654 lib. pour les cloches appartenant aux établissements religieux et à 53,185 lib. pour celles de la ville, y

[1] *Archives de la ville.* Keure Resolutieboek de 1672 à 1678, p. 170.

[2] « Betaelt Jan Van Halle, m^r clochgieter binnen deser stede, de somme van derthien ponden grooten over syn debvoiren by hem, beneffens synen broeder, opden 28 marty 1678 tot ende met 7 april daernaer inden dienst der selve stede, in het gaen transporteren op alle de torres vande kercken ende cloosters, om aldaer op te nemen het ghewichte vande clocken, alsmede het gaen opnemen van het ghewichte van alle de mortieren vande appoteckers, suyckerbackers ende cruydeniers, volghens de requeste ende ordonnantie vanden IX^e meye 1678. » (*Stadsrekeninghen*, 1678, f° 177).

compris le tambour du carillon ; à raison d'un sol par livre de poids, la somme due par le clergé était de 7732 fl. 14 sols ; on a ajouté, dans le tableau qui en a été dressé, la part incombant à la ville pour les cloches qui lui appartenaient, elle montait à 3154 fl. 5 s. ; le motif de cette énonciation nous échappe, car la ville ne pouvant recouvrer des autres détenteurs de métaux une somme suffisante pour parfaire les 40,000 lib., devait nécessairement finir par la payer.

Le tableau contenant le relevé des cloches de la ville avec l'indication du poids de chacune d'elles, donne des indications offrant un certain intérêt ; nous le publions d'après une copie de l'époque :

De persoonen ghedenomeert tot het meten ende calculeren van het ghewichte van de clocken deser stede van Ghendt hebben overgebrocht dat weghen :

De clocken van d'Adye van Sinte Pieters	Lib.	34,544
Prochiekerke van Sinte Pieters [1]	»	3,700
Sinte Quintencapelle	»	90
Urselinen	»	90
Inghelsche nonnen	»	170
Penitenten	»	100
't Hospitael Schreyboom	»	40
Byloque, dry clocken	»	565
Sinte Agnes	»	280
Nieuwen Bossche, twee clocken	»	397
Sint Annecappelle, twee clocken	»	340

[1] Cette église paroissiale était l'église de Notre-Dame sous Saint-Pierre.

Cleyn Beggynhof, twee clocken	Lib.	420
Sint-Jooris Huys	»	112
Weverscappelle	»	25
Rycke Claeren, dry clocken	»	600
Swarte Susters	»	94
P. P. Jesuïeten, vier clocken	»	2,550
Oost-Eeckloo, dry clocken	»	1,050
Urbanisten	»	150
Poortacker	»	25
Galileen	»	250
Carmeliteyssen	»	450
Sinte Marten Ackerghem, dry clocken	»	9,200
't Clooster van Deynse	»	190
H. Bloetcappelleken	»	20
't Rycke Gasthuys	»	90
Groot Beggynhof, dry clocken	»	1,355
Discalsen	»	119
Annonciaten, twee clocken	»	816
't Hof van Waerschoot	»	250
't Hospitael Burchstraete	»	16
Sinte Barbara, Savaenstraat, 2 clocken	»	276
Vryschipperscapelle	»	50
Sinte Pauls Godshuys	»	216
Alezianen	»	60
Sinte Michiels kercke, elf clocken	»	4,064
P. P. Predickheeren, twee clocken	»	940
Sinte Laureinscapelle	»	40
Sinte Pharaïlde	»	450
Sinte Cathelyne Godshuys	»	170
Sinte Eloyscappelle	»	190
Tempelhof	»	280
P. P. Augustynen, vier clocken	»	1,090
Cleermaeckerscappelle	»	60
Groenenbriele	»	254

't Clooster ter Haeghen	Lib.	200
Onze Lieve Vrouwe broeders	»	1,093
Abdye van Dronghene	»	964
Chartreusen, clocken en beyaert	»	1,080
Sinte Niclays kercke, vier clocken	»	13,045
't Clooster van Doorissele	»	18
Sinte Salvators kercke, vier clocken	»	3,900
Predickheeressen	»	98
Sinte Jacops Godshuys	»	100
Sinte Jacops kercke, negenthien clocken	»	18,333
Baudeloo, clocken en beyaert, 29 clocken	»	5,850
Sinte Jacops sustershuys	»	86
Sinte Jans ten Dullen	»	39
Sint Jans sustershuys	»	24
Sint Jooriscappelle	»	60
Ingelsche Paters Jesuiten	»	140
Sinte Baafs kercke, in den nombre van twee en dertigh clocken	»	44,397
De clocken van de heeren gheestelycke weghen	tsaemen Lib.	154,654

Daerover de selve heeren moeten betaelen, volgens t'accorde met hemlieden gemaeckt den 22e Maerte, eenen stuyver van elck pont ghewichte, uutbringende gulden 7732-14-0.

De clocken van de stadt op het Belfort in ghetalle van 40 clocken weghen	Lib.	59,785
Ende de trommel	»	3,400
	tsaemen Lib.	63,185

Daerover moet de tresorier deser stede betaelen over eenen stuyver van elck pont ghewichte, beloopende gulden 3154-5-0.

De voornomde heeren gheestelycke hebben betaelt aen M^ons^. de Villegrasse 9^e^ april 1678	gulden	2688
5 Mey	»	1152
Ende 28 Mey	»	6720
tsaemen	gulden	10560
Daervan ghetrocken de voorseyde	gulden	7732-14-0
De selve heeren souden te vele betaelt hebben	»	2827-6-0

Ce document, quoiqu'il n'ait aucun caractère officiel, donne sur les cloches des renseignements qui se rapprochent assez de ceux qui nous sont fournis par d'autres documents de l'époque pour qu'on puisse admettre ses chiffres comme exacts, et le regarder comme une copie des indications fournies par les experts de la ville.

D'après les annotations du chroniqueur gantois Justo Billiet le poids total des cloches du Beffroi, refondues pour la ville de Gand, en vertu d'un accord conclu le 8 mars avec le fondeur Hemony, était de 59,609 3/4 lib. ; les 37 cloches du carillon pesaient 28,008 lib., la cloche nommée *Werck Clocke*, fondue le 1 octobre 1660, pesait 7,332 lib., celle dénommée *Ruymstraete* pesait 10,299 lib., elle avait été fondue le 29 mai 1660, et la plus grande de toutes, qui avait remplacé la fameuse cloche *Roelant*, pesait 13,973 lib. ; elle avait été fondue le 5 août 1660 et elle se fit entendre pour la première fois le 11 novembre suivant ; il y a un écart assez notable pour le tambour du carillon, d'après les calculs d'Hemony il pesait 4,210 lib., et il lui avait été payé à raison de 14 1/2 sols

la livre. Les trois cloches fondues par Hemony (8 octobre 1660) pour le couvent d'Oost-Eecloo pesaient 1,079 lib., les trois qu'il avait livrées le 10 du même mois pour le couvent des Jésuites pesaient 2,016 lib. [1]. Les autres indications fournies par Billiet ne sont pas assez complètes pour servir de point de comparaison, ainsi il dit que les cloches fondues par Hemony pour l'église de Saint-Nicolas avaient ensemble un poids de 12,086 lib., et les 26 cloches qu'il fournit pour le carillon de l'abbaye de Baudeloo pesaient 4174 lib.; elles lui avaient été payées 3800 florins ou 633 liv. 6 s. 8 d. [2].

On trouve dans l'histoire des guerres de cette époque de fréquents exemples de l'application de cette coutume d'attribuer les cloches au grand maître de l'artillerie après la prise d'une ville; la capitulation de la ville d'Audenarde, signée le 3 juin 1706, contient une dérogation qui mérite d'être signalée; il y est stipulé que l'on ne pourra enlever des églises et des couvents ni les reliques, ni les ornements, ni les cloches, ni aucun objet leur appartenant, bien moins encore exiger la rédemption des cloches sous quelque prétexte que ce soit [3].

[1] Les Jésuites avaient obtenu le 16 avril 1600 de l'abbaye de Saint-Pierre l'autorisation de sonner leur cloche pour les obsèques, ils donnèrent en retour « argenteam imagunculam ex unâ parte nominis Jesu, ex alterâ parte apostolorum Petri et Pauli effigie insignitam. »

[2] Justo Billiet. *Politye Boeck,* t. I, p. 148, et t. II, p. 141.

[3] *Dat alle de reliquien ende ornamenten, clocken ende andersints toecommenden der kercken ende cloosters niet en zullen wegh gheno-*

Une lettre de Louvois, en date du 10 août 1672, adressée au magistrat de Zutphen, prouve que cette ville avait du se soumettre au rachat des cloches après qu'elle avait été prise d'assaut le 26 juin de cette année [1]. Lors de la prise de la ville de Gournai, en Normandie, par le maréchal de Biron, les officiers d'artillerie réclamèrent les cloches comme leur appartenant, il fallut s'accomoder avec eux pour 200 écus d'or au soleil [2].

Cet usage, dont on ne connaît pas l'origine, tomba, paraît-il, en désuétude à la fin du XVIII[e] siècle; toutefois, lors de la prise de Dantzick, en 1807, l'empereur Napoléon s'en prévalut, pour exiger le rachat des cloches, la somme que la ville dut payer de ce chef fut distribuée aux troupes. Mieux valait encore cela que de les briser, comme le fit Wallerstein pendant la guerre de 30 ans pour renouveler son artillerie, ou de les faire fondre pour les changer en sols comme le pratiquèrent les républicains français pendant les guerres de la révolution; il est vrai qu'ils en avaient rendu l'usage impossible.

On connaît la sentence prononcée par l'empereur Charles-Quint après la soumission de la ville de Gand, en 1539; il confisqua la grosse cloche du Beffroi et il ordonna de la descendre « pour

men nochte vertransporteert worden, vele min eenighe redemptie ghedaen worden van eenighe clocken van de stadt, op wat pretext het saude moghen wesen.

[1] *Magasin pittoresque*, 1879, p. 76.

[2] L. Du Bois. *Recherches archéologiques sur la Normandie*, 1843, p. 233.

en faire sa volonté ; » toutefois l'empereur revint sur sa décision et la cloche put reprendre sa place au Beffroi. Les cloches avaient encore à cette époque une grande importance dans la vie communale ; il en fut de même pendant tout le moyen âge ; ainsi en 1331 quand le roi de France, Philippe VI, retira à la ville de Laon ses libertés, il déclara que les cloches « qui furent de la commune jadis de Laon » seraient appliquées à son profit et il défendit que la tour fut à l'avenir appelée Beffroi. En 1359, Hellin sire de Wasiers, Commines et Heudicourt, octroia aux tisserands de Commines « congie et licence de faire une cloque, laquelle sera en la poissance de nous et de nos eschevins de Commines pour sonner quatre foys le jour raisonnablement, chascun jour ouvrable pour aler à l'œuvre et laisser œuvre » [1].

L. St.

[1] *Archives de l'État à Gand.* Don de la famille d'Hane. Commines, carton 16.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV.

AVANT PROPOS.

De l'histoire des familles se fait l'histoire des peuples.

En présentant ici les renseignements qui peuvent permettre de reconstituer en partie la biographie du personnage auquel ce travail est consacré, et en y joignant ceux que nous avons pu recueillir sur divers membres de sa famille, nous avons eu surtout en vue de faire voir dans les phases successives et si variées de sa carrière, un de ces hommes du XVII[e] siècle, qui puisaient dans les principes d'une sérieuse éducation, autant que dans leur dévouement au Prince et à la Patrie, les talents et les qualités nécessaires pour se prêter aux rôles les plus divers auxquels ils se trouvaient appelés. Presque toujours à la hauteur des missions qui leur étaient confiées, ils se montraient successivement officiers ou magistrats distingués, diplomates habiles, et suivant les circonstances, administrateurs et législateurs, stratégistes et tacticiens, ingénieurs ou financiers.

Appelés, par leurs fonctions, dans les différentes parties du royaume, ou même à l'étranger, ils savaient cependant ne pas négliger les intérêts de leur province et, comprenant mieux que nous l'importance des devoirs de famille, ils ne cessaient de veiller sur les leurs et revenaient mourir là où ils étaient nés et avaient été élevés.

En nous occupant de Thomas de Grouchy, sieur de Robertot, nous n'avons pas à nous appesantir sur ceux qui, avant comme après lui, illustrèrent un vieux nom normand qui figure sur tous les champs de bataille de la France.

Nous nous contenterons de répéter ce qui a été dit dans un précédent travail (*Étude sur Nicolas de Grouchy*, Paris, 1878) : Les Grouchy sont des gentilshommes de nom et d'armes, originaires de la Haute Normandie, où ils ont possédé de nombreuses et importantes seigneuries, notamment celles de Monterollier, de Fontaine Lavaganne, d'Escorchebeuf, de la Chaussée-sur-Longueville, de Bressy, de la Rivière, de Greny, de Robertot, etc. Plusieurs membres de cette famille se fixèrent également dans le Cotentin, le Beauvaisis, en Angleterre, et dans l'archipel Anglo-Normand.

Henri et Robert de Grouchy prirent part à la septième croisade; plus tard, deux frères, Louis et Jean de Grouchy, se signalèrent parmi les plus vaillants défenseurs de la Normandie, leurs terres furent confisquées par Henri V, roi d'Angleterre, et données à Thomas Maisterson.

Philipot de Grouchy, bâtard de Monterollier, fut au nombre des braves qui, sous la conduite de Ricarville, surprirent le château de Rouen, le 23 février 1432, et qui, tombés au pouvoir des Anglais, subirent une mort horrible sur la place du Vieux-Marché.

Jean de Grouchy, sire de Monterollier, surnommé *le père des Cauchois*, lutta sans relâche contre la domination anglaise et périt glorieusement, ainsi que cent quatre habitants de la ville, à l'assaut d'Harfleur, le 4 novembre 1436. Des fondations charitables dues à la famille de Grouchy et une statue élevée en 1876 au héros normand, consacrent le souvenir de ce brillant fait d'armes.

Collard de Grouchy, seigneur de la Chaussée, fut, en 1470,

créé pannetier du duc de Guyenne, frère du Roi; il conserva cette dignité pendant cinquante ans et mourut centenaire.

Sous l'ancienne monarchie, plusieurs membres de cette famille obtinrent des grades élevés dans l'armée et la marine, des charges importantes dans les parlements, entrèrent dans l'ordre de Malte, dans les chapitres nobles, dans les pages de la grande écurie, et furent admis aux honneurs de la cour; et enfin, de nos jours, elle a été représentée par un maréchal de France, dont la descendance féminine existe encore en Belgique, et par des généraux, des sénateurs, des députés, des diplomates.

Les documents que nous avons réunis et mis en œuvre fourniront quelques éléments nouveaux pour l'éclaircissement de certains points de l'histoire générale, notamment pour l'époque de la Fronde, où nous voyons, pour la première fois, Robertot jouer un rôle actif; ils feront mieux connaître encore l'administration si minutieuse du Cardinal Mazarin qui ne négligeait aucun détail, et dont la correspondance offre tant d'analogie avec celle de Napoléon I.

Signalons également tout ce qui est relatif aux campagnes de Lorraine et de Flandre, à la bataille des Dunes, à l'occupation d'Ypres par les Français, et à celle de Dunkerque par les troupes de Cromwell.

Cette partie est, croyons-nous, entièrement nouvelle, même pour les habitants de la Flandre occidentale et d'Ypres, dont l'histoire a cependant été si bien étudiée par MM. Vandenpeereboom, Diegerick et Vereeke; c'est dans cette persuasion que nous avons cru pouvoir présenter notre étude aux lecteurs du *Messager des sciences historiques*.

Qu'il nous soit permis d'offrir, au début de ce travail, un témoignage de reconnaissance aux savants éminents qui ont bien voulu nous guider dans nos recherches, M. Chéruel,

M. Léopold Delisle et M. Armand Baschet [1], mais ajoutons que si nous n'avons pas publié plus tôt la correspondance de Robertot, c'est que, pendant de trop longues années, les archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, où sont déposés les papiers du Cardinal, ont été presque toujours complètement fermées aux travailleurs. La sollicitude jalouse d'un homme qui, par sa haute situation littéraire, aurait dû être plus bienveillant encore que ne l'exigeaient ses devoirs de fonctionnaire élevé, rendait impénétrables les richesses confiées à sa garde. L'un de nous, qui eut l'honneur de servir sous ses ordres, ne put obtenir communication que de quatre lettres de Robertot, et reçut à maintes reprises l'assurance qu'il n'en existait pas d'autres, là où nous devions plus tard en trouver plus de cent, dont plusieurs mêmes sont conservées dans un volume où M. le Directeur des Archives d'alors avait déclaré n'exister qu'une pièce unique.

Le dépôt des Affaires Étrangères de France est heureusement ouvert à tous, et nous avons pu y puiser les principaux éléments de notre étude, complétés par ce que nous avons trouvé à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Nationales et dans les admirables collections publiques et privées de la Normandie, ainsi que dans nos papiers de famille.

Qu'on nous pardonne de nous être quelque peu étendu sur la partie généalogique, mais nous pensons qu'il y a là un intérêt plus général qu'on ne le croit, et que, comme nous l'écrivions en tête de ce travail :

De l'histoire des familles se fait l'histoire des peuples.

[1] Ne pouvant nommer ici toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre appel et nous aider dans nos recherches sur des points spéciaux, nous nous réservons de le faire au fur et à mesure, dans les divers chapitres de ce travail.

I.

Sans vouloir nous arrêter davantage sur l'histoire de la famille de Grouchy, il nous paraît cependant nécessaire de faire connaître particulièrement de qui était issu Thomas de Grouchy, sieur de Robertot et d'expliquer pourquoi c'est surtout sous ce nom que fut connu l'homme dont nous étudions la vie.

Au milieu du seizième siècle, une des branches de la famille normande de Grouchy était fixée depuis près de deux cents ans dans le pays de Caux, au château de la Chaussée-sur-Longueville, et, en 1561, y venait au monde François de Grouchy, qui réunit plus tard sur sa tête les seigneuries de Grouchy [1], de la Chaus-

[1] *Grouchy.* Il est assez difficile de déterminer exactement quel est ce lieu. Les dictionnaires géographiques en donnent au moins dix, dont sept dans la Manche, un dans le Calvados, et deux dans la Seine-Inférieure. Chérin, dans un mémoire adressé au duc de Coigny (1785) et déposé aux archives de la Seine-Inférieure, signalait cette curieuse quantité de fiefs du même nom, sans chercher à l'expliquer; mais celui qui nous paraît avoir été certainement le berceau et le premier titre de cette famille est l'un des derniers, consistant en un huitième de fief, assis en la paroisse de Massy, près Neufchatel, à 6 kilomètres de cette ville, et à 8 de Monterollier, non loin d'Elbeuf-en-Bray. Une branche de la famille de Grouchy vécut dans le pays de Bray jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; elle a peu marqué et un de ses rameaux se fixa dans le Beauvaisis. Elle est éteinte aujourd'hui et il ne reste plus en France que les descendants de François de Grouchy.

sée [1], de Robertot [2], de Greny [3] et de Soquentot [4].

Ses parents étaient Jean de Grouchy et Françoise de Montsurres, fille de Pierre de Montsurres, seigneur d'Auvilliers, et de Jeanne de la Motte de

[1] *La Chaussée*, autrefois La Cauchie, canton de Longueville, arrondissement de Dieppe, Seine-Inférieure. Nous proposant de revenir sur l'histoire de ce fief, en parlant des dernières années de Robertot, qui y termina son existence, nous dirons seulement qu'il était entré dans la famille de Grouchy vers 1375, par le mariage de Jean de Grouchy avec Catherine Le Febvre d'Escorchebœuf, et qu'il y fut conservé jusqu'en 1752, où Nicolas de Grouchy le vendit à M. Blondeau, oncle de M. Lucas, dont la famille le possède encore aujourd'hui.

[2] *Robertot*, commune d'Ourville, canton d'Yvetot, Seine-Inférieure; d'après l'abbé Cochet, *Roberti tectum*. Possédé depuis la fin du XV^e^ siècle par la famille de Pevrel, d'origine anglaise, émigrée à la suite de persécutions religieuses, le fief de Robertot fut apporté dans la famille de Grouchy en vertu d'une donation faite à François de Grouchy, le 10 juillet 1585, par François de Pevrel, sieur de Bosvalle, qui avait quitté la France comme protestant, et qui se retira à Rye en Angleterre, en la maison de Robert Bence, bourgeois de la ville, où nous le retrouvons le 11 novembre suivant. La maison de Pevrel et celle de Grouchy s'étaient plusieurs fois unies entre elles au moyen-âge. A la fin du dix-septième siècle, Jacques de Grouchy, l'un des héritiers de Thomas, sieur de Robertot, vendit cette terre à Adrien d'Houdetot, qui, en 1681, s'en disait seigneur.

C'est, par suite de la possession de ce fief, que Thomas de Grouchy s'intitula sieur de Robertot.

[3] *Greny*, fief près d'Envermeu (Seine-Inférieure), acquis en 1505, par le mariage de Jean de Grouchy, avec Isabeau de Morant, dont le père était seigneur de Greny, du Colombier, d'Angliquemesnil, etc. Il était encore dans la famille en 1718, où Marie-Anne de Grouchy en fit l'aveu et en obtint la main levée.

[4] *Soquentot*, terre, non loin de la Chaussée, près de Bacqueville (Seine-Inférieure), acquise en 1523 par le mariage de Christophe de Grouchy avec Nicole Le Prevost, fille de Thibaut Le Prevost, écuyer, seigneur de la vavassorerie de Soquentot. Le fief de Soquentot, dont l'histoire présente de grandes difficultés à cause de ses divisions, était en 1675, la propriété de noble homme N. Le Clerc.

Montigny-Wignacourt ; leur mariage avait été célébré à Auvilliers le 26 septembre 1560.

D'abord page de Charles IX, puis capitaine de cavalerie sous le duc d'Alençon, frère du Roi, pendant les campagnes de Flandre, François pouvait, par son exemple, fournir à ses enfants un modèle de fidélité. En 1589, nous le voyons, au moment où Henri IV avait dû lever le siège de Paris, réunir dans une de ses terres la noblesse du pays de Caux, et après avoir invité le commandeur de Clermont de Chastes, gouverneur de Dieppe, à s'y rendre, aller prévenir le Roi que les gentilshommes de Normandie l'assuraient de leur fidélité et l'attendaient à Dieppe.

Henri IV répondit à leur appel, et après avoir passé quelques jours dans cette ville, livra la bataille d'Arques dans laquelle François se distingua de manière à mériter les éloges du Roi[1].

En 1591, nous le trouvons servant dans la compagnie d'hommes d'armes commandée par son père, et qui, tenant garnison au château de Charlemesnil, défendait la vallée de la Scie près de Dieppe.

Jusqu'à la fin des guerres de la Ligue, François de Grouchy prit part aux campagnes de l'armée royale ; à cette époque, sans renoncer toutefois à la carrière militaire, comme nous le verrons plus loin, il revint se fixer à la Chaussée.

C'est à l'âge de quarante-sept ans qu'il se maria,

[1] *Mémoires du maréchal de Grouchy*, publiés par le marquis de Grouchy, capitaine d'état-major. Paris, 1873. Dentu.

le 25 avril 1608, avec Marie de Toustain[1], fille d'Adrien de Toustain, écuyer, seigneur de Frontebosc, Limesy, Houguemare, la Neuvecourt, Sotteville, Grestain, etc., décédé conseiller au parlement de Normandie et de Françoise de Hannivel[2].

Parmi les témoins de cet acte, passé au manoir seigneurial de Greny, en la paroisse de la Chaussée, figure Timothée de Grouchy, sieur de la Rivière, dont nous avons retracé autre part le caractère[3].

De cette union naquirent cinq enfants :

I. *Thomas*, l'aîné, sieur de Robertot, né le 7 décembre 1610, objet de cette notice, dont les parrain et marraine furent Jean de Grouchy, son grand-père et M^lle^ Le Villain.

II. *Adrien*, sieur de Greny, né le 18 février 1612, tenu sur les fonts par M. de Franchos et M^lle^ de Montsurres d'Auvilliers, sa tante.

III. *Jacques*, sieur de Grouchy, né le 24 janvier 1616, eut, pour parrain et marraine, M. de Fresnes

[1] La maison de Toustain, citée en Normandie dès le X^e^ siècle, paraît d'origine danoise. Armes : D'or à la bande échiquetée d'or et d'azur, de deux traits. Devise : *Tous tainets de sang.*

[2] *Archives de la famille de Grouchy*. Dans les articles de mariage, on voit Jean de Grouchy, père du futur, le déclarer pour son fils unique et présomptif héritier et assurer à la future épouse un douaire de 400 livres de rente, en attendant plein douaire, en cas de prédécès du futur époux, etc.

[3] Timothée de Grouchy était fils de Nicolas de Grouchy, savant humaniste, mort en 1572 et qui publia sous le nom de *Nicolaüs Gruchius Rothomagensis* de nombreux ouvrages ; Timothée, capitaine de cavalerie, écrivit beaucoup contre les protestants et prit part aux luttes religieuses de la Normandie. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec M^lle^ des Essarts.

et Marie des Essarts, femme de Thimothée de Grouchy, sieur de la Rivière.

IV. *Mathieu*, sieur de Bressy, qui naquit le 27 septembre 1618, et dont le parrain fut M. de Pommerol et la marraine, Mad. Tendos, née de Toustain.

V. *Judith*, mariée à Jean de Raulin [1].

Ce mariage n'empêcha pas François de Grouchy de continuer son service militaire ; nous le trouvons en 1609, avec la qualité d'homme d'armes, dans la compagnie de la Reine, sous la charge du duc de Sully [2], et, plus tard, il fut pourvu d'une compagnie d'infanterie.

Quelques mentions relevées dans des actes de procédure nous le montrent continuant à administrer ses biens jusqu'en 1637; le 13 octobre, en effet, par une sorte de partage anticipé, il donne à ses enfants puînés son domaine de Soquentot [3].

François de Grouchy, atteignit presque l'âge de quatre-vingt ans et mourut en 1640.

Le 14 septembre de cette année, ses fils firent, à la suite de son décès, un nouvel arrangement pour le partage de sa succession [4].

[1] Archives de la famille et registre des baptêmes de l'église de St-Jean-Baptiste de la Chaussée.

[2] d'Hozier. La Galissonière, etc., etc.

[3] Archives de la famille. Bibliothèque Nationale. Bibliothèque de Rouen.

[4] Preuves de la noblesse de François Jacques de Grouchy. Manuscrit, 1736.

II.

Thomas de Grouchy, qualifié sieur de Robertot, naquit, comme nous l'avons vu, le 7 décembre 1610, à la Chaussée, près de Dieppe. Son éducation dut se faire dans le manoir paternel, jusqu'au moment où il embrassa la carrière des armes, par laquelle il débuta, mais, nous ne pouvons émettre que des suppositions sur les premières années de sa vie militaire.

Un certificat de Philippe de Torcy, seigneur de la Tour[1], mestre de camp d'un régiment de son nom, maréchal de camp et commandant les armées du Roi en Piémont, délivré à Casal, le 20 septembre 1639, à Thomas de Grouchy, constate qu'il servait, à cette époque, dans son régiment, en qualité de lieutenant de la première compagnie. Ce grade supposait une certaine expérience militaire et nous ne serions pas éloigné de croire que Thomas, confié par son père à Philippe de Torcy, gentilhomme des environs de Rouen et *lieutenant du château de Dieppe*, en même temps que gouverneur de Parthenay, en Poitou, avait pu entrer au régiment de la Tour, lors de sa formation, le 8 février 1628. Et, bien que ce ne soit qu'à titre de pure hypothèse, nous indiquerons la suite des campagnes de ce corps, pensant que quelque document, oublié dans des archives, pourra confirmer

[1] d'Hozier. Bibliothèque de Rouen, etc.

nos suppositions et nous donner, sur une montre ou sur une réquisition, le nom de Thomas de Robertot. Ce sont : l'attaque du Pas-de-Suze, en 1629, le combat de Veillane et l'attaque du Pont de Carignan en 1630 ; le siége de Valenza, en 1635 ; le combat de Buffalora en 1636. Embarqué sur la flotte du comte d'Harcourt en 1637, le régiment de la Tour contribua à la reprise des îles de Lérins[1] et fit ensuite partie de l'armée de Piémont de 1639 à 1642[2].

D'après d'autres indications, Thomas aurait été, nous ne pouvons dire à quel moment précis, homme d'armes et chevau-léger de la compagnie du Duc d'Orléans[3].

[1] Les Normands étaient nombreux à cette expédition, dirigée par le comte d'Harcourt et par l'archevêque de Bordeaux, et les navires montés par eux entraient pour un tiers dans la composition de la flotte. L'un d'eux était commandé par le dieppois du Quesne, qui y faisait en quelque sorte ses premières armes (Jal. *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, t. I, p. 68).

[2] Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, 1e édition, t. VIII.

Les Mémoires du cardinal de la Valette, rédigés par Jacques Talon (Paris, 1771, 2 vol. in-12°) mentionnent, pour la première fois, le régiment de la Tour comme étant venu, avec celui de Senantes, retrouver le cardinal à Cane, le 24 mars 1639, et ayant pris part à une bataille qui fut livrée le lendemain. Mais, La Tour, ayant été nommé gouverneur de Casal, son régiment paraît l'y avoir suivi, tandis que celui de Senantes fit, avec le cardinal, la campagne de 1639. Les deux régiments réunis de la Tour et de Senantes formaient un total de 800 hommes (*Op. cit.* t. II, p. 136 et 307).

[3] « Item, neuf autres pièces d'écritures en une liasse qui sont certificats et attestations de leurs services rendus au Roi dans ses armées tant par led. Thomas de Grouchy, écuyer, sieur de Robertot, en qualité d'homme d'armes et chevau-léger de la compagnie de Mgr le duc d'Orléans, par led. Mathieu de Grouchy, en qualité d'enseigne du sieur de Freneuse dans le régiment de Beauce, par led. Jacques,

En 1641, quelque temps après la mort de son père, le lieutenant du régiment de la Tour, alors âgé de 30 ans environ, quittant l'épée pour la toge, acheta une charge de conseiller au Parlement de Metz.

Ces changements de carrière, qui nous sembleraient singuliers aujourd'hui, étaient fréquents à cette époque, et bien des cours de justice comptaient dans leurs rangs des magistrats qui avaient consacré à la guerre une partie de leur vie. Nous n'en citerons qu'un exemple, celui d'Expilly, président au Parlement de Grenoble, qui s'était distingué à la bataille de Pontcharra et fit frapper deux médailles rappelant cette première phase de son existence avec la légende : *Non inferiora secutus*, et une figure de femme, tenant d'une main une statue de la justice et montrant de l'autre, un trophée d'armes posé à ses pieds[1].

Le Parlement de Metz avait été institué par un édit du 15 janvier 1633, mais, depuis le 12 avril 1637, il siégeait à Toul et c'est dans cette ville que Robertot prit le 2 juillet 1641 possession de sa charge, sur la résignation faite en sa

en qualité d'homme d'armes de la compagnie de M. de La Ferté, par led. Adrien, en qualité de lieutenant du S[r] de Fontaine avec lettres Royaux au d. S[r] de Grouchy comme cornette de cavalerie au régiment de Monseigneur le Cardinal de Mazarin.... pendant les années 1635, 36, 37, 38, 39 et 1645. » (Bibliothèque Nationale et Bibliothèque de Rouen.)

Malheureusement ces neuf certificats ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

[1] Lud. Vallentin, *Rapport sur la biographie d'Expilly*, p. 6.

faveur le 31 janvier précédent, par Nicolas de Jassaud[1].

Le Parlement de Metz, se composait alors d'un premier président, de six présidents, de cinquante-quatre conseillers, dont six ecclésiastiques, d'un procureur général, de deux avocats généraux, de quatre substituts, et de greffiers et autres officiers subalternes. La juridiction souveraine du parlement s'étendait sur toutes les matières civiles et criminelles et son ressort se composait des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, plus Vic, Moyenvic, Gorze, Mouzon, Beaumont en Argonne, Chateaurenard et Mohon, ainsi que des dépendances de ces villes.

La valeur d'une charge de conseiller était, au moment de l'acquisition qu'en fit Robertot, de 12,000 livres et elle fut portée à 26,000, en 1665; aux termes de l'édit de création, les « gages », auxquels il fallait joindre les épices et les vacations, étaient de 1,500 livres.

Le séjour de Toul ne paraît pas avoir eu grand

[1] Michel, *Biographie du parlement de Metz* et *Bibl. Nat.* Cabinet des Titres. *Dossier Grouchy*, p. 28.

L'office occupé par Robertot était le 23e. Il appartint successivement à : Nicolas de Jassaud, 17 octobre 1633; Thomas de Grouchy de Robertot, 2 juillet 1641; Charles Colbert de Vandières, 9 mai 1656; Nicolas Louis-François Lottin de Charny, 16 janvier 1666; Pierre-Charles-Lambert d'Herbigny, 25 mars 1683; Charles d'Aligre de Bois-Landry, 10 juillet 1685; Alexandre de Sève de Châtillon, 31 janvier 1688; Jean-Baptiste Lespagnol, 27 mars 1697; Jean-Henri Pontet, 17 mars 1727 et Henri-Jacques Pontet, 19 mars 1764 (Michel, *Op. cit.*). Nicolas de Jassaud, marquis d'Arquinvilliers, devint secrétaire d'État en 1670 et conserva cette dignité jusqu'en 1674. Il mourut en 1689, conseiller d'État, à l'âge de 78 ans.

attrait pour Robertot, car il n'avait pas rempli ses fonctions pendant deux ans, qu'il venait exercer un autre office dont il avait fait précédemment l'acquisition[1], sans toutefois résigner le premier, qu'il conserva jusqu'en 1656, comme nous le verrons plus loin.

La vie de Paris et les charmes de la cour avaient pour le jeune conseiller plus d'attraits que la compagnie de ses collègues du Parlement et le débat des affaires judiciaires, bien qu'il entendit fort bien ces dernières. Aussi, en bon normand, quand il ne jugeait pas les procès des autres, il ne laissait pas que d'en entamer souvent pour son compte[2].

L'office, que Robertot possédait, était celui de secrétaire interprète de la Reine. Il l'avait payé 8,000 livres et recevait pour ses gages, 400 livres, et 800 livres pour l'ordinaire, qui lui étaient soldés en argent. C'était un office de chambre, qui l'attachait à la personne d'Anne

[1] Nous ignorons la date exacte à laquelle Robertot avait acquis son office de secrétaire, mais il en prend déjà la qualité dans une décharge de franc-fief, obtenue par lui et ses frères, le 5 août 1641 (Bibl. Nat., *Carrés d'Hozier* et Bibl. de Rouen, *Collection Martainville*).

[2] Que l'on ne prenne pas en mauvaise part ce que nous disons ici, on sait que de tout temps, la Normandie a été la terre classique des procès et l'un de nos collaborateurs et amis, M. Émile Travers, retraçait dernièrement, devant la Société des Antiquaires de Normandie, dans une étude aussi spirituelle qu'érudite, sous ce titre *les Normands, la Chicane et la Potence,* les nombreux souvenirs, qui se rattachent à la province où a été composé le *Bréviaire du plaideur normand* et où ont pris naissance tant de proverbes et de brocards juridiques encore en usage de nos jours.

d'Autriche, et le faisait ranger au nombre des officiers commensaux. Il le conserva jusqu'à la mort de la souveraine, et, dans une lettre à Colbert, il sollicite du puissant ministre d'être compris à ce titre parmi les légataires de cette princesse [1].

Quelle langue était chargé de traduire Robertot? l'italien sans doute, dont il avait acquis la connaissance dans ses campagnes, et ce qui pût contribuer plus tard à assurer son crédit auprès de Mazarin [2].

Satisfaite des services de Robertot et lui portant de l'intérêt, la Régente écrivait le 9 mai 1644, au Parlement de Metz, pour obtenir qu'il touchât ses gages et émoluments de conseiller comme s'il eut été présent [3].

Toutefois, n'exerçant vraisemblablement ses fonctions de secrétaire que par quartier, Robertot

[1] On ne trouve que peu de renseignements sur les secrétaires interprètes du Roi et de la Reine. Jal, pourtant si souvent bien informé, cite seulement, dans son *Dictionnaire,* les noms de quelques-uns d'entre eux, dans les dernières années du dix-septième siècle, et mentionne un reçu de 550 livres attribué à Michel Ancel, secrétaire interprète en langues grecque et latine. Le *Code des Commensaux* nous donne un arrêt du Conseil, du 25 avril 1669, qui décharge Jean de la Faye, sieur du Breuil, avocat en Parlement, valet de chambre ordinaire de Sa Majesté et interprète en langue latine, des poursuites intentées contre lui pour usurpation de noblesse, rappelant qu'aux termes d'un autre arrêt, du 22 mars 1666, les officiers commensaux ont le droit de prendre la qualité d'écuyer pendant la durée de leurs fonctions (Paris, 1722, p. 159).

[2] Nous verrons que dans les ordres que le Cardinal donne à Robertot et à Angelo Sanvitani, il emploie quelquefois l'italien.

[3] Michel, *Op. cit.*

passait le reste de son temps dans son domaine de la Chaussée, qui paraît avoir été l'objet de sa sollicitude constante et qu'il augmentait presque chaque année par des acquisitions nouvelles et parfois fort importantes [1]. Une circonstance fortuite lui fournit, peu après son retour à Paris, l'occasion de s'y créer de nouveaux intérêts et d'y exercer des fonctions judiciaires, qui n'étaient pas incompatibles avec celles dont il était déjà investi. Louis XIII avait décidé d'établir dans la ville de Dieppe un présidial composé de vingt conseillers, ainsi qu'un bailliage et une maréchaussée, et, à la fin de mai 1642, deux commissaires furent délégués pour remplir cette mission et procéder au choix et à l'installation des nouveaux officiers.

« Les présidiaux, rappellerons-nous d'après M. Chéruel [2], étaient des tribunaux érigés par Henri II, depuis 1551, pour abréger la longueur des procès que les parlements ne parvenaient pas à terminer et débarrasser ces cours souveraines de causes d'une importance secondaire. Dans certaines affaires civiles, leurs sentences pouvaient

[1] En août 1644, notamment, il achète de Charles Daniel, capitaine de marine, des biens à la Chaussée, pour une somme de 9,100 livres tournois. Nous ne pouvons donner dans cette étude toutes les mentions de ce genre qui ne présentent qu'un intérêt local et que nous avons relevées dans divers actes conservés au tabellionage de Rouen, aux archives de la Seine-Inférieure et surtout dans les titres de propriété du domaine de la Chaussée, possédé aujourd'hui par Madame la baronne Lucas, qui a bien voulu nous les communiquer avec une obligeance que nous sommes heureux de pouvoir reconnaître ici.

[2] Chéruel, *Dictionnaire historique des Institutions de la France.*

être frappées d'appel, mais en matière criminelle, ils jugeaient en dernier ressort les brigandages sur les grandes routes, les vols à main armée, avec violence ou effraction, les révoltes et rassemblements en armes, les levées de troupes faites sans autorisation, les crimes de fausse monnaie, etc. »

Il ressort de l'énumération précédente quelle était l'importance de ces tribunaux. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de la valeur considérable des offices qui les composaient. Du reste, ainsi que nous le verrons par sa correspondance avec Colbert, Robertot eut souvent à s'occuper de « l'abbréviation des procès. »

Les historiens de Dieppe nous racontent avec quelques différences l'organisation de cette nouvelle juridiction.

« A la fin de mai 1642, dit Guibert[1], le Roi envoya deux commissaires pour établir un présidial en la ville de Dieppe... . Après cinq mois de séjour, ils partirent, ayant installé un lieutenant général de ce bailliage et siége présidial. Ce lieutenant général était le sieur de Grouchy-Robertot, d'une famille noble des environs de Dieppe. »

Asseline[2], nous donne des détails analogues, mais il y ajoute le nom des commissaires royaux, MM. de Thuy-Hallé et de Bretteville, conseillers au grand conseil, et dit en terminant :

« De même que M. de Robertot prenait la qua-

[1] Claude Guibert, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, publiés par Hardy, 1878, 2 vol. in-8°.

[2] David Asseline, *Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe*, publiées par Hardy et Sauvage, 1874, 2 vol. in-8°.

lité de lieutenant général au bailliage et siége présidial de Dieppe, ses sergeans se disaient exploitants pour tout le Royaume de France et, selon qu'il est à croire, le présidial fut érigé avec les mêmes droits et prérogatives que le Roi Henry II accorda à tous ceux dont l'histoire fait mention. » Un troisième chroniqueur presque contemporain, nous retrace ce portrait de Robertot, qui, comme nous ne tarderons pas à le voir, tenait à se faire respecter et à conserver la dignité de son office : « Il savoit bien soutenir son caractère, rapporte Croisé[1], et, allant tenir son audience, se faisoit toujours précéder par deux hoquetons ou huissiers à verge. »

Parmi les motifs qui durent décider Robertot à faire l'acquisition de cette charge, on peut compter le plaisir qu'il éprouvait à se trouver en relations journalières avec son ancien chef, Philippe de Torcy, que le Roi venait, à la suite du décès de Guillaume de Montigny, d'appeler au poste de Gouverneur de Dieppe[2]. Le présidial

[1] Laurent Croisé, procureur en l'amirauté de Dieppe (1644-1731), *Histoire abrégée et chronologique de la ville, chateau et citadelle de Dieppe*. MS. de la Bibl. de Dieppe.

[2] Philippe de Torcy, seigneur de la Tour, chevalier, seigneur et patron de Lindebœuf, le Torp et Drueil, conseiller du Roi, maître d'hôtel ordinaire de sa maison, gouverneur de la ville et château de Parthenay, mestre de camp de dix compagnies entretenues pour le service de S. M. Louis XIII ne le laissa que peu de temps à Dieppe et Madame de Torcy venait de s'installer dans le château lorsque, son époux fut appelé au poste plus considérable de gouverneur d'Arras, à la suite de la condamnation à mort de Saint-Preuil (Asseline, *Op. cit.* t. II, p. 251 et A. Janvier, *Récits picards*. Amiens, 1869).

était d'un prix fort élevé, et Robertot, après avoir payé comptant 37,300 livres, devait encore, vingt ans après, au sieur Borand, un reliquat qui ne fut pas fixé à moins de 140,000 livres. Du reste, les conseillers au grand conseil, chargés de l'établissement du présidial, touchèrent chacun, pendant leur séjour, une pension mensuelle de mille livres[1].

L'établissement du présidial n'avait pas été sans soulever de grandes difficultés en Normandie où les officiers des juridictions amoindries par sa création, s'efforcèrent de susciter des difficultés à Robertot. Parmi ceux qui se trouvaient à la tête des dissidents, étaient les baillis de Dieppe et de Caux, qui se plaignaient des règlements faits pour la police de la ville et de la banlieue, ainsi que des mesures projetées pour l'établissement d'un tribunal.

Aussi, dès sa mise en possession, Robertot était-il obligé de s'adresser au chancelier, et en lui présentant des observations sur les assemblées illicites que tenaient, en dehors de son autorité, les bourgeois de Dieppe, de le prévenir que, s'il ne donnait pas les ordres nécessaires pour les réprimer, il ne répondait pas de leurs conséquences.

[1] Asseline, *Op. cit.* II, p. 254 et lettre de Robertot à Colbert, du 18 avril 1666.

Voici ce qu'il écrivait à Séguier à ce sujet :

1er mai 1643 [1].

Monseigneur,

Dans le nouvel establissement qu'il a pleu au Roy ordonner en la ville de Dieppe, d'un baillage et siège présidial, je me suis présenté comme lieutenant général aux assemblées publicques de l'Hostel de Ville, lesquelles on a cessées, pour en faire de particulières en maisons privées. L'ordre qu'on y tient est que, par commandement des quatre eschevins et du sindic, un huissier de ville se transporte chés les bourgeois que l'on veut s'i treuver, et là, résould-on secrètement des affaires. La dernière assemblée fut tenue, le dernier jour d'avril, chés le sieur de Sauqueville, sergent major de la ville, où, par l'ordre des dits eschevins, quelques bourgeois ayant été mandés, ensemble les curés et supérieurs de toutes les religions [2], il fut conclu, sans avoir receu l'ordre du Roy, et sans y avoir appelé aulcun des officiers royaulx, que prières solemnelles y seraient faictes pour la santé de Sa Majesté. L'ordonnance fut rédigée par escript par le nommé Dablon, ancian eschevin, et ensuitte affichée *dans une forme toute extraordinaire*, parce que les eschevins en cette ville n'ont aucune qualité ni jurisdiction. Cette entreprise, dans l'apparence, est toute sainte et du debvoir de vrays François envers leur Prince, mais elle porte conséquence dans l'esprit du dit Dablon, qui prémédite peut-être d'aultres dessins, et, comme je suis responsable de ma teste au Roy, s'il se passoit quelque chose contre son service, j'ai creu estre de mon debvoir de vous en donner advis, afin que, si vous ne treuvez pas bon que

[1] Bibliothèque de l'Institut. *Collection Godefroy*. Volume 272, fo 263, 264.

[2] C'est à dire des couvents.

j'assiste aux assemblées publicques de ceste ville, comme les eschevins m'en empeschent l'entrée, et que je procède extraordinairement contre leurs assemblées illicites, et particulières, il vous plaise, Monseigneur, me dispenser de la rigueur des édits et ordonnances en cas qu'il arrive quelque désordre dans la ville.

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subjet DE GRUCHY, lieutenant général de Dieppe.

Au dos :

Monseigneur le Chancelier.

(Petit cachet, cire rouge, avec soie blanche, papier doré sur tranche.)

Nous ne possédons que bien peu de renseignements sur le séjour de Robertot à Dieppe comme magistrat, car cette malheureuse cité a été bombardée par les Anglais en 1694 et presque entièrement détruite. Ses archives ont été brûlées et les recherches consciencieuses que nous avons faites, tant dans la ville qu'aux environs, ne nous ont permis d'y rien retrouver de plus que ce que nous donnons ici.

Robertot, dont nous ne pouvons énumérer les nombreux procès pour des affaires d'intérêt, en soutint deux qu'il nous semble cependant curieux d'indiquer, parce qu'il les porta devant sa propre juridiction.

En 1645, il y fit déclarer nulle pour cause de lésion une vente de terres qui lui avait été faite quelques années auparavant par André Daniel et,

peu de mois après, une autre sentence régla les difficultés qu'il avait au sujet des limites de ses propriétés, avec Jacques du Pils, seigneur de Mesnil-Erard [1].

En 1647, Louis XIV et la Reine-Mère firent, dans le courant de l'été, un voyage en Picardie et en Normandie, et passèrent quelques jours à Dieppe, où ils reçurent les hommages de toutes les autorités de la province. Le nom de Robertot n'est pas prononcé dans les récits qui nous en ont été conservés, mais Asseline nous dit que le Roi et la Reine furent harangués par les chefs des divers corps judiciaires et notamment par celui du présidial, qui à cette époque était Robertot.

Nous empruntons à la *Gazette de France* le récit de quelques-uns des épisodes de ce premier voyage de Louis XIV.

Le 1er août [2] le marquis de Beuvron, lieutenant général pour le Roy, dans la haute Normandie, et le sieur de Montigny, ayant avec eux cinq cents gentilshommes de la province, allèrent à deux lieues de Dieppe au devant de Leurs Majestés qui arrivaient d'Abbeville. Les différentes compagnies, le corps de ville, le Présidial, l'Élection, etc., rendirent leurs devoirs au Roi et à la Reine et on leur fit les présents d'usage, consistant en « quantité de boettes de confitures, de vins délicieux, d'hypocras ordinaire et d'*autres, faits de cydre.* »

[1] Archives de Dieppe.

[2] *Gazette de France.* Extraordinaire du 9 août 1649, p. 666-668. — Voir aussi le nº du 10 août, p. 679-680.

Le principal divertissement qui fut donné au Roi, alors agé de neuf ans, fut celui d'un combat naval, dans lequel figurèrent cinq vaisseaux, trois navires de guerre, neuf frégates et autres moindres vaisseaux, divisés en deux corps, dont l'un portait la bannière de France et l'autre celle d'Espagne. Parmi les incidents du combat, qui dura trois heures et se termina par la victoire du parti français, il faut citer celui de l'embrasement de deux brulots, qui s'accrochant, s'embrasèrent si bien, que les gens de guerre et les matelots qui étaient dedans, se jetèrent à la mer et gagnèrent le bord, vis-à-vis des fenêtres où était la Cour.

Le lendemain, pendant que le Roi visitait le château et la citadelle de Dieppe, avec Mademoiselle et le Cardinal, « on vit arriver à la rade cinq gros vaisseaux de guerre suédois, conduits par le sieur du Quesne, qui y estoyent attendus de Suède depuis quelque temps, pour estre employez en son armée navale, ces vaisseaux ayant fait plusieurs décharges de leur canon pour saluer Leurs Majestez [1]. »

Le présidial de Dieppe dont l'établissement avait, rencontré une vive opposition dans le pays, ne fut pas de longue durée, et, en 1648, faute de vérification de l'édit qui le constituait, il fut interdit par

[1] Jal, dans son étude si importante : *Abraham du Quesne et la Marine de son temps,* Paris, 1873, in-8°, 2 vol., nous donne un récit très détaillé de ces fêtes de Dieppe, qu'il raconte, heure par heure, et dont il relève les moindres détails. (T. I, p. 162-165.)

Rappelons à cette occasion que Du Quesne, qui fut en quelque sorte le concitoyen de Robertot, était né aussi en 1610, à Dieppe.

un arrêt du parlement de Paris. Le parquet, qui avait été établi dans la chambre de la Halle aux Draps, fut démoli par des officiers de la juridiction d'Arques, le 1 septembre suivant la commission qu'ils en avaient reçue du parlement et chaque juridiction reprit ce qui lui appartenait[1].

Quant aux officiers du présidial, nous ne savons ce qu'ils devinrent ni ce qui fut décidé pour le remboursement de leurs charges.

Une lettre de Mazarin à l'Intendant de Rouen, et que nous citons surtout, à cause du témoignage que le Cardinal rend de Robertot, est relative à la solution de cette question, qui devait rester encore plus de dix ans indécise, puisqu'en 1666, ce dernier adressait de nouvelles réclamations à Colbert à ce sujet :

Le Cardinal à M^r de Miromenil[2].

Paris le 27 janvier 1655.

Monsieur, sachant que vous pouvez contribuer à l'exécution d'un arrest du Conseil, du quatorzieme de ce mois, rendu au profit du sieur de Robertot, conseiller au parlement de Metz, je ne puis que vous prier de le vouloir favoriser en tout ce qui pourra despendre de l'auctorité de vostre employ, vous asseurant que comme le dit sieur de Robertot est une personne que j'ayme, et qui est entièrement à moy, aussi les advantages qu'il recevra de vostre assistance et de vostre appuy en ceste occasion m'obligeront très agréablement à estre toujours de plus en plus, Monsieur, vostre etc.[3].

[1] Asseline, *Op. cit.*, II, p. 255.

[2] Jacques Dyel, seigneur de Miromesnil, conseiller du Roi en ses conseils, alors intendant de Rouen.

[3] Affaires Etrangères. Lorraine 37. Minute.

Nous terminerons ce chapitre en signalant la présence à Paris, le 6 décembre 1649, de Robertot, qui assistait au mariage de son frère, Jacques de Grouchy, écuyer, avec Anne de Béthencourt, veuve de Jean de Garges, seigneur de Villiers-St-Genest, écuyer de Marie de Médicis. Marguerite de Lorraine, épouse du duc d'Orléans, daignait signer au contrat.

Parmi les pièces jointes à cet acte se trouve le « Brief état et inventaire des biens meubles appartenant à dame Anne de Bethencourt » au moment de son mariage, énumération curieuse pour l'histoire des mœurs privées et du luxe de cette époque :

« Un lict garny d'ung matelas, six couvertures, une tanture de serge, une courte pointe, un fautheuil sur bois et tapisseries, une table, une paire de chenets, un petit ameublement de chambre, une petite tapisserie, deux licts garnis et une table, quatre moyens licts, garnis de matelas et couvertures; plusieurs tableaux, il y en a un fort grand; plusieurs ustensciles de cuisine, une vaisselle composée de une salière, deux petits chandeliers, huit cuillers [1] et une boiste, le tout d'argent; plus, la vaisselle platte, donnant deux douzaines de plats, trois douzaines et demie d'assiettes, deux bassins, deux aiguières. Ung carosse, deux chevaux, plus, douze paires de draps de diverses fassons, plus, vingt quatre douzaines de serviettes de diverses fassons, plus, une douzaine et demie de nappes et menu linge, le tout estimé 1,800 livres. *Pyerreries.* Deux brasselets de perles

[1] Les fourchettes d'argent n'étaient pas d'un usage commun à cette époque.

rondes, où il y a 7 perles plus petites, ung collier de perles à deux rangs barroques, une croix d'or garnye de 5 grands dyamans et 12 petits, une boëte à portraict garnye d'une grosse émeraude et de 20 diamants ; une autre boite, d'un costé, il y a une grosse perle et de l'autre, de l'émail ; une autre croix d'or avec 5 turquoises, estimés, 3,000 livres. »

Parmi les valeurs apportées à son mari, Anne de Bethencourt fait figurer une somme de 4,000 livres, due par la feue reine Marie de Médicis, dont elle a quatre ordonnances sur le convoi de Bordeaux, ou grosses fermes[1].

Cette union, contractée avec la fille d'un gentilhomme du pays de Caux, qui comptait parmi les membres de sa famille Jean Ango, le glorieux conquérant des Canaries, ne fut pas heureuse. Anne mourut sans enfants et Jacques de Grouchy se remaria vers 1659.

Robertot paraît être resté à Paris au début de la Fronde, c'est là que nous allons le retrouver. Jusqu'ici il n'a joué qu'un rôle secondaire et en quelque sorte effacé, mais nous arrivons à l'époque où commence sa carrière politique, et pendant près de vingt ans, nous le verrons prendre place parmi les agents les plus actifs de Mazarin et figurer plus tard au nombre des collaborateurs de Colbert et de Louvois.

[1] L'original de ce contrat, passé devant Gaillard et Carré, notaires à Paris, est conservé dans les minutes du successeur du premier. M. de Robertot signe « Th. de Gruchy ».

III.

De 1649 à 1651, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur Robertot, mais, à partir du commencement de juillet 1651, nous trouvons, aux archives du Département des Affaires Étrangères à Paris, une suite de lettres, les unes sans adresse, les autres destinées à M. de Brachy, personnage dont nous n'avons pu établir l'identité à moins que l'on ne veuille y reconnaître Brachet, l'un des agents de Mazarin, cité souvent dans sa correspondance, et qui, d'après certaines personnes, pourrait bien être un italien ayant francisé son nom. Colbert, dans une lettre du 9 juin 1651, écrit à Mazarin qu'il a vu Brachet, auquel le Cardinal songeait pour une mission délicate et, bien que faisant quelques réserves à ce sujet, il ajoute qu'il ne doute pas que Brachet n'ait « et l'intelligence et la fidélité convenable pour s'acquitter de cet emploi, avec la satisfaction de V. Em. » (*Corr. de Colbert,* I, 87.) Quoi qu'il en soit, que Brachy ait été un nom de guerre, ou qu'il désigne un personnage intermédiaire, dont le souvenir ne nous a pas été conservé, les rapports de Robertot, remplis de détails intéressants sur les faits dont Paris fut à cette époque le théâtre, étaient destinés au Cardinal et c'est, du reste, dans ses papiers qu'ils ont été conservés. Nous les publions *in extenso*, croyant inutile de nous étendre sur l'histoire de la Fronde, si bien

étudiée par Sainte-Aulaire, Cousin, et par MM. Chéruel, Chantelauze, Bazin, etc., mais pour laquelle le témoignage de Robertot devra, à l'avenir, être consulté avec fruit et prendre rang après les mémoires de Seret et de Joly, de Mad^me^ de Motteville, de Dubuisson-Aubenay, de Goulas, etc.

Ces rapports faisaient partie d'une série plus considérable, puisque, dès les premières pages, Robertot renvoie notamment à ses trois dernières lettres. Le nombre de ces dépêches, six pour un seul mois (autant qu'en écrivait Colbert), nous montre combien était suivie cette correspondance et la crainte éprouvée par le rédacteur de la voir tomber en d'autres mains, qui l'obligeait à de certaines réserves et le forçait parfois à ne pas signer, lorsqu'il n'était pas sûr de la voie par laquelle elle devait parvenir, crainte que justifiaient amplement les menaces, renouvelées chaque jour, de poursuivre tous ceux qui auraient « directement ou indirectement commerce avec le Mazarin. »

La plupart des personnages qui sont cités dans ces documents étant connus, nous nous abstiendrons le plus souvent de les annoter, afin de restreindre ce travail déjà bien étendu.

Robertot à....

4 juillet 1651.

« Le vendredy 4 de ce mois, les chambres s'assemblèrent pour la réception d'un conseiller, où se trouvèrent M^r^ le prince de Conti et M^r^ le Coadjuteur; l'on jugea quelque chose contre Bretonvilliers, qui avoit faict tirer, par une lettre de cachet signée par M^r^ de Brienne, les personnes

condamnées à la chaisne pour les exploits qu'il avoit fait commettre il y a trois ans à un chauffecire de la chancellerie.

Un des plus spécieux prétextes de la desfiance de Mr le Prince est le pourparler et conseil secret, qui a esté tenu entre le Coadjuteur et M. de Lionne, où il a esté proposé de poignarder Mr le Prince; ils estoient seuls, sans tiers, et s'estoient donné parole réciproquement un à autre de ne pas révèler ce mystère; néantmoins, Mr le Prince n'a laissé d'en estre adverti; il est vrai qu'il s'est engagé, par serment, à ne nommer personne, ce qu'il a observé jusqu'à présent. Toute la difficulté est de scavoir qui a advancé des deux la proposition, le Coadjuteur dit que c'est Lionne, et d'autres croient que c'est Mr de Lionne qui a révèlé le secret. L'antipathie est plus grande que jamais entre Mr le Prince et le Coadjuteur qu'il ne peut voir ni souffrir, jugez du reste; et si l'intérest faict oublier une seule occasion de se maintenir.

Sur le bruit du rappel de Mr de Châteauneuf, où je vois quelqu'apparence, M. le Prince lui a envoié faire un compliment; il n'en a pas receu toute la satisfaction qu'il en espéroit.

Depuis peu de jours, un des grands de la cour, dont je ne sais pas le nom, picqué de quelque mécontentement, avoit pris desseyn de se lier dans les intérets de M. le Prince, M. de Châteauneuf, en aiant eu advis, le fit sçavoir à la Royne qui luy envoya, six heures après, un des siens qui l'a maintenu dans son debvoir.

Depuis la sortie de Paris de Mr le Prince, il s'est treuvé une nuit absent de St-Maur; l'on tient qu'il a esté joindre en poste Mr de Longueville, avec lequel il a eu une conférence à mi-chemin de Rouen à Paris. Mr de Longueville, aiant esté absent pendant trois ou quatres nuits, s'est rendu à Vincennes pour visiter tous les paquets des cour-

riers ordinaires qui se sont trouvés ouverts par trois diverses fois. Mr de Longueville est à présent à Caen, où il fait dessein de séjourner pour visiter toute la noblesse de la Basse Normandie. Madame la Princesse et Madame de Longueville sont parties de samedi dernier.

L'Evesché de Poitiers est vacant depuis peu de jours, par la mort de l'Evesque[1], qui a aussi fait vacquer quelques abbaies. La Royne n'y a pas encore pourveu.

Pour vous dire l'évènement des affaires présentes, il faudroit estre prophète, la dissimulation des deux princes faisant perdre la *tranmontane* aux plus déliés politiques du temps. Néantmoins, comme il n'est pas défendu de dire son sentiment, je vous dirai que S. A. R., par participation à la deffiance de Mr le Prince, suivra les sentiments de ce prince, pour s'opposer aux desseins de la Royne, en la parole de laquelle l'un et l'autre a grande peine de prendre confiance tant qu'elle gouvernera.

L'intérest du tems présent, apparament, est d'esloigner la Royne des conseils du Roy (la régence finie), ce qu'on ne peut faire que dans le Parlement ou dans les Estats Généraux qu'on prétend faire tenir à Paris : la déclaration contre le cardinal Mazarin, jointe à l'assignation donnée au duc de Mercœur et la permission d'informer de M. le Prince, qu'on fera tirer de longueur à dessein, sont un acheminement à l'oppression de la Royne, qui se treuvera dans l'extrémité que je vous ai mandée par ma dernière du 29 du passé, si elle n'y prend garde; jugez du reste. Vous sçavez le remède, pour vous l'avoir mandé par mes dernières, je m'expliquerois davantage, s'il estoit besoin, mais ce ne seroit qu'une répétition; je ne laisseray de vous dire que ce remède, qu'on pourroit encore faire réussir

[1] Henry-Louis de Chasteignier de la Rochepozay, mort le 1er janvier 1651.

ailleurs, portoit des circonstances si advantageuses pour le bien de l'Estat, pour l'advantage et le service du Roy et de la Roine et de ceux qui leur sont fidelles et affectionnés, que cela n'est pas imaginable. Mais, comme j'appréhende que celle-ci ne tombe entre d'autres mains que les vostres, je me tairai pour ceste fois et je vous prierai de relire mes trois dernières où vous apprendrez ma pensée et le projet de ce démêlé dont la négociation est facile et importante.

Si l'on le fait, l'on dira que le Roy aura débutté par un coup de maistre, je responds du reste de toutes les propositions que j'ai advancées, mais il faut avoir bien soin de bien dissimuler. Deux déclarations, le lendemain de la majorité et une pour reculer les Estats, d'un an ou de 6 mois, sous de spécieux prétextes que le papier ne me permet pas de vous escrire, et l'autre, de la remise d'un quart des tailles aux peuples, pour cette année, avec abrogation de l'ordonnance qui ordonne que les nobles soient emprisonnés après les quatre mois pour debte juste, feroient un puissant effet pour le Roy et la roiauté, dans le cœur de tous les françois. Ce seroit un heureux advènement à la majorité. Que d'acclamations et de puissance en la personne Roialle!

(*Affaires Etrangères.* Vol. 876. *France* 1651. Original de la main de Robertot, non signé [1]).

Robertot à . . . .

A Paris, 7 juillet 1651.

Monsieur,

Je ne doute pas que la sortie de M[r] le Prince, ce jourd'hui à trois heures du matin, de Paris, lui troisième, qui a esté

[1] Cette lettre, ainsi que les trois suivantes, ne porte pas de signature, mais toutes sont bien de la main de Robertot.

suyvie, peu de tems après, de celle de Mr le prince de Conty, de Mad. de Longueville, qui estoit malade, et fort incommodée d'une fluction, du duc de Bouillon, du mareschal de Turenne et de plusieurs autres seigneurs, ne donne grand subject de parler aux estrangers qui publieront le roiaume estre tout en feu. Néantmoins, comme cette action est faite contre Mr le Prince, sur un faux advis, qu'on le vouloit arrester, et, par une peur et une timidité qui n'est pas croiable en sa personne, lui, qui a souvent tout hasardé dans les combats et dans les batailles, il a voulu réparer son honneur par le retour de Mr le cardinal Mazarin, qu'il suppose debvoir rentrer en bref dans le roiaume. Et, pour cet effet, il a mandé ce matin, par une lettre qu'il a escripte au parlement, l'esloignement des conseils du Roy des créatures de S. A. qu'il dit travailler puissament à son restablissement. S. A. R., qui n'avoit pas préveu, non plus que Mr le Prince, sa sortie de Paris si prompte, se treuva hier fort empesché de sa contenance, dans les deux conseils qui se tinrent au Palais-Royal, le matin et le soir. A la sortie du premier conseil, il asseura de faire revenir Mr le Prince, soit par intelligence qu'il eût avec ce prince, dont il sçavoit la sortie auparavant que de l'exécuter, ce qui n'est pas croiable, ou, que, par une intrigue ou alliance secrète qu'ils aient ensemble (ce prince et luy), il advançat cette parole, comme il y a grande apparence. Il est vrai que ceste sortie s'est faite inopinément, et que la fasson dont elle se fict . . . . . qui saisit et qui surprend ne lui donna pas lieu de consulter qu'il se fesait un grand tort de ne pas donner advis à S. A. R. de passer pas Issy et par St-Cloud pour aller à St-Maur, où il est encore. Ce procédé a donné quelque deffiance, quoique l'on dise, à S. A. R. Cela ne m'empesche pourtant pas de croire qu'ils sont dans une intelligence secrète, et pour vous le faire voir, vous sçaurez que ce

jourd'huy, au sortir de la Grande Chambre, S. A. R. Mr le prince de Conti, qui est revenu ce matin de St-Maur pour l'assemblée des chambres, en passant par la grande salle, les gardes ont commencé à crier *vive le Roy et Mr le prince et point de Mazarin*, laquelle clameur a esté continuée par ces mesmes gardes jusque dans la cour du palais, ce qui ne s'est pas faict sans commandement. Vous jugez de là du reste, de quoi veut esviter le peuple qui n'a pas branslé. Le bourgeois se mocque de ces badineries. Pour le conseil d'après midi, il fust seulement desliberé que Mr le mareschal de Grammont iroit treuver Mr le Prince, de la part de la Royne et de S. A. R., pour lui dire que la cour n'avoit pas eu la pensée de le faire arrester, et qu'il pouvoit revenir en toute sureté, et, de la part de Mr le duc d'Orléans, qu'il n'en avoit eu aucune cognoissance. Le duc de Bouillon vient au soir et le mareschal de Turenne au midy, en sorte que ceste sortie n'a pas esté faicte avec dessein comme on en avoit quelque soupçon. Pour revenir aux assemblées du Parlement, l'advis a passé à une députation des gens du Roy vers la Royne pour sçavoir ses intentions, sur la lettre qu'a escripte Mr le Prince au Parlement, et qu'on lui doit porter, par laquelle il mandoit les divers advis qu'il avoit en quoi on le vouloit arrester, et le peu de sûreté qu'il trouvoit pour sa personne, dans les conseils du Roy, tous les ministres estant à la dévotion du Mazarin. Une des propositions de l'assemblée a esté d'empêcher le retour du Mazarin contre lequel Mr le Prince s'est déclaré ouvertement par la bouche de Mr le prince de Conti qui les a nommés. S. A. R. s'est aussi déclaré contre Mazarin non moins fortement. La contenance du jourd'hui du Roi et de la Royne, qui parut sans émotion de la nouvelle de la santé de Mr le Prince, donne de la terreur et à songer aux plus hardis. Cela n'empêchera pourtant pas que les frondeurs ne demandent

demain en l'assemblée, à mon advis, une déclaration touchant l'exclusion perpétuelle à Mr le cardinal Masarin de rester dans le roiaume, à peine de la vie, et à toute personne d'avoir communication avec lui, soubs la même peine. Et, si, au lieu de ceste déclaration qu'ils demanderont avec instances, pour leur sureté particulière plutot que pour le bien public, auquel ce retour ne touche pas, (les peuples aiant beaucoup plus souffert depuis sa sortie que pendant les huict années qu'il a gouvernées sous l'autorité du feu Roy et de la Régente) on lui envoie une déclaration pour lui faire son procès dans les formes, ils se trouveroient bien empeschés parce qu'il n'y a aucune charge contre luy, sans entrer en considération que l'arrest prononcé contre luy ne se peut soustenir dans la forme, il est indubitable qu'il ne peut pas opérer davantage dans le fonds, n'y aiant point de crime en sa personne. Mais, disent-ils, il est la pierre de scandale, c'est le Parlement qui le doibt juger, sinon le Roy, sur la plainte du peuple. Où est il escript qu'on banisse un particulier sur un scandale imaginaire, sans luy faire son procès? Pour vous en parler franchement, l'assemblée précédant celle d'aujourd'hui et la peur qu'ont les princes du bruit de sa personne font sa justification, en sorte qu'il n'y a qu'une bonne résolution à prendre pour terminer. Les peuples seront déttrompés, il n'étoit pas la cause de leur mal, puisque il n'a pas résisté.

Il prend le conseil que vous lui avez donné, mais il est indubitable qu'il rentrera en la jouissance de ses biens et dans la fonction de sa charge de premier ministre, mais, pour y arriver il faut suivre l'advis que vous lui avez porté pour le restablissement de ce conseil souverain, et il fault tenir l'affaire secrète, car, autrement, vous rencontreriez des obstacles dans la vérification de l'Edit, qu'on peut faire le jour que le Roy sera majeur. Une des marques de la peur de Mr le Prince est la demande qu'il

faict de l'esloignement de Mrs le Tellier, Servien, de Lionne, de Coulon, de Botru.

Je mettrois bien, sur le péril de ma vie, qu'il y a plus de douze personnes d'entre eux, qui seroient aussi marrys de plus que M. le Prince, que S. E. revint. L'on peut prendre assurance de se guérir de la peur, mais l'ambition de gouverner ne se partage jamais.

Pour voir le vrai de cette proposition, il ne faut que confronter les différents advis qui viennent de vous et des autres. De moi je le tiens très facile, pourvu qu'on oblige le Roy de se rendre le lendemain de sa majorité dans son armée et qu'on suive le premier conseil dont vous estiez porteur.

Adieu, le courrier qui part m'empesche de vous en écrire davantage.

(*Affaires Etrangères.* Vol. 876. *France*, 1651.)

Robertot à . . . . .

A Paris, ce unzieme juillet au matin 1651.

Monsieur,

Je ne m'estois pas beaucoup trompé quand je vous disois par ma dernière qu'il y avoit quelque confidence secrète entre M. le duc d'Orléans et Mr le Prince. Le retour de ce prince qu'on semble esloigner à dessein et qu'on rend si difficile en fait soubconner quelque chose, soit que l'un et l'autre se desfie de la majorité qui approche et du retour de S. E., dont ils appréhendent le restablissement en la charge de premier ministre, et que, pour leur sureté, ils aient jugé à propos d'esloigner des conseils du Roy les ministres dont je vous ai parlé par ma dernière, il y a toute apparence que ces deux princes ne se désuniront pas facilement, leurs intérest estant communs, quand au détachement d'auprès la Royne; ce qui me faict croire que Sa Majesté sera obligée d'esloigner quelques uns des ministres.

Car, pour la guerre civile, je ne la crois point; ce n'est pas qu'à la première desmarche de la majorité, la Royne ne doibve tenir la mesme conduite pour les conseils du Roy qu'elle a tenu lors de sa régence de n'en faire tenir aucun que les princes ne soient présents. De là, ils reprendront ceste même confiance d'auparavant, et que les mauvais conseils leur ont fait perdre depuis deux ans; outre cet advantage, il est certain que ces princes ne se destacheront pas des intérests du Roy, tant qu'ils seront appelés dans ses conseils. Car comme c'est l'unique et la seule ambition importante des princes du sang d'assister dans les conseils des Roys, quand ils s'en voyent chassez et exclus, il y a nécessité à eux, dans leur naissance qui les appelle dans le commandement, de faire la guerre, ne pouvant demeurer en repos. S'ils en mésusent, vous avez le remède présent pour vous assurer de leurs personnes. Ces maximes faciliteront non seulement le retour de S. E mais encore affermiront son restablissement, car, quand on proposera quelque chose en plein conseil qui regardera S. E., le Roy, qui laissera aux princes la liberté d'opiner, ne s'oposeroit pas à son retour, s'ils voient que l'inclination du roy aille à le favoriser. Les amis de S. E. pourront prendre de là leurs mesures pour agir selon les occurrences de la condjoncture des affaires d'alors, mais, pour donner lieu à ceste première ouverture, il fault rentrer sans ordre, et de la facon que vous savez; mille raisons y concourrent, que je ne peux pas vous escrire. Ne croiez pas que les opositions présentes de ces deux princes et du Parlement rendent ce retour impossible; au contraire, c'est une marque assurée de l'infaillibilité d'icelui, ils aprèhendent ce retour auquel ils ne voient aucun obstacle de la part des peuples, et c'est ce qui les oblige et fort de se remuer, car, à quoi bon porter envye à un proscrit et à un banni qui n'a peut-èstre pas la pensée de revenir. Il y a apparence que ses rares qualités et

son importante conduite qu'ils ont approuvée en d'autres rencontres, leur donne cette inquiétude et ce soupçon. Je ne doute pas qu'ils ne se servent encore de l'occasion présente des Estats Généraux dont ils presseront la tenue, peut-estre en la ville de Paris, c'est pourquoi si la Royne est bien conseillée, elle obligera le Roy de commander en personne son armée, si tost qu'il se sera déclaré majeur; c'est l'unique moien de dissiper tous les nuages qui le menacent dans le commencement de sa majorité. Par là, il reculera la tenue des Estats Généraux, dont il doit faire l'ouverture, il envoira des déclarations aux Parlements de ses volontés. Je ne crois pas qu'il y ait, le lendemain de la majorité, un frondeur assez hardy en France pour choquer l'aucthorité en la personne du Roy, ce pas est dangereux à qui se laissera emporter par la passion.

Du 11 juillet après midi.

L'assemblée du Parlement d'aujourd'huy a dereschef deputé vers la Royne sur la seconde lettre qu'a envoié Mr le Prince, mais, comme en substance ceste lettre ne contenoit que les mesmes soupçons du retour de Mr le cardinal Mazarin en France, la Royne n'a pas faict d'autre response qu'à la première, qui estoit qu'elle n'avoit pas eu la pensée de faire arrester Mr le Prince, ne luy en aiant point donné de subjet, et qu'il pouvoit revenir en toute sureté. Mr le duc d'Orléans, qui avoit pris le soin d'accomoder ceste affaire, aiant veu en l'après midi Mr le Prince au fauxbourg St-Antoine, ne lui a peu offrir le soupçon qu'il a pris de M. le Tellier de Servien, de Lionne, dont il demande l'esloignement des conseils du Roy.

Du mardi 12 après midi.

En la 3e assemblée du Parlement qui est faite à ce matin, S. A. R. avait faict voir les subjects de desfiance qu'avoit

Mr le Prince, il a marqué l'affaire de Brisac, le commandement d'une armée par le maréchal de la Ferté-Senneterre auquel on a envoyé cinq ou six mil hommes contre ce qui avoit esté arresté au conseil, l'advis qu'a donné le commandant des gardes, qu'on a jetés dans Dunquerque, que S. E. y devait arriver en bref, Sedan qu'on doit mettre du ressort du parlement de Metz, au préjudice des lettres patentes sur le contract d'eschange du duc de Bouillon qui en donnoit l'attribution au Parlement de Paris, divers conseils secrets tenus par les ministres, dont je vous viens de parler, pour le retour de Mr le Cardinal, ce qui fait juger qu'il ne sera pas d'autre advis, que Mr le Coadjuteur, qui a opiné à l'esloignement de ces ministres, et à une déclaration qui rendra criminels de lèse-Majesté tous ceux qui auront commerce directement ou indirectement avec S. E. Il y a eu un advis de faire le procès à Mr de Mercœur; comme il n'y a que 40 voix qui ont opiné, la déliberation a esté remise à demain. Le tumulte n'a pas manqué à l'ordinaire dans la grande salle du palais, et en sortant de l'assemblée, des gens apostés ont fort crié *point de Mazarin*, *point de Chevreuse*, *point de Tellier*, *point de Servien*, *point de Lionne*. En sorte que je prévois qu'en la pluralité, il passera demain que très humbles remontrances soient faictes au Roy et à la Royne, pour l'esloignement des ministres, et pour la déclaration contre Mr le Cardinal. Il est estrange que, dans ces rencontres, le bourgois ne se treuve pas, il s'en mocque. Le palais ne grossit point, il semble que comme ces messieurs ont pris à tâche de s'assembler souvent, que ce soit leur séance ordinaire, dont on ne voit plus personne touché! C'est pour les raisons que je vous ay cy devant escript : où il n'y a point de haine il n'y a point d'esmotion, c'est une des plus puissantes preuves du retour de S. E. Car, à quoy bon cryer contre un exilé ou un proscript qui n'a pas la pensée de rentrer en

France, et qu'on dit mesme estre cité à Rome. Il en résulte que cela se fait par un intérest particulier auquel on veut engager les peuples qui ne sont que trop détrompés que leur malheur ne vient pas du premier gouvernement, mais de la guerre. Plust à Dieu que S. E. ait fait la paix, on l'adoreroit en France, ce sont les clameurs et les souhaits ordinaires de tous les peuples.

(*Affaires Etrangères.* Vol. 876. *France*, 1651.)

On voit que Robertot était bien informé et tenait son correspondant au courant des nouvelles les plus récentes; Colbert écrivait le même jour à Mazarin, en lui disant que l'éloignement de Servien, le Tellier et de Lionne le désorientait et qu'il ne savait plus à qui s'adresser pour ce qui regardait ses intérêts (*Corr.*, I, 106).

Robertot à M^r de Brachy.

Paris, vendredi 14 juillet 1651.

Monsieur,

Ce jourd'hui, il a esté arresté en l'assemblée, à la pluralité des voix, que très humbles remontrances seroient faites au Roy et à la Royne de donner toutes sortes de sûreté à M^r le Prince, et en public, que Sa Majesté seroit suppliée d'envoier une déclaration au parlement, qui déclarera criminels de lèze-Majesté tous ceux qui auront commerce directement ou indirectement avec M^r le cardinal Masarin, deffense à lui de rentrer dans le roiaume, à peine de la vie et cependant que les informations commencées seront contre lui continuées. Il semble, par la prononciation de cest arrest, que les ministres soient maintenus en l'autre advis qui alloit à les esloigner de la cour, néantmoins la suitte en est plus dangereuse. Cet advis a esté contesté, hors le palais, par les ennemis de la Royne qui ont de plus

grands desseins dans l'âme, que non pas d'esloigner simplement ces ministres, l'on se déclaroit trop ouvertement et trop tôt pour le premier advis, la Régente y pourroit donner remède par la déclaration de la majorité, qu'elle pourroit faire vérifier ailleurs. L'on a sans doubte dessein de restreindre la majorité par un conseil choisi, dont on exclurra la Royne, qu'on veut donner au Roy jusqu'à l'age de 18 à vingt ans. Pour y arriver, l'on a creu qu'il falloit biaiser et tenir les affaires en balance jusques au 7 septembre qu'on prestend faire le coup d'Estat; l'exemple de Charles 8 roy de France, auquel il fut donné un pareil conseil aux Estats tenus à Tours, n'est pas oublié, Dieu veuille que je me trompe. Si cela arrive, l'auctorité du Roy sera fort esbranlée! Pour prévenir ce coup fatal, il y a un remède facile, mais il doibt estre bien servi, il fault que la Royne, pour s'esclaircir de ce doubte, remette adroitement toute chose à la majorité du Roy qui approche. Si ses ennemis ont le dessein que j'imagine, ils ne lui feront pas grand obstacle; ils seront bien aises de gagner, en dissimulant, ce tems, qui doit finir la régence, pour l'exécution de la déclaration du Roy, qui sera vérifiée, le Roy séant en son lict de justice, mettre le mesme jour ou le lendemain, des restrictions à cette déclaration, de la nécessité du conseil dont je vous viens de parler. Mille raisons veulent cela, les princes pour leur intérest et le Parlement pour son salut, outre que le Parlement de Paris est en possession de mettre des restrictions aux édits quoique vérifiés, le Roy séant en son lict de justice. Nous sommes en un tems où les nouveautés sont permises, si cela avoit esté ordonné, je desfie le meilleur politique d'y donner remède. Si, par les sept semaines de régence qui nous restent, l'on a quelque lumière que ce dessein soit formé, comme je le croy et y vois bien de l'apparence, il fault obliger le Roi de courir le serf deux fois la semaine, au mois d'aoust prochain dans la

forest de St-Germain et aux buissons des environs. Au milieu de la première semaine de septembre, prendre le prétexte d'une bête qui mènera le Roi à Dangu, lequel au lieu de revenir à Paris s'en ira droit à Rouen, se déclarera majeur au parlement, comme a autrefois faict Charles 9e, roy de France, ce parlement est de trop petite conséquence pour avoir la pensée de borner l'auctorité du Roy. Ce sera un coup non préveu, auquel ils ne songeront pas, ils seront assez glorieux de cet honneur. De Rouen, le Roy prendra sa marche à Rheims pour se faire sacrer, et, ensuite, il ira commander son armée avec la quelle il reprendra Mouzon, pour commencer son règne en majorité, par une victoire qui lui donnera d'autant plus de réputation qu'à pas un des roys ses prédécesseurs. Après cela, qui sera si osé que de proposer au Roy des conseils contre son gré, de mettre des bornes à l'authorité roialle? On en veut aux ministres d'à présent, on pourroit bien travailler à leur procès pour avoir plus de prétexte de les chasser le lendemain de la majorité. C'est pourquoi, si l'on hésite ce pas dangereux à faire au parlement de Paris le 7 septembre, l'on pourra bien s'en repentir; mais, trop tard. Il n'y a que ce seul remède qui est de le déclarer majeur à un autre Parlement, parce que celui là a seul le droit de vérifier la déclaration de la majorité, la quelle estant une fois faicte sans condition, le Roy est le maistre. De cette action importante dépend le retour de S. E., lequel on veut empescher par l'establissement de ce nouveau conseil. Le papier ne souffre pas qu'on s'explique davantage, vous avez la liberté tout entière d'opiner, et moi de vous dire mes sentiments sur les affaires du tems, ainsi que vous l'avez souhaitté.

(*Affaires Etrangères.* Vol. 876. *France*, 1651.)

Robertot à . . . .

Paris, le 22 juillet 1651.

Pour satisfaire à votre curiosité, je vous dirai qu'en suitte de l'arrest du parlement du 15 du courant, mardy dernier, les depputés furent faire les remontrances au Roy et à la Royne, qui fict response qu'elle en parleroit au conseil. Jeudy dernier, ces mesmes desputés estant retournés au Palais Roial, Mr le Chancelier leur dit de la part du Roy qu'on leur donneroit la déclaration qu'on leur avoit demandée contre le retour du cardinal Mazarin, et qu'à l'esgard de Mr le Prince, la Royne avoit treuvé à propos d'esloigner les ministres qui lui donnoient de la desfiance, en sorte que il n'y avoit plus rien à présent qui pût empescher Mr le Prince de se rendre auprès du Roy; ce que la Royne leur confirma par sa bouche. S. A. R., qui avoit veu le mesme jour Mr le Prince au Fauxbourg St Antoine, avec lequel il avoit eu une demie heure de conférence dont aparamant il se sépara assez mal, fésoit voir qu'il ne viendroit pas à la Cour le jourd'hier 21 de ce mois, comme l'on avoit publié le jour précédent. Néantmoins, il ne laissa pas de venir le jourd'hier prendre sa place au parlement, les chambres estant assemblées pour la réception de deux conseillers. Après avoir remercié la compagnie, ce prince a tesmoigné que l'esloignement des ministres n'étoit que pour peu de tems, qu'il supplioit la compagnie de le faire comprendre dans la déclaration et les déclarer incapables de tenir des charges qu'ils ont volontairement quittées. Mr le premier président lui a respondu qu'il avoit tout subject de se louer de la bonté de la Royne, aux paroles de laquelle il debvoit prendre confiance, ce que S. A. R. lui avoit confirmé mesme que la compagnie voulant parler du Parlement. Ce prince a prié Mr le premier président de se ressouvenir qu'il avait esté emprisonné au préjudice de la

parole qu'on lui avoit donnée. Mr le premier président lui a desparti que la déclaration touchant son innocence avoit tout réparé et qu'il fallait oublier le passé. Pour conclusion, Mr le premier président l'a prié d'aller voir le Roy et la Royne, aucuns disent qu'il lui a dit qu'il debvoit avoir esté chez le Roy auparavant de venir dans la compagnie. Ce prince a encore respondu qu'il ne demandoit pas qu'on opinast sur cette nouvelle demande en l'absence de S. A. R., qu'il sçavoit trop bien le respect qu'il luy devait et qu'il l'alloit voir; bref, il a profité de la fidélité de son affection au service du Roy. A peine estant sorti du palais, il a esté rendre ses debvoirs à S. A. R. au Luxembourg, où il n'a esté que demie-heure et, de là, s'en est retourné disner à St Maur; Cette nouvelle contestation reculera de dix jours la déclaration contre S. E., laquelle estant expediée, comme l'a demandé Mr le Prince, il ne sera pas encore content. Une de ses prétentions est de faire remplacer. Mr le Tellier par le président Viole, pour s'assurer en quelque façon des troupes; les autres subjects de desfiances de Mr le Prince sont la facilité avec la quelle on lui a accordé l'esloignement de Mr le Tellier, Servien et de Lionne, dont les deux derniers se retirent en Anjou, et le premier, dans une de ses maisons qu'on ne m'a pas nommée. Le bruit commun du retour de Mr de Chasteauneuf, les conférences particulières qu'a eu Mad. de Chevreuse avec la Royne, la promotion de Mr le Coadjuteur, en la charge de premier ministre qu'on publie par la Ville, le reste des personnes que Mr le Cardinal Masarin a auprès du Roy et de la Royne avec ceux qu'il croit estre dans les intérests de S. E., dont il doit bailler un rolle pour demander l'esloignement de la cour. Je croi, en mon particulier, que le plus grand subject de desfiance de ce prince est la peur d'une seconde prison, dont le mal est incurable. Sinon, par une nouvelle confiance en la parole roialle, qu'il ne peut pas prendre en la personne de la

Reine, pour les raisons que vous pouvez vous imaginer. C'est ce qui fait croire qu'on a dessein d'establir un conseil pour les trois ou quatre premières années de la majorité du Roy, dont l'on prestend exclure la Royne. Pour revenir aux ministres restés, dont l'esloignement a esté à ce que l'on tient, concerté par M. de Chavigny, il est certain qu'ils s'étoient mesnagés auprès des princes, ce qui est la cause de leur disgrace. Le premier avoit parolle de S. A. R. de le maintenir soubs des conditions qui ne se disent pas encore; il avoit aussi faict sa paix avec Mr le Prince, au moins du secret de son emprisonnement, qu'il lui avoit révèlé, dont le premier dessein avoit esté conçeu par Mr le Coadjuteur, dans le cabinet de Mr le Cardinal, pendant la messe de minuit du jour de Noel précédant son emprisonnement. L'on marque encore quelques autres circonstances, pour les deux autres, l'on dit que Mr Deslandes-Payen, conseiller en la cour, avoit donné de leur part à Mr le Prince toutes assurances de leur affection et fidélité à son service, ils n'en avoient pas moins protesté à S. A. R. Ce qui a le plus sensiblement touché Mr le Prince, c'est les visites qu'a rendu Mr de Lionne à Mr le Coadjuteur, elle pourra bien en estre trompée, puisque ce n'est pas l'affection qu'il a pour son service, mais le seul intérest de sa fortune et du chapeau qui luy fait ainsy changer de party. Je ne doubte pas que vous ne fussiez bien aise de sçavoir mes sentiments dans cette conjoncture d'affaires et particulièrement ce qu'en disent les peuples. Pour mes sentiments, je vous les ai mandés par ma dernière du 15 du courant[1], il y a nécessité pour le maintien de l'authorité roialle d'empescher l'establissement de ce conseil de tout contraire à la monar-

[1] Cette lettre manque à la correspondance, ainsi que plusieurs autres indiquées cependant dans le répertoire placé en tête d'un certain nombre de volumes.

chie, qui ne doit despendre que d'un seul, ce qui se fera facilement, si l'on évite l'assemblée du Parlement. Après que le Roy se sera descläré majeur, et la tenue des Estats au mois de septembre prochain, vous en sçavez le remède par ma dernière aiant necessité de faire ce que je vous ay mandé. Pour les peuples, ils sont si peu amants de tous ces changements que cela n'est pas croiable; l'on dit seulement, « Eh bien, si l'on fait la guerre au roy, nous le deffendrons et mourrons pour luy, » le retour de Mr le Cardinal que ce nouveau changement..... (*Le reste manque.*)

(*Affaires Etrangères,* Vol. 876. *France*, 1651.)

Robertot à Mr de Brachy.

A Paris ce 29 juillet 1651 [1].

Monsieur, je ne doute pas que vous ne soyez bien aise d'apprendre au vrai ce qui s'est passé en cette ville depuis 6 jours, veu les différents bruits qui courent.

Lundy dernier, 24 de ce mois, S. A. R. envoya à son ordinaire sa garde suisse dès 7 h. au palais, espérant se rendre en l'assemblée, où l'on devoit déliberer sur la proposition dernière de Mr le Prince, touchant les personnes de Mr le Tellier, Servien et de Lyonne, qu'il avoit demandé au dernier jour estre compris en la déclaration contre le cardinal Mazarin. Mr le Prince, estant arrivé de St-Maur de bon matin au palais d'Orléans, il eut quelque conférence avec S. A. R. après laquelle il envoya le sieur Frémont dire à Messieurs du Parlement qu'il n'iroit pas ce jour là en l'assemblée. Les chambres, qui estoient assemblées, eurent quelque conférence, sans délibérer, sur ce que Mr le Prince s'estoit rendu en leur compagnie, sans avoir esté saluer le Roy, ce qui fut trouvé fort mauvois.

[1] Communiqué par M. Faugère. *Affaires Étrangères,* Vol. 876. *France,* 1651.

L'après midy de ce mesme jour, Mr le Prince fust visiter Madame de Montbrun et, de là, passer devant le Palais Royal pour se rendre chez Mademoiselle qu'il fust veoir, il passa au retour pour la seconde fois devant le Palais Roial; aïant faict quelques visites, il passa pour la 3e fois devant le Palais Roial, où il eust à rencontrer le Roy, qui venoit de se beigner à St Cloud. M. le Prince salua du chapeau, sans sortir de son carosse, le Roy, qui dit sur le champ que s'il eust eu ses gardes auprès de lui, auxquels il avoit commandé de ne pas entrer dans le Cours, cela eust donné grande peur à Mr le Prince. Cette bravade a si fort décrié Mr le Prince parmi les peuples, qu'il n'y a pas un homme qui ne die hautement que le Roy le devoit faire charger par ses gardes, ce qui fait dire aux mieulx sensés que les Roys qui sont bien conseillés ne doivent jamais esloigner de leurs personnes sacrées leurs gardes.

Le mardy se passa sans qu'il y eut rien d'extraordinaire, sinon que S. A. R. ayant monté à cheval, sur le soir, accompagné de ses gentilzhommes, pour aller à Issy, le bruit courut aussitôt par la ville qu'il se retiroit à Blois. Le bruit courut aussi par la ville ce jour là que Madame la Princesse et Madame de Longueville se retiroient à Meudon, ce qui s'est trouvé vray par la suite.

Le mercredi 26, la Royne envoya une lettre de cachet au Parlement de lui envoier des députés, ce qu'aiant faict, Mr le Chancelier leur dict que le Roy et la Royne avoient jugé à propos de donner une déclaration contre le cardinal Mazarin, telle que l'avoit demandée le Parlement. Il fit plainte contre la conduite de Mr le Prince qui refusoit de venir saluer le Roy et ne vouloit pas prendre confiance en sa parolle roialle. La Royne dit aux députés qu'elle leur donnoit de rechef sa parolle et celle du Roy qu'on n'attenteroit pas à sa personne et qu'elle prioit leur compagnie de donner, sur la sienne, leur parolle à Mr le Prince. La

Royne leur promist mesme de ne point faire revenir les sieurs le Tellier, Servien, et de Lionne. S. A. R., qui estoit présente dit à Mr le Premier Président qu'il s'en alloit à Limours pour quatre jours, et qu'il le prioit de travailler au retour de Mr le Prince auprès du Roy. Le duc d'Anville a mesme proposé à M. le Prince de l'envoier en ostage en l'une de ses maisons, avec ses gardes qui avoient l'ordre de lui donner cent coups de poignards, si on l'arreste, et qu'il pust prendre confiance en la bonté de la Royne, qui n'a aucune mauvoise volonté contre luy. Ce mesme jour, S. A. R., auparavant de partir pour Limours où il a mẽné Madame, Mademoiselle, Mlle d'Orléans et Mlle de Vallois, ses trois filles, fit consentir à M. le Prince d'envoier un ordre à ses trouppes, qui n'avoient pas voulu passer en l'armée qui est toujours campée à Arleux, près de Douay. Ce qu'il fist en même temps sous ceste condition que le sieur de Vallon, mestre de camp du régiment de Languedoc et maréchal de camp en l'armée, les commanderoit sans que le maréchal d'Aumont les pust séparer.

Le jeudy, Mr le Prince s'en retourna l'asprez-midy à St Maur; il avoit couru un bruit le matin parmi les bourgeois qu'il iroit ce mesme jour saluer le Roy, dont on se réjouissoit, et ce qu'il n'a pas encore faict. La Royne passa le jour d'hier en dévotion ; ce jourd'huy, les trois chambres se sont assemblées et ont ordonné qu'il seroit informé contre ceux qui font ces libelles et ces manifestes soubz le nom de M. le Prince, dont il s'est affiché divers placards depuis ces jours derniers.

Lundy prochain, les chambres s'assembleront sur la proposition de M. le Prince et sur les nouvelles desfiances qui l'empeschent d'aller salluer le Roy. Il y a grande apparence qu'il ne trouvera pas son compte, son procédé donnant du refroidissement à ceux qui lui estoient affectionnés.

Mr de Chavigny, ayant trouvé quelque refroidissement

en la personne de la Royne, il l'a priée de lui permettre de se retirer; il y a six jours qu'il n'a pas esté au conseil. Le bruit est grand d'un changement aux Sceaux. S. A. R. propose Mr de Châteauneuf, la Royne témoigne y vouloir mettre Mr le Premier Président, et moi je crois qu'on pourra bien les donner à Mr le Président le Vignon, chez lequel Mr de Navailles a déjà faict 5 ou 6 visites.

Mr le duc de Vendosme est allé à Anet avec les ducs de Mercœur et de Beaufort, ce dernier estant toujours fort incommodé d'une frénésie qui lui est demeurée en la teste, estant assez bien du restant de son corps.

M. le Prince ne fust pas coucher à St Maur, jeudy, il n'y eust que Mr le Prince de Conty, qui vint le lendemain en cette ville. Vendredi, Mr le Prince vint par la ville, avec des habits de parade destinés pour rentrer dans Bourdeaux, suivy de tous ses pages, de valets de pied vestus de livrées faites exprès pour la mesme entrée. Mad. la Princesse et Madame de Longueville partent aujourd'huy, qui est samedy, ou demain pour Meudon. Mr et Madame de Longueville ne couchèrent pas ensemble à l'entrevue qui se fit à Trie. Il n'y a pas grande espérance d'un accomodement entre eux, Mr de la Rochefoucault ayant toujours ses bonnes grâces, si l'on croit la médisance. On parle aussi d'un changement dans les finances, on parle d'y mettre le marquis de la Vidaille. ROBERTOT.

Robertot à Mr de Brachy.

« A Paris, ce samedy 5 aoust 1651[1].

Monsieur,

Pour m'acquitter de mon debvoir et de ma promesse, je vous diray que samedi, le 29 du passé, Mr le duc d'Orléans

[1] Indiqué par Mr Faugère. (*Affaires Etrangères*. Vol. 876. *France*, 1651.)

arriva de Limours à Paris sur les quatre heures du soir, auquel Mr le Prince fut rendre sa visite un quart d'heure après, au Luxembourg.

Le Comte de Quincay, ayant été député de l'armée de Flandres, pour assurer Leurs Majestés de la fidélité de tous les corps en géneral et des officiers et soldats en particulier, arriva dimanche dernier en Cour, qui fit offre de la part de l'armée de servir le Roy, envers tous et contre tous, sans argent, avec parolle de sacrifier jusqu'au dernier leurs vies et leurs biens, dont ils ne manquoient pas. Cette délibération ayant été prise sur ce que les troupes de Mr le Prince qui sont encore, sçavoir, la cavalerie d'Engle à St Omer, et l'infanterie vers Marle, ont refusé, suivant les ordres du Roy, de joindre l'armée. L'on dit néanmoins que le sieur de Valon est parti de ceste ville depuis 2 jours pour les aller commander et qu'ils ont ordre de ce prince de le joindre.

Ce mesme jour, le dimanche, le lundy et le mardy, ensuivant, Mr le Prince, avec ce beau train destiné pour son entrée dans Bourdeaux, fust faire quantité de visites et particulièrement chez quelques uns de Messieurs du Parlement, il fust aussi au Cours après que le Roy en fust dehors et fust retourné chez lui.

Mardy, premier de ce mois au matin, Mr le duc d'Orléans envoia le sieur Goulas, son secrétaire chez le Coadjuteur, lequel, peu de temps après, se rendit au Luxembourg, où il fut entretenu seul assez longtemps par S. A. R. Mr le Prince y estant arrivé, S. A. R. l'entretint aussi seul et aussi Mr le duc de Bouillon. Mr le duc d'Orléans a aussy entretenu en particulier Mr le Président Viole. Le mesme jour, l'on publioit par la ville que Mr le Prince devoit demander, le lendemain, en l'assemblée des chambres, l'esloignement de la cour, des maréchaux d'Estrées, et de Villeroy, de Madame d'Aiguillon, de Mr de

Senecterre, des deux Botrus, du commandeur de Jars, des sieur et dame de Navailles.

Le mercredy 2 du courant, les chambres estant assemblées, où estoient S. A. R. et M. le Prince, Mr le Premier Président ayant pris la parole, a dit qu'il estoit bien étrange de voir que Mr le Prince, qui a rendu de si signalés services à l'Estat, fust depuis 15 jours dans Paris, sans avoir été voir le Roy; que toute la France et l'Europe mesme en estoient étonnées, qu'il importoit au bien de l'Estat que Mr le Prince vit le Roy et que la réunion se fit dans la maison roialle, que cela reculoit la paix générale, qu'il falloit commencer par la paix domestique, qu'il sembloit que dans Paris l'on voulust élever autel contre autel. Sur cela Mr le Prince l'a interrompu et lui a dit de s'expliquer, qu'on verroit à la fin ceux qui avoient le plus d'affection et de fidélité au bien de l'Etat, ou au service du Roy. Monsieur le Premier Président lui a réparty que, s'il parloit pour luy, il pouvoit l'assurer qu'il n'avoit jamais eu d'autre pensée ni d'autre intérêt que le service du Roy. Comme ils s'échauffoient, Mr le duc d'Orléans a pris la parolle et en a, en quelque sorte, pacifié l'aigreur. Les gens du Roy ayant eté mandés par deux différentes fois, pour sçavoir en quel estat estoient les informations contre ceux qui avoient commerce avec le cardinal Mazarin, Mr Tallon lui a dit que cette affaire étant de conséquence, où la pluspart des grands du royaume estoient intéressés, que Mr le Procureur général n'avoit pas creu devoir aller si viste en ceste affaire.

Sur ce discours, Coulon l'a interrompu et voulu obliger de nommer ceux de qui il entendait parler. Mr Talon a dit qu'il portoit la parolle pour le Roy, et non en son nom, et qu'il ne pouvoit ni ne devoit l'interrompre, que quand la Cour l'interrogeroit, il lui rendroit raison. Coulon ne s'en est pas contenté, il a dit au Procureur général que l'abbé Foucquet, ayant faict divers voyages vers le cardinal

Mazarin, il en pouvoit mieux dire des nouvelles que pas un. Mr le Premier Président a mis le holà et a dit qu'on ne pouvoit pas interrompre les gens du Roy. Sur ce, Mr de Bressoles, qui est un des conseillers, a dit qu'il s'estoit présenté divers personnes pour déposer, mais qu'ils craignoient le retour du Mazarin, dont ils l'avoient assuré. Bref, après diverses opinions, dont l'une alloit à décreter ajournement personnel contre le duc de Mercœur pour avoir faict le voiage à Cologne, il a passé, à la pluralité des voix, que les parolles que la Royne avoit données aux députés pour la sûreté de Mr le Prince et contre le retour de Mr le Cardinal Mazarin seroient registrées, que Mr le Prince seroit suplié comme il a esté, estant dans la compagnie, d'aller voir le Roy et la Royne; qu'il seroit informé contre ceux qui ont tenu des conseils secrets pour atenter à la personne de Mr le Prince; que le duc de Mercœur seroit mandé de venir prendre sa place lundy prochain au Parlement, pour rendre raison du voiage qu'il a fait pour aller à Cologne; que tous domestiques estrangers du cardinal Mazarin seroient constitués prisonniers; qu'il seroit informé contre les sieurs Ciron et Braschet, contre un troisième dont j'ai oublié le nom, et contre tous autres qui ont commerce avec le cardinal Mazarin et que tous courriers allant et venant à Cologne seroient arrestés, que les conseillers travailleroient incessament à dresser la déclaration pour empescher le retour du Cardinal Mazarin, de la communication du quel on veut faire un crime d'Estat et de lèze-Majesté. Donc, s'il estoit vray, ce que disent les intéressés au party de Mr le Prince, que la Royne eût quelqu'intelligence avec le cardinal Mazarin, elle ne seroit pas exempte de ce crime, et le Parlement lui pourroit faire son procès le lendemain de la régence finie. L'on n'a pas opiniastré à faire comprendre dans la déclaration les ministres exilés, le Parlement aiant jugé la conséquence trop dangereuse de faire le procès à des

françois, sans agir par les formes. Mr le duc d'Orléans, en opinant, a dit que Mr le Prince avoit des justes soupçons qui l'empeschoient d'aller voir le Roy. Mr le Prince, en opinant, a exagéré en gros, sans rien vérifier, les subjects de défiance qu'il avoit, il a tesmoigné à la compagnie n'avoir pas d'autre intérêt que le service du Roy, et le bien de l'Estat. L'assemblée a eté remise à lundy pour la vérification de la déclaration contre Mazarin. »

Le jeudi 3 du courant, à 5 h. du soir, S. A. R. a mené Mr le Prince au Palais Roial, où il a vu le Roy et la Royne; il a tesmoigné à la Royne n'avoir pas d'autre intérest que le bien de l'Etat et le service du Roy. La Royne lui a dit qu'elle le vouloit croire. L'on a remarqué un peu de froideur en ceste visite, laquelle pensa être rompue par l'advis qu'eut Mr le Prince que le Roi avoit faict monter à cheval ses gendarmes et ses chevau-légers, mais c'estoit pour aller à la chasse. Le duc d'Anville, qui a faict les allées et venues, fust dire, de la part du Roy, à Mr le Prince qu'il avoit fait dessein d'aller à la chasse, mais que, puisqu'il le viendroit voir, il ne sortiroit pas de chez luy.

Robertot.

Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la Chambre et secrétaire du duc d'Orléans, dont il est question dans la lettre précédente, nous a laissé de très curieux mémoires qui viennent d'être publiés, pour la *Société de l'Histoire de France*, par M. Constant (3 vol. in-8°); mais, les détails qu'il donne, précieux surtout par la situation que Goulas occupait, sont beaucoup moins précis que la dépêche de Robertot. De plus, il réunit souvent des faits de plusieurs dates, pour mieux en montrer les conséquences, ce qui donne de la confusion à son récit.

Il est curieux de rapprocher les lettres de Robertot de celles qu'à la même date, Colbert écrit très fréquemment au cardinal et qui sont également au nombre de six, pour le mois de juillet. On y trouve d'intéressants renseignements sur la mission qui avait été confiée à Scyron (que Robertot écrit Ciron), alors maréchal de camp et que le Cardinal devait plus tard envoyer comme commandant à la Fère en 1653. (*Correspondance de Colbert*, publiée par Pierre Clément, T. I.)

La correspondance de Robertot cesse ici, pour ne reprendre que l'année suivante; les projets, pour la réunion du parlement de Rouen, ne s'étaient pas réalisés, et, le jour où l'on proclamait la majorité du Roi, une déclaration paraissait en son nom, rendant Mazarin responsable de tous les malheurs du temps et lui défendant de rentrer en France. Cet acte de faiblesse restait inutile et la Fronde recommençait pendant encore près d'une année.

IV.

Après une campagne dans le Berry, à l'automne de 1651, et, malgré les nouvelles déclarations portées contre le Cardinal, Louis XIV se décidait à le rappeler et celui-ci venait rejoindre la Cour à Poitiers, à la fin de février. Au mois de juin suivant, le Roi demandait au parlement de Paris de lui envoyer des députés qui conféreraient avec les membres du Grand Conseil sur les conditions de la paix, dont l'une des principales devait être

l'éloignement de Mazarin et la rentrée des princes dans le devoir. Mais, de nouvelles émeutes éclatèrent dans Paris (25 juin) et, le 2 juillet, au moment où la Fronde allait être vaincue, l'intervention de Mademoiselle de Montpensier, faisant tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi, donnait un nouveau stimulant à la révolte.

C'est alors que Louis XIV prit le parti de réunir, dans une ville voisine de la capitale, un certain nombre de membres du parlement, afin reconstituer ce corps souverain et d'ôter par suite une valeur légale aux arrêts que rendraient les magistrats restés à Paris.

Pontoise fut choisi comme lieu de réunion du parlement et Mazarin fit faire des démarches auprès des magistrats qui se trouvaient hors de Paris, afin de les décider à se rendre au rendez-vous. Cette mission délicate fut confiée à Robertot; il vit d'abord les présidents de Mesmes et de Bailleul, qui s'excusèrent, et le conseiller Ménardeau, qui se déclara prêt à se rendre aux ordres du Roi. La lettre suivante de Robertot, dont nous devons l'indication à l'obligeance de M. Chéruel, montre avec quel zèle il s'acquitta de cette mission.

Robertot à Mazarin.

A Melun, ce 26 Juillet 1652, à sept heures du soir.

Monseigneur,

Je me donnai l'honneur d'escrire à Vostre Eminence mercredy au soir, 23 du courant, comme j'estois heureusement arrivé à Villeroy et comme, le lendemain, je fesois

estat d'aller treuver Monsieur le Conte de Monbas à Melun. Ayant apris le matin qu'il en estoit parti, je me rendis sur le midy à Corbeil, d'où je luy despeschay un messager pour luy donner advis de mon arrivée, et, comme l'on doutoit du lieu où il pouvait estre, je fus voir, avec Mr de Gontry, ce mesme jour, Mr le Président de Bailleul, à Choisy, auquel je rendis la lettre du Roy. Je ne scauroy exprimer à Votre Eminence le desplaisir qu'il a de ne pouvoir exécuter la volonté de Sa Majesté, sa fluction continuant toujours. Si son mal le quitte tant soit peu, il fera ce que le Roy lui ordonnera. Luy aiant fait voir la lettre que j'avois pour Mr le Président de Mesmes, il luy escrivit aussitôt, et luy fit desfanse d'exécuter avec Mr son fils l'ordre que je leur porteroy de la part du Roy. Monsr le Conte de Monbas avoit eu la bonté de se rendre à Corbeil, où luy aiant donné les lettres du Roy et de V. E. et dit ma créance, il monta aussitôt à cheval, pour se rendre chez Mr le Président de Mesmes, où je l'accompagnay. Nous n'avons pas eu grande satisfaction de ce costé la, quelque instance que Mr le Conte de Monbas et moy luy aions faicte; sa response a esté qu'il avoit Madame sa femme à Paris, outre qu'il estoit encor incommodé d'une fluction qui lui continuoit un mal de teste ordinaire: pour Mr son fils, qu'il avait des affaires à Paris, en sorte que Votre Eminence ne doist pas faire grand fondement sur ces deux messieurs, quant à présent, pour des raisons que je me réserve de dire à Votre Eminence quand j'aurai l'honneur de la voir.

Au partir de chez Mr le président de Mesmes, Mr le comte de Monbas, voiant qu'il y alloit du service du Roy d'obliger Mr Mesnardeau d'exécuter ma créance, prit la peine de venir à Melun où il estoit. L'aiant entretenu sur le subject de mon voiage et lui aiant fait voir mon ordre, il nous dit que, lui envoiant un ordre suivant ma créance et expliqué par la lettre qu'on luy envoira, il exécuteroit ce que le Roy luy ordonneroit.

J'attends à Melun la response de Votre Eminence sur ce subjet, comme aussi sur ce que le dit sieur Mesnardeau m'a dit qu'il serait très à propos qu'on m'envoiast icy les lettres de cachet en blanc, pour donner à Messieurs du Parlement, qui pourront venir en ces quartiers, pour leur oster tous les pretextes qu'il pourroient avoir que le Roy ne désire pas une chose dont il ne leur escrit pas. Il seroit encore nécessaire que Votre Eminence m'envoiast un ordre par lequel Sa Majesté prie tous les conseillers de son Parlement qui se rendront en Brie, de prendre créance à tout ce que je leur diray de sa part, m'aiant envoyé exprès en cette province pour leur faire sçavoir sa volonté.

Mr Mesnardeau m'a dit qu'il est très à propos d'envoyer en diligence des lettres de cachet à ces Messieurs qui sont encore à Paris, suivant qu'il l'a mandé à Votre Eminence.

J'atends les commandements de Votre Eminence, à qui je suis, Monseigneur,

Vostre tres humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

DE ROBERTOT.

(*Archives des Affaires Etrangères.* Vol. 141, p. 130. *France,* 1652.)

Si les termes de cette lettre ne suffisaient pas pour attester l'activité que Robertot déploya dans cette circonstance, nous en trouverions une nouvelle preuve dans le témoignage du comte de Montbas [1], qui, se trouvant à Melun,

[1] François Barton, vicomte de Montbas, chevalier, seigneur de Lubignac, lieutenant-général des armées, mestre de camp du Régiment Royal-Cavalerie, était alors investi des fonctions de gouverneur de Melun, Corbeil, Lagny et de tout le pays de Brie et était revêtu également du titre de Grand Maitre des Eaux et Forêts de Normandie. Il était l'aîné de cinq frères, dont trois donnèrent des

avait accepté de le seconder et écrivait, le même jour, au Cardinal :

Monseigneur, j'ai creu ne pas debvoir esloigner Mons. de Robertot des lieux où ceux, pour les quels il est venu, pourroient se rendre, il a le zèle pour V. E. tel qu'il se peut souhaiter.....

(*Affaires Etrangères,* Vol. 141. *France,* 1652).

Ce témoignage a une valeur considérable, étant donné le caractère de son auteur; François Barton, vicomte de Montbas, était un des officiers les plus distingués de l'armée royale; nommé lieutenant-général le 10 juillet précédent, il se trouvait à Melun à la tête d'un corps de troupes allemandes, et aurait évidemment continué à fournir une brillante carrière, s'il n'était mort le 23 janvier 1653, à l'âge de 39 ans.

Les démarches de Robertot furent couronnées de succès, et le 6 août le Parlement se réunissait à Pontoise.

preuves de leur dévouement à la couronne de France. L'un, Jean, seigneur de Brès, mestre de camp des Cravates (ou Croates), épousa Cornélia, fille de Hugo Grotius, le célèbre auteur du *De Jure Pacis et Belli*, l'autre, François, qui fit partie d'abord de l'ambassade envoyée par la France à Munster, à l'époque de la signature du traité de 1648 fut ensuite chargé, pendant la Fronde, de plusieurs missions difficiles en Allemagne, dont la plus importante fut la négociation d'un emprunt considérable, comme gage duquel, le Cardinal l'autorisa à déposer une partie des diamants de la Reine; ajoutons qu'il fut assez heureux pour rapporter la somme demandée, sans avoir été obligé d'engager les pierreries qui lui étaient confiées. Les deux autres frères de François de Montbas, tous deux chevaliers de Malte, périrent à côté du commandeur de Neufchelle, à l'abordage de la *Sultane Reine.* (Renseignements communiqués par le vicomte Georges de Montbas.)

Loret, dans sa *Muze historique*, en raconte la réunion à Mademoiselle de Longueville, en ces termes, à la date du 11 août (*Édition Ravenel et de la Pelouze*) :

Mardy, le Parlement nouveau,
Compozé de maint bon cerveau,
Par une royale ordonnance
A Pontoize prit sa séance,
Et fit tout plein de réglemens
Touchant les prézens mouvemens;
Mais ils n'étoient, à tout rabatre,
Que le nombre de vingt-et-quatre,
Sçavoir le prézident Molé
Dont j'ay plus de cent fois parlé,
Et le quel a, par Sainte Barbe,
Encor plus de sens que de barbe;

Puis suit l'énumération des membres de la cour, au nombre desquels figure Ménardeau, après quoi, le spirituel chroniqueur donne son avis sur le nouveau parlement :

A Paris, de petites gens
Colporteurs, records de sergens
Gens de Pont-Neuf et de tavernes,
Tous vrais dizeurs de balivernes.
Se moquent impertinemment
Du susdit nouveau Parlement;
Mais, loin d'avoir l'ame abuzée
Par cette engeance méprizée,
Je n'écoute qu'avec regret
Ce que dit le peuple indiscret

Et leur sot et grossier langage
Me fait estimer davantage
Ces gens d'honneur et de renom
Dont on veut déchirer le nom.
. . . . . .

Un savant éminent dont nous aimons toujours à citer l'opinion, M. Chéruel, a apprécié en quelques lignes le rôle de ce parlement, dans son introduction au *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson* (*Doc. Inéd. II*, p. XXIX, 1861).

« Quoique peu nombreux, ce parlement de Pontoise rendit de grands services à l'autorité monarchique. Les arrêts des magistrats restés à Paris, malgré les ordres du roi n'eurent plus de caractère légal. On ne vit plus dans leur assemblée qu'une troupe de factieux. La cause royale, qui gagnait chaque jour en popularité, l'emporta décidément, lorsque Mazarin, quittant pour la seconde fois la France, enleva tout prétexte à ceux qui prétendaient ne combattre que l'autorité odieuse d'un ministre étranger et affectaient un respect hypocrite pour le pouvoir royal. Le cardinal ne continua pas moins de gouverner par l'intermédiaire des ministres qu'il avait laissés près de la reine. »

En effet, le 19 août, Mazarin s'éloignait de nouveau de la cour et se retirait à Sedan, mais avec l'espoir d'un retour prochain et définitif. Aussi cherchait-il à mettre en ordre ses intérêts trop longtemps négligés et à réparer les dommages que lui avaient causés les arrêts de proscription et de confiscation.

Il était toutefois un malheur que les soins de

Colbert n'avaient pu empêcher ; la dispersion de cette splendide bibliothèque, qui était un des sujets d'orgueil du Cardinal et dont le 8 septembre 1651, le parlement avait ordonné la vente. Mais Mazarin ne se découragea pas, et après avoir reformé cette précieuse collection, il en dota son pays d'adoption et nous laissa la *Bibliothèque Mazarine* [1].

V^te^ DE GROUCHY et C^te^ DE MARSY.

(A continuer.)

[1] Ouverte, dès 1643, aux savants, la bibliothèque de Mazarin fut la première bibliothèque publique de Paris. En 1688, Colbert, l'un des exécuteurs testamentaires du Cardinal, la dépouilla d'une partie considérable de ses manuscrits pour en enrichir la bibliothèque du Roi. (Voir les beaux travaux de MM. Léopold Delisle et A. Franklin, dans la collection des *Publications historiques de la ville de Paris*).

VARIÉTÉS.

Sentence du conseil de flandre prononcée contre les bohémiens en 1515 (n. s.). — Document qui peut servir a l'histoire des races maudites. — Pour ce que vous Martin Gomguy qui vous dites estre conte en la petite Egipte, vous Jehan Fiver, Pierre Queque, Phone de Leto, Baillo de Leto, Goyngua de Conday, Jehan Fa, Hoy de Barocara, Vitege de Schoka et Babtista Gada, acompaignez de vos femmes, enffans, serviteurs et suyvans, transgressant et contempnant les édictz ordonnances et commandemens de nostre très-redoubté seigneur et prince d'Espaigne, Archiducz d'Austrice, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, etc. publiés par toute sadite conté de Flandres, par lesquelz à vous et tous ceulx de vostre nation a esté ordonné partir dicelle sadite conté et interdit et deffendu de non y rentrer ne retourner, sur le hart, vous vous estes avanché, ingeré venir et retourner en ladite conté et illec oppresser, mengier, composer et rober les subjetz dicelle, comme de ce est assez apparu à ladite court, tant par vos propres confessions comme autrement. La court vous condempne tous estre fustiguez et batuz de verges sur vostre corps nu, tant que le sang s'en ensuyve. Et ce fait, vous bannit tous, nulz reservez, ensemble voz femmes, enffans et suyvans, ensuyvant et entretenant lordonnance de nostre tresredoubté seigneur à jamais hors du pays et conté de Flandres, à partir et vuyder ceste ville de Gand endedens le solleil couchant après que ceste sen-

tence et condempnacion sera acomplie et que serez vuydée des prisons, et ledit pays endedens trois jours après, et ce sur le hart. Ordonnant en oultre ladite court icellui vostre bannissement estre publié par cry publique par tous les lieux de ladite conté, où lon est accoustumé faire criz et publications et denoncé à tous les inhabitans dicelle conté que silz ou aulcuns deulx se scevent douloir davoir perdu aucuns biens et que iceulx pevent estre trouvez soit es biens par le procureur général de Flandres arrestez ou nom de nostre dit très redoubté seigneur et maintenez de vous appartenir ou ailleurs, que iceulx leur seront restituez, si avant quilz en scevent faire et bailler bon et souffisant ensegnement, et ce endedens quinze jours prochainement venant, endedens lesquelz chacun sera tenu faire ses plaintes et doleances. Consentant néantmoins à lun dentre vous, qui à ce faire sera par vous choysi et ordonné, et auquel sera à ceste fin baillié saufconduit espécial de ceste court, de povoir ledit temps pendant poursuyr lesdits biens arrestez. Au boult desquelz XV jours il sera tenu soy retirer et furnir audit ban. Et vous condempne encoire par dessus ce en tous despens faiz pour lappréhencion de voz personnes ensemble es despens des prison. Prononchié le XVI[e] de mars XV[c] XIIII.

(*Collection B. Conseil de Flandre. — Sentencien ende appointementen interlocutoire. — April* 1514. — Décembre 1517, f° 136 v°.)

Trois centième anniversaire de la naissance de Hugo Grotius. — Le mardi 10 avril a été célébré à Delft, avec un grand éclat, cet anniversaire d'un des plus grands hommes de la Hollande. Toutes les rues étaient pavoisées. A 1 heure, le comité qui s'est formé pour réunir les fonds

nécessaires à l'érection d'une statue, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville où il a été reçu par le bourgmestre, les échevins, et les conseillers. L'édifice communal était magnifiquement décoré.

Au fond du vestibule, dont les parois disparaissaient derrière les fleurs et la verdure, se trouvait un baldaquin de pourpre, d'or et de velours, au milieu duquel ressortait le portrait de Hugo Grotius, peint par Van Miereveld, avec cette inscription : *Prodigium Europæ.* A gauche étaient suspendus deux immenses plats en faïence de Delft, représentant Hugo Grotius et son épouse Maria Van Reigersberg. Dans les niches avaient été disposés des cartels portant diverses inscriptions : *Philologie, Histoire, Poésie, Jurisprudence, Diplomatie, Politique,* et des banderoles sur lesquelles on lisait : *l'Oracle de Delft, la Lumière de la Hollande;* enfin de vieilles tapisseries de Flandre complétaient la décoration.

Le député Cremers, président du comité, ouvrit la séance au milieu d'un silence solennel. Il expliqua comme quoi les organisateurs de cette fête avaient hésité jusqu'à présent à mettre au concours le modèle d'un monument. On craignait que la participation ne fût pas assez grande, assez générale pour arriver à l'érection d'une statue digne du grand homme. Aujourd'hui cependant, l'on est convaincu du grand concours efficace que prêtera l'étranger aussi bien que la Hollande même.

Après un discours consacré par M. le bourgmestre à la mémoire du glorieux enfant de la ville, dont il se fait un honneur d'être le chef, M. Vorsterman van Oyen présente au conseil communal une étude sur Hugo Grotius et sur sa descendance.

Parmi les invités on remarquait un des descendants de Hugo de Groot, le jonckheer Cornets de Groot.

Vers deux heures, aussitôt après la réception à l'Hôtel

de Ville, les membres du comité, ayant à leur tête le prince d'Orange, le conseil communal et les invités, suivis de la foule qui était compacte, se sont rendus à l'église au son du carillon.

Là, les assistants se rangèrent respectueusement autour de la tombe de Hugo Grotius, où M. Cremers retraça éloquemment la longue et laborieuse carrière de celui que la Hollande est si fière de compter parmi ses fils.

Une couronne en argent fut déposée par l'orateur sur la tombe de l'illustre savant, après quoi le Révér. M. Brouwers rappela en termes chaleureux le souvenir de ce loyal Hollandais chez qui l'amour de la patrie n'avait faibli en aucune circonstance. M. Brouwers aussi déposa au pied du mausolée une magnifique couronne de fleurs, en exprimant le souhait de voir bientôt surgir une statue que chaque Néerlandais saluera avec enthousiasme. La ville de Delft offrit une couronne de lauriers.

L'orgue alors accompagna de ses majestueux accords la sortie de la foule vivement impressionnée.

La section de littérature de l'Académie royale de Sciences d'Amsterdam a tenu le lendemain une assemblée générale, consacrée uniquement à la mémoire de Hugo de Groot.

Le professeur Opzomer y prononça un superbe discours, dans lequel il retraça Grotius dans sa sextuple force scientifique de philologue, poète, historien, théologien, juriste et diplomate, et l'appela le père de la philosophie du droit. Il exprima sa gratitude toute respectueuse envers le grand homme qui jeta les fondements du nouveau droit des gens.

MM. les professeurs Kuenen, Vissering et Brill prirent également la parole.

La fête s'est terminée dignement dans la soirée, à l'*Odéon*. Le prince d'Orange s'était fait représenter par son adjudant, le lieutenant-colonel W.-E. Hojel. On y remarquait en outre M. de Vriest van Heyst, bourgmestre de Delft.

Le révér. M. Brouwers, curé à Nieuweramstel, souhaita aux assistants la bienvenue en vers élégants et leur apprit le résultat du concours pour la poésie en l'honneur des arts et sciences en Néerlande au XVII[e] siècle, représentés par Rembrandt, Grotius et Vondel. L'œuvre de M[lle] Louise Stratenus a remporté la palme.

Traçons ici en quelques lignes la biographie de l'illustre savant :

Hugo de Groot van Kraijenburg naquit le 10 avril 1583 à Delft, où son père, curateur de l'Université de Leyde, était bourgmestre. D'une intelligence vraiment phénoménale, à 11 ans il suivait à Leyde les cours de Scaliger, il soutint à 15 ans, en 1598, des thèses sur la philosophie, les mathématiques et la jurisprudence, avec une justesse remarquable. L'année suivante, il se rendit en France, avec Barneveldt, et mérita, par son esprit et sa conduite, les éloges de Henri IV. Promu docteur en droit à Orléans, il retourna dans sa patrie et s'établit comme avocat à La Haye; il plaida sa première cause à 17 ans, et devint avocat-général à 24 ans. En 1601, il fut nommé historiographe des Etats. Rotterdam souhaitait de profiter de ses talents; il s'y établit en 1613 et y fut fait syndic. Les querelles des *Remontrants* et des *Anti-Remontrants* agitaient alors la Hollande. Barneveldt, comme on sait, était le protecteur des premiers. Grotius, s'étant déclaré pour le parti de cet homme célèbre, son ami, le soutint par ses écrits et par son crédit. Leurs ennemis se servirent de ce prétexte pour les perdre l'un et l'autre. Barneveldt eut la tête tranchée en 1618, et Hugo Grotius fut enfermé dans le château de Lowenstein. Il n'est personne qui ne connaisse l'histoire de son évasion, qu'il n'est pas sans intérêt toutefois, de rappeler en cette circonstance. Sa femme, ayant obtenu la permission de lui faire passer des livres, les lui envoya dans un grand coffre; c'est par cette voie que de Groot échappa à ses persécuteurs.

Après avoir erré quelque temps dans les Pays-Bas catholiques, il chercha un asile en France et l'y trouva. On l'accusa en Hollande de vouloir se faire catholique ; mais il répondit à un de ses amis que « quelqu'avantage qu'il eût de passer d'un parti faible qui l'avait maltraité à un parti fort qui le recevrait à bras ouverts, il n'était pas tenté de le faire... Et puisque j'ai eu, ajoutait-il, assez de courage pour supporter la prison, je n'en manque pas pour souffrir l'exil et la pauvreté. »

Louis XIII lui fit une pension qui fut mal payée. Revenu dans sa patrie, Grotius retrouva les mêmes ennemis qui le forcèrent de passer en Suède où il fut bien accueilli. La reine Christine le fit son conseiller en 1634 et l'envoya comme ambassadeur en France. Après y avoir demeuré douze ans, il partit pour Stockholm et obtint son congé. C'est en voulant retourner dans sa patrie qu'il mourut le 28 août 1645, à Rostock, à la suite d'une tempête qui l'avait jeté sur les côtes du Mecklembourg. Son corps fut transporté à Delft où on lui éleva un beau mausolée en 1777. Grotius, dit *de Feller*, avait les traits agréables : des yeux vifs et un visage serein et riant. Son ambition était très modérée. Il écrivit à son père, pendant qu'il était ambassadeur : « Je suis rassasié d'honneurs. J'aime la vie tranquille et je serais fort aise de ne plus m'occuper que de Dieu et d'ouvrages utiles à la postérité. »

Parmi ses innombrables écrits, il faut citer ses trois livres du *Droit de la guerre et de la paix*, une *Étude sur les droits de la nature et des peuples*, et ses recherches sur les origines des Indiens. Son ouvrage le plus étendu est son traité de *la Vérité de la religion chrétienne* qui fut traduit dans toutes les langues, même en chinois et en arabe. Il l'avait commencé en prison sous forme de vers néerlandais.

CHRONIQUE.

Des Expositions et de l'enseignement des Arts décoratifs, par Th. Fumière [1]. — Dans cet opuscule, l'auteur s'attache à démontrer l'importance des arts décoratifs et de leur enseignement ; l'art et l'industrie doivent partout se donner la main, mais conserver partout aussi leur caractère propre ; il faut savoir emprunter aux autres, mais dans la limite de la convenance et du goût.

Pour en arriver à prouver qu'en Belgique aussi il faudrait un enseignement bien organisé des arts décoratifs, M. Fumière nous parle dans son premier chapitre des services rendus par les collections d'objets d'art ancien. Il termine en disant : « Les dépenses » que l'on fait pour les collections publiques sont essentiellement » démocratiques, puisqu'elles ont pour but l'instruction et le déve- » loppement normal de l'ouvrier-artiste. »

A ce point de vue, les expositions d'art industriel sont également un grand enseignement. Dans un second chapitre, consacré aux expositions, il nous fait l'historique de ces solennités, dont la première eut lieu à Paris en 1798.

Un chapitre entier est consacré à l'exposition de l'Union centrale des Arts décoratifs à Paris en 1882. Le chapitre suivant nous montre comment aujourd'hui l'enseignement des arts décoratifs est compris et pratiqué en France et comment il devrait l'être en Belgique. Cet

[1] *Des Expositions et de l'enseignement des arts décoratifs. — Leur développement en France et leur avenir en Belgique*, par Théophile Fumière, architecte, ancien premier professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Tournai, etc., etc. Bruxelles, Guyot, 1883. 86 pp.

enseignement est une question qui s'impose, qui vient à son heure, et notre pays devrait le comprendre.

Les derniers chapitres de l'opuscule de M. Fumière nous mettent sous les yeux toute l'organisation de l'enseignement des arts décoratifs à Paris, du Musée, de l'Ecole nationale, ainsi que le décret de 1881 portant organisation de l'école de dessin pour jeunes filles.

Le livre de M. Fumière est extrêmement instructif et tout à fait actuel.

EMILE V...

CLARA PEETERS. — A propos de notre article sur *Clara Peeters et Pieter Claes* inséré dans notre dernier numéro, M. Bredius, conservateur du Musée de La Haye, veut bien nous adresser l'intéressante note que voici :

« En visitant le Musée de Madrid, j'y ai rencontré quatre tableaux de Clara Peeters qui sont signés et datés de la façon suivante : CLARA PEETERS 1611. Le monogramme de cette artiste n'est pas le même que celui de Pieter Claesz. La manière de Clara Peeters ressemble beaucoup à celle de Claesz; toutefois elle ne possède pas l'art de grouper et elle est inférieure à Pieter. J'ajouterai que j'ai vu d'autres tableaux de Clara Peeters, signés comme ceux de Madrid.

M. Pappeleudam à Amsterdam possède un beau tableau de Claesz représentant une *Vanitas*. »

La note de M. Bredius soulève plusieurs observations.

Nous connaissions cette Clara Peeters que, dans notre *Dictionnaire des peintres*, nous faisons fleurir au XVII^e^ siècle. Mais voici que M. J. Van den Branden, dans son excellente *Histoire de l'école d'Anvers*, renverse tout ce que nous savons sur cette peintresse : d'abord il l'appelle *Catherine*, il l'a dit sœur du peintre Bonaventure Peeters et de Jean, puis il l'a fait naître en 1615 et mourir en 1676 (?). Comme nous, il signale les tableaux de Madrid, lesquels sont cependant signés CLARA et datés de 1611.

Il est évident qu'il y a quelque part une grosse erreur de laquelle découlent toutes les autres. A moins qu'il n'y ait eu au XVII^e^ siècle deux femmes peintres s'appelant C. PEETERS.

En ce qui concerne le monogramme de *Clara Peeters*, nous maintenons qu'il est exactement le même que celui que M. Bredius donne de Pieter Claesz. La différence consiste dans l'épaisseur du trait, mais la disposition pittoresque des lettres C. P. est identiquement

la même. Le monogramme que nous avons donné dans notre *Dictionnaire* est emprunté à Brulliot.

Il se pourrait que deux monogrammes dûs à des artistes différents se ressemblassent, mais l'identité des monogrammes dont il s'agit nous paraît trop saillante pour croire que deux personnes aient pu employer le même.

Il y aurait aussi lieu de concilier ce que M. Van den Branden dit de *Catherine Peeters*, née en 1615, avec ce que disent les signatures de *Clara Peeters* 1611.

Il y a là un assez joli nœud à débrouiller et nous nous félicitons de signaler la chose.

M. Bredius nous écrit aussi que le tableau de Madrid n'est pas l'original de Van Eyck, mais une bonne copie du commencement du XVI^e^ siècle. M. le D^r^ Bode et M. le Professeur Justi, de Bonn, sont de la même opinion.

Nous avons donc au Musée une copie d'une copie?

(*Journal des Beaux-Arts.*)

Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne. Souvenirs de voyages dans la Péninsule Ibérique en 1844 et 1845, par M. Hye-Hoys. Bruxelles, 1882. — Les premiers éléments de ce travail ont été réunis pendant un voyage en Espagne entrepris par l'auteur il y a bientôt 40 ans; il y avait recueilli quelques notes sur les fondations des marchands flamands en Espagne, et il y avait conçu la patriotique pensée d'en sauver les derniers débris. Il était difficile de renouer la chaîne des traditions entre deux pays qui avaient subi tous deux une invasion et où la révolution avait fait tant de ruines; il y avait bien des obstacles à surmonter. M. Hye-Hoys nous rend compte des difficultés qu'il a éprouvées pour recueillir des documents et pour se renseigner sur les établissements qu'il mettait une tenacité flamande à découvrir. Dans beaucoup de villes il n'a plus trouvé que des souvenirs.

Le travail de M. Hye-Hoys, outre l'intérêt qu'il présente au point de vue patriotique, renferme de nombreux renseignements sur les relations qui ont existé jadis entre l'Espagne et la Belgique. A son retour dans sa patrie l'auteur a complété, par des recherches dans les bibliothèques et les archives, les notes qu'il avait prises dans son voyage, il donne un aperçu intéressant et très bien fait

des rapports commerciaux qui ont existé entre les deux pays pendant le moyen âge; au XVI^e^ siècle ces relations deviennent nécessairement plus étendues et plus nombreuses; c'est de cette époque que datent les établissements fondés par les marchands flamands. Ils y avaient fondé des hôpitaux pour leurs compatriotes dans le besoin et des chapelles pour l'exercice du culte, et en général ces institutions étaient réunies. On en retrouve dans la plupart des villes importantes d'Espagne, à Madrid, Malaga, Burgos, Barcelonne, Cadix, etc.; il y en avait également à Lisbonne. M. Hye passe en revue les établissements qui existaient dans chacune de ces villes, il retrace leur passé et il a cherché à découvrir ce qu'il en restait encore; hélas, c'était bien peu de chose. A Séville il n'a plus retrouvé que le tableau du maître-autel de la chapelle des Flamands dans cette ville; ce tableau, peint par Las Roelas, représente le martyre de saint André, il est déposé actuellement au musée de cette ville. A Madrid il a été plus heureux : grâces à ses démarches il est parvenu à y faire revivre la fondation; l'hospice et la chapelle ont été rebâtis, et en les visitant on est charmé de retrouver dans la petite église un souvenir de l'ancienne ; le beau tableau du martyre de saint André, par Rubens, a repris au dessus de l'autel la place qu'il occupait jadis. Notre auteur ne dit rien de Valence, cependant il est à supposer que les Flamands avaient aussi un établissement dans cette ville dont le commerce était fort important; il y existe encore actuellement une église dédiée à saint André, que nos compatriotes avaient adopté en Espagne comme leur patron.

M. Hye termine son travail en émettant quelques idées pratiques qu'il désire voir réaliser pour compléter l'œuvre qu'il a entreprise. Puissent ses vœux se réaliser un jour.

La notice est accompagnée des vues de la plupart des maisons dont l'auteur s'est occupé et de la gravure des deux tableaux dont il a été question plus haut.

L. St.

Le père de Nicolas Berchem. — Un tableau provenant de l'ancienne collection Suermondt et appartenant actuellement au Musée de Berlin (n° 948 A du catalogue de 1878), représente un *Déjeûner :* un homard posé dans une assiette d'argent, sur une table couverte d'une nappe blanche, avec des huîtres, un pain, un couteau et un

vidrecome. L'œuvre porte la date de 1642 et est signée d'un monogramme qui se compose d'un grand P, dont la queue, verticalement allongée, s'agrémente d'un C de proportion un peu moindre. Le catalogue du Musée donne l'œuvre à « Cornelis Pierson (?) » qui n'a pu exécuter à l'âge de onze ans le tableau en question.

Avant d'être donné à ce peintre par les rédacteurs du catalogue de Berlin, le monogramme P. C. avait déjà intrigué bien des savants, depuis Brulliot et W. Burger, les Drs Meyer et Bode jusqu'à Paul Mantz qui, en 1874, avait dédié cette marque énigmatique aux esprits curieux.

Le nom à peine connu de Clara Peeters et celui plus vague encore de Cornélis Pottenburg avaient été mis en avant par quelques historiens, mais sans preuve aucune.

Voici qu'aujourdhui, M. le professeur Sidney Colvin, de Cambridge, nous apprend par deux articles publiés dans l'*Academy* (nos des 21 octobre et 4 novembre 1882), que ces deux lettres P. C. ne sont autres que les initiales de Pieter Claesz, de Haarlem, peintre de natures mortes, né vers 1595, mort en 1660, et père du célèbre Nicolas Berchem. Dans une de ses lettres, M. Sidney Colvin décrit un second tableau conservé au Fritzwilliam Museum, portant le même monogramme avec la date de 1630.

(*Écho du Parlement*).

Manuscrit acquis par l'État. — L'*Athenæum belge* annonce que le gouvernement vient d'acheter, pour les archives de l'État, à Liège, le *Liber cantarum ecclesiæ leodiensis,* manuscrit sur vélin dont la première transcription remonte, paraît-il, à l'année 1185. Il contient la copie de 756 diplômes, chartes, paix et documents de toute espèce, concernant non seulement les propriétés de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert, mais encore l'état politique de la principauté de Liège. Huit sont du IXe siècle, neuf du Xe, douze du XIe, trente et un du XIIe; les plus récents datent du milieu du XIVe.

Ce précieux manuscrit trouvé en 1851 dans le grenier d'un château de la Hesbaye, devint la propriété de M. Ferdinand Henaux, l'historien liégeois bien connu, qui le mit à profit pour ses savants travaux. C'est son frère, M. Victor Henaux, avocat, qui l'a cédé à l'État, au prix de neuf mille francs.

Jean Vermeyen, peintre du XVI^e^ siècle. — Il y a quatre mois, visitant dans une petite ville d'Italie une riche galerie particulière, inexplorée jusqu'ici, je m'arrêtai, vivement intrigué, devant trois importants tableaux de bataille, portant tous trois la désignation : « *Ignoto.* » Auteur inconnu, mais appartenant incontestablement à l'école flamande.

Le premier représentait *la Bataille de Parie* (2525), avec l'épisode de la capture de François 1^er^; le second *la prise de Rome* (2527) avec l'épisode de la mort du connétable de Bourbon ; le troisième *le Siège de Tunis* (2535). Sur aucun des trois, je ne parvins à découvrir de signature.

Évidemment je me trouvais en présence de trois œuvres ignorées d'un peintre militaire de la cour de Charles-Quint, et le nom de Vermeyen me vint aussitôt à l'esprit.

Les œuvres authentiques de l'artiste sont extrêmement rares, mais il en existe néanmoins. Ce sont d'abord les cartons pour tapisseries que conserve le Belvédère de Vienne, et que Vermeyen exécuta à la demande de Charles-Quint. Ils représentent l'*Histoire de la conquête de Tunis*. Ce sont ensuite six esquisses, sur le même sujet, qui existent dans le château de Cobourg, et enfin une suite de gravures représentant également les combats de Tunis, que possède l'Institut Stædel de Francfort; plus quelques gravures conservées dans les cabinets d'estampes; celui de Bruxelles en possède deux : un portrait et une scène d'intérieur.

Ce Vermeyen nous intéresse, car il paraît être le premier « batailliste » flamand dont le nom soit connu.

Le premier, Vermeyen mit à la mode ce genre de tableaux où l'on voit, au milieu de larges paysages faisant panorama, des vues topographiques de villes et des combats d'infanterie ou des chocs de cavalerie se livrant sous leurs murs assiégés.

Pierre Snayers, qui fut le peintre-historiographe du cardinal-infant Ferdinand et de l'archiduc Léopold-Guillaume, tous deux gouverneurs des Pays-Bas, et Adam Van der Meulen, élève de Snayers et peintre de Louis XIV, continuèrent pendant le siècle suivant un genre, dont les traditions, toutes nationales, viennent, après deux cents ans, d'être reprises et continuées par Émile Wauters, dans son *Sobieski devant Vienne*.

Découvertes archéologiques. — Deux découvertes intéressantes viennent d'être faites près de Mons, dans les travaux du canal du Centre, dit la *Gazette* de cette ville. Pour l'établissement de la première écluse, on creuse une vaste excavation dans le sol des prairies, non loin de la porte du Parc. Le fond de la fouille, qui se trouve aujourd'hui à 4 mètres de profondeur, a mis à découvert le gravier d'une ancienne rivière, dans lequel viennent d'être recueillis des ossements de cerfs, de mammouth et d'auroch.

La seconde découverte est celle de nombreuses antiquités romaines consistant en médailles, poteries, urnes en verre, etc. Elles ont été trouvées près de Ximy, dans la tranchée que l'on creuse pour faire passer le canal sous la route de Mons à Bruxelles. Cet endroit fut dès les temps anciens un lieu de passage important, car c'est là que la partie marécageuse de la vallée de la Haine présente le moins de largeur. C'est pour cette raison que les ingénieurs romains y avaient fait passer l'une des grandes voies stratégiques rayonnant de Bavay.

—— On vient de découvrir à Rome dans le lit du Tibre proche de l'Isola di Bartholommeo, du côté du pont *Quatro Capi* (l'antique pont Sublicius), une magnifique plaque centrale de *scutum* (bouclier des légionnaires romains). Elle est en bronze avec un *umbo* saillant, les figures sont incrustées en argent et gravées; l'inscription indique que l'arme appartenait à un soldat de la Troisième Légion. Une autre inscription, gravée sur les bords, désigne le possesseur du bouclier et sa centurie. Ces derniers caractères ont beaucoup souffert, mais on lit distinctement LEG. III, à gauche; AVG, à droite. L'umbo est orné d'une aigle aux ailes déployées insérée dans une stéphané. De chaque côté, dans des compartimens oblongs, figurent les enseignes légionnaires. Les trois compartiments supérieurs offrent Mars entre Castor et Pollux; le compartiment central inférieur montre un bœuf accompagné d'un croissant; le deux autres, des Génies ailés. Cet intéressant objet mesure 0,23 sur 0,20; il a été envoyé au Musée du Capitole.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. — Classe des beaux-arts. — Concours pour 1884. — Partie littéraire.

Première question : « Quelle était la composition instrumentale des bandes de musiciens employées par les magistrats des villes, par

les souverains et par les corporations de métiers, principalement dans les provinces belges, depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la fin de la domination espagnole? Quel était le genre de musique qu'exécutaient ces bandes? Quelles sont les causes de la disparition presque totale des morceaux composés à leur usage?

Deuxième question : Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art dans nos provinces, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII^e^ siècle. »

Troisième question : « Quelle influence ont exercée en France les sculpteurs en tous genres, nés depuis le XV^e^ siècle, dans les provinces méridionales qui ont fait partie des Pays-Bas? — Citer les œuvres qu'ils y ont laissées et les élèves qu'ils ont formés. »

Quatrième question : « Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVI^e^ et du XVIII^e^ siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices. »

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour chacune de ces questions, est de 1000 francs pour la première, pour la troisième et pour la quatrième, et de 800 francs pour la deuxième.

Les mémoires devront être envoyés, francs de port, avant le 1^er^ juin 1884, à M. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie (Palais des Académies).

Sujets d'art appliqué. — *Gravure.* — Un prix de 600 francs sera accordé à la meilleure gravure exécutée par un artiste belge depuis le 1^er^ janvier 1881.

Gravure en médailles. — Un prix de 600 francs sera accordé à la meilleure médaille exécutée par un artiste belge depuis le 1^er^ janvier 1880.

Les gravures et médailles devront être remises au secrétariat de l'Académie avant le 1^er^ octobre 1884.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — Concours de 1883. — Littérature.

I. — Un poëme de 100 vers au moins sur un sujet laissé au choix de l'auteur.

II. — Un recueil de quelques pièces de poésie.

III. — Une nouvelle en prose.

IV. — Une pièce de théâtre.

V. — Une histoire de la poésie française en Belgique depuis 1830.

VI. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par es services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

VII. — Un projet avec devis estimatif de construction d'un escalier pour l'entrée principale de l'église de Sainte-Waudru à Mons et d'amélioration des abords de cet édifice.

VII. — Ecrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Enghien, Beaumont, Fontaine-l'Evêque et Binche.

IX. — Un mémoire historique sur les grands baillis du Hainaut.

X. — De la part à faire à l'étude des langues anciennes et à celle des langues modernes dans l'enseignement.

XI. — De l'importance attribuée à l'étude de la langue française dans l'enseignement et particulièrement dans l'enseignement moyen en Belgique.

Le programme renferme encore un grand nombre de questions sur des sujets relatifs aux sciences, à l'agriculture, à l'économie politique.

Monsieur

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre
que vous avez eu la bonté de m'écrire au la
manière que vous avez découvert de faire passer
les fruits dans les climats du Nord.
Je ferai faire l'essai dès mon; et la communication
de votre découverte aux Botanistes de ce pays ci;
et je souhaite que la réussite puisse realiser vos
voeux. J'ai l'honneur d'être Monsieur Votre très
obeissant serviteur Wellington Duc de Waterloo
à Mons. J. Vanden Cruyce à Bruxelles.

LE DUC DE WELLINGTON

A BRUXELLES.

SOUVENIRS DIVERS (1814-1821).

. . . . . .
Du Belge fortuné conçois-tu l'allégresse?
Sais-tu que ton grand nom, dans sa bouche, sans cesse
Rappelle les vertus, les exploits inouïs
De l'illustre guerrier qui sauva son pays?

J.-J. Coomans.

AVANT-PROPOS

Il serait superflu de retracer ici, même sommairement et dans ses traits principaux, la carrière militaire et politique de l'illustre duc de Wellington. Sa biographie est trop connue, pour qu'il faille s'y arrêter [1]. C'est par un autre côté que je me propose d'aborder cette grande figure historique, par un côté intime, en quelque sorte, et qui intéresse à la fois les Belges et les Hollandais, unis sous un même sceptre, pendant que se

[1] *Voy.*, entre autres, l'*Histoire du duc de Wellington*, par M. le lieutenant-général Brialmont, en trois volumes in-8° (1857). C'est, paraît-il, un des ouvrages les plus complets et les mieux réussis. L'auteur réfute les critiques dont cet ouvrage a été l'objet en Angleterre et en France, dans l'avertissement qui est en tête du tome troisième.

déroulait la grande épopée de Waterloo, dont le duc de Wellington fut le héros.

J'ai souvent songé aux souvenirs que ce fameux capitaine a laissés à Bruxelles, pendant les deux mois et demi qui précédèrent la mémorable journée qui fixa les destinées de l'Europe et qui rendit son nom à jamais célèbre.

Réalisant un projet qui remonte à plusieurs années, je vais faire revivre ces souvenirs, à l'aide surtout des journaux de l'époque, et notamment de *L'oracle*, une des rares feuilles qui paraissaient alors à Bruxelles.

Ce sera donc un opuscule fait plus ou moins à coups de ciseaux. Toutefois, aux renseignements de cette nature, j'en ai ajouté que je tiens ça et là de la bouche de vieux habitants de la capitale, qui se rappellent encore et la bataille de Waterloo et celui qui la gagna.

Mais ces recherches ne se sont pas bornées à l'année 1815 : on les a étendues aux années suivantes, lorsqu'à différentes reprises le duc de Wellington revint à Bruxelles, cité qui lui resta chère et qu'il visita pour la première fois en 1814.

Ce fut, comme on vient de le dire, en 1814 que le duc de Wellington, chargé d'arrêter les bases du système de défense des Pays-Bas, vint pour la première fois à Bruxelles; il débarqua à Anvers, le 10 août, et se trouva à Bruxelles le surlen-

demain. *L'oracle* annonça sa présence dans les termes suivants :

De Bruxelles, le 12 août 1814.

Son Exc. le lord Wellington, ce héros à qui la péninsule, qui s'étend depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux Pyrenées, doit sa délivrance, est arrivé avant-hier à Anvers; après avoir visité le port, les bassins et la flotte, il a quitté hier cette ville, et est arrivé ici dans l'après-midi. La nouvelle de l'arrivée de ce grand capitaine dans nos murs s'est d'abord répandue, l'espérance de le voir au spectacle y avait attiré beaucoup de monde; cet espoir n'a pas été déçu, lord Wellington a été aperçu dans la loge du prince souverain des Pays-Bas-Unis, où, malgré son extérieur modeste et la simplicité de sa mise, il fut bientôt reconnu : l'orchestre exécuta alors les airs patriotiques anglais et hollandais, au bruit des applaudissements les plus vifs, qui partaient de tous les points de la salle. Aujourd'hui, le lord Wellington doit assister à la superbe fête que le lord Clancarty, ambassadeur de S. M. britannique, doit donner pour célébrer l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le prince régent d'Angleterre [1] : au delà de 400 personnes sont invitées à cette fête.

Ce matin une superbe parade a eu lieu autour de la belle promenade du Parc. Les *gardes anglaises*, une partie du régiment belge de *Bruxelles*, l'artillerie à cheval et les hussards hanovriens y étaient rangés en bataille en grande tenue. Vers midi, S. A. R. le prince héréditaire d'Orange et le duc de Wellington, suivis d'un état-major aussi brillant que nombreux, ont passé les troupes en revue. Une foule immense obstruait le Parc et les environs ; tous

[1] Depuis, le roi Georges IV, fils de Georges III, tombé en démence.

les yeux se fixaient sur l'illustre général qui, après avoir défendu le Portugal et l'Espagne avec autant de génie que de valeur, est venu planter ensuite ses drapeaux victorieux sur les bords étonnés de la Garonne. Cette parade a été terminée par une triple décharge de mousqueterie.

De Bruxelles, le 13 août.

La fête donnée hier par mylord Clancarty, ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le prince régent d'Angleterre, a été également superbe et brillante. Le prince souverain des Pays-Bas-Unis, S. A. R. le prince héréditaire d'Orange, le célèbre duc de Wellington, le héros de notre âge, y ont assisté, ainsi que 4 à 500 personnes les plus distinguées de cette ville. Cette fête a été charmante; depuis long-temps Bruxelles n'en avait pas vu une semblable : l'hôtel de lord Clancarty [1] était illuminé avec autant de profusion que de goût. Dans la journée, des salves d'artillerie, tirées de nos remparts, avaient annoncé la fête du prince régent. L'observateur qui suit la marche des événements et des choses, a remarqué dans cette circonstance que, l'année dernière, au 15 août, fête de Napoléon, tandis que le canon annonçait la naissance du tyran, notre ville était dans la stupeur par les levées d'hommes, les réquisitions et les mesures de haute police. A peine une année s'est écoulée, et nous célébrons aujourd'hui une autre fête, qui est pour nous l'aurore du bonheur! L'affreuse crainte a disparu, le plaisir et la joie renaissent avec l'espérance de voir bientôt fixer d'une manière immuable nos heureuses destinées!

[1] Il se trouvait dans la rue Ducale.

De Bruxelles, le 15 août.

Le duc de Wellington a été hier au spectacle; la salle était pleine; le vainqueur de Vittoria y fut applaudi avec transport, ainsi que le prince héréditaire d'Orange, qui s'est distingué de la manière la plus brillante à cette fameuse journée qui a décidé du sort de l'Espagne. L'orchestre a exécuté le *God save the King* au bruit des applaudissemens les plus vifs.

Il ne cesse d'arriver continuellement en cette ville des familles anglaises, qui viennent y jouir des charmes de la société, de l'agrément qu'offre Bruxelles aux étrangers, ainsi que des beautés pittoresques et variées que présentent nos environs. Les Anglais ont toujours aimé la capitale du Brabant; un ciel plus pur que dans leur patrie, une aménité aimable dans les mœurs et le ton poli de l'ancienne cour, tout cela contribuait à les attirer parmi nous. Les hôtels garnis, les auberges, qui étaient déserts depuis longtemps, sont encombrés en ce moment d'étrangers. La célèbre Lady Hamilton [1] est au nombre des personnes marquantes qui se trouvent ici.

Extrait d'une lettre datée de Namur, le 14 août :

S. A. R. le prince héréditaire d'Orange, ainsi que le duc de Wellington, sont arrivés, hier après-midi, en cette ville, avec une suite nombreuse; à leur entrée, la joie publique s'est manifestée par les plus vives démonstrations d'allégresse; la voiture où se trouvaient le prince et le héros anglais fut trainée par le peuple jusqu'à l'*Hôtel*

[1] Il est inutile de faire remarquer qu'il s'agit de la trop célèbre maîtresse de l'amiral Nelson. Elle mourut, pauvre et abandonnée, au mois de janvier suivant, près de Calais.

d'Harscamp, où ils sont descendus. Le général hollandais Stedman, à la tête de quatre mille hommes de troupes qui composent notre garnison, s'était porté à la rencontre de ces illustres voyageurs. Peu après leur arrivée, ils ont été visiter la forteresse connue dans les fastes militaires de notre ville sous le nom de *Château de Namur*.

De Bruxelles, le 18 août.

On sait que le célèbre traité des barrières conclu à Anvers au commencement du siècle dernier, avait pour objet de garantir les provinces belgiques de l'ambition démesurée de la France : par les stipulations de ce traité, les principales places fortes avaient été confiées à la garde des États-généraux des Provinces-Unies qui y entretenaient de nombreuses garnisons. A l'avènement de Joseph II au trône, cet état de choses fut changé, et les troupes hollandaises quittèrent Namur, au mois de mai de l'année 1782 : c'est ici le lieu d'observer qu'elles furent toujours regrettées dans cette ville, où elles entretenaient l'aisance et la prospérité. Au milieu des convulsions effrayantes qui ont agité l'Europe depuis vingt-cinq ans, l'observateur à qui rien n'échappe de tout ce qui est digne d'appartenir à l'histoire, remarquera qu'après trente deux ans, les troupes hollandaises sont rentrées à Namur, sous les auspices les plus heureux pour cette ville, ainsi que pour notre patrie en général. Le petit voyage que S. A. R. le prince héréditaire d'Orange, accompagné du duc de Wellington et de plusieurs officiers d'état-major, a fait à Namur, ces jours derniers, l'inspection de la forteresse et des anciens ouvrages des fortifications qui en faisaient autrefois un des plus fermes boulevards de notre patrie du côté de la Meuse, tout cela joint à d'autres circonstances, fait présumer avec fondement que cette place est destinée à redevenir ce qu'elle

était jadis. On parle aussi d'assurer nos frontières par une ligne de défense formidable qui s'étendra depuis le confluent de la Meuse jusqu'à la mer du Nord : cette ligne doit nécessairement comprendre Charleroi, Mons, Tournay, Courtrai, Menin, Ypres, Furnes et Nieuport. Ce qui confirme cette opinion, c'est que S. A. R. le prince héréditaire d'Orange et le duc de Wellington sont partis hier de cette ville pour aller inspecter cette partie de nos frontières.

—

Parti de Vienne, où il avait assisté au congrès, le 29 mars 1815, le duc de Wellington arriva à Bruxelles dans la nuit du 4 au 5 avril. C'est lui qui nous l'apprend dans une dépêche au vicomte de Castelreagh, et dans une autre à un général qui n'est pas nommé, l'une et l'autre du 5 avril. A ce dernier, il écrit en français : « Je suis arrivé » ici dans la nuit, et j'ai passé la journée en » tâchant de me rendre maître de l'état des » affaires[1]. »

Le duc logea chez un gentilhomme gantois, M. van den Cruyce, qui occupait un hôtel rue Royale. Cet hôtel est contigu à l'*Hôtel de France* et porte aujourd'hui le n° 36. Il est habité par le consul de Portugal, M. J Matthieu, banquier.

Les appartements du duc étaient au rez-de-

[1] *The despatches,* etc., t. XII, p. 288.

Rappelons ici que *L'oracle,* du même jour, 5 avril, rapporte de Londres, au 31 mars, la nouvelle suivante :

« Le général lord Hill est parti avant hier pour les Pays-Bas. On assure qu'il porte au duc de Wellington un ordre du prince régent, qui le nomme commandant en chef de toutes les forces britanniques sur le continent d'Europe. »

chaussée [1]. Le généralissime anglais y jouissait d'une vue agréable sur le Parc, où il se promenait fort souvent [2].

L'oracle annonça son arrivée dans les termes qui suivent :

De Bruxelles, le 5 avril.

Le duc de Wellington est arrivé ce matin en cette ville, où ses équipages l'avaient déjà précédé ; il est logé dans un des hôtels du Parc ; outre une garde militaire, les citoyens armés de notre ville ont eu l'honneur de lui en fournir une. La présence de ce grand capitaine dans nos murs, celle d'un grand nombre d'officiers supérieurs de différentes nations, de beaucoup d'illustres étrangers que les circonstances y ont amené, en donnant à Bruxelles une physionomie plus animée et plus active, annonce aussi que cette antique capitale du Brabant va devenir le centre des opérations les plus importantes.

L'Europe attentive fixe en ce moment les yeux sur notre patrie ; nous donnerons l'élan, s'il le faut, en marchant les premiers dans le chemin de la gloire et de l'honneur [3].

Le journal ajoute :

C'est aujourd'hui que la ville de Bruxelles doit donner à nos augustes souverains une fête magnifique à l'hôtel de ville ; les invitations sont faites pour sept heures du soir. Le vainqueur de Vittoria doit y assister.

[1] Je dois ces détails à l'obligeance de M. le baron de Broux, qui épousa la fille de M. van den Cruyce.

[2] Je l'y vois encore, me disait un jour M. le baron de Broux de la Wastinnes, frère du précédent, je l'y vois avec son nez aquilin fortement prononcé, ses jambes assez courtes et son corps allongé. On a dit du duc qu'il avait une physionomie à moitié aigle et à moitié mouton.

[3] *L'oracle* du jeudi, 6 avril 1815.

Cette fête paraît avoir eu un plein succès. On en jugera par le compte-rendu.

De Bruxelles, le 6 avril.

La fête que la ville de Bruxelles a eu l'honneur de donner hier à nos augustes souverains a été magnifique. L'hôtel de ville était illuminé avec autant de profusion que de goût; on y remarquait surtout des pots d'orangers, formés de lampions et de verres de couleurs; cette idée a paru délicate et ingénieuse. Les belles salles de l'intérieur de l'hôtel de ville étaient décorées avec une élégance et un choix d'ornements qui font infiniment d'honneur à l'architecte qui a ordonné les dispositions de cette fête. Vers huit heures et demie, L. M. sont arrivées, et elles ont été accueillies par un brillant orchestre qui a exécuté les airs de *Guillaume de Nassau* et le célèbre quatuor de *Lucile*. Jamais réunion ne fut ni plus belle, ni plus nombreuse; on y voyait avec une sorte d'étonnement des personnages distingués d'une grande partie de l'Europe; Monsieur, comte d'Artois; le vieux prince de Condé, blanchi sous le poids des ans, dont le front est couvert de lauriers, et la conduite digne de ces preux et anciens chevaliers qui portaient pour devise *Dieu et le Roi;* le duc de Wellington, le héros de notre âge, qui réunit à toutes les vertus guerrières les talents du négociateur et la modération d'un sage; l'Angleterre le montre avec orgueil au reste de l'Europe et chaque nation voudrait lui avoir donné le jour : à côté de lui se trouvait le brave lieutenant-général Hill, son compagnon de gloire dans les immortelles campagnes de Portugal, de l'Espagne et du Midi de la France. Des généraux russes, prussiens, anglais, des officiers supérieurs de la maison de S. M. Louis XVIII, des Hollandais, des Belges, en grand uniforme, ainsi que des officiers et des

sous-officiers des compagnies d'élite de la garde bourgeoise de cette ville, tout cela formait un coup d'œil aussi pittoresque que varié. Au milieu de la grande salle les dames se trouvaient réunies; les cavaliers en costume de cour circulaient derrière elles.

Après une cantate à grand orchestre, exécutée par les premiers artistes de Bruxelles, le roi a circulé dans le cercle des cavaliers, et la reine dans celui des dames : la grâce, l'amabilité de L. M. ont été appréciées par tous ceux qui ont eu le bonheur de les approcher. Un superbe souper a terminé cette soirée, dont le souvenir fera époque dans les fastes de la ville de Bruxelles; il restera gravé dans le cœur de ceux qui ont pu apprécier les qualités des augustes souverains que le ciel nous a donnés pour faire oublier à notre patrie les maux qui l'ont accablée depuis 25 ans. La famille royale, ainsi que quelques personnes distinguées, ont soupé dans la salle du trône, autrefois celle des états [1].

On a remarqué (dans cette fête), avec une extrême satisfaction, des jeunes gens portant l'uniforme des volontaires de la milice; leur exemple sera unanimement suivi; ils n'ont devancé que d'un moment le témoignage du noble enthousiasme qui anime leurs frères.

L'oracle inséra dans son numéro du jour suivant un erratum que nous croyons devoir reproduire.

Erratum. — Dans le n° d'hier, article Bruxelles, il s'est glissé une faute d'impression qu'il est essentiel de redresser. A la 39e ligne de la première colonne, 3e page, au lieu de : ainsi que des officiers et des sous-officiers, lisez : *ainsi que les officiers, sous-officiers et tous les volontaires des compagnies d'élite de la garde bourgeoise,* etc.

[1] Il s'agit des États de Brabant.

De Bruxelles, le 7 avril.

Le marquis de Wellesley, frère de lord Wellington, ainsi qu'un autre personnage attaché au gouvernement Britannique, viennent d'arriver en cette ville.

De Gand, le 7 avril.

Hier un superbe régiment de cavalerie anglaise a traversé la ville, se dirigeant sur Mons. On attend ici ce matin le généralissime duc de Wellington.

On mande d'Ostende qu'il ne cesse d'y arriver des bâtiments de transport chargés de troupes de toutes armes, surtout de cavalerie et de beaucoup d'artillerie. Aussitot que les débarquements sont terminés, les bâtimens remettent à la voile pour aller chercher de nouvelles troupes en Angleterre.

De Bruxelles, le 8 avril.

Lord Wellington est parti ce matin à sept heures pour se rendre à Gand. Le général Fagel, ambassadeur de notre monarque auprès de S. M. Louis XVIII, est parti à deux heures pour la même ville, ainsi que le général russe baron de Driessen et quelques autres personnages distingués.

De Bruxelles, le 9 avril.

Lord Wellington vient d'arriver, de retour de son court voyage à Gand.

Jamais à aucune époque on n'a vu arriver à Bruxelles autant d'étrangers de distinction qu'en ce moment; de toutes les parties du Nord de l'Allemagne, de l'Angleterre et même de la France, chaque jour nous en amène un grand nombre : tout cela présente un aspect aussi varié qu'animé.

De Gand, le 9 avril.

Hier le duc de Wellington est arrivé en cette ville et a été immédiatement présenté au roi. S. Exc. a eu l'honneur de dîner avec S. M., qui a témoigné le plus grand intérêt et la plus vaste confiance à ce héros, qui est destiné à rendre à la France la liberté qu'il a conquise pour l'Espagne et le Portugal. Il est reparti ce matin pour Bruxelles.

Extrait d'une lettre de Gand, du 9 avril :

Le duc de Wellington a dîné hier chez S. M.; sa Grâce était placée à droite du Roi et à côté de Monsieur [1].

Bruxelles, le 15 avril.

Parmi les étrangers de distinction qui se trouvent en ce moment en cette ville, on remarque le célèbre amiral anglais sir Sydney Smith, qui vient d'arriver de Vienne. On assure que le défenseur de Saint-Jean-d'Acre est destiné par son gouvernement à remplir un poste important dans les circonstances actuelles.

Les compagnies d'élite de la garde bourgeoise de Bruxelles ont donné hier un superbe repas à l'*Hôtel d'Angleterre* [2]. S. A. R. le prince héréditaire d'Orange, accompagné de son état-major, ainsi que M. le maire de cette ville [3], ont bien voulu l'honorer de leur présence. Des toasts chers à tous les Belges y ont été portés avec un enthousiasme difficile à peindre : c'était un beau spectacle de voir le digne successeur au trône des Pays-Bas entouré de cette garde bourgeoise qui a hérité de la loyauté, des vertus et

[1] Le comte d'Artois, depuis, Charles X.

[2] Cet hôtel se trouvait dans la rue de la Madeleine. C'est aujourd'hui le local de la Grande-Harmonie. On y a bien banqueté depuis.

[3] Le baron Joseph Vander Linden d'Hooghvorst.

de l'énergie des anciens Brabançons, dont le noble caractère est retracé dans toutes les pages de notre histoire : cette scène, vraiment patriotique, est digne d'exercer les pinceaux de nos meilleurs peintres.

De Bruxelles, le 17 avril.

Lord Wellington est parti de cette ville, pour se rendre à l'armée.

De Bruxelles, le 20 avril.

La célèbre Mme Catalani, la première cantatrice de l'Europe, qui a fait si longtemps les délices de Londres, vient d'arriver en cette ville, où elle se propose de rester une quinzaine de jours. On espère avoir le plaisir de l'entendre pendant son séjour parmi nous : c'est une bonne fortune dont nous sommes redevables aux circonstances où se trouve la capitale de la France.

De Bruxelles, le 22 avril.

Lord Wellington, après avoir inspecté nos frontières, est revenu hier en cette ville. On croit que le noble lord se rendra à Anvers pour y passer en revue le superbe corps de troupes hanovriennes qui arrivent successivement dans cette ville.

Le duc de Wellington aimait les Beaux-Arts et était grand amateur de musique. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait assisté aux concerts de Mme Catalani. On lit dans *L'oracle* :

De Bruxelles, le 25 avril.

S. M. le roi des Pays-Bas-Unis est parti ce matin pour se rendre à Nivelles, où est établi le quartier-général de

l'armée de réserve, sous les ordres du prince Frédéric d'Orange : notre auguste souverain passera la revue des troupes. Le duc de Wellington, généralissime de l'armée alliée dans ce royaume, est également parti ce matin pour Nivelles.

Mme Catalani a eu l'honneur de chanter hier à la cour, en présence de L. M., du prince royal, du duc de Wellington, des ministres et de plusieurs autres personnages de la plus haute distinction. Mme Catalani a exécuté plusieurs airs de bravoure avec ce rare talent, cette voix enchanteresse, qui lui ont si justement mérité la réputation de la plus célèbre cantatrice de l'Europe. S. M. la reine a bien voulu lui faire les compliments les plus flatteurs et l'a entretenue longtemps avec cette gracieuse amabilité qui distingue cette souveraine. Le premier concert de Mme Catalani reste fixé à jeudi prochain.

Le 26 avril, le roi Guillaume et les princes ses fils se rendirent à Mons. Le duc de Wellington les accompagnait. On déjeûna à l'intendance, aujourd'hui l'hôtel du gouvernement provincial[1].

De Bruxelles, le 27 avril.

Le duc de Wellington donnera demain un bal charmant à la salle du Grand-Concert[2], aux habitans de Bruxelles.

[1] Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. L. Devillers, conservateur des archives de l'État, à Mons.

[2] La salle du Grand-Concert se trouvait à l'extrémité de la rue Ducale, à gauche, vers la porte de Louvain. C'est là, qu'en 1794, fut établi le tribunal révolutionnaire. M. Louis Hymans, qui m'a fourni ce renseignement, croit que c'est sur cet emplacement qu'on a bâti le *Lucas huys*.

De Bruxelles, le 28 avril.

La soirée d'hier, où la célèbre M^me^ Catalani s'est fait entendre, avait attiré tout ce que la cour et la ville possèdent de personnages distingués. S. M. la reine des Pays-Bas, le prince héréditaire, le duc de Wellington et plusieurs militaires et étrangers de distinction embellissaient cette réunion, qui offrait un coup-d'œil imposant et semblait annoncer un prodige. En effet, après une première partie de symphonie d'Haydn, M^me^ Catalani parut; elle avait à peine commencé un récitatif d'un bel air de *Porto-Gullo*, que les auditeurs se regardèrent avec étonnement; il semblait qu'une voix céleste eût frappé leur oreille. Cette surprise fit bientôt place à l'admiration, lorsque surtout dans le cantabile de cet air la virtuose déploya toutes les ressources de son art, et qu'elle modula sa voix avec cette grâce que rien ne saurait peindre, mais qui tient de l'enchantement. Ce morceau fut suivi par un allégro, où cette admirable cantatrice montra une force d'expression, une légèreté d'organe telle que les auditeurs eurent peine à retenir le témoignage de leur enthousiasme jusqu'à sa fin.

Pour faire l'éloge d'un talent de cette nature, il faudrait des expressions, des comparaisons qui ne peuvent exister dans la langue, même la plus riche; il suffira de dire que cette cantatrice possède à elle seule les qualités que la nature n'accorde rarement qu'à plusieurs. Sans doute, il y a encore de grands talens, mais où trouver une cantatrice qui tout-à-la-fois est douée d'une organe extraordinaire, d'une respiration étendue et facile, ayant une prononciation aussi nette et une imagination aussi fleurie; joignez à cela la connaissance la plus parfaite de son art, une vocalisation à laquelle rien n'est comparable, et une légèreté au-dessus de tous les éloges. Non, il faut convenir que M^me^ Catalani sort tellement de la ligne ordinaire, qu'on peut la regarder

comme le modèle le plus parfait dans ce genre, et qu'il faut l'envisager comme un de ces prodiges dont le souvenir reste à jamais gravé dans la mémoire. C'est maintenant que les amateurs de ce bel art s'apercevront plus que jamais combien la méthode du chant ajoute au don de la voix, et combien sont dans l'erreur ceux qui ont pu croire qu'il n'existe point de notions exactes sur l'art du chant, et que le goût naturel suffit, comme si l'imagination ne devait point être réglée, et le mécanisme de la voix perfectionné au point de rendre l'instrument flexible et soumis aux différentes inflexions du chanteur [1].

En terminant un sujet aussi intéressant, j'aurais tort de ne pas témoigner l'estime générale que l'on a pour le talent de M. Pucitta, compositeur distingué et auteur de la grande scène chantée par Mme Catalani, et commençant ainsi : *Ecomi Junta al Fine.* Ce morceau est digne de la grande réputation que le compositeur s'est acquise tant en Angleterre qu'en France.

De Bruxelles, le 1er mai.

Lord Wellington est parti ce matin pour Ath. Il sera de retour ce soir.

A la fête charmante donnée par le duc de Wellington aux habitans de cette ville et aux illustres étrangers qui s'y trouvent, on a remarqué un luxe, une richesse en diamants et en pierres précieuses, au-dessus de tout ce qu'on pourrait en dire; les yeux étaient éblouis. On ne se rappelle pas à Bruxelles d'une fête où tant d'éclat se trouvait réuni à tant de richesses d'ornements.

[1] Feu M. Fétis, directeur du Conservatoire, était loin de partager cet enthousiasme. On peut s'en convaincre en lisant la biographie de Mme Catalani qu'il a publiée dans la *Nouvelle biographie générale,* à Paris.

Dans son numéro du 30 avril, le *Journal de la Belgique* dit ce qui suit à propos de cette fête :

S. E. le duc de Wellington, général en chef des armées alliées au Pays-Bas, a donné hier une fête brillante, à laquelle ont été invités tout ce que Bruxelles renferme de distingué, tant en habitants qu'en étrangers : on y a remarqué particulièrement L. A. R. les Princes, fils de notre auguste monarque, et le célèbre amiral sir Sidney-Smith. Le dîner a eu lieu à l'hôtel de Belle-Vue et le bal à la salle du Grand Concert. On regarde cette fête comme celle d'adieu du noble duc.

De Bruxelles, le 3 mai.

Le duc de Wellington est parti ce matin pour se rendre au quartier-général du prince Blücher à Liége.

— Mme Catalani a donné hier son deuxième concert; le roi, son auguste épouse, l'illustre lord Wellington, une assemblée nombreuse et brillante composaient un auditoire qui a dû se croire transporté au ciel chaque fois que cette admirable cantatrice a fait entendre les sons ravissants de sa voix. Les personnes qui se rappellent d'avoir entendu les Chara, les Tody, et d'autres chanteuses célèbres, sentent mieux encore l'étonnante supériorité de Mme Catalani. En un mot, elle est hors de toute comparaison comme elle est au-dessus de tout éloge. Félicitons nous d'être nés dans le temps qui a produit cette merveille. Parmi les vers qu'on nous a adressés, nous insérons ceux-ci que la reconnaissance et l'admiration semblent avoir inspirés. Ce double sentiment demande excuse pour leur médiocrité.

Ils sont gravés pour jamais dans nos cœurs
Ces sons créés par ta bouche divine;
Jamais Phébus, ni les savantes sœurs,
De leur haut-bois, de leur lyre argentine,
N'ont su tirer ces accents enchanteurs.

Si le Parnasse, un jour, nomme une reine,
Parfait modèle et du goût et du chant,
Catalani, par ton art ravissant,
Tu dois, sans doute, en être souveraine.

— D'après le désir exprimé par un très grand nombre de souscripteurs, pour que le troisième concert de M^me^ Catalani ait lieu à une époque plus rapprochée que celle qui avait été annoncée précédemment, elle a l'honneur de prévenir le public que ce concert aura lieu demain, jeudi, 4 du courant, au lieu de samedi, et qui sera le dernier.

Extrait d'une lettre datée de Tirlemont, le 3 mai :

Notre ville a eu l'honneur de voir réunis aujourd'hui dans son sein deux des plus grands capitaines du siècle présent : le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée alliée dans les Pays-Bas, et le prince Blücher, généralissime des armées prussiennes, arrivèrent ici à peu près à la même heure, accompagnés de plusieurs généraux et officiers supérieurs. Ces deux guerriers sont descendus à l'*Hôtel du Plat d'étain*, où, après une conférence de deux heures, ils ont fait un déjeuner dînatoire. Lord Wellington est reparti ensuite pour retourner à Bruxelles, et le prince Blücher pour se rendre à Liége, où se trouve son quartier-général.

De Bruxelles, le 8 mai.

Le duc de Wellington, qui était parti pour Gand, il y a deux jours, après avoir eu une entrevue avec S. M. Louis XVIII, est revenu hier soir en cette ville : il n'est pas encore question de son départ pour l'armée.

Le 11 mai le duc eut une entrevue avec le roi Guillaume.

De Bruxelles, le 14 mai.

Hier, il y a eu, au palais de Laeken, dîner et cercle à la cour; parmi les personnes illustres qui y ont assisté, se trouvaient le duc de Wellington, le duc de Brunswick-Oels et l'ambassadeur d'Angleterre [1].

De Bruxelles, le 17 mai.

Bruxelles présente dans ce moment l'aspect le plus animé et le plus militaire; le matin de superbes parades ont lieu sur la Place Royale; le soir nos belles promenades et surtout celle de l'Allée-Verte, sont couvertes d'équipages, de dames élégantes, d'officiers de toutes les nations rassemblés sous les mêmes drapeaux afin de combattre pour la sûreté future de l'Europe et pour assurer d'une manière stable cette paix après laquelle toutes les nations soupirent et qu'un seul homme vient troubler. Jamais à aucune époque nous n'avons vu ici et dans nos environs, des troupes aussi belles, aussi nombreuses, aussi bien disciplinées que celles qui s'y trouvent en ce moment. Le plus grand capitaine de nos temps modernes, le libérateur des peuples de la péninsule, est toujours au milieu de nous; quel beau spectacle! Notre patrie, dans ses plus beaux jours, n'a rien présenté encore de plus grand, de plus digne de fixer l'attention du monde.

De Bruxelles, le 22 mai.

Un corps nombreux de troupes hanovriennes et brunswickoises de toutes armes, s'est réuni aujourd'hui dans la vaste plaine de Montplaisir, située sur la droite du canal, à une petite distance de cette ville.

[1] C'était, comme on l'a vu plus haut, lord Clancarty, auquel le roi Guillaume conféra le titre de marquis de Heusden. (*Voy.* plus loin.)

Le duc de Wellington, le prince d'Orange, le duc de Brunswick-Oels, accompagnés d'un nombreux état-major, après avoir passé la revue de ces troupes, leur ont fait exécuter de grandes manœuvres. Une foule immense de curieux assistait à ce beau spectacle; on a admiré la beauté de tous ces corps et l'air martial qui les distingue.

De Bruxelles, le 24 mai.

M. Ruxthiel, de Liége, a exécuté le buste de l'illustre duc de Wellington, qui vient d'être placé dans notre salon d'exposition [1]. Le même artiste a moulé le buste de S. M. Louis XVIII à Gand [2]. On annonce sa prochaine arrivée au salon.

Aux rédacteurs de *L'oracle*,

Messieurs, on s'est trompé en vous annonçant que le buste de S. Exc. le duc de Wellington, exécuté par M. Ruxthiel, se trouvait au salon.

Celui que nous attendions de cet artiste distingué, n'y est pas encore parvenu; nous craignons même que, dans les circonstances actuelles, il ne puisse nous arriver en temps utile pour l'exposition. Le petit buste du héros de l'Espagne, actuellement exposé, est de M. Demunck, ainsi que celui de S. M. le roi Louis XVIII, de même grandeur.

De Bruxelles, le 27 mai.

Le salon d'exposition vient de s'enrichir d'un portrait qui attire la curiosité. La célèbre cantatrice M^me^ Catalani, qui a enchanté nos cœurs et nos oreilles, enchante aujourd'hui

[1] Il y avait en ce moment une exposition de peintures à Bruxelles.

[2] Henri-Joseph Ruxthiel, sculpteur d'un grand talent, naquit à Lierneux, en 1775, et mourut à Paris, le 15 septembre 1837. Son nom a été omis dans la *Nouvelle Biographie générale*, mais on peut consulter, entre autres, le comte DE BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 779. L'auteur a donné une liste des œuvres les plus importantes de cet artiste.

nos regards; grâce à une figure touchante dont les regards expriment, tout-à-la-fois, la candeur, la sensibilité et la grâce plus belle encore que la beauté. L'artiste, M. Lefebvre, de Liége, élève de David, doit se féliciter d'avoir eu un modèle si rare à peindre et les connaisseurs le félicitent aussi de s'en être acquitté d'une manière digne de lui et des amateurs éclairés. Cette production ajoute à la réputation qu'il a justement acquise et qu'on a tout sujet d'espérer de voir s'accroitre de plus en plus, étant dans l'âge heureux où l'émulation et le talent promettent au génie, secondé par le travail, la récompense de la gloire[1].

Hier, est arrivé en cette ville un courier de cabinet de S. M. le roi de Wurtemberg, avec des dépêches pour le duc de Wellington.

De Gand, le 28 mai.

S. A. R. le prince héréditaire d'Orange et le prince Fréderic vont se rendre à Grammont, où il sera passé une revue générale des troupes réunies sur ce point; S. Exc. le duc de Wellington est attendu de Bruxelles, pour être présent à cette revue qui sera magnifique.

De Bruxelles, le 29 mai.

S. E. le généralissime duc de Wellington a donné hier soir une fête brillante, à l'occasion de l'arrivée de S. Exc. le feld-maréchal prince Blücher. Ce matin ces deux illustres guerriers, accompagnés de S. A. R. le prince héréditaire d'Orange-Nassau, d'un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs de distinction, sont partis d'ici pour Grammont, afin de faire la revue d'un magnifique corps de cavalerie anglaise, composé de plusieurs milliers d'hommes,

[1] Malheureusement, cet artiste mourut fort jeune. Il fit aussi le portrait du roi Guillaume Ier, en 1826.

qui a dû se rassembler aujourd'hui sur la chaussée de Grammont à Ninove.

De Bruxelles, le 30 mai.

Le prince Blücher, après avoir assisté, avec le duc de Wellington, à la superbe revue qui a eu lieu hier entre Grammont et Ninove, est parti ce matin, avec les officiers d'état-major qui l'accompagnaient, pour retourner à son quartier-général à Namur.

Bruxelles, le 1er juin.

Le duc de Wellington, qui s'était rendu à Gand avant-hier pour y faire une visite à S. A. R. la duchesse d'Angoulême, est de retour ici.

De Bruxelles, le 4 juin.

Hier matin, le duc de Wellington, accompagné du duc de Brunswick-Lunnebourg et suivi d'un nombreux état-major, a passé en revue dans l'Allée-Verte quatorze bataillons de troupes anglaises, écossaises et hanovriennes, composant la garnison de cette ville. Ce spectacle superbe avait attiré une foule immense de curieux.

De Bruxelles, le 8 juin.

Les circonstances actuelles offrent des rapprochemens assez singuliers avec la guerre de la succession d'Espagne, qui a terminé le règne de Louis XIV : à cette époque l'Europe entière retentissait du nom du célèbre duc de Marlborough, qui a joui d'une gloire presqu'inconnue jusqu'à lui dans les annales de l'histoire : en ce moment un héros de la même nation fixe au milieu de nous les yeux du monde, et déjà ses contemporains lui ont assigné la première place dans les fastes de l'histoire moderne.

M. Lediard a publié en anglais une histoire volumineuse du duc de Marlborough, dont nous citerons ici quelques passages; en les lisant, le lecteur conviendra qu'on ne pouvait les rappeler plus à propos.

« Avant d'être général, dit Lediard, il était d'une valeur bouillante. Parvenu au commandement, il était toujours prêt à exposer sa personne autant que la nécessité l'exigeait, et quelquefois plus que la prudence ne semblait le permettre, mais toujours avec un sang-froid imperturbable; il donnait ses ordres avec clarté et calme, faisant avancer ses troupes sans précipitation et ralliant celles qui étaient en désordre, sans décourager le soldat par des reproches. Ce qui le rendait digne des plus grands éloges, c'est que l'homme brillait en lui avec le héros; qu'il savait réprimer l'ardeur du carnage; que le plus doux de ses triomphes était de pouvoir sauver la vie aux vaincus, et que fidèle à ses promesses, il ne s'écarta jamais de l'humanité et de la justice. Il avait gagné l'amour et la confiance des troupes par la bonté de son cœur, par son affabilité, par son exactitude à pourvoir à leur subsistance et par son attention à ne pas les exposer mal-à-propos. Faut-il marcher au combat? la joie brillait sur tous les visages; c'était la fête du dieu Mars : sous les ordres d'un chef adoré, chaque soldat devenait un héros; sûrs de vaincre, tous éclataient en prodiges, supérieurs peut-être dans leur ensemble à la phalange macédonienne et aux légions romaines, etc. »

« Guillaume III mourant (roi d'Angleterre et stadhouder de Hollande), ajoute l'historien anglais, recommandait à son héritier, le duc de Marlborough, comme l'homme le plus capable de conduire ses armées et de présider à ses conseils : *Il a*, disait ce prince, *la tête la plus froide et le cœur le plus chaud; c'est un homme fait pour tenir tête au génie de la France et pour déconcerter ses ambitieux desseins.* »

Telle est la légère esquisse du caractère du héros anglais, tracé par Lediard. Qui ne croirait qu'il est fait de nos jours! Déjà on a reconnu le successeur de tant de vertus et de gloire.

(A continuer.) L. G.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV [1].

V.

Pendant le cours des négociations relatives à la réunion du Parlement à Pontoise, le Cardinal avait pu juger du mérite de Robertot, de son aptitude au point de vue administratif et de cette ardeur qui répondait si bien aux désirs insatiables du plus actif des ministres. Aussi Mazarin jugea-t-il qu'il ne pourrait faire un meilleur emploi de ses talents qu'en se l'attachant personnellement.

La première mission dont il investit Robertot eut pour objet de l'envoyer mettre de l'ordre dans la gestion de ses abbayes de Lorraine, dont les revenus avaient depuis longtemps cessé d'être payés, malgré les réclamations qu'il n'avait négligé de faire, et dont l'abbé de Coursan avait été d'abord chargé. Mais, ce voyage avait aussi un autre but beaucoup plus sérieux, il s'agissait de prendre possession de l'évêché de Metz que Mazarin convoitait depuis longtemps.

[1] Suite. Voir *Messager des sciences historiques*, 1re liv. 1883, p. 54.

Le Cardinal venait de s'éloigner pour la seconde fois et s'était retiré à Bouillon, lorsqu'il donna l'ordre à Robertot de se joindre à l'abbé de Coursan et de se rendre à Metz, où ils arrivèrent dans les premiers jours de septembre 1652.

Michel, dans sa *Biographie du Parlement de Metz*, consacre des articles à Mazarin et à Robertot et semble croire que ce dernier fut envoyé à Rome par le Cardinal pour tenter de lever les difficultés qui s'opposaient à la délivrance de ses bulles, que, malgré cinq ans de démarches réitérées, il ne lui fut jamais donné d'obtenir.

Si cette course en Italie avait eu lieu, il faudrait la placer dans le courant de 1653, mais nous n'avons pu en trouver aucune trace. Rien, ni dans les papiers de Mazarin, ni dans la correspondance du bailli de Valençay, qui représentait alors Louis XIV auprès d'Innocent XI, ne fait allusion à cette mission sur laquelle nous n'avons pu découvrir non plus aucune indication, soit aux Archives du Vatican, soit à la Bibliothèque Barberine, dans laquelle M. Desprez, alors Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a bien voulu, à notre demande, faire faire, avec sa bonne grâce habituelle, les recherches les plus minutieuses.

Ajoutons encore qu'un tel fait n'est mentionné d'autre part, ni dans aucun historien du dix-septième siècle, ni par MM. Chéruel et Chantelauze, qui ont étudié avec un soin si scrupuleux la vie du Cardinal.

Aussi, en l'absence de tout document relatif à un déplacement à Rome, serions-nous disposés à

admettre que Michel a pu donner un sens différent aux notes qu'il a eues sur les services rendus par Robertot au Cardinal, au sujet de sa nomination à l'évêché de Metz; et que, là où cet écrivain a cru trouver un voyage en Italie, il faut voir, au contraire, un séjour à Metz, pour obtenir la mise en possession du temporel de l'Évêché, séjour sur lequel nous avons recueilli de nombreux renseignements et qui mit plus particulièrement Robertot en relief auprès de Mazarin. Ici, du reste, le choix de cet agent s'explique d'autant mieux, que son titre de conseiller au parlement et le temps qu'il avait dû passer déjà en Lorraine pour y exercer les devoirs de sa charge, l'avaient précédemment fait connaître des personnes avec lesquelles il allait être appelé à discuter les intérêts du Cardinal et l'avaient initié à la connaissance des hommes et des choses dans le Pays Messin.

Mazarin avait été investi de l'évêché de Metz, par suite de la résignation qu'en avait fait en sa faveur Henri de Bourbon, fils naturel d'Henri IV et de la duchesse de Verneuil, qui le possédait depuis quarante ans, sans en avoir jamais rempli les fonctions, n'ayant pas reçu les ordres. Le Cardinal n'avait pas obtenu encore ses bulles du Souverain Pontife, et nous avons dit qu'il devait les attendre en vain; mais, il tenait avant tout à percevoir l'argent que rendait cet important bénéfice et craignait de laisser l'évêque auxiliaire de Metz, Bédacier [1], et les membres du chapitre s'emparer

[1] Bédacier, évêque d'Augst (*Rauracorum-Augusta*), près Bâle (ce qui fait qu'on l'a quelquefois qualifié du titre d'évêque de Bâle) avait

des revenus de l'évêché et les aliéner pour l'avenir, en concluant des baux à vil prix, moyennant des pots-de-vin payés immédiatement. Seulement, une difficulté s'élevait : tant qu'il n'avait pas présenté soit ses bulles, soit au moins un arrêt du Conseil lui conférant le temporel, Mazarin ne pouvait toucher les revenus. C'est alors, si nous interprétons bien les documents que nous avons entre les mains, qu'il envoya Robertot en Lorraine, rejoindre l'abbé de Coursan, en lui remettant deux procurations, la première d'Henri de Bourbon, l'autre de lui-même; ce qui lui permettait de s'assurer provisoirement du temporel, en attendant une mise en possession régulière.

Loret, que l'on nous pardonnera de citer encore, raconte, dans sa lettre du 11 août 1652 (*Édition Ravenel et de la Pelouze*) l'histoire de l'acquisition ainsi faite par Mazarin :

> Monsieur de Metz, à ce qu'on dit
> Sans pouvoir uzer de dédit,
> D'une volonté libre et franche
> A permuté, depuis dimanche,
> Au Mazarin son évesché,
> Dont il étoit fort empesché;
> Car, quoy qu'il abonde en prairies,
> Forêts, châteaux, champs, métairies,
> Les revenus d'un si grand bien
> Ne venoient pas autrement bien.

succédé en 1645, à l'évêque de Madaure, comme évêque suffragant ou auxiliaire d'Henri de Verneuil. Il revenait de Paris à Metz, quand il tomba malade à Chateau-Thierry; il se fit transporter, dans le voisinage, au chateau de Charmeil, où il mourut dans les bras de Bossuet.

Quoy qu'il en receut quelques rentes,
Après d'assez longues atentes,
Cela ne pouvoit subvenir
Seulement à l'entretenir
Ny de chaussons, ny de chaussettes,
Ny de rabats, ny de manchettes,
Ny de jartières, ny de gans,
Ny pour payer ses sufragans.

Quoy que pluzieurs trouvent étrange
Ce nouvel et fâcheux échange,
Si cette permutation
Etoit vraye et sans fiction,
Et que ledit Messire Jules,
Après avoir receu ses bulles,
Comme on espère, au premier jour,
Voulut s'éloigner de la Cour,
Metz luy peut servir de retraite,
Et, la paix en suite étant faite,
Dont on ne doute nulement
Il y vivroit tout doucement
A l'abry de toute caballe
Et des gens de paille et de halle.

Le sept septembre 1652, Robertot et son compagnon étaient arrivés aux portes de Metz, à Moulins, où fut livré le combat du 18 août pendant la néfaste guerre de 1870, et cherchaient à s'acquitter de leur mission, lorsqu'une première difficulté vint se présenter et contribua, par suite, à donner plus d'importance encore à Robertot et à le faire charger seul des négociations.

Claude de Bruillard de Coursan, ancien religieux de Cluny, puis chanoine et princier de la

cathédrale de Metz, et qui, depuis 1636, avait été nommé abbé commendataire de Saint-Symphorien de cette ville, avait obtenu en 1649, des lettres patentes qui lui accordaient le titre de conseiller d'honneur au parlement, mais la cour avait refusé de les enregistrer. De nouvelles lettres avaient été expédiées, le 14 août 1652, pour lui donner le même titre, mais, en les sollicitant, l'abbé s'était laissé aller à se plaindre du maréchal de Schomberg, gouverneur de la ville. Aussi, quand il se présenta aux portes, l'entrée lui en fût-elle refusée, malgré les ordres dont il était porteur, ainsi que nous le raconte Robertot, dans la dépêche suivante.

Robertot à Mazarin [1].

Moulins près Metz, 7 septembre 1652.

Monseigneur,

Nous sommes arrivés aux portes de Metz assez heureusement, sans que Mr l'abbé de Coursan ait pu entrer dans la ville, comme Vostre Eminence apprendra par la lettre qu'il luy escript; pour moy, j'ai eu la permission d'entrer pour aller voir Mr le Maréschal de Schomberg, qui m'a tesmoigné vouloir servir Vostre Eminence et s'i est offert; mais, comme il croit avoir esté désobligé par Mr l'abbé de Coursan, il m'a dit qu'il s'estonnoit comme Vostre Eminence s'estoit voulu servir de luy et qu'il ne le souffriroit pas entrer dans la ville, mais toute autre personne de vostre part. Mr l'abbé de Coursan escript au long à Vostre Eminence l'impatience du chapitre pour postuler Vostre

[1] Communiqué par M. Faugère.

Eminence et les prétentions des chanoines, en mesme temps, d'establir des administrateurs qui joniront et leur rendront compte des fruits et revenus de l'évesché jusqu'à ce que Vostre Eminence ait fait le serment de fidélité. Pour lequel revenu, j'apprends que l'on tirera quelque chose et que la plus grande partie des domaines de l'évesché est dans le gouvernement de Moienvic, dont le revenu peut beaucoup augmenter, pourvu que Vostre Eminence ne perde pas l'occasion d'avoir ce gouvernement. J'espère faire congnoistre à Vostre Eminence, par l'employ qu'elle m'a donné, la passion et la fidélité que j'ai pour son service.

Monseigneur,
Vostre très humble et très obéissant
et très fidèle serviteur
DE ROBERTOT.

(Affaires Etrangères. Vol. 36, *Lorraine.)*

Nous trouvons la contre-partie de ce récit dans la lettre que, le même jour, Schomberg écrit au Cardinal :

7 septembre 1652.

Je crois être obligé de dire librement à Vostre Eminence que je me suis trouvé bien surpris quand j'ai sû qu'elle avoit choisi l'abbé de Coursan, pour faire ses affaires ici, vû qu'elle sçait que c'est le seul homme, non seulement de ce pays, mais du monde, qui s'est hautement déclaré mon ennemi au Conseil du Roi, sans autre raison que de venir de Metz à Paris et y séjourner aux dépens de cette ville. J'ai dit néanmoins à Mr de Robertot qu'il est croyable que Vostre Eminence a eu assez d'affaires, depuis trois ans, pour avoir oublié ce desmelé entre des personnes qui ne lui sont pas fort considérables, comme Mr de Coursan et moi. Je crois que ledit sieur de Robertot, qui lui mandera sans

doute la vérité, pourra tesmoigner à Vostre Eminence comme je l'ai receu en sa considération. Je l'ai fort pressé de vouloir disner et demeurer icy, m'estant offert à faire dans ce chapitre tout ce qu'il pourroit désirer pour votre service, s'il falloit agir pour cela. Mais, il me dit qu'il seroit fort aise de ne pas quitter Mr de Coursan, lequel s'étant vanté très souvent qu'il viendroit à Metz malgré moi, m'a embarqué, dès longtems, à dire qu'il n'y a nulle considération qui me puisse obliger à l'y laisser entrer. Il fist et dit hier en ceste sorte les plus ridicules extravagances qu'on puisse entendre dans les petites maisons.....

(*Affaires Étrangères.* Vol. 36, p. 203, *Lorraine.*)

Quant à l'abbé de Coursan, il envoie aussi ses doléances à son tout puissant patron, mais, après avoir passé rapidement sur l'affront qui lui a été fait par le Maréchal, il fait retomber sa colère sur Bédacier :

. . . . . .

L'Évêque d'Auguste est un insolent, qui a parlé à Mr de Robertot avec tant d'arrogance, qu'il mérite qu'on le traite mal et qu'il n'aye ni pension ni évêché, et, s'il écrit à Vostre Eminence, s'il lui plaît, qu'on ne lui fasse aucune réponse et qu'elle fasse dire au messager qu'il s'adresse à Mr de Robertot ou à moi, qui avons toute charge de travailler sous le nom de Mr de Metz, jusqu'à ce que Vostre Eminence soit pourvue de l'Evêché de Metz.

(*Affaires Étrangères.* Vol. 36, *Lorraine.*)

Il ne manque pour complèter cet ensemble qu'une lettre de Bédacier, qui dut, lui aussi, prendre la plume et envoyer ses doléances au Cardinal. Ajoutons que s'il ne le fit pas immé-

diatement, il ne tarda pas beaucoup et que, contrairement aux inspirations de l'abbé de Coursan, celui-ci lui répondit assez rapidement et de manière à lui donner au moins une demie satisfaction[1].

Trois jours après, le 10 septembre, Robertot adressa au Cardinal une seconde lettre presque identique à la première et nous verrons souvent se présenter, dans le cours de ce travail, cet envoi successif de dépêches presque similaires qui s'explique par les difficultés que l'on avait à cette époque à transmettre sûrement toutes les lettres, et faisait que bien souvent une dépêche reproduisait une partie importante de la précédente. Du reste, Robertot écrit, en général, longuement, donnant de nombreux détails et réclamant parfois, à plusieurs reprises, l'octroi d'instructions réitérées, ce qui ne laisse pas que d'agacer le Cardinal, ainsi que nous le verrons plus loin, notamment au sujet de l'administration des hôpitaux de Dunkerque. Mais, si Mazarin n'aime pas à répondre deux fois aux demandes qui lui sont faites, il néglige rarement en revanche de donner simultanément ses ordres à deux ou trois personnes qu'il charge de les exécuter de

[1] *Bédacier à Mazarin*, 17 septembre 1652..... L'obligeante lettre que Vostre Eminence m'écrivit le 12 du courant m'a relevé de l'inquiétude dans laquelle j'estois d'avoir commis quelque pêché caché contre son service, qui méritast sa disgrace et son animadversion, dans laquelle j'ai été confirmé dans le mauvais traitement que j'ay reçu icy à l'arrivée de Mr l'abbé de Coursan et par l'incivilité de son procédé...

(*Affaires Étrangères*. Vol. 36, p. 218, *Lorraine*.)

concert et qu'il soumet même à un contrôle réciproque.

Après avoir rappelé l'opposition faite par le maréchal de Schomberg à l'abbé de Coursan « qui l'avait offensé par une députation qu'il a cy devant fait encore contre luy », Robertot continue en se plaignant de l'évêque d'Augst, Pierre Bédacier, docteur en Sorbonne, qui était évêque auxiliaire de Metz et conseiller d'honneur ecclésiastique au parlement de Metz.

A Moulins près Metz, ce 10 septembre 1652.

. . . . . .

...Le sieur évesque d'Auguste n'a pas mal secondé la colère de Mr le Mareschal, et je puis asseurer Vostre Eminence que, hors cet Evêque, je ne treuve personne dans Metz qui ne soit serviteur de Vostre Eminence, jusqu'à ceux mesme qui proffiteroient le plus du revenu de l'évesché et des deux abbaies, et que je vois désintéressés pour le respect qu'ils vous portent. Je ne m'estois pas contenté de la lettre que j'ai escrite à Vostre Eminence, qui estoit assez brève, j'avois encore escript à Mr Collebert, au long, tout ce qui s'étoit passé au refus qu'on a fait à Mr l'abbé de Coursan, à la première visite que j'ai rendue à Mr le Mareschal, avec la response que j'ai faict sur chaque article, dont je le priois de donner advis à Vostre Eminence, et luy marquois comme je différois l'exécution des ordres qu'il m'a donnés, de la part de Vostre Eminence, jusqu'à vostre response. Mais comme j'ai veu que les administrateurs de l'évesché et des deux abbaies establis par Mgr de Metz se vouloient entremettre, depuis mon arrivée, à faire des diminutions au préjudice de la cession qui vous est faicte; pour l'empescher, j'ai faict signifier la procuration de Mr de Metz à quelques-

uns et fait deffense à tous les fermiers, qui tiennent des fermes dans la ville et Pays Messin. de payer en d'autres mains que les miennes. Le Sr Evesque d'Auguste estant un des administrateurs, et vicaire de Mr de Metz, j'ai creu, auparavant de luy faire aucune signification, qu'il ne seroit pas mal à propos de lui rendre mes civilités chez luy, pour luy faire congnoistre comme Mr de Mets n'a plus d'intérest dans l'évesché et dans les abbaies, ainsi Vostre Eminence qui a la cession des revenus et le droit de pourvoir aux offices et bénéfices. Je le fis prier l'après midi chez luy, ne l'aiant pas trouvé, je fus à une demie lieue de Mets où il estoit; il recent fort mal mes compliments; il me dit effrontément qu'il ne tenoit rien de Mr de Mets et qu'il n'estoit pas en son pouvoir non plus qu'en celuy de Vostre Eminence de révoquer son vicariat et qu'il ne laisseroit d'agir; que, pour le temporel, il empescheroit bien Vostre Eminence de toucher aucune chose et qu'il feroit saisir tout le revenu et de l'évesché et des deux abbaies pour les arérages des six mil livres, que luy avoit accordé M. de Mets, qu'il faict monter à une notable somme. Je luy fis response que l'intention de Vostre Eminence estoit de luy faire un bon traitement. Je n'escris pas à Vostre Eminence la gloire de cet homme qui s'imagine estre évesque de Metz, non plus que ses discours insolents. Je ne doute pas qu'il n'escrive à Vostre Eminence, pour estre maintenu en son vicariat, au préjudice de l'abbé de Coursan à qui Vostre Eminence l'a donné. Pour le temporel, il jouit de tout le revenu de l'évesché qui est dans Metz et aux environs, qui est le revenu le plus clair et le plus certain dont il a fait des baux simulés à son profit. Sitôt que je pourroi quitter Mr l'abbé de Coursan, ce que j'ai creu ne pouvoir faire sans l'ordre et la response de Vostre Eminence, que nous attendons avec impatience, [je m'attacherai] pour pouvoir travailler incessament à faire sortir les deniers deubs, à

dresser un estat au vrai de tout le revenu de l'évesché et des deux abbaies, en sorte que Vostre Eminence aura tout subjet de me croire,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant et très fidèle serviteur

DE ROBERTOT.

(*Affaires Etrangères.* Vol. 36, *Lorraine*[1].)

Le même jour, l'abbé de Coursan écrivait aussi à Mazarin et, dans sa lettre, se plaignait de nouveau de Bédacier, qui paraissait avoir fort mal pris la nomination du Cardinal et cherchait à apporter tous les obstacles possibles à l'accomplissement de la mission des deux magistrats. C'est sur lui que Coursan fait retomber l'initiative de l'affront qui lui a été fait et il insinue que c'est grâce à son influence sur la maréchale qu'il a obtenu de Schomberg la mesure prise contre lui.

L'abbé de Coursan à Mazarin.

Moulins, 10 septembre 1652.

Monseigneur,

Quoi que nous ne soyons pas entrés dans Metz, nous ne laissons de travailler pour le service de Vostre Eminence, comme nous y sommes obligés, Mr le Conseiller de Robertot et moy aussi.

Nous avons fait faire les saisies sur les domaines des environs de Metz afin que personne n'en dispose; nous en ferons de même pour toutes les autres terres et seigneuries tant de l'évesché que des abbayes, en sorte que Vostre Eminence en aura satisfaction malgré tous ses ennemis.

[1] Cette lettre nous a été communiquée par M. Faugère.

Un des plus grands obstacles que Vostre Eminence a de dégager est le sieur Evêque d'Auguste, lequel a dit aujourd'huy à Mr de Robertot qu'il ne tenoit rien de Mgr de Metz, mais du Pape et du Roy, et qu'il empescheroit bien qu'aucunes personnes fassent les fonctions dans l'évesché que luy. Je suplie très humblement Vostre Eminence de me laisser faire et je le mettrai bien à la raison. Il se vante de saisir tous les fruicts de vostre évesché pour des arérages eschus de sa pension, et, moy, j'espère lui faire rapporter tout ce qu'il a touché cy devant, comme n'estant pas bien à lui, atendu que ses bulles sont objectives et subjectives, à ce qu'on m'a dit. Ce que Vostre Eminence doibt faire est d'escrire en cour, qu'on lui envoye un ordre de sortir de Metz, et une lettre au gouverneur de le faire partir dudit Metz. Je croy, Monseigneur, que c'est un insolent. Que Vostre Eminence fasse dire au messager de s'adresser au Sr de Robertot, comme à moy, qui avons toute charge de travailler sous le nom de Mr de Metz, jusqu'à ce que Vostre Eminence soit pourveue de l'évesché, et qu'elle nous laisse faire, nous nous acquiterons de cet homme à bon marché, Dieu aydant, et il n'aura que ce qu'il mérite, car c'est luy seul qui a engagé Mr le Mareschal de Schomberg à nous faire fermer la porte. Tout ce que nous avons vust de personnes d'honneur nous ont assuré qu'il estoit vray ce qu'il a faict, par le moyen de Madame la mareschalle qui a pouvoir sur son mary et qui n'a aucune inclination pour Vostre Eminence, non plus que pour des puissances plus hautes.

(*Affaires Etrangères.* Vol. 36, p. 208, *Lorraine.*)

A la réception de ces nouvelles, Mazarin parut fort étonné et il nota de sa main au dos de l'une des dépêches, les éléments de sa réponse, dont nous avons trouvé, du reste, le texte entier :

Mazarin à Schomberg.

Bouillon, 2 octobre 1652.

Je vous rends grace le plus affectueusement qu'il sera possible de tout ce que vous avez eu la bonté de faire en ma faveur envers ces Messieurs du chapitre de Metz, et les civilités qu'il vous a pleu me faire pour ce qui regarde l'abbé de Coursan. Surquoi, vous trouverez bon que je vous dise avec la même franchise que j'avois été surpris du malheur qui lui étoit arrivé, puisque y ayant tantost un an qu'il s'est meslé de l'affaire de Metz, à la vue de tout le monde, vous n'avez jamais pris la peine de me dire qu'il n'étoit pas de vos amys. Car, en ce cas, j'eusse donné bon ordre pour empescher l'accident qui est arrivé, vous asseurant pourtant qu'il n'y en peut avoir aucun capable d'altérer, le moins du monde, une amitié comme la nostre, establie de longue main et que je continuerai toute ma vie, par mes soings et mes services. Je vous conjure d'en être asseuré et, après avoir offert, de nouveau, à Madame la duchesse, mes très humbles respects, je demeure, de tout mon cœur, Monsieur, etc.

(*Affaires Étrangères.* Vol. 36, p. 225, *Lorraine.*)

Le renvoi de l'abbé de Coursan avait déjà précédé de plus de quinze jours cette lettre qui laisserait croire, à première vue, que le Cardinal et le Maréchal étaient les meilleurs amis du monde. Schomberg avait, dans une lettre précédente, offert tous ses services à Mazarin auprès du chapitre, cherchant à lui faire comprendre que la présence de l'abbé de Coursan ne pouvait lui être d'aucun secours et que « quand Elle (Votre Éminence) désirera quelque chose dans Metz, il

suffira que je le connaisse pour agir comme je le dois » (*Affaires Étrangères, id. ibid.*, p. 217).

L'abbé de Coursan rentra à la Cour, après avoir été voir le Cardinal à Sedan, laissant Robertot seul chargé de poursuivre les négociations[1].

Dès lors, ce dernier, muni des instructions de Colbert, va lutter contre Bédacier, le chapitre, le personnel des abbayes, les officiers de Metz, afin de conclure des marchés avantageux et de faire rentrer des dîmes et des impôts, de manière à permettre au Cardinal de rétablir l'état de ses finances, grâce aux bénéfices qu'il venait d'acquérir ou qu'il possédait déjà.

Robertot à Mazarin.

A Moulins, 15 sept. 1652.

Monseigneur,

Mr l'abbé de Coursan, s'en retournant treuver Vostre Eminence, luy rendra compte de tout ce qui s'est passé depuis nostre arrivée auprès de Metz. Pour moy, je pars présentement pour entrer dans la ville, où je ne seray pas sitost, que je travailleray incessament à ce que Vostre Eminence m'a ordonné, espérant luy donner un pareil contentement que celuy qu'elle a receu des postulations du chapitre et des religieux des deux abbaies, par le soin et par la vigilance de Mr l'abbé de Coursan, à qui Vostre Eminence en a toute l'obligacion. Néantmoins, comme dans l'instruction que m'a donné Mr Collebert, il ne m'est pas ordonné de faire de nouveaux baux, sans lesquels il est impossible de faire aucun prouffict ny augmentation,

[1] Nous le retrouverons plus tard, à Metz, vicaire général administrant le temporel de l'évêché jusqu'à la résignation de Mazarin.

dans l'évesché et les deux abbaies, les officiers de l'évesché tenant par leurs mains et par personnes interposées toutes les bonnes fermes à des prix vils et sommes modicques; il n'est pas jusqu'à Mr l'Evesque d'Auguste qui ne soit fermier. Mr l'abbé de Coursan pourra informer Vostre Eminence de tous ces désordres, auxquels on peut remédier en fesant de nouveaux baux, et particulièrement en chasque paroisse. J'attends sur ce subjet le commandement de Vostre Eminence, l'assurant que ma plus grande passion est de luy rendre mes très humbles services.

Du 16 septembre.

J'ai receu celle qu'il a pleu à Vostre Eminence de m'escrire. Mr l'abbé de Coursan a servi de prétexte, sous umbre d'une vieille querelle publique que Mr le mareschal avoit oubliée, ainsy qu'il l'expliquera à Vostre Eminence, laquelle ne luy est pas seulement obligée de ses soings, mais encor d'avoir sacrifié ses intérests pour son service, aiant esté bien ayse que Mr le Mareschal ait voulu faire distinction de sa personne pour avoir lieu de le faire presser sur les intérests de Vostre Eminence, et m'aiant envoié plusieurs fois le treuver à Metz. DE ROBERTOT.

(*Affaires Étrangères.* Vol. 36, p. 211, *Lorraine*).

Tous les moyens seront bons pour arriver au but que le Cardinal poursuit, car si, comme le disait Colbert, dans une lettre du 27 juin 1651, il avait compromis sa fortune pour le service de l'État, son désir de la rétablir était bien arrêté, ajoute P. Clément. (*Op. cit. Introduction*, XLVIII.)

Dès le premier jour, Robertot cherche à éviter les difficultés que ne manqueront pas de créer à l'évêque ou à l'abbé, les officiers des diverses

juridictions des Trois-Évêchés, et, dans le but d'augmenter son autorité, il lui suggère l'idée d'obtenir du Roi les gouvernements dans lesquels sont ses principaux intérêts; l'on évitera ainsi les difficultés avec le maréchal de Schomberg ou l'intendant et les commandants des petites places.

Ce sont, du reste, les principes que Colbert mettait également en avant, lorsqu'il engageait Mazarin à se faire pourvoir de la place de gouverneur de Vincennes, vacante par la mort de Chavigny. (*Corresp.* I, 194.) Ce sont ceux que Schomberg lui-même cherchait à employer pour son compte, lorsqu'en 1654, il sollicitait, en ces termes, le gouvernement de Toul.

Schomberg à Mazarin.

24 juin 1654.

Monseigneur,

L'extrémité de la maladie du S^r^ de Grachet, gouverneur de Toul, estant venue à tel point que les médecins la croyent irrémédiable, je prends la liberté de suplier très humblement V. E. de vouloir me faire accorder ce petit gouvernement, qui est d'autant moins important qu'il n'y a ni chasteau, ni citadelle, et qu'une seule compagnie de morte paie pour fermer ses portes. Mais, Monseigneur, quoyque ce soit très peu de chose, comme cela est à ma bienséance, je croy que personne ne le peut plus légitimement prétendre que moy, puisque M^r^ le Mareschal de la Ferté a desjà Vic et Moyenvic.....

Et le maréchal de Schomberg ajoute pour décider le Cardinal :

« Que V. E. ne cognoit presque pas le nom du gouver-

neur, et que peut-estre personne de considération ne le demandera. »

(*Affaires Étrangères,* Vol. 36, p. 377, *Lorraine*[1]).

Mais, comme nous aurons souvent à parler du maréchal de Schomberg, on nous permettra d'ouvrir ici une parenthèse et de présenter ce personnage au lecteur : Charles, comte de Schomberg, duc d'Halluin, Pair et Maréchal de France (né en 1601, mort en 1656) exerçait, depuis 1644, la charge de gouverneur et lieutenant général du Roi dans l'Évêché de Metz et Pays Messin. Ces fonctions, dont l'importance ne peut échapper à personne, avaient été d'abord rendues fort difficiles, dans les dernières années de la guerre de Trente-Ans, par la présence des troupes étrangères, et jusqu'à la renonciation formelle, que l'Empire fit par le Traité de Westphalie, des droits qu'il n'avait cessé de prétendre sur les Trois-Évêchés, conquis par la France depuis plus d'un siècle. Marié en secondes noces, en 1646, il avait pour femme, Marie d'Hautefort, que sa beauté avait rendue célèbre, autant que la passion que Louis XIII avait ressenti pour elle pendant plusieurs années.

Tout le monde a lu le beau livre que Cousin a consacré à Madame d'Hautefort ; nous nous bornerons à rappeler qu'à la suite de sa disgrâce, elle

[1] Schomberg ne réussit pas à obtenir le gouvernement de Toul qui, à la mort de Grachet, maréchal de camp, fut donné à Henri, comte de Pas-Feuquières ; celui-ci eut, pendant son séjour dans cette ville, d'assez fréquents démêlés avec le parlement pour lesquels nous renvoyons à l'*Histoire du Parlement de Metz,* de Michel.

s'était retirée dans ses terres, qu'elle ne quitta qu'après la mort du Roi et à la demande d'Anne d'Autriche, qui ne lui fit pas cependant l'accueil auquel elle s'attendait, si l'on tient compte des services que cette princesse avait reçu de Marie d'Hautefort, dans des circonstances fort délicates. Aussi le raccommodement de la Reine et de sa dame d'honneur ne fut-il pas de longue durée. Après un assez court séjour au couvent des Filles Sainte-Marie, Madame d'Hautefort, âgée de trente ans, se décida à faire un choix parmi les seigneurs d'un caractère assez indépendant pour l'épouser malgré sa disgrâce. Ayant eu à se décider entre M. de Gèvres, le maréchal de Gassion et le duc de Schomberg, elle préféra ce dernier, veuf sans enfants. Cette union, qui resta inféconde, dura dix années et aurait été sans nuages, dit un de ses biographes, si, pendant une maladie lente, qui mena le maréchal au tombeau, sa femme n'avait introduit dans leur société habituelle une jeune personne dont les talents et la grâce charmaient le maréchal à ce point que sa présence seule apaisait ses douleurs. Un effet aussi prodigieux causait à la duchesse de vifs mouvements de jalousie qu'elle se reprochait sans pouvoir les réprimer. Madame de Schomberg vécut jusqu'en 1691.

La maréchale devait être naturellement portée à montrer des sentiments hostiles à Anne d'Autriche et, par suite, au Cardinal et à ses représentants; aussi la voit-on, sans étonnement, se prêter aux manœuvres de Bédacier et déployer toutes les ressources de sa diplomatie féminine

pour faire échouer les démarches de Robertot. Celui-ci, du reste, ne tarda pas à en être informé et si, dans la dépêche suivante, il nous montre le gouverneur de Metz assez bien disposé en sa faveur, nous voyons la maréchale faire naître les difficultés, même au sein de son ménage « pour ne pas faire trop de satisfaction à un homme qui ne luy avoit pas faict de réponse. »

Aussi était-ce un ennemi que Robertot allait avoir presque journellement en face de lui, pendant quatre années, et nous croyons, sans être injustes, pouvoir attribuer à l'ancienne favorite de Louis XIII plusieurs des désagréments qu'il eut à essuyer, pendant son séjour à Metz.

Dans une dépêche du 24 septembre 1652, qu'il adressait au Cardinal et que nous scindrons pour la rendre plus intelligible, il nous retrace à ce propos une scène d'intérieur qui ne manque pas de piquant.

. . . . . .

Je croirois, Monseigneur, manquer au vœu que j'ai faict, depuis long temps, de servir Vostre Eminence fidellement en toute rencontre, si je luy dissimulois davantage le desplaisir qu'a, en son âme, M. le Mareschal de Schomberg, de ce qui s'est passé à nostre esgard, à nostre arrivée à Metz, et, comme, à la seule considéracion de Vostre Eminence, il me rend des civilités que je ne mérite pas et me faict journellement mil offres, pour tout ce qui regarde les intérests et le service de Vostre Eminence, tesmoignant un desplaisir de ce que je ne l'emploie pas. J'ose encore assurer Vostre Eminence, le sachant de bonne part, qu'aiant rescrit une troizième fois à Vostre Eminence et en aiant donné la lettre

au S[r] de Bonnefoy, pour la rendre au messager de Sedan, qui a mené M. de Coursan, il le treuva parti, ce qui obligea M. de Bonnefoy de rendre la lettre à Madame la Mareschalle, M. le Mareschal estant pour lors à la chasse. A son retour, ayant sceu que la lettre n'avoit pas été portée, il envoia M. de Bonnefoy la redemander à Madame la Mareschalle, qui ne la voulut pas rendre et lascha même ceste parole que c'estoit faire trop de satisfaction à un homme, voulant parler de Vostre Eminence, qui ne luy avoit pas faict de response. Ce discours, Monseigneur, joinct aux praticques secrètes dont l'on se sert pour obliger Monsieur le Mareschal de rompre avec Vostre Eminence, des bonnes intentions duquel je suis très asseuré, et envers le Roy, et envers Vostre Eminence, m'oblige, Monseigneur, à suplier très humblement Vostre Eminence d'oublier ce qui s'est passé et d'escrire à M. le Mareschal. Vostre Eminence luy a ceste obligation de l'avoir servi avec chaleur dans la postulation du chapitre, qui, autrement et sans son ordre, ne se fust pas faicte, quelques-uns aiant formé le dessein de reprocher à Vostre Eminence cette condamnation des parlements pour allonger l'affaire. Le dernier opinant ne se peut empêcher de le dire, mais la résolution estant faicte, je supplie Vostre Eminence de considérer que, présentement, elle possède des bénéfices qui lui produiront à l'advenir un grand revenu; mais, il i a nécessité à Vostre Eminence d'estre en bonne intelligence avec les gouvernemens du païs, car autrement ceux que vous envoierez pardeça ne pourroient rendre aucun service à Vostre Eminence; laquelle excusera, s'il luy plaist, la liberté que j'ai pris de lui parler si franchement.

. . . . . .

(*Affaires Etrangères,* Vol. 36, *Lorraine*).

Cette question des déclarations royales et des

arrêts de parlement portés contre le Cardinal et dont l'un des derniers notamment mettait sa tête à prix, moyennant cent cinquante mille francs, pris sur la valeur de sa bibliothèque, n'était en réalité qu'une chicane de procureur, puisque tout le monde savait bien que Mazarin avait repris la direction des affaires et que son éloignement ne serait plus que de peu de durée. Mais, c'était un de ces moyens de procédure qui, bien présenté devant le parlement, siégeant toujours à Toul, pouvait, grâce à l'influence de Madame de Schomberg, de Bédacier et de quelques mécontents, entraîner des difficultés dont il serait malaisé de sortir rapidement et qui auraient eu pour but d'empêcher Mazarin de jouir de ses bénéfices.

Robertot, sentant l'importance de cette affaire, crut devoir s'en ouvrir à un de ses collègues, le Duchat, l'un des membres les plus influents du parlement et qui, appartenant à la religion réformée, ne pouvait guère être suspecté de partialité dans cette question.

Abraham le Duchat, seigneur de Mardigny, né à Metz en 1604, exerçait les fonctions d'avocat dans sa ville natale, lors de l'institution du parlement. Connu par ses sentiments d'attachement à la cause française et jouissant déjà d'une légitime influence, il y fut nommé conseiller et occupait, en 1652, un des six sièges, dont la possession était tolérée aux protestants.

La confiance, que Robertot lui avait témoignée en cette circonstance, paraît avoir été bien placée, car à peine le Duchat avait-il reçu cette communi-

cation qu'il se rendait à Toul, ainsi que nous l'apprend la suite de la dépêche citée précédemment :

. . . . . .

Je me suis ouvert à M. Duchat, conseiller au parlement de Metz, qui est parti depuis deux jours pour Toul, touchant l'enregistrement de la déclaration du Roy, et touchant l'innocence de Vostre Eminence, qui ne recevra aucune difficulté, le parlement se disposant à faire tout ce que luy ordonnera Vostre Eminence. Il est homme fort sage, qui en parlera à la compagnie, dont il sçaura adroitement les sentiments; il m'en fera aussitost part, dont je donneray advis à Vostre Eminence. M. Duchat m'a tesmoigné grand zèle pour le service de Vostre Eminence, et, deux ou trois conseillers qui sont en cette ville, s'en iront exprès à Toul, lorsque l'occasion s'offrira de servir Vostre Eminence. Ilz sont du semestre de febvrier, ce qui n'empesche pas l'entrée au semestre d'août, y aiant un arresté, par lequel tous les conseillers peuvent entrer dans les deux semestres et y ont voix délibérative. Ilz peuvent mesme rapporter..... »

(*Id.*, *ibid.*).

L'arrêté, auquel Robertot fait allusion dans ces dernières lignes, avait été pris parce que la plupart des membres du parlement de Metz, ayant contracté l'habitude de ne pas se rendre à Toul, ainsi, du reste, que Robertot fit pendant presque toute la durée de l'exercice de sa charge, la compagnie ne se trouvait plus en nombre pour délibérer.

Vingt ans plus tard, la même situation se perpétuait et, en 1675, le président de Bragelongne

écrivait à Colbert pour se plaindre à cet égard ; mandant :

« Que M. les trois présidents et la bonne partie des conseillers viennent y faire leurs charges et n'usent pas de la grace de toucher leurs gages quoyqu'ils n'ayent servy, car, mesme joignant les officiers qui sont ici de deux semestres, il est difficile de faire deux chambres, et encore faut y admettre six titulaires et un honoraire de la R. P. réformée, qui les rend trop puissans, lors principalement qu'il y arrive des parties de leur religion..... » (*Correspondance administrative,* publiée par Depping, II, p. 199.)

En même temps qu'il prenait des mesures pour établir les droits du Cardinal, Robertot s'occupait aussi activement de se faire rendre un compte exact de l'importance des revenus de l'évêché et des abbayes et, dans la dépêche du 24 septembre que nous venons déjà de citer en partie, il exposait en ces termes de ce qu'il avait déjà fait :

J'ay receu celle de Vostre Eminence du 16 courant, qu'il lui a pleu m'escrire, par laquelle elle m'ordonne de rester en ces quartiers, ce que j'avais déjà fait, M. l'abbé de Coursan et moi, l'aiant jugé à propos, pour le bien des affaires de Vostre Eminence, tout le revenu de l'évêché et des deux abbayes estant en très mauvais ordre. Les receveurs des abbaies de Saint-Vincent et de Saint-Clément m'ont donné un estat de la présente année 1652. Je l'ay donné à Domp Arsène, prieur de Saint-Vincent, pour l'examiner; et, cependant, je travaille à confronter quelques vieux comptes de ces abbaies, contre celuy de l'année 1650, que ces mesmes révérends m'ont mis ès mains. J'ai esté obligé de commencer par là, afin de pouvoir mieux faire

mon enqueste verballe du revenu de chaque paroisse en particulier. J'envoierai à Vostre Eminence, par le courrier de samedy, un bref estat de ce que raporteront les deux abbayes ceste année.

Pour le revenu de l'évesché, qui est dans le Pays Messin, le sieur Evesque d'Auguste en a une cession de de M. de Metz (Henri de Bourbon), devant les notaires du chatelet de Paris du ..... 1651, pour trois ans. J'ay peine d'en avoir les baux par l'empeschement qu'i donne cet Evesque, qui a fait deffense aux fermiers de me les faire voir. Il ne m'empeschera pas, néantmoins, d'en avoir des coppies. Car, aultrement, je ferais de nouveaux baux de tout le revenu. C'est de quoy j'ai menacé les fermiers qui commencent à me venir treuver.

Pour Vic, je n'y ai peu aller, à cause que je n'ai pas encore receu les passeports qui sont nécessaires pour ma seureté et que j'attends de jour en jour. Voila, Monseigneur, en gros, ce que j'ai faict depuis le départ de M. de Coursan, auquel j'escris le détail de toutes choses pour en entretenir Vostre Eminence, à quelque heure de son loisir.

Et à la fin de la lettre, Robertot insiste encore sur cette question des passeports, dont il a besoin pour parcourir le pays occupé simultanément par les Impériaux, les Français et les troupes lorraines.

Si Vostre Eminence peut me faire donner un passeport par M. l'Archiduc Léopold, je l'en suplie, car autrement je aurai grand peine à visiter tous les lieux de l'évesché, à cause des partis divers et continuels qu'on y rencontre. J'ay mandé à M. Collebert de m'en envoier un de M. le duc de Lorraine, s'il le peut. J'ay escript au gouverneur de Luxembourg, pour en avoir aussy un, mais je n'ai pas encore eu de responses; les gouverneurs de Biche et de Hombourg m'en ont envoyé chacun un. (*Id., ibid.*).

Une lettre de l'abbé de Coursan à Mazarin, datée de Sédan, le 1er octobre 1652, montre que Robertot continuait ses démarches (*Affaires Étrangères*. Vol. 36, p. 224, *Lorraine*).

Puis, la correspondance de Robertot est de nouveau interrompue, pendant près d'une année, et nous avons tout lieu de supposer qu'après avoir réussi à se faire une idée exacte de la situation financière, il dût revenir auprès du Cardinal lui rendre compte de sa mission et qu'il passa l'hiver dans la capitale. Si nos documents étaient plus complets, nous le retrouverions sans doute, le 3 février 1653, assistant à la rentrée de Mazarin, arrivant à Paris, plus puissant que jamais, accompagné de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, qui étaient allés à sa rencontre jusqu'au Bourget.

Toutefois, deux lettres de Schomberg à Mazarin nous montrent Robertot de retour à Metz, au commencement d'avril 1653, s'occupant toujours activement d'améliorer la situation financière. Un ordre du Roi venait de lui confier la répartition des impositions que l'on était à la veille de lever, mais dont la rentrée semblait difficile :

5 avril 1653.

..... Quant à moy, V. E. peult facilement apprendre que je ne retire pas un double du païs et M. de Robertot lui peult faire sçavoir ce qui en est. Mais, c'est une vérité si connue qu'il ne me semble pas avoir besoin de témoings pour le prouver.....

(*Affaires Étrangères*. Vol. 36. *Lorraine*, p. 300).

9 avril 1653.

..... Le second qui est plus important, est que M. de Robertot m'a envoyé un ordre du Roi, contresigné Le Tellier, qui porte que ledit sieur de Robertot fera le département tant sur l'évêché que sur le Pays-Messin.....

(*Id.*, *ibid.*).

A la suite de nouvelles démarches, un arrêt du Conseil d'État, du 29 mai 1653, dont nous devons l'indication à l'obligeance de notre savant confrère de la Société de l'Histoire de France, M. A. Moranvillé, conféra à Mazarin le temporel de l'évêché de Metz.

Cependant, un second arrêt du 27 mai 1654, décida que cet évêché n'avait pas vaqué par la démission d'Henri de Bourbon et qu'il n'y aurait vacance que du jour où Sa Sainteté aurait admis la démission dudit Henri. Toutefois, et c'est là l'important, ce second arrêt maintint le Cardinal Mazarin dans la jouissance du temporel. (*Bibliothèque Nationale, Mélanges de Clairembault*, 656, f° 425. Communication de M. Moranvillé.)

Robertot avait fait aussi à la fin de l'année un séjour dans son domaine de Normandie, où un acte du 25 novembre 1652 nous le montre signant l'acte d'acquisition de quelques biens. (*Archives de la Chaussée, à Madame la B^me^ Lucas.*)

Dans l'automne de 1653, les intérêts du Cardinal semblaient assez sérieusement atteints par les entreprises des gouverneurs des places de l'Évêché, ainsi que le montre la lettre suivante du maréchal de Schomberg à Mazarin.

Metz, 25 octobre 1653.

Monseigneur, pour répondre aux deux lettres dont Vostre Eminence m'a honoré, je luy diray, sur la première qui parle des entreprises que font les gouverneurs des places de l'évesché, qu'elles sont en un poinct à ne pouvoir estre dissimulé. Vostre Eminence y est intéressée pour son temporel que ces M^rs^ destruisent sans respect, et je le suis en l'authorité qu'il a plu au Roy me donner. M^r^ de Robertot peut me tesmoigner à Vostre Eminence jusques à quel excès elles vont.

(*Affaires Etrangères.* Vol. 36, p. 316. *Lorraine*).

VI.

De 1653 à la fin de 1655, Robertot paraît avoir continué à résider en Lorraine, s'occupant toujours des intérêts de Mazarin, qui lui accorda, pendant ce laps de temps, la plus haute marque de sa confiance et de son estime, en l'appelant à remplir les fonctions d'intendant de l'évêché de Metz, c'est-à-dire, en lui donnant, sur les localités qui composaient le temporel de son évêché, tous les pouvoirs administratifs, et nous ne tarderons pas à montrer qu'elle était leur étendue.

La première situation importante, occupée par Colbert, fut celle d'intendant du Cardinal, et c'est là que se révèle, au début de sa correspondance, l'homme qui restera comme un de nos meilleurs administrateurs et de nos plus grands ministres; mais Colbert, à la fin de la Fronde, jugea que le rôle politique qu'il était

décidé à jouer, ne pouvait plus s'accommoder des détails innombrables d'une administration que la méfiance du Cardinal rendait chaque jour plus difficile et qui, en même temps, croissait en importance. Il songea, non pas à se donner un successeur, mais des aides, des collaborateurs, car nous ne croyons devoir accepter, que sous bénéfice d'inventaire et comme des protestations de politesse, les lettres qu'il écrit à Mazarin et notamment celle du 17 février 1651, où il demande à Son Éminence « de faire choix d'une personne en qui elle ayt une extrême confiance, et qui ne manque ni de zèle, ni de fidélité pour elle, qui prenne un soin général de la conduite de toutes ses affaires »; et après avoir ajouté « qu'il est bon mesme, que, outre les parties nécessaires pour s'en bien acquitter, il soit encore qualifié autant qu'il puisse mesme avoir plus d'autorité »; il termine en offrant de lui communiquer « le peu de connaissance que Dieu lui a donnée pour ces sortes d'affaires. » (*P. Clément, op. cit.* Intr. I, XXXIX).

Les lettres suivantes continuent à tracer au Cardinal les qualités qu'il doit rechercher dans ceux qui seront chargés de la conduite de ses intérêts, car Colbert commence à laisser entendre qu'un seul pourrait continuer à en prendre la direction, mais avec des collaborateurs, qu'il ne refusera pas de proposer, de désigner en quelque sorte lui-même. Il écrit encore le 14 août 1651 :

« Il faut qu'une seule personne, que Vostre Eminence peut choisir, ait la direction de toutes ses affaires, et que,

outre l'intégrité, l'expérience et l'affection au service de Vostre Eminence, elle ne soit pas du nombre de ces âmes basses qui se cacheroient volontiers dans un puits, crainte d'estre soupçonnées d'estre seulement connues d'elle; il faut qu'elle aille, la teste levée, publiant partout sa mission; qu'outre cela, elle ayt l'honneur d'avoir la confiance entière de Vostre Eminence... » (*Op. cit.*, ibid.)

A deux reprises encore Colbert tient le même langage, répétant qu'il faut que le Cardinal ait en l'homme « qu'il aura choisi une confiance entière, d'autant plus qu'un homme d'honneur souffre malaysément qu'on entre en defiance de lui, sur le chapitre de l'intérest et qu'une manière d'agir fondée sur la probité demande qu'on l'approuve et qu'on l'agrée, et est impatiente de contraire. » (*Id.*, *ibid.*).

Celui que Mazarin désigne, c'est Colbert, qu'il a reconnu dans ce portrait tracé de sa propre main, et, lorsque les affaires du Cardinal nécessiteront le concours de nouveaux auxiliaires, nous rencontrerons au premier rang Colbert de Terron et Robertot.

Le premier, cousin germain du futur surintendant, fut chargé de l'intendance de Brouage en Saintonge et voici comment Colbert, dans une lettre du 8 mai 1653 définissait le rôle qu'aurait à remplir cet agent, dont il ne présentait pas encore le nom au Cardinal :

« Je crois qu'il est bon de se servir du sieur Hubert jusqu'à ce que Vostre Eminence ayt fait l'establissement qu'il est nécessaire de faire pour ses intérests dans Brouage,

que j'estime trop considérables et trop importans pour luy en confier la direction. Ce sera à Vostre Eminence à faire choix d'une personne qui ayt toutes les qualités nécessaires pour en estre servye utilement, qui puisse digérer et faire la distinction de tous les avis qui luy seront donnés tant par ledit sieur Hubert que de toutes les autres parts, et l'employer à ce dont elle le jugera capable. *Ce choix doit estre fait promptement; et Vostre Eminence n'y doit point agir par recommandation, mais par connoissance prise par elle-même de la fidélité et capacité du sujet sur lequel elle iettera les yeux, le défaut de l'une ou de l'autre de ces capacités luy pouvant apporter de grands préjudices.* Et au cas que Vostre Eminence se décharge de ce soin sur moy, puisque, dans l'honneur qu'elle m'a fait de me confier toutes ses affaires, je puis et dois connaître les qualités et les talens nécessaires pour bien servir V. E., et, pour la fidélité, je n'aurois garde de luy proposer aucune personne dont je ne répondisse comme de moy-mesme (*Op. cit.*, I, p. 204).

Ce que Colbert dit de l'intendance de Brouage, nous pouvons l'appliquer à celle de Metz et juger, par suite, des qualités qu'il reconnaissait en Robertot, comme en Colbert de Terron.

Dans l'été de 1655, au plus tard, Robertot avait reçu du Roi une commission lui donnant des pouvoirs fort étendus dans tout le gouvernement de Thionville, et définis ainsi par la lettre même de nomination, dont la copie non datée se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris :

Le Roy voulant pourveoir à ce que la recepte et despence des contributions du gouvernement de Thionville

soient faictes avec le bon ordre convenable et en donner la direction à une personne qui ayt toutes les bonnes qualités requises pour s'en bien acquitter, Sa Majesté, se confiant en la capacité, probité, expérience, vigilance et bonne conduite et en la fidélité et affection à son service du sieur de Robertot, conseiller en sa cour de parlement de Metz, l'a choisy et ordonné pour avoir la direction et intendance de la levée, recepte et despense, employ et distribution des contributions dudict gouvernement de Thionville, tant en deniers qu'en denrées, dresser un estat de la recepte d'icelles, dans lequel, la somme de deniers, la quantité des fourrages et d'autres denrées en espèce, qui ont accoustumé d'estre levées, et se pourront lever dans l'estendue dudict gouvernement soient spéciffiez, avec les noms de lieux contribuables sur lequel estat les mandemens [du gouverneur qui sera choisy par sa Majesté et cependant dudit S. du Bosquet, commandant en ladite place[1]] seront expédiez et seront visez dudit sieur de Robertot; et iceux mandemens, avec les quittances des habitans des lieux contribuables, leur serviront de sauvegarde; faire que la dite contribution soit étendue le plus avant qu'il se pourra dans le pays ennemy, sans préjudice toutesfois de celles qui se lèvent pour les gouvernements voisins des places estantes en l'obéissance de Sa Majesté. Les taxes desquelles contributions seront réformées, augmentées ou diminuées, si faire se doit, après une plaine et entière connoissance de la force et faculté des habitans des lieux, par les ordres du gouverneur [et cependant dudit sieur du Bosquet], visez dudit sieur de Robertot, faire remettre les dits deniers en provenants èz mains et en la garde d'une personne capable que ledit de Robertot choisira et establira à cet effect, avec

[1] Les parties entre crochets sont ainsi dans le manuscrit, qui est un recueil de formules destinées à servir de modèle aux ordres à envoyer dans d'autres villes.

l'advis toutes fois du gouverneur [et cependant dudit S. du Bosquet], observant que ce soit un homme de probité, fidélité et solvabilité reconnues, et qui puisse respondre des dites contributions, prenant caution de luy à cet effect, si besoin est; l'obliger à tenir bon et fidel registre de la recepte et despense des dites contributions, lequel registre sera paraphé par ledit sieur de Robertot par chacun feuillet, faire payer et employer les deniers et denrées provenantz des dites contributions au payement des appointements et de la solde et subsistance des officiers-majors de la place et des autres officiers, cavaliers et soldats, présents et effectifs de la garnison d'icelle et ce suivant les ordonnances du gouverneur de la dite place [**]. Lesquelles ordonnances seront visées dudit sieur de Robertot; faire rendre compte audit receveur, de quartier en quartier, de son maniement et généralement faire en tout ce que dessus, circonstances et deppendances, tout ce qu'il verra estre à propos, aux honneurs et auctorités qui y appartiennent et aux appointements qui luy seront ordonnez par Sa Majesté. Fait à .....

(*Bibl. Nat. de Paris, Manuscrit français,* n° 4222, f° 279).

Thionville paraît avoir été alors sans gouverneur effectif et Robertot en remplit les fonctions d'une manière remarquable, comme nous le montrent les deux dépêches suivantes adressées au Cardinal et dans lesquelles, non-seulement il rend compte des mesures prises par lui pour la levée des contributions, pour l'entretien et le ravitaillement des troupes, mais indique qu'il exerce à la fois les fonctions de commandant militaire et d'agent diplomatique, cherchant tantôt à préparer des expéditions contre le Luxem-

bourg[1] et les Impériaux, tantôt à acquérir des points importants pour la défense du territoire dont la garde lui a été confiée. On voit qu'il ne néglige pas non plus les moyens propres à maintenir ses droits attaqués par les gouverneurs des places voisines.

Robertot à Mazarin.

19 octobre 1655.

Monseigneur,

Comme il est de mon debvoir de rendre compte et informer Vostre Eminence de toutes choses et particulièrement de ce qui regarde le service du Roy, Vostre Eminence sçaura que les Lorrains de la garnison de Hombourg s'estants emparés du chasteau de Chambourg, ils avoient pris le dessein de le fortifier avec deux ou trois autres chasteaux sur la Sarre et au delà, du costé d'Allemagne, pour y establir un quartier d'hyver et de rafraichissement à leurs trouppes; ce qui leur estoit très facile par le voisinage de la forteresse de Hombourg et du chasteau de Lanstoul qui les eussent espaulés. Cela donna lieu à feu Mr de Marolle, d'ataquer ledit chasteau de Chambourg, ce fut le sieur de Champagne, qui est icy volontaire, qui le prit et le fit fortifier d'un fort bon chemin couvert et d'un grand embarras de pieux et de palissades et en suitte, M. de Marolle y mit en garnison le sieur Vassel, lieutenant de la maistre de camp du régiment d'infanterie de la garnison de Thionville, avec cinquante hommes de pied. Ce lieutenant a gardé ce chasteau jusque au déceds

[1] Voir sur la situation du Luxembourg à cette époque les travaux si intéressants de l'abbé Schœtter, publiés dans les *Mémoires de l'Institut Royal-Grand-Ducal*, 1875 et années suivantes.

de feu Mr de Marolle [1], que le baron de Seterne, frère de Madame de Marolle, le fit sortir avec sa garnison de ce château, soubs prétexte d'un ordre que le dit sieur de Marolle avoit laissé au dit sieur de Seterne, son beau-frère, par lequel il ordonnoit au dit sieur Vassel de luy obéir en tout et par tout, et pour, d'autant plus, obliger le dit lieutenant à sortir de ce chasteau avec sa garnison, le dit sieur baron de Seterne suposa un comandement du dit sieur de Marolle au dit lieutenant, de se jetter avec sa garnison en toute diligence dans Thionville, qu'il lui dit debvoir estre assiégé par les ennemis. Je suis obligé de dire à Vostre Eminence, suivant ce que j'apprends icy, que le dit sieur baron de Seterne est un jeune homme fort inconstant, pour qui Monsieur de Fabert a escript à Vostre Eminence de luy vouloir donner un régiment, et néanmoins le dit baron prend dessein de s'en aller à Vienne en Autriche, s'il n'est desjà parti.

Je suis encore obligé de dire à Vostre Eminence que présentement ce château de Schombourg court grand risque de retomber entre les mains des Lorrains ou des Espagnols, parce qu'il n'est gardé que par douze ou quinze païsans. Du moins, comme ce chasteau est de la mouvance du duché de Lorraine, lequel avoit esté engagée par le duc Charles au feu Archevesque de Trèves, Monsieur le maré-

[1] Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, lieutenant général, avait reçu en 1643, du duc d'Enghien, la charge de gouverneur de Thionville. Il avait suivi le parti Lorrain pendant la Fronde et fut tué en février 1652. Il commandait un régiment d'infanterie de son nom, en garnison à Thionville et dont il est ici question. Ce corps, d'après Susane (*Op. cit.*, VIII, nº 677), aurait été licencié à la mort de son chef.

Sa femme, Marie Claire Madeleine (ou Isabelle Claire) de Cromberg, devint plus tard comtesse de Villars. Ils eurent pour fille Marie Sidonia, marquise de Courcelles, célèbre par ses aventures galantes et ses spirituels mémoires.

chal de la Ferté, qui l'avoit garanti jusques à présent de quartier d'hyver, avec trois ou quatre autres terres, qui apartienent audit baron de Seterne, à la prière de feu M. de Marolle, pourra bien à présent y estendre ses quartiers d'hyver et y loger de ses troupes.

Or, comme le baron de Seterne a offensé le Roy en surprenant une place où Sa Majesté avoit garnison, et, qu'il possède dans la mouvance de Lorraine plusieurs terres et chasteaux, sçavoir : Sirssberg, chasteau assez bon situé sur l'angle de la Sarre, où se joint le Nied, qui est très nécessaire à Thionville, pour avoir une retraite et un passage sur la Sarre, pour les petits partis qu'on envoie ès pais de Limbourg et de Gueldres, lesquels sont obligés de passer cette riviere et marcher de ce coté là de la riviere de la Mozelle, pour esviter la garnison de Luxembourg; ledit chateau de Chambourg, qui contient dix-sept mairies ou villages, lesquelles seules paient la garnison francoise, qu'y avoit mis feu Mr de Marolle; la terre d'Epelbronn, la petite ville de Bezuse, le chasteau de Mounerstorff, toutes ces cinq terres estant de la mouvance de Lorraine, et de l'engagement faict à l'Archevesque de Trèves; Saint Vandel, ville neutre et indépendante; Dagsfort, où le baron de Seterne fait sa demeure; la terre de Seterne; le chasteau de Limbourgne, ces trois dernières estant fiefs de l'Empire, mais toutes situées au delà de la Sarre, Sa Majesté peut user de représailles et envoier dans les terres du dit baron de Seterne cinq cens chevaux en quartier d'hyver. Ils y seront fort bien, le pais, ayant esté conservé jusqu'à présent, est assez bien remis à ce que j'apprends, outre que cela obligera ce baron de remettre ès mains de Sa Majesté le chasteau de Chambourg qu'il lui a surpris, et qui nous est aussy très nécessaire pour favoriser les partis que nous envoyons à Limbourg.

Il y a encore grand advantage de posséder ce chasteau,

mesme celuy de Sirsberg sur la Sarre, pour empescher la communication des garnisons de Luxembourg, avec celles de Hombourg, Laintoul et Bitsche, comme aussi les courses que fait la garnison de Luxembourg, dans votre Evesché de Metz, qui passe d'ordinaire le long de la Sarre. Le baron de Seterne possède encor en Alsace la ville d'Amerveillers, et quelques terres dans le Luxembourg.

Vostre Eminence peut augmenter d'un tiers les contributions de Thionville, en entretenant mil ou douze cens hommes de pied et deux cens chevaux dans cette place. Avec cela, nous mettrons tous les pais de Gueldre et de Limbourg à contribution, et, quand les troupes des ennemis seront en campagne, nous pourrons sortir quatre ou cinq cens chevaux, avec deux pièces de canon, sans rien emprunter de nos voisins.

Comme je raisonne souvent avec nos meneurs de parti et m'estudie sur la carte, je trouve qu'il importe du tout d'avoir un ou deux chasteaux sur les passages des pais de Limbourg et Gueldre, sçavoir, un sur la Mozelle, au dessoubs de Trèves, pour favoriser la retraite et le passage de nos partis, lesquels, faute de cette retraite, ne peuvent amener de bestiaux ni grand butin, mais seulement quelques chevaux et quelques prisonniers et en petit nombre, à cause que la retraite de ce pays là est 40 et 50 lieues, à cause des grands destours qu'ils sont obligés de prendre pour leur seureté.

L'on m'a proposé le chasteau de Traerbach, qui apartient, pour la moitié, au marquis de Baden. Comme cette maison est en grande nécessité d'argent et que le marquis de Baden fils est encore à Paris, qui manque aussy d'argent, si Vostre Eminence juge à propos de lui faire parler d'engager ce chasteau au Roy et de lui donner quelque argent, il pourrait facilement mettre entre les mains du Roy ce chasteau, qui est situé sur les bords de la Mozelle

à douze heures au dessoubs de Trèves. Il est très fort, les Suédois l'ont autrefois assiégé et ne l'ont peu prendre; présentement, il n'est gardé que par quatre ou cinq paysans et c'est par où nos partis passent la Mozelle, pour aller au pays de Gueldre.

Il y a encore les chasteaux de Rhimbourg, près de la ville d'Aix, Kerperue, près la Durne, qui estoit à Madame de Chevreuse, Argentan sur la Meuze, Erclens, ville du pays de Gueldre, et le chasteau de Viandes, au delà de Luxembourg. Je suis en quelque sorte de traité avec quelques uns de nos meneurs de parti, pour en faire surprendre quelqu'un, et, pour cet effet, je leur ay proposé de leur donner un mois de paie par advance et bonne rescompense s'ils en surprennent quelq'un; outre que cela incommoderoit fort les ennemis, cela tripleroit nos contributions.

La grande contribution va assez bien, j'espère que, dans la fin de ce mois, le recepveur aura trois mille pistoles entre les mains, il a déjà rendu plus de deux milles pistoles. J'attends les ordres de Votre Eminence sur le mémoire que j'ai envoyé à M^r^ Colbert.

J'avois oublié de dire à Votre Eminence qu'il est à propos que les gouverneurs de Mesières et de Charleville nous ceddent les contributions qu'ils prennent dans quelques villages du pais de Limbourg d'autant que leurs passeports qui sont très connus en ce pais la, nous empeschent de traiter avec ledit pais, mesme avec la ville de Limbourg en général [1]. Nous leur pairons plustot par advance la contri-

[1] Voici les noms des lieux compris dans cette lettre, nous donnons les identifications qu'il nous a été possible d'établir, malgré les erreurs du copiste.

Hombourg, Hombourg-Kédange, canton de Metzerwisse (Moselle), magnifique château du XVI^e^ siècle.

Chambourg, Schombourg, ou Chambery, commune d'Hettange-Grande, canton de Cattenom (Moselle).

bution qu'ils tirent de ce pais là, si Votre Eminence le trouve bon pour les désintéresser.

Je seray toute ma vie inviolablement, Monseigneur, de Vostre Eminence

Le très humble, très obéissant et fidèle serviteur

DE ROBERTOT.

A Thionville, ce 19 oct. 1655.

(*Archives Nationales de France, Registres de Champagne*, KK. 1074, f^os^ 243-247.)

En agissant ainsi, Robertot répondait parfaitement aux vues du Roi, en réalisant et au-delà, dans la zône qui lui était confiée, le programme arrêté par Turenne et que le marquis de Quincy résume ainsi, dans son *Histoire militaire de Louis XIV* :

« Cette campagne (de 1655) se passa au mois d'octobre à faire subsister les armées, à faire des fourrages avec de

Lanstoul, Landstuhl, ancienne résidence des chevaliers de Sickingen, à 57 kil. de Sarrebruck.

Sirssberg, Sirsperg, près du confluent de la Nied et de la Sarre.

Epelbronn, Epelborn, près Ottweiler.

Bezuse.

Mounerstorff.

Saint Vandel, Saint Wendel, petite ville, entre Oberstein et Sarrebruck.

Dagsfort, Dagsbourg ou Dabo, ancien comté, près de Saverne.

Seterne, Susteren.

Traerbach, Trarbach, sur la Moselle, dont le château a été rasé en 1734.

Rhimbourg.

Limbourgne, Limbourg.

Kerperne, Kempen.

Argentan.

Erclens, Erkelens, régence d'Aix-la-Chapelle.

Vianden, grand-duché de Luxembourg, dont le château en ruine est un des plus intéressants du pays.

grandes attentions, de grosses escortes et parfois du canon, car les ennemis étoient toujours à portée, et ils firent tous leurs efforts pour s'y opposer, jusqu'au commencement du mois de novembre, que le Maréchal de Turenne envoya les troupes dans les quartiers de fourrages sur la frontière de Picardie, en attendant les ordres de la Cour, pour les quartiers d'hiver; après quoi, ce général alla trouver la Cour à Compiègne. »

Le baron de Seterne, que nous retrouverons l'année suivante à Metz, sous le nom de sieur de Cromberg, ne tarda pas à rentrer en faveur auprès du Roi, grâce sans doute au crédit de la famille de Lenoncourt à laquelle il était allié, et il sera cité plus d'une fois dans les lettres du Cardinal et de Robertot comme s'occupant activement du commandement du régiment de cavalerie de Marolles qui lui avait été confié et qui était sans doute précédemment sous les ordres de son beau-frère.

Dans cette situation d'expectative, Robertot exécutait les ordres qui lui étaient donnés pour l'approvisionnement de Thionville, pour la rentrée des contributions et la fabrication de la poudre, et le 15 décembre 1655, Mazarin lui écrivait de Paris, en réponse à une lettre du 7, qui nous manque :

Mazarin à Robertot.

Paris, 15 décembre 1655.

J'ai receu vostre lettre du septième de ce mois, avec l'estat de la despense que vous avez faicte sur le fonds de la contribution. Je suis persuadé que vous praticquez toute l'économie possible. On ne juge pas à propos de faire

travailler présentement au réduit que vous proposez. Je vois à quel prix on vous offre de Liège du salpestre et du souffre, mais je voudrois sçavoir à combien reviendra la livre de poudre quand elle sera faite. Pour les autres choses, adressez-vous à Mr de Fabert et déférez en tout à ses sentiments et à ses ordres comme aux miens.

(*Affaires Etrangères.* Vol 37, p. 98. *Lorraine.*)

Dans la lettre qui vient ensuite, du 24 décembre, nous trouvons de nombreux et intéressants détails sur cette fabrication de poudre qui fera le sujet de fréquentes dépêches, dans les années suivantes de cette correspondance. A la fin, après avoir mis le cardinal au courant d'une difficulté relative au logement des gens de guerre survenue entre les maréchaux de Schomberg et de la Ferté, et heureusement terminée, pour cette fois du moins, car c'est encore un de ces sujets de querelles interminables, l'intendant de Thionville entre dans quelques détails sur les nouvelles données par un émissaire du duc d'York, se rendant en Allemagne, et qui n'avait pas été assez discret avec un de ses compatriotes fixé dans cette ville.

Robertot à Mazarin.

24 décembre 1655.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Eminence a eu la bonté de m'écrire du 15 du courant, pour réponse.

La livre de pouldre, suivant le contenu du mémoire cy-joint, coustera à Votre Eminence un demi quart d'escu ou dix sols de Roy, et l'on lui en fera, à ce prix là, cinquante et jusques à cent milliers, par an ; et si Votre

Eminence avoit agréable de m'envoier des ordres du Roy et de Monsieur le Grand Maistre de l'artillerie, pour tirer des salpestres dans le Pais Messin et les trois endroits de Metz, Toul et Verdun, le S^r^ de la Roche Hullin, capitaine de poste de Thionville, entreprendra de faire à forfait la pouldre loialle et marchande, à huit sols de Roy, la livre. Nous avons des moulins à Thionville, où l'on peut faire deux cent milliers de poudre, par an.

Votre Eminence sçaura qu'elle a droit de faire tirer des salpestres dans son évesché de Metz. C'est un droit domainial, qui estoit affermé quinze cent francs barrois.

Je croiois avoir mandé à Votre Eminence par mes précédentes lettres que le prix du salpestre estoit le prix de la poudre et que, pour faire cent livres de poudre, il faut soixante et quinze livres de salpestre, douze livres et demie de soulfre et douze livres et demie de charbon; lesquels deux derniers articles fesant vingt cinq livres, ne comptant d'ordinaire que le tiers du salpestre, le suplément remplace et paie les frais et les façons de la pouldre, et ainsi Votre Eminence sçaura que cent livres de salpestre vallent autant que cent livres de pouldre, et encore faut-il que la poudre soit entonnée et enchassée dans des tonneaux.

Je n'ay pas encore eu de réponse certaine de Strasbourg, de Maience et de Francfort, touchant le prix du salpestre, où il est à meilleur marché qu'en la ville de Liège. J'ai prié un marchant d'en escrire aussy à Cologne.

Messieurs les Maréchaux de Schomberg et de la Ferté se sont accomodés touchant les soixante et dix dragons que M^r^ le Mareschal de la Ferté avait mis dans Vic, il les a retirés avec conditions que M^r^ de Schomberg ne mettra pas de trouppes en quartier d'hiver, dans la dite ville de Vic, et comme, par l'accommodement, M^r^ de Schomberg devoit faire loger pour une nuit une compagnie de cavalerie qu'il envoie à Ramberviller, en ladite ville de Vic, sur

la prière de Mr de la Ferté de luy vouloir encore donner ces logements, Mr de Schomberg lui a accordé, et cette compagnie de cavalerie a passé, sans loger en ladite ville de Vic.

Il est passé par Thionville, depuis trois jours, un gentilhomme de Mr le duc Diork, qui va trouver l'Empereur et comme se gentilhomme s'est descouvert, à un anglois qui demeure en cette ville, du dessein qu'a ledit duc de faire passer en Allemagne quelques régiments, dont le Roy luy auroit donné le commandement en France, lesquels il a dit devoir estre en quartier d'hyver ès environs de Metz et sur la frontière de Champagne, j'ai cru estre de mon debvoir d'en advertir Votre Eminence, de la quelle je seray toute ma vie inviolablement,

Monseigneur,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

DE ROBERTOT.

Thionville, ce 24 décembre 1655.

(*Archives Nationales de France, Registres de Champagne*, KK. 1074).

En janvier 1656, Robertot paraît être revenu à Metz, au moins provisoirement, car Mazarin lui écrit, le 19, pour lui annoncer la venue prochaine dans cette ville d'un de ses agents, nommé Dumas, que des dépêches de Colbert qualifient de commissaire de marine, envoyé à diverses reprises en Angleterre et en Hollande et qui fut plus tard le successeur de Robertot, comme commissaire des troupes du Roi à Metz. Nous reviendrons sur cette lettre, en parlant des régiments de Mazarin en garnison en Lorraine, et dont Robertot était chargé de payer la solde et d'assurer

l'entretien, mais, c'est là un côté curieux de la correspondance de Mazarin et qui mérite qu'on lui consacre un chapitre spécial. Il quitta Thionville dans le courant de mars 1656, où sa commission cessa, par suite de l'arrivée du maréchal de Grancey, nommé gouverneur de cette place.

Louis XIV lui en donna avis par une lettre du 23 mars, ainsi conçue :

Monsieur de Robertot. Ayant trouvé bon de donner à mon cousin le comte de Grancey, maréchal de France, avec le gouvernement de Thionville, la direction et disposition des contributions deppendantz dudit gouvernement, pour les employer à l'entretènement des trouppes qui y sont en garnison, aux réparations et fortifications de la place et aux autres despenses qui y seront nécessaires pour la tenir en seureté, j'ay bien voullu vous le faire sçavoir par cette lettre et vous dire que du jour qu'il arrivera dans Thionville et prendra possession dudit gouvernement, vous luy laissiez l'entière cognoissance et administration des contributions dudit gouvernement. Et la présente n'estant pour etc...

(*Bibliothèque Nationale de Paris, Manuscrit français*, n° 4191, f° 84.)

Pendant ces trois années, Robertot siégea-t-il au parlement? Les documents nous font défaut pour l'établir, mais nous croyons, cependant que, vu l'importance pour le Roi et le Cardinal, de certaines affaires qui y furent jugées, de 1653 à 1656, il dut plus d'une fois se rendre à Toul et y prendre part aux délibérations de la cour.

Le parlement résidait toujours dans cette

dernière ville, bien que le prétexte mis en avant en 1637 pour l'y transférer, eut cessé; en effet, Thionville et Sierck n'étaient plus depuis longtemps aux mains des ennemis de la France et, rien ne venait menacer d'interrompre le cours de la justice. Toutefois, malgré des démarches réitérées, le Roi refusait de se rendre aux sollicitations qui lui étaient faites presque chaque année.

Quelques magistrats, désespérant de rentrer jamais à Metz, après avoir fait offrir une somme de cent vingt mille livres, pour obtenir une décision favorable, avaient même pris sur eux de demander le transfert de la cour à Chalons-sur-Marne. Mais M. de Loynes, président à mortier, qui en avait été le promoteur, fut désavoué par ses collègues.

Enfin, le 1er décembre 1658, le parlement fut rétabli dans la ville qui lui avait été assignée par son institution.

Comme nous le disions plus haut, nous n'avons pu trouver trace du séjour de Robertot à Toul pendant cette époque; les recherches que nous avons provoquées dans les anciennes archives du parlement n'ayant pû aboutir, malgré le bienveillant concours que nous avaient prêté à cet effet MM. le baron de Gerando, ancien procureur général à Metz, Ferdinand des Roberts, le comte François Van der Straten Ponthoz, Ed. de Bouteiller et H. Burtin.

Nous ne l'y voyons plus figurer qu'une fois, le 9 mai 1656, où il vient résigner son office et solli-

citer son admission comme conseiller honoraire. Louis XIV, en effet, prenant en considération les services de Robertot, lui avait accordé une dispense de cinq ans, car ces lettres ne s'obtenaient qu'au bout de vingt ans d'exercice. Aussi, la cour, épousant les querelles de Madame de Schomberg et de Bédacier avec Mazarin, refusa-t-elle d'enregistrer les lettres d'honneur qui avaient été délivrées à Robertot, qui n'en continua pas moins à prendre jusqu'à sa mort le titre de conseiller au parlement de Metz.

Deux motifs durent porter Robertot à résigner sa place au parlement; d'abord, son désir de se consacrer plus activement au service du Roi et d'entrer dans l'administration militaire, qui convenait mieux à ses goûts et à ses aptitudes; puis, quand nous voyons que son successeur fut Charles Colbert, nous ne pouvons nous empêcher de croire que des raisons politiques, rappelées dans la lettre suivante adressée par Louis XIV au parlement, ne durent pas y être étrangères :

6 mai 1656.

De par le Roy

Noz amez et féaux. Comme nostré amé et féal le S. Colbert, intendant de la Justice, Police et Finances en Alsace, a esté pourveu de la charge de conseiller en nostre cour de parlement de Metz séant à Thoul, *pour l'auctoriser davantage dans les emplois où nous en avons besoin pour le bien de nos affaires et en l'estat auquel sont celles d'Allemagne qu'il nous y serve avec assiduité*, et que cependant, nous avons esté informez que, par divers règlementz faictz pour la discipline de vostre compagnie, vous avez arresté

qu'aucun, pourveu d'office de conseiller, n'y seroit admis qu'après avoir fréquenté actuellement la barre pendant trois mois, nous avons considéré que ledit S. Colbert ne pouvant estre absent un si long temps de nostre dit pays d'Alsace, il estoit juste et convenable de l'excepter de la rigueur de ce règlement. Et bien que nous eussions bien pu l'en dispenser par noz lettres pattentes exprès à cette fin, néantmoins nous avons bien voullu nous contenter de vous faire celle-cy.... (*Bibliothèque Nationale de Paris. Manuscrit français,* n° 4191, f° 128.)

V^te^ DE GROUCHY et C^te^ DE MARSY.

(A continuer.)

NOTICE HISTORIQUE SUR LA FAMILLE DE WEZ.

Le nom de DE WEZ s'est écrit de nombreuses manières, tantôt en une, tantôt en deux parties; nous avons vu de Wez, de Wes, de Wees, de Weis, de Wais, de Ways, et peut-être y en a-t-il d'autres encore. Il était probablement tiré de la terre ou seigneurie de Wez, située sur les limites septentrionales de la paroisse de Bousval [1].

Les de Wez dont nous voulons parler n'ont pas besoin d'ancêtres : le nom qu'ils se sont fait par leur talent leur suffit. Ce n'est cependant pas là un motif pour passer sous silence ce qui concerne les personnages qui ont porté ce nom dans les siècles antérieurs et qui peuvent avoir entre eux une relation quelconque : c'est une simple question d'histoire.

La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée concernant les de Wez se trouve dans un acte chirographique de 1252, dont nous possédons l'original et dans lequel Wauthier de Wes figure

[1] JACQUES LE ROY, *Le Grand Théâtre profane du duché de Brabant*, 1730. Brabant Wallon, liv. II, pp. 33 et 34. — Cfr. COURCELLES, V, d'*Estrées*, 6, note 1.

comme tenant de quatre côtés à une propriété vendue à maître Jean de Saint-Sauveur, de Lille.

Au milieu du XIII[e] siècle, nous rencontrons Sara de Wez, femme d'Anselme d'Aigremont [1], et Jean de Wez, dit Cannebœuf, qui donne trois bonniers de terre à la cathédrale de Tournai [2]. Ce Jean signa comme témoin un acte passé à Lille en 1289 [3].

M. J. Wolters mentionne, sous le n° 316, des lettres de Watier, sire de Wais, par lesquelles il reconnaît tenir en fief de Guy, comte de Flandre, 60 livrées de terre que Guy lui avait données dans son comté, et un autre document du 1 mai 1296, dans lequel le même Watier constate avoir reçu 500 livres tournois du comte Guy. En 1299 et en 1302, le chevalier Wathier de Wez paraît comme témoin dans une charte du comte de Flandre, et Godefroid de Wez, dans une autre de 1340 [4].

Dans Hemricourt, nous trouvons vers le milieu du XIV[e] siècle, Guillaume de Wez, qui épouse la petite fille du vieux Drughin; Gérard de Wez qui épouse la fille de Jean de Richelle, et Lambrecht de Wez, qui épouse Marie de Fléchier.

Au XIV[e] siècle encore, Jacquemart de Wez, descendant des anciens seigneurs de ce nom,

[1] Poutrain, *Hist. de Tournai,* ap. Fr. J. Rozière, *Armorial de Tournai et du Tournaisis.* Tournai, 1859.

[2] Cousin, *Hist. de Tournai.*

[3] Fr. J. Rozière, p. 231.

[4] *Codex diplomaticus lossensis.* Gand, 1849, pp. 175, 176, 177, 182 et 296. — Bertholet, *Hist. du Luxemb.*, t. V, Preuves, p. lxxxiii. — Saint-Genois, t. I, p. 940. — Willems, *Rymkronyk van Jan van Heelu,* vers 5553.

fabriquait de la bière qu'il vendait au chapitre et aux bourgeois de Tournai [1].

Jacques de Wez, dit de Theux et de Salm, fut bourgmestre de Liège en 1369, 1386, 1392 et 1398. En 1467, il y avait à Saint-Trond, au chapitre de Saint-Laurent, un chanoine du nom de de Ways [2].

Au XVI[e] siècle, Michel Petit épouse Catherine de Wez, de Tournai. Leur fille Jacqueline épouse, par contrat passé à Corbehan le 1 septembre 1575, Louis de Gouy [3]. L'année suivante, Jean de Wez, écuyer, est échevin parchon à Gand [4].

Plus tard nous rencontrons encore Alice de Wez, dame de Villemont, femme de Jean de Barbançon, seigneur de Donstiennes [5].

Ces précédents historiques ont-ils un rapport quelconque avec N*** de Wez, père des de Wez, au sujet desquels nous allons donner quelques détails?

Nous l'ignorons, et nous souhaitons que d'autres chercheurs, plus heureux que nous, puissent résoudre cette question.

N*** de Wez laissa une nombreuse postérité. Nous connaissons :

1. *Michel-Paul-Joseph,* bijoutier du duc Charles de

[1] Fr. J. Rozière, *loc. cit.*

[2] De Ram, *Johannis de Los Chronicon,* p. 208.

[3] Stein, *Annuaire de la noblesse.* Année 1865, p. 105.

[4] L'Espinoy, *Noblesse de Flandre*, p. 919. — Les de Wez portaient de gueules à l'aigle éployée d'argent. *Cabinet héraldique du comte O'Kelly de Galway.*

[5] Goethals, *Nobiliaire,* art. Roisin.

Lorraine, gouverneur des Pays-Bas; ép. *Marie-Catherine Hubert* [1], dont :

A. *Antoine,* officier, veuf sans enfants d'une dame allemande. † aux Vétérans à Vilvorde.

B. *Mathieu,* † jeune.

C. *Michel,* officier sous Napoléon I; aux Invalides à Paris.

D. *Marie-Pauline-Laurence,* née en 1782, † à Bruxelles le 13 avril 1857; ép. *Philippe Lamquet,* secrétaire de la Chambre de Commerce, greffier du Mont de Piété, chevalier de l'ordre Léopold, né en 1783, † à Bruxelles le 25 mai 1860. Dont :

AA. *Henriette.*

BB. *Alexandre,* né à Bruxelles le 3 janvier 1817, † sans postérité à Louvain le 11 janvier 1864.

E. *Marie-Anne-Antoinette-Sophie,* née à Bruxelles le 1 octobre 1787, y décédée le 2 octobre 1868; ép. 1° *Henri Wiard,* † 3 juillet 1821; 2° le 2 juin 1824 *Guillaume van der Haeghen,* né à Bruxelles le 11 fructidor an VI, y décédé le 4 novembre 1876 [2]. Dont :

AA *Philippe,* né le 24 février 1825, secrétaire-archiviste de S. Exc. le duc de Chaulnes, à Florence.

BB. *Henriette,* supérieure au couvent

[1] Portait de sable au château de deux tours couvert d'argent.

[2] Portait d'argent à trois hures de sanglier de sable.

des sœurs de N. D. à Oudenbourg (Fl. Occ.).

2. *Laurent-Benoît*, né à Rechain (Limbourg), en 1731, † le 1 novembre 1812, seigneur de Stein, Alteword et Overbeek, architecte du roi de Portugal et du duc Charles de Lorraine; ép. *Marie Mertens*. Cette branche est aujourd'hui représentée par M. Oscar van Overbeke, bourgmestre de Ganshoren, près de Bruxelles.

Le *Messager des sciences historiques* a publié une notice historique sur Laurent-Benoît de Wez, due à feu A.-G.-B. Schayes, et l'inscription placée sur son tombeau dans le cimetière de Grand-Bigard, près de Bruxelles [1].

3. *N****, médecin à Prague, † sans postérité.
4. *François-Olivier*, né le 10 septembre 1735 [2], † à Schönbrunn le 14 février 1814, médecin à Vienne, conseiller aulique, médecin titulaire de la Cour et médecin traitant de l'archiduchesse Marie-Anne : nous tracerons plus loin la biographie sommaire de ce compatriote, qui a laissé une réputation méritée en Autriche. Il épousa en 1764 *Josephine-Polyxène de Gaun*, fille du chevalier de Gaun de Lebergang, conseiller aulique et baron en Hongrie et en Tyrol. Il laissa :

A. *Un fils.*

[1] T. I, pp. 449 à 454, et t. III, p. 126.

[2] A Luxembourg, dit Wurzbach dans son *Biographischen Lexikon*, mais ce doit être une erreur, car les anciens registres de paroisse de Luxembourg ne mentionnent le nom de de Wez ni dans les actes de naissance ou du mariage, ni dans ceux de décès. François Olivier a probablement vu le jour à Bruxelles, comme son frère Joseph.

B. *Marie-Anne,* qui épousa en 1795 *François-Séraph Weigl,* administrateur des postes à Prague.

5. *Joseph,* né à Bruxelles, architecte de la Cour et membre de l'Académie des beaux arts à Vienne; nous donnerons également quelques détails biographiques sur ce de Wez.
6. *Antoine-Joseph,* reçu docteur en médecine en 1763, établi à Bade près de Vienne. Il eut un fils qui laissa *X*** de Wez,* directeur général actuel des postes autrichiennes, à Vienne.
7. Plusieurs autres enfants, dont un prêtre et un fils mort étudiant à Vienne.

A la fin du XVIII[e] siècle vivait aussi à Bruxelles Jean-Baptiste de Wez, architecte qui, selon toute apparence, appartenait à la même famille [1].

Ainsi donc, malgré la nombreuse postérité de N*** de Wez, ce nom n'est plus porté aujourd'hui que par le directeur général des postes autrichiennes à Vienne. Nous savons, il est vrai, que cette famille est représentée encore par d'autres descendants à Paris et à Vienne même, mais nous avons fait de vaines tentatives pour être exactement renseigné à ce sujet.

Michel-Paul-Joseph de Wez [2], bijoutier du duc

[1] *L'extrait du livre aux résolutions du magistrat de la ville de Bruxelles du jeudi 17 juillet 1714.* Plaquette conservée à la bibliothèque d'Arenberg, à Bruxelles.

[2] Sur ce de Wez et ses frères consultez Wouters, *Hist. de Brux.*, t. II, p. 407, et t. III, p. 305, et *Hist. des environs de Bruxelles,* liv. V, p. 364; liv. VI, p. 503; liv. XIII, p. 485.

Charles de Lorraine, était fixé à Bruxelles, où il habitait un petit hôtel, bâti sur les plans de son frère Laurent-Benoît, au coin de la rue des Sols et de la rue Cantersteen. Après la retraite des Autrichiens, il resta dans les Pays-Bas, où les troubles et les révolutions lui ôtèrent tout moyen de continuer ses travaux artistiques : il mourut du reste peu de temps après l'invasion des Français.

Son frère, François-Olivier, était né le 10 septembre 1735.

Comme à cette époque les Pays-Bas faisaient partie de l'empire d'Autriche, beaucoup de jeunes gens, surtout de la partie flamande et allemande du pays, quittaient nos provinces pour aller s'établir en Autriche, où ils trouvaient un champ plus vaste à leur avenir. C'est ce que fit de Wez, qui émigra à Vienne dès sa tendre jeunesse. Sa famille étant bien vue à la Cour, il obtint sans difficulté de l'impératrice Marie-Thérèse, une bourse pour suivre les cours de médecine à l'Université de sa nouvelle résidence.

L'école de médecine de Vienne était alors dans toute sa splendeur et nous aimons à constater que cette période de gloire fut inaugurée par nos compatriotes van Swieten et de Haen, célèbres en Autriche, mais, hélas! fort peu connus en Belgique.

De Wez termina ses études à vingt-neuf ans : il fut reçu docteur le 16 août 1764, et sa promotion eut lieu sous la présidence de l'illustre Crantz, qui était encore un néerlandais.

De Wez se mit résolument à l'œuvre : sa science, laborieusement acquise, sa pratique intelligente, ses cures surprenantes, lui acquirent peu à peu une nombreuse clientèle dans toutes les classes de la société viennoise. Ces succès ne furent pas, il est vrai, l'affaire d'un jour, mais ils se produisirent réels, éclatants, continus pendant une période de presque trente ans. Sa réputation une fois établie, nous le voyons tour à tour nommé médecin titulaire de la Cour sous le règne de Joseph II et dès 1792 envoyé comme médecin traitant à Prague, auprès de l'archiduchesse Marie-Anne, fille de l'empereur Léopold II et abbesse du chapitre des Dames nobles.

A ce moment de Wez avait acquis toute la maturité de son talent et de son expérience ; il possédait à fond la théorie et la pratique de l'art médical, et de plus une connaissance approfondie de la langue grecque, qu'il n'avait cependant commencé à étudier qu'à l'âge de trente ans. Malgré tous ses mérites, il était tellement modeste qu'il n'avait jamais eu soif d'une célébrité à laquelle il avait sans conteste bien des titres. Toute son ambition tendait à être utile et il attendit jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans pour publier son ouvrage intitulé : *Von den Ursachen und Kennzeichen rascher und langwieriger Krankheiten*. Cet ouvrage, qui parut à Vienne en 1790, chez Wappler, est la traduction allemande, annotée, de l'écrit d'Aretée, médecin grec : Περὶ αἰτιῶν καὶ σημείων ὀξέων καὶ χρονίων παθῶν.

L'année suivante, 1791, il donna la première

édition de sa traduction de l'un des traités d'Hippocrate, que nous citons plus loin.

Le séjour de Prague accorda quelques loisirs à de Wez et il en profita pour donner au public un ouvrage bien autrement ardu que ceux d'Aretée et d'Hippocrate : nous voulons parler du traité *De mulierum passionibus*, de Moschion, édité à Vienne chez Gräffer en 1793, sous ce titre : Μοσχίωνος περὶ τῶν γυναικείων παθῶν. *Moschionis de mulierum passionibus liber, quem ad mentem manuscripti graeci in bibliotheca caesareo-regia Vindobonensi asservati, tum propriis correctionibus emendavit additaque versione latina edidit F. O. De Wez, Suae Celsitudinis Regiae Archiducis Mariae Annae Cœnobii Virginum nobilium Pragensis Abbatissae Archiater.*

Ce n'était pas une facile entreprise que de publier une édition nouvelle de l'œuvre de Moschion. Le texte avait été préparé une première fois par Conrad Gesner, surnommé le *Pline de l'Allemagne*, dont Van der Linden a si bien fait ressortir le talent dans ses *De scriptis medicis libri duo* et dont de Thou a fait le bel éloge rapporté par Muratori. Ce texte fut publié, après la mort de Gesner, par Gaspard Wolff, sous ce titre :

Moschion, de morbis muliebribus liber gr., cum scholiis et emendationibus gr. Conr. Gesneri, nunc primum editus studio Casp. Wolphii. Acced. remedia quaedam auctoris incerti. Basileae, Guarin, 1566, in-4°.

Gesner, médecin, linguiste distingué et profondément versé dans la langue grecque, avait mis

un soin particulier à étudier et à rectifier le texte de Moschion, mais il dut malheureusement travailler sur un manuscrit défectueux et incomplet, de sorte que, malgré tous ses soins, l'écrit original continua, au rapport même de Gaspard Wolff, à présenter de nombreux passages obscurs ou douteux. Ce manuscrit n'avait point de préface et se terminait par onze chapitres apocryphes, dont Gesner se prévalut pour porter contre Moschion certaines accusations qu'il ne méritait point. De Wez combattit cette opinion et celle du premier éditeur sur l'époque où vécut Moschion et sur la langue originale du texte : il adopta sur ces points l'opinion de Jean-Albert Fabricius, dans sa *Bibliotheca Graeca,* t. XII, p. 702, et t. XIII, p. 341. Il rendit du reste justice aux restitutions proposées par Gesner et il s'efforça de les compléter d'après un excellent manuscrit grec qu'il put consulter à la bibliothèque de Vienne. C'est là surtout qu'il fait preuve d'une science profonde de la langue grecque; ses corrections sagaces constituent un vrai labeur de Bénédictin et le placent au premier rang des médecins les plus intelligents et des hellénistes les plus distingués.

A son retour de Prague, de Wez choisit sa demeure dans la cité, Alten Fleischmarkt, 744, non loin de celle de son frère Joseph, l'architecte, qui habitait Rauhensteingasse, 987. Naturellement dévoué à la vie intérieure, il se plaisait entre sa femme et ses enfants dont il faisait le bonheur : c'était l'homme le plus sociable, le plus obligeant et toujours prêt à rendre service. Sans prendre les

allures de la noblesse, le chef lui-même, qui sortait d'une famille ancienne et distinguée et qui fréquentait la Cour et la noblesse, et sa digne compagne, fille de baron, donnaient à leur maison un train sévère et respectable. Le talent et la réputation de de Wez prenaient ainsi un cachet de distinction qui attirait chez lui tous ceux qui aimaient la science et le bon ton. Il dut certes recevoir ses compatriotes, médecins comme lui à Vienne; son frère Joseph, attaché comme lui à la Cour de l'empereur; son ami Jean-Georges Lagusius, conseiller aulique et premier médecin de la Cour, et bien d'autres encore. Ces relations, créées surtout par la science, trouvaient aussi leur élément dans la splendide bibliothèque de de Wez. Il n'avait en effet épargné ni soin ni dépense pour y réunir la collection la plus complète et la mieux choisie d'ouvrages classiques de sciences médicales, et de publications rares et précieuses : le tact qu'il avait mis dans cette œuvre de patience, de goût et d'érudition lui avait acquis une réputation qui se répandit dans tout le pays.

Cependant à part les exigences de sa clientèle, de Wez n'aimait pas à se répandre au dehors. Il n'était réellement heureux que lorsqu'il se livrait à ses travaux scientifiques et littéraires, lorsqu'il écrivait ses articles de revue ou rédigeait ses remarquables ouvrages, retiré dans son cabinet de travail, entouré de livres amoncelés à ses côtés. Là aussi il présidait à l'éducation de son fils et de sa fille; il cultivait leur intelligence, les initiait aux sciences, leur enseignait les langues. Et dans

cette tâche vraiment digne d'un père, il eut autant de succès que dans l'exercice de la médecine, car Marie-Anne, sa fille, devint bientôt capable d'écrire sous sa dictée les ouvrages allemands, latins et grecs qu'il destinait à l'impression. Aussi était-elle regardée comme une des dames les plus instruites de l'époque. C'est avec son concours qu'il publia les deux ouvrages suivants :

Heilart der raschen und langwierigen Krankheiten, aus dem Griechischen des Aretaeus. Wien, 1802, Camesina, in-8°.

C'est la traduction allemande annotée de l'écrit d'Aretée : Περὶ θεραπείας ὀξέων καὶ χρονίων παθῶν [1].

Hippocrates von der Kunst oder Schutzschrift der Heilkunst, aus dem Griechischen. Wien, 1802. Seconde édition, la première avait paru en 1791.

C'est la traduction allemande annotée du traité d'Hippocrate : Περὶ τέχνης [2].

Son amour de la science et son cœur généreux avaient naturellement inspiré à de Wez un vif attachement au corps médical, dont l'honneur et les succès lui tinrent toujours profondément à cœur, et non content de soutenir et défendre toujours l'honneur de ce corps, il étendit sa sollicitude jusqu'aux veuves et aux orphelins des médecins, pour lesquels il fit de nombreux sacrifices : c'est ce que prouvent surabondamment les

[1] Cfr. Ebert, *Bibliographisches Lexikon*, t. I, n° 938.
[2] Cfr. E. Littré, *Œuvres d'Hippocrate*, t. VI, p. 2.

actes du *Pensions-Institut für Witwen und Waisen der medicinischen Facultäts-Mitglieder*.

Lorsque de Wez cessa de pratiquer, il se retira à Schönbrunn, petite localité près de Vienne, célèbre par le magnifique château qu'y possède la famille impériale. Il y passa les dernières années de sa vie dans un bien de campagne qu'il tenait de la munificence de François II, et il y mourut à l'âge de 80 ans, estimé de son souverain, aimé de ses amis, respecté de ses confrères.

De Wez avait été membre de la Faculté de médecine, doyen émérite et procureur de la nation flamande à l'Université de Vienne [1].

L'exemple de François-Olivier de Wez fut suivi par deux de ses frères qui allèrent comme lui se fixer à Vienne : l'un mourut pendant qu'il y suivait les cours de l'École de médecine, l'autre — Joseph, né à Bruxelles — se voua aux Beaux-Arts, comme son frère Laurent-Benoît. Il travailla d'abord sous la direction de von Hohenberg, premier architecte de la Cour. Mathématicien distingué et architecte hors ligne, il fit preuve, dans ses fonctions, d'un talent si éminent, qu'en 1786 il fut appelé à remplacer son chef spécialement chargé du cours d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts [2].

[1] Nous sommes heureux de remercier ici M. le docteur Puschmann, professeur de médecine à l'Université de Vienne, pour les notes qu'il a bien voulu nous communiquer au sujet du docteur de Wez.

[2] *K. K. Akademie der Bildende Kunste. Auszug aus der Akte.* Uber Vortrag des Fürsten Kaunitz, 2 October 1786, genehmigte der Kaiser « dass dem Unterhofarchitekten Dewez in Vertretung seines

Il dut cet avancement, d'abord au brillant examen qu'il avait passé le 7 août de la même année devant les professeurs de cette Académie [1], puis à la protection du prince de Kaunitz, dont le nom figure à différentes reprises dans l'histoire des Pays-Bas à la fin du siècle dernier.

Cette même année encore, Joseph de Wez devint membre de l'Académie des Beaux-Arts [2]. Depuis

Chefs, des Hof-Architekten v. Hohenberg, die tägliche Besuchung der Bauplätze anzuvertrauen sei, damit v. Hohenberg mehr Zeit und Gelegenheit habe, sich der Bildung guter Architekturschüler an der Akademie zu widmen. » — Von Dewez heist es in diesem Allerunherthänigsten Vortrage, — « er sei von Hohenberg schon durch fünf Jahr gebildet und daher vollkommen tauglich geworden. »

[1] *Auszug aus dem Akte von 7 August 1786.* « Relation über Prüfung der Candidaten für Lehrerstellen an der Architekturschule der Akademie. Endlich hat auch Herr Dewez von Brüssel gebürtig, Unterhofarchitekt, alle bei dem praktischen Fache vorgelegten Fragen mitbeantwortet, nicht zwar als Konkurrent, sondern um durch die Vergleichung mit seinen Auflösungen die Rechnungsrevisionen zu erleichtern und sich um die Ehre, zum Mitgliede der K. K. Akademie aufgenommen zu werden, zu bewerben. »

[2] *Auszug aus dem Protokolle, von 14 November 1786.* « Machte der Herr Präses das Verlangen des Unterhofarchitekten Dewez, zum wirklichen Mitgliede der Akademie angenommen zu werden, bekannt, mit dem Beisatzen, das sich derselbe bei Gelegenheit des letzteren Konkurses um die zwei architektonischen Lehrämter, wo er die den Mitwerbern vorgelegten Aufgaben, zu Erleichterung der Rechnungs-Revision, mit einer besonderen Fertigkeit erörtert und aufgelöset hat, vortheilhaft ausgezeichnet habe. Der Rath bezeigte hierüber, da ohnehin die Architekturklasse mit wenigen Mitgliedern versehen ist, ein allgemeine Vergnügen, dieselbe mit einem so würdigen Kunstmitgliede vermehrt zu wissen, und gewärtigt sich die hohe Bestätigung von seiner Durchlaucht dem Staatskanzler Fürsten zu Kaunitz (Curator der Akademie). » — *Auszug aus dem Verzeichnisse der Würklich einverleibten Mitglieder der K. K. Akademie.* 1786. « Herr Joseph Dewez, zu Brüssel geboren, K. K. Unterarchitekt in Anschauung seiner vorzüglichen mathematischen und architektonischen Kenntnisse. »

lors nous perdons sa trace, seulement nous savons qu'il vivait encore en 1801 [1]. Nous donnons ici

l'autographe de la signature de Joseph de Wez, qui nous a été obligeamment communiquée par M. le Secrétaire de l'Académie impériale et royale des Beaux-Arts à Vienne, avec les notes allemandes qui servent de preuves aux deux paragraphes qui précèdent.

Ph. van der Haeghen.

---

[1] *Hof- und Staats-Schematismus der Stadt Wien.* Wien, 1801, s. 283.

VARIÉTÉS.

Note sur la Corporation des Tailleurs de pierres de Tournai. — Tout ce qui touche à nos anciennes corporations, à cause du rôle important qu'elles ont joué dans l'histoire de nos contrées, a le privilège d'attirer l'attention du chercheur et de l'érudit. Mais lorsqu'il s'agit d'un de ces métiers où le talent de l'artiste doit se joindre au mérite de l'ouvrier, l'intérêt va grandissant.

Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains, et nous a permis de soustraire au pilon le registre des ordonnances des tailleurs de pierres et tailleurs d'images de Tournai. Nous nous félicitons d'autant plus de cette bonne fortune, que nos archives communales étaient entièrement muettes sur le compte de cette corporation.

A quelle époque remonte la première charte écrite, propre au stil des maçons, duquel relevaient les tailleurs de pierres? Faut-il la faire dater du règne de Charles VII qui homologua les réglements des métiers à Tournai? C'est ce qu'il nous serait impossible de déterminer. Nous savons seulement que cette corporation existait comme corps de métier au XIV^e^ siècle, et que lors de la division des métiers en *trente-six* bannières, il en forma la 26^e^.

Quelque soit d'ailleurs la date de cette première charte, il est certain que les tailleurs de pierre et les tailleurs d'images ne possédaient pas de réglementation spéciale avant le milieu du XVII^e^ siècle. Des difficultés devaient donc s'élever fréquemment entre nos artistes et les maçons,

chefs de la bannière et qui en fournissaient toujours le doyen. Ceux-ci n'étaient aux yeux des tailleurs de pierres que de simples gâcheurs de mortier, peu aptes à présider à une réception de chef-d'œuvre. Aussi requête fut-elle adressée, vers 1650, aux doyens et sous-doyens des stils et métiers de la ville et cité de Tournai, à l'effet d'octroyer aux maîtres tailleurs de pierres des statuts particuliers.

Nous pensons que le mieux, en cette matière, est de reproduire intégralement les textes. Voici donc ce que dit notre registre :

Ordonnance des mres. Taillieurs de Pierres.

A tous ceux qui ces présentes Lettres voirront ou oiront, Doyens et sous-Doyens des stils et métiers de la ville et cité de Tournay, Salut. Comme ceux du stil et mestiers des taillieurs de pierres de ladite ville nous auroient présenté requete par écrit disans et remontrans par icelle qu'il estoit notoire que tous les autres stils estoient polliciez par ordonnance et statuts politicques pour eux conduire et régler pour l'entretènement des maitres et suppots de chacune bannière, néamoins quoyque les remontrans devoient aussy avoir le même, sy estoit il quilz n'en trouvoient nulle part réglemens prohibitifs à tous non francqz maitres de leur stil de pouvoir besoigner et emprendre ouvrages dépendans d'iceluy afin quilz puissent eux maintenir et régler comme les autres stils, ils auroient eu recours à nous, comme policiateurs en cas semblables, de vouloir édicter et statuer les points et articles d'ordonnance qui s'ensuivent :

Premiers que de ce jour en avant il ne seroit personne en ladite ville ou pouvoir d'icelle, s'il n'étoit francq maitre dudit stil et ayant payé les droits pour ce deuz, qui puis en façon que ce soit besoigner dudit stil et art de taillieurs de pierres ny emprendre à faire à tacque ou journée aucun desdits ouvrages ny aucunement tailler ny escarir telles

pierres que ce fut, soient bleuze, blanche et touttes autres couleurs que ce soit, ains ce que dessus seroit nuement dépendant dudit stil et art de taillieur de pierre, sur peine et amende de par chacun contrevenants encourir l'amende de douze livres flandres applicable sy comme un tiers à la ville, l'autre tiers au profits du stil et le dernier aux jurez et égardz; et afin que ladite deffence ne seroit infructueuse et illusoire que tous ceux et celles qui seront attraicts en jugement et accusez d'avoir contrevenu à ce que dessus seroient tenus eux expurger par serment des mesus advenus au terme de trois mois avant le premier adjournement en cause, à péril de conviction et d'être condamné aux amendes conclutes, le tout néantmoins sans préjudicier à ceux du stil des massons de pouvoir faire ce que jusques à présent ils avoient eu liberté de faire.

Item qu'il ne seroit maitre dudit stil qui pourroit donner grace et congé à aucun non francq maitre dudit stil d'emprendre aucuns ouvrages d'iceluy, ains iceux maitres devront eux-mêmes emprendre et marchander lesdits ouvrages pour le tout contourner à leur profit particulier sur la mesme peine et expurgation que dessus.

Et comme les remontrans estoient en branche soubz la bannière des massons et qu'à raison de ce lorsqu'il arrivoit quelque chef d'œuvre de leur stil des difficultés sur la visite de tel chef d'œuvre en tant qu'iceux estoient visitez par les doyens et offices desdits massons, n'ayans le plus-souvent qu'un juré de leur part, et par ainsy se passoient lesdits chef d'œuvres légèrement comme n'estans lesdits massons experts en art semblable; pour à quoy remédier nous supplioient vouloir ordonner que lesdits chef d'œuvres seroient balliez et ordonnez par ceux de l'office ou du moins qu'ils seroient à quatre tailleurs de pierres les plus-anciens et sera payé par tel passant chef d'œuvre à scavoir ceux n'ayans apprins leur franchise en cette ville la somme de

soixante douze livres flandres, et pour ceux ayans acquis leur franchise en cette ville quarante-huict livres, et outre ce sera payé pour visitation dudit chef d'œuvre au doyen soixante sols flandres et aux jurez et égards ou anciens à chacun quarante sols soit ledit chef-d'œuvre accepté ou non, lesquels ouvriers estrangers qui voudroient parvenir à ladite franchise seroient tenus au préalable faire apparoir d'avoir faict leurs années d'affranchissages en ville franche et payé les droits par ce deuz à péril de rejection.

Item que seroit ordonné que tous apprentis ayans faicts et achevez leurs années d'appresure sous francq maitre d'iceluy stil paieroient pour leurs droits d'issue la somme de six livres flandres afin de connoitre ceux qui seroient affranchis ou non et à ces fins que leur seroit permis d'avoir et tenir le registre à ce servant, lequel sera en la garde du doyen ou juré de leur stil.

Item que tous ouvriers non francqz besoignians en dessous de francq maitre payeroient au profit dudit stil par chacune sepmaine trois sols flandres au lieu de dix-huict deniers saulf les premiers quinze jours portés par leurs anchiennes ordonnances, et ce sur peine et amende d'encourir par chacun maitre qui mettra tel ouvrier en œuvre sans l'avoir nonché après lesdits quinze jours expirés de quattre livres flandres au profit dudit stil.

Finallement que tous apprentis qui abandonneront leurs maitres par l'espace de six sepmaines, seront trachez de l'appresure dudit stil et s'ils vouloient ledit métier apprendre seroient tenus recommencer nouvelle appresure et à cette effect payer nouveaux droicts.

En demeurant les autres points et articles de leur ordonnance non changez par la présente en leur force et vigueur quoy faisans ferions bien, après lecture faite du contenu en ladite requete à nos plaids du vingtiesme de février 1651, et que personne n'y seroit tenus ny comparu qui icelle auroit

voulu débattre ou contredire, aurions ordonné icelle estre advouée par tous maitres et suppots dudit stil des taillieurs de pierres, en après communicquée à Monsieur le Procureur général de cette ville pour son advis veu et ouis être ordonné ce que de raison; et le 17 de jullet dudit an Jean Gobert, tant pour luy que pour ses confrères taillieurs d'images comparant pardevant nous, se seroit opposé à l'interrinement de la requête présentée par les requérans pour les causes qu'il déduira à la viij^{e}, à quoy satisfaisans lesdits opposans auroient sous la datte du vingt quattriesme dudit mois servis de causes d'oppositions par écrit par lesquelles ils disoient que l'escarissage et encassaige de tous marbres, pierres, jaspre, estoffes et matière de telles couleurs que ce puisse estre pour servir d'object, et accomplissement entier des ouvrages dépendans du stil et art desdits taillieurs d'images, graveurs de lammes, leur appertenoit privativement, et étoient en bonne possession de les escarir ou faire encasser. Quant à la pierre blanche appartenoit aussy nuement et privativement ausdits taillieurs d'images et non auxdits requérans qui n'étoient seulement coutumiers escarir les pierres provenantes des rocqs de ce cartier, sans préjudice de quoy et à protestation d'avoir droicts sur les causes avant dittes soustenoient iceux opposans qu'ils auroient à spécifier quels ouvriers ils entendoient comprendre par l'article cinquiesme de leur prétendue police à cause qu'il se trouvoit une qualité trop-grande par le mot de — *Tous* — et à l'advenir pourroit être préjudiciable, parquoy soutenoient que rien ne devoit estre accordé ny par forme de police ny autrement au prejudice et interrest de leur stil et art, à quoy ils concluoient le tout pertinament, demandoient droict avecq tous dépens dommages et interrestz' en cas de contredit offroient preuve. A quoy replicquans lesdits requérans, le quattorziesme d'aoust 1651, disoient qu'ils dénioient formellement que lesdits opposans étoient

en bonne et paisible possession à l'exclusisn de tous autres d'escarir tous marbres, pierres, jaspres, étoffes et matières semblables; tout au contraire la vérité estoit que l'escarissage de touttes pierres estoient vraiement et proprement dépendans du stil desdits requérans, lesquels sur ce passoient leur chef-d'œuvre et journellement en faisoient baucoup plus que les opposans, desquels le stil dépendoit principallement de tailler les pierres en bosses ou en gravures pour en former des figures ou images; que sy aucuns desdits opposans avoient quelquefois escary les dites pierres, cela estoit provenu de ce que la plus part des taillieurs d'images et graveurs de lammes avoient esté maitres et passé chef-d'œuvre du stil desdits requérans, sy comme deffunct maitre Géry Boniface, Abraham Hideux, Arnould Fébrimont et maitre Michel Watrigan, Jean Boniface et Etienne Dailly, encore aujourd'huy vivans, lesquels tous étans maitres tailleurs d'images avoient néantmoins passez chef-d'œuvre pour pouvoir escarir pierres, ce que sans doute ils n'eussent faict s'ils eussent cru pouvoir escarir sans ladite qualité de maitre taillieur de pierres; touttesfois lesdits requérans, pour montrer qu'ils ne vouloient rien empiéter sur l'office d'autruy, déclaroient qu'ils ne vouloient empecher aux tailleurs d'images d'escarir les pierres à effect seulement de les applicquer à leurs images ou à ce qui en dépendoit sy comme aux impiétemens ou pieds de stal et autres choses dépendantes dudit stil de tailleurs d'images; n'estoit véritable que lesdits opposans auroient seuls droict de tailler les pierres blanches et que les requérants ne seroient coutumiers que d'escarir ou tailler les pierres provenantes des roches de ce quartier, car à l'entendre de la sorte il s'en suyvroit une absurdité ridicule, à scavoir que le stil des requérans seroit adstraict aux pierres de ce quartier, et de là résulteroit que se transportans ès autres villes franches de ce pays ils ne se pour-

roient affranchir en passant chef-d'œuvre seullement comme pouvoient faire tous maitres des autres stils francqs de cette ville pour ce peut-être que lesdittes villes ne se trouveroient des pierres de ce quartier, parmy quoy rejectoient le surplus dudit écrit par pure frivolité et impertinence. Ils concluoient comme autrefois et comme en réplicques demandoient droit et dépens. Signé, M. de Cambray. A quoy respondans lesdits opposans auroient soubs la date du 25 de 7bre 1651, servy de certaine soustenue par écrit, disans par icelles que les requérans n'avoient satisfait à l'article quattriesme de leur cause d'opposition qu'estoit de spécifier quels ouvriers ils entendoient comprendre par l'article cinquiesme de leur prétendue police, soustenoient qu'à ce ils devoient satisfaire avant tout, demandoient droict et dépens. Et le sixième d'8bre 1651, Jean Hellé, juré du stil des requérans comparant en jugement auroit estably Donnet son procureur ad lites promettant etc., obligeant etc.; et le vingt-trois d'8bre mil six cens cinquante un, ledit Donnet auroit servy de certaine soustenue par écrit disant par icelle que ceux de l'office des tailleurs de pierres requérans contre tailleurs d'images qu'ayant veu leur soutenue dernière soubz l'état du xxve de septembre dernier le rejectoient par pure frivolité et impertinence prennans à profit qu'ils n'avoient sceu donner aucune solution à leur écrit de réplicques requéroient que droict leur fut faict, et demandoient despens, signé Cambray; et après que les parties auroient *hinc inde* persistez en ce qu'elles avoient dit le tout auroit été demeuré en nostre advis, et par notre interlocutoire du vingtiesme de 9bre 1651 aurions ordonné aux opposans de passer outre en leur soutenue du xxiiije de juillet 1651; sy aurions admis et reçû les parties respectivement à prouver pardevant Monsieur Caprou, notre grand doyen, commissaire à ce député avecq pouvoir pertinent en outre à Jean Gobert de se faire ad-

vouer de la généralité de son stil en déans les prochains plaids péremptoirement à péril tel que de raison, despens réservez jusques en deffinitif par notre sentence interlocutoire et pour droit, ayant Matru sergeant relaté d'avoir signifié partie pour ouyr droict, et après que les parties auroient faicts telles enquestes et productions que bon leur auroit semblé, et les opposans déboutez de servir de reproches et salvations, les requérans servis de reproches par écrit, laditte cause auroit esté de rechef tenue en notre advis et délibération comme de tout ce que dessus nous est duement et suffisamment aparus par les actes de la cour.

Scavoir Faisons que veue la requete des requérans, l'acte d'adveu fait sur icelle pour la généralité de leur stil, les causes d'opposition des opposans, réplicques, duplicques et autres contestations des parties, leurs enquestes, titres et productions les déboutemens de reproches et salvations, concourus par lesdits opposans, les reproches par escrit servis par lesdits requérans, veu en outre tout ce qu'en regard à veoir et considérer faisoit après avoir communiqué ladite requete à Monsieur le procureur généralle de ladite ville en suitte du concordat d'entre Messieurs les Consaux et nous, et sur icelle eu son avis, nous inclinans favorablement à ladite requete et supplication desdits requérans avons pour meilleur réglement et police de leur stil édicté, ordonné, statué, édictons, ordonnons et statuons les points et articles d'ordonnances qui s'ensuivent :

Premiers que de ce jour en avant il ne soit personne aucune en cette ville, ou pouvoir d'icelle, de quelle état ou condition qu'il soit, s'il n'est francq maitre dudit stil desdits requérans, et ayans payé les droits pour ce deuz qui puisse en façon que ce soit besoigner dudit stil et art desdits tailleurs de pierres ny emprendre à faire à tacque ou journées aucun de leurs ouvrages, ny aucunement tailler ny escaryr telles pierres que ce fut soient bleuzes, blanches

et toutes couleurs que ce soit, ains ce que dessus sera nuement dépendant dudit stil et art des tailleurs de pierres, sur peine et amende de par chacun contrevenant à chaque fois encourir l'amende de six livres flandres applicable sy comme un tiers au proufit de ladite ville, l'autre tiers au profit dudit stil, et l'autre et dernier tiers au profit des jurez et égards, et afin que la présente deffence ne soit infructueuse et illusoire, ordonnons que tous ceux qui seront attraicts en jugement, et accusé d'avoir contrevenu à ce que dessus, seront tenus eux purger par serment des mésus à eux imposées et advenues au terme de trois mois auparavant le premier adjournement, à péril que les dilayans et refusans de prêter ledit serment seront tenus pour convaincus et condamnez ès amendes contre eux prises et conclutes, le tout néanmoins sans préjudicier à ceux du stil des massons qui demeureront et continueront dans leur liberté de faire et besoigner ce que jusques à présent il leur a été permis.

Bien entendu néanmoins que, suivant le consentement expres desdits requérans reprins tant par l'article cinquiesme de leur écrit de réplicques que l'article dixiesme de leur positif, lesdits tailleurs d'images pourront escarir pierres pour les applicquer à leurs images et à ce qui en dépend si comme aux empiètemens au pied de stal, et autres choses dépendantes dudit stil et art desdits tailleurs d'images.

Deffendans en outre à tous maitres dudit stil desdits requérans de donner grace et congé à aucun non francq maitre dudit stil d'emprendre aucuns ouvrages d'iceluy, ains iceux maitres devront eux-mêmes emprendre et marchander lesdits ouvrages pour le tout contourner à leur profit particulier sur la même peine et amende et expurgation que dessus.

Item nous avons ordonné et ordonnons que les chef-

d'œuvres dudit stil desdits requérans soient doresnavant baillez et désignez par les doyens et office dudit stil, et à deffaut de doyen par l'ancien maitre et office, et sera payé par le passant chef-d'œuvre à scavoir ceux n'ayans apprins leur franchise en cette ville la somme de quarante livres, et ceux ayans acquis leur franchise en cette ville trente livres flandres, et outre ce tel passant chef-d'œuvre devra payer pour tous droicts de visitation dudit chef-d'œuvre au doyen ou ancien maitre soixante sols flandres, et aux jurez et égards chacun quarante sols, soit ledit chef-d'œuvre accepté ou non; lesquels ouvriers estrangers désirans parvenir audit chef-d'œuvre seront tenus au préallable faire apparoir d'avoir faict leurs années d'affranchissage en ville franche, et payé les droits pour ce deuz à péril de réjection.

Ordonnans aussy que tous apprentis ayans faits et achevez leurs années d'appresure sous francq maitre d'iceluy stil payeront pour leur droit d'issue la somme de quatre livres flandres, afin de connoitre ceux qui seront affranchis ou non, permettans à ces fins de tenir le registre à ce servant qui sera et reposera en la garde du doyen ou jurez de leur stil.

Item que tous ouvriers non francqz besoignians en dessous francqs maitres payeront au profit dudit stil par chacune sepmaine deux sols flandres au lieu de xviij deniers, sauf les premiers quinze jours, portés par leurs anciennes ordonnances, et ce sur peine et amende d'encourir par chacun maitre qui mettra tel ouvrier en œuvre sans l'avoir nonché après quinze jours expirez, de quarante sols flandres au profit dudit stil.

Finallement que tous apprentis qui abandonneront leurs maitres par l'espace de six sepmaines seront trachez de l'appresure dudit stil, et s'ils vouloient ledit métier rapprendre seront tenus de recommencer nouvelle appresure

et à cet effect payer nouveaux droits, en demeurans les autres points et articles de leurs ordonnances non changez par la présente en leur force et vigueur.

Retenans néanmoins par devers nous et nos successeurs en office le pouvoir et aucthorité de la présente ordonnance muer, changer et altérer du tout ou en partie quand bon nous semblera et que verrons être expédient et nécessaire pour le bien et utilité dudit stil et de la républicque, compensans despens entre parties et pour cause par notre sentence d'ordonnance et pour droit, ayant Despret relaté d'avoir signifié les tailleurs d'images en nombre de cinq pour ouir droit.

En témoin de quoy nous avons à ces présentes lettres d'ordonnance fait mettre et appendre notre scel ordinaire, qui furent faites, données et prononcées en notre cour, salle et auditoire le vingt deuxiesme de juin mille six cens cinquante quattre.

—

L'accord ainsi rétabli entre les tailleurs de pierres et les tailleurs d'images, ne fut pas de longue durée; et dès 1687 le stil des tailleurs de pierres fut forcé de recourir de nouveau à la juridiction des doyens et sous-doyens, afin de réclamer une ordonnance explicative de celle de 1651. Cette fois les contestants étaient eux-mêmes membres de la corporation. L'un d'eux, François de l'Ecluse, consentait fréquemment, paraît-il, à servir de prête-nom à des maîtres des autres corps de métiers, qui entreprenaient avec ce secours des travaux réservés aux tailleurs de pierres. Aussi ces derniers réclamaient-ils une répression plus sévère contre les contrevenants à l'article premier de leur ordonnance.

Le 1er décembre 1687, les doyens et sous-doyens défendirent « très-expressément à tous et à chacun francqs maitres d'iceluy stil et métier de prêter ou accommoder

leurs noms directement ou indirectement à aucun non francq dudit stil pour emprendre aucun travail, livrance, ou ouvrage dudit mettier en cette ville et pouvoir d'icelle, sans que ledit maitre, le nom duquel le non francq réclameroit, ait luy-même fait marché et empris ledit travail ou livrance à son entier profit et perte, sans aucune convention avec ledit non francq que pour chacques ses journées, à péril que le maitre qui sera trouvé à ce avoir contrevenu et en sera convaincu sera condamné en douze florins d'amende pour chacque contrevenant. »

Enfin le 30 août 1700, parurent de nouvelles ordonnances confirmatives des précédentes. Un seul changement s'y fait remarquer en ce qui concerne les salaires. Désormais les passants chef-d'œuvre, s'ils sont fils de maîtres, paieront au profit du stil quarante florins; soixante, s'ils ne sont pas fils de maîtres, mais ont tait leur apprentissage à Tournai; et quatre-vingt florins, s'ils ont appris sous quelque maître de ville étrangère affranchissante Tournai. Ce fut cette dernière ordonnance qui subsista jusqu'à la suppression des corps de métier.

A. de la G.

Les Aduatuques, Haumont et Aduatuca. — La position géographique que M. De Vlaminck attribue aux Aduatuques et aux Ménapiens « ayant soulevé, dit-il, des » critiques assez vives, il a cru devoir rentrer en lice pour » défendre sa manière de voir. » Dans un travail assez volumineux, inséré au commencement de cette année dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*[1], il s'efforce de réfuter les objections que son système a provoquées. Comme les miennes n'avaient trait qu'aux Aduatuques,

[1] Il porte ce titre : *Les Aduatuques, les Ménapiens et leurs voisins.*

il va de soi que, cette fois encore, c'est d'eux seuls que je dois m'occuper. Malheureusement, privé des ressources qu'offrent les grandes bibliothèques et n'ayant pas l'occasion d'élargir mes idées en conversant avec des personnes à qui ces sortes de questions sont familières, je suis réduit, pour la plupart du temps, à des appréciations toutes personnelles, bien peu savantes sans doute, mais qui, loin d'être excentriques ou de blesser le bon sens, présentent le plus de probabilités possibles.

Je n'avais à ma disposition que *la Belgique ancienne*[1], cet excellent ouvrage qui traite d'une manière magistrale des origines gauloises, germaniques et franques. Il a suffi à ma tâche, et le lecteur verra que j'ai mis largement à profit les patientes recherches du savant professeur.

Lorsqu'il est question de l'origine des Aduatuques, on semble considérer l'apparition de la grande horde cimbriqué sur le sol belge, comme sa première étape au-delà du Rhin, avant d'entreprendre ses aventureuses expéditions. Il n'en est rien cependant.

Déjà, avant de chercher à pénétrer chez nous, elle avait parcouru diverses contrées de l'Europe. D'abord, elle s'était dirigée vers la vallée du Danube, et de là, était revenue vers la Gaule qu'elle avait traversée pour guerroyer en Espagne, après avoir fait alliance avec les Tectosages. « Au bout de deux années de combats qui ne lui donnèrent » que du butin sans lui assurer la possession d'un terri- » toire fertile, elle changea de projet et rentra en Gaule » pour s'y établir. Là elle combattit les peuples celtiques, » les réduisit à s'enfermer dans leurs forteresses, dévasta » au loin le pays et s'enrichit de ses dépouilles. A la nou- » velle de son approche les Belges prirent les armes et

[1] *La Belgique ancienne et les origines gauloises, germaniques et franques,* par Moke, professeur à l'Université et à l'Athénée de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique. Gand, 1860.

» réunirent leurs forces pour lui livrer bataille.... Mais » arrivés en face des Belges, les Cimbres n'osèrent pas » engager la lutte et demandèrent à traiter. Un asile fut » accordé en Belgique, non pas à cet essaim formidable, » mais à tout ce qui ne pouvait plus le suivre dans une » nouvelle expédition qu'il allait entreprendre, et dont » l'Italie était le but. Il confia ce dépôt et une partie de ses » bagages à la garde d'un corps de six mille hommes, sans » doute les moins capables de continuer la guerre; faible » troupe pour défendre des vieillards, des enfants, des » femmes au milieu d'un pays étranger. Bientôt le grand » nom des Cimbres cessa de protéger ce débris de leur race, » car toute l'armée périt sous le glaive des légions ro- » maines. Mais les Belges ne violèrent point la foi qu'ils » avaient donnée. Un territoire vaste et fertile, situé au » nord de la Meuse, fut assigné aux restes de ce peuple » infortuné, qui prirent le nom d'Aduaticks; quarante-sept » ans plus tard, César les trouva comptés parmi les nations » belges [1]. Leur territoire du côté de l'ouest confinait à » celui des Nerviens et devait s'étendre à l'est jusque dans » le pays de Tongres. Ainsi la partie la plus riche du » Limbourg moderne, le fertile plateau de la Hesbaye et » les belles contrées environnantes formaient le lot que » leur avait assigné l'hospitalité des Belges. Comme les » Romains leur en enlevèrent ensuite une partie et finirent » par leur ôter leur existence nationale, les géographes » n'ont pu recueillir des documents certains pour déter- » miner leurs anciennes limites; mais c'est la nature du » pays qui doit nous les indiquer. La partie la plus stérile » de la province de Namur, leur offrait, au midi, une fron- » tière facile de défense : au nord-est ils s'étendaient jusque » vers la vallée du Démer, dont une partie était habitée

[1] *La Belgique ancienne*, pp. 105-106.

» par des peuplades qui leur payaient tribut (les Éburons). » L'espace intermédiaire, contrée découverte et féconde, » leur donnait des moissons et nourissait leurs trou- » peaux [1]. » Si j'ai cité ces passages tout au long, c'est qu'ils présentent plusieurs questions, sinon sous un jour nouveau, du moins avec un tel cortège de probabilités, qu'elles satisfont l'esprit le plus irrésolu. En premier lieu il renverse l'idée que l'on se fait généralement que, pour commencer leurs longues périgrinations, les Cimbres durent d'abord prendre pied chez les Éburons, ensuite il établit que le territoire assigné comme nouvelle patrie à l'arrière-garde qu'ils laissèrent sur notre sol, le fut du plein gré des peuplades belges, et enfin qu'il indique d'une manière rationnelle le territoire concédé. Remarquons encore que les Cimbres seuls sont en cause. Nous savons cependant, d'après César et Tacite, qu'un essaim germanique, les Teutons, devait être réuni à la horde cimbrique. Moke, dans une note, dit à ce propos : « L'étude des mouvements de ces deux » grandes armées m'a conduit à croire qu'elles opéraient » séparément, et que, si les Belges s'opposèrent aussi à » l'entrée des Teutons, *ce fut sur un autre point* [2]. » De son côté, M. De Vlaminck, également dans une note, fait observer ceci : « Il est probable que ce furent les Teutons » seuls qui, vers l'an 103 avant J. C., passèrent le Rhin, » *installèrent une arrière-garde chez les Éburons* et allèrent » se joindre aux Cimbres dans le pays des Vélocasses, aux » environs de Rouen, d'où les deux hordes, après s'être » heurtées à la résistance des Belges, se répandirent vers » le sud [3]. »

J'appelle l'attention du lecteur sur les mots que j'ai soulignés dans les passages cités. A présent ce n'est plus une

[1] *La Belgique ancienne*, p. 121.
[2] *Ibid.*, p. 106.
[3] *Les Aduatuques, les Ménapiens*, etc., p. 8.

arrière-garde que nous trouvons sur le sol belge, mais deux. Il est positif que les Cimbres, venant de la Gaule celtique, avaient déjà laissé leur butin et leurs *impedimenta* sous la garde de 6000 combattants que les Belges avaient reçu en amis; maintenant M. De Vlaminck nous dit *qu'il est probable que ce furent les Teutons seuls qui passèrent le Rhin et installèrent une arrière-garde chez les Éburons*. S'il en était ainsi, je tirerais une conclusion bien inattendue, et cependant qui s'impose d'elle-même : je dirais, nous sommes obligés de voir dans *Aduatuca* l'emplacement des Teutons de cette arrière-garde, et, dans *Oppidum Aduatucorum*, le lieu définitif où les deux arrières-garde, abandonnées à elles-mêmes, se sont réunies et constituées en corps de nation. S'il était de l'intérêt des Teutons de placer leurs *impedimenta* à proximité du Rhin, il était, au contraire, fort important pour les Cimbres d'éloigner le plus possible leur butin de ce fleuve. Aussi Aduatuca était-il un simple *Castellum*, tandis que *Oppidum Aduatucorum* était une place de guerre formidable, dont l'enceinte mesurait 15000 pas romains — près de trois myriamètres. — Ainsi s'expliquerait encore l'abandon de Aduatuca aux Éburons, et ce serait M. De Vlaminck lui-même qui justifierait « cette seconde étape, » imaginée par M. Caumartin dans l'odyssée des Cimbres » et des Teutons, hypothèse sans consistance qui s'écroule » au premier souffle de la critique [1]. »

Quant à Moke, il ne peut croire à un mélange des Cimbres et des Teutons en Belgique. « La question, dit-il, n'a pas » beaucoup de gravité, mais ma conviction à ce sujet est » complète. Si les Teutons avaient participé à la fondation » de ce nouveau peuple, comme le croit César, il aurait » renfermé deux races de langue et de mœurs assez diffé- » rentes. On n'aperçoit aucune trace de la division qu

[1] *Les Aduatuques, les Ménapiens*, etc., p. 49.

» en aurait été le résultat infaillible. D'ailleurs, les Teu-
» tons n'étaient pas assez loin de leur patrie pour avoir
» besoin de confier leur butin aux Belges. Il leur était aussi
» facile d'atteindre les bords du Rhin que ceux de la
» Meuse, tandis que les Cimbres auraient eu à faire une
» longue route à travers la Germanie occidentale, où il y
» avait moins de sûreté pour eux que partout ailleurs.
» L'armée teutonne resta dans le midi de la Gaule, où son
» roi Teutobok faisait battre des médailles comme en pays
» conquis. Chacun des deux essaims contenait plus d'un
» demi million de têtes et leur réunion les aurait exposées
» à la famine [1], » j'ajouterai, et aurait rendu la résistance des Belges impossible. Les Aduatuques sont donc bien les descendants exclusifs des Cimbres, et ceux-ci pour s'établir dans la Gaule Belgique, n'ayant pas dû passer le Rhin au début de leur migration, n'avaient garde de placer leur précieux dépôt juste en face de ces Germains, pillards et rapaces, qui leur étaient hostiles et n'auraient pas manqué de leur enlever le butin ramassé dans la Gaule et dans l'Ibérie.

Mais Moke va plus loin encore : « Vers la même époque,
» dit-il, ou même un peu plus tard, d'autres tribus venues
» de Germanie, et dont la principale était celle des Ébu-
» rons, obtinrent également un asile dans la Belgique
» orientale, et s'établirent à l'est des Aduatiks ; mais ce fut
» à des conditions différentes. On les traita comme étran-
» gères, en ne leur accordant pour demeure que la partie
» la plus stérile de la contrée, les revers de l'Ardenne, les
» plaines sabloneuses de la Campine et le pays de Clèves.
» Elles y furent admises comme peuples tributaires et
» ne reçurent pas le titre de Belges, qui leur aurait

[1] *La Belgique ancienne*, p. 120, note 2.

» donné droit à l'égalité [1]; mais le nom de Germains qu'on » leur donnait encore semble indiquer que leur arrivée » était assez récente [2]. »

Plus on étudie cette question, plus il ressort que l'arrière-garde des Cimbres, n'eut, comme je l'ai dit ailleurs, qu'à guerroyer contre les Éburons. Ceux-ci, en effet, n'étant pas encore, par suite de leur arrivée récente, considérés comme Belges, et peut-être même — car il faut se reporter aux mœurs de l'époque — forts indifférents, à cause de leur faiblesse, à leurs nombreux et puissants voisins, n'eurent pas la chance d'être admis d'emblée dans la confédération belge.

Je ne vois donc rien de mystérieux dans ce qui concerne les Aduatuques; leur origine est clairement démontrée, leur position géographique indiquée avec précision, et, quant à leur disparition en tant que peuple, elle n'est pas plus obscure que celle des Éburons et des autres peuplades belges. La question sera victorieusement résolue « le jour » où l'on démontrera que le sang de la belle race cimbrique » est encore reconnaissable dans une partie de la Hesbaye » et de la province de Namur [3]. » Après cela que des historiens de grand mérite aient considéré leur emplacement comme un des problèmes les plus ardus, les plus obscurs de la géographie ancienne, c'est possible, mais cet argument me touche peu, me laisse très froid, depuis que j'ai vu un de nos officiers les plus savants rejeter Aduatuca à Saint-Mard, près de Virton, à l'extrémité du Luxembourg, sa dissertation avoir l'honneur de figurer dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, et deux de ses membres les plus éminents se donner la peine de la réfuter.

[1] *La Belgique ancienne*, p. 107, 108.
[2] *Ibid.*, pp. 123.
[3] *Ibid.*

M. De Vlaminck place toujours le lieu de la grande bataille contre les Nerviens à Presles ou plutôt à La Buissière, près de Thuin. Pour mon compte, je la laisse à Haumont, près de Maubeuge; du reste, il ne paraît guère tenir à l'une ou à l'autre de ces localités, car il ajoute « à » moins que l'on ne découvre dans les environs de Charle- » roi un point plus convenable encore. » En définitive, pour ce qui nous occupe, je n'attache aussi qu'une importance secondaire au lieu précis de la bataille, Presles, La Buissière ou Haumont, peu importe, ces endroits sont trop rapprochés l'un de l'autre pour modifier en quoi que ce soit ma manière de voir. Seulement, je dirai : « Les historiens » n'ont pas réfléchi que la description du champ de bataille » que donne César, n'est nullement applicable à Presles, » plaine basse et humide, tandis que tous les accidents » topographiques se retrouvent dans les coteaux qui s'éten- » dent du village de Barchant à celui de Haumont et plus » particulièrement dans ceux qui avoisinent Saint-Remi- » Mal-bâti, bois couronnant les hauteurs de la rive gauche » et d'où sortirent les barbares (*sic*), colline élevée et natu- » rellement fortifiée, au haut de laquelle se retrancha le » conquérant et dont la déclivité s'allongeait en pente » douce jusqu'à la rivière : profondeur peu considérable de » celle-ci, tombeaux romains, débris, ossements divers, » traces de retranchements, accidents de terrain : rien n'y » manque. Oui, dit M. Piérard, dans ses *Excursions archéo-* » *logiques et historiques du Hainaut français,* oui ces lieux » furent le théâtre du plus grand événement historique » qui se soit accompli dans le nord des Gaules il y a » 1800 ans, et, pour celui qui en douterait sur notre seule » autorité, qu'il nous suffise de dire que cette opinion est » aussi celle d'un nouveau César, d'un autre grand génie » stratégique, de Napoléon : *la bataille contre les Nerviens,* » dit l'illustre conquérant dans ses notes sur les commen-

» taires de César, *fut livrée aux environs de Maubeuge, fin* » *de Juillet* [1]. »

Si pendant trois jours l'armée romaine, avant d'arriver à 10,000 pas de la Sambre, avait cheminé sans rencontrer l'ennemi, César a soin de nous en dire la cause : d'abord les Nerviens avaient fait retirer toute la population incapable de combattre vers les régions marécageuses du nord de la Belgique, ensuite leur premier soin, dès qu'ils eurent occupé le pays, avait été de couvrir le sol de haies, de broussailles, de bois épais; le temps avait fortifié cette barrière factice, et, à l'époque de l'invasion romaine, *la haie* des Nerviens était devenue une forêt impénétrable [2], je ne sache même pas que l'on se soit jamais étonné de ces trois jours de marche, au contraire, certains auteurs ont cru devoir en expliquer la rapidité; et ne savons-nous pas que, ce qui avant tout étonna Rome, ce ne fut pas tant les victoires de César que la rapidité de ses opérations militaires? M. De Vlaminck, lui, ne peut admettre qu'il lui ait fallu trois étapes pour faire ce court trajet. Mais il a donc complétement perdu de vue que l'armée romaine opérait dans une contrée sans voies de communication, hérissée partout d'obstacles accumulés à dessein, et où elle ne pouvait pénétrer que la hache et la pioche à la main, pas à pas, au prix de mille efforts. Je serais très désireux de savoir combien de lieues ferait, à notre époque et pendant trois jours, une grande armée d'invasion engagée, avec tout son matériel, au beau milieu des fourrés et des ravins de la forêt des

[1] Chotin. *Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, etc., de la province de Hainaut*, pp. 177-178.

C'est aussi l'opinion du P. Beucher, du général Renard, de Dinaux, Schayes et Piot. Pontus Heuterus avait déjà émis l'opinion que les Nerviens s'étaient campés vers Maubeuge, ayant derrière eux des réserves à Beaumont, Thuin, Walcourt, etc.

[2] *Instar muri Sepet.* César, II, 17.

Ardennes ou des grands bois de la Thiérache et de la Fagne.

Quant à la cause du retard qui empêcha le contingent des Aduatuques de faire sa jonction avec les Nerviens, les Atrébates et les Veromanduens, comme César ne l'indique pas, nous ne la connaîtrons jamais, et toujours elle sera un sujet de discussion. Mais pourquoi l'attribuer uniquement à une question de distance? Savons-nous si les vieilles peuplades belges n'ont pas d'abord hésité à réclamer le secours des Aduatuques, de ces derniers venus? S'il n'y a pas eu à ce sujet des pourparlers entre elles? D'un autre côté cette demande n'a-t-elle pas donné lieu, chez les Aduatuques même, à des discussions plus ou moins longues? N'ont-ils pas dû la transmettre aux Eburons, etc.? Enfin, dans l'ignorance où nous sommes, nous ne pouvons, à moins de parti pris, rejeter ce retard tout entier sur leur éloignement, en faire une unique question de distance. Mille circonstances, et qui sait, de celles que nous sommes bien éloignés de soupçonner bien futiles, bien imprévues peut-être, comme il arrive dans toutes les choses humaines, peuvent avoir empêché cette jonction. C'est dire que je persiste dans mon opinion, et que je regarde toujours l'objection que les Aduatuques « devaient » se trouver à quelque distance de la Nervie, car ils ne » purent arriver assez à temps pour prendre part à la » lutte, » comme insignifiante et sans valeur aucune. Je dis, moi : *ils devaient se trouver non à quelque distance de la Nervie, mais à quelque distance du champ de bataille.* Si je reviens donc sur cette question assez oiseuse, c'est que M. De Vlaminck, dans sa réplique, insiste de nouveau et se lance dans une série de raisonnements bien inutiles. Car enfin, de quoi s'agit-il? Que le point de départ des Aduatuques, venant au secours des Nerviens et de leurs alliés, soit à une distance telle qu'ils n'avaient pu les rejoindre qu'après un ou deux jours de marche. Or, de Haumont

à Namur, où l'on place communément le Oppidum Aduatucorum [1], on compte, par la vallée de la Sambre, dix-huit à vingt lieues ou deux bonnes étapes, cette distance est plus que suffisante. Mais que serait-ce donc s'il fallait le chercher à Embourg, au confluent de l'Ourte et de la Vesdre, comme l'estime mon savant adversaire ?

C'est avec une certaine satisfaction qu'il pense me « porter » un coup fatal, » en faisant observer que j'ai mis la soumission des Eburons, puis celle des Tréviriens beaucoup trop tardivement (l'an 53 au lieu de l'an 57 av. J. C.). Soit. Historiquement parlant, il a raison. Mais je ne vois pas bien quel « coup fatal » cette erreur complète porte à ma thèse, ni quel poids elle apporte pour affirmer l'habitat des Aduatuques le long du Rhin. Certes, j'ai eu un tort : c'est de ne pas considérer comme soumises des nations mécontentes, impatientes du joug, des populations asservies, portant la haine de l'étranger dans le cœur, comprimées par la force et désirant avant tout l'anéantissement du conquérant. Situation fausse, que Hirtius, ce lieutenant de César qui a ajouté un dernier livre aux Commentaires, a exprimée naïvement en ces termes : « La nation des » Tréviriens n'exécutait jamais les ordres qui lui étaient » adressés, à moins d'y être contrainte par nos troupes [2]. » D'ailleurs, la révolte d'Indutiomar prouve le degré d'affection qu'elle portait aux Romains. Quant aux Eburons, le massacre des légions de Sabinus et Cotta répond pour moi. *Ubi solitudinem fecerunt pacem appellant.*

J'aborde maintenant une autre question que M. De Vla-

[1] Dans tous les endroits indiqués — et ils sont nombreux — comme pouvant être l'emplacement de cette forteresse, il est à remarquer qu'il n'y en a que trois assez vastes pour contenir une population de 57,000 âmes. Ce sont *Hastedon*, *Falais* et la *Montagne de Champeau*, à Namur.

[2] VIII, 25.

minck, dans son premier ouvrage, avait complètement laissée de côté, ne prévoyant pas, me semble-t-il, tout le parti que l'on en pouvait tirer pour chasser les Aduatuques de l'entre-Meuse-et-Rhin et démolir ainsi son système d'un seul coup. Dans sa carte de la Gaule belgique, la frontière occidentale des Aduatuques étant formée par la Meuse, depuis Liége jusqu'à Maestricht, il est évident que le Aduatuca des Eburons, le fameux *castellum*, se trouvait de plein droit sur la rive gauche de ce fleuve, et forcément à Tongres. Or, comme de Trongres à la frontière des Aduatuques il n'y avait pas même une distance de trois lieues, j'avais fait observer que le départ précipité d'Ambiorix, allant réclamer le secours des Aduatuques pour assiéger, avec les Nerviens, le camp de Cicéron, était d'une flagrante inutilité, une véritable superfétation, puisqu'il lui aurait suffi, pendant qu'il était aux prises avec les troupes de Sabinus et Cotta, de détacher un soldat pour obtenir sur l'heure leur concours, et j'ajoutais : « On ne fera croire à personne qu'une bataille » acharnée qui, pendant neuf heures, se livre aux portes » d'un peuple allié, n'aurait eu chez lui aucun retentisse- » ment. D'ailleurs, c'est pendant la nuit qu'Ambiorix avait » massé ses troupes dans les bois qui entouraient et sur- » plombaient la grande vallée, théâtre de cette boucherie, » et, en attendant la sortie des Romains de leur canton- » nement, n'aurait-il pas eu devers lui toute cette longue » nuit pour prévenir les Aduatuques? » A ces raisons, inspirées par le gros bon sens, — ce bon sens terre à terre — M. De Vlaminck n'a pas cru devoir répondre catégoriquement; il se lance dans de longues appréciations sur le voyage d'Ambiorix chez les Aduatuques et les Nerviens. « En supposant un instant, dit-il, qu'Aduatuca soit réelle- » ment la localité connue de nos jours sous le nom de » Tongres, il était facile à Ambiorix d'aller avertir ses » voisins avant de courir chez les Nerviens, c'était l'affaire

» de quelques heures, puisqu'il n'y avait, de Tongres à la » frontière des Aduatuques, que trois lieues à peine, ainsi » que M. Caumartin le reconnaît lui-même [1]. » Ce *le reconnaît lui-même* est excellent. Tellement facile en effet, qu'il n'avait pas besoin de se déranger. Comment ne s'aperçoit-il pas qu'il ne fait que confirmer tout ce que j'ai dit plus haut de l'inutilité de ce voyage après la bataille? Quoi qu'il en soit, s'il n'a pas cru devoir combattre de front des réflexions si peu savantes, il a voulu, autant qu'il lui était possible, en tirer compte, et j'en ai pour garant les modifications qu'il a apportées à la nouvelle carte annexée à sa réplique : la Meuse, depuis Liége à Maestricht, ne forme plus la frontière occidentale des Aduatuques, celle-ci est reportée bien avant dans l'intérieur des terres : elle part maintenant de Liége, suit tout le cours de la Vesdre, laisse Aix-la-Chapelle à sa gauche, et delà, toujours en se rapprochant du Rhin, vient rejoindre ce fleuve à Neuss; Aix-la-Chapelle devient le *Castellum Aduatuca* et les Eburons rentrent ainsi en possession d'une bonne partie de leur territoire. Puis l'auteur, s'appuyant sur Ernst [2], rompt une lance pour démontrer que Aduatuca « doit être recherché » dans l'angle formé par la Meuse et la Roer. » N'est-ce pas — que l'on me pardonne la vulgarité de l'expression — se donner beaucoup de peine pour enfoncer une porte ouverte?

Malheureusement, ces dissertations si concluantes quant à l'emplacement de Aduatuca sur la rive droite de la Meuse, n'infirment en rien mon objection relativement au trop peu de distance de la vallée, théâtre de la bataille, à la frontière des Aduatuques, si Tongres en était beaucoup trop rapproché, Aix-la-Chapelle l'est également; l'objection reste debout tout entière, le lieu de la bataille est déplacé, voilà

[1] *Les Aduatuques, les Ménapiens, etc.*, pp. 31 32, passim.
[2] *Histoire du Limbourg.*

tout. En un mot, et je ne sors pas de là : *il faut absolument rejeter les Aduatuques si loin, que les apprêts de la lutte et la lutte elle-même — ce qui implique une durée d'une vingtaine d'heures — n'aient pu avoir aucun retentissement chez eux*, sinon il va de soi qu'ils seraient venus d'eux-mêmes, avant ou après la bataille, se joindre aux Eburons.

Si j'ai vu avec plaisir M. De Vlaminck apporter le poids de son autorité aux partisans de la rive droite de la Meuse, je ne puis toutefois approuver le choix qu'il a fait d'Aix-la-Chapelle. Où trouve-t-on des camps romains enfoncés dans une cuve? Toujours ils sont placés sur des plateaux d'où ils dominent une certaine étendue du pays; Aix-la-Chapelle, en outre, est trop éloigné de la Meuse. M. Ernst, notre maître à tous, trouvait déjà que Wittem l'était beaucoup trop [1]. Quant à M. Delvaux, ce grand ami de M. Ernst, si, à propos des fouilles du *Steenbosch*, il a indiqué vaguement Fouron-le-Comte, c'est qu'il croyait retrouver, dans les noms que portent de nos jours certains hameaux et *lieux-dits* de la commune, les souvenirs lointains d'une bataille, mais comme la grande vallée, *magnam convallem*, cet accessoire obligé, est éloignée de plus d'une lieue de Fouron-le-Comte et ne s'ouvre pas de ce côté, elle est inabordable pour une armée débouchant du Steenbosch, aussi, faisait-il bon marché de son opinion, et, dans les conversations que j'avais avec lui, se rangeait-il de mon côté pour placer Aduatuca à Hontem, hameau de Gransfeld — Limbourg néerlandais [2] — éloigné à peine d'une lieue de la Meuse. C'est à une petite demi-lieue de Hontem que vient déboucher cette grande vallée qui mène directement au gué de Navagne. La Meuse était-elle guéable près de

[1] *Histoire du Limbourg.*

[2] Je ne sais trop pourquoi plusieurs écrivains s'obstinent toujours à dire *Houthem* au lieu de *Hontem*.

Visé, demande M. De Vlaminck? Mais certainement. Le gué a toujours a été connu dans ces contrées : les Espagnols, les Croates de Jean de Wert, les Français sous Louis XIV ont maintes fois passé la Meuse à Navagne; de nos jours, avant l'établissement du chemin de halage sur la rive belge, les villageois, dans les temps de sécheresse, voituraient même leurs récoltes d'une rive à l'autre, et enfin, pendant les années que j'ai passées à Lixhe, j'ai vu les bestiaux traverser ce gué. Existe-t-il encore depuis qu'il y a quelques années on a construit les barrages de Visé? Je l'ignore.

En finissant ce fastidieux plaidoyer, je dirai que Moke, après avoir fait observer que le sang de la belle race cimbrique est encore reconnaissable dans une partie de la Hesbaye et du pays de Namur, ajoute : « et je voudrais que » quelque historien de cette contrée fit ressortir, mieux » que je ne le puis, le caractère remarquable de ses popu- » lations. »

Le jour où ce vœu se réalisera, la question sera résolue.

CAUMARTIN.

RÈGLEMENT POUR L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS DE GAND. — Veut-on connaître les conditions, auxquelles le directeur, les comédiens et les musiciens de l'orchestre du théâtre français au siècle dernier, étaient soumis par le magistrat de la ville? Lisez le règlement suivant, publié par le grand bailli et les échevins, au commencement de l'année théâtrale de 1775. — Plusieurs articles de cette « *ordonnance politique*, » comme on disait alors, nous paraîtront aujourd'hui passablement étranges.

« *Monsieur le grand-bailli et le magistrat de la ville de Gand, pour remedier au deffaut de reglement qui jusqu'ici a occasioné nombre d'abus et d'inconviens, aussi contraires à la bonne police que desagréables pour le publicq, ordonne,*

pour y obvier, que les articles suivants soient observés avec exactitude, tant par les comédiens qui se trouvent maintenant dans cette ville que par ceux qui pourront y venir par la suite, et constitue à cet effect messieurs les echevins Vilain et Goethals, comme commissaires, pour faire executer la présente ordonnance.

» Art. 1er. — Le spectacle commencera à cinq heures et un quart précises, sans que cette heure puisse varier, sous quelque pretexte que ce soit, et le directeur sera tenu de faire lever le rideau à ce moment, sous peine d'une amende d'une couronne, pour lui, ou pour celui des acteurs ou actrices qui occasionneront un retard à cet article de l'ordonnance.

» Art. 2. — Aucun des acteurs et actrices ne pourra s'absenter de la ville pour decoucher, sans en avoir au préalable obtenu la permission des commissaires ou du directeur et sous peine d'amende arbitraire ou de prison selon les circonstances.

» Art. 3. — Tous les acteurs et actrices, qui ne seront pas emploiés dans une pièce qui exigera du spectacle, ne pourront se refuser d'y paroitre ou d'y chanter, si c'est un opera, lorsqu'ils en seront requis, sous peine d'amende ou autre punition.

» Art. 4. — Le directeur devra remettre aux échevins commissaires, chargés à la police de la comédie, une liste des sujets qui composent sa troupe, en indiquant l'employ pour lequel chaque acteur ou actrice aura été engagé pour former le répertoire de chaque quinzaine.

» Art. 5. — Le directeur indiquera un jour et une heure d'assemblée pour y concerter avec les acteurs et actrices les pièces qui pourront être jouées dans la dite quinzaine. Ceux ou celles qui ne se trouveront pas à la dite assemblée paieront une couronne d'amende.

» Art. 6. — Les acteurs et actrices ne pourront refuser

aucun rôle, bon ou mauvais, de l'emploi pour lequel ils se seront engagés, sous les peines qui seront prescrites par les commissaires, préposés à cet effet.

» Art. 7. — Lorsque le répertoire sera fini, les échevins commissaires (après l'avoir approuvé) devront le faire signer au directeur et aux acteurs et actrices, pour qu'il ne s'y fasse aucun changement, sans l'agrément des susdits commissaires, surtout dans les pièces nouvelles, ce qui seroit préjudicier directement aux plaisirs du public; et si le directeur ou un acteur ou actrice en retardoit la représentation par sa négligence, il sera punissable selon que les commissaires jugeront que le cas l'exige.

» Art. 8. — Comme il est juste de pourvoir à l'intérêt des acteurs, ainsi qu'à ceux de la direction, si par hasard le directeur au bout du mois expiré n'étoit pas exact à payer les appointements de ses pensionnaires, ils pourront se pourvoir contre lui en s'adressant aux commissaires qui devront les soutenir dans leurs prétentions et les faire paier, en y contraignant le directeur par les voies de droit, si les premiers ordres ne suffisaient pas.

» Art. 9. — Le directeur, acteurs et actrices ne pourront se dispenser sous tel prétexte que ce soit, d'assister aux répétitions qui leur auront été indiquées, sous peine d'amende d'une demie couronne, pour celui ou celle qui manquera l'heure fixée, et d'une couronne pour celui ou celle qui ne viendra pas du tout.

» Art. 10. — Pour le maintien de ce dernier article et de l'article premier, le directeur veillera à ce que les garçons de théâtre avertissent exactement pour les répétitions et que les paquets des acteurs soient exactement dans leurs loges à quatre heures précises; et si le retard du spectacle étoit occasionné par la négligence desdits garçons de théâtre, le directeur leur fera paier une amende de quatre escalins pour la première et la seconde fois, et les renverra à la troisième, sous peine d'en être responsable lui-même.

» Art. 11. — Les musiciens feront l'ouverture de l'orchestre par de bonnes symphonies, et cela à cincq heures précises, c'est-à-dire un quart d'heure avant que le spectacle commence. Ils seront tenus de se trouver exactement aux répétitions, et cela autant de fois qu'elles seront jugées nécessaires au bien du service. Ils auront soin de jouer tous pendant les entractes, sans qu'aucun ne puisse s'en dispenser et ceux qui contreviendroient aux différents articles, portés dans notre ordonnance, seront punis selon l'exigence du cas.

» Art. 12. — Les commissaires prendront connaissance de tous les différens et difficultés qui pourroient y avoir parmi la troupe, et en décideront; chacun de la troupe devra se conformer à ces décisions, à moins que les commissaires ne jugeront le cas assez grave pour en porter la connoissance au magistrat pour en décider.

» Art. 13. — Le directeur rendra compte aux échevins commissaires des contraventions qui se feroient au présent règlement, à peine d'en être personnellement responsable, et pourqu'il ne puisse être pretexté cause d'ignorance du présent reglement, il en sera remis un exemplaire au directeur, un à chacun des acteurs et actrices et un seul pour tout l'orchestre.

» Fait au collége ce 18 Octobre 1775. Témoin le soussigné secrétaire de la ville de Gand.

» (*Signé :*) P. van Alstein. »

Ce règlement se trouve inscrit dans le registre intitulé : *Ordonnantien politique, 1781 ad 1791* (p. 37ᵛ à 39ᵛ), aux archives de la ville. Fr. De Potter.

Fossé d'enceinte de l'ancien béguinage de Sainte-Elisabeth. — Charte du 8 juin 1485. — Les derniers

vestiges du fossé d'enceinte qui servait anciennement de clôture au grand béguinage ou béguinage de Sainte-Elisabeth en notre ville, sont près de disparaître. C'est ce qui nous engage à reproduire ici une charte du duc Jean de Bourgogne, à cause de l'intérêt qu'elle présente pour l'ancienne topographie de notre ville.

« Jehan, Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, Dartois et de Bourgoingne, Palatin, Seigneur de Salins et de Malines, A nostre bailli de Gand ou à son lieutenant, Salut. La maitreise des beghines du beghinaige de Sainte Elisabeth, estans en nostre ville de Gand, nous a fait exposer comme selon les titres et privilèges dudit béghinage octroyé devans noz devanciers, Contes et Contesses de Flandres et les Chatellains de Gand, leur appartiegne et doit appartenir le fossé et le tresfons, si avant quil sestent, depuis le bout de la beurckstraete jusques au dehors de la Walleporte, laquelle est en partie fondée sur le tresfons et heritage du dit beghinage, et pareillement leur appartient le fossé et le tenement dicellui si avant quil sestent, jusques à la terre et chaucee appellee saincte Marienlant, et ainsi les dites beghines et leurs devanciers dont ilz ont cause en cette partie, en ont joui use l'espace de cent et cinquante ans ou environ, excepté depuis huit ans en cas que Staes Onredene, receveur des rentes perpétuelles de notre dite ville, sest efforce de bailler a rente une partie de leur heritage dessus dit estant entre le dit fosse et la dite chaucee en disant le dit héritage appartenir à la dite ville, a tort, contre raison et en leur tres grand prejudice et domaige et soit encore plus si par nous nestoit sur ce pourvu de remede; en quel elle nous a fait humblement supplier, pourquoi, nous, ces choses considerées, et que le dit beghinage est fondé par nos devanciers, comme devant est touchié, vous mandons et enjoignons que vous fitz expres commandement de par nous au dit Staes Onredene, receveur des rentes per-

petuelles appartenant a nostre dite ville de Gand, qu'il seuffre et laisse icelle suppliante maîtresse des dites beghines paisiblement jouir user du dit heritaige appartenant à icelui beghinaige, en ostant et mettant au neant tout empechement par lui sur ce mis, et en cas dopposition, assigner jour aux opposans pardevant nos amez et feaulx Conseillers, les gens qui notre prochaine audience tendront en notre dit pais de Flandres pour repondre sur ce a la dite suppliante comme maîtresse du dit beghinaige, proceder en oult si comme il appartendra de raison, ausquelz nos conseillers mandons et par ces présentes commectons que, entre les parties, icelles oyes, facent bon et brief accomplissement de justice, car ainsi nous plait il... et voulons estre fait cet à la dite suppliante, lavons octroyé et octroions de grace especiale par ces non obstant quelxconques susdits susceptees empetrees ou empetrer au contraire.

» Donné en notre ville de Gand le viij[e] jour de juing lan de grace mil quatre cent et cinq.

» Par Monseigneur le Duc, a la relation du Conseil auquel nous esties, *signé* Gaves.

» *Sur le plit etoit comme il sensuit :*

» Dit es mandament van den hertoge Jan ghisent in Justaes Onredene, van Grave van Vlaenderen dat hy gheeft de grond aen het begynhof van burchstraete tot de Walpoorte tot Sinte-Marie landt. »

(En copie aux Archives de la ville de Gand, n° 492 de l'*Inventaire analytique des chartres et documents*).

CHRONIQUE.

Documents inédits relatifs au XVI^e^ siècle, par le baron Kervyn de Lettenhove[1]. — Cette première partie du nouvel ouvrage du baron Kervyn parue parmi les publications de la Commission royale d'histoire, est spécialement consacrée à Marguerite de Parme, don Juan d'Autriche, Guillaume d'Orange, Louis de Nassau, Marnix, Hembyze et Ryhove : elle renferme des documents du plus haut intérêt et des détails nouveaux sur un certain nombre de personnages; il est bon de lire ces pièces authentiques qui ne mentent pas, afin de se faire une idée exacte de gens dont la réputation a été bien des fois surfaite ou considérée sous un jour peu conforme à la vérité. Ces documents sont tous extraits des dépôts de Londres (*Record Office*, *British Museum*), de Paris, de Simancas, de La Haye, de Bruxelles, et des archives françaises à St-Pétersbourg.

Voici un aperçu de ce que nous y rencontrons : les désordres des anabaptistes à Bruges en 1565, des poésies et des chansons des gueux, des papiers de la duchesse de Parme donnant heure par heure le tableau de sa lutte contre les confédérés, sa déclaration sur leur requête du 23 avril 1566, un mémoire au nom du prince de Condé à la reine d'Angleterre pour lui expliquer sa rébellion et lui demander aide et secours, un compte curieux des frais de l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, des documents relatifs à l'entrée du prince d'Orange en France en 1568, l'importante correspondance du prince d'Orange avec son confident Jacques de Wesembeek, un rapport secret de don Francès de Alava sur la situation de la cour de France, l'insurrection de la Zélande contre l'Espagne, un mémoire anonyme conçu dans un style très indépendant, adressé à Philippe II

[1] *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVI^e^ siècle*, publiés par M. le baron Kervyn de Lettenhove, président de la Commission royale d'histoire. Première partie. Bruxelles, F. Hayez, 1883.

et lui dévoilant toutes les plaies de la situation, une correspondance du plus haut intérêt de don Juan d'Autriche, des lettres du prince d'Orange à la reine d'Angleterre, aux Etats de Flandres et divers autres, des lettres de Marnix, des lettres d'Hembyze au prince d'Orange, dont une écrite soi-disant au nom des échevins de Gand, enfin une apologie de Ryhove, composée par lui-même. Ces documents, d'un incontestable intérêt, sont pour la plupart d'une haute importance historique. EMILE V...

MOSAÏQUE DU XII^e SIÈCLE. — Dans un des derniers numéros de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, M. de Linas décrit une mosaïque extrêmement curieuse, découverte à Arras; elle représente Frumauld, archidiacre d'Ostrevent, mort évêque d'Arras. En voici la description :

Cette mosaïque, d'un aspect simple et sévère, rappelle les œuvres byzantines. A cette époque, encore peu éloignée de l'influence carlovingienne, les arts décoratifs comme l'architecture étaient tout imprégnés du goût de Byzance, surtout en cette partie des Gaules qui tient au bassin du Rhin.

Le travail a pour éléments des cubes de marbre, de terre cuite ou de verre coloré, juxtaposés et reliés par un ciment très dur.

L'évêque est représenté dans son costume pontifical, la mître en tête et la crosse en main. Son costume se compose de l'aube, de l'étole, d'une tunique, d'une dalmatique, du manipule et de la grande chasuble. Essayons de donner une description détaillée de cette belle œuvre d'art.

La mosaïque est établie sur une grande dalle de pierre bleue, offrant 2 mètres 68 centimètres de long et 1 mètre 15 centimètres de large. Cette pierre est creusée pour recevoir les petits cubes de diverses couleurs, et ces creux sont agencés de manière à former un double cadre et un tableau. On peut même dire qu'il y a trois cadres, si l'on veut faire entrer en ligne de compte la première bordure extérieure faite par la pierre elle-même. Après cette bordure en vient une autre toute composée d'une suite de losanges formés par des lignes blanches, noires, vertes et rouges. Une autre bordure est encadrée dans cette seconde, percée de distance en distance, non plus de losanges, mais de ronds et de carrés alternés. Il y a ensuite trois lignes blanches, rouges, noires, qui encadrent immédiatement le tableau, composé d'une grande mosaïque sur fond d'or.

. . . . . .

Il y a au Musée national de Bonn une mosaïque semblable de Gilbert, abbé de Laach (Rhin) 1152. C'est le même travail, et au-dessus de la tête des personnages à mi-corps : GILBERTvs ABB. H. M. P. (Gilbertus abbas hoc monumentum posuit) avec une longue épitaphe métrique au-dessous. EMILE V...

DÉCOUVERTE DANS LA MEUSE. — Il y a quelques mois, on découvrit dans la Meuse, entre Flémalle et Chokier, un fragment (0.07×0.09 cent.) de bronze, ayant appartenu à l'un des feuillets d'un diplôme militaire de Trajan. On peut lire à ce sujet deux articles parus dans les Bulletins des Commissions d'art et d'archéologie. Ce fragment de bronze fait actuellement partie du Musée — en formation — de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége.

D'après ce qu'on raconte, ce précieux document aurait une valeur considérable. Le Ministre de l'Intérieur, après avoir consulté le Comité de législation, a confié à un avocat du barreau de Bruxelles, Me Duvivier, le soin de revendiquer au nom de l'Etat ce bronze rarissime qui serait sa propriété, ayant été découvert dans le lit d'un fleuve. Tout le monde savant s'intéresse à l'issue de ce litige. Une photogravure et une restitution du diplôme trouvé à Flémalle figurent dans le tome XXI du Bulletin, accompagnés d'une intéressante notice de M. H. Schuermans.

DÉCOUVERTE A ROME. — Voici quelques détails sur l'obélisque découvert à Rome, derrière l'église de la Minerve :

L'obélisque est en marbre de l'espèce appelée *Siénite*. Il mesure 6 m. 40 de longueur, et son état de conservation est parfait; on peut le regarder comme le pendant de celui qui s'élève sur la place de la Rotonde.

Il porte gravé le nom de Pharaon Ramsès II, de la XIXe dynastie (1400 ans avant J.-C.), celui que les Grecs appelaient Sésostris, et les inscriptions hiéroglyphiques des trois côtés actuellement visibles offrent à peu près cette signification.

I. — Horus, taureau aimé de la justice, Roi de la Haute et Basse-Égypte, fils du Soleil, Ramsès, aimé d'Ammon, a conquis tous les pays par sa puissance, Soleil puissant de justice choisi par le Soleil, aimé d'Harmachis.

II. — Horus, taureau puissant, fils d'Athoum, Roi de la Haute et Basse-Égypte. Soleil puissant de justice, choisi par le Soleil, fils du

Soleil, Ramsès, aimé d'Ammon, sa pensée est comme la pensée d'Osiris, Seigneur des couronnes, Ramsès, aimé d'Ammon, aimé d'Ammachis.

III. — Horus, taureau puissant, aimé de la justice, Roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Soleil puissant de justice, choisi par le Soleil, fils du Soleil, Ramsès, aimé d'Ammon (a bâti) les temples.... Seigneur du monde, Soleil puissant de justice, choisi par le Soleil, aimé par Horus des deux horizons.

Le quatrième côté, qui n'est pas encore entièrement découvert, renfermera probablement, d'après le professeur Marucchi, une répétition des choses traduites ci-dessus.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV [1].

VII.

Bien que ce soit surtout à Louvois que l'on doive l'organisation de l'intendance et du commissariat des guerres, plus de trente ans avant lui, Richelieu avait établi, auprès des armées, des *intendants de justice, police et finances*. Cette mesure, dit M. Lêques, (*Les administrateurs militaires depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, 1876, p. 89-91) eut pour résultat de séparer le commandement des troupes et l'administration proprement dite.

Ainsi qu'il le fait remarquer avec raison, l'autorité de ces fonctionnaires était considérable, puisqu'ils comprenaient dans leurs attributions la direction du personnel et du matériel, et la surveillance du recrutement, des fournitures et de la solde, ainsi que la perception des contributions de guerre imposées au pays conquis. Ils avaient, en outre, la police des troupes et l'exécution des

[1] Suite. Voir *Messager des sciences historiques*, 2e livraison, 1883, p. 152.

ordonnances royales, et souvent ils cumulaient, surtout sur les frontières et dans les contrées récemment occupées, l'intendance des troupes en campagne et celle de la province où elles séjournaient.

Il ne restait plus aux chefs des armées que leur attribution essentielle, le commandement. Et, encore, souvent l'intendant prenait-il part au conseil des opérations et pouvait-il, lorsqu'il les croyait contraires aux intérêts de l'État, paralyser l'action du général par sa mauvaise volonté dans l'organisation des services. Les dépêches de Colbert et de Louvois nous en montrent de fréquents exemples, autant dans la marine que dans l'armée.

C'est un emploi de ce genre que Robertot fut définitivement appelé à remplir pendant plusieurs années, mais tout en conservant la charge d'Intendant de l'évêché de Metz pour Mazarin; aussi trouvons-nous dans les lettres que nous avons recueillies et qui vont devenir beaucoup plus fréquentes, de nombreuses traces de cette dualité. De plus, le Cardinal continue à le considérer comme un de ses agents politiques, et c'est à ce titre que nous avons encore à l'envisager pendant tout son séjour à Metz.

« La correspondance de Mazarin, écrit M. Chéruel (*Lettres de Mazarin, préface,* t. I, VI), atteste avec quelle vigilance il s'efforça de conserver les anciens alliés de la France et de lui en conquérir de nouveaux; avec quelle ardeur il prépara les plans de campagne, stimula les généraux, prit part aux succès, répara les échecs, et, dans un

pays épuisé par de longues guerres, trouva des ressources pour entretenir plusieurs armées, équiper des flottes et payer des subsides à des alliés exigeants. Sans fermer les yeux sur les défauts du Cardinal, sur son avidité, sa dissimulation, ses intrigues, on ne peut méconnaître son activité prodigieuse, son intelligence des affaires de l'Europe, sa passion pour la grandeur de la France, qu'il ne séparait pas de la sienne. »

Les lettres inédites, que nous allons transcrire et analyser, justifieront parfaitement cette appréciation du caractère de Mazarin. Mais, afin d'y mettre plus de clarté, nous ne nous astreindrons pas à suivre exclusivement l'ordre chronologique pendant ces deux années 1656 et 1657, et nous séparerons ce qui concerne les affaires politiques, l'intendance générale des troupes, ainsi que les rapports de celles-ci avec les habitants, l'administration des régiments appartenant au Cardinal, les intérêts de son évêché et de ses abbayes et, en dernier lieu, les affaires personnelles de Robertot.

Nous trouvons d'abord, dès le 12 mai 1656, une lettre de Mazarin à ce dernier, dont la minute, ainsi que la suivante, est de la main de son secrétaire Silhon, l'un des membres de l'Académie française.

Il le charge d'exprimer ses regrets au Duc de Wurtemberg, du mauvais traitement qu'auraient subi à Metz quelques officiers à son service, mais en prenant soin de lui recommander de rester dans des termes généraux, de manière, sans doute, à ne pas engager la solution définitive de cette affaire.

Mazarin à Robertot.

Pour Mr de Robertot, intendant de l'Evesché de Metz, du 12me de may 1656.

Je vous ai déjà fait connoitre, par d'autres lettres, combien j'estimois la personne de Mr le duc de Wirtemberg, et combien j'estimois ses intérets. J'ay appris qu'il avoit quelque mécontentement au sujet de quelques-uns de ses officiers qui auroient esté maltraités à Metz, en une certaine rencontre; c'est pourquoi, la présente reçue, vous prendrez la peine de lui escrire, comme en aiant ordre, qu'on a eu ici beaucoup de desplaisir de cet accident, qu'on voudroit n'estre point arrivé, comme on prendra soingneusement garde qu'il n'en arrive point de pareils à l'avenir. En écrivant à ce Prince, vous vous tiendrez dans cette généralité, sans trait au particulier de l'affaire qui ne lui est pas inconnue et sans désigner personne.

(*Affaires Étrangères.* Vol 37, p. 141. *Lorraine*).

Huit jours plus tard, c'est le beau-frère du résident de l'Électeur Palatin qu'il s'agit de faire réintégrer dans ses biens situés dans le gouvernement de Thionville. Nous ne pouvons déchiffrer le nom exact de ce personnage chaudement recommandé par l'Électeur de Trèves, mais nous savons que le ministre de l'Électeur Palatin à Paris fut, de 1640 à 1658, Pawel de Ramminghen.

Mazarin à Robertot.

Pour Mr de Robertot, du 18me de may 1656.

J'ai été prié par Mr l'Electeur de Trèves de m'employer pour faire restablir le Sr d'Amihbaeren dans le bien qu'il

a dans le gouv[t] de Thionville, et qui luy avoit été confisqué durant la guerre d'Allemaigne, à cause qu'il avoit servi le Duc de Bavière. Il fonde son restablissement sur la paix de Munster qui le lui apportoit. Il y a eu quelques ordres du Roy expédiés sur ce subject. Je vous prie d'examiner l'état de la chose ; si elle se trouve de la sorte, il est juste qu'il jouisse de l'effect de cette paix, que nous voulons observer tant aux petites qu'aux grandes occasions. S'il se rencontroit quelque difficulté en cette affaire, pour laquelle il falloit avoir recours ici, vous n'avez qu'à me le faire sçavoir, afin que j'y fasse pourvoir, s'il est possible, désirant gratifier ledit sieur d'Amihbaeren, tant pour la recommandation de M[r] l'Electeur de Trèves, que parce qu'il est beau frère du Résident de M[r] l'Electeur Palatin, qui est une personne que j'estime et que je seroi bien ayse d'obliger.

(*Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 142. *Lorraine.*)

Un ancien président du parlement, Etienne Boneau de Brie, ayant passé près de Metz, en quittant le prince de Condé, qui était toujours à la tête des ennemis de la France, et séjourné à Grimont (commune de St-Julien-lez-Metz), Robertot entre dans des détails sur les projets de mariage qui semblaient alors mis en avant entre Mademoiselle de Rosières, fille du gouverneur de Marsal, d'une des meilleures familles de Lorraine, et Georges de Monchy, marquis d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, fils du maréchal d'Hocquincourt (Charles de Monchy) et sur les prétentions qu'élevait aussi à la main de cette héritière, Henri de Pas, dit le Comte de Pas, gouverneur de Toul, et frère d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières, lieutenant-général et plus tard ambas-

sadeur dans plusieurs cours d'Allemagne et en Suède.

Robertot à Mazarin.

27 juin 1656.

Monseigneur,

J'ai creu qu'il estoit de mon debvoir d'escrire à Vostre Eminence que Mr de Bonau de Brie, qui a quitté depuis quelque tems Monsieur le Prince, passa hier en cette ville pour s'en retourner en France; il venoit de treuver Mr de Rosières, qui est tousjours malade et fort incommodé chez Mr d'Ort, beau frère de Mr le marquis de Feuquières, qui demeure en une terre qui s'appelle Grimont, à une demie-lieu de la ville de Metz. Ledit sieur de Bonau avoit aussi esté voir Madame de Rosières à Marsal, de la part de Monsieur le mareschal d'Oquincourt et de madame la Mareschalle. Je croy que ce voiage a esté fait touchant le pourparler de mariage de Mr le marquis d'Oquincourt avec Madlle de Rosières. Mr le conte de Pas, qui a aussi quelque pensée pour la dite damoiselle, m'a lasché une parole que Monsr le Mareschal d'Oquincourt offroit cent mil escus, au dit Sr de Rosières, du gouvernement de Marsal.

Robertot.

(*Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 143. *Lorraine.*)

Mademoiselle de Rosières n'épousa, du reste, ni l'un ni l'autre. Le marquis d'Hocquincourt s'allia à Marie Molé et le comte de Pas devint le gendre du comte de Limbourg-Styrum.

Le 12 juillet, Mazarin, qui se trouve à la Fère, engage Robertot à continuer à le tenir au courant de tout ce qui se passe à Metz et le charge de remettre au Maréchal de Fabert, gouverneur de cette ville, des fonds qui étaient entre ses mains :

Mazarin à Robertot.

A la Fère, le 12 juillet 1656.

Encore que depuis quelque tems je n'aye pas fait response à vos lettres, je n'ay pas laissé de les voir toutes avec beaucoup de contentement. Vous me ferez plaisir de continuer à me donner advis des choses les plus considérables qui viendront à vostre connoissance ; je n'ay rien à répliquer à toutes celles que vous m'avez escrites, que pour vous remercier du soing que vous avez eu de m'en donner part ; mais je vous prie de me mander si vous avez fait tenir à Monsieur de Faber l'argent qui vous restoit, ainsy que je vous avois escrit, et au surplus de faire singulier état de mon affection.

(*Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 160. *Lorraine.*)

Dans les affaires qu'il eut de la sorte à traiter avec un certain nombre des anciennes familles souveraines de la Lorraine ou de l'Empire, Robertot eut aussi à s'occuper des intérêts de la maison de Salm, ainsi que le montrent de curieuses correspondances des Altgraves de Salm adressées à Mazarin (*Affaires Étrangères. Lorraine,* passim.)

Il y avait déjà eu amitié et presque parenté entre les Salm et les Grouchy, puisque nous lisons dans « l'Inventaire des meubles qui se sont retrouvés en l'hostel de Salm à Nancy, à la charge de Pierre Vincent, valet de chambre de Mgr de Vaudemont, et par luy gardées en un cabinet du dict hostel. — Faict à Nancy, le dixième jour du mois de décembre mil six cents et quatorze. « ....une espée aiant la lame à une arête, la garde plate grise et

couverte, la poignée en fil de leton, vient de Mr de Grouchy. »

Cet hôtel de Salm, brûlé en 1683, avait été construit par Paul, comte de Salm, baron de Brandebourg, seigneur de Stainville, en son vivant conseiller d'État du duc de Lorraine, et qui épousa Marie le Veneur, dont il n'eut qu'une fille, Catherine, mariée à François de Vaudemont, fils de Charles III, duc de Lorraine[1].

[1] Le tableau généalogique ci-après démontre que les Salm et les Grouchy avaient un ancêtre commun.

Jean le Veneur, chevalier, marié avec Agnès le Baveur.

Philippe le Veneur, seigneur de Tillières, épouse Marie Blosset.	Jeanne le Veneur, mariée à Robert le Vannier, Sgr de Graval.
François le Veneur, baron de Tillières, épouse Marie de Hellande.	Isabeau le Vannier, mariée à Colard de Grouchy, Sgr de la Chaussée.
Jean le Veneur, baron de Tillières, épouse Gillone de Montéjean.	Jean de Grouchy, marié à Isabeau de Morant.
Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, épouse Madeleine de Pompadour.	Christophe de Grouchy, marié à Nicole le Prevost.
Marie le Veneur, comtesse de Tillières, épouse Paul, comte de Salm.	Jean de Grouchy, marié à Françoise de Montsurres, fille du Sgr d'Auvilliers.
Catherine, comtesse de Salm, épouse François de Lorraine, comte de Vaudémont.	François de Grouchy, marié à Marie de Toustain.
	Thomas, Adrien, Jacques et Mathieu de Grouchy.

(*Dressé par M. de Larbre.*)

Robertot, à son arrivée à Metz, avait eu des difficultés avec le gouverneur, avec l'évêque auxiliaire, le chapitre et les officiers des abbayes; chaque jour, depuis trois ans, il avait eu à lutter contre les prétentions de ses collègues du parlement; il allait cette fois avoir en face de lui le Maître-Échevin et le conseil de Ville, et, avec eux, le lieutenant de Roi et les syndics des communes de l'Evêché. Ses fonctions de commissaire des guerres lui attiraient l'hostilité des officiers des divers corps en quartier ou en garnison, dont il avait à surveiller la conduite et à régler la solde, trop parcimonieusement comptée par le Cardinal. Il lui restait à avoir un dernier adversaire, plus tenace, plus acharné que tous les autres, l'Intendant de Lorraine, Le Jay, jaloux de voir le Cardinal adresser ses ordres à son agent, avec le titre d'*Intendant de l'Évêché de Metz*. De plus, Robertot avait entrepris une tâche sous le poids de laquelle les hommes les plus énergiques succombent presque toujours : il voulait réformer les abus; lorsque le peuple payait une contribution, il tenait à ce qu'elle fut affectée à l'emploi auquel elle était destinée. Ce n'est pas que nous ne le voyons cependant, à l'occasion de la Contour, comme, plus tard, pour Chevigny à Ypres, se laisser émouvoir par des considérations qu'un homme de cœur peut comprendre, et qu'un soldat admet, mais qui, introduites dans la comptabilité de l'État, devraient mener, de tout temps, aux galères ceux qui les mettent en pratique.

Robertot écrivait le 13 janvier 1657 :

Votre Eminence me permettra de luy dire deux mots de la beauté de son gouvernement de Metz, qui est le seul ancien gouvernement du Roiaume où le pais n'est pas taillable, ni comptable de ses bourses aux Conseils ou aux Chambres des Comptes, et où les trois ordres sont en possession de faire toutes sortes d'impositions sans lettres patentes. Le Païs Messin n'est pas bien grand, mais il est des meilleurs. Vous avez, Monseigneur, un Evesché, qui l'avoisine, qui est un grand païs très fertil, que deux années de paix raccommoderont, lequel n'est plus taillable, sinon par Vostre Eminence. Ces considérations rendent ce gouvernement considérable en la personne de Vostre Eminence, qui en est le seigneur spirituel et temporel, tant en qualité d'Evesque que d'Abbé de trois grandes abbayes (saint Arnoult, saint Vincent et saint Clément) qui sont dans la ville de Metz. Quoi, Monseigneur, Vostre Eminence voudroit-elle se donner un maistre dans son propre bien, car c'est ainsy, Monseigneur, qu'on doit appeler les gouverneurs dans les frontières? Je demande très humblement pardon à Votre Eminence de la liberté que j'ai pris de luy escrire si franchement mes petits sentiments. Si Vostre Eminence ne possedoit pas la plus part des terres de ce gouvernement, ou qu'il n'y allât pas du bien de son service, je me serois bien gardé de l'importuner par la lecture d'une si longue lettre.

J'oubliois encore de dire à Vostre Eminence que la charge de Maistre Eschevin qu'a le sieur Thiolet est la plus considérable de tout le gouvernement de Metz. Il est le maître des domaines de la ville, des baux, des impositions et de toutes les finances de la dite ville et du Païs Messin. Si Vostre Eminence garde ce gouvernement, elle doit mettre en ceste charge une personne d'intégrité, qui luy rende un fidele compte et n'agisse que par ses ordres. Je suis asseuré

que Vostre Eminence aura pour le moins autant de satisfaction de celuy qu'elle establira en ceste charge que de ceux qui commandent les armées, lesquels n'auront pas si grand pouvoir que M. de la Contour, si elle en destache le droit d'ordonner des finances.

(*Affaires Étrangères*, Vol. 37, p. 234, *Lorraine*).

Cette charge de *Maître-Échevin* avait été, en effet, considérée de tout temps, mais surtout lors de l'indépendance de Metz, comme la plus importante de la ville, et Saulcy rappelle que le plus beau vœu que l'on formât, lors de la naissance d'un fils, était de le voir devenir un jour *Maître-Échevin, ou tout au moins Roi de France*. Le père du maréchal de Fabert, Abraham Fabert, imprimeur, à Metz, avait été appelé cinq fois de suite à les remplir, et, sur la *Description du pays Messin*, gravée en 1617, par *J. Le Clerc*, il met avec orgueil : *De l'industrie de M. Ab. Fabert, l'un des magistrats du lieu.*

Robertot soupçonnait le Maître-Échevin en exercice, Simon de Thiolet, élu le 26 mai 1648 et qui resta en fonctions jusqu'en 1659, de prélever au-delà de ce qui lui était prescrit par les ordres de Louis XIV, et cela, de concert avec la Contour, lieutenant de Roi. C'est pour ce motif qu'il demande au Cardinal de le remplacer par un homme honnête. Mazarin avait déjà reçu de M. de la Porte une dénonciation en règle contre la Contour et il lui avait répondu le 3 janvier 1657 :

Que la justice ne vouloit pas qu'en des choses de cette nature on donna créances au rapport d'un seul et qu'il le

prioit de signaler de tous ces abus à Robertot qui l'en informeroit exactement et avec diligence.

(*Affaires Étrangères*, Vol. 37, p. 231, *Lorraine*).

Pour achever de convaincre le Cardinal, il lui rapporte une tentative de corruption dont il a été l'objet de sa part et expose ensuite, avec des détails un peu longs peut-être, le système de la surimposition et les fraudes auxquelles elle donnait lieu.

Le sieur de la Contour que Robertot traite si sévèrement et qui fut un de ses principaux adversaires pendant son séjour en Lorraine, était, depuis 1649, lieutenant de Roi de la ville de Metz, et il avait, à la mort du sieur de Lambertye, joint à cette charge celle de lieutenant de Roi de la citadelle. Après la mort du maréchal de Schomberg, et malgré la promesse faite par Louis XIV aux magistrats de leur donner un gouverneur « qui essuyerait les larmes que la perte qu'ils venaient de faire leur faisait verser, » suivant l'expression des Bénédictins, dans leur *Histoire de Metz*, ce ne fut qu'en 1661 qu'il fut pourvu à la vacance et que le maréchal de la Ferté Senecterre, fut investi de cette dignité. Aussi, pendant cette longue période, la Contour, en vertu de sa charge de lieutenant de Roi, exerça-t-il les fonctions de gouverneur. En 1665, il résigna ses deux charges; la lieutenance générale de la ville fut donnée à son gendre, désigné sous le nom du sieur de la Vogadre, ou l'Avogadre, que nous voyons plusieurs fois dans cette correspondance et dans le nom

défiguré duquel il faut reconnaître l'un des membres de la famille italienne des Avogadro, qui occupe encore une situation considérable en Piémont. Cet officier était venu à Metz, dans un des régiments de Mazarin, où il eut un commandement élevé; fixé dans le pays, par son mariage avec la fille de la Contour, il y resta, francisa son nom, et y forma une branche dont l'existence en Champagne, au XVIII[e] siècle, est mentionnée par La Chesnaye des Bois.

..... Pour response à ce que Vostre Eminence me comende de luy dire de la surimposition, il a esté impossible à qui que ce soit de la ville de Metz, hors Mons. de la Contour, le sieur Thiolet, Maistre Eschevin, et les Dix de la Maison de Ville, de pouvoir sçavoir au vray ce qu'ils avoient imposé sous le nom de quartier d'hyver; et cette surimposition qui alloit à 30,000 escus et plus, par la congnoissance que j'en peux avoir, s'est faitte à dessein d'en profiter. Toutes les raisons que M. de la Contour et Mess. de la Maison de Ville ont escript à Vostre Eminence ne sont pas véritables, d'autant que les déjections des usines de la ville de Metz, qui leur apportent du revenu, ne sont pas à la charge des villages de la campagne qu'ils avoient surtaxés du double. Leur dessein paroît en une offre que le Maistre Eschevin me fit de 200 pistolles, à mon arrivée à Metz, à condition que je ne me meslerois pas de leurs affaires. Comme de fait, Monseigneur, je n'ai fait aucune fonction d'intendant dans ladite ville de Metz et le Pais Messin, j'ai plus treuvé d'opposition en ma commission de la part de M. de la Contour que d'aucun autre, quoique nous nous voions deux et trois fois le jour.

Jusqu'à présent, M. de la Contour a empesché que j'aye veu les rolles d'imposition, et c'est, Monseigneur, le véri-

table pouvoir que doit avoir un intendant dans son département pour empêcher les surimpositions.

J'avois escript à Monsieur le Tellier de m'envoyer un ordre à cet effet, mais je n'en veux point, si Vostre Eminence n'y consent.

Pour revenir à l'offre de ces 200 pistolles, cela me fit entrer en soupçon que le Maistre Eschevin vouloit lever, comme à son ordinaire, plus que les ordres du Roy ne portoient, et, pour cet effet, j'obligeai M. le Grand Doien, chez qui je loge, d'aller en la Maison de Ville pour voir ce qui s'y passoit : mais, en huit ou dix assemblées où il fut, il ne put rien apprendre, le M^re^ Eschevin aiant toujours caché à tout le monde le gros de l'imposition.

Je tire ma seconde raison de la fason dont le M^re^ Eschevin vit avec M^r^ de la Contour ; ce M^re^ Eschevin n'a pas manqué, depuis 8 ou 10 ans qu'il le maintient en ceste charge, avec les Dix de la Maison de Ville, de lui aller rendre compte de ce qui s'y est fait. Je suis tesmoin oculaire de cette proposition, depuis quatre ans que Vostre Eminence m'a envoié à Metz. Ainsi Vostre Eminence peut juger si ce M^re^ Eschevin, qui est si dépendant de M^r^ de la Contour, avoit eu la hardiesse d'imposer une somme de 30,000 escus, sans le commandement du dit S^r^ de la Contour, qui avoit l'ordre du Roy pour faire cette imposition et qui n'alloit, suivant le département qu'il avoit fait, qu'à onze ou douze mil escus pour les 5 compagnies, et l'estat major de Gonteri qu'il avoit logés à Metz.

Ma troisieme raison, qui est convaincante et laquelle a mesme donné lieu depuis un longtems aux superimpositions qu'a souvent fait le M^re^ Eschevin, est la forme de rolliser les bourgois dans la ville qui est grande. Un porteur des roolles de l'Hostel de Ville, dont il y en a 12 ou 13 dans la dite ville, va par les maisons et fait commandement verbal sans délivrer de billets ni d'exploits, à chasque

bourgois de paier sa cotte et en cas de refus le menace d'exécution militaire, et touche les cottes des bourgeois, sans leur donner quittance des sommes qu'ils ont été contraints de payer. C'est en cette rencontre que l'on ne voit goutte aux surimpositions, les quelles il est presqu'impossible de vérifier. Les 3 ou 4,000 bourgois qu'il y a dans Metz sont taxés séparément. Il faudroit un demi-an pour en faire toutes les informations et pour oster tous moiens aux bourgois de se plaindre, on leur deffendoit d'aller à l'Intendant, d'aller au Parlement, même d'aller au Conseil du Roy. Et, toutes les fois qu'un bourgois s'est plaint, du vivant de feu Mr le Mareschal de Schomberg, on a chassé le bourgois de la ville, on luy a donné des soldats, on luy a fait quelqu'autre violance. Je suis tesmoin de pareilles menaces que Mr de la Contour a fait pour faciliter le paiement de cette surimposition dans la ville; il leur a deffendu de se pourvoir devant moy, au Parlement ou au Conseil, et dit qu'on n'avoit point d'autre raison, sinon qu'il falloit paier. Il est vray qu'il dit qu'on se peut pourvoir devant Vostre Eminence, et qu'il feroit ce qu'elle commanderoit. Voila, Monseigneur, la façon d'agir de Mr de la Contour, devant et après la mort de feu Mr le Mareschal, qu'il a continuée jusqu'au paiement de la surimposition que les trois ordres ont cassée, et qu'ils ont ensuite ordonnée à nouveau, ce qui n'est pas encore fait sur la ville. Il n'y a sorte de détour que le Maistre Eschevin n'ait faict pour oster la cognoissance et empescher que les députés du clergé et de la noblesse n'assistassent au réglement qui doit être faict sur les bourgois de la ville.

Pour les baillages de la campagne, le Maistre Eschevin leur envoie des billets d'imposition, à cause que les maires des villages n'en pourroient pas autrement faire la répartition sur les habitants des dits villages. J'ay justifié à M. le Tellier la double imposition par les billets des quartiers d'hiver de l'année 1655, que je lui ay envoiés

pour confronter avec les billets du précédent. Je croy qu'il les aura fait voir à Vostre Eminence.

A l'esgard des bourgois de la ville de Metz, leurs impositions estoient toutes doublées, triplées ou quadruplées la présente année, à comparaison de l'année 1655, encore qu'ils eussent, en la présente année, trois compagnies de cavalerie de moins. Mais, Monseigneur, comme cette surimposition n'a pas eu lieu, il plaira à Vostre Eminence pardonner le passé et remédier au mal advenir, non pas par aucun ordre qu'il y faille apporter de la Cour, mais par le changement entier de la Maison de Ville, qu'il y a 8 ou 10 ans que M. de la Contour, par la faveur qu'il avoit auprès de M. le Mareschal de Schomberg, a maintenue jusqu'à présent, au préjudice de la déclaration du Roy, qui défend de les conserver plus de deux ans. Il n'y a pas un bourgois qui ne jureroit que cette surimposition a été faitte par l'ordre dudit sieur de la Contour.....

(13 janvier 1657. *Affaires Étrangères*, Vol. 37, p. 234, *Lorraine*.)

Après ce réquisitoire contre la Contour, on s'étonnera cependant de voir Robertot terminer sa lettre par ces lignes, qui semblent prouver qu'en matière financière, à cette époque, il ne paraissait pas toujours malhonnête de se faire donner, par les villes ou leurs habitants, ce que le Roi négligeait de vous payer.

..... Je suplie très humblement Vostre Eminence que tout ce que je luy escris de M. de la Contour ne diminue pas, s'il luy plaist, *l'estime* qu'elle a pour luy. Il est homme de service et très judicieux et très affectionné au service de Vostre Eminence. Comme il est obligé à une grande

despense, il ne l'auroit pas pu soustenir s'il n'avoit tiré quelque chose de la ville où il commande, le Roy ne luy donnant rien..... *(Id., ibid.).*

Et chose plus singulière encore, c'est de voir Mazarin, dans sa réponse à Robertot, partager entièrement cette manière de voir et l'exagérer même.

..... J'ay beaucoup de créance de ce que vous me marquez sur le sujet du sieur de la Contour, mais, comme il fait dépanse dans la charge où il est, il faut fermer les yeux sur de certains avantages qu'il tire; et, il y a encore d'autres raisons plus essentielles qui obligent à dissimuler avec luy, de sorte, qu'au lieu de tesmoigner que j'improuve sa conduicte, je souhaitte que vous vous estudiez à le confirmer dans l'opinion qu'il a que j'en suis fort satisfait et que j'ay toute confiance en luy. Et, quand les trois ordres de la ville croiront avoir sujet de se plaindre des impositions extraordinaires ou de quelqu'autre chose que ce soit, ils n'auront qu'à s'adresser icy et on leur rendra justice.....

(20 janvier 1657. *Affaires Étrangères,* Vol. 37, p. 236, *Lorraine).*

Du reste, quelques jours avant, bien que suffisamment informé des désordres qui s'étaient passés dans le règlement des impositions, et ayant été averti par la Porte de la part qu'y prenait la Contour, il écrivait cependant à ce dernier :

Mazarin à M. de la Contour,

3 janvier 1657.

J'ai veu, par le mémoire que vous m'avez addressé, le détail de ce qui s'est passé dans l'establissement des

troupes en leurs quartiers, et l'imposition qui a esté faite pour leur subsistance dans la ville de Metz, et en tout l'Evesché. Je veux croire que, dans l'imposition qui s'étoit faite et excédoit beaucoup celle de l'année passée, les officiers de l'Hostel de Ville avoient agy par un bon motif, mais, comme ils destruisoient la créance que les peuples avoient que j'eusse pris quelque soin de leur soulagement, il me semble qu'ils devoient y apporter plus de circonspection et je n'ay pas subject de me louer de ceux qui ont le plus appuié cette délibération. Je suis bien ayse que la chose ayt été réparée par un nouveau règlement, à quoy je ne doute point que vous n'avez tenu la main et pour l'intérêt des peuples du gouvernement et pour le mien particulier. Je vous remercie du soin que vous prenez de maintenir la bonne intelligence entre messieurs des trois ordres et le sieur de Robertot.

(*Affaires Étrangères,* Vol. 37, p. 230, *Lorraine*).

Malgré l'impétuosité de son caractère, malgré les justes griefs que leur administration défectueuse soulevait et qu'il ne dissimulait pas, Robertot cherchait à rétablir la paix avec MM^rs^ de la Ville, et, dans une lettre du 6 mars 1657, à laquelle nous ferons encore d'autres emprunts, il montrait la bonne volonté qu'il avait à cet égard :

M. de la Contour m'aiant tesmoigné vouloir me raccomoder avec messieurs de l'Hôtel de Ville, je me suis submis de faire la première demarche, pour me remettre ainsi bien avec eux. M. Jay, intendant de Lorraine, me fait la mesme guerre de l'année passée. Je ne luy ai pas voulu répartir pour l'obliger à se taire, je me resoubs mesme à le voir pour achepter ma paix avec luy.

Vostre Eminence considerera, s'il luy plaist, que M. de

la Contour et Messieurs de l'Hostel de Ville de Metz ont souvent été accusés de volerie devant M. le Mareschal de Schomberg, qui, après avoir examiné, à diverses reprises, les comptes de la ville qu'il s'estoit fait représenter, n'aiant peu découvrir le secret de la surimposition, avoit continué ces Messieurs dans la fonction de leur charge. Comme je suis le seul qui a découvert depuis dix ans leurs surimpositions, ils m'ont suscité quantité de desméslés pour avoir prétexte de se plaindre de moi à Vostre Eminence, par leurs deputés qu'ils tiennent à Paris exprès. Mais, Monseigneur, je suis asseuré que Vostre Eminence ne me donnera aucun blasme quand elle sera informée au vrai de ma conduite. J'ai toute la retenue que je dois avoir pour ne pas engager mal à propos la parole de Vostre Eminence, dont l'intérest et la conservation m'est mille fois plus chère et plus précieuse que ma propre vie. Si je suis ferme en quelques rencontres, c'est pour la gloire de son nom. Vostre Eminence n'avoit-elle pas grande raison de me dire un jour que je serois indigne de l'emploi qu'elle m'a donné et de l'honneur qu'elle me fait de me tenir pour un des siens, si j'avois souffert quelque bassesse. Je fais consister toute ma bonne fortune en l'honneur de plaire à Vostre Eminence, de laquelle je serai, toute ma vie, inviolablement,

Monseigneur, le très humble, etc.

(*Affaires Étrangères*, Vol. 37, p. 255, *Lorraine*.)

Nous citons ailleurs (lettre du 23 mars 1657) l'approbation que le Cardinal donna à son agent dans cette circonstance.

L'une des questions les plus importantes était celle de l'envoi des troupes en quartier pendant l'hiver. Cette contribution en nature pesait lourdement sur le peuple des campagnes. Les villes en

étaient en partie exemptes, mais elle était remplacée pour ces dernières par une imposition sur les habitants, destinée à subvenir à la solde des régiments mis en quartier et aux fournitures qui devaient leur être faites.

C'est dans cette double opération que se présentaient des difficultés journalières, chacun cherchant à obtenir une décharge de l'un de ces deux impôts, qui, par suite, venait plus lourdement peser sur le voisin. Les grands seigneurs qui se trouvaient à la cour, les propriétaires d'abbayes, tous ceux qui pouvaient avoir l'oreille du Roi, ou mieux encore celle de l'un de ses ministres, Mazarin ou Le Tellier, s'efforçaient d'obtenir des ordres afin d'être dispensés, en tout ou partie, de ces obligations.

Louis XIV avait désigné spécialement Robertot pour régler, pendant l'hiver de 1656-1657, l'organisation des quartiers dans l'évêché de Metz, ainsi que le montre un ordre du 25 octobre 1656, dont la minute se trouve aux Archives du Ministère de la Guerre :

> En la présente, Sa Majesté a commis et ordonné le sieur de Robertot, conseiller en Sa Cour et Parlement de Metz, pour avoir la direction de leur subsistance et police, et Elle entend qu'il lui soit donné connoissance de tout ce qui aura été fait.

Huit jours après, une lettre de cachet adressée par le Roi à son commissaire, lui prescrivait d'exempter la ville de Vic.

Le Roi à Robertot.

3 novembre 1656.

Monsieur de Robertot, désirant, pour bonnes considérations, exempter ma ville de Vic du logement actuel de mes gens de guerre, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous aiez à ni départir ni envoyer de ceux que j'ai ordonnés pour tenir garnison en la ville et évesché du dit Metz et pays Metzin, et, s'il y en avoit deja de despartis et logés, vous aiez à les en retirer, et à les envoier en tel autre lieu des dits pays et évesché que vous estimerez à propos, sans toutefois que la dite ville de Vic soit pour cela exempte de contribuer au payement des quartiers d'hiver des dites trouppes, voullant qu'elle en porte la part à proportion de sa force et des facultés d'icelle.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

(*Ministère de la Guerre, minutes,* Vol. 149, *Le Tellier.*)

Mazarin, en donnant son approbation aux mesures prises pour la distribution des quartiers, ne peut s'empêcher de déplorer les charges qui pèsent aussi sur son bel évêché :

..... On a approuvé que M. de la Contour ayt faict entrer cinq compagnies dans Metz, faisant contribuer le païs à une partie de leur subsistance. Je suis fasché que mon évesché soit si chargé de troupes et, comme l'intention du Roy n'est pas que M. de la Ferté y envoye des siennes qui doivent hyverner en Lorraine, on vous adressera les ordres de Sa Majesté nécessaires là dessus. Ce n'est pas que la subsistance des compagnies de Belin se monte à ce que vous présupposez, car on doit payer de l'espargne 3,600 livres, par compagnie, des dix mille qu'elles doivent avoir, ce qui est toujours plus d'un tiers de diminution pour le pays.....

(27 novembre 1656. Mazarin à Robertot. *Affaires Étrangères,* Vol 37, p. 214, *Lorraine*).

Et peu de jours après, il renouvelle ses doléances :

> Je suis fasché de n'avoir pu procurer plus de soulagement que je n'ay fait à mon évesché et principallement à la ville de Metz. Il n'est pas juste cependant que je perde le fruict des soings que j'y ai employés, etc.....
>
> (Paris, 3 janvier 1657. *Id., ibid.*, p. 229).

Mazarin, même après avoir revêtu la pourpre cardinalice, se souvint toujours qu'il avait commencé par porter le justaucorps de l'officier, et qu'ainsi que le rappelle M. Chéruel (*Lettres de Mazarin,* t. I, p. 537), il s'était distingué par son intrépidité dans les campagnes auxquelles il avait pris part. Aussi, non-seulement s'occupa-t-il toujours très activement de l'armée, mais encore attacha-t-il une grande importance à être le chef de divers corps.

Dès 1639, il possédait un régiment d'infanterie appelé de son nom *Mazarin-Français;* et en 1642, un second, appelé *Mazarin-Italien,* dont nous le voyons choisir avec grand soin les officiers (*Lettres de Mazarin,* I, p. 26). En 1643, il se fait autoriser à former une compagnie de gendarmes pour sa garde, sous la conduite du baron de Noailles; en 1648, cette garde lui semble insuffisante et il obtient de lever une compagnie de cent hommes à cheval, portant armes à feu, mousquetons et pistolets, *et de se faire escorter par eux, même à l'intérieur des maisons royales,* cette compagnie connue d'abord sous le nom de *Chevau-*

légers de Mazarin devint plus tard la seconde compagnie des mousquetaires du Roi.

En février 1644, un nouveau régiment d'infanterie, encore sous le nom de *Mazarin-Français*, est levé par le Cardinal et prend plus tard, en 1651, le titre de *Bretagne ;* la même année, nous voyons le *Mazarin-Italien deuxième*. En 1649, c'est un régiment d'infanterie polonaise, commandé depuis 1646, par Priemski, qu'il trouve encore bon de s'adjuger, sans compter aussi au moins un régiment de cavalerie. Au moment de sa disgrâce de 1651, le Cardinal avait été dépouillé de ses titres; le *Mazarin-Français* prenait alors le nom de *Bretagne*, le *Mazarin-Italien* devenait le régiment d'*Anjou Etranger* et le colonel-lieutenant du *Mazarin-Polonais*, le chevalier de Goltz, donnait son nom à ce dernier corps. Mais, dès sa rentrée en faveur, il reconstituait son armée personnelle, si l'on nous permet d'employer ce terme; un régiment italien, commandé par César degli Oddi, reprenait le nom de *Mazarin-Italien* et c'est un de ceux que nous trouvons à Metz, et plus tard en Flandre, sous le contrôle de Robertot; un régiment français, formé le 21 octobre 1654, recevait le nom de *Mazarin*, et de plus, en 1657, un régiment levé dans les Pyrénées, par le baron de Caramany, s'intitulait *Catalan-Mazarin*, pour devenir, à la mort de son propriétaire, *Royal-Catalan* et plus tard *Royal-Roussillon*. (Susane, *Histoire de l'Infanterie française,* t. VIII, nos 594, 799, 955, 968, 784, 810, 831 et t. V.)

Cinq régiments de cavalerie ou de dragons por-

tèrent aussi successivement le nom du Cardinal : Le premier, levé en 1643, sous le titre de *Cardinal-Mazarin,* perd ce nom pendant l'exil de son propriétaire, mais ne tarda pas à le reprendre et le conserva jusqu'à sa mort; le second, qui date de 1644, était le *Mazarin-Français*, le troisième *Mazarin-Étranger*, donné en 1651 au duc d'Anjou, est devenu le régiment d'*Orléans-Cavalerie*; viennent enfin le *Mazarin-Italien* qui eut pour premier commandant le comte de Broglio, et les *Dragons-Étrangers du Cardinal,* désignés parfois aussi sous le nom de *Mazarin-Étranger deuxième.* (Voir la chronologie de ces troupes, dans Susane, *Histoire de la cavalerie française,* t. III, nos 100, 115, 117, 121 et 130.)

Qu'il nous soit permis de rappeler ici que l'un des frères de Robertot, Mathieu de Grouchy, avait servi comme cornette dans un des régiments de cavalerie de Mazarin.

Il fallait pourvoir à l'entretien et au recrutement de ces corps et atteindre ce but de la manière la plus avantageuse, c'est ce que Mazarin chercha toujours à faire, en envoyant ses régiments en quartier dans les gouvernements qu'il possédait et en en tirant des recrues, ainsi que nous le montre un malheureux convoi, venu de Brouage, et dirigé sur Dunkerque, avec tant d'imprévoyance que la plupart des soldats arrivèrent estropiés.

Dès le mois de janvier 1656, comme nous l'avons dit plus haut, Mazarin expédiait à Robertot, à Metz, des instructions au sujet de la mission qu'il confiait à Dumas et en même temps il le chargeait

de s'entendre avec degli Oddi, colonel du *Mazarin-Italien,* pour le meilleur emploi à faire de l'argent qu'il envoyait par Dumas :

Paris, 19 janvier 1656.

..... Je ne vous écris ces lignes que pour accompagner le sieur Dumas, qui s'en va de là avec un commissaire et de l'argent pour le payement des troupes. Si vous jugez qu'on doibve faire quelque avance à M. degli Oddi, afin qu'il puisse envoier à tems acheter des chevaux en Allemagne, je m'en remets à vous, mais il faut que vous preniez vos précautions afin que l'argent soit bien employé et que vous vous concertiez avec M. Dumas. Je serois bien ayse que vous me mandiez quel fondement on peut faire sur ce régiment-là. Du reste, vous n'aurez, pour le payement des troupes, qu'à vous conformer aux ordres de M. Le Tellier.

(*Affaires Étrangères,* Vol. 37, p. 121. *Lorraine.*)

Le comte César degli Oddi, dont nous avons déjà cité le nom, était un officier italien, connu de Mazarin depuis près de quinze ans. Voici l'éloge qu'il en faisait dans une lettre à Lyonne, du 24 décembre 1642, traduite par M. Chéruel.

« On m'avait déjà informé que César des Oddi était un chef expérimenté et capable de bien servir; mais l'avis m'en est arrivé lorsque Sa Majesté avait déjà disposé de la lieutenance-colonelle de mon régiment en faveur d'un brave soldat italien qui, depuis vingt ans, sert Sa Majesté, et qui dernièrement avait le même grade dans le régiment de M. le Grand (Cinq-Mars). Toutefois, j'ai écrit à Benedetti que, si ledit Sieur César voulait venir, je ne manquerais pas de moyens de l'employer. »

(*Lettres de Mazarin,* Vol. I, p. 26).

D'abord lieutenant-colonel du *Mazarin-Italien,* degli Oddi avait commandé, en 1644, l'autre régiment désigné tantôt sous le nom de *Royal-Italien,* tantôt sous celui de *Mazarin-Italien*, et depuis 1652, un régiment formé par lui sous son nom, avait repris celui du Cardinal.

Une lettre adressée par Mazarin à degli Oddi, en même temps que celle qui était destinée à Robertot, annonçait au colonel, le payement qui allait lui être fait et ajoutait : « Parlez franchement aux sieurs Dumas et de Robertot. » (*Affaires Étrangères,* Vol. 37, p. 121.)

L'argent était rare, difficile à recouvrer puisque, le plus souvent, il fallait le prendre sur les revenus de l'Évêché, aussi Robertot avait-il quelquefois grand peine à se procurer les ressources nécessaires, d'autant que, quand il tirait des traites sur Paris, pour se rembourser de ses avances, Le Tellier toujours et quelquefois Mazarin n'approuvaient pas cette manière d'agir. On attendait souvent deux mois pour payer les officiers; bien que le Cardinal prit soin de leur donner un change plus élevé, à titre de gratification, il n'était pas toujours possible d'éviter des réclamations et c'est en vain qu'il chargeait Robertot de leur faire comprendre qu'il valait mieux toucher en une fois une certaine somme à la veille d'une campagne, de préférence à quelques petites qu'ils dépenseraient en détail; ce raisonnement spécieux n'avait pas toujours grande chance de succès.

Mazarin à Robertot.

Paris, ce 14 fevrier 1657.

J'ay receu vostre lettre du 3 de ce mois, à laquelle j'ay peu de responce à faire. Il faut laisser à part la recreue qu'a menée le comte Santus, jusqu'à ce que je vous mande ce qu'il en faudra faire, et cependant la payer sur le pied des hommes dont elle est composée, donnant aux officiers réformez la solde d'appointez.

Mon intencion est que vous ne fournissiez les espèces à tout le régiment que sellon ce qu'elles vallent icy, voulant suppléer de mon argent à ce qui manquera pour cet effect, afin que ce ne soit pas une chose qui tire à conséquence pour les autres trouppes. Je m'asseure que vous sçaurez bien faire valoir aux officiers et aux soldats cette gratification, aussy bien que celle que je vous ai desjà donné ordre de faire, de mon argent, de deux escus aux soldats et de quatre aux sergens et aux appointez, qui ne seront point précomptez sur le service d'hyver.

Vous donnerez cent cinquante paires d'armes, mousquets et picques, au sieur Magalotti pour les désarmés, à commencer par cette dernière recreue, car, pour les autres compagnies, c'est aux officiers à entretenir leurs soldats d'armes et il ne faut plus qu'ils en prétendent à l'avenir. Ils se plaignent que le pain n'est pas bon, je crois pourtant que vous prenez soin qu'il soit fait de bon bled et du poids de vingt quatre onces.

Je vous envoirai bientot de l'argent, mais il faut que vous taschiez de couler le temps et faire comprendre aux officiers qu'il vaut bien mieux qu'il leur soit deub deux mois, en entrant en campagne, que de les avoir desjà consommés, ainsy que je vous l'ai desjà mandé. Le sieur Magalotti prétend que vous devez encore au regiment huit cens et tant de livres du reste du mois de

décembre. Si cela est, il les faut payer et, quant à l'argent que vous donnerez pour les armes, je vous en tiendray compte. Il faut donner quelque subsistance à celuy auquel le comte Santus a promis de le faire lieutenant, jusqu'à ce qu'on ayt pris résolucion là dessus.

Mandez moi dans combien de temps je pourrois avoir deux cents carabines et à quel prix, mais il faudroit prendre soin qu'elles fussent bonnes,. celles des gardes n'ayant pas réussi.

(*Affaires Étrangères*. Vol. 37, p. 243. *Lorraine*.)

Quand il ne pouvait pas faire mieux, Mazarin autorisait Robertot à emprunter à Metz quelques centaines de pistoles, sans change, et lui promettait d'acquitter les traites qu'il émettrait pour cette partie (23 mars 1657, *Affaires Étrangères*, Vol. 37, p. 217, *Lorraine*).

Mais il fallait, pour obtenir ce résultat, lui écrire des lettres du genre de celle-ci :

Robertot à Mazarin.

Metz, 24 mars 1657.

Monseigneur,

Je supplie très humblement Vostre Eminence de faire acquitter les lettres de change que j'ai tirées sur Mr Colbert, vostre intendant, car autrement, je perdrai mon crédit, et aurai peine à treuver de l'argent à jour nommé comme j'ai fait jusqu'à présent, une heure après que j'ai receu les ordres de Vostre Eminence. Si j'avois atandu à paier le régiment italien de Vostre Eminence que j'eusse reçu l'argent que me devait envoier Mr Charron, les officiers m'auroient accusé auprès de Vostre Eminence que j'avois esté la cause de la

perte de son régiment, plusieurs soldats menaçant de s'en aller. Je n'ay recu de la partie de 20,000 l. que me devoit envoyer Mr Charron, que 3000 l., sur quoi j'en ai faict passer 600 à Mr de Lioddi, suivant les ordres de V. E. Il reste encore 17,000 l. entre les mains de Mr Charron de cette partie, qu'il plaira à V. E. faire payer au porteur de mes lettres de change à Paris. Le régiment italien commence à me fort presser pour le payement du présent mois de mars, il plaira à Vostre Eminence y mettre ordre. Je fis encore hier prester 50 pistolles à Mr de Magalotti.

J'ai fait faire reveue au régiment de cavalerie estrangère de Vostre Eminence, que commande Mr le Comte de Blin, il sera un des plus beaux de l'armée, les compagnies sont complettes, sauf une qui n'est pas encore en bon estat. J'ai aussi fait faire revue aux régiments de Gonteri et de Marolles qui seront prests à partir pour le 15 avril prochain. Ce sont les deux premiers qu'il faut faire sortir de leurs quartiers, et particulièrement celui de Marolles, qui est payé sur l'Espargne, à cause qu'ils n'en tirent aucun advantage, estant obligés d'achepter toutes sortes de denrées en la ville. Ceux de la ville n'acheptent pas le foin et la paille et ils ont des gratifications d'avoine que je dissimule, quand il ne me vient pas de plainte. Je partirai au premier jour de la semaine pour aller faire les reveues des autres trouppes qui sont logées dans les éveschés de Toul et de Verdun, et j'enverrai aussitot les extraits des dites revues à Vostre Eminence....

(*Affaires Étrangères,* Vol. 37, p. 258-259, *Lorraine.*)

Un autre moyen de toucher le Cardinal, auquel degli Oddi recourait quelquefois, était de le menacer de ne pas tenir son régiment sur un pied suffisant, d'autant que comme nous l'avons vu, c'était Mazarin qui était, jusqu'à un certain point, chargé

d'en combler les vides. Il est vrai qu'il s'efforçait alors de le faire au meilleur compte possible. Suzanne, (dans son *Histoire de l'Infanterie,* t. V, p. 358), raconte comment, en 1656, le Cardinal accepta la proposition que lui faisait Bussy-Rabutin de lui céder, pour renforcer le *Mazarin-Français*, quatre compagnies d'un corps levé autrefois par son frère et qui étaient en garnison à La Fère et publie le billet par lequel Mazarin, acceptant cette offre, lui envoie un petit *aïuto di costa*, de mille écus, « étant bien faché, ajoute-t-il, de ce que l'état de ses finances ne lui permettait pas de donner à ce dernier une assistance plus considérable. » Puységur, dans un passage de ses *Mémoires,* nous entretient aussi d'une avance qu'il fit au Cardinal, pour obtenir la liberté d'une partie de ses chevau-légers, qui avaient été faits prisonniers, et il dit que, malgré toutes ses démarches, il n'obtint le remboursement de ses dépenses qu'après la mort de Mazarin.

Mazarin à Robertot.

Paris, 10 mars 1657.

Le s^r^ degli Oddi me mande que, ne tirant que des danrées de la terre de Gorze, il n'a point d'argent pour achepter des armes, des habits et des chevaux à ses dragons, qui sont à pied. Il me prie de lui en faire donner; je luy fais response que je serai bien aise de scavoir ce qu'il a receu desjà sur le quartier d'hiver, et ce qu'on lui doit de reste. Je serai bien aise aussi que vous m'en informiez; cependant à fin que ce ne luy soit pas une excuse de n'avoir pas mis à

temps son régiment en bon estat, je vous prie de trouver cinq ou six mil livres et de les luy donner à bon compte de ce qui pourra appartenir pour le reste du quartier d'hyver.

(*Affaires Étrangères*, Vol. 37, p. 217, *Lorraine*.)

Nous pourrions nous étendre encore longuement sur les détails que nécessitaient le paiement et l'entretien des régiments de Mazarin à Metz, mais comme nous les retrouverons à l'armée de Flandre et que nous y rencontrerons les mêmes difficultés soulevées, nous préférons traiter ces questions ardues dans leur ensemble et en une seule fois.

V^te^ DE GROUCHY et C^te^ DE MARSY.

(A continuer.)

JEAN RAMÉE, PEINTRE LIÉGEOIS.

Jean Ramée, Ramey, Ramaye, del Rameye ou delle Ramege, est un peintre liégeois du XVI^e^ siècle, disciple de Lambert Lombard. Il n'est connu que par ce qu'a dit de lui Louis Abry dans ses *Hommes illustres de la nation liégeoise* [1]. Villenfagne [2], Bec-de-Lièvre [3] et Jules Helbig [4], ayant tour à tour reproduit les renseignements donnés par ce biographe, je me bornerai à rappeler que Ramée naquit, probablement à Liège, vers 1530; qu'il mourut dans les premières années du XVII^e^ siècle, quelque part sur les frontières françaises, en revenant de Paris où il avait été appelé pour contribuer à la décoration du palais du Luxembourg; enfin, que ses œuvres, très recherchées à l'étranger, où elles étaient vendues sous le nom de Lombard, sont devenues extrêmement rares.

M. Helbig, « à la suite de recherches persévérantes », n'a pu en retrouver que deux : une

[1] Ouvrage tiré à 60 exemplaires, pour la Société des bibliophiles liégeois. Ramée y figure à la page 172.

[2] *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*, t. II, p. 299.

[3] *Biographie liégeoise*, t. I, p. 380.

[4] *Histoire de la peinture au pays de Liège*, p. 142.

Adoration des Bergers, qui se trouve dans l'église de Notre-Dame des Lumières en Glain, près de Liège, et la *Résurrection de Lazare,* appartenant à Mme de Favereau de Grand-Han. Il ajoute que deux portraits, attribués avec raison, selon lui, à Ramée, sont conservés chez M. Auguste Hock, à Liège, savoir : celui de Jacques Herlet, bourgmestre de cette ville en 1583, et celui de sa femme Gertrude Hock.

On cite de ce peintre quelques tableaux perdus : 1° Une *Sainte Cène,* qu'il fit en 1576 pour une chapelle de la collégiale Saint-Pierre à Liège; 2° Une *Conversion de saint Paul,* peinte en 1599 pour la collégiale Saint-Paul; 3° Douze médaillons de grandeur colossale, représentant les *Douze Apôtres,* exécutés en 1602, pour la même église; 4° Enfin un *Christ au jardin des Oliviers,* qui ornait une chapelle de la cathédrale Saint-Lambert.

Grâce à la découverte du document dont le texte suit, nous pouvons aujourd'hui enrichir, de cinq peintures, la liste — c'est malheureusement celle des *desiderata* — des œuvres de Jean Ramée.

C'est d'abord un tableau représentant, au centre, Jésus en croix, entre la vierge Marie et saint Jean. A droite, figure un personnage qu'une inscription désigne comme étant Wéri Gaillart de Brialmont, ayant derrière lui, à genoux et les mains jointes, ses cinq fils. A gauche, se tient Jeanne de Fraipont, femme de Wéri, avec ses quatre filles. Tous les détails du costume et des accessoires sont minutieusement décrits. Au dire du document, ce tableau serait la copie d'une autre peinture, faite

en l'an 1290, après la guerre des Awans et des Waroux ou de Dammartin, dans laquelle Wéri et son frère Lambuche se distinguèrent par des prouesses si éclatantes qu'on les surnomma les *Gaillards de Chênée*.

Ce sont ensuite les portraits d'Ottard de Brialmont, seigneur de Fraiture et grand bailli du Condros, et d'Aldegonde de Berlaymont, sa femme.

Ce sont enfin les portraits de Jean de Brialmont, seigneur d'Atrin, fils d'Ottard, et de sa femme Louise vander Meeren.

Ces quatre portraits, peints en 1574, allèrent sans doute orner les grands appartements de l'hôtel que les Brialmont habitaient à Huy, et où fut rédigé l'acte que nous faisons connaître. Quant au tableau de Wéri Gaillart, il était destiné à remplacer, dans l'église paroissiale de Chênée, près de Liège, la peinture originale, que le bailli du Condros « retint pour soi et les siens, en mémoire et souvenir de ses ancêtres. »

Notre document se trouve dans un manuscrit in folio, coté 645, et appartenant à M. le comte d'Oultrement de Warfusée; c'est un cahier de classe ayant servi à Jean de Brialmont lorsqu'il était étudiant à Louvain, de 1559 à 1564, et contenant le cours de droit civil du célèbre Jean de Wamèse, dont il était en même temps l'élève et le commensal. L'acte relatif à Ramée est inscrit sur les pages restées blanches à la fin du registre. On y rencontre aussi d'autres notes, nous apprenant, par exemple, qu'Ottard de Brialmont paya en 1560, au receveur de l'université, Romboult

Posthouwere, la somme de sept livres de gros, « touchant les despens ordinaires de son filz, nostre disciple, et cecy pour un demi an escheut le 4e d'octobre; » que celui-ci prit son titre de docteur en droit au mois d'avril 1564 [1]; que, le 15 mai suivant, il se mit en route, avec Pierre Oranus, Jean Eertweghe, Jean Boni et le commandeur de Villers le Temple, pour faire un tour de France; les villes qu'ils ont visitées, les auberges où ils sont descendus, quelques fois le prix ou le menu de leurs repas, sont enregistrés avec ordre.

Jean de Brialmont n'est pas pour nous un inconnu. Ayant été pourvu d'une prébende à Saint-Lambert, le 31 juillet 1564 (on peut lire sa biographie dans le beau livre que M. le chevalier de Theux a consacré aux membres de cet illustre chapitre [2]), il résigna son bénéfice trois ans après, et épousa, en 1570, Louise vander Meeren. Il fut homme de guerre et écrivain. Il était, dit un de ses contemporains, « fort curieux et exercé aux histoires anciennes[3]. » Dans la collection des archives du héraut d'armes Le Fort, conservées à Liège, se voit la copie d'une chronique héraldique intitulée : *Brief annotation des armoiries des familles*

[1] Il avait pris son grade de licencié à Orléans.

[2] *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 139.

[3] Société des Bibliophiles liégeois, *Bulletin*, t. I, p. 94. On conserve aux Archives de l'Etat, à Liège, la copie d'un traité intitulé : *Brief description de la noblesse et anciennes familles de ce noble pays de Liège, anciennement appelé par Jules César les Embournois*, etc., composé, suivant Le Fort, par Jean de Brialmont, en 1573. Ce n'est qu'une compilation faite, principalement, à l'aide du *Miroir des nobles de la Hesbaie*, de Jacques de Hemricourt.

qui sont présentement au pays de Liège et là enthour, remarquées l'an 1595 par moy, Johan de Brialmont, seigneur de Fraytur, d'Atrin, advoez de Xhos, etc.[1]. Elle contient, sur les familles portant cinq fusées dans leur blason, une dissertation qui figure aussi dans notre document. Celui-ci est considérablement allongé par ce hors-d'œuvre; mais on ne s'en plaindra pas, car il présente des particularités curieuses. Il en est de même de quelques autres détails, par exemple sur les objets que Jean de Brialmont rapporta d'Espagne où il guerroya en 1570, sur la mort de ses cinq frères, sur le costume du jeune Otton de Brialmont, etc. Il n'est pas jusqu'aux portraits du duc d'Albe et de Guillaume d'Orange, tracés en quelques mots, qui n'offrent de l'intérêt.

Et maintenant, je laisse la parole au « serviteur de Monsieur le bailli de Condros », qui, évidemment sous la dictée de son maître, rédigea l'acte que voici :

A tous cieulx qui cest present letre voiront et liront, sachent que, à moy subescript, et en presence des tesmoins cy en bas denomez, est comparuz mons. Jehan de Brialmont, seigneur d'Attrin, filx du seigneur de Fraytur, hault voeit de Xchose, etc., et de damme Aldigonde de Berlay-

[1] Voyez les *Tables des manuscrits généalogiques* de Le Fort, 2e partie, p. 7. Ces archives de Le Fort contiennent de nombreux renseignements sur la famille de Brialmont, notamment le testament de Jean, du 3 mai 1592, par lequel il laisse à la fabrique de Saint-Lambert « une pièce de tapisserie qui se font ès Pays-Bas, de couleurs divers, de sayette, avec les armoiries paternels et maternels ». Ledit Jean mourut le 10 juin 1596.

mont, sa mère, requérant que je lui vollisse descripre, pour sovenance et mémoire, sen[1] qui s'ensuit, assavoier d'aucuns pieches de poientures novelles, tant tirées au viff et après le naturelle[2], comme copiées de point à point et de motz à mot après et à l'imitation d'ung ancien tableau contenant et certifiant le nom et armes de cieulx de Brialmont; lequel ancien tableau at estez faict premirement au temps des guerres d'Awans et de Waroux, assavoier l'an 1290, come il apperra cy-après, et fut copié l'an 1565, au mois de....[3], de par ung peintre excellent nommez maistre Jehan del Ramée, demourant en la citez de Liège; et après qu'il en eut faict la copie à l'instance dudit seigneur d'Attrin, ordonna ledit seigneur d'Attrin de renporter la copie nouvelle à l'églisse de Chaysnée, où l'ancien tableau et autentique avoit esté trouvé, et retint pour soy et les siennes la pieche autentique, en memoier et souvenance des ancestres qui sont contrefaictz et mentionez et armez de costes de fer et des minuz maillez, avec chacun leurs blasons comme y s'ensuit premirement :

Donc y fault savoier, pour donner grace et louage au seigneur Dieu tout puissant et à sa benoist mère la vierge Marie, et à S[t] Jan évangeliste, que, au mittant dudit tableau et peinture, y at la remembrance de la passion de nostre Saveur et Redempteur Jhésus-Crist, estant en la croix entre la doloreux vierge Marie et de S[t] Jan l'évangeliste, etc. Ors, au costez dextre dudit crucifix, du costez de la vierge Marie, y at en peinture et contrefaict, et nommez par escript : *Wery Gailhart de Brialmont, chevalier;* puis après, y sont mys ses quattres filx, et y at escript seulement : *chy gist Johans;* après y at : *Werart Renchon* et

[1] *Sen* ou *cen*, pour *ce*.
[2] D'après nature.
[3] Le mois manque dans le manuscrit.

Gilles. Asthoeur, du costé senextre et du costez de S[t] Jan l'évangelist, y at escript et blasonée et contrefaict la femme dudit Wery, nommée au tableau sen qui s'ensuit : *Chy gist damoisselle Jehanne de Fraipont et damoisselle Catherine sa fille, chevalleresses.* Puis y at escript : *Damoisselle Jehanne, damoisselle Margaritte* et *damoiselle Ysabeal;* lesquelles quattres filles de Brialmont sont acoutrée de roubes de divers couleurs, assavoier : la mere et la fille aysnée sont acoutrée et vestue de manteaux de chevalleresies, assavoier de sable ou noier forée d'hermines blanches; et les troix aultres filles sont vestues, coiffées et ricammées [1] comme jeusnes filles, à la fachon et costume ancien, come il appert par les memoires et recordations de cest present poienture : dont les aucunnes sont vestue de longues robes de bleuz forées de blanche, et les aucunes sont acoutrées de robes verdes, et la plus jeusne de noier; ayant des manches larges, descendantes et fendues jusques en bas à terre, d'unne mesme façon de faier, come les dammes au présent d'Espangne et Portugal portent. Avec sen[2] debvés savoier que chacune de sez filles a son blason desus de sa teste, lesquelles sont tous pareilles au blason de leur père messire Weri, assavoier : d'argent à la fasse cougnelée ou fuselée de sincque pieches, de geules, qui sont de Hamal; mais pour sen qui ne procède de l'aisné filx de Hamal, les vient à chargier, pour différence, de sincque rotures ou losenges vuydées, d'argent, sur chacune fusée une roture ou macles d'argent; lesquelles rotures ou macles sont les anciennes armes de Chaysnée et de Souvegnée; car il faut savoier que, anciennement, messire Rogier de Hollongne-au-pir, chevalier, et messire Julien de Brialmont eurent en mariage

[1] *Ricammées*, portant sur la tête un voile de dentelles? Cf. Ducange, *recamare*, broder, *ricamum*, broderie. Ce mot se représente encore plus loin.

[2] Je fais remarquer encore une fois que *sen* est mis pour *ce*.

les deux filles de mons. Jehan, le voiet[1] de Chaisnée, chevalier, lequel Jehan portoit de geulle à troix rotures d'argent, et crioit : « Souvegnée; » et mons. Julien de Brialmont, père dudit Wery, portoit de Hamal au lambel d'azur; mais son filx Weri et Lambuche de Brialmont chargèrent leurs armes des rotures ou macles de Chaysnée, du costez maternelle, et furent à la guerre de Dommartin surnommez *les Gailhart de Chaysnée*, come tesmoingne Jacques de Hamericourt en son *Histoier et relation* qu'i faictz de cieulx qui s'estoient entremeslé et point entremelée de cez morteille faictz, où y dict que cieulx du linage de Chaysnée ne c'estoient point entresmellé en cest guerre, mais bien les Gailhart de Chaysnée, qui sont de Brialmont, estoient pour la partie de cieulx de Waroux, à raison de damoiselle Jehanne de Fraypont, extreictz de cieulx de Waroux, laquel estoit femme dudit Wery et mère des susdictz quattres filx de Brialmont, qui furent vailhant en cest guerre de Dommartin, pour l'honeur et service de leurs linage et amys, principalement du costez maternelle; laquele estoit fille du seigneur de Fraipont, extreict de la droit lingne de Waroux ou de Dommartin en Goyel[2]; et portoit ladit damme les armes de Waroux, qui sont de geulle au lion d'or armé et lampassé d'azur, billettez d'argent; et ses armes crient : « Dommartin, » du costez de Visez et de Waroux dict de Fraipont, à cause de leurs résidence et seignories.

Cy ensuivant parlerons des quattres filx de messire Weri de Brialmont, chevalier, assavoier de Johans, Werart, Renchon et Gilles de Brialmont, lesquelles sont contrefaict en paientur, armez et harnassé come le père, et tous en genoulx devant le crucifix, tenant tous les maiens jointes

[1] *Le voiet*, l'avoué, le voué.
[2] Gaule?

come bons cristiens et catholicques, ensuivant l'églisse romaien, nostre saincte mère, come leurs ancestres et bons prédécesseurs. Et avoient ces susdictz personages des manches larges et des hocquetton et gippons dessoubz leurs corcelet, avec gorgerins de mailles de fer; lesquelles gippons et palto estoient coppé et détaillyé à la façon romaienne, ou bien come l'on porte les chauses copées au présent; ainssy sont le bas de leurs gippons et palto revenant ainssy jusques aux genoulx; et depuis le genoulx jusques à la plante du piedz, sont armez de fer, exceptez toutefois que il ont dez solléz de velour ou de trippe[1] noier, avec des grans esporons argentéz; et à leur costéz, chacun at unne grande espée à deux maiens, avec le pommeau d'argent; et sont à testes nuez devant ledit crucifix, come j'ay dict. Et semblablement, chacun d'eulx avoit son blason deseure sa teste, blasonné à l'anticque; mais chargeoient leurs blasons de Hamal paternelle aultrement et différement à leur père, car, come j'ay dict, messire Wery chargeoit les sincques fusées de Hamal de sincques rotures de Chesnaye, et ses quattres filx iscy chargeoient et brisoient la troisiemme fusée de trois rotures d'argent seulement. Mais, pour y mettre et recognoistre la différence d'entre ens[2] quattre frères, y fault savoier qu'il metoient, au deseure des quattre rotures ou troisiemme fusée, ung chacun la premire lettre de leur nom, tellement que Jean y ajoutoit ung J, et Werart ung W, et Renchon ung R, et Gilles ung G, etc.

Avec sen, que ledit fon du tableau et les lisires estoit collorée de geulle enrichye et ornée des roeses d'or, à la fascon d'une tapisserie.

[1] « *Tripe* ou *tripe de velours*. Etoffe de laine qu'on manufacture et qu'on coupe comme le velours. Ce mot vient apparemment de *tercio pelo*, espagnol qui veut dire velours, parce que c'est en effet du velours de laine. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

[2] Lisez : *ces*.

Et debvés savoier que ledict Jehan de Brialmont, filx de Wéry, gist en l'église de Chaysnée, auprès de Embour et Brialmont, avec sa mère damoisselle Catherine de Fraypont, chevalleresse, laquel trespassa l'an mil iij^{c} et iiij^{xx} et x, le premire jour de novembre; et Johans de Brialmont, son filx, trespassa l'an mil iij^{c} et lxvj, le xxvj^{e} jour de mars. Les aultres frères et leurs bon prédicesseurs gissent en divers lieux. Et de ces quattres filx de Brialmont sont extreictz tous cieulx de Brialmont portantes les cincques fusées de geulles en l'escu d'argent, dont les aucuns les ont premirement brisé de lambeaulx d'azur, secondement des sincques rotures d'argent, après de trois rotures de Chaysnée seulement; item, leurs hoieres et successeurs ont chargié la troisiemme fusée d'un lionceau d'argent de Skendremaelle, du costez de leur mère damoisselle Jehanne de Skendremalle, femme à jadit mons. Jehan de Brialmont, laquel portoit de geulle au lion d'argent; lequel lion d'argent, cieulx de Brialmont et leurs successeurs ont continuez et accotumez de chargir la troisiemme fusée de leur blason jusques encor au présent; duquel linage il en y at trois brances portant les mesmes armes, assavoir : cieulx de Brialmont, seigneur de Fraytur, d'Attrin, hault voeit de Xchose; item secondement, le seigneur d'Eneille et aultres qui procèdent d'eulx; item tiercement,y at aultres de bonne mémoier qui se sont expaysé et transportez, et allyé en la royaulme d'Angleter; dont les hoiers de touttes les trois susdictes branches qui portent les armes et cry de Hamal, portent tous sur leur tymbre ou [1] moutton ou hamel au naturelle, sommez, accollé ou clarinné [2] d'or.

Cy est la vérité et fin de cestuy ancien tableau et souvenance de cieulx de Brialmont.

Cy après y fault aussi savoir, dont j'en déclare le tesmoin-

[1] Lisez : *un.* — *Hamel,* bélier.

[2] *Clariné,* portant au cou une clochette ou clarine.

gnage à tous cieulx qui cest présent lettre voiront et oront, que ledit maistre Jan del Rameye at semblablement tirez et contrefaictz au viff et fort bien adressez après le naturel, mons. Ottard de Brialmont, seigneur de Fraytur et souveraien bailly et gouverneur du pays de Condros et de Huy; lequel est acoutré de noir, avec son blason brisez d'ung lionceau d'argent sur la troisieme fusée, come les Panetires de Seraing, seigneurs de Fraipont, portent pareillement les sincque fusée de Hamal, comme font plusieurs aultres [1]; mais les Panetires, seigneur de Fraipont, brisent la troisieme fusée d'ung lionceau d'or billité d'argent; lequel lion procède du costez de Fraipont, car mons. Gerarde le Panetir de Liège se mariat à damoisselle Margaritte, fille de messire Tristan de Fraipont; laquel Margarit de Fraipont fut damme de la terre de Fraipont après que son frère Renire morut sans hoiers, tellement que les Panetires ont, depuis, chargié la troisième fusée du lion d'or de Fraypont, come cieulx de Brialmont le lion d'argent de Skendremal, du costé aussi maternelle. Parquoy y fault aviser de mettre la différence entre les blasons de Brialmont et des Panetires du prince de Liège, seigneurs de Fraipont. Semblablement, y fault bien savoier la différence et distinction des armes procédants du costeau de Hamal avant de les blasonner, et en savoier donner bonne résolution et arreste des coulleurs et métaulx, ce qui est assez difficile et obscure si premirement je ne viens à déchiefrer et blasonner tous les blasons qui sont contenus au chapitre des fusées du pays de Liège, le chiefz desquelles, le blason de Hamal, tient le premier reing et haulte place, come le vray stocque et racinne d'où procèdent toutez les aultres branches; et est cedit blason d'argent à la fasse fuselée ou cougnelée de sincques pièches de geule seulement et crie son nom, respondant à son

[1] La phrase est obscure.

tymbre, « Hamel. » Secondement, y at le blason du seigneur d'Elderen, anciennement contraire à celuy de Hamal, car y print de geulle à cincque fusées d'argent. Item, y at euz le seigneur de Paywes, qui print à porter d'or à sincque fusées de geulles. Item, cieulx de Blisen et de Scoenbeeck ont prin à porter l'escuz d'hermines à sincques fusées de geulles, et ont changié de coulleurs et métaulx affin de point chargier ou brisier leurs armes, pour ce que chacun désiroit porter blasons entires. Item, cieulx au présent de Hamal, assavoier les brances des seigneurs de Monceau et de Vyerves, portent de geulle à sincqué fusées d'argent, entre lesquelles y at le baron de Trazegnyes, de Sévery et aultres, qui procèdent de cest branche et sont au présent chiefz des armes, assavoier : après que la droit lingne des rouges fusées sont estez mortz sans hoieres maeles, tellement que le mareschal d'Alfre[1], au pays de Julliers, et mons. Englebert de la Marck, seigneur de Lovervaulx, espousarent les dois filles du bon mons. Jehan de Hamal, chevalier, qui n'avoit que ung filx unicque qui morut sans hoieres à la bataille de Bossewick[2]; tellement que, après sa mort, le mareschal d'Alsteren et celui de la Marck, seigneur de Lovervaulx, sont succédé à la terre et chasteau de Hamal de par leur femme, et conséquemment à cieulx de Coswarem qui, après, avec cieulx de la Marck, seigneurs de Noefchasteau, l'ont vendu à cieulx de Gaver, seigneur de Dypembeeck. Par anssy cest ancien maison et chasteau de Hamal (laquel se relive d'ung archevesque de Collongne) est parvenue, par faultes d'hoires maeles et continuation de la droit lingne, à aultres familles estrangières, come pareillement et par telle mannire, cieulx de Brialmont procédantz et extreict de ladite noble maison de Hamal

[1] Lisez *Alsteren*, comme plus bas.
[2] La bataille de Baesweiler, en 1371.

et de Montfort sur Outh, ont estez frustré de leur ancien résidence et forteresse de Brialmont, lesquelles, come j'ay dict, portent aussi les sincque fusées de geules, come font semblablement les Pannetires et seigneurs de Fraipont, avec le lionceau de Fraipont et le lionceau de Skendremaelle. Item semblablement, mons. Prooste de Melien portoit d'argent à sincque fusées de geulle chargies de sincque cocquilles d'or. Item, cieulx de Montfort sur Outh, dont cieulx de Brialmont et de Flémal sont extreictz, portent aussi d'argent à v fusées de geulle, dont les aucuns les ont enchargié de ung lambel d'azur de iij pendantz, les aucuns de iiij, les aucuns de sincque. Item, cieulx de Soy et del Boverie portent de Hamal ancien. Item, cieulx de Verlaine, d'Awer, cieulx de Cressegnée, assavoier le seigneur de Biersez, hault voiet de Huy, et le seigneur de Lisen, qui portent de Hamal au canton de Hosémont, qui est d'or au saultoier de geulle. Item, les Tollez de Liège, qui portent d'argent à v fusées de geulle, au canton d'asur à iij masses ou bourlettes d'or. Item anciennement, cieulx de Rianweis et de Monceau portent la bende fuselée de Hamal de v pièches. Et nothé[1] que j'ay dict spécialement le chapittre de fusées du pays de Liège, pour ce qu'il y at aultres fusées en blasons apartenantes à divers seigneurs estrangieres qui ne sont pas de la marche de ce pays de Liége, ains estrangiers, et qui ne s'atiennent de rien qui soit d'affinité ne de consanguinité, jaçoit qu'i portent aussi les fusées parelles : du nombre desquelles sont estez les seigneurs duc de Chavegny; item cieulx de Vyverchem et cieulx de Bousbecck, qui portent d'argent à v fusées de geulle; item, cieulx de Dignant et Praiaux en Bretangne, que portent de geulle à v fusées d'hermines; item, cieulx de Lampraiaux, au pays d'Anjou, portent d'or v fusées de

[1] Notez, remarquez.

geules; et cieulx de Conniers, en Angleter, portent d'or à v fusées d'azur; item, cieulx de Diverkin au Bourg portent d'argent party de geulles à vj fusées de l'ung et de l'autre; et aultres portant fusées estrangières, sen qui seroit trope prolixe à blasonner. Mais y fault savoier que diversité de pays excusent les blasons.

Ors retournerons à maistre Jan de la Rameye et à ses pointures. Cy avons dict de l'effigie et souvenance qu'il a faict au naturelle du seigneur de Fraytur. Cy-après je vous adverty aussi de la pointure qu'il a faictz de la femme dudit seigneur de Fraytur, laquel s'appelle damme Aldigond de Berlaymont, fille du fuz mons. Jehan de Berlaymont, en son temps seigneur de Haultepenne et de Gesves, engendrée en la fille mons. Waultir de Marneffe. C'est damme Aldigond est acoutrée d'une long robe de velour noier, forée d'hermines, avec son chapuron de velour, tenant ung livre d'oraison rouge, avec la datz de l'année qu'el fut tirée au viffz, assavoir l'an 1574 au mois d'augoust; ayant aussi à sa ceintur des paternostres d'oranges enrichies de bagues et d'une croix d'or; avec son blason de Berlaymont, qui est fassez de vaier et de geulle, parti en losenges, avec les armes de mons. son mari, celuy de Brialmont.

Puis après, ledit del Rameye a faict encor l'effigie, fort bien au naturelle, de mons. Jehan de Brialmont, seigneur d'Attrin, filx desdits seigneur de Fraytur et de damme Aldigonde de Berlaymont. Item, l'effigie de damme Loyse van der Meeren, femme audict seigneur d'Attrin, laquel tient son fils Ottho de Brialmont en ses bras, eagée de xj mois seulement. Le susdit seigneur d'Attrin est vestuz d'une cuirace ou corcelet d'armes de fer, seulement ayant ses bras armez de mailles de fer, dont l'ung est loyé et nouwez d'un caffart[1] de ses coulleurs de cramosin et bleuz,

[1] *Caffard*, écharpe? « *Caffa*, toiles de coton qui se fabriquent aux

avec ses chauses taillies de mesmes coulleurs, enrichies et brodées de rosettes d'argent, s'apuiant sur son espée dorée, ayant un anneau de ses armories pour son cacheit. Et du costé dudit tableau y at son blason de Brialmont, chargié d'ung lambel d'asur de v pendant, cen[1] qu'il a encommencié à porter après qu'il a esté retourné des guerres d'Andolosies et royaulmes de Granades contre les infidelles morisques et sarazins, qui fut l'an 1570, au service du très puissant roy Phelipe, 2e de ce nom, roy d'Espangne et des Indes occidentalles, duc de Borgongne et de Brabant, conte de Flandres, etc.; à laquel sacrée, catholicque et réal Magesté ledict seigneur d'Attrin fut pour sez bons service rescu au nombre des gentilshommes de sa maison réal en la ville de Syville, a° 1570 au mois de may. Et come ses v frères furent tous mortz, obtint ledit de Brialmont son congié pour retourner au pays de Liège, avec lettres d'honneur de Sa Majesté, le recommandant à son gouverneur d'allors de ses Pays-Bas de Flandres, don Herman de Alvares de Toledo, duc d'Alve, au temps que Gerarde de Groisbeeck estoit evesque de Liège et que les grandes troubles et guerres civiles se démenoient entre les papaulx et goeux ou hughenos; le chiefz desquelles papaulx ou catholicquez estoit le duc d'Alve, faisant partie pour le Roy en son absence; et d'aultre costez des hughenos, estoit chiefz puissant prince Guilhaume conte de Nassau, prince d'Orange, etc., lequel déchassa le duc d'Alve hors des contez de Holland et Zelant. à son grand avantaige et déshoneur dudit duc d'Alve, qui estoit home superbe, ambitieux et cruel tirant[2]; et le prince d'Orange beningne, doulx et miséricordieux.

Indes orientales et qu'on achète au Bengale. Ces toiles sont peintes de diverses couleurs et elles sont remarquables et curieuses par une grande variété de dessins. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) Cf. Ducange, *caphardum*, capuche.

[1] Toujours pour *ce*.

[2] Tyran.

Ors, pour retourner à nostre propoz, y fault savoier que ledit Jan de Brialmont at tousiours, depuis la mort de ses v frères, porté et engargié [1] ung lambel de v pendants d'azur en mémoier et souvenance de ses v frères, et at abandonnez le lion de Skendremalle. Lesdits v frères estoient seigneurs Andrys, Ottho, Gluys, Claude et Thys de Brialmont. Mons. Andrys, après avoir portés les armes en Piedtmont, Italie, et à la prinse d'Affricque en Barbarie, au service de l'empereur Charles V, l'an 1550, en fin l'an 1569 se noiet causuelement à la rochet d'Ahin, le 10 de novembre. Ottho, ayant la chanoserie de S. Lambert, se rendit à l'ordre des Jhésuittes, et pensant faier le voiage de Portugal pour aller anoncire la parolle de Dieu aus Indes, fut surprin de la peste au chemin, en la ville de Parys, où il est ensevely en l'églisse de S. Cosme et Damian; et mourut l'an 1562. Guys de Brialmont estant aus estudes à Alost en Flandres, morut de la correnee l'an 1556, et gist à S. Martin à Alost. Claude de Brialmont, l'année ensuivant pemorant à Lire en Brabant, aus estudes, se cassa la teste en glissant sur les glaces. This de Brialmont, le plus jeusne, estant de compagnie allez voir la France avec mons. Guilhaume de Poytiers, prévost allors de Liège, et semblablement avec celuy de Carondelet, seigneur de Vy, frère du seigneur de Sor et de Crouppe, furent cez gentishomes avec aucuns de leurs serviteurs tous empoisonnez par l'émotion et pourchasse de la ducesse de Valentynois, pour cen que ledict mons. de Poytieres mesnoit allencontre d'elle grans procèz d'importances pour et à raison de la duchés de Valentinoys; lesquelz procez furent cause de leur ruine. Ledit This de Brialmont est enseveli en Grenoble en Daulphiné, avec mons. de Poytieres, en l'églisse de S. Claier; mais celuy de Carondelet morut à Lion, où y gist. En fin, ledit seigneur d'Attrin est au présent demouré seulle filx,

[1] Lisez : *enchargié*.

n'ayant que unne sœur seulement, nommée damme Marie de Brialmont, femme à mons. Jan d'Argenteau, seigneur d'Oxchen, hault voeit de Mehangne, dont sont issuz seigneurs Robert, Jehan, Louys et Claude d'Argenteau.

Cy ferons fin des v frères et sœur dudit Jean de Brialmont, et retournerons à explicquer (cen qui ce veult comprendre et entendre) que son blason est environnée de deux *cornu copie* ou d'abondance; item de la pomme de granade, coronné avec les armes engravées et ricammées[1] de divers trophées, instrumens et battons martiaux, avec la médaille du roy Phelipe, 2e de ce nom, d'Espangne, avec cez lettres P et A, qui veult dire *Patrie et Amicis*, come volontaier de servire et complaier en tout office premirement la patrie, secondement les amys, tant prochaien come estrangieres; à quoy je troeve qu'il a forny et accomply par divers effectz, à la gravité et satisfaction de cest sentence : premirement, est notoier et publicque à toulte la patrie qui[2] luy, avec ses ayedes et acistance, vint à deffendre et s'opposer contre les oppresseurs de la patrie, assavoier allencontre du conte Albert de Levestayne, acompagnié de ij mille chevaulx et et de vc chariotz de suitte et de bagaiges, tellement que, à la journée de Marsines, et veille de S. Crespin qui fut l'an 1572, furent mis en route[3] et déchassez hors du pays, tellement que ledit de Brialmont fit de profit cest journée plus de cent mil dalers à la patrie; et eut pour sa parte de

[1] *Engravées*, gravées, imprimées. — *Ricammées*, brodées.

[2] Lisez : *que*.

[3] Pour *déroute*. Allusion au fait d'armes par lequel Jean de Brialmont, s'étant mis à la tête des Hutois, chassa du Condroz, le 24 octobre 1572, deux mille cinq cents cavaliers allemands commandés par le comte de Löwenstein et qui ravageaient le pays. Le souvenir de cette action d'éclat fut consacré par un distique latin, dont le texte doit avoir été altéré :

Condrosii certant, Huos foris ille Briamont.
Cedit eques patria Teuto Leone duce.

sa conqueste vj^{xx} chevaulx de guerres, et y profitarent ses soldatz plus de xv milles dalers, le nombre desquelles estoient jusques à iij cent harquebousiers, tant en forgerons come d'enffans de Huy délibérés.

Cy vous déclarera le tableau et peintur de sa femme, damme Louysse vander Merren, fille de fuz mons. Waulthy vander Merren, seigneur de Saventem et de Sterbeeck, laquele est engendrée de damme Katheriune de Nassau. Ladite damme Louysse port iscy unne robe de velour blancque figuré, ayant unne coiffe et chaisnes d'or, tenant Ottho, son filx, acoutré d'une robet de velour noier passementée d'or et de soy [1] rouge, ayant ung bonnet de velour passementé d'argent à la marqui, sodé avec ung plumache de la cewe [2] d'ung paon blanck, et des sollez rouges enrichy d'or et d'argent, à la morisques, que son père avoit aportez de Cordova en Andalozie; et at des paternostre de coralles, avec une chaynet d'argent; et au debout [3] y at ung dent le loup pendant, que le seigneur de Hodomont luy at donnez; et y at une table avec des cerises et prunes et unne poier au naturelle; et du costez de la mère, y at le blason de vander Meeren, parti avec les fusées de Brialmont; et du costez de l'enfant Ottho, y at les quattre carti dudit enffant, les armes de Brialmont et de Berlaymont; et du costez maternelle de Ottho, y at le blason de vander Meeren criant : « Bautresem, » et le blason de Nassau.

Et affin que vous ayé plus ample cognoissance des amys et linage dudit Ottho, filx de Jan de Brialmont, seigneur d'Attrin, engendrés en damme Louys vander Meeren, je vous en fera relation. Cy commenchera-je à parler des viij cartires paternelles, et après, je parlera des aultres viij car-

[1] Soie.
[2] Queue.
[3] Bout.

tires maternelles, affin que luy ou ses hoieres ayent tousiours souvenance de leurs bons prédicesseurs, et les inciter de rendre paienne[1] de vivre si vertueusement qu'ilz ont faict, tellement affin de parvenire pareillement au nombre et cathalogues des seigneurs vertueux, de laquel tout noblesse procède.

Cy commence du costés paternelle, assavoier : premirement les armes de Brialmont, 2. de Berlaymont, 3. de Moullin, 4. Marneff, 5. de Sparmont, 6. de Oultremont, 7. de la Thour, et 8. de Blehen.

Item, les 8 cartires du costez maternelle sont : premirement de Vander Meeren, 2. de Nassau, 3. Vander Noet, 4. de Haeffthen, 5. de Cuyck, 6. de Haestrich, 7. de Herbays, 8. de Immersel.

Cy retournerons à les blasoner come il apartient, selon la vérité :

Et premirement à *Brialmont*, qui sont d'argent à v fusées de geulle, au lambel de v pendans d'asur; et crie « Hamal. »

Berlaymont est fassé de vaier et de geulle, à une cocquille d'or sur la premire fasse de geulle; et crie « Berlaymont. »

Les armes de Marie de *Mollins*, fille de Otthard de Hallar dict de Moullins, portoit de sable au chiefz de geulle, à une fasse d'or sur le tout; et n'a point de cry.

Marneffez, qui sont d'argent à iij chiverons de geulles, escartellé de geulle, à unne estrier d'argent enrichi d'or. Ainsy portoit Marie de Ladrye dict de Marneffez, mère de Aldigonde de Berlaimont.

Sparmont, qui portent d'argent au lion de geulle armé et coronné d'or, escartellé de argent à l'aigle esployé simple de sable; et crient leur nom et sont comtez de Sparmont.

Oultremont sont de geulle au piedt de sable, au lion d'argent coronné, armé et lampassé d'or; et crient « Warnant. »

[1] Paine.

La Thour portent d'argent à iij merlettes de sable, au lambel de geulle; et crient « Terwangne. »

Blehen, qui est d'argent à la fasse coticée de geulle; au chiefz y at iij manches de nonnettes malle taillies; et crient leur nom, alias « Villers. »

Du costé maternelle :

Vander Meeren sont d'asur au chiefz d'argent, à iij paelles de geulles; et crie « Bautresem. »

Nassaw porte d'asur billetté d'or, au lion d'or armé et lampassé de geulle; et crie « Nassaw. »

Vander Noet porte d'or à v cocquilles de sables péries en croix; et crie son nom.

Haefthen porte de geulle à iij palles de vaier contre vaier, au chiefz d'or au lambel de sable sur le chiefz seulement; et crie « Bloise » ou « Chastillon, » en costé de Wernembourgh.

Cuyck porte d'or à ij fasses de geulles à l'orle de viij merlettes de geulles; et crie « Cuyck. »

Haestrich porte d'argent à ij fasses carnelées ou britecées de geulles, à la bordure endentée de sable; et crie « Arckel. »

Herbays porte d'argent à l'orle des 8 cocquilles d'asur, au lion de geulle chargié sur l'espaulle dudit lion d'unne escuschon d'Enghien, lequel est gironné-d'argent et de sable; et crie « Dommartin. »

Immersel porte d'argent à iij fleurs de lys de sable à piedt copez; et crie « La Rivier, » alias « Lirs. »

Cy ferons fin. *Laus Deo optimo maximo.* Faict en la maison de Brialmont, en la bonne ville de Huy, l'an 1574, le premire jour d'octobre, par moy Jan de Couvenailhe serviteur à mons. le bailly de Condros, seigneur de Fraytur, etc.

(Extrait d'un registre manuscrit conservé au château de Warfusée, sous le nº 645.)

LE DUC DE WELLINGTON [1]

A BRUXELLES.

SOUVENIRS DIVERS (1814-1821).

Nous touchons au moment suprême où le sort de l'Europe va se décider.

De Bruxelles, le 16 juin 1815.

Hier, à trois heures du matin, les Français ont commencé les hostilités sur la Sambre; la ligne d'avant-postes prussiens, postée sur une partie de nos frontières, s'est repliée après quelques escarmouches.

..... Lord Wellington est parti pour diriger ces mouvemens.....

On sait que le noble lord assistait à un bal, quand on vint lui annoncer le commencement des hostilités. Les historiens disent que c'était chez la duchesse de Richmond. Cette dame était l'épouse de Charles Lenox, duc de Richmond, petit-fils de Charles Lenox, fils naturel du roi Charles II,

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1883, 2e livraison, p. 129.

qui l'eut de la duchesse de Portsmouth. L'hôtel du duc de Richmond se trouvait dans la rue de la Blanchisserie. Il était entouré d'un grand parc. Il paraît toutefois que le bal eut lieu à l'hôtel d'Angleterre, rue de la Madeleine, aujourd'hui le local de la Grande-Harmonie [1].

Quoi qu'il en soit, après l'affaire des Quatre-Bras, où les Français furent repoussés, le duc de Wellington se retira par un temps affreux sur Genappe, village où il logea. Les habitants n'y ont pas conservé le souvenir de son passage. Le lendemain matin, 17 juin, il se dirigea sur Mont-Saint-Jean. Son armée ayant pris position sur ce plateau à jamais mémorable, il établit son quartier général à Waterloo. Le duc logea dans une auberge située en face de l'église, sur la place communale. Elle était tenue par la veuve du sieur

[1] Ces renseignements m'ont été fournis par feu le savant Constant Vander Elst. M. Joseph Vander Maelen, dont les connaissances sont si variées et l'obligeance si grande, croit aussi que la fête se donna à l'hôtel d'Angleterre. D'après M. Vander Elst encore, qui vit tous ces évènements, « la nouvelle d'un succès de l'armée française » fut apportée au bal et soudain on se dispersa. Le duc avait donné » ses ordres à ses officiers et fait amener sa voiture, dans laquelle » il se jeta en son costume de bal, se faisant suivre par son inten- » dance jusqu'à Waterloo. » (Lettre du 7 juin 1881). — Voilà qui est sujet à caution. Cependant, M. Vander Elst répète encore le fait dans une lettre du 18 mai 1882. D'un autre côté, M. Charles Rahlenbeck, à qui je m'étais adressé, m'écrit : « J'ai consulté les » derniers survivants anglais de ce temps-là que nous ayons à » Bruxelles, à propos de lady Webster*, et ils n'ont pu me renseigner. » L'un d'eux m'a prié de vous dire que le fameux bal donné la veille » de la bataille, l'a été dans le local de la *Loyauté*, Grand'Place, ce » que fort peu de personnes savent. » (Lettre du 12 avril 1883.)

* Il en sera question plus loin.

Antoine Bodenghien [1]. Le lit sur lequel le duc reposa a été conservé religieusement dans la famille Bodenghien. Il est actuellement en possession d'un petit-fils du côté maternel, M. Joseph Langendries, contrôleur des contributions, à Wavre [2].

Pendant la lutte, les bulletins suivants furent affichés à Bruxelles. Nous les reproduisons d'après *L'oracle* [3].

[1] Dans la suite, cette ferme-auberge, à laquelle était annexée une brasserie, fut acquise par M. De Becquevoort, qui y installa la poste aux chevaux. Elle est actuellement la propriété de M. Charles de Roeck-De Champs, qui l'habite. Je dois ces renseiguements à l'obligeance de M. le docteur Élie Tellier, à Waterloo.

[2] Ce lit est en bois de chêne sculpté. On y a mis une plaque de cuivre portant cette inscription : *Souvenir historique. Lit sur lequel l'illustre duc de Wellington se reposa à Waterloo, le 17 juin 1815.* On en a offert jusqu'à 10,000 francs à feu la dame Marie Bodenghien, veuve de Pierre-Vital Langendries, fermier propriétaire à Waterloo, et mère de M. le contrôleur Langendries, auquel je dois la connaisance d'autres particularités qui méritent d'être rapportées. Après la bataille et dans la suite, l'hôtellerie de son aïeule fut visitée par de grands personnages, et notamment par le roi d'Angleterre, par le roi de Prusse et par le roi Guillaume. Celui-ci venait même d'une année à l'autre y faire une légère collation et s'entretenait familièrement avec l'hôtesse. Un fourgon de la Cour précédait le royal convive. Un jour la dame Bodenghien reçut la visite de la grande duchesse de Russie, née princesse de Nassau. Elle était accompagnée, entre autres, de la duchesse de Clermont, qui fit don à l'hôtesse d'un portrait lithographié du duc de Wellington. Ce portrait, exécuté en 1815, orne encore le salon de M. Langendries. C'est un précieux souvenir historique. Un autre souvenir resté dans la famille est une chaîne d'or que le duc lui-même mit au cou de la mère de M. Langendries, alors une fillette d'une douzaine d'années. Ajoutons que lorsqu'on reconstruisit l'église de Waterloo, le duc de Wellington donna à la fabrique une somme de 3500 francs et le gouvernement anglais 25,000 francs. C'est M. Ulens, curé de Waterloo, qui m'a donné ce renseignement.

[3] Les minutes de ces bulletins et des exemplaires imprimés sont en possession de M^me^ veuve Balthasar-Van Ghinderdeuren, mar-

NOUVELLES DE L'ARMÉE.

Premier bulletin.

Un officier, revenu des avant-postes ce matin, apporte la nouvelle que tout allait bien; que le duc de Wellington a couché à Genappe. Quelques traîneurs ont répandu une fausse alarme, sans aucun fondement.

Je déclare que, jusqu'à ce moment, je ne fais aucun préparatif de départ. Nos armées recommenceront d'attaquer l'ennemi aujourd'hui.

Bruxelles, le 17 juin, à sept heures du matin.

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

Il vient d'arriver un courrier du duc de Wellington, qui l'a laissé ce matin, à cinq heures, à Genappe.

Il se préparait à attaquer l'armée française, qui se retirait.

Le courrier n'a vu de fuyards qu'aux portes de Bruxelles.

A sept heures et demie du matin [1].

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

Deuxième bulletin.

M. le colonel de Wauthier, aide-de-camp du prince d'Orange, vient de m'être envoyé par S. A. R., avec un rapport sommaire de l'affaire d'hier pour S. M.

L'affaire a été sanglante et l'issue glorieuse pour toutes les troupes de S. M. et de ses alliés.

chande d'antiquités, à Bruxelles, près de l'église de Saint-Nicolas. De son côté, M. L. Hymans les a insérés dans son *Histoire politique et parlementaire de la Belgique de 1814-1830*, t. I, p. 157.

[1] En italique dans le journal.

Notre armée a gardé le champ de bataille et y a bivouaqué cette nuit; l'ennemi a été vigoureusement repoussé jusques bien au-delà des Quatre-Bras.

S. A. R. le prince d'Orange, qui s'est trouvé pendant toute la journée au plus fort de la mêlée, jouit de la meilleure santé. Le colonel de Wauthier l'a quitté ce matin, à six heures et demie.

L'affaire allait recommencer ce matin; tout fait espérer les plus heureux résultats.

Bruxelles, le 17 juin 1815, à dix heures du matin.

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

Troisième bulletin.

D'après les nouvelles du quartier-général, arrivées à six heures du soir, S. A. I. le prince Blücher, dans la vue de réunir son corps d'armée avec celui du général Bulow, a porté son quartier-général à Wavre.

Ce mouvement du corps d'armée prussien a déterminé le feld-maréchal duc de Wellington à concentrer ses forces et à établir son quartier-général à Waterloo, afin d'être constamment à même d'opérer sa jonction avec les armées prussiennes.

L'ennemi ne fait aucun mouvement depuis hier et ses positions sont les mêmes; nos troupes, dont une partie seulement a été jusqu'ici engagée, sont dans les meilleures dispositions.

S. A. R. le prince d'Orange, ainsi que S. A. R. le prince Frédéric, jouissent de la meilleure santé.

Bruxelles, le 17 juin 1815, à sept heures du soir.

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

Quatrième bulletin.

D'après les dernières nouvelles, la position des armées est la suivante : le duc de Wellington a son quartier-général à Waterloo. L'aile droite s'étend depuis Braine-l'Alleu, le long de la forêt de Soigne. La gauche s'étend vers Wavre, où se trouvent deux corps de l'armée prussienne. Le maréchal prince Blücher se trouve à Gembloux, avec les renforts considérables qu'il a reçus. L'ennemi paraissait tellement craindre d'être attaqué, qu'il s'est retranché sur la chaussée de Namur, ayant fait des coupures dans la chaussée et des épaulements.

Bruxelles, le 18 juin 1815, à huit heures du matin.

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

Cinquième bulletin.

S. A. R. le prince d'Orange est arrivé à Bruxelles. Les jours précieux de ce héros, qui a tant contribué à la journée d'hier, et qui vient d'acquérir tant de nouveaux titres à notre amour, et à notre reconnaissance, ont été conservés malgré le danger continuel auquel ils ont été exposés. Cependant, vers les huit heures du soir, S. A. R. a été atteinte d'une balle qui a traversé le bras gauche à l'épaule. La blessure n'est point dangereuse et la santé de S. A. R. n'a point souffert. La bataille d'hier a été sanglante et le résultat brillant. L'armée du feld-maréchal duc de Wellington s'est couverte de gloire et la victoire a été complète du côté de nos armées. L'ennemi a été totalement battu et mis en déroute. Il a perdu plus de cent canons. Le maréchal prince Blücher ayant rejoint le duc de Wellington, leurs armées sont à la poursuite de l'ennemi au-delà de Genappe.

Bruxelles, le 19 juin 1815, à trois heures de matin.

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

Sixième bulletin.

Le duc de Wellington est arrivé ce matin en cette ville. La victoire remportée hier et cette nuit est complète et décisive. Les débris de l'armée ennemie fuient dans le plus grand désordre, en abandonnant un matériel immense d'artillerie et tous les bagages. Déjà cent cinquante pièces de canon sont tombées au pouvoir du duc de Wellington ; de son côté, le prince Blücher en avait pris soixante. On poursuit l'ennemi sur tous les points. Les succès obtenus jusqu'ici et que cette mémorable victoire vient de couronner sont l'effet des dispositions qu'avait prises le duc de Wellington ; c'est à son génie et à son intrépide sang-froid que sont dus ces brillants résultats ; c'est encore à lui que nous devrons de voir incessamment la guerre transportée sur le territoire ennemi.

Les habitants de Bruxelles dont l'humanité s'est tant signalée depuis trois jours, continueront sans doute à prodiguer leurs charitables soins aux nouveaux blessés qui sont attendus, dont les besoins sont grands et qui ont acquis tant de titres à notre reconnaissance.

Bruxelles, le 19 juin 1815, à midi.

Le Secrétaire d'État,
baron DE CAPELLEN.

De Bruxelles, le 19 juin.

Depuis ce matin, le son de toutes les cloches annonce aux habitants de cette ville l'éclatante victoire remportée par les armées alliées dans la journée d'hier sur l'armée française commandée par Buonaparte en personne : dans ces premiers instants il est impossible de pouvoir recueillir tous les détails de ces glorieux événements qui couvrent de

gloire les généraux et les troupes des différentes nations qui viennent de s'immortaliser par des faits d'armes dignes d'une immortelle mémoire.....

Suivent des détails sur la bataille.
On lit ensuite [1] :

Le duc de Wellington est arrivé ce matin en cette ville; son quartier-général est en ce moment à Nivelles, où il ne tardera pas à se rendre. L'armée française se retire, avec la plus grande précipitation sur la Sambre, et déjà on annonce que les Prussiens sont rentrés à Charleroi.

. . . . . .

C'est un spectacle bien attendrissant que celui dont nous sommes les témoins depuis hier; l'esprit public des habitants de Bruxelles vient de se montrer sous le point de vue le plus beau. Partout la haine contre l'usurpateur a éclaté de la manière la plus énergique; hier, au moment de la bataille, la crainte glaçait toutes les âmes; aujourd'hui la joie la plus vive est peinte sur toutes les figures. De toutes parts les Bruxellois volent au-devant des blessés; ils leur prodiguent tout ce dont ils ont besoin; il n'est personne qui ne se fasse un plaisir de recevoir comme des amis, des libérateurs, les braves défenseurs de notre indépendance. Ces guerriers, de différentes nations, sont touchés de l'accueil qu'ils reçoivent dans nos murs; leurs mains encore sanglantes vont chercher la main de nos citoyens pour la presser en signe de reconnaissance. Généreux Bruxellois, votre conduite vous honore, et elle est digne de ces antiques Brabançons dont la bravoure, la loyauté et l'honneur formaient le caractère distinctif.

A quatre heures après midi. — Les courriers se suc-

[1] Toujours dans *L'oracle*.

cèdent avec rapidité, tous apportent des nouvelles ultérieures sur la défaite de l'armée française dont la déroute est complète.

. . . . . .

De Bruxelles, le 20 juin.

Le duc de Wellington, après avoir pourvu à toutes les dispositions nécessaires pour les approvisionnements de son armée, pour le soulagement des blessés et après avoir donné l'ordre de faire partir tous les militaires en état de service pour leurs corps, est parti ce matin afin d'aller se mettre à la tête des braves légions avec lesquelles il a remporté une victoire décisive sur l'ennemi du repos du monde.

Parmi les traits d'humanité de toutes espèces qui honorent les habitants de cette ville, nous en citerons quelques-uns dignes d'être connus. M. le Maire de Bruxelles avait invité les brasseurs de faire conduire de l'eau à Waterloo et sur la route, où se trouvait une grande quantité de blessés. Cet appel a eu le plus grand succès, et quinze voitures chargées de 70 tonnes de bières, ont été expédiées de suite pour les lieux désignés. Un habitant de cette ville, nommé Troyaux, a établi dans sa maison une espèce d'hôpital, où l'on reçoit les blessés; là ils reçoivent le premier pansement, des secours en vin, bouillon et autres aliments jusqu'à l'instant où ils se rendent dans les hôpitaux. Le beau sexe de tous les rangs s'occupe avec activité à préparer les linges nécessaires pour les pansements, ainsi que la charpie; nos aimables Bruxelloises montrent dans cette occasion une généreuse sensibilité qui leur mérite à la fois les hommages et la reconnaissance publique. Enfin, nos citoyens, dans ces grandes circonstances, rivalisent par leurs actions généreuses et l'amour de la patrie à honorer le nom des Belges que l'oppression et la tyrannie françaises avaient cherché à avilir depuis quelques années.

Retournons maintenant au champ de bataille : nous sommes au dimanche, jour de la lutte, et à l'aube. Voici une lettre que le duc de Wellington écrivit, probablement à la lueur d'une bougie. Elle est adressée à lady Frances Webster, qui était à Bruxelles [1].

Waterloo, Sunday morning 3 0′ clock, 18th. June 1815.

My dear Lady Frances,

As I am sending a messenger to Bruxelles, I write to you one line to tell you that I think you ought to make your preparations, as should Lord Mountnorris, to remove from Bruxelles to Antwerp in case such a measure should be necessary.

We fought a desperate battle on friday, in which I was successful, though I had but very few troops. The Prussians were roughly handled, and retired in the night, which obliged me to do the same to this place yesterday. The course of the operations may oblige me to uncover Bruxelles for a moment, and may expose that town to the enemy; for which reason I recommend that you and your family should be prepared to move to Antwerp at a moment's notice.

I will give you the earliest intimation of any danger that may come to my knowledge : at present I know of none.

Believe me, etc.,

WELLINGTON.

Present my best compliments to Lord and Lady Mountnorris [2].

[1] A la même heure il adressa une lettre au gouverneur d'Anvers. *Corresp.*, p. 478, t. XII.

[2] La personne à qui le duc de Wellington s'intéressait à une telle heure et dans un pareil moment, était la fille d'Arthur Annesley.

Le lendemain, 19, le duc étant encore à Waterloo, fit de grand matin un rapport au comte Bathurst, secrétaire d'État[1], sur les opérations militaires, depuis la bataille de Ligny, jusqu'à celle de Waterloo. Il accompagna ce rapport d'un tableau des pertes de l'armée anglaise et hanovrienne en morts, blessés et hommes disparus[2].

Comme on l'a vu plus haut, ce même jour, 19, le duc s'était rendu à Bruxelles, où, arrivé de bonne heure, il ne perdit pas son temps : sa correspondance l'atteste.

On me saura gré, je crois, de reproduire les différentes lettres qu'il écrivit dans cette circonstance à jamais mémorable de sa vie : elles sont d'ailleurs datées de Bruxelles, ce qui justifie suffisamment leur insertion.

Commençons par celle au roi des Pays-Bas. Elle est d'une simplicité remarquable.

A Bruxelles, ce 19 juin 1815.

Sire,

Je prends la liberté de féliciter Votre Majesté sur les événemens des derniers jours, sur lesquels le général

premier comte de Mountnorris, et de l'honorable Sara Cavendish. Lady Frances-Caroline Annesley, épousa, en 1810, James Webster Wedderburn, officier de cavalerie, anobli en 1822. Il mourut en 1840*.

[1] Henri, comte de Bathurst, né le 22 mai 1762, décédé le 26 juillet 1834. Il fut activement mêlé à la politique de son pays, ayant été membre de la chambre des pairs, etc.

[2] *Corresp.*, p. 478, t. XII.

* Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Charles Ruelens. J'ai aussi des obligations à M. Thompson, directeur du *British Museum*, qui a mis le plus grand empressement à répondre aux différentes lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser relativement à lady Webster.

Reede et M. Van Cappellen auront donné à Votre Majesté des renseignemens.

Je demande pardon à Votre Majesté d'avoir omis jusqu'à présent de faire à Votre Majesté mon rapport; mais j'ai été si fort occupé que cela ne m'a pas été possible dans ces derniers jours. J'espère cependant l'envoyer demain. J'ai grand plaisir à faire savoir à Votre Majesté que le prince d'Orange se porte aussi bien que possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WELLINGTON.

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Au duc d'York [1] :

Brux., 19th. June 1815.

To the Duke of York,

I have the honour to enclose to your Royal Highness the copy of my despatch of this date to the Secretary of State, reporting the military operations to this day.

Au comte Bathurst, secrétaire d'État :

To Earl Bathurst.

Brux., 19th. June 1815.

My dear Lord,

I am com in to arrange some matters, and start immediately.

Can you reinforce us in good British infantry particulary and cavalry? You'll see how we are reduced. Some of the battalions have not 100 men.

We must have Lord Combermere also, if he will come.

Believe me, etc.

WELLINGTON.

[1] Frédéric, duc d'York et d'Albany, en Angleterre, comte d'Ulster, en Irlande, commandant en chef de l'armée anglaise. Né le 10 avril 1763, il mourut en 1827. Il était fils du roi Georges III.

Dans une seconde lettre au comte Bathurst, le duc de Wellington dit qu'il a en son pouvoir 5000 prisonniers français et qu'il en attend encore 2000. Parmi eux étaient le comte de Lobau, commandant le sixième corps, et le général Cambronne, qui commandait une division de la garde.

Les deux lettres suivantes ne contribueront pas peu à dépeindre le noble caractère du héros accaccompli qui les écrivit. L'une est adressée au comte d'Aberdeen [1] et l'autre au duc de Beaufort [2].

Bruxelles, 19th. June 1815.

My dear Lord,

You will readily give credit to the existence of the extreme grief with wich I annonce to you the death of your gallant brother [3], in consequence of a wound received in our great battle of yersterday.

He had served me most zeallously and usefully for many years, and on many trying occasions; but he had never rendered himself more usuful, and had never distinguished himself more, than in our late actions.

He recived the wound which occasioned his death when rallying one of the Brunswick battallions which was shaking a little, and he lived long enough to be informed by myself of the glorious result of our actions to wich he had so much contribued by his active and zealous assistance.

I cannot express to you the regret and sorrow with wich

[1] George Hamilton Gordon, comte d'Aberdeen, ministre des affaires étrangères en 1828. Il mourut en 1860.

[2] Henry-Charles, sixième duc de Beaufort, chevalier de la Jarretière, lord-lieutenant du duché de Glocester, décédé en 1835.

[3] Il s'agit de sir Alexander Gordon, colonel, aide de camp du duc. Il a un monument funéraire sur le champ de bataille.

I look round me, and contemplate the loss which I have sustained, particulary in your brother. The glory resulting from such actions, so dearly bought, is no consolation to me; and I cannot suggest it as any to you and his friends; but I hope that it may be expected that this last one has been so decisive, as that no doubt remains that our exertions and our individual losses will be rewarded by thy early attainment of our just object. It is then that the glory of the actions in wich our friends and relations have fallen will be some consolation for their loss.

Believe me, etc.

WELLINGTON.

Your brother had a black horse, given to him, I believe, by Lord Ashburnham, wich I will keep till I hear from you what you wish should be done with it.

Bruxelles, 19th. June 1815.

My dear Lord,

I am very sorry to have to acquaint you that your brother Fitz Roy[1] is very severly wounded, and has lost his right arm. I have just seen him, and he is perfectly free from fever, and as well as anybody would be under such circonstances. You are aware how useful he has always been to me; and how *much* I shall feel the want of is assistance, and what a regard and affection I feel for him; and you will readily believe how much concerned I am for his misfortune. Indeed, the losses I have sustained, have quite broken me down; and I have no feeling for the advantages we have acquired. I hope, however, that your brother will soon be able to join me again; and that he will long

[1] Sir Fitz Roy James Henry Somerset, depuis lord Raglan, neuvième fils du duc de Beaufort. Il était général en chef de l'armée anglaise dans la guerre de Crimée. Il mourut en 1855.

live to be as he is likely to become, an honor to his country, as he is a satisfaction to his family and friends.

Believe me, etc.

WELLINGTON.

The duke of Beaufort. K. G.

Pendant le peu d'heures qu'il resta à Bruxelles, le duc de Wellington n'oublia pas lady Webster. Il lui adressa de bon matin la lettre que voici.

Bruxelles, 19th. June 1815, ½ past 8 in the morning.

My dear Lady Frances,

Lord Mountnorris may remain in Bruxelles, in perfect security. I yesterday, after a most severe and bloody contest, gained a complete victory, and pursued the French till after dark. They are in complete confusion; and I have, I believe, 150 pieces of cannon; and Blücher, who continued the pursuit all night, my soldiers being tired to death, sent me word this morning that he had got 60 more.

My loss is immense. Lord Uxbridge, Lord Fitz Roy Somerset, general Coke, general Barnes and colonel Berkeley are wounded: colonel De Luncey, Canning, Gordon, general Picton killed. The finger of Providence was upon me, and I escaped unhurt.

Believe me, etc.

WELLINGTON.

Le duc de Wellington fut très affecté des pertes qu'il éprouva à Waterloo. En effet, on lit ce qui suit dans *L'oracle*.

La Haye, le 22 juin.

Des salves d'artillerie ont annoncé aujourd'hui la victoire éclatante remportée près de Bruxelles par les armées alliées.

Parmi les détails publiés à ce sujet, on remarque les suivans mandés au roi par le baron Van de Capellen, sur la prière de lord Wellington.

. . . . . .

A ces détails que nous avons cru pouvoir passer sous silence, le journal ajoute ceux-ci.

Les deux armées ont été si près l'une de l'autre, que le duc de Wellington a rencontré le maréchal Grouchy [1]. Le général autrichien de Vincent a été blessé à la main, à côté du duc de Wellington. L'enthousiasme a été pendant long-temps très-grand dans l'armée ennemie qui ne voulait pas croire à la possibilité d'une défaite, sous la conduite de Napoléon. Aussi la perte a-t-elle été très-considérable du côté des alliés, et l'on a observé que le magnanime vainqueur, sans perdre néanmoins un instant sa présence d'esprit et son sang-froid ordinaire, en est très-affecté.

L'oracle exalte encore ce sang-froid dans son numéro du jeudi, 22 juin. On y lit :

Lors de la bataille décisive du dimanche 18, lord Wellington, au milieu des boulets, des balles, des plus grands dangers, s'est fait remarquer par son sang-froid et la tranquillité avec laquelle il donnait ses ordres. Tandis que la mort volait autour de lui, il était aussi calme que s'il eût discuté un plan de campagne dans son cabinet. M. le comte Pozzo-di-Borgo, ambassadeur de S. M. l'empereur de Russie auprès de Louis XVIII, fut blessé à ses côtés.....

Comme on l'a vu plus haut dans le même journal, l'émoi était grand à Bruxelles pendant la

[1] Ce détail est inexact.

bataille. On entendait distinctement tonner le canon et la foule se pressait aux remparts, entre les portes de Namur et de Hal, remparts qu'a remplacés le superbe boulevard de Waterloo.

La situation de la ville en ce moment critique est énergiquement dépeinte dans une petite chronique en langue flamande, rédigée par un anonyme, qui a vu et rapporté ce qui suit. On se servira de la traduction française[1].

Le vendredi, 16 juin, sur le matin, on apprit que les Français étaient à Charleroi, et hors des portes on entendait une vive canonade, ce qui donnait beaucoup à penser.

Le samedi, 17, tout était assez calme à Bruxelles, mais dans l'après-midi, des groupes se formèrent çà et là, à la vue de nombreux chariots de bagages et de blessés retournant aux maisons où ils avaient logé, et il n'était bruit que de la défaite des troupes alliées. Pendant toute la soirée et la nuit, le roulement des voitures ne discontinua point, ainsi que le dimanche, 18, jour où toutes les forces françaises étaient déjà au-dessus de Waterloo, où il se livra une bataille telle qu'elle surpasse de beaucoup toute autre, quelle qu'elle soit. Après-midi, à 4 heures moins un quart, le désordre était au comble dans la ville de Bruxelles, car on n'entendait que parler de l'entrée imminente des Français. On voyait beaucoup de chariots chargés de bagages, et aussi de pauvres blessés qui savaient à peine marcher. La

[1] Cette chronique a été publiée dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Belgique, en 1872; elle est accompagnée d'une traduction française. Le titre flamand est : *Cronyk ofte merkweerdige geschiedenissen 't sedert het jaer 1780,* etc. L'auteur, que l'on croit avoir été curé à Bruxelles, s'est arrêté à l'année 1827. (Deux volumes in-8°.)

populace, qui était comme furieuse de n'avoir de longtemps pu piller, se jetait sur quelques chariots et sur les soldats et les dépouillait de tout ce qu'elle pouvait ; des conducteurs et des soldats lançaient leurs paquets dans les maisons pour mieux fuir, tandis que l'on était occupé à introduire nombre de prisonniers français, qui furent placés au Petit-Château, près de la porte du Rivage. Au milieu de tout ce trouble, on prêchait dans l'église de Saint-Nicolas; vers la fin du sermon, il se produisit un tel émoi dans l'église, que le monde se précipita dehors et que le prédicateur se vit obligé de quitter sa chaire. Par la même panique, il n'y eut point de salut dans plusieurs églises, celle de Bon-Secours, entre autres. Le calme s'étant un peu rétabli, on commença à apprendre que c'était une fausse alarme, et le maire de Bruxelles fit annoncer dans les rues que les bourgeois devaient monter la garde, ce que l'on vit s'exécuter. Vers le soir, la clameur était que les Français avaient le dessous, que leur armée était en déroute et que les troupes des alliés avaient fait sur eux 9000 prisonniers de guerre et pris une grande quantité de pièces de canon, ce qui fit que les gens recommençaient à se consoler un peu. Le soir et la nuit, la garde bourgeoise avait réussi, de côté et d'autre, à reprendre dans les maisons les objets pillés et à les porter à l'Amigo. Telle fut la destinée de Bruxelles. On peut dire que la ville a été miraculeusement préservée, car s'il ne fut pas arrivé un renfort de troupes prussiennes, qui fit, dit-on, sa jonction avec l'armée, le même dimanche 18 juin, à 5 heures après-midi, Bruxelles aurait, sans doute, subi le triste sort qu'on éprouva sur différents points et particulièrement du côté de Waterloo, car il s'est trouvé une infinité de personnes qui furent pillées de fond en comble dans ces environs, et d'autres qui virent leurs champs entièrement ravagés.

Le lundi, 19 juin, de grand matin, le prince d'Orange arriva blessé à Bruxelles. Il fit afficher son bulletin, daté de 3 heures du matin, par lequel il annonçait la défaite des Français et la victoire qui avait été remportée sur eux, et qu'ils avaient été dispersés avec une perte de 100 pièces de canon. A 9 heures du matin, toutes les cloches de la ville furent mises en branle et sonnèrent, par intervalles, jusqu'au soir, et il se fit une illumination. Depuis ce jour, 19 juin, on ne voyait que des chariots et d'autres voitures entrer en ville avec des blessés et cela dura plusieurs jours. Tous les campagnards ayant chariots et charettes, devaient être sur pied pour aller chercher les blessés sur le champ de bataille; tout bourgeois de Bruxelles, possédant cheval ou voiture, était invité de la part du maire à se rendre à Waterloo pour recueillir les blessés. Beaucoup de brasseurs partaient avec des tonnes de bière et d'eau pour distribuer des rafraîchissements. Jamais il ne s'était vu à Bruxelles rien de plus triste. En effet, le nombre des blessés, tant du côté des alliés que du côté des Français, était si grand qu'il aurait fallu le voir pour y ajouter foi. Les hôpitaux étant insuffisants, on en plaça beaucoup chez les bourgeois et dans les maisons inhabitées. La générosité des habitants fut admirable envers nos blessés, comme envers ceux des Français prisonniers. Les curés et les vicaires de la ville firent la ronde, avec quelques dames notables de leurs paroisses, pour recueillir des aumônes, ainsi que du linge et de la charpie.

Le mardi, 20 juin, on chanta, à midi, dans toutes les églises, le *Te Deum laudamus,* pour remercier Dieu. Les blessés furent placés dans la chapelle, alors fermée, de S^te^-Marie-Madeleine, ainsi qu'à l'étage supérieur de la boucherie, dans le manège bâti sur les fondements de l'église des Pères Dominicains, dans l'église des Augustins, qui

servait de temple aux réformés ; au Petit-Château, près du canal, sans compter l'hôpital des Jésuites [1], celui de Sainte-Élisabeth, ni l'hôpital civil de Saint-Pierre et celui de Saint-Jean, qui étaient tous remplis, ni d'autres locaux que j'ignore. On fit également vider l'église du Grand-Béguinage, à Bruxelles, pour servir aux mêmes fins, et journellement on en embarquait. Le service divin du Béguinage se fit alors à l'infirmerie y établie. Par le grand nombre des blessés, on peut juger combien fut grand celui des morts.

Le 23 juin, les préparatifs pour la guerre étaient si considérables, qu'on n'en avait jamais vu de pareils. Ce jour, en effet, le canal était trop petit pour les bateaux des Anglais, qui arrivaient chargés de canons, de boulets et d'autres munitions de guerre. Lorsque ces bateaux étaient déchargés, on les remplissait de blessés et d'autres prisonniers français.

Le mardi, 27, se célébra à l'église des Saints-Michel et Gudule, à l'autel du Saint-Sacrement-de-Miracle, une messe solennelle d'actions de grâce.

Le 28, l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle célébra une messe solennelle de *requiem* pour les braves, morts au champ d'honneur, pendant les journées des 16, 17 et 18 juin 1815. On fit de même dans les autres églises de Bruxelles.

Signalons après ce récit une lettre du duc, qui intéresse particulièrement la population bruxelloise. Elle est adressée au maire de Bruxelles, M. le baron Joseph Van der Linden d'Hooghvorst, chambellan, etc. Elle a été insérée dans le *Jour-*

[1] Le vieux palais de justice.

nal de la Belgique, numéro du 31 août 1815 [1]. On la reproduit avec le petit commentaire dont elle est précédée.

S. Exc. le duc de Wellington vient d'adresser au maire de notre ville une lettre de remercîments, qui est, pour les Bruxellois, la plus douce récompense de leurs soins envers les braves Anglais et autres de l'armée du noble duc. La voici :

« Paris, 13 août 1815.

Monsieur le maire, je prends cette occasion de vous écrire pour vous remercier, et pour vous prier de faire connaître ma reconnaissance aux habitans de la ville de Bruxelles et des environs, pour les soins et la bonté qu'ils ont eus pour les officiers et soldats blessés de l'armée sous mon commandement.

Le service que nous avions eu en notre pouvoir de rendre à la ville de Bruxelles, en la sauvant des mains d'un ennemi cruel, par les efforts qui ont été faits et la bravoure des troupes, presque sous ses murs, nous donnait lieu d'espérer que les habitans soulageraient, autant qu'il était en leur pouvoir, ceux qui en étaient devenus les victimes; mais je ne m'attendais pas aux tendres soins et aux bontés que les habitans ont eus pour nous, et je vous prie de croire et de leur faire savoir que leur conduite a fait une impression sur nous tous, qui ne s'effacera jamais de notre mémoire.

Je sais bien de quel prix, en pareille occasion, est l'exemple du magistrat, et je vous prie de croire,

[1] Elle se trouve aussi dans l'ouvrage cité de M. Hymans, p. 171.

Monsieur le maire, que j'apprécie celui que vous avez donné.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le maire, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

WELLINGTON, PRINCE DE WATERLOO.

Il faut reconnaître que le roi Guillaume devança le duc de Wellington dans l'expression de sa gratitude envers les habitants de Bruxelles. Dès le 26 juin il avait adressé une lettre de remercîments au maire de Bruxelles, qui la porta à la connaissance de ses concitoyens par une proclamation. Je reproduirai l'une et l'autre pièce d'après la *Gazette générale des Pays-Bas* [1].

Le maire de la ville de Bruxelles, chambellan de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, à ses concitoyens.

Habitans de Bruxelles, la conduite noble et généreuse que vous avez tenue les derniers temps devait vous valoir l'admiration générale; mais un témoignage plus cher à vos cœurs, celui d'un bon père envers ses enfans, en un mot l'approbation de notre auguste souverain vous était réservée comme la plus belle récompense du bien que vous avez fait; montrons-nous dignes de cette marque de bonté, redoublons, s'il se peut, de zèle pour son service et d'amour pour sa personne; prouvons par là à l'univers que le Belge sait apprécier le bonheur d'avoir pour monarque un prince bon et vertueux, et qui n'a en vue que la prospérité de ses

[1] Numéro du 29 juin 1815. La lettre du roi Guillaume ne se trouve pas dans *L'oracle*. C'est M. A. Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, qui me l'a signalée.

peuples. Afin de ne point affaiblir l'expression des sentimens de Sa Majesté, je m'empresse de publier la lettre qu'elle m'a fait la grâce de m'adresser.

Le baron J. Vanderlinden d'Hooghvorst.

Copie de la lettre adressée au maire de Bruxelles par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Monsieur le maire, après le patriotisme et le dévouement dont nos braves soldats ont fait preuve sur le champ de bataille, rien ne me pouvait causer une plus vive satisfaction que la conduite vertueuse des habitans de Bruxelles, et leur empressement à prodiguer aux victimes de la guerre toute espèce de consolation et de secours. Je sais que le zèle infatigable de leurs magistrats leur a servi d'exemple, et j'éprouve le besoin d'accorder un témoignage formel d'approbation à cet heureux concours de toutes les vertus. Je vous autorise à saisir la première occasion pour faire connaître à vos concitoyens qu'ils se sont assurés pour toujours mon affection personnelle et ma haute estime.

Et cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

La Haye, le 26 juin 1815.

Signé Guillaume.

Voici encore un détail qui se rattache à la bataille de Waterloo et que je tiens de feu M. Constant Vander Elst, témoin oculaire, quoiqu'il fût alors bien jeune encore. L'état-major de l'armée alliée était installé dans l'hôtel du comte d'Arconati, place Royale. C'est là qu'un nègre, trompette des dragons de la Reine, porta deux aigles enlevées

aux Français[1]. « On frappa, dit encore M. Van-
» der Elst, à la Monnaie, à Bruxelles, en l'honneur
» du duc, de petites médailles d'or, qui servirent
» de châtons et de têtes d'épingles pour jabots.
» Elles portaient d'un côté le profil du duc et de
» l'autre, les Quatre-Bras, formant une croix[2]. »

Le 20 juin le duc de Wellington était à Nivelles, où il logea dans un hôtel, qui est actuellement le mont de piété. Il y resta jusqu'au lendemain. Plusieurs lettres de lui sont datées de Nivelles. Une d'elles est adressée au roi des Pays-Bas[3]. Le 21, il passa la frontière et le 22, nous le trouvons à Malplaquet[4], lieu célèbre dans l'histoire. Le duc y adressa une proclamation aux Français. Il disait qu'il entrait en France à la tête d'une armée victorieuse, non en ennemi, excepté de l'usurpateur, l'ennemi prononcé du genre humain, avec lequel

[1] Lettre du 18 mai 1882. Beaucoup d'officiers supérieurs anglais étaient logés à l'hôtel de *New-York*, rue Neuve.

[2] Lettres du 7 juin 1881 et du 18 mai 1882.

[3] *Voy.* le supplément à sa correspondance, t. X, p. 538. Un ordre général pour l'armée est également daté de Nivelles.

[4] M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État, à Mons, à qui j'avais demandé des renseignements, m'a obligeamment répondu en ces termes : « Le 22 juin 1815 lord Wellington traversa
» Mons avec son corps d'armée. Des colonnes de troupes alliées,
» composées de 40,000 hommes passèrent le long des glacis, se
» rendant sur le territoire français, où elles avaient ordre de camper.
» Le lendemain, 23, arrivée, à Mons, de Louis XVIII, vers six heures
» du soir. Dans sa suite on remarquait le duc de Feltre, ministre
» de la guerre, à Gand ; les ambassadeurs des Pays-Bas, de Prusse, de
» Russie, de Suède, etc., M. de Châteaubriand, le prince de Talleyrand,
» qui était à Mons depuis deux jours en attendant le Roi. Celui-ci
» logea à l'hôtel de l'intendance. » (D'après le *Journal du département de Jemappes*, depuis *Journal de la province de Hainaut*). Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient aussi avec Louis XVIII.

on ne pouvait avoir ni paix ni trève. Ce sont ses propres expressions.

Après son éclatante victoire, le duc reçut de toute part des lettres de félicitations. Il y en eut du prince régent, du duc d'York, etc.

Je reproduirai celle du roi des Pays-Bas.

La Haye, ce 20 juin 1815.

Mylord duc,

L'attente de l'Europe est remplie. Rien ne manque plus à votre gloire. La victoire complète remportée sur Buonaparte vous proclame le plus grand capitaine de notre siècle, et va le priver aux yeux de son parti et de son armée du prestige par lequel il avait su les fasciner. Voilà donc les trophées de la Belgique qui vont se joindre pour vous à ceux de l'Espagne, du Portugal et de la France. Les malheurs incalculables prévenus par votre victoire, les suites qu'elle présage, non-seulement pour mon royaume, mais pour toute la cause commune, me font anticiper sur les témoignages de reconnaissance par lesquels votre patrie et les Hauts Alliés se plaisaient à anticiper à leur tour sur ceux de la postérité. Je vous exprime mes sentiments avec la plus vive effusion de cœur. Veuillez remercier en mon nom votre brave armée. La mienne sera fière de vos éloges. Je regrette le sang qui a coulé; celui de mon fils ne pouvait pas être répandu pour une plus belle cause.

Je suis, avec une très-haute considération, votre affectionné,

GUILLAUME.

Le roi des Pays-Bas récompensa, comme chacun le sait, le duc de Wellington par le titre de prince de Waterloo, titre qui vint s'ajouter à ceux que le grand capitaine anglais s'était déjà acquis par ses

victoires précédentes. Cette nouvelle et brillante marque de distinction fut officiellement portée à la connaissance du public par le baron de Capellen.

Voici le texte de cette notification, d'après le *Journal de la Belgique*[1].

Royaume des Pays-Bas.

Bruxelles, 4 Août 1815.

Le Secrétaire d'État, informé par la Chambre suprême héraldique, que S. M. a, par arrêté du 8 Juillet dernier, et diplôme du 18 du même mois, nommé et élevé, savoir :

Arthur Wellesley, duc de Wellington, Ciudad-Rodrigo et Victoria, feld-maréchal de ses armées, ainsi que ses descendans mâles, d'après l'ordre de primogéniture, à la dignité de prince de Waterloo,

Et Richard Treuth le Poer, comte de Clancarty, ainsi que ses descendans mâles, d'après l'ordre de primogéniture, à la dignité de marquis de Heusden,

Avec invitation de faire à cet égard les communications nécessaires dans les provinces méridionales, cette communication ayant déjà eu lieu de la part de la susdite Chambre aux États respectifs des provinces septentrionales,

Porte par la présente les susdites nominations et élévations à la connaissance des fonctionnaires de tout rang, des collèges d'administration et du public, afin qu'ils aient à reconnaître, en leurs qualités respectives, les prince et marquis susmentionnés, et à les faire jouir, sans aucun empêchement, des prérogatives attachées à leur rang.

Bruxelles, 2 Août 1815.

Le Secrétaire d'État,
baron de Capellen.

[1] Numéro du 5 août 1815.

Mon intention était de compléter cette pièce par l'insertion de l'arrêté et du diplôme du roi Guillaume; mais je n'ai pu avoir qu'une copie de l'arrêté, qui, pas plus que le diplôme, ne figure, que je sache, dans aucun recueil officiel des Pays-Bas[1], ce qui est surprenant, on en conviendra.

L'arrêté du 8 juillet est en hollandais. J'en donne ici le texte, avec une traduction aussi fidèle que possible.

> Wij Willem, bij de gratie Gods, Koning der Nederlanden, Prins van Oranje-Nassau, Groot-Hertog van Luxemburg, enz., enz., enz.

Alzoo Wij in overweging hebben genomen de treffelijke diensten en het heldhaftig gedrag van Onzen zeer lieven en beminden neef Arthur Wellesley, hertog van Wellington, Ciudad Rodrigo en Vittoria, Burggraaf Wellington van Talavera, Baron van Douro, Pair van Groot-Britannien, Grande van Spanje van de eerste klasse, Ridder van de Kousseband en van het Gulden Vlies, Veldmaarschalk van Onze Legers en van die van Groot-Britannien, Maarschalk-Generaal van Portugal en van Spanje, onder wiens aanvoering en beleid de legers der bondgenooten in eene luisterrijke overwinning, op den 18den Juni laatstleden, bij Waterloo en Belle-Alliance bevochten, den gemeenen vijand vernederd en alle gevaren van het Nederlandsche Grondgebied verwijderd hebben;

[1] On ne possède même à La Haye qu'une minute incertaine du diplôme, et l'on ignore si l'original y est conforme. C'est pour cela qu'on n'a pas cru devoir en délivrer une copie, en même temps que celle de l'arrêté, à notre ministre à La Haye, auquel, à ma prière, M. le Ministre des affaires étrangères l'avait bien voulu demander. Je saisis cette occasion de présenter mes remercîments respectueux à M. Frère-Orban.

Zoo is het dat Wij ten opentlijken en duurzamen bewijze van Onze hoogachting en van de dankbaarheid Onzer onderdanen, uit krachte van Ons Koninklijk gezag, uit vrijen wil en met volkomene kennis van zaken, besloten hebben den gemelden Arthur, hertog van Wellington, Ciudad Rodrigo en Vittoria te benoemen en te verheffen, zoo als Wij hem benoemen en verheffen bij deze, tot Prins van Waterloo.

Vergunnende en begerende dat deze tijtel op zijne mannelijke nakomelingen, volgens regt van eerstgeboorte, overga en vererve; met bevel dat hij zoodanige voorregten, rang en aanzien zal genieten als binnen Ons Rijk aan Princen toegekend zijn, of verder toegekend zullen worden, en voornamentlijk dat hij zal vereerd worden met het praedikaat van *Doorluchtigheid,* op poene voor den genen die ter contrarie handelen mogt, van te vervallen in de boete van één pond fijn goud betaalbaar aan den Thesaurier van den Hoogen Raad van Adel.

En reserverende Wij Ons tevens aan de Staten-Generaal de noodige voordragt te doen ten einde aan den Prins van *Waterloo* eene schenking van vaste goederen geschiede, jaarlijks eene somme van twintig duizend guldens opbrengende.

En zullen afschriften dezes gezonden worden aan het Dep^{t} v. Buit. Zaken, tot informatie en narigt, en aan Onzen H. R. v. Adel, ten einde den inhoud te vervatten in opene brieven, *in communi forma* opgemaakt en door Onze eigenhandige onderteekening te bekrachtigen.

Amsterdam, 8 Juli 1815.

Get. Willem.

Voor copie conform :
De directeur van het kabinet des Konings.
Signé Alewyn.

Traduction.

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Comme nous avons pris en considération les services éminents et la conduite héroïque de notre très-cher et aimé cousin, Arthur Wellesley, duc de Wellington, Ciudad Rodrigo et Vittoria, vicomte Wellington de Talavero, baron de Douro, pair d'Angleterre, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Jarretière et de la Toison d'Or, feld-maréchal de nos armées et de celles de la Grande-Bretagne, maréchal-général de Portugal et d'Espagne, sous le commandement duquel les armées des alliés remportèrent une victoire éclatante, le 18 juin dernier, à Waterloo et à la Belle-Alliance, sur l'ennemi commun humilié, et éloignèrent tout danger du territoire néerlandais, ainsi est-il que nous, en témoignage manifeste et durable de notre haute estime et de la reconnaissance de nos sujets, en vertu de notre pouvoir royal, de notre libre volonté et en pleine connaissance de cause, avons décidé de nommer et élever ledit Arthur, duc de Wellington, Ciudad Rodrigo et Vittoria, comme nous le nommons et élevons par la présente à la dignité de prince de Waterloo.

Accordant et voulant que ce titre soit transmis héréditairement à ses descendants mâles, par droit de primogéniture, avec ordre qu'il jouisse de tels prérogatives, rang et considération qui sont reconnus aux princes, dans notre royaume, où qui le seront ultérieurement, et notamment qu'il soit honoré du prédicat d'*Altesse*, sous peine pour celui qui agira contrairement d'échoir en l'amende d'une livre d'or fin, payable au trésorier de la haute cour de noblesse.

Nous réservant, en même temps, de faire aux Etats-Généraux la proposition nécessaire, afin qu'il soit fait au prince de Waterloo un don en biens fonds rapportant une somme annuelle de vingt mille florins.

Copie du présent sera transmise, pour information et avis, au département des affaires étrangères et à notre haute cour de noblesse, à l'effet d'en transcrire la teneur dans des lettres patentes faites *in communi forma*, lesquelles seront ratifiées par notre propre signature.

Amsterdam, le 8 juillet 1815.

Signé GUILLAUME.

Quant à l'arrêté de dotation, en date du 29 septembre 1815, il a été publié dans les deux langues[1]. J'en mettrai également le texte sous les yeux du lecteur.

> Nous, GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

Voulant donner au prince de Waterloo, duc de Wellington, un gage de la reconnaissance nationale, pour les éclatans services qu'il a rendus à notre royaume dans les journées à jamais mémorables des 16, 17 et 18 juin dernier, quand, avec l'aide de la divine Providence, il a si puissamment contribué par la sagesse de ses dispositions, son courage calme et intrépide, à repousser l'ennemi commun et à consolider cet État naissant; à ces causes,

[1] *Recueil des lois et actes généraux du gouvernement en vigueur dans le royaume des Pays-Bas*, t. III, p. 251.

notre conseil d'État entendu, et de commun accord avec les États généraux;

Avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Il est attaché au titre de prince de Waterloo une dotation d'un revenu annuel d'environ vingt mille florins de Hollande, pour être possédé irrévocablement et à perpétuité par le prince de Waterloo et ses descendans légitimes.

2. A la susdite donation sont affectées trois portions de bois domaniaux, situées entre Nivelles et les Quatre-Bras, sur les deux côtés de la route de Nivelles à Namur, et d'une contenance totale d'environ un mille quatre-vingt-trois hectares, ou douze cent soixante-dix arpens, savoir :

1° Six cent trente-cinq hectares, consistant dans les parties suivantes :

Le bois de *Nivelles*, commune de Nivelles, 535 hectares;

Le bois de *La Bruyère*, commune de Thinnes, 60 hectares;

Le bois de *Faux*, commune d'Obaix, 40 hectares;

2° Deux cent soixante-sept hectares, consistant dans les parties suivantes :

Le bois de *Hazois*, commune de Thinnes, 205 hectares;

Le bois dit *Grand* et *Petit Forêt*, commune de Vieux-Genappe, 62 hectares;

Et 3° cent quatre-vingt-un hectares, consistant dans les parties suivantes :

Le bois de *Bossut*, commune de Baisy, 122 hectares;

Le bois de *Petit-Bossut*, commune de Frasnes, 20 hectares;

Le bois de *Pierpont*, commune de Frasnes, 39 hectares.

3. La propriété des bois susdits sera conférée au prince de Waterloo, avec remise de tous droits d'enregistrement,

sauf l'obligation de se soumettre aux dispositions que nous pourrions arrêter par la suite, relativement à l'enregistrement des dotations ou majorats.

Le prince de Waterloo jouira des revenus de la dotation ci-dessus, à dater du jour de son élévation à cette dignité.

Mandons et ordonnons que les présentes soient insérées dans le *Staatsblad* et dans le *Journal officiel*.

En outre, mandons et ordonnons aux départements ministériels et aux autorités que la chose concerne de tenir la main à l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 septembre de l'an 1815, de notre règne le deuxième [1].

Signé GUILLAUME.

Par le Roi,
Signé A. R. FALCK.

Notons ici, à propos de faveurs, que le jeudi, 11 mai 1815, le duc de Wellington eut une entrevue avec le roi Guillaume, à Bruxelles. Le lendemain il informa le roi « qu'il avait reçu de lord » Bathurst, secrétaire d'État, une lettre qui lui » donnait la permission gracieuse de S. A. R. le » prince régent, d'accepter les grâces que S. M. » avait bien voulu lui conférer. Je prie Votre » Majesté, ajoute le duc, de me permettre de » l'assurer de ma reconnaissance pour les bontés » qu'elle a eues pour moi, et que je ne tiens rien » plus à cœur que de rendre service à Votre » Majesté de la manière qui lui sera la plus » satisfaisante. » (*Corresp.*, t. XII, p. 377).

[1] Cet arrêté est mentionné dans la *Pasinomie*, 2e série, 1814-1830, p. 368.

Le vainqueur de Waterloo revint encore souvent à Bruxelles, ville qui devait lui laisser d'impérissables souvenirs. Nous l'y suivrons en continuant à faire nos emprunts à *L'oracle*.

De Bruxelles, le 15 avril 1816.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation en France, est attendu à Valenciennes d'un instant à l'autre; le noble lord doit en inspecter la nombreuse garnison.

De Bruxelles, le 20 avril.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation en France, est arrivé hier en cette ville, venant de son quartier-général de Cambray. Le noble lord, qui était descendu à l'hôtel de *Belle-Vue*, en est parti à sept heures du soir pour se rendre à La Haye.

De Bruxelles, le 21 avril.

Le duc de Wellington, après un court séjour à La Haye, s'embarquera dans un port de la Hollande pour se rendre en Angleterre. On assure qu'il reviendra en France immédiatement après le mariage de la princesse Charlotte [1]. Tous les officiers d'état-major qui ont accompagné le noble lord à son quartier général de Cambray y sont restés.

De La Haye, le 21 avril.

Son Excellence le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation en France, est arrivé hier, à dix heures du soir, en cette résidence. Il est descendu à

[1] Fille du roi Guillaume IV et héritière du trône d'Angleterre. Il s'agit, il est presque inutile de l'ajouter, du mariage de la princesse avec le duc de Saxe-Cobourg, depuis le roi Léopold I.

l'hôtel du *Maréchal de Turenne*. S. S. n'ayant pas trouvé S. M. le Roi dans cette résidence, elle est partie, ce matin, pour Amsterdam, d'où Son Exc. est attendue de retour ce soir.

De La Haye, le 23 avril.

Son Excellence le maréchal duc de Wellington, de retour en cette résidence, a dîné avant hier chez Son Excellence le baron de Bender, ministre de S. M. l'empereur d'Autriche. Hier, à midi, le général-major Van Well, gouverneur militaire de la Hollande méridionale, accompagné de tout le corps d'officiers de notre garnison et de la garde bourgeoise, a été complimenter Sa Seigneurie à l'hôtel du *Maréchal de Turenne*, où Son Excellence a pris son logement. Pendant ce temps, la belle musique de la garde bourgeoise exécutait quelques marches dans la cour de l'hôtel. Ensuite, l'illustre guerrier, accompagné d'un seul adjudant, s'est rendu à pied chez S. M. le Roi, au milieu des plus vives acclamations de la multitude qui s'était pressée sur ses pas. Son Excellence a honoré de sa présence le spectacle français, où l'on avait préparé à la hâte une représentation de gala et une magnifique loge pour le noble lord. Dès que Sa Seigneurie parut, toute l'assemblée se leva et fit retentir la salle d'applaudissemens. Ces transports d'allégresse, joints à l'air *God save the King*, exécuté par l'orchestre, se sont renouvelés à la fin du spectacle. Aujourd'hui Son Excellence a visité tout ce que cette résidence offre de plus remarquable. Demain elle assistera à une grande assemblée chez les princesses douairières.

De Bruxelles, le 25 avril.

Depuis que le duc de Wellington est à La Haye, il passe fréquemment des courriers par cette ville venant du quartier général de Cambray, ou qui y retournent avec les dépêches dont ils sont porteurs.

De La Haye, le 25 avril.

Cette résidence est toujours honorée de la présence du feld-maréchal, prince de Waterloo. Avant hier S. E. a assisté à une partie donnée par S. Exc. le ministre des Affaires étrangères, à laquelle se trouvait tout le corps diplomatique, ainsi qu'un grand nombre de personnes de la plus haute distinction. Hier, S. A. R. la princesse douairière d'Orange-Nassau a donné en l'honneur du prince un grand bal, auquel S. M. le Roi a assisté. On a remarqué que S. M. a eu un long entretien avec le noble lord dans une embrasure de fenêtre. Ce matin le Roi est parti avec le prince de Waterloo pour Leyde, afin de visiter l'Université et d'examiner tout ce que cette ville et les environs offrent de plus remarquable.

De Bruxelles, le 27 avril.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation, est arrivé ce matin en cette ville, venant de La Haye. Le noble lord est descendu à l'hôtel de *Belle-Vue*. Il se rend à son quartier général de Cambray et de là à Paris.

De Bruxelles, le 28 avril.

Le duc de Wellington doit rester en cette ville jusqu'à après demain. Il se rendra ensuite à son quartier-général de Cambray [1] et de là à Paris.

De Bruxelles, le 3 mai.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation en France, doit visiter incessamment les différents corps d'armée russe, prussien, autrichien et bavarois, qui occupent une partie de la Champagne, la Lorraine et l'Alsace.

[1] Il y arriva effectivement le 30 avril.

L'oracle a inséré dans son numéro du lundi, 17 juin 1816, à la troisième page, l'annonce d'un ouvrage qu'il accompagne d'un commentaire auquel il importe de donner place ici.

Relation circonstanciée de la dernière campagne de Buonaparte, terminée par la bataille de Mont-Saint-Jean dite de Waterloo ou de la Belle-Alliance.

C'est demain le jour anniversaire de la bataille de Waterloo, qui a sauvé notre belle patrie, l'année dernière, de tous les maux dont elle était menacée. On ne saurait choisir un plus heureux à-propos pour rendre compte d'un ouvrage destiné à perpétuer le souvenir de ce mémorable événement. Un historien anglais prétend que le colonel Labédoyère arriva déguisé à Bruxelles, dans la journée du 15 juin, jour où Buonaparte passait la Sambre avec son armée. Il ajoute que cet officier eut assez d'adresse pour s'introduire au bal donné dans la soirée du même jour chez la duchesse de Richmond, et qu'il y vit le duc de Wellington, le prince royal d'Orange et le duc de Brunswick dans une parfaite sécurité : en effet, ce ne fut qu'à minuit qu'ils reçurent la première nouvelle du passage de la Sambre par les Français.

M. Scott, dans son ouvrage intitulé *Battle of Waterloo*, s'exprime en ces termes sur l'invasion subite de l'armée française :

Buonaparte, dit-il, à la tête de 140,000 hommes et 400 pièces de canon, allait jouer un très-gros jeu. Devant lui était placée, comme prix brillant de la victoire, une couronne dont il avait joui pendant quinze années, et qu'il avait perdue par son ambition délirante. Il avait à recouvrer sa gloire militaire et celle de la France. C'était le

moment décisif où il devait triompher ou se perdre à jamais dans l'opinion. La possession d'une couronne, de grands honneurs militaires, des richesses, en un mot, tout ce qui peut exciter à faire des efforts désespérés, était du côté des Français. De celui des alliés, un des plus vieux généraux de ce temps, le prince Blücher, qui avait servi dans tant de campagnes, brûlait du désir de venger la conquête de son pays et la prise de Berlin. Ses troupes, au nombre de 80,000 hommes, avaient déjà subjugué la France, avec l'aide des Autrichiens et des Russes. Elles s'étaient flattées que leurs rudes travaux étaient terminés, et elles avaient de nouvelles batailles à livrer; il fallait écraser le démon de la discorde, ou la paix, la liberté, la vertu étaient à jamais bannis du monde. Wellington valait à lui seul toute une armée; il avait battu en Espagne tous les maréchaux de Buonaparte, mais *il ne s'était jamais mesuré avec l'empereur lui-même*[1]. Il portait les armes dès le berceau, et avait une armée de 75,000 hommes, formés entièrement à la guerre sous ses ordres et toujours victorieux. Comblé d'honneurs, de remercîmens du prince régent et de son pays pour ses nombreux triomphes, il lui eût été plus douloureux de voir ses lauriers flétris que de perdre la vie même. Tout conspirait donc à rendre l'action magnifique et sublime. La description du champ de bataille, tracée par des officiers supérieurs de différentes nations, fait frémir, et cependant elle n'est point au-dessous de la vérité. Nous ne nous appesantirons point sur un tableau aussi déchirant; il en est d'autres plus consolans que présente la touchante humanité des Bruxellois dans cette affreuse circonstance. Ici nous citerons un passage de la lettre d'un officier du 92e régiment, de ce brave corps

[1] Ce sont les termes d'un bulletin français.

écossais qui périt presque tout entier au poste qu'il occupait sans perdre un pouce de terrain : intrépides montagnards, aussi doux dans la paix que terribles au champ d'honneur, votre souvenir ne s'effacera jamais parmi nous!

« Il n'y a pas de spectacle plus touchant, écrit cet officier, plus extraordinaire que celui qu'offre la ville de Bruxelles. Le peuple en foule accourt au-devant des blessés avec des rafraîchissemens, des bandages, etc. Toutes les femmes nous prodiguent les soins les plus empressés. J'ai retourné à la maison de mon ancien hôte, où je suis traité comme si j'étais son frère. La populace agit avec une extrême violence envers les prisonniers. Les escortes peuvent à peine empêcher qu'on ne les attaque. »

Le patriotisme, le dévouement, la noble humanité des habitans de Bruxelles après la bataille de Waterloo, sont connus de toute l'Europe; il est donc inutile de s'appesantir sur les scènes sublimes dont nous avons été les témoins et les acteurs; elles trouveront un jour place dans l'histoire, qui ne dédaignera pas de consacrer une de ses pages pour en transmettre le souvenir aux générations futures. Déjà le duc de Wellington, ce héros de nos temps modernes, si capable d'apprécier de belles actions, en a montré toute sa reconnaissance dans la lettre qu'il écrivit à M. le maire de cette ville l'année dernière [1]. Bruxellois, quel plus bel hommage pourrait vous être rendu! Quelle plus digne récompense pourriez-vous recevoir!

Suit un avis pour la célébration de l'anniversaire de la bataille de Waterloo :

Les membres composant la Commission municipale de la ville de Bruxelles pour célébrer l'anniversaire de la

[1] *Voy.* plus haut.

mémorable bataille de Waterloo, dont les glorieux succès ont consolidé les destinées de ce royaume, arrêtent que les dispositions suivantes auront lieu. Le 17, à huit heures du soir, le son des cloches annoncera la solennité du lendemain. Le 18, à six heures du matin, les cloches seront de nouveau sonnées et continueront à l'être d'heure en heure, jusqu'à six heures du soir. A onze heures du matin, un *Te Deum* solennel sera chanté dans l'église des SS. Michel et Gudule, auquel les autorités civiles et militaires seront invitées à assister. A deux heures de relevée, il sera offert un repas aux braves troupes de la garnison. Ce repas aura lieu dans la promenade dite l'*Allée-Verte*. Les militaires que d'honorables blessures retiendraient encore dans les hôpitaux, participeront également à la fête. Les habitans sont invités à illuminer les façades de leurs maisons. La cloche de retraite ne sera point sonnée, et les cafés, cabarets et autres établissements publics pourront, ledit jour, rester ouverts pendant toute la nuit.

Bruxelles, le 12 juin 1816.

Le baron Devos, président.

De Bruxelles, le 6 juillet.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation en France, est attendu à son quartier général à Cambray avant quinze jours, de retour de son voyage en Angleterre. Le noble lord se rendra ensuite à Sédan, quartier général du corps d'armée autrichien.

De Bruxelles, le 25 juillet.

Le duc de Glocester [1] est arrivé en cette ville. Le duc de

[1] Fils de Guillaume-Henry, fils de Georges II, roi d'Angleterre. Né à Rome, le 25 janvier 1776, il fut feld-maréchal de l'armée anglaise. Il épousa, en 1816, Marie, sœur du roi Guillaume IV, et mourut sans postérité le 30 novembre 1834.

Wellington, commandant en chef de *l'armée d'occupation* en France, y est attendu vers le milieu du mois d'août.

De Bruxelles, le 5 août.

Le duc de Wellington commandant en chef de *l'armée d'occupation* est attendu au quartier général de Cambray; le 7 au soir, quelques officiers de son état-major sont encore arrivés dans cette ville.

De Bruxelles, le 17 août.

Avant hier au soir le duc de Wellington, accompagné de quelques officiers de son état-major, est arrivé en cette ville venant de Londres, et il est descendu à l'*Hôtel de Belle-Vue*. Hier avant le jour le noble lord est parti avec le général Kraijenhof, qui est chargé de tout ce qui est relatif à l'exécution du plan des nouvelles fortifications qui s'élèvent sur les frontières méridionales du royaume, pour se rendre à Namur, Charleroy et autres places.

De Bruxelles, le 18 août.

Des lettres du quartier général de Cambray marquent que plusieurs généraux et officiers supérieurs, attachés à l'état-major de l'armée anglaise, viennent d'arriver dans cette ville, venant d'Angleterre et de Paris : le duc de Wellington y était attendu à chaque instant.

De Bruxelles, le 19 août.

Le duc de Wellington, après avoir visité les travaux des fortifications qui s'exécutent à Charleroy et sur une partie des bords de la Meuse, ainsi que la citadelle de Liège, est revenu en cette ville. Hier matin, au moment où l'on distribuait les prix aux élèves de l'école royale de dessin de cette ville, dans la salle de l'Orangerie [1], le noble lord

[1] Rue de l'Orangerie, croyons-nous.

visitait notre musée. Les chefs de l'institution, informé des cette circonstance, se sont rendus aussitôt près de lui, et l'ont supplié d'honorer cette cérémonie de sa présence; demande à laquelle l'illustre général a condescendu avec la plus grande aménité. A son entrée dans la salle, que remplissait une assemblée nombreuse et brillante, des acclamations unanimes ont manifesté l'admiration et la reconnaissance publiques envers le vainqueur de Waterloo. S. S., à la prière des fonctionnaires publics et des directeurs de l'établissement, a bien voulu remettre les prix aux élèves couronnés, et le premier d'entre eux qui a obtenu cet honneur, ayant, par une heureuse inspiration, offert comme en échange au héros britanique une branche de laurier, les applaudissemens ont commencé avec plus de vivacité. Le duc était sans uniforme et sans décoration. Un discours prononcé par MM. de Thysebaert et Malaise a complété cette intéressante cérémonie, à la fin de laquelle ont retenti les cris de *Vive le Roi!*

Le duc de Wellington a quitté cette ville pour se rendre à son quartier général à Cambray et de là à Paris.

De Bruxelles, le 27 août.

Le discours prononcé par M. Malaise [1], conservateur du musée, en cette ville, le jour de la distribution des prix aux élèves de l'école royale de dessin, nous paraît digne, sous tous les rapports, d'être connu; il servira d'encouragement à cette brillante jeunesse qui, en cultivant les beaux-arts, marche sur les traces des hommes illustres qui ont honoré notre patrie.

[1] Puisque ce fonctionnaire eut l'insigne honneur de compter le duc de Wellington parmi ses auditeurs, j'ai cru devoir reproduire son discours.

« Messieurs, nous sommes arrivés à l'époque annuelle où l'élève studieux reçoit le prix dû à son travail, à son assiduité et à ses soins. Époque intéressante sous tant de rapports, puisqu'elle est le but auquel aspirent ceux qui entrent dans la carrière des beaux-arts, et qu'elle est une source d'émulation pour la jeunesse qui veut suivre les traces des vainqueurs qu'elle voit couronner.

» C'est maintenant, Messieurs, le cas de se demander ce que sont les sacrifices de quelques plaisirs passagers comparés aux plaisirs que procurent l'amour du travail, le succès qui en est la suite et les récompenses qui en sont le résultat.

» Un premier succès en amène ordinairement de plus grands; ainsi, parmi les élèves qui se sont si glorieusement distingués, celui qui a obtenu aujourd'hui le prix des premiers principes, peut par une application constante devenir un peintre célèbre.

» Qui sait si l'élève qui a remporté la palme de l'architecture, n'attachera pas un jour son nom à un monument public que la patrie citera avec un noble orgueil.

» Qui sait si l'auteur du meilleur morceau de sculpture n'atteindra pas aux ouvrages immortels des grands génies de la Grèce?

» Ces maîtres avaient aussi leurs modèles en commençant leur carrière.

» Comme les modernes, ils reçurent de la nature la flamme du génie; une application sans bornes, l'étude constante de bons modèles, l'art enfin, acheva ce que la nature n'avait fait qu'ébaucher.

» Et combien, peut-être, cette nature a-t-elle fourni, et forme-t-elle encore, des êtres à qui elle accorde ce génie qui éternise les noms des Apelles, des Phidias et des Vitruve, sans que les circonstances leur permettent de le voir développé?

» Le dix-neuvième siècle paraît plus propre que les siècles qui l'ont précédé à faire valoir les créations du génie et le perfectionnement de ses travaux. En effet, l'Europe entière est civilisée; les constitutions récentes de la plupart de ses peuples, en permettant plus d'extension aux idées libérales, donneront aussi plus d'énergie aux facultés morales des individus nés pour la culture des beaux-arts.

» Et quel pays est plus propre que le nôtre à voir apparaître de ces artistes dont les ouvrages font le charme de tous les amateurs éclairés du globe.

» Jeunes élèves, vos nobles protecteurs vous demanderont compte un jour de vos travaux, vos premiers succès font naître l'espérance; cultivez les talens que vous avez reçus de la nature, que les leçons de vos maîtres développent, et qui, plus tard, feront le bonheur de votre existence.

» N'oubliez jamais que c'est aux soins de M. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst que vous devrez tous les avantages dont vous jouissez.

» Vous ne pourrez jamais lui en témoigner mieux votre reconnaissance, jeunes élèves, que par la célébrité et le lustre que vous donnerez à un établissement qu'il a rétabli sur d'immuables bases.

» Nos espérances se réaliseront, jeunes élèves; le zèle et les talens de vos professeurs, les dispositions que vous avez montrées pendant le courant de l'année, ne peuvent manquer de satisfaire les illustres personnages qui cherchent à faire renaître dans notre patrie le glorieux siècle des Rubens et des Vandyck.

» Si les Belges ont de tout temps excellé, comme les Grecs, dans les arts libéraux, n'est-ce pas à leur amour pour la liberté et à la libéralité de leurs constitutions politiques qu'ils doivent ce brillant avantage?

» Que sera-ce, aujourd'hui qu'ils ont le bonheur de vivre sous un gouvernement éclairé, dont les chefs aiment, protègent, récompensent et pratiquent les beaux-arts?

» Déjà la Belgique se distingue, sous l'heureux gouvernement de son auguste roi, entre toutes les nations de l'Europe, par le nombre de bons peintres vivans qu'elle a vus naître, et je dirai, sans craindre de me tromper, qu'aucun royaume n'en possède un plus grand nombre, relativement à son étendue.

» C'est à vous, élèves vainqueurs de vos rivaux d'études, qu'il appartient de perpétuer la race, si je puis ainsi m'exprimer, des maîtres illustres de l'école flamande : quelle noble émulation ne doit pas exciter en vous, et la qualité des personnes de qui vous recevez la couronne, et l'imposante assemblée qui veut bien aujourd'hui honorer votre triomphe de sa présence!

» C'est moins par leurs conquêtes et leur gloire militaire, que par leur amour pour les arts et la protection qu'ils ont accordée aux artistes, que les Périclès, les Auguste, les Médicis et les Louis XIV sont parvenus à se faire un nom qui occupe les plus belles pages de l'histoire : le destin de Guillaume Ier est de les surpasser, et l'accueil flatteur qu'il fait au mérite est un gage certain de la bienveillance envers la jeunesse studieuse.

» Si cette séance mémorable n'est malheureusement point honorée du regard protecteur de nos princes[1], croyez, jeunes élèves, que l'œil paternel de notre illustre monarque se portera sur vous, et, absent ou présent, son nom chéri n'en doit pas moins retentir dans cette enceinte, maintenant consacrée aux sciences et aux arts. *Vive le Roi!* »

[1] On sait qu'elle l'a été par la présence du duc de Wellington, le héros de notre âge. — Cette note est de la rédaction.

De Bruxelles, le 29 septembre.

Le duc de Wellington, qui s'était rendu au quartier général prussien, à Sédan, a quitté cette ville pour aller inspecter le corps d'armée russe, commandé par le lieutenant-général comte de Woronzow. La revue des troupes anglaises, hanovriennes, saxonnes et danoises, qui forment la majeure partie de l'aile droite de l'armée d'occupation, terminera l'inspection générale de S. S. On annonce que le duc de Wellington, avec un état-major brillant et nombreux, viendra à Bruxelles vers la fin d'octobre.

De Bruxelles, le 12 octobre.

La revue que le duc de Wellington vient de passer du corps d'armée russe, commandé par le général comte de Woronzow, a eu lieu dans la pleine de Rocroy, célèbre par la fameuse victoire que le grand Condé, alors duc d'Enghien, remporta le 19 mai 1643 sur l'armée espagnole, et dans laquelle fut détruite cette vieille infanterie qui, sous Charles-Quint et Philippe II, son successeur, avait fait trembler l'Europe. Cette revue, à laquelle assistait un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs des troupes alliées composant l'armée d'occupation en France, a été superbe, on a admiré la belle tenue des troupes russes de toutes armes qui y étaient réunies. Le duc de Wellington est retourné ensuite à son quartier-général de Mont-Saint-Martin, près de Cambray. Les troupes anglaises sont en mouvement de toutes parts pour se rendre dans les environs de cette ville, où elles vont se réunir pour une grande revue et exécuter différentes manœuvres militaires en présence du duc de Cambridge. Divers corps de troupes alliées se réuniront aussi aux Anglais : déjà plusieurs régimens de cavalerie et infanterie ont défilé dans les environs de Lille et d'Arras, le 10 et le 11 de ce

mois, afin de s'y rendre. Un grand nombre d'étrangers, surtout des militaires, assisteront à ces manœuvres, qui doivent terminer l'inspection générale que le noble lord a faite de l'armée d'occupation.

De Bruxelles, le 3 novembre.

Lord Clancarty, ambassadeur d'Angleterre, vient de louer, pour un terme de neuf ans, le bel hôtel situé au Parc, que le prince héréditaire occupait l'année dernière.

De Bruxelles, le 12 novembre.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation, est attendu d'un instant à l'autre en cette ville.

De Bruxelles, le 27 novembre.

On mande de Cambray, que le duc de Wellington est toujours à son quartier-général à Mont-Saint-Martin, où les fêtes et les plaisirs se succèdent avec rapidité. S. S. a remis son voyage à Paris à la fin de décembre, mais on croit qu'elle se rendra à Bruxelles avant cette époque.

De Bruxelles, le 5 décembre.

Le prince de Waterloo est arrivé hier en cette ville et est descendu à l'hôtel de *Belle-Vue*. Ce matin, à 10 heures, l'état-major a rendu visite à S. S.

(*Gazette des Pays-Bas.*)

De Bruxelles, le 6 décembre.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince royal, il y a eu ce matin une grande parade militaire. Le duc de Wellington dînera aujourd'hui à la cour, où il y aura le soir un bal brillant.

De Bruxelles, le 11 décembre.

Le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation en France, vient de quitter cette ville pour retourner à son quartier général à Cambray. Pendant son séjour ici, S. S. a assisté aux fêtes qui ont été données à la cour, ainsi que dans la haute société.

Passons à l'année 1817.

De Bruxelles, le 17 mai 1817.

Le duc de Wellington est arrivé à son quartier-général de Cambray avec la duchesse, son épouse, et son premier aide-de-camp. Tout avait été préparé au château de Mont-Saint-Martin pour leur réception; on annonce qu'ils y resteront tout l'été. Le duc de Wellington se rendra au quartier-général prussien à Sédan, aussitôt que le roi de Prusse y sera arrivé : on croit que ce sera dans les premiers jours du mois prochain.

De Bruxelles, le 21 mai.

Le duc de Wellington, prince de Waterloo, commandant en chef de l'armée d'occupation en France; le général espagnol don Michel Alava, ambassadeur d'Espagne près du gouvernement royal des Pays-Bas; le général baron d'Alten, commandant du contingent hanovrien, et le prince de Baratinski, conseiller privé et chambellan de S. M. l'empereur de Russie, avec leurs suites, sont arrivés en cette ville. Ce dernier est logé à l'*hôtel de Wellington*.

De Bruxelles, le 23 mai.

Le curé de Waterloo[1], ecclésiastique respectable, a été

[1] C'était M. Wéry.

présenté hier au duc de Wellington, qui l'a parfaitement accueilli et lui a dit des choses extrêmement flatteuses.

De Bruxelles, le 18 juin.

Un *Te Deum* solennel a été chanté, ce matin, à l'église de Sainte-Gudule, en commémoration de la célèbre victoire remportée le 18 juin 1815, par les armées alliées, à Waterloo. Toutes les autorités civiles, militaires et les compagnies d'élite à pied et cheval de la garde bourgeoise, ont assisté à cette cérémonie religieuse.

Bruxelles, le 1r août.

Le duc de Wellington, parti de Cambray le 28 juillet, est arrivé le lendemain à Namur, d'où il s'est rendu à Dinant, Philippeville et Marienbourg, afin de visiter les travaux qui s'exécutent pour fortifier ces places. S. S. est attendue à Bruxelles.

De Bruxelles, le 2 août.

S. A. le prince de Waterloo, duc de Wellington, après avoir visité les bords de la Meuse, est arrivé hier après-midi en cette ville par Louvain; il a pris son logement à l'hôtel de *Belle-Vue*. Sont aussi arrivés ici lord Richard Frensch, fils de S. Exc. le comte Clancarty, ambassadeur britannique, venant de Londres; M. Hill, courier du cabinet anglais, venant de Paris, avec des dépêches pour S. Exc. l'ambassadeur; Mme la maréchale Soult, duchesse de Dalmatie, qui se rend de Paris en Allemagne, avec sa famille et sa suite, ainsi que plusieurs officiers et gentilshommes anglais venant de Paris et de Londres.

De Liége, le 1r août.

Hier, vers sept heures du soir, sont arrivés en nos murs, à l'hôtel du *Pavillon anglais*, S. Exc. le duc de Wellington, MM. les colonels Burgi, Perey et Jones, ses aides-de-camp,

de M. Krayenhoff, inspecteur-général du génie. Sa Grâce s'est rendue à la Chartreuse, à la citadelle, et en est partie pour Bruxelles. M. le major du génie hollandais lui a présenté le nouveau plan proposé pour la construction des fortifications à élever sur le mont de la Chartreuse, et S. Exc. l'a approuvé; en conséquence, il paraît que ces travaux seront bientôt en activité.

De Bruxelles, le 4 août.

Le duc de Wellington est parti hier pour Anvers, d'où il se rend à Gand et de là à Ath, place de seconde ligne, que l'on fortifie avec le plus grand soin, et qui, dans le système de défense adopté pour les provinces méridionales du royaume, deviendra très importante, parce qu'elle forme un point central au milieu de la ligne. Le duc de Wellington se trouvera au quartier-général du corps d'armée prussien, établi à Sédan, avant le 15 de ce mois, S. M. le roi de Prusse y étant attendue le 13. Déjà toutes les troupes prussiennes sont en mouvement pour la grande revue qui se prépare.

De Bruxelles, le 5 août.

Avant-hier, le duc de Wellington est arrivé à Anvers; S. S. en est partie pour Gand, d'où, ainsi que nous l'avons dit hier, elle se rendra à Ath et à Mons.

De Bruxelles, le 12 août.

Le duc de Wellington, le lieutenant-général russe comte de Woronzow, ainsi que plusieurs généraux ou officiers supérieurs de l'aile gauche de l'armée d'occupation partent successivement pour le quartier-général prussien de Ligny, pour assister à la brillante revue et aux manœuvres que les troupes prussiennes, au nombre de 14,000 hommes, doivent exécuter en présence de S. M. le roi de Prusse.

(A continuer.) L. G.

VERZAMELING VAN ECHTE EN ANDERE STUKKEN

BETREKKELYK DE STAD GEND,

GECOPIEERD UYT OUDE ENDE NIEUWE HANDSCHRIFTEN.

Tel est le titre d'un recueil manuscrit, en trois volumes in-folio, d'environ 500 pages chacun, que vient d'acquérir la bibliothèque de l'Université de Gand. Le premier volume est daté de 1830, le dernier de 1839. L'auteur du recueil est feu M. J. F. De Laval, employé aussi laborieux que modeste, qui a rempli dans cette bibliothèque, pendant de longues années, les fonctions de conservateur-adjoint avec un rare dévouement et un zèle infatigable, ne cessant de travailler que lorsque l'excès de fatigue le priva de la vue [1].

Quelques rapides indications feront connaître l'importance de ce manuscrit pour l'histoire de Gand. Des trois volumes, les deux premiers sont presque en entier de la main de M. De Laval; le troisième contient quelques copies de sa main et grand nombre de pièces diverses. Il a

[1] Sur J. F. De Laval, voir *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1859, p. 400.

dû s'arrêter, dit-il en termes touchants, « door » het breken van myn gezigt in 1836, in asschen » woensdag; dus dat ik verpligt geworden ben » myne liefkoozende bezigheyd te moeten eyn- » digen ten mynen grooten leedwezen. Wat er » van zy, ik agte my gelukkig nog zoo veel » gedaen te hebben ter kennis van myne geboorte » stad. »

L'ordre manque dans les diverses parties de ce recueil : l'auteur s'est mis à copier des documents, à transcrire des notices, à faire des extraits de chronique d'après le hasard des trouvailles qu'il faisait, des communications qu'il obtenait, un peu au gré de ses caprices. Mais les tables excellentes qu'il a dressées pour les deux premiers volumes, y facilitent les recherches.

Le premier volume débute par une notice sur les dominicains de Gand; — Une note sur le grand canon; — Des extraits d'une chronique manuscrite qui s'arrête aux lignes suivantes :

« 1623. De religieusen van 't Ryke Gasthuys, » hebben in het Prince Raad te Brussel heurl. » proces verloren en gheweesen te scheeden van » de helft van hun goed in profyte van de arme » scholen, en een zeker regle te kiezen, met andere » conditien. »

Dès 1611 les échevins de Gand avaient demandé à Albert et Isabelle que les biens du Riche-Hôpital, ancienne léproserie qui n'avait que des religieuses sans malades, fussent employés à l'instruction des enfants pauvres, sauf entretien pendant leur vie, aux frais de la fondation, des sœurs

existantes (*Archives de Gand*, reg. O, fol. 176); et un décret avait été rendu en ce sens le 24 septembre 1611. Mais les sœurs firent opposition à ce décret et soutinrent, secondées par l'Évêque, de longues procédures qui aboutirent au décret de 1623, exécuté seulement en 1626 [1].

Nous rencontrons ensuite une série d'annotations sur les années 1809 à 1812, le séjour des gardes nationaux destinés à repousser le débarquement des Anglais (sept. 1809), les prisonniers espagnols, les blessés, etc. « Les églises ci-après dit le chroniqueur, sont remplies de malades : l'église d'Akkergem, celle des Augustins et le cloître, l'église des Carmes déchaussés et le cloître, le couvent des Capucins, l'abbaye du Ryke-Gastluys. On transporte journellement des malades à Lille et autres villes de la France; dernièrement cinq, extraits de l'église des Augustins, sont morts avant d'arriver à la porte de la ville; une autre fois on trouva quatre morts sur un chariot arrivant de Deynze. Il y a environ 2000 malades. »

En octobre 1809, sept habitants de la ville sont arrêtés pour intelligences avec les Anglais. On ne nous dit point leur sort.

Le 17 mai 1810 Napoléon fait une courte apparition à Gand. On emploie des arcs de triomphe qui ont servi à la réception du premier consul. Il était accompagné du roi et de la reine de Westphalie, qui logent en l'hôtel d'Hane de

[1] Comp. *Mémorial administratif de la ville de Gand*, t. XX, pp. 287 et 291.

Steenhuyse. L'empereur et l'impératrice après s'être rendus, bride abattue, à la préfecture, font une promenade en ville en voiture de parade traînée par huit chevaux, par la place de la Calandre, la place d'Armes, le quai des Récollets, la Coupure, la rue Haute, la rue aux Draps, le marché aux Grains, la rue des Champs, la place d'Armes. Une grande réception a lieu à la préfecture. Le soir les Majestés se rendent à la fête donnée à l'hôtel de ville; l'impératrice y danse avec le roi de Westphalie, et l'empereur n'y adresse la parole à personne et s'y endort sur le trône avec dais en velours rouge qui a servi à l'inauguration de Joseph II.

On établit en 1810 la pompe du Sablon, dont l'aigle fait l'étonnement des Français habitués à ne voir rien subsister chez eux, après chaque révolution, des emblèmes du régime déchu [1]. La même année on pave pour la première fois le cimetière, supprimé par Joseph II, qui entoure l'église de Saint-Jacques [2].

On élève en juin 1811 des arcs de triomphe à l'occasion de la naissance du Roi de Rome. On inscrit sur l'un : *La ville de Gand s'incline devant la Majesté d'un enfant;* sur un autre : *La ville de Gand célèbre la naissance du Roi de Rome; les dieux le combleront de bienfaits.* Les dieux nous font songer au goût littéraire de l'époque.

[1] Il en était de même des aigles de l'ancienne porte de Courtrai, qui ornent aujourd'hui l'entrée d'un château à Saint-Denis.

[2] Sur la mise à exécution à Gand, de l'édit du 26 juin 1784 supprimant les cimetières dans les villes, voir *Belgique judiciaire,* 1877, p. 1425-1436.

Les bâtiments qui entourent l'ancienne église de Notre-Dame et où avait été établie une fonderie de fer, sont adjugés pour démolition au prix de 14,000 francs, le 11 juin 1811.

L'année suivante on enlève (sans doute sous la direction de la commission administrative des hospices) les boiseries en chêne, le pavement ancien, les pierres tombales, etc., de la chapelle des Foulons (rue Courte du Jour), depuis, petite boucherie, et l'on en transporte le banc de communion dans l'oratoire de l'hôpital de la Byloke. Les murs de la chapelle portaient sous les boiseries diverses peintures datant du milieu du XV^e^ siècle, entre autres l'*Annonciation*. La chapelle avait une belle façade, remplacée en 1829 par celle qui se voit aujourd'hui.

En octobre 1812, quatre prêtres espagnols sont envoyés de Malmédy (où ils étaient internés au nombre de trois cents) pour les secours religieux à donner aux malheureux prisonniers espagnols : ils disent chaque jour la messe et reçoivent chacun 19 sous, outre qu'ils ont un prisonnier à leurs ordres. Tous les dimanches les Espagnols jouent la comédie dans la caserne de Saint-Pierre; le public y est admis moyennant rétribution. Le produit de ces représentations est employé à ériger une chapelle dans la caserne même, afin qu'on y puisse dire la messe. En octobre 1812, le nombre des prisonniers espagnols est de 1800. Ils étaient arrivés couverts de haillons et dans un état de malpropreté indicible. Grand nombre furent employés à la démolition de l'église de

Notre-Dame, et à l'aplanissement de la plaine du Mont-Blandin, aujourd'hui plaine Saint-Pierre.

En juillet 1812, on adjuge à J. F. Briesbart, sculpteur et ancien *ouvrier* de l'atelier de Van Poucke, la restauration de la façade du marché au Poisson.

La même année, Velleman entreprend pour 6700 francs « la reconstruction de la charpente des cloches du Beffroy. » Et le 6 décembre 1812 les trois cloches, « formant un accord très parfait », sonnent pour la première fois au moment « où les autorités se rendent à l'église cathédrale pour assister au *Te Deum* et au mariage de la Rosière, en commémoration du couronnement de l'Empereur et de la bataille d'Austerlitz. Ces cloches, depuis l'année 1745, le jour de l'entrée de Louis XV, roi de France, en cette ville, n'avaient pas été sonnées de crainte d'accident. Depuis on n'en a plus fait usage, si ce n'est qu'en sonnant la plus grosse, dite *Roelant*, on frappait les autres de leur battant, comme cela s'est pratiqué lors de l'inauguration de Joseph II. On m'a assuré que lorsqu'en 1745 elles sonnèrent pour la dernière fois, on avait garni de troupes les avenues de la tour, afin d'empêcher le passage, par crainte d'accidents. »

J. De Laval donne ensuite des extraits de la chronique de J. Billiet; des séries de fonctionnaires de la ville; une *Description détaillée du local de la trésorerie de la ville, tel qu'il était en 1813;* une *Note sur les archives de Gand,* où nous rencontrons un « Etat des papiers des archives

de l'hôtel de ville de Gand, dont la réunion aux archives de l'Empire est proposée par M. Dupré, chargé de la visite et du triage de celles des Départements formés par l'ancienne Flandre et de la Belgique. » On y voit que les 54 registres, formant un « recueil des anciennes constitutions de la ville de Gand, » c'est-à-dire les registres dits de la Keure, sont désignés pour être réunis aux archives de l'Empire, et sont laissés provisoirement en dépôt à M. Pieters, secrétaire de la mairie.

M. Hye-Schouteer raconte, dans une note que M. De Laval transcrit, qu'en août 1814 on lui offrit chez le bouquiniste Billiet, une quantité considérable de vieux parchemins, provenant de comptes de la ville, couvertures de volumes, lettres, etc. Billiet en avait fait l'acquisition d'une pauvre femme, qui avait été employée à nettoyer le bureau de la trésorerie. M. Hye-Schouteer en évalue la masse à la moitié de la charge d'un chariot, « *dit alleen van het geen ik gezien heb.* »

Le chevalier Diericx avait fait de grands emprunts aux archives, pour la composition de ses ouvrages sur Gand. A sa mort, un inventaire est dressé par le notaire Van Baveghem, le 12 avril 1823, de tous les documents trouvés chez lui et restitués, à commencer par le *Zwarten boek,* des séries de comptes, un mémoire sur les revenus de Gand en 1769, divers volumes contenant des ordonnances politiques, etc. (p. 113).

Nous rencontrons ensuite :

Beschryving der plegtigheden onderhouden ten

intrede van eenen Bisschop van Gend (1779). Il y est dit (p. 87) : que MM. les membres du conseil de Flandre n'y ont pas assisté, pas plus qu'ils ne l'ont fait le 10 août 1772 à l'entrée du prédécesseur (par suite de difficultés sur les préséances [1]);

Une description de la réception de l'Évêque Vandevelde en 1829 (p. 96);

Un *Précis des droits, prérogatives et émoluments du Grand Bailly de Gand* (p. 89), et la liste des baillis (p. 119);

Une liste de tous les imprimeurs de Gand, depuis l'introduction de l'imprimerie;

Une notice développée sur la *Fondation du couvent de N. D. du mont Carmel des Carmélites déchaussées en la ville de Gand, faite le 29 septembre 1622* (Thérésiennes);

Un *Handboek van de cure en de pastorye van St-Martens t' Eckergem* de 1645 (p. 125-152);

Des *Anteekeningen op de Rhetorykerskamers te Gent uyt de tafels der Registers der stad Gent* (p. 153-255); — En 1813, le prix du concours est une médaille d'argent « à gagner par celui qui déchiffrera, en transcrivant, le plus correctement, en caractère lisible, un acte à proposer, écrit en français depuis ou pendant l'intervalle de 1450 à 1600. » La police ne pouvait prendre ombrage de sociétés littéraires réduites à des travaux aussi inoffensifs.

« Copie tronquée d'un ms. petit in-folio, sur

[1] *Comp.* Archives du Conseil de Flandre à Gand. Reg. aux rescriptions. Consultes de 30 juin 1728 et 8 juillet 1732.

papier, appartenant à M. François Huyttens. — Sur la couverture on lit : *Dis es den Bouc van der Scutterie toebehoorende Pieter Polet ende syne hoerrie ende dat van den voetbooghe van mynen heere den edelen riddere Sint Joris int Gulden te Ghendt,* » p. 256-285 ;

Instellinghe, voorregten, aflaeten, ende regulen verleend aen het zeer oud en vermaerd Broederschap, schuijlende onder den roemweerdigen standaert van het Heijlig Kruys, p. 286-306 ;

Procès-verbael van 't voorgevallene in den Raede van Vlaenderen en magistraet van Gent tot overgaeve der stad in Mey 1706, p. 307-313 ;

Les pages 313 à 432 sont la copie d'une chronique en langue flamande, ayant appartenu à J. Delbecque, et embrassant les années 1304 à 1561.

A la page 433, nous avons le récit de la réception d'un *primus* de Louvain, Hubert Ruelens, moins solennelle que celle qui fut faite au primus Hellebaut au moment où expirait l'ancien régime [1].

Nous rencontrons ensuite (p. 437) : *Copie extracten uyt eenige charters etc. berustende in de archiven-saele der Prefecture te Gend, voortskomende der verscheyde kapittels, abdyen, kloosters, gemeynten etc., gesupprimeerd door de Fransche, toen zy bezit van dit land namen.* Cette partie de manuscrit est d'autant plus précieuse qu'on n'est jamais sûr de retrouver, dans nos dépôts, des documents que l'on a soi-même pu consulter peu d'années auparavant.

[1] Comp. *Belgique judiciaire,* 1881, p. 283.

Le second volume de notre manuscrit débute par un intéressant « Mémoire sur l'école de dessin, » peinture et architecture, anciennement connue » sous le nom d'académie impériale et royale de » Gand, » avec budgets, fragments de rapports, etc. Le salon d'exposition comptait, en 1793, environ 150 morceaux pour le tout. Les frais d'emballage et de renvoi des objets exposés, qui se montaient autrefois à 175 francs, ont atteint à l'époque de la rédaction de la note, le chiffre de 400 fr.

Ce volume donne encore : Une notice sur le tombeau d'Isabelle d'Autriche, épouse de Christiern, roi de Danemark; — Une notice sur l'hospice de Poort-Akker; — Une sur l'école de Crombeen, avec copie du testament de la fondatrice [1]; — Une liste des établissements hospitaliers de Gand, avec les dates de fondation; — La liste (p. 59) des hôtelleries de Gand en 1688, avec le prix du dîner en chacune; — *Ceremonien in de kleedinge van de novitien in de Byloke te Gend;* — Divers documents et extraits sur les archives de Gand (p. 67); — La liste ou intitulés de 236 couvertures en parchemin, provenant d'autant de registres détruits, tirés de la trésorerie (la plupart du XVI[e] siècle!); — L'Inventaire de comptes de la ville déposés à la trésorerie en 1717; — Un « Inventaire des pièces relatives aux visites des libraires faites aux Pays-Bas ensuite d'ordre du duc d'Albe,

[1] Voir, sur la fondation Crombeen, *Bulletin communal de la ville de Gand,* 1882, pp. 112-140.

en 1568 et 1569, qui reposent aux archives du Royaume, » dressé à la suite de communications de ces pièces, avec autorisation du Ministre de l'Intérieur, à M. Hye-Schouteer ; — Un règlement (imprimé chez Beggyn, in-4°) sur les écoles de Gand (1787) ; — La liste et analyse des lettres du prince d'Orange, Guillaume I, au magistrat de Gand ; — Des extraits de diverses chroniques de Gand et de Flandre pour le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle (p. 281-312 et 363-373). Le volume se termine par les extraits d'une chronique qui a appartenu à Gobert, ancien secrétaire de la ville, et qui est riche en détails intéressants, surtout pour la fin du XVIII^e^ siècle.

Le troisième volume débute par de longs extraits d'une chronique manuscrite qui a appartenu à M. Van Hoorebeke. Quelques dessins, d'une main inhabile, sont intercalés dans le texte. Puis vient une « Liste des tableaux appartenant à des mainmortes qui se trouvent dans la ville de Gand... fait en présence de Messieurs les échevins de la Keure par le soussigné premier professeur de l'Académie de Peinture en conséquence du décret de S. M., du 3 sept. 1777. » Nous y trouvons, p. 81, pour l'église du Grand-Béguinage « Le tableau d'autel de la Sainte Vierge représentant la mère de Dieu et son fils accompagnés de trois Saintes Vierges, au bas St-Augustin et des anges ; très charmant tableau peint par De Craeyer. » Il s'agit d'un tableau vendu récemment par la Directrice du béguinage de St-Amand et actuellement en litige.

Le volume contient en outre (p. 93) : *Beschry-*

ving der Pleytigheden onderhouden ten Intrede van eenen Bisschop van Gend; — Un (second) mémoire sur l'école de dessin, peinture et architecture, connue sous le nom d'Académie impériale et royale de Gand; — Des *Extracten uijt een oud dagregister*, 1360-1464 (p. 109-120); — Divers documents de moindre importance, — et une pièce d'un haut intérêt, pouvant épargner à qui voudrait connaître nos anciens impôts communaux, des recherches longues et fastidieuses, à savoir : « Détails exacts sur les impôts, droits, » taxes, etc., dont se composaient les revenus de » la ville de Gand avant l'invasion de la Flandre » par les troupes françaises en 1794. »

N'en avons-nous pas assez dit pour montrer l'importance du manuscrit dont vient de s'enrichir notre Bibliothèque?

D.

VARIÉTÉS.

Restauration de la confrérie de Saint-Yves a Gand (Juin 1883). — La vieille confrérie gantoise des avocats, la « chambre de Saint-Yves », si populaire jadis, si aimée pour sa charité, si appréciée pour ses lumières, cette bienfaisante institution, disparue comme tant d'autres pendant l'invasion française, vient d'être restaurée. Voici comment cela s'est fait :

Certain jour — c'était vers la fin du mois de mai — trois membres du barreau de Gand se promirent de mettre leurs efforts en commun pour reconstituer l'antique confrérie. Le soir même les statuts étaient écrits et envoyés à l'approbation de Mgr l'évêque de Gand, par l'entremise du révérend curé de la paroisse de Saint-Michel. Le lendemain avant midi, Mgr Bracq avait envoyé aux nouveaux confrères sa pleine et entière approbation, promettant de solliciter de Rome pour l'œuvre renaissante un bref d'érection canonique. Dès lors la Société était restaurée ; depuis lors aussi elle fonctionne. On avait commencé par être trois ; ce chiffre fut doublé dès le premier jour ; bientôt l'on arriva à la vingtaine.

La confrérie n'a d'autre but que de reprendre des traditions trop longtemps interrompues. Elle prêtera ses services gratuits aux pauvres qui se trouvent engagés dans des difficultés ou des procès. Une attestation d'indigence sera rigoureusement exigée, ce qui est indispensable, puisqu'il s'agira souvent de poursuites correctionnelles. Les membres

se réunissent deux fois la semaine pour donner audience aux clients. Les assemblées se tiennent au siège de la *Société de Saint-Vincent de Paul.*

V. Gaillard a donné au sujet de l'institution primitive, sous le titre de : *Notice sur la confrérie de Saint-Yvon et le bureau de consultation gratuite à Gand*, un travail plein de recherches qui a paru dans les bulletins de l'Académie royale de Belgique [1].

Cette confrérie avait été érigée dans l'église Saint-Michel par une bulle du pape Innocent XI, en date du 8 janvier 1677, et le règlement en fut arrêté par les vicaires généraux le 4 mai suivant.

Antérieurement à la création de la confrérie, le conseil de Flandre, par une ordonnance en date du 9 juin 1610, avait ordonné aux praticiens, avocats, procureurs et leurs suppôts d'assister à la messe solennelle qu'il faisait célébrer chaque année dans l'église de Sainte-Pharaïlde le jour de la fête de saint Ivon. D'après les résolutions du collège des praticiens, il paraît que ces Messieurs du barreau se dispensaient de mettre leur robe ou *tabbaert*, pour assister à cette cérémonie; dans la réunion tenue le 8 mars 1636, le collège prie le conseil de Flandre d'appliquer l'amende comminée contre ceux qui ne se soumettaient pas à l'ordonnance, et il demande au conseil de porter à deux liv. par l'amende contre les praticiens qui n'assistaient pas à l'enterrement et au service funèbre de leurs confrères.

Deken ende Eedt van de praectisynen van den raede in Vlaenderen... Dan alsoo sy by experientie bevonden hebben dat vele advocaten ende procureurs compareren in solempnelen goddelycke dienst die jaerlicx ghecelebreert wort op den dach van S^t^ Ivo, patroon van alle practisynen, zonder tabbaert ; Bidden t'hof believe t'ordonneren

[1] *Bulletin de l'Académie,* t. XX, n° 1. — V. *Bien public,* n° du 16 juin 1883.

aen alle de voorseyde practisynen te compareren tot hooren vande voorseide godelycke dienst metten tabbaert op de peyne by de voorseyde ordonnancie begrepen.

Ten anderen, alsoo sy oock bevonden hebben dat de voornomde practisynen zeer negligieren te compareren in de begravyng ende uutvaerden vande overledenen confreren, twelck nochtans 't hoff by de voorseide ordonnantie aen elek van de selve heeft gheordonneert te doene op de boete van xx st. par., dunck hemlieden ondert correctie dat tot onderhaut van eene zoo goede ende vruchtbaerighe saecke ende oock ter eeren vande voorseide overledene t'hoff wel souden moghen augmenteren de voorseide boeten van xx st. par. op twee ponden parisis.

(*Resolutie-boeck*, 1r registre, p. 68 vo et 69).

Dans cette même réunion le collège des praticiens émit le vœu que le conseil de Flandre imposât une amende aux membres du barreau qui n'assisteraient pas à la messe de Requiem, que l'on célébrait chaque année le lendemain de la fête de saint Ivon pour les membres défunts; mais on laissait le choix aux avocats de mettre ou non la robe. Cette messe avait été fondée le 2 mai 1633 dans la réunion ordinaire du collège :

Ten laetsten alsoo sy over eenighe jaeren hierwaerts goet ghevonden hebben tot lavenisse van de zielen van de overledene practisynen te doen celebreren een ghesonghe misse van requiem s'daechs naer den dach van St Ivo, bidden dat t'hoff soude believen t'ordonneren aen de voorseide practisynen alsdaer oock te compareren totten voorseide goddelycke dienst der misse, tzy met tabbaert ofte sonder tabbaert, op sulcke peyne als t'hoff sal believen te arbitreren. — Actum ter vergaederynghe van den eedt den viij marty 1636.

(*Resolutieboek*, 1r registre, p. 68 vo et 69. Aux archives communales à Gand).

Ce fut sans doute dans le but d'engager les membres du barreau à mettre plus de zèle dans l'accomplissement des

devoirs religieux qui leur étaient imposés que l'on érigea cette association.

La confrérie qui vient d'être rétablie a voulu renouer des traditions que la révolution Française avait interrompues; comme la précédente elle a son siège dans l'église de Saint-Michel à Gand, où sont conservées les reliques de son patron.

L. St.

Abbaye de St-Pierre. — Liste des pensions assignées par Sa Majesté catholique sur la temporalité du monastère de Saint-Pierre-lez-Gand, au proffit des personnes icy nommées depuis le 6 du mois de novembre 1643 :

Au frère Joseph de Bergaigne vivant Evesque de Bois-le-Ducq, annuellement.	5000	florins
Au frère Bartholomé de Los Rios de l'ordre de St-Augustin	1500	»
La vefve du cap. Urbiscondo	300	»
La vefve du m^re^ de camp Diego Sanchez de Castro	500	»
La comtesse de Bossu.	600	»
La comtesse de Grimberghe	600	»
La comtesse d'Isenghien.	600	»
Au Provicaire du Chasteau de Gand . . .	300	»
Au conseiller Robert Prats	600	»
Au fils du Président de la Chambre des Comptes de Lille, François De Vos . . .	400	»
Jean Gennara p^bre^	400	»
Guillaume de Son, sacristain à Mastricht. .	500	»
Nicolas Baston, official du S^te^ d'Estat, à Madrid	200	»
A reporter. . .	12050	»

Report. . .	12050	florins
Au secrét. d'Estat Saxonfinia	400	»
Au secrét. Robiano.	400	»
Au secrét. du Conseil Privé Routart. . . .	300	»
A damoiselle Marie Brecht.	150	»
Frère Hernando de Sanchez de l'Ordre de St-Augustin	1000	»
Frère Marcellino de Barrea, capucin, pour ses nepveux	300	»
Don Diego de Rivera.	200	»
Joachim Hoppers, dict de Mol.	200	»
La vefve du cap[e] Chalandon	200	»
A celuy que dénommera le Ser. Don Joan d'Austrice	150	»
Montant touttes les dites pensions annuellement la somme de . .	15000	»

(Copie. — *Archives de l'Etat à Gand*, fonds de l'abbaye de St-Pierre.)

Emile V...

Lettre au sujet de la redoute dite « le Rabot », a Gand.

Département de l'Escaut.

—

2[e] *Bureau.*

TRAVAUX PUBLICS

—

N° 1217.

Gand, le 29 avril 1807.

Le Maire de la ville de Gand, officier de la Légion d'honneur, à Monsieur le Préfet du Département de l'Escaut, membre de la Légion d'honneur.

Monsieur,

Les bâtiments militaires faisant partie des fortifications de cette ville étant à la veille d'être vendus publiquement,

je me propose d'en acquérir la majeure partie, en vertu de l'autorisation du gouvernement; mais il y en a deux, savoir *le Rabot* et le magasin de poudre nommé *Pynshoofd*, qui ne peuvent sous aucun rapport convenir à la ville.

Ces deux bâtiments étant en trés mauvais état, et le prix que l'acquéreur en donnera, ne pouvant tout au plus qu'être représentatif des matériaux, leur démolition sera une suite immédiate de l'acquisition.

Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, de faire insérer au cahier des charges, la clause que l'acquéreur sera tenu d'abattre et de démolir les deux bâtiments susdits, dans un terme limité, à la hauteur du niveau qu'on donnera au chemin de halage qui doit y être établi lorsque ce canal sera navigable pour les grands bateaux venant du Sas de Gand pour se rendre à l'entrepôt de cette ville.

(Signé) Dellafaille.

Note en marge : « Devenu sans objet, la ville ayant acquis les deux objets repris dans la présente.

(*Archives provinciales*). Émile V...

CHRONIQUE.

Exposition d'Amsterdam (section ancienne). — L'Exposition internationale et coloniale d'Amsterdam, ouverte jusqu'au 31 octobre 1883, a aussi sa section ancienne, comme toute solennité complète de ce genre. Constatons tout d'abord qu'elle est remarquable. Elle est établie dans un palais, qui porte le nom de *Rijk's Museum*, nouvellement construit devant la grande façade de l'Exposition et destiné à recevoir la riche collection de tableaux, actuellement déposée au *Trippenhuis*.

La Hollande est le pays qui a le mieux conservé les objets mobiliers anciens, et le seul peut-être où un grand nombre d'usages sont encore en rapport avec ces respectables souvenirs d'un autre âge. La plus grande partie de l'Exposition rappelle parfaitement la vie hollandaise aux siècles passés.

A part un grand nombre de meubles sculptés isolés, disséminés dans les différents locaux de l'Exposition et tous dignes d'être remarqués, nous avons vu une pièce meublée représentant une taverne du XVII^e^ siècle, une chambre hollandaise et deux appartements hollandais de la même époque, et un autre appartement du XVI^e^ siècle. Notre attention a été vivement attirée par une certaine quantité d'objets en argenterie et orfévrerie, dont quelques-uns proviennent de trésors d'églises, comme la châsse de St-Servais de Maestricht, un reliquaire en émail du Rhin en forme d'œdicule, puis un grand nombre d'objets de corporations, comme coupes et verres à boire, de beaux colliers, plusieurs pièces d'Adam van Vianen, une magnifique coupe en argent doré donnée à la ville de Vere par Maximilien de Bourgogne en 1551.

Mais le *great attraction* de cette section est sans contredit le compartiment des faïences dites de Delft. Nous n'avons pas mémoire d'avoir vu ailleurs une collection plus variée et plus belle ; la Hollande, du reste, ne pouvait faire moins que de nous montrer ses

richesses. On comprend d'ordinaire sous le nom de Delft, les produits similaires fabriqués non seulement à Delft, mais à Harlem, Schiedam, Rotterdam, Amsterdam, Utrecht, etc., et comme ils portent rarement la marque du fabricant, il est fort difficile de leur donner une attribution certaine. Il n'y a pas de faïences de cette espèce, antérieures au commencement du XVII^e^ siècle. Parmi les plus beaux spécimens du genre exposés au *Rijk's Museum*, sont ceux qui appartiennent au baron Gericke d'Herwynen, ministre des Pays-Bas à Bruxelles.

Il est regrettable que la Commission n'ait pas jugé bon de placer dans le catalogue le nom des exposants à la suite des objets ou des séries d'objets exposés, ainsi que cela se pratique souvent : cela nous eut permis de connaître les propriétaires de bien des objets ; une liste des personnes qui ont consenti à coopérer à l'Exposition se trouve, il est vrai, à la suite du catalogue, mais elle ne résout pas la difficulté.

Émile V.

Découverte d'antiquités romaines a Zetrud-Lumay, en Brabant. — Il y a quelques mois que des ouvriers en creusant un fossé dans les prairies qui longent la petite rivière de la Jauche ont mis au jour de nombreux fragments de tuiles de la période romaine, et quelques tessons du même temps ; à ces débris se trouvaient mêlés des débris de poteries de l'époque franque ; le lieu où cette découverte a été faite est désignésous le nom de : parc ; il s'y trouvait sans doute une grande exploitation agricole qui aura continué à exister après l'invasion des barbares. Le propriétaire compte y faire faire de fouilles qui permettront peut-être de mieux apprécier l'importance de cette découverte.

Les ruines de Phithom. — « Il établit donc des intendants des ouvrages, afin qu'ils accablassent les Hébreux de travaux, et ils bâtirent à Pharaon des villes d'entrepôt, Phithom et Ramsès. »

Une société anglaise s'est constituée pour faire des fouilles en Egypte. Les travaux, dirigés par M. E. Naville, le savant égyptologue génevois, ont été commencés au mois de janvier de cette année et déjà ils ont donné de précieux résultats. On supposait que les monticules ou *tells* de Tell-el-Maskhontah recouvraient les ruines de Ramsès, l'une des deux villes citées dans le passage du livre de l'Exode que nous avons rapporté plus haut.

Après avoir remué plus de dix-huit mille mètres cubes de terre

et de sable, les inscriptions hiéroglyphiques, les objets d'art et les monuments retrouvés ont permis de s'assurer que les ruines ensevelies sous les buttes de Tell-el-Maskhontah n'étaient point celles de la ville de Ramsès, mais celles de la ville de Phithom.

Phithom, ou mieux Pa-Toum, était le nom religieux de cette ville. Son nom civil était Thonkent. Les Grecs et les Romains la désignaient par le nom de *Haro, Ero, Haropolis*, du mot égyptien *Ara*, qui signifie entrepôt. Cette ville était bien, en effet, une ville de magasins, d'entrepôts. Les fouilles ont mis au jour de vastes magasins qui ne ressemblent à aucune des antiques constructions découvertes en Egypte jusqu'à ce jour. Elles sont faites de briques évidemment façonnées par les Hébreux, comme le rapporte la Bible.

La ville fut fondée sous le règne de Ramsés II (le grand Sésostris). Le temple que ce roi avait fait construire fut restauré par les rois Bubastides de la race de Sishak. Il existait encore sous les Ptolémées, et sous la domination romaine il fut converti en un camp fortifié.

Les fouilles ont fourni des statues et des fragments de statues, une borne militaire romaine indiquant la distance de Phithom à Clysma, et enfin une grande stèle historique du temps de Ptolémée Philadelphe. Ce document diffère de la *pierre de Rosette* en ce qu'il n'est écrit qu'en signes hiéroglyphiques. Il raconte la fondation de la ville d'Arsinoé et donne des détails sur la construction du canal de Suez qui faisait communiquer le Nil avec la mer Rouge : il occupait à peu près l'emplacement du canal actuel d'eau douce qui passe devant les buttes de Tell-el-Maskhontah.

Enfin cette stèle donne pour la première fois un nom égyptien qui se rapproche beaucoup de celui de Pihahirote, mentionné dans la Bible comme le lieu près duquel s'effectua le passage de la mer Rouge par les Hébreux. Ce serait donc à l'est ou au sud-est de Phithom qu'il faudrait rechercher ce lieu de passage et non point, avec le docteur Brugsch, vers le nord-est de l'isthme.

Dans sa prochaine campagne d'exploration, la société anglaise entreprendra de fouiller les ruines de la ville célèbre de *Tanis*, aujourdhui le village de Sân, qui gît pour ainsi dire perdu au sein des lagunes du Menzaleh. Il y a tout lieu de croire que ses découvertes seront là également fructueuses.

(Gazette de France.)

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1884. — *Première question.* — « Faire connaître les règles de la poétique et de la versification suivies par les Rederykers au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. »

Deuxième question. — « Faire l'histoire du cartésianisme en Belgique. »

Troisième question. — « Étudier le caractère et les tendances du roman historique depuis Walter Scott. »

Quatrième question. — « Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^. »

Cinquième question. — « Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Grecs et les Romains, en comprenant dans cette étude les Grecs de l'Asie Mineure, des îles et de la Grande Grèce. »

Sixième question. — « Faire l'histoire de la dette publique belge, considérée dans ses rapports avec les finances de l'Etat, l'administration publique et la situation économique du pays. »

Septième question. — « Faire un exposé comparatif, au point de vue économique, du système des anciens corps de métiers et des systèmes d'associations coopératives de production formulés dans les temps modernes. »

Huitième question. — « Faire le tableau des institutions politiques et civiles de la Belgique sous la dynastie mérovingienne. »

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix, sera de 800 francs pour chacune des *sept* premières questions, et de 1000 francs pour la *huitième*.

Les mémoires devront être adressés, francs de ports, avant le 1^er^ février 1884, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Concours pour 1885. — *Première question.* — « Quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liège, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV? Quelle fut, pendant la même période, l'attitude des souverains des Pays-Bas? »

Deuxième question. — « Comment était constituée, jusqu'au com-

mencement du XIV^e^ siècle, la représentation des communes de Flandre *t* »

Troisième question. — « On demande une étude sur l'application des règles de la métrique grecque et latine à la poésie néerlandaise. »

Quatrième question. — « Faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1800 à 1830. »

Cinquième question. — « Exposer et comparer les différents systèmes de colonisation qui se sont produits depuis la découverte de l'Amérique; déterminer leur influence sur la prospérité et les destinées de la mère-patrie. »

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour chacune de ces questions, est de 800 francs pour la *deuxième*, la *troisième* et la *quatrième*, et de 1000 francs pour la *première* et la *cinquième*.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^er^ février 1885.

Prix de Stassart. — Prix de 1000 francs à l'auteur de la meilleure notice, consacrée à la vie et aux travaux de David Teniers (né en 1610, mort vers 1690).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^er^ février 1886.

Grand prix de Stassart. — Prix de 3000 francs à l'auteur du meilleur travail, en réponse à la question suivante :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation *actuelle* des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de *lieux dits*, etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallone est devenue flamande, et *vice versa*. Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^er^ février 1886.

Prix de Saint-Genois. — Un prix de 700 francs, à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken. »

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^er^ février 1886.

Prix Teirlinck. — La Classe des lettres proroge jusqu'au 1er février 1886 le délai pour la remise des manuscrits en réponse à la question. :

« Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde. »

Un prix de 1000 francs sera décerné à l'auteur du mémoire couronné.

Prix Castiau. — La Classe rappelle que la première période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1883.

Ce prix, d'une valeur de 1000 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

« Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres. »

Prix Joseph de Keyn. — La Classe des lettres rappelle que la *seconde période du second concours annuel pour les prix Joseph De Keyn* sera close le 31 décembre 1883.

Cette période, consacrée à *l'enseignement du second degré*, comprend *les ouvrages d'instruction ou d'éducation moyenne, y compris l'art industriel.*

Un premier prix de 2000 francs et deux seconds prix de 1000 francs chacun, pourront être décernés.

Der Actus vnnd Hendlung der Degradation vnd verprenung der Christlichen dreyen Ritter vnd Herrer Augustiner Ordens geschehen zu Brussel.

Anno M.D.xxiij.
Prima Julij.

LES AUGUSTINS D'ANVERS ET LA RÉFORME.

Au moment où le Protestantisme célèbre le quatrième centenaire de la naissance de Martin Luther, il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de publier sur les premiers propagateurs de ses idées dans les Pays-Bas, quelques détails que nous trouvons dans une pièce contemporaine peu connue, rectifiant les narrations des historiens.

Ni la dissolution des mœurs du clergé, ni les abus, qui par le cours des siècles s'étaient mêlés aux pratiques de la religion catholique — deux choses que depuis longtemps des hommes vertueux cherchèrent à réprimer et à réformer par leur pouvoir et leur autorité — ne sont la cause directe du mouvement anticatholique que Luther suscita. L'étincelle qui embrasa l'Europe jaillit de la jalousie de deux ordres religieux. Le pape Léon X, en faisant un appel à la chrétienté pour faire face aux énormes dépenses que nécessita la construction de la basilique Saint-Pierre à Rome, et pour subvenir aux grands frais de la guerre contre les infidèles, accorda de fortes indulgences à ceux qui, par leurs aumônes, contribuèrent à ces

deux œuvres. Dans chaque pays il désigna un ordre religieux pour prêcher partout les faveurs spirituelles accordées aux aumônes. En Allemagne c'était aux Dominicains qu'il conféra la charge de les recueillir. De là la jalousie des Augustins, appelés bien souvent Augustins Saxons ou Réformés, tant parce qu'ils avaient accepté vers 1492 une nouvelle règle, que pour les distinguer des autres religieux de ce nom qui ne l'observaient pas. C'et ordre était le 4e des ordres mendiants. Martin Luther, de la congrégation des Augustins Saxons, froissé de la préférence donnée aux Dominicains, entreprit la lutte et afficha le 17 octobre 1517 ses 95 thèses aux portes de l'église du château de Wittemberg.

En 1511, vers le temps où Luther se rendit à Rome pour y plaider un différend existant entre son ordre et le Saint-Siège, arrivèrent à Anvers d'Enkhuizen, où ils avaient une maison, les premiers religieux Augustins Saxons. Depuis longtemps déjà ils avaient espéré pouvoir fonder un établissement dans l'une ou l'autre province méridionale des Pays-Bas [1]. La libéralité de deux citoyens, Josse Hoens et Marc Mussche, les dota d'une maison et de vastes terrains pour y construire des écoles latines, situés dans une nouvelle rue derrière la Monnaie, entre la rue *Boxstede* et la *Ridderstraete*, sur l'emplacement actuel de l'église Saint-André [2]. Les religieux commencèrent à bâtir

[1] J. C. Diercxsens. *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. III, p. 279.

[2] *Idem*, t. III, p. 280.

une chapelle qu'ils placèrent sous le vocable de la Sainte-Trinité. Le chapitre de la Cathédrale, très jaloux de ses droits, s'adressa au gardien de leurs privilèges, le doyen de Saint-Pierre à Louvain, Adrien Florent Boyens, qui fut ainsi mêlé dès les débuts aux difficultés que souleva l'établissement de cet institut religieux, comme il intervint plus tard pour sa suppression, mais alors comme souverain Pontife sous le nom d'Adrien VI. Il somma le frère Georges Estienne, par lettre du 20 avril 1513, de fermer la chapelle, construite entretemps et consacrée en secret [1]. Nos religieux, ne se souciant pas des prétentions du chapitre, qui du reste avait toujours suscité des difficultés à tout ordre religieux s'établissant dans sa juridiction, reçurent une nouvelle lettre, cette fois du sous-conservateur des privilèges du chapitre, Jean Robbyns, doyen de Malines; ils furent menacés de l'excommunication et le frère Georges Estienne cité à comparaître devant son tribunal, six jours après (12 septembre 1513). Celui-ci ne se disant pas autorisé par ses supérieurs à comparaître en justice, envoya néanmoins au chapitre les offrandes reçues dans la chapelle et qu'il avait réclamées.

Le prieur des Augustins d'Enkhuizen, le frère Jean Van Mechelen de Osbach alias Raten, étant venu entretemps, présenta avec les bienfaiteurs du couvent, Josse Hoens et Marc Mussche, requête

[1] La date de la consécration de la chapelle ne se concorde pas dans les différentes chroniques.

au conseil du Brabant. Après bien des difficultés un arrangement fut conclu, le 20 juillet 1514, entre les Augustins et le chapitre de la cathédrale [1].

Ils avaient à peine terminé leurs installations, quand leur confrère Luther leva le bouclier de la révolte contre Rome. Eux, qui ne voyaient en lui qu'un intrépide défenseur de leur ordre et un habile théologien, partageant ses opinions et applaudissant à ses témérités, suivaient avec intérêt les prologues du grand drame qui allait se dérouler. Son nom retentit dans l'Europe entière; si tous ils ne le connaissaient pas personnellement, leur premier prieur, Jean van Mechelen alias Raten, que nous avons vu figurer dans le procès avec le chapitre, ne manquait certainement pas de les intéresser à la lutte de son ancien professeur à l'Université de Wittemberg. Les idées nouvelles comptaient déjà bien quelques adeptes à Anvers, mais leur nombre s'accrut surtout quand Jacques Praepositus [2], vint en ligne directe de Wittemberg, où il avait également suivi le cours de théologie de Luther, qui était pour lui plutôt un ami qu'un professeur, afin de remplacer Jean van Mechelen dans les fonctions de prieur.

Ce Jean Praepositus, dont le nom de famille est probablement Proost, mais qu'on trouve parfois ortographié Probst et même Prawst en Bas-Saxon,

[1] Léon X approuva ce contrat par bulle du 12 septembre 1514. Diercxsens, III, p. 288.

[2] Consultez sur ce réformateur l'intéressante étude de M. H. Q. Janssen, *Jacobus Praepositus*. Amst., 1862, in-8°.

qui signa plus tard la fameuse Charte de Cologne[1], était natif d'Ypres. Plein d'enthousiasme pour les théories de son professeur, il entraîna ses confrères dans la lutte religieuse, à laquelle ils n'avaient pris part jusqu'alors qu'en qualité de spectateurs. L'heure de l'action sonna quand Praepositus devint prieur des Augustins; il mit en usage la parole et la presse, ces deux puissants leviers de la civilisation moderne. En prêchant les nouvelles doctrines, en attaquant surtout les grands abus qui se commirent à Anvers par les indulgences, il attira tant de monde à ses sermons, qu'on fût obligé de construire des galeries dans la chapelle. C'est probablement lui qui engagea Hans van Remunde, l'imprimeur Anversois, qui édita tant d'éditions de l'Écriture en langue vulgaire, à mettre ses presses à la disposition de la Réforme, car trois mois après que Luther eut publié sa traduction du Nouveau Testament, en 1522, prétendent les historiens, il en donna une traduction flamande. Bien que jusqu'à présent elle nous soit restée inconnue, l'impossibilité matérielle qu'on a voulu faire prévaloir dans le débat sur l'existence de cette édition, est en partie écartée, quand on sait qu'à l'époque où Luther tra-

[1] La charte de Cologne renferme les conclusions de la réunion tenue en cette ville entre les délégués de dix-neuf loges maçonniques. Parmi les signataires de la pièce datée du 24 juin 1535, nous trouvons aussi Ph Melanchton. « De vrijmetselarij is zoodanig in de Her- » vorming ingeweven, dat zij gerekend kan worden of dezelfde te » hebben voorbereid, of althans derzelver uitbreiding bevorderlijk te » zijn geweest. » *Feestveering der L.·. la Bien-Aimée*, Amsterdam.

vaillait à la publication de son Nouveau Testament, au château de Wartbourg, il entretint par l'intermédiaire de Melanchton une correspondance avec son ancien disciple, le prieur des Augustins d'Anvers. Praepositus étant retourné à la célèbre Université de Wittemberg pour y obtenir ses grades de bâchelier (lundi 13 mai) et de licencié en théologie (12 juillet 1521), c'est probablement vers cette époque que Luther lui a remis les feuilles tirées de son travail, que Praepositus a traduit lui-même ou fait traduire par un de ses coreligionnaires. Recevant par exemple les autres feuilles au fur et à mesure qu'elles fussent achevées, il ne devait pas être difficile à van Remunde de mettre son édition en vente, bien peu de temps après la publication de l'ouvrage original [1].

Le peuple étant mené de cette façon, par la presse et la parole, le nombre des partisans de Luther fut bientôt si considérable aux Pays-Bas, que Charles-Quint, par son édit du 22 avril 1522, en considération du grand nombre des égarés, se vit forcé de promettre d'user de clémence.

Les autorités ecclésiastiques et civiles avaient rendu leur jugement sur les doctrines de Luther; le pape Léon X par sa condamnation du 15 juin 1520, que Luther brûla en présence de ses élèves, et l'empereur Charles-Quint, après la Diète de Worms, par son édit daté de cette ville du 8 mai 1521. L'action commença immédiatement. D'abord le

[1] Lisez le travail de J.-S. Doedes, *Gesch. der eerste uitgaven der schriften des N. V.* Utrecht, 1872, in-8°.

bourreau brûla à Anvers, le 13 juillet 1521, les ouvrages de Martin Luther [1]. Puis les Augustins d'Anvers, qu'on peut considérer comme les premiers propagateurs de la Réforme aux Pays-Bas, furent les premiers à sentir les effets des édits. La veille de la Saint-Nicolas, le 5 décembre 1521, ils reçurent la visite de François vander Hulst, du conseil du Brabant. Leur prieur Praepositus fut invité à se rendre avec lui à Bruxelles, afin de se justifier des soupçons d'hérésie qu'on avait accumulés contre lui. Le lendemain Praepositus arriva en la capitale du Brabant et fut logé au couvent des Franciscains. Là, examiné par le carmélite Nicolas van Egmond, docteur, et Jacques Latomus, professeur en théologie, tous deux de l'Université de Louvain, à cet effet désignés par Robert de Croy, évêque de Cambrai [2], assistés dans leur tâche par deux docteurs espagnols, Quintaux et Corodel, de l'Université de Paris, le prieur des Augustins consentit après des discussions sans fin, à rétracter publiquement les hérésies qu'il avait prêchées à Anvers. Le 9 février 1522, dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, en présence des hauts dignitaires ecclésiastiques et civils, Jacques Praepositus abjura ses erreurs, formulées en trente articles [3]. Nous n'avons pas à scruter le mobile qui fit agir Praepositus, mais toujours est-il que sa conduite fut un événement dans l'histoire de la Réforme.

[1] *Antwerpsch Chronnijkje*. Leiden, 1743, in-4°, p. 18.
[2] Lettre du 16 décembre 1521. Dierxsens. *Antverpia*, III, p. 347.
[3] *Idem*, III, p. 357.

Après cette cérémonie le prieur des Augustins ne put retourner dans son couvent d'Anvers; il fut envoyé à Ypres, sa ville natale, où il y avait aussi un couvent d'Augustins, mais n'observant point la règle réformée des Augustins Saxons. A Ypres et dans les environs, Praepositus reprit bientôt ses prêches avec tant de véhémence, qu'au bout de deux mois (mai 1522), il fut de nouveau saisi et conduit à Bruges, puis de là à Bruxelles pour y répondre de sa conduite. Chacun le croyait perdu, mais avec le concours d'un frère Franciscain, il réussit à fuir et gagner l'Allemagne.

Les efforts de Jean van Mechelen et de Jacques Praepositus, les deux premiers prieurs des Augustins d'Anvers, pour semer les idées de Luther, n'ont pas été stériles. Après la rétractation de Praepositus, le vicaire-général de l'évêque de Cambrai auprès du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles écrivit à celui-ci pour lui signaler la nécessité de faire examiner tous les frères Augustins du couvent d'Anvers, parce qu'ils étaient soupçonnés d'être tous plus ou moins entachés d'hérésie. Robert de Croy transmit cette lettre au conseil du Brabant, qui délégua le comte de Hoogstraten, le chancelier van der Noot et l'auditeur van Springens pour procéder à une enquête. Il paraît que l'orthodoxie des religieux laissait à désirer, car tous furent dirigés vers Vilvorde (juin 1522). Ils n'y restèrent pas longtemps, puisqu'ils firent rétractation publique du haut du jubé de la cathédrale d'Anvers.

Deux néanmoins ne voulurent pas consentir à

abjurer leurs hérésies; c'étaient Henri Voes et Jean van Hessen, sur lesquels nous reviendrons.

Les délégués du conseil de Brabant, tout en trouvant que le Saint-Sacrement ne pouvait pas rester plus longtemps dans une caverne de voleurs, n'avaient cependant pas fermé définitivement la chapelle. Après leur abjuration les religieux continuèrent à y célébrer les offices divins. La preuve que leur rétractation n'était pas plus sincère que celle de Praepositus, nous la trouvons dans la conduite de Henri Muller, alias de Zutphen, qui arriva également de Wittemberg, où il avait suivi les leçons de Luther, comme ses prédécesseurs Jean van Mechelen et Jacques Praepositus. Élu prieur, il les dépassa encore en audace; affichant plus catégoriquement ses idées luthériennes il ne recula pas devant les conséquences de l'acte qu'il posa le 29 septembre 1522. Ce jour-là étant la fête patronale de la célèbre abbaye de Saint-Michel, van Zutphen se postant au coin des rues du Rivage et du Couvent, commença à prêcher les nouvelles doctrines. L'autorité locale arriva bientôt, saisit cet apôtre de la Réforme et le conduisit à l'abbaye où il fut enfermé dans une chambre. Mais le peuple, électrisé par l'audace du prédicateur, s'émeuta et parvint après bien des efforts à forcer les portes et à délivrer le prisonnier. Reconduit en triomphe à son couvent, il resta encore trois jours à Anvers, mais enfin il jugea plus prudent de quitter la ville et de se rendre à Brême [1].

[1] Diercxsens, *Antverpia*, III, p. 372.

En présence de tels événements, l'archiduchesse Marguerite de Parme prit des mesures sévères ; quelques personnes furent poursuivies pour avoir pris part à l'émeute du 29 septembre, et le 4 octobre (1522) il fut défendu de prêcher en dehors des églises paroissiales.

Les autorités avaient aussi décidé de détruire le couvent des Augustins de fond en comble et d'anéantir ainsi ce foyer d'hérésie. Le 6 octobre 1522 tous les religieux furent arrêtés et conduits à Hoogstraten ou à Vilvorde. Ceux qui étaient fils de citoyens d'Anvers furent confiés aux Beggards. Le lendemain on alla chercher le Saint-Sacrement, qui fut porté processionnellement du couvent à la cathédrale ; les autels furent démolis, les cloches enlevées et les biens vendus. Pour compléter cette œuvre de destruction, un édit impérial défendit à chacun de se trouver aux environs de l'ancien couvent des Augustins [1] (13 octobre 1522). Leur chapelle où avaient retenti les premiers accents de la Réforme aux Pays-Bas fut transformée plus tard en église paroissiale, sous le vocable de S[t]-André (6 juin), après que le pape Adrien VI eut levé les peines spirituelles que le magistrat eut encouru ou aurait pu encourir par la vente de ces biens religieux. Quelques années plus tard elle résonna encore pendant quelque temps des cantiques et des Psaumes chantés par les Calvinistes auxquels elle servait de temple.

Les Augustins rétractèrent encore une fois leurs

[1] Diercxsens. *Antverpia*, III, 377.

hérésies, et la plupart quittèrent ensuite le pays pour propager ailleurs les doctrines de leur confrère [1]. Un seul, Lambert Thoren ou Thorn, qui avait succédé à Henri van Zutphen dans les fonctions de prieur pendant les quinze jours que le couvent exista encore (25 septembre—6 octobre 1522), refusa d'abjurer. Avec Henri Voes et Jean van Hessen, il fut transféré de Vilvorde à Bruxelles.

Les historiens ne sont point d'accord sur le sort de ces trois personnages. On sait que Voes et van Hessen périrent sur le bûcher le 1er juillet 1523, à Bruxelles. Sur le sort du troisième personnage, quatrième et dernier prieur des Augustins, Lambert Thoren, on est en plein désaccord. Les uns supposent que par rétractation il ait sauvé ses jours ; Luther le croit encore en vie six mois après l'exécution de Voes et van Hessen, car il lui écrit une lettre datée de Wittemberg, troisième jour après la fête de Saint-Antoine [2]; enfin on a prétendu qu'il fut mis à mort en secret.

Un document contemporain écrit en bas allemand, et publié en 1523 ou 1524, donne tous les renseignements sur cette première exécution de Luthériens. C'est une plaquette de trois pages in-4°, dont le titre suivant est entouré d'une gravure sur bois :

Der Actus vnnd Hend=‖lung der Degradati=‖

[1] Parmi ceux-ci nous rencontrons Adrien Borschot, Burschot ou peut-être Boisschot, du nom du village situé entre Aarschot et Lierre, que Luther envoya comme prédicateur auprès du comte Josse de Hoya en Saxe. H. Q. Janssen, *Praepositus*, p. 116.

[2] Diercxsens, *Antverpia*, IV, p. 4.

ON VND VERPRENUNG || DER CHRISTLICHEN || DREYEN RITTER || VND MERTE=||RER AVGV=||STINER OR=||DENS || GESCHEHEN ZU BRUSSEL. || ANNO M.D.XXIIJ. || PRIMA JULIJ. ||

Elle nous semble assez curieuse et offrir assez d'intérêt pour la traduire :

« Aux trois religieux détenus à Vilvorde pour la foi chrétienne on a proposé de rétracter quelques articles, mais aucun n'a voulu le faire. Alors les moines et les autres personnages ecclésiastiques ont travaillé avec de l'argent auprès des magistrats pour faire brûler ces hérétiques, condamnés par le pape. Ainsi donc nos religieux furent livrés au bras séculier. On leur demanda encore une fois de rétracter ce qu'ils avaient soutenu « que le pape n'a pas le pouvoir de » remettre les péchés à quelqu'un. que Dieu seul » peut lier et délier, que, pouvant pécher comme » les autres hommes, le pape n'a pas plus de pou- » voirs qu'un prêtre ordinaire. » Ils répondirent ne vouloir rien rétracter, qu'ils ne voulaient nier Dieu et préféraient mourir pour la foi chrétienne. Quand on leur annonça qu'on les aurait brûlés, ils étaient heureux. Un des trois demanda encore quatre jours pour réfléchir sur la réponse à donner.

» Les deux autres, habillés comme pour dire la messe, furent conduits à l'autel, où l'évêque se trouva pour les dégrader et anéantir en eux le caractère sacerdotal. Après cette cérémonie, on leur mit d'autres habits, et ils furent livrés à la justice de Bruxelles. Accompagnés de quatre

confesseurs, un Dominicain de Cologne, un Carme de Bruxelles et de deux autres religieux, ils marchèrent joyeux vers le lieu du supplice. Les confesseurs firent de vains efforts pour les engager à abjurer et à mourir dans la foi catholique. Eux s'encouragèrent dans la persévérance et ils répondirent aux exhortations des confesseurs : « Nous croyons à Dieu, aussi à une Église chrétienne, mais pas à la vôtre. » Cela a bien duré une demi heure, disant tout haut qu'ils voulaient mourir au nom du Christ, en bons chrétiens, pour la vérité évangélique. Et les moines disaient qu'ils allaient mourir pour le diable. Le bûcher allumé, ils répétèrent aussi longtemps qu'ils purent : « Seigneur! Seigneur! pitié! » L'exécution a duré environ quatre heures. Trois jours après on brûla dans les mêmes circonstances le moine qui avait demandé un délai pour réfléchir. C'était un homme instruit, qui sur le bûcher affirma sa foi, jusqu'au moment où les flammes étouffèrent sa voix. »

Le mouvement de la Réforme, disait-on partout, vient d'être arrosé du sang de deux holocaustes; son martyrologe commence par les noms de deux Augustins, de Voes et de Van Hessen. La portée de cet événement était considérable. Aussitôt Luther chanta leur courage héroïque par un poème, cita leur exemple à ses adeptes et félicita ses coreligionnaires Brabançons et Hollandais de l'honneur qui venait leur échoir d'avoir eu parmi eux les premiers martyrs de la véritable foi évangélique.

[1] *Antverpia*, IV, p. 4.

Nous croyons qu'ils ne méritaient guère autant d'honneurs de la part des Réformés, car Diercxsens [1] reproduit une lettre toute intime, écrite le jour même de l'exécution par l'inquisiteur François vander Hulst, qui avait assisté à toutes les péripéties de ce drame, et adressée à son collègue Jean Pascha, prieur des Carmélites de Malines. Cette lettre toute confidentielle, ne devant craindre aucune publicité et que par conséquent nous pouvons croire bien véridique, annonce que Voes et van Hessen, après avoir été livrés au bras séculier, ont abjuré leurs erreurs et sont morts en bons catholiques [2].

Luther néanmoins devait prouver à ses adeptes, que le mouvement dont il était le chef, de même que le catholicisme, comptait des fervents assez convaincus jusqu'à donner leur vie. Sans attendre de nouveaux détails, la pièce que nous venons de décrire fut immédiatement mise sous presse pour annoncer à tous que la Réforme avait aussi ses martyrs. On se croyait tellement certain que Lambert Thorn aurait marché au supplice comme ses confrères, qu'on imprima qu'il mourut trois jours après eux. Luther, qui comprit le besoin d'étaler au grand jour la fermeté, le courage et la conviction des deux Augustins Anversois, bien que dans son poème il se voyait déjà obligé de s'élever contre l'opinion publique qui soutint que Voes et van Hessen avaient rétracté — preuve que ce n'était pas un bruit sans consistance — crut aussi que

[2] Diercxsens. *Antverpia*, IV, p. 4.

Lambert Thorn avait payé ses erreurs de sa vie. En juillet 1523 il écrit à Spalatin que le frère Lambert Thorn « *successor in verbo Jacobi Praepositi* », avait péri sur le bûcher quatre jours après l'exécution des deux ainsi nommés premiers martyrs de la Réforme.

Ce n'était qu'un faux bruit, car Lambert Thorn était encore en prison le 19 janvier 1524, date à laquelle Luther lui écrit une lettre de consolation et d'encouragement à professer publiquement, en face du péril, sa foi évangélique. Il est bien probable, quoique l'auteur de la *Historie der Martelaren* ne puisse y ajouter foi, parce qu'il ignore si elle eut lieu publiquement, que par une rétractation de ses erreurs, il ait sauvé ses jours. M. Henne [1] qui, lui aussi, voudrait grossir le martyrologe protestant du nom de Lambert Thorn, « laver sa mémoire du reproche de lâcheté », prétend qu'il mourut dans son cachot, inébranlable dans ses convictions et fut enterré sous le gibet. Dans les comptes de *Jonckher Henryck van Willhem, heere van Beersele*, — et non pas du comte Guillaume de Mérode, comme dit M. Henne, — il croit en avoir trouvé la preuve :

Item den xv septembris (1528) om onder de galghe op Flotzenbergh te graven Lambrechte, de augustyn, die in zyn quaet ongeloovich propoest ende lutheriaenscap sterf sonder hem te willen bichten (*Archives générales*, n° 12707, fol. verso xvi et non xv).

[1] Henne. *Histoire de Charles-Quint*, t. IV, p. 307.

Personne ne peut admettre qu'au XVI^e^ siècle, pour une affaire religieuse, les autorités aient gardé quelqu'un en prison durant cinq ans. Nous croyons qu'il doit y avoir erreur et que le frère Lambert, enterré le 15 septembre 1528, n'est pas notre Lambert Thorn. M. Génard est au contraire d'avis que le dernier prieur rétracta publiquement[1].

Nous concluons donc que les convictions religieuses de Voes et de van Hessen sont loin d'être aussi inébranlables que le prétendent les écrivains protestants et qu'ils ne pourraient subir un procès de canonisation. Si l'épithète de premiers martyrs de la Réforme est fausse, celle de premiers apôtres ne l'est pas. Ce sont les Augustins d'Anvers qui ont semé la discorde religieuse et hâté son épanouissement dans nos contrées.

Avant de finir nous devons encore constater que tout dans cette affaire s'est passé régulièrement. Les autorités ecclésiastiques, après avoir fait leur devoir pour ramener ces égarés à la foi catholique, se sont vus obligées de les livrer au bras séculier. La justice civile devait punir, appliquer les peines édictées contre ceux qui par leurs doctrines voulaient le renversement des bases de la société. Ces bases étant l'unité de la foi catholique, professer une doctrine contraire aux principes de la seule Église reconnue constituait au XVI^e^ siècle un délit de droit commun. On peut peut-être discuter la sévérité, mais jamais le bienfondé ni la légalité des édits. A. De Decker.

Anvers, 10 novembre 1883.

[1] *Antwerpsch Archievenblad,* VII, p. 128, et XIV, p. 8.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV [1].

VIII.

La dernière année du séjour de Robertot à Metz fut marquée par deux épisodes, l'un burlesque, l'autre quasi-tragique, qui eurent une certaine influence sur sa carrière, et qui nous montrent, sous une nouvelle face, le caractère de ce confident de Mazarin.

On était en plein carnaval et les membres du Parlement continuaient, malgré leurs réclamations, à être forcés de rester dans la petite ville de Toul, pour y exercer les devoirs de leur charge. Robertot, ne conservant plus que le titre de conseiller à cette Cour, où il n'avait que bien rarement siégé, mais remplissant, tant au nom du Roi qu'en celui du Cardinal, des fonctions importantes, résolut d'offrir aux habitants de Metz et aux officiers de la garnison, une fête destinée à éclipser toutes celles que l'on donnait dans cette ville, qui avait gardé, jusqu'il y a

[1] Suite. Voir *Messager des sciences historiques*, 3e livraison, 1883, p. 249.

si peu d'années, le privilége d'être une des plus joyeuses et des plus galantes de la France.

Les Messins, les Messines surtout, aimaient la danse, les divertissements. Robertot voulut leur en donner le plaisir, mais, où trouver un local digne de la fête qu'il se proposait de leur offrir? Son choix fut bientôt fait. N'existait-il pas une salle superbe, qui, depuis vingt ans, restait vide, la Grand'chambre du Parlement? C'était son affaire. Les tapissiers se mirent à l'œuvre, les toiles d'araignée et la poussière disparurent, les banquettes des danseuses remplacèrent les hauts sièges des magistrats, les lumières et les fleurs donnèrent un nouvel aspect au Temple de Thémis. En outre, comme il fallait un intermède à la danse, un divertissement organisé par des juifs, des *môme*ries, comme on l'écrivit bientôt, complétèrent la fête.

L'idée d'être agréable aux Messins ne fut pas le seul motif qui guida Robertot; il croyait avoir à se plaindre de ses collègues. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, Louis XIV lui avait octroyé des lettres de conseiller honoraire, que le Parlement refusa d'enregistrer. Robertot en conçut un ressentiment qui l'engagea à faire une mauvaise niche à la Cour. Le 19 février 1657, l'avocat-général Mignon, ayant été introduit dans la Chambre du Conseil, exposa, au nom du procureur-général absent, les faits suivants :

« Les officiers du Parlement, demeurant à Metz, avaient été avertis que l'ancien conseiller avait formé le projet de donner un bal, dans les grandes

salles du Palais de Justice, où la Cour tenait ses audiences publiques, lorsqu'elle siégeait à Metz, et que, de son autorité privée, il avait fait enlever les sièges et les bancs pour que les salles pussent servir aux divertissements du carnaval. Les membres du Parlement furent d'autant plus choqués de ces préparatifs que la Cour, en quittant Metz, en 1637, avait enjoint au Maître Echevin et aux Echevins de la ville, de veiller à ce qu'il ne fût rien dérangé dans les salles d'audience et que cette recommandation avait été respectée par tous les gouverneurs et commandants qui s'étaient succédé dans la ville de Metz. Ils allèrent donc trouver Robertot et lui représentèrent qu'il ne pouvait ni ne devait se servir pour les réunions du carnaval d'un lieu destiné à rendre la justice et qui, jusqu'alors, avait été en telle vénération que personne ne s'était avisé d'y commettre un pareil scandale. Robertot ne tint pas plus compte des observations de ses anciens collègues que de la sommation qu'ils lui firent signifier le 11 février au nom du Parlement. »

M. Michel, à qui nous empruntons ces détails, qu'il fournit dans sa *Biographie du Parlement de Metz*, ajoute que Robertot y répondit par des discours insolents pour la Cour, et que, le lendemain, il donna un bal dans les salles d'audiences où, « par un excès d'insolence, dit l'avocat général Mignon, il fit représenter une mascarade par des juifs. » La compagnie tout entière, vivement indignée de la conduite de Robertot, ordonna qu'il serait informé des faits dénoncés par l'avocat

général et fit défense à toutes personnes de telles qualités et conditions qu'elles fussent, de tenir des assemblées indécentes dans les salles du Palais de Justice, et au Maître Echevin et aux Echevins de la ville de donner les clés de ces salles, sous peine de mille livres d'amende, en leur propre et privé nom. La Cour ordonna en outre que son arrêt fut enregistré au greffe de l'Hôtel de Ville de Metz et qu'il fut lu, publié et affiché par les carrefours de la cité.

Comment, avoir ainsi profané le sanctuaire de la justice, y avoir donné un bal, y avoir amené des juifs, c'était trop fort, et le Parlement, saisi, comme nous l'avons vu, sur la remontrance du procureur-général, et sans doute sous l'inspiration de Le Jay, rendait, le 19 février, un arrêt qui mérite d'être reproduit *in extenso*, car il nous montre à quel degré d'irritation en étaient arrivés les membres de la Cour.

Il ne faut pas croire que cet arrêt de discipline, que cette sorte de décision d'un conseil de la famille judiciaire, ait été rendu à huis-clos, en chambre du conseil; le *scandale,* comme l'appelaient les magistrats de Toul, avait été public, et publique aussi en devait, suivant eux, être la réparation. Aussi, un placard imprimé, destiné à être *lu*, *publié et affiché*, en relata-t-il jusqu'aux moindres détails, ainsi que nous le voyons par l'exemplaire suivant, qui nous en a été conservé dans les papiers du Cardinal, aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

EXTRAICT DES REGISTRES DE PARLEMENT.

Sur ce qui a esté remonstré par le procureur général du Roy que les offi | ciers de ceste Cour résidens en la ville de Metz aians este aduertis que Mᵉ | Thomas de Gruchy, sieur de Robertot, cy deuant conseiller, auoit fait dessein | de donner le bal dans la grande Salle du Palais où se tenoient lès audiances | publicques, et de son authorité priuée fait oster les sièges et bans pour en fai | re une place qui peust seruir aux diuertissements du Carnaual, quelques uns dentreux lauroit | esté trouer pour lui faire cognoistre qu'il ne pouuoit ny ne debuoit se seruir dun lieu de | stiné à rendre la iustice, et qui iusques icy avoit esté en telle vénération que les gouver | neurs et commandans dans la ditte ville n'auroient pas voulu permettre qu'il s'y soit faict | aucune action de cette qualité. Néantmoins par vn mespris insuportable, ressentiment par | ticulier et dessein prémédité de faire iniure à la Cour au préiudice de ce qu'il luy aurait esté | remontré et de la sommation à lui faicte le dixieme de ce mois, il auroit tenu des discours | insolents et injurieux, et le landemain donné le bal dans la ditte salle et non contant de ce | par un exces de la dernière insolence auroit faict représenter une mômerie par des iuifs | masqués et come ceste injure ne se peut dissimuler et quelle est dautant plus atroce quelle | a esté commise de propos deliberé par une personne qui a eu cy deuant l'honneur d'estre | de la Compagnie, Requerroit commission lui estre deliurée pour informer de ceste action | circonstances et despendances, auec deffences de faire cy apres aucunes assemblées dans | la dite salle. Veu la dite sommation. Tout consideré : |

La Cour a ordonné et ordonne qu'à la diligence du procureur géneral du Roy il | sera informé par le premier des conseillers troués sur les lieux des discours insolents et in | jurieux tenus par le dit de Gruchy de Robertot, ensemble

de ce qui s'est faict et passé / dans la salle du palais l'onziesme de ce mois pour l'information faicte, rapportée et à luy / communiquée estre ordonné ce que de raison, et cependant a fait et fait très expresses inhi- / bitions et deffences à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient de faire / ny tenir aucunes assemblées dans la dite salle, et aux Maitre Escheuin et Escheuins de la / ditte Ville de donner les clefs de la dite salle à peine de mille liures damande en leurs pro / près et priué noms, ordonne que le présent arrest sera registré au gref de l'hostel de la / ditte ville, leü, publié et affiché par les quarrefours d'icelle, à ce que personne n'en / prétende cause d'ignorance. Faict au Parlement de Metz séant à Toul le dixneufiesme / feburier mil six cent cinquante sept.

Signé Bouchard. /

Robertot, effrayé des suites que pourrait avoir l'information ordonnée contre lui, adressa au Parlement une lettre d'excuses et se rendit à Toul, pour expliquer sa conduite. A cet effet, il fit des visites à tous les membres du Parlement, et, le 6 mars, il écrivait à Mazarin :

« Vostre Eminence agréera, s'il lui plaist, que je l'informe comme, par une visite que j'ai rendue à Messieurs du Parlement, j'ai fait ma paix avec eux. »

(Affaires Étrangères. Vol. 37, p. 255. *Lorraine.)*

Et le Cardinal l'en félicitait, en lui accusant réception de ses dépêches des 6, 10, 14 et 15 de mars, et en lui disant qu'il était bien aise qu'il se fut raccommodé avec le Parlement et les officiers de l'Hôtel de Ville, « car il est bon que vous taschiez de faire cesser par vostre prudence et

vostre modération, l'animosité que l'on a contre vous, quoique je sois persuadé qu'elle n'a pas un principe légitime. » *(Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 217. *Lorraine.)*

Le vendredi 6 avril, en effet, le Parlement mit fin à cette affaire, en produisant les lettres d'excuses présentées par Robertot, et en ordonnant que l'information et ces lettres adressées à la compagnie seraient déposées au greffe. C'était une mesure que les Cours souveraines ordonnaient souvent pour suspendre une poursuite sans cependant l'annuler.

Mais là ne se bornaient pas les tribulations de Robertot. Au fond, l'intendant Le Jay, toujours jaloux de son influence, et lui reprochant d'avoir voulu prendre trop chaudement les intérêts du Roi et de ne s'être pas prêté aux exigences du Magistrat de Metz, ne cherchait qu'un moyen de lui créer de nouvelles difficultés. L'occasion ne tarda pas à se rencontrer.

Dès le 3 mars 1657, ne pouvant plus se contenir, Le Jay résumait tous ses griefs contre Robertot, dans une ordonnance qu'il faisait imprimer, et qu'il nous faut reproduire, malgré son étendue.

Charles Le Jay, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et priué, direction et finances, maistre des requestes ordinaire de son hostel, et intendant de justice, police et finance en Lorraine et Barrois, Ville et Euesché de Metz, Toul et Uerdun, et Pais Messin, camps et armées de Sa Majesté, ès dicts pays :

Il y auoit quelqu'apparence de croire que les entreprises du S^r^ Robertot auroient enfin quelque borne, et qu'après

les ordres du Roy qui ne luy donnent que la simple qualité de commissaire aiant la direction des troupes qui sont en quartier d'hyver dans les Trois Esveschés, il n'entreprendroit plus sur la fonction de Messieurs les Maistres des Requestes qui sont dans les prouinces.

Il sembloit que la lettre de cachet de Sa Majesté du . . . . . [1] luy marquast suffisament son debvoir et l'estendue de son action aussi bien que celle des principaux ministres, dont les duplicata sont entre nos mains, et qui ont esté assez publicques pour luy faire connoitre et à tout le monde que le conseil l'avoit blasmé des quallités qu'il se donnoit de son authorité privée aussi bien de sa mauvaise conduite en ce rencontre. L'ordonnance que nous donnasmes contre luy l'année dernière, et qui luy fut signifiée, auroit deu lui apprendre encore plus particulièrement quel doibt estre son pouvoir, s'y son esprit estoit capable de modération. Mais, ny les ordres du Roy, n'y toutes les remontrances qu'on lui a faites n'ont pu l'empescher de retomber cette année dans la mesme faute, laquelle il a infiniment augmentée par plusieurs entreprises sans exemple.

Il ne se contante pas de se faire donner la qualité d'intendant que son pouvoir n'y les ordres du Roy ne luy accordent point, mais, par un mespris ou plustot par une entreprise demesurée sur l'authorité du Conseil et du Sceau, il donne des respits, non seulement à des communautez, mais encore à des particuliers, grâce sy extraordinaire et sy difficile à obtenir, qu'elle ne peust estre légitimement accordée et sans attantat que par le souerain, par lettres patentes scellées au grand Sceau, qui ne se donnent d'ordinaire qu'en connaissance de cause, ou par Messieurs les Meistres des Requestes qui sont dans les pro-

[1] La date est restée en blanc.

vinces, et lors seulement qu'ils en ont le pouvoir particulier par leurs commissions. Il n'y a personne qui ne s'estonne d'un procédé que l'on peut dire estre sans exemple et que l'on a iugé digne de l'animadversion de la justice du Conseil en ce qu'il blesse non seulement l'authorité du Roy, mais destruiroit encore l'ordre observé de tout temps en ce Royaume, s'il estoit dissimulé davantage, et le dit Robertot ne s'est pas contanté d'entreprendre sur les fonctions de Messieurs les Maistres des Requestes, et sur le pouuoir du grand Sceau qui porte l'image du prince et où réside la principale marque de l'authorité royalle; il a encore, par un mespris affecté, choqué toute la justice en la personne de Messieurs du Parlement de Metz, en faisant du Temple de la Justice un lieu de spectacle, ainsi qu'il se peut voir par l'arrest de ceste Cour, du XIX febvrier dernier, par lequel elle a ordonné qu'il en seroit informé aussi bien que du mespris et des discours par luy tenus contre ceste illustre compagnie.

Nous aurions dissimulé à présent toutes les entreprises dudit Robertot qui blessent l'authorité de nostre employ s'il estoit capable de se modérer, lui aiant desjà faict connoitre quelle doibt estre l'estendue de son pouvoir, mais voyant que ses entreprises continuent, mesme qu'il les augmente tous les iours, par d'autres encore plus insupportables dont il n'y a que luy seul qui soit capable, et que, par les divers respits et les surcréances qu'il accorde, il ruine le commerce de l'Esvesché de Metz et autres provinces voisines par la liaison d'interest et de traficq qu'elles ont ensembles, y causant un si grand désordre en toute manière que l'Esvesché de Metz et le Pays Messin tomberont dans une ruine dernière, s'il n'y est pas bientot pourveu, et d'autant que la réparation d'une nouveauté sy inouie et sy contraire à toutes les Ordonnances ne peut souffrir aucun délay qui ne soit prejudiciable à l'authorité du Roy.

Nous, soubz le bon plaisir de Sa Majesté, et en attendant que nous aions informé le Conseil des entreprises du dit Robertot, nous avons, conformément à nostre Ordonnance du 26 febvrier 1656, cassé et annulé les dites prétendues surcéances par luy accordées le 29 decembre et 4 janvier dernier, comme donnez par attentat à l'authorité royalle, par personne privée sans caractaire et sans pouvoir pour ce regard, lui faisons inhibitions et deffenses de n'en plus accorder à l'advenir à peine de faux, deffendons aux habitants de Luppy [1] et tous autres de s'en servir, à peine de tous despens, dommages et intérest, permettant à ceux contre lesquels elles ont été obtenues de poursuivre le paiement de leurs debtes. ainsy qu'ils auroient pu faire auparavant et attendu que le Roy ne donne au dit Robertot que la simple direction des Trouppes estant en quartier d'hyver dans les Trois Esvechés, lui avons fait inhibitions et deffenses, à peine de faux, de plus prendre celle d'intendant et à toutes personnes du ressort des dits Éveschés de le reconnaitre ny lui obéir en ceste qualité, mais seulement en celle de commissaire ayant la direction des dites troupes, à peine de mille livres d'amande, et affin qu'il ne prétende cause d'ignorance de nostre présente ordonnance, ordonnons qu'elle sera leue, publiée et affichée par tous lieux du ressort de nostre intendance.

Faict à Nancy, ce 3 mars 1657.

Signé : Le Jay.

Par Monseigneur
Girardet.

A Nancy, par Antoine Charlost,
imprimeur du Roy et de la Ville.

(Affaires Étrangères. Vol. 37, p. 254. *Lorraine.)*

[1] Canton de Pange, ancienne Moselle.

Le Jay avait décidé de faire afficher cette ordonnance dans l'intendance de Lorraine et dans les Trois Évêchés.

Robertot, si nous en croyons deux lettres de lui et du Cardinal, aurait d'abord cherché à se remettre en bons termes avec Le Jay, aurait fait « rendre à celui-ci des civilités par le bailli de l'évêché. » Mais cette politesse n'avait pas paru suffisante à l'intendant de Lorraine, qui, peu de jours après, envoyait de nouveau placarder son ordonnance sur les murs de la ville de Vic.

Cette fois, la patience, qui n'était pas, croyons-nous, une des plus grandes vertus de Robertot, lui fit défaut, et le prévôt de Lorraine, chargé de l'exécution des ordres de l'intendant, eut à s'en repentir.

Une enquête nous ayant conservé toutes les circonstances de ce fait dans le précieux dépôt du quai d'Orsay, nous la rapporterons en détail, d'autant qu'elle constitue une étude curieuse des mœurs du temps.

D'abord, exposons l'affaire, d'après une lettre de Le Jay :

Le Jay à Mazarin.

Nancy, 23 mars 1657.

Monseigneur,

J'ai beaucoup de déplaisir que Vostre Eminence soit quelques fois importunée des desmeslés qui arrivent icy. Vous connaissez, Monseigneur, que le peu de conduite de Mr de Robertot en est la seulle cause. Il a fait depuis deux jours la plus haulte violence au grand prévost de Lorraine, qui se fist jamais. Cet officier, passant par Vic, pour de là

aller à Dieuze[1], et à Bouquenom[2], suivant mes ordres, recevoir quelques plaintes contre les trouppes que nous y avons en garnison, fut attaqué, dans son hôtellerie, par le dit sieur de Robertot, accompagné de xx cavaliers, et, après l'avoir excédé de plusieurs coups, continua la mesme violence, il l'a mené de Vicq à Metz, à ce que l'on dit : et le fils de ce prévost s'estant sauvé de ces cavaliers dudit Mr de Robertot, est venu ici s'en plaindre. Cela est d'autant plus extraordinaire qu'il n'a aucun pouvoir sur cet officier, qui est à la résidence de Nancy, et qui n'a rien fait du tout qui l'ait obligé à le traicter de la sorte, si ce n'est par un ressentiment qu'il a gardé contre luy, pour avoir, l'année dernière, publié dans cette ville une ordonnance pour lui empescher de prendre la qualité d'intendant de la justice dans les Eveschés que le dit sieur de Robertot se donnoit, sans ordre du Roy, et au préjudice de ma commission. Cette ordonnance fut reçue par V. E. qui eut la bonté de m'en escrire et de l'approuver.

Tout ce que je viens de représenter à V. E., au sujet de la déposition du maire de Vicq et d'un des principaux habitants de cette ville-là, qui sont venus jusqu'icy en rendre compte de ceste action dépositive, sans estre mesme interrogés sur ce qui s'est passé. Si Vostre Eminence, Mgr, veut se faire lire leurs dépositions, elle verra un procédé le plus extraordinaire qui se vit jamais. J'ose espérer, Monseigneur, qu'elle en fera faire la justice qui se doibt et qu'elle aura la bonté d'escouter là dessus Mr le comte de Crevecœur, qui a la connaissance des affaires de cette province, et qu'elle ne souffrira pas qu'un officier du Roy, porteur de ma commission, que le dit sieur de Robertot lui a deschirée, après avoir été excédé en sa personne.

[1] Arrondissement de Château-Salins, Meurthe.
[2] Aujourd'hui Sarre-Union, ancien Bas-Rhin.

soit encore détenu prisonnier par le dit sieur de Robertot, sans aucune formalité de justice, lui qui est si nécessaire icy pour la fonction de sa charge, principallement pendant le tems des quartiers d'hyver. Je supplie très humblement Vostre Eminence de commander à Mr de Brienne ou à Mr Le Tellier qu'il soit expédié un ordre du Roi au dit Sr de Robertot, pour mettre cet officier en liberté, et qu'il lui soit permis, suivant les formes accoutumées, de demander justice à la Cour d'une violence si peu ordinaire, les voies de fait n'étant pas du tout permises, puisque Sa Majesté a establi des juges dans toutes les villes de son domaine, pour la vengeance publicque. C'étoit, Monseigneur, devant ceste justice que le dit sieur de Robertot pouvoit traduire ce prévost, s'il lui avoit manqué. Mais l'avoir traité de la sorte, l'avoir assiégé dans son hostellerie, avoir rompu la commission dont je l'avois chargé, l'avoir mené prisonnier comme un criminel, et avoir emploié pour cela les trouppes du Roy, qui ne devoient servir que pour empescher la force et la violence, certainement, Monseigneur, ceste action a paru si estrange dans la province par toutes ses circonstances, et est d'une conséquence si dangereuse, que l'on ne doubte point que Vostre Eminence, qui aime la justice et la protège, ne fasse apporter toute la sévérité qui se doit pour empescher à l'advenir, par un exemple considérable, de pareilles violences.

Je ne viens point ici, Monseigneur, accuser Mr de Robertot: ce n'est pas ma façon d'agir, mais, si V. E. se veut faire informer de ce qui se passe dans l'Évesché de Metz, on lui fera voir que le quartier d'hiver a esté très mal réglé, et que le commissaire a tant de fois changé tous les régiments, qu'il n'est pas un seul lieu de cest Évesché où il n'y en ait eu, en sorte qu'il en est absolument ruiné; outre encore que, depuis deux jours, il a fait, sans aucun ordre de la Cour, une grande imposition pour leur pré-

tendue subsistance de fourrages, quoique les ordres du Roy n'en portent point, les trouppes en estant paiées de l'espargne. Ceste imposition montera à presque autant que la charge du quartier d'hyver. Quand il plaira à Vostre Eminence, on luy enverra tous les mémoires.

Je suis, avec toute la soumission et le respect possibles, de V. E.,

Le très humble et très obéissant et très fidèle serviteur,

Le Jay.

(Affaires Étrangères. Vol. 37, p. 268. *Lorraine.)*

Bien qu'il faille tenir compte, non seulement de l'époque où se passait cette scène, mais aussi des motifs de juste animosité que l'intendant de Mazarin pouvait avoir contre l'intendant du Roi, on se demande comment un magistrat, conseiller d'un de nos plus grands ministres, et qui devait, quelques années plus tard, être le collaborateur du réformateur de la justice, a pu s'oublier à ce point.

Nous suivrons pas à pas les témoins de l'enquête, et, grâce à leurs dépositions imagées, il nous sera possible de reconstituer les scènes dont la ville de Vic fut le théâtre, dans la journée du 21 mars 1657 [1].

« Le vingt mars, environ une ou deux heures après midy, dépose Louis Tarquant, hoste à l'hostellerie où pend pour enseigne *La Rochelle*, le sieur de la Forest (Pierre Denize), prévost de la

[1] Nous reprenons les faits exposés dans les dépositions, reproduisant autant que possible les passages mêmes de l'interrogatoire des témoins.

conestablye et mareschaussée de France à la résidence de Nancy, vint loger à son hôtellerie, accompagné de son fils et de deux archers. Ils y gistèrent et le lendemain matin, le S^r de la Forest sortit de son logis pour aller à la messe, disant que si quelques officiers lorrains venaient demander après lui, qu'on leur dit qu'il ne tardera pas à rentrer.

» En effet, après avoir entendu la messe, La Forest s'était rendu vers les huit heures du matin chez le sieur Claude Thierret, conseiller au baillage de l'évêché de Metz et maire de la ville de Vic, alors âgé de 50 ans, et chez lequel se trouvaient pour lors assemblés les sieurs du Conseil et gens de police de la ville de Vic. Après s'estre saluez réciproquement l'un l'autre, ajoute Thierret, lui déposant, demanda au prévôt quelles bonnes affaires l'amenaient en ce quartier-là, lequel sieur de la Forest, en présence de toute la compagnie, dit qu'il s'en allait à Bourguenomme[1] et qu'il attendait deux officiers lorrains pour s'en aller de compagnie avec eux et, après avoir tenu, par ensemble, quelques discours indifférents, ledit S^r de la Forest prit congé de la compagnie et s'en retourna (à ce que croit le déposant) à l'hôtellerie où pend pour enseigne *la Ville de la Rochelle*, où il avait mis pied à terre.... »

La conversation, à laquelle avaient pris part Messieurs du Conseil de Ville, et notamment Louis Jacquemin, échevin et greffier de la jus-

[1] Bouquenom.

tice locale, âgé de 53 ans, paraît avoir été assez longue, car ce ne fut qu'à midi que La Forest rentra pour se mettre à table. Il trouva, dans l'hôtellerie, son fils, qui l'avait accompagné, un sieur de Salin, capitaine de cavalerie au régiment de Belin, un jeune soldat ou plutôt volontaire, Pierre Loutrel, écuyer, sieur de Belleplace, ou de la Place, âgé de 28 ans, cavalier au régiment de Fourilles, qui était en quartier d'hiver à Dieuze, et les deux archers de son escorte. Le prévôt se mit à table avec ses compagnons d'auberge, à l'exception toutefois des deux archers, qui, par respect, ne voulurent pas manger avec eux et dînèrent dans une chambre à part.

Ce sieur de Salin, qui était arrivé le matin, vers neuf heures, avec son valet, paraît avoir joué un rôle assez louche dans toute cette affaire, ou, pour parler plus exactement, il semble avoir été envoyé par Robertot, pour remplir les doubles fonctions d'espion et d'agent provocateur.

En effet, pendant que les convives étaient à table, l'hôtelier Farquant allait et venait dans la chambre pour les servir, de concert avec sa femme, Elizabeth Mulnier, âgée de 36 ans, dont la déposition analogue est, comme la sienne, confirmée par celle du sieur de Belleplace. Il rapporte « que lesdits sieurs prévost et de Salin discouroient par ensemble de l'employ de M. Le Jay, intendant, et du S^r^ de Robertot, et que ledit S^r^ de Salin disoit que tous les officiers de leur régiment ne recongnoissoient d'autres ordres que ceux dudit S^r^ de Robertot. »

Belleplace, dont le récit est plus complet, commence par nous dire que cette conversation se passait à la fin du diner « entre la poire et le fromage » où le Sr de Salin, se mettant à discourir « de l'employ et des qualités de MM. les intendants, dist, que pour luy, il n'en reconnoissoit d'autre que le Sr de Robertot. Ledit prévost luy répartist que M. Le Jay estoit intendant de Lorraine et Barrois et des Trois Évesché de Metz, Toul et Verdun et Pays Messin. De quoy, ils contestèrent quelque temps entre eulx, sans néantmoins aulcune aigreur, et led. Sr de Salin, continuant toujours à mettre sur le tapis cette matière, disait : « Quoy, ne sçavez-vous pas bien comme le Sr de Robertot a traicté son sergent, entendant parler d'un sergent qui avait esté envoyé de la part de M. Le Jay, pour luy signifier quelque ordonnance. » Sur quoy, ledit prévost, pour mettre fin à ce discours, dist : « Laissons les faire, ce sont gens de condition qui démesleront bien leurs intérestz. »

» Le diner prit fin fort gaiement par ensemble, et sans que l'un ny l'autre ayent tesmoigné avoir aucune rancune [1], vers une heure et demie. »

Salin et Belleplace se mirent à jouer au piquet, et si le prévôt ne s'intéressa pas directement à la partie, tout au moins les regardait-il faire. Tous trois étaient dans la salle, lorsque, peu d'instants avant deux heures, Salin, qui était sorti précédemment, sous le prétexte de parler à son valet,

[1] Salin, qui cherchait à exciter le prévôt, donnait ordre de tenir les verres pleins et buvait beaucoup, tandis que le prévôt, dit Belleplace, était fort sobre.

quitta le jeu, et, voyant arriver une quinzaine de cavaliers, s'écria : « Voicy l'escorte de M. l'Intendant. »

Avant de décrire la scène dont la salle de la *Ville de la Rochelle* fut à ce moment le théâtre, revenons un peu en arrière, et allons au devant de ces cavaliers jusqu'à la porte d'Aumale, par laquelle ils vont arriver, sans toutefois trop prêter l'oreille aux bavardages confus du concierge septuagénaire, Pierre Vion, dont la déposition ne nous apprendrait rien d'intéressant.

Nous verrons entrer ainsi dans la ville un groupe de cavaliers, appartenant à un des régiments de cavalerie en quartier à Richecourt-le-Château, dans l'évêché de Metz, et à la tête desquels marchait un homme de bonne mine et dans la force de l'âge, qui n'était autre que M. de Robertot.

A deux heures de Vic, ce petit groupe avait rencontré un paysan, « homme de moyenne taille, au poil plus noir que blanc, » qui avait remis à Robertot une lettre. Après en avoir pris connaissance, celui-ci avait fait marcher son escorte à toute bride, et ordonné à celui qui la commandait de courir droit sur la ville, et, si l'on opposait quelque résistance à la barrière de la porte, de passer par dessus et de la forcer, si besoin en était ; puis, de se rendre à l'*hôtellerie de la Rochelle*, et d'y cerner les personnes qui s'y trouvaient réunies. Et comme, le vieux concierge ne répondait pas assez vite à ceux qui en demandaient l'entrée, en criant : « Ouvrez, ouvrez vite, voicy M. l'intendant, » et qu'il voulait savoir quel

était cet intendant, les cavaliers ouvrirent de force la porte, en répondant : « C'est M. de Robertot[1]. »

A son arrivée dans la ville, et pendant que ses cavaliers cernent l'hôtellerie, Robertot se rend chez le lieutenant général au bailliage de l'Evêché, Jean Huyn, et après avoir mis pied à terre dans son logis, commence par y mettre bas la botte, pendant que le fils de Huyn va chercher le maire de la ville. A l'arrivée de celui-ci, Robertot lui donne l'ordre de faire préparer le logement de son escorte, puis se dirige vers *la Rochelle*, en disant « qu'il s'en alloit chercher un homme qui le demandoit et, sur quelque soupçon que Huyn eut qu'il avoit desseing de faire quelque entreprinse, il le voulust dissuader de sortir, mais il ne le peust pas empêcher. »

Huyn fils, dans sa déposition, rapporte que pendant qu'on débottait Robertot, « un cavallier lui vint donner advis qu'ilz avoient arresté le prévost de Nancy, dans l'hostellerie, où il s'y transporta promptement sans vouloir permettre qu'aucun le suive. »

Nous y précéderons Robertot et allons, d'après la femme Farquant et d'autres témoins, assister à l'arrestation du prévôt.

Au moment où Salin, cessant de jouer, venait d'annoncer l'arrivée des cavaliers, les soldats, après avoir gardé les issues, firent irruption dans la salle et se précipitèrent sur La Forest, en s'écriant : « Mort-Dieu, c'est toy que nous cherchons, » et

[1] Déposition de Nicolas Chrestien, tailleur d'habits.

Salin se joignant à eux et le menaçant de son pistolet, ajoutait : « Mort-Dieu, que s'il raisonnoit, il le tueroit. » Les cavaliers, le mousqueton et le pistolet à la main, déclaraient au prévôt qu'ils le tueraient, s'il bougeait, et l'hôtesse, en arrivant, reconnut « qu'il estoit déjà fort maltraité, que son collet estoit tout chiffougné, enfin que, de tous côtés, on lui donnoit des bourrades, malgré ses protestations. » Il avait beau répéter qu'il ne venait pas sans ordre, qu'on avait tort de le traiter ainsi et, faisant de grands cris, il disait : « Là! Personne ne me secourera-t-il? Mon hoste, allez advertir Messieurs de la Ville de ce désordre, ils se cachent. » En vain il appelait son fils, qui ne pouvait entrer dans la chambre pour le secourir, en vain l'hôte cherchait à sortir pour aller donner avis aux sieurs du Conseil de Ville; les soldats exécutaient leur consigne, attendant Robertot, qui arriva enfin, ému déjà d'une querelle qu'il venait d'avoir avec le maire, au sujet du logement de son escorte.

En voyant le prévôt, Robertot ne sût résister à un mouvement d'emportement et disant : « Mon Dieu, où est cet infâme, ce voleur, » se jetta au visage dudit prévôt, lui arracha la barbe et les cheveux et lui donna quantité de gourmades et plusieurs autres coups. Ledit prévôt ne répliquait autre chose sinon : « Messieurs, ne me maltraitez pas de la sorte, je ne viens icy qu'avec bon ordre; » et, par après, il fut traîné de cette chambre en une autre voisine, un peu plus écartée de la place, pour empescher que la bourgeoisie n'entendist ses clameurs. »

Malheureusement pour le prévôt, si les habitants de Vic entendaient bien ses cris, ils ne pouvaient du moins lui porter secours. L'hôtelier qui avait fini par sortir, était allé prévenir le lieutenant général Huyn, tenant avant tout à se disculper du soupçon qui pouvait peser sur lui d'avoir livré le prévôt [1]. A l'avis qu'il lui donnait, Huyn se bornait à répondre « qu'il estoit fort marry d'un tel accident, qu'il avoit voullu dissuader ledit S^r^ de Robertot de faire cette entreprinse, mais qu'il n'avoit pu l'en empêcher, et ne pouvoit y remédier. »

Un échevin, le sieur Jacquemin, ne tarda pas à apprendre la chose de quelques bourgeois, qui lui demandèrent « s'il n'avait pas ouï le bruit et le tintamarre qui s'est fait à *la Rochelle*, » il s'y rendit, mais arriva quand il n'y avait plus personne.

Pendant ce temps, Robertot continuait à laisser maltraiter le prévôt, et le fouillait, cherchant avant tout à s'emparer de la pochette où étaient ses papiers, car c'était là le but principal de son expédition, comme il le racontera plus loin. Ayant trouvé les armes du prévôt et celles de son escorte, il ôta les pierres des fusils, remplit de terre les canons des pistolets et coupa les brides des chevaux. Les cavaliers continuaient à maltraiter La Forest et de la cuisine on l'entendait crier :

[1] Il revient à plusieurs reprises, ainsi que sa femme, sur ce point, et ne paraît rassuré que quand, le lendemain, les cavaliers de Robertot, repassant pour aller à Richecourt, lui racontent que le plan était arrêté deux heures avant leur arrivée à Vic.

« Messieurs, ne me frappez pas du costé de la teste, où j'ay esté incommodé, sy vous m'y donnez un coup je suis mort; » à quoi ils lui répondaient qu'ils n'avoient pas le temps de prendre garde quelle partie ils touchoient.

L'hôtesse, par un mouvement de singulière compassion, chercha alors à les apitoyer sur le sort de ce malheureux, en leur disant : « Messieurs, ayez pitié d'un pauvre vieillard; il vauldroit mieulx luy tirer un coup de pistollet que de le faire tant souffrir ! »

Robertot se demandait ce qu'il allait faire du prévôt; le garderait-il avec lui à Vic, le conduirait-il soit à Nancy, soit à Metz, ou même, suivant le charitable conseil de l'hôtesse, allait-il l'abandonner à ses cavaliers?

En attendant, il retourna chez le sieur Huyn, où se trouvaient le maire Thierret, Dietremant, conseiller au Conseil privé et procureur général de l'Évêché de Metz, etc. Ce dernier raconte ainsi la scène qui se passa chez Huyn :

« Le sieur de Robertot revint et entra en ladite chambre. En même temps ledit déposant, l'ayant sallué, il s'apperçut qu'il estoit en émotion et colère; et, en effect, après avoir faict quelques tours en ladite chambre, il déclara, qu'estant Intendant de Son Éminence et ayant les ordres du Roy pour recongnoistre les trouppes logées en l'Évesché, ledict prévost estoit venu pour luy faire insulte et le troubler dans ses fonctions, et là-dessus, quelqu'un de la compagnie luy remonstra que, sy il estoit venu à son occasion, ce seroit

peut-estre pour luy faire quelque signiffication. Là-dessus, ledit S^r de Robertot dit qu'il avoit les ordres dudit S^r prévost, et tira de sa pochette deux papiers, l'un desquels estoit une certaine déclaration de M. Le Jay, intendant, qui estoit imprimée, et laquelle avoit estée publiée et affichée peu de jours auparavant en ceste ville, et l'autre estoit un ordre par escript, conceu en ces termes ou autres pareils en substance : « Il est ordonné au S. de la Forest, prévost, de se transporter à Vic pour tenir la main à l'exécution de nostre ordonnance. »

A la fin de cette conversation, Salin vint retrouver Robertot, et lui exposa que, malgré l'inertie des habitants, il n'y avait pas de sûreté à rester plus longtemps à Vic, et que, s'ils devaient emmener le prévôt, le plus tôt serait le mieux.

Suivant le conseil de son affidé, Robertot revint à l'hôtellerie, et donna l'ordre du départ. Il avait songé d'abord à déguiser La Forest, pour empêcher les gens du pays de le reconnaître, et il avait fait demander dans ce but un costume de paysan. Mais il renonça bientôt à cette idée, et c'est, au contraire, en grand apparat qu'il se décida à emmener son prisonnier.

Avant de le faire, Robertot distribua aux gens de son escorte le cheval et le manteau du prévôt, ainsi que deux louis et deux blancs qu'il avait dans sa pochette. Le cheval d'un des archers qui accompagnaient le prévôt fut aussi donné aux soldats, le tout pour boire à la santé de l'intendant de l'Évêché de Metz, héros de cette journée.

Attaché avec un *licol* sur un cheval, La Forest, entouré des cavaliers, l'arme haute, voyait son épée nue portée devant lui en signe de dérision, et s'écriait en passant devant la Halle : « Messieurs de Vic, vous m'avez vendu. »

Robertot s'était décidé à emmener le prévôt à Metz, et après lui avoir fait faire le trajet lié sur un cheval, étant arrivé aux portes de la ville, il voulut rendre encore plus sanglant l'outrage qu'il faisait au représentant de son ennemi personnel, et lui faisant mettre pied à terre, il le fit marcher au milieu des soldats, comme un criminel, avec beaucoup de rigueur et d'ignominie.

Nous voudrions pouvoir dire que, dans sa haine pour Robertot, Le Jay avait dénaturé les faits dont il l'accusait ; mais, en dehors des nombreux témoignages de l'enquête, nous avons une lettre de Robertot au Cardinal, du 24 mars, qui en confirme presque tous les détails, et qui nous en donne la solution, Robertot renvoyant à Le Jay son prévôt, par l'intermédiaire du maréchal de la Ferté.

Robertot à Mazarin.

Je suis bien fasché de me voir obligé d'escrire à V. E. l'insulte que m'a voulu faire Mr Le Jay, intendant de Lorraine, trois jours après les civilités que le bailli de vostre Esveché lui a été rendre de ma part. Après m'avoir offensé, il a refusé mes civilités. Croyant me faire une grande injure, il envoyoit le prévost général de Lorraine, avec sa compagnie d'archers, afficher, pour la seconde fois, en la ville de Vic, et nommément, à la porte du chasteau de Vostre Eminence, un placart diffamatoire contre

mon honneur, lorsque j'y serois arrivé, comme il fut deux jours entiers à m'attendre en ladite ville de Vicq, l'on me donna advis qu'il avait dessein de me capturer, ce qui m'obligea de le prévenir et de le capturer luy mesme. Ce que je fis, avec six cavaliers du régiment de Vostre Eminence, que j'avois pris pour me servir d'escorte dans les revues que je faisois de vostre régiment dans chasque quartier. Ce prévost avoit quatre archers avec luy, je l'ai treuvé chargé d'une commission de Mr Le Jay, intendant, par laquelle il lui ordonnoit de me signifier l'ordonnance du 3 de ce mois, qu'il a rendu contre moi, d'un mémoire servant d'inscription escript de la main dudit prévost que Mr Le Jay lui avoit dictée, de deux lettres de créance, l'une pour le lieutenant du Roi de Moyenvic, l'autre pour le maire de vostre ville de Vic, qui leur ordonne de donner toute sorte d'assistance à ce prévost. Je l'ai encore treuvé saisi de plusieurs imprimés de l'ordonnance qu'il a rendu contre moi. J'envoie le double de toutes ces pièces à Mr Le Tellier et à Mr Colbert, vostre intendant, avec mes procès verbaux, et le prie de faire cognoistre à Vostre Eminence le peu de sûreté qu'il y a pour les siens dans ses terres, à moins de prendre une place dans cette frontière, pour leur servir d'azyle et de retraite. J'escris à Mr le mareschal de la Ferté que je lui remets son prévost, pour en ordonner comme il luy plaira et le prie, par la mesme lettre de m'accorder avec Mr Le Jay. Comme Mr Le Jay est Maistre des Requestes, il me voudra traduire en conseil. Je suplie très humblement Vostre Eminence d'en vouloir dire un mot à Monsieur le Chancelier, afin qu'il m'espargne un peu.

Je serai, etc.

Robertot.

Les médecins disent que Mr de Repaire ne passera pas les 7 heures du soir, que c'est un homme mort.

(Affaires Étrangères. Vol. 37, p. 258-259. *Lorraine.)*

Malgré les services qu'il en recevait quotidiennement et l'approbation tacite qu'en toute autre circonstance il eut peut-être accordée aux actes de son intendant, Mazarin se vit obligé de céder à la pression de l'opinion publique, et, le 8 avril, il adressait à Robertot la lettre suivante que ne devait pas tarder à suivre un ordre de rappel.

Je suis fort fasché des continuelles plainctes que l'on reçoit icy de la conduite que vous tenez dans vostre employ; car, quand vous auriez raison par la pluspart des choses que vous faictes, c'est un grand malheur que personne n'en paroisse persuadé, et que tous les ordres de la ville de Metz et de la province tesmoignent estre également mal satisfaicts de vous. Je ne vous condamne pas néantmoins sans vous ouïr, et comme M. Le Tellier vous écrira plus particulièrement, je me remets aux ordres qu'il vous adressera, auxquels vous n'aurez qu'à vous conformer.

(Affaires Étrangères. Vol. 37, p. 274. *Lorraine.)*

Et, dans un billet du 25 avril, destiné à Dumas, appelé à succéder à Robertot, dans les fonctions de commissaire pour le logement des troupes, Mazarin lui manifeste sa satisfaction de le voir à Metz, depuis le 17, « parce que le sieur de Robertot debvant en estre party à présent, vous pourrez, en son absence, prendre soing des troupes qui y sont [1]. »

Mais, d'autre part, désirant tenir la balance égale, le ministre tançait assez vertement Le Jay sur sa conduite à cet égard, et lui reprochait l'im-

[1] *Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 278. *Lorraine.*

portance qu'il avait cherché à donner à cette affaire.

13 avril 1657.

Monsieur, je veux croire que la conduite du sieur de Robertot n'a pas esté si bien réglée qu'il ne s'y puisse trouver quelque chose à redire ; mais, s'il a blessé en quelque chose l'authorité des Maistres des Requestes, je crois que vous auriez pu prendre la peine de m'en informer, avant que d'en faire une affaire d'estat au Conseil. Le Roy lui envoie ordre de s'en revenir icy, pour rendre compte des motifs qu'il a eus pour faire arrester le prévost de Nancy, et de ses autres actions, n'étant pas juste de le condamner, sans l'entendre [1].

Nous n'avons pas de renseignements précis sur la suite de cette affaire, mais nous croyons qu'après avoir entendu Robertot et Le Jay, Mazarin résolut de leur faire quitter à tous les deux la Lorraine, théâtre de leurs querelles. Robertot revint encore à Metz, à la fin de 1657, pour régler le paiement des troupes [2], et Le Jay, dont nous ne pouvons cependant contester les qualités administratives, fut, vers la même époque, mis en disgrâce. Les intendances de Lorraine et de Metz lui

[1] *Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 273. *Lorraine.*

[2] *Affaires Étrangères.* Vol. 37, p. 351. *Lorraine.* Le 18 décembre 1657, Mazarin écrivait à M. de l'Avogadre, commandant de son régiment, pour lui donner des instructions relativement à ce corps et lui annonçait qu'il ferait partir le lendemain le sieur de Robertot avec l'argent et tous les ordres nécessaires pour payer généralement tous les régiments, pour l'année. « Il est donc bon, ajoutait-il, que vous vous rendiez incessamment à Metz, prenant bien garde qu'il ne se perde aucun soldat. Vous apprendrez par le sieur de Robertot toutes mes intentions. »

furent enlevées à la fin de 1657, ou au commencement de 1658; et ce ne fut qu'en 1661 qu'il fut replacé comme intendant de Tours.

Mazarin, du reste, n'ayant pu obtenir ses bulles du Saint-Siége, se préparait à résigner son évêché[1] et telle est peut-être la cause qui l'a porté à éloigner Robertot d'un pays, où il cessait d'être utile à ses intérêts.

V^te^ DE GROUCHY et C^te^ DE MARSY.

(A continuer.)

[1] *Gallia Christ*, t. XIII, col. 803. « Cum perseveranter Papa bullas concedere recusaret, de jure suo desistit Cardinalis, anno 1658. »

Médaille commémorative.

AUDENARDE - 1814.

1883. *Lith. P. Allaert.*

LA MÉDAILLE ROUVROY.

COMMÉMORATION DU SIÉGE D'AUDENARDE EN 1814

Cette médaille dont nous avons retrouvé le dessin aux Archives Provinciales de la Flandre Orientale est très probablement tout à fait inconnue. Il n'en exista jamais qu'un seul exemplaire, et qui pourra nous dire ce qu'il est devenu! Les archives de la ville d'Audenarde n'ont pas conservé de traces de cette affaire et ne possèdent ni la matrice ni le modèle de cette médaille. Nous croyons donc intéressant de donner dans le *Messager des sciences historiques* la reproduction de cette pièce et de raconter à quelle occasion elle fut exécutée et donnée.

En février 1814, la domination française avait cessé en Belgique; dans notre province, sous les alliés, la préfecture du département de l'Escaut devint provisoirement l'intendance du même département, et le préfet français Desmousseaux fut remplacé par l'intendant comte d'Hane de Steenhuyse. Entr'autres velléités de revanche, les Français organisèrent une attaque contre Audenarde qui fut bombardé le 5 mars, et le 31 mars

contre Tournai, qu'ils avaient abandonné le 17 février. Des deux côtés ils furent repoussés: à Audenarde ce fut grâce surtout au commandant de la place Charles-Henri de Rouvroy [1], capitaine de l'artillerie saxonne.

La municipalité de Tournai voulant témoigner sa reconnaissance au commandant de l'artillerie qui avait défendu la place, lui fit présent d'une médaille commémorative, ce qui fit naître dans l'esprit du défenseur d'Audenarde l'espoir, assez légitime, d'être mis sur le même pied. Il était en garnison à Aix-la-Chapelle au mois de mai suivant, et c'est là qu'il apprit ce qu'avaient fait les Tournaisiens. Le 26 mai il écrivit en allemand une lettre que nous reproduisons plus loin *in extenso*, dans laquelle il fait comprendre à l'administration d'Audenarde tout le prix qu'il attache à recevoir un souvenir semblable à celui offert à son collègue de Tournai. « J'ai appris, dit-il, que la » ville de Tournai a fait présent d'une médaille » au commandant de l'artillerie pour la défense » du 31 mars, comme témoignage de son estime » et en souvenir de ce jour. Persuadé qu'Aude- » narde est animé à mon égard de sentiments » analogues, je m'empresse de vous dire combien » j'attache de prix à ce souvenir. Bien qu'il soit

[1] Nous avons trouvé des Rouvroi et Rouvroy sur les listes des émigrés de la République française, pour les départements de la Meuse, du Nord et de Seine-et-Oise (1793). Le capitaine de Rouvroy appartenait peut-être à l'une de ces familles que les événements de leur patrie avaient forcées, comme tant d'autres, à chercher un asile sur le sol allemand.

» très flatteur pour moi, d'avoir été recommandé
» par le commandant, colonel royal prussien
» Hove, à Sa Majesté l'empereur de Russie, à
» raison de la défense du 5 mars, et d'avoir été
» tout spécialement loué par Son Altesse Sérénis-
» sime le duc de Weimar, dans le bulletin du
» journal, le souvenir le plus beau sera toutefois
» pour moi la considération avec laquelle les
» habitants d'Audenarde ont parlé de mon artil-
» lerie. Je suis loin de m'attribuer le mérite de
» cette belle défense, et suis fermement convaincu
» que sans l'adresse, le courage et la constance de
» mes artilleurs, la ville serait tombée au pouvoir
» de l'ennemi. Le sang de beaucoup de mes braves
» artilleurs qui coula en ce jour pour Audenarde,
» sanctifie ce souvenir, et l'estime des habitants
» pour moi, le rendra éternel. . . . . .
. . . . . .

L'administration municipale d'Audenarde n'hésita pas à se rendre au désir du commandant de Rouvroy, et demanda à l'intendant du département l'autorisation de faire la dépense de la médaille.

Le sous-intendant de l'arrondissement d'Audenarde, H. Desmet, écrivit à ce sujet, le 1er juillet, à l'intendant la lettre suivante :

A Monsieur l'Intendant départemental de l'Escaut.

Monsieur,

Le maire de la ville d'Audenarde vient de me faire parvenir la lettre ci-jointe qui lui a été adressée par le sieur Charles-Henry de Rouvroy, capitaine commandant des

canonniers au service des troupes saxonnes, par laquelle cet officier réclame une médaille d'honneur pour s'être distingué si bien pour la défense de la ville lors du bombardement du cinq mars dernier, et demande mon avis. En conséquence de cette demande, et en considération des bravoures et fermeté déployés par cet officier, je serai d'avis, Monsieur l'Intendant, d'accorder la demande, car sans sa connaissance et son intrépidité, la ville était prise d'assaut.

Le maire m'observe que cette médaille ne devra coûter que quarante francs, je vous prie donc, Monsieur l'Intendant, d'autoriser ce fonctionnaire à faire cette dépense sur les fonds communaux, etc.

Le 12 juillet, l'Intendant répondit favorablement à cette dépêche, mais demanda communication de l'inscription que l'administration d'Audenarde se proposait de faire graver sur la médaille. Le 12 août, le sous-intendant envoya, exécutés sur parchemin, à l'Intendant, un dessin de la médaille et le projet d'inscription. Cette inscription et la médaille furent approuvés le 17 août.

L'avers de la médaille est à peu près la reproduction du sceau dont la ville d'Audenarde fait encore usage aujourd'hui ; on y ajouta sur la partie inférieure : *la ville d'Audenarde reconnaissante*. Nous sommes autorisés à croire, d'après la dépêche du préfet, que l'inscription du revers était simplement gravée et non frappée.

Nous ignorons complètement si la médaille était en or, en vermeil, en argent ou en bronze; si dans la somme de quarante francs, affectée à cette dépense, est comprise la gravure du coin, la frappe, la gravure de l'inscription, etc., on ne

peut supposer que l'objet ait été en métal fort précieux. Quant au module, il était assurément tel que celui des dessins soumis à l'approbation de l'intendant, et semblable à la gravure qui accompagne cette notice.

Émile Varenbergh.

ANNEXE.

Lettre du capitaine de Rouvroy [1].

Herr Maire,

Ich habe die Ehre ihnen hierdurch von meinen jetzigen Anfenthalt zu benachrichtigen, indem ich glaube, Ihren Wünchen damit zuvor zu kommen.

Ich habe nehmlich in Erfahrung gebracht das die Stadt Tournay dem Artillerie Commandanten, für die Verteitigung am 31ten Martz eine Medaille zum Beweis Ihrer Achtung und zum Andenken diese Tages ertheilt hat.

Indem ich nun die feste Überzeugung habe, das Audenarde gewiss gleiche Gesinnungen gegen mich, den Artillerie Commandanten hegt, welcher am 5ten Martz die Stadt vertheitigte, so säume ich nicht, Ihnen durch dieses Schreiben zu beweisen, wie wehrt mir Ihr Andenken ist.

Obschon mir es sehr chmeigelhaft bleibt, von den Commandanten königl. Preusischen Oberst Hove, wegen dieser Vertheitigung am 5ten Martz an Seiner Russisch Kaiserlichen Majestät empfohlen und von Seiner Durchlaucht dem Herrn Herzog von Weimar im Bulletin der Zeitung, nahmentlich gerühmt worden zu seyn, so bleibt mir dennoch das schönste Andenken, die Achtung mit welcher die Einwohner Audenardens von meiner Artillerie gesprochen

[1] Reproduction textuelle.

haben. Weit entfernt mir die ehrenvolle Vertheitigung zuzuschreiben, so bin ich doch fest überzeugt, dass ohne die Geschicklichkeit, Unerschrockenheit und Ausdauer meiner Artilleristen, die Stadt ein Opfer des Feindes geworden wäre.

Das Blut vieler meiner braven Artilleristen was an diesen Tage für Audenarde floss, heiligt sein Andenken, und die Achtung seiner Einwohner für uns, machen ihm unvergeslich.

Nehmen sie daher meine Aufrichtigkeit als einen Beweis meiner Achtung, welche ich gegen die braven Einwohner Audenardens hege, indem ich ihr Andenken so werth halte.

Ich hoffe nicht dass sie meinen Schreiben eine falsche Deutung geben werden, Sie wurden sonst meine Gesinnungen verkennen. Mit dieser Versicherung, habe ich die Ehre zu seyn,

Carl Heinrich de Rouvroy,
Königl. Sæchsischer Artillerie Capitaine
bey den 3ten Deutschen Armée Corps,
unter commando des Herzogs von Weimar.

Hauptquartier
Acken beij Cöln am-Rhein,
den 26ten May 1814.

So eben ist die Erlaubniss ergangen, diese Medaille tragen zu durfen.

LE DUC DE WELLINGTON [1]

A BRUXELLES.

SOUVENIRS DIVERS (1814-1821.)

Une chose intéressante à constater et qui étonnera peut-être le lecteur, c'est que le duc de Wellington eut aux Pays-Bas, en 1817, un procès de presse qu'il perdit d'abord et finit par gagner. *L'oracle* en fait connaître le motif et en rappelle les divers incidents. On pourra les suivre ici d'après lui.

De Bruxelles, le 16 août 1817.

Quelques journaux ont déjà parlé avec inexactitude de la plainte portée par Sa Grâce le duc de Wellington contre l'imprimeur et le rédacteur du *Journal de la Flandre orientale et occidentale;* nous donnons comme certains les détails suivans : l'article dans lequel le duc de Wellington se croit outragé, est inséré dans la feuille du 14 juin dernier; il est ainsi conçu :

« M. Debru, intendant de la Martinique, ayant outrepassé son pouvoir, en faisant charger de fers et renvoyer en France, sous prétexte de bonapartisme, un grand nombre d'officiers français, le ministère, dans sa poli-

[1] Suite. Voir *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1883, 3e livraison, p. 300.

tique, avait jugé à propos de le remplacer, et la *Quotidienne* avait annoncé la nomination de M. Esmangard; un ordre, émané du cabinet du ministère de la police, a prescrit de ne point répéter cette nouvelle. On assure que M. Debru, gérant très-bien la colonie en faveur d'un gouvernement étranger, lord Wellington a désiré le lui voir conserver. Il n'en faut pas davantage pour le perpétuer dans ses honorables fonctions. »

Cette cause doit être plaidée le 30 de ce mois, devant le tribunal de Gand. M. l'avocat Beyens est chargé de la défense des prévenus; le duc de Wellington, s'étant porté partie civile, MM. les avocats Tarte, l'aîné, professeur à l'école de droit [1], et Jouhaud doivent plaider pour Sa Grâce.

De Bruxelles, le 28 août.

Le duc de Wellington est attendu vers la fin de cette semaine à son quartier-général de Cambrai. On assure que S. M. le roi de Prusse, voyageant sous le nom de comte de Ruppin, y arrivera quelques jours après.

De Bruxelles, le 31 août.

Hier, on a plaidé à Gand la cause intentée, au nom du duc de Wellington, à l'éditeur du *Journal de la Flandre*

[1] Une des célébrités du barreau de Bruxelles. Jean-Joseph-Xavier Tarte, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, naquit à Namur le 26 janvier 1764. En 1789 il était avocat au grand conseil de Malines. Il fut député au conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1803, et cessa alors de faire partie de cette assemblée à cause de son opposition au premier consul. Il s'établit à Bruxelles, devint professeur à l'École de droit et dirigea le *Journal de jurisprudence*. En dernier lieu il était avocat à la Cour supérieure de justice, à Bruxelles, où il mourut le 3 septembre 1841. Ses écrits témoignent de son savoir. (C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie.*)

Le frère de ce jurisconsulte, connu sous le nom de Tarte, cadet, avocat, également, publia, en 1822, une édition de l'ouvrage de Vander Vynckt sur les troubles des Pays-Bas, « corrigée quant au style. »

orientale et occidentale. MM. Tarte, aîné, et Jouhaud ont plaidé pour Sa Grâce, et M. l'avocat Beyens pour l'éditeur. M. Smet, remplissant les fonctions du ministère public, a conclu à la condamnation de ce dernier en un mois d'emprisonnement, à 300 florins d'amende et à la privation, pendant cinq ans, des droits politiques et civils. Le tribunal a continué la cause à huit jours, pour prononcer le jugement.

De Bruxelles, le 5 septembre.

Voici les conclusions prises par l'avoué Van Hove dans l'affaire du duc de Wellington contre l'éditeur du *Journal de la Flandre orientale et occidentale*, avec une partie des considérations sur lesquelles sont fondées ces conclusions.

Attendu, qu'indépendamment des peines fixées par la loi pour la vindicte publique, il est dû à la partie civile des dommages-intérêts pour réparation des torts que le délit lui a causés, ce qui résulte suffisamment de l'art. 1382 du Code civil, ainsi que de l'art. 66 du Code d'instruction criminelle, et des art. 46, 51, 54 et 55 du Code pénal; attendu qu'en cette matière les dommages-intérêts se fixent dans l'appréciation morale qui résulte de la gravité des circonstances et du caractère de la personne offensée; l'avoué Van Hove, pour Sa Grâce le prince de Waterloo, duc de Wellington, partie civile, conclut à ce qu'il plaise au tribunal condamner ledit sieur Guillaume De Busscher à lui payer (sans croire toutefois que la réparation soit proportionnée à l'offense) la somme de 10,000 florins des Pays-Bas, pour dommages-intérêts résultés des faits dont il s'agit au procès; Sa Grâce se réservant de disposer de ladite somme, ainsi qu'elle avisera, d'après la détermination que lui dictera l'humanité. Il conclut encore à ce que, aux frais dudit sieur G. De Busscher, le jugement à intervenir soit

imprimé au nombre de 2000 exemplaires et affiché partout où Sa Grâce le jugera convenable en ce royaume; il conclut enfin à ce que ledit sieur De Busscher soit condamné aux dépens du procès.

De Gand, le 7 septembre.

L'action intentée au nom de S. S. le duc de Wellington contre le sieur De Busscher a été jugée hier; le tribunal a déclaré S. S. le duc de Wellington non-recevable, et l'a condamné aux frais. Quant au sieur De Busscher, sa demande en dommages-intérêts a été rejetée, sur le motif que la plainte portée contre lui ne peut être considérée comme calomnieuse, puisque le plaignant n'a fait que soumettre à la justice le sens d'un article inséré dans une feuille publique. *(Journal de Gand.)*

Bruxelles, le 11 septembre.

L'affaire de S. S. le duc de Wellington contre l'éditeur du *Journal de la Flandre orientale et occidentale*, jugée en première instance à Gand, comme nous l'avons annoncé, en faveur du défendeur, va être portée en appel.

De Londres, le 12 septembre.

Le duc de Wellington enrichit maintenant sa collection de tableaux, des ouvrages des plus grands maîtres, tant anciens que modernes.

De Londres, le 16 septembre.

On assure que la belle terre de Startfieldsay, appartenant à lord River, va être achetée pour le compte du duc de Wellington. Elle est située sur les limites du Hampshire, à 38 milles de Londres. L'architecte Wyatt s'y est rendu à l'effet de choisir un emplacement pour un château. Le duc de Wellington aura une galerie de beaux-arts: il a com-

mencé depuis quelque temps à recueillir les chefs-d'œuvre qui doivent en faire partie.

Le jugement du tribunal de Gand dans l'affaire du duc de Wellington, dit le *Courrier*, contre l'éditeur d'un journal belge, rend hommage au caractère de S. S., tout en rejetant sa demande. Sous un autre point de vue, cette sentence mérite d'être remarquée. Elle prouve d'une manière non équivoque l'erreur ou la mauvaise foi de ceux qui déclament sans cesse contre le despotisme du continent et contre l'esclavage de la presse.

De Bruxelles, le 29 septembre.

PORTRAIT DU DUC DE WELLINGTON.

M. Bowyer, de Londres, a l'honneur de prévenir le public qu'une épreuve de son grand portrait en pied de l'illustre personnage ci-dessus nommé, gravé (sous la protection de S. A. R. le prince régent, et par sa permission, dédié à lui) d'après le célèbre portrait dans la possession de S. A. R., peint par le chevalier Lawrence [1], se trouve actuellement chez le sieur Smith, sellier de l'armée anglaise, Montagne de la Cour, à Bruxelles, qui est chargé de recevoir les noms des souscripteurs, et où on peut le voir depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Tout ce que les arts peuvent fournir a été prodigué pour rendre cette gravure un chef-d'œuvre de l'art.

Noms des principaux souscripteurs :

L. M. le roi et la reine des Pays-Bas; S. A. R. le prince régent; L. M. les empereurs d'Autriche et de Russie; L. M. les rois de France et de Prusse; L. A. R. le prince

[1] MM. De Roujoux et Mainguet l'ont reproduit dans leur *Histoire illustrée d'Angleterre;* Paris, 1845, 2 vol. gr. in-8°, t. II, p. 655.

d'Orange, le duc d'York, le duc de Kent, la princesse douairière d'Orange-Nasseau; L. A. S. le duc de Saxe-Cobourg [1], le duc de Saxe-Weimar et les princes Auguste et Pierre d'Arenberg; S. Exc. le lord-lieutenant d'Irlande. Outre les noms illustres ci-dessus, il y a environ 400 souscripteurs.

De Bruxelles, le 1er novembre.

La Cour d'appel, section correctionnelle, doit s'occuper le 21 de ce mois, de l'appel fait au nom du duc de Wellington du jugement rendu par le tribunal de Gand, dans l'affaire intentée à l'éditeur du *Journal de la Flandre orientale et occidentale.*

De Bruxelles, le 4 novembre.

Nous avons annoncé que la Cour supérieure s'occupera, le 21 de ce mois, de la cause du duc de Wellington contre le sieur De Busscher. La Cour n'aura pas seulement à prononcer sur l'opposition faite par le noble lord au jugement de Gand, mais aussi sur l'appel qu'a interjeté de ce même jugement M. le procureur général.

De Bruxelles, le 21 novembre.

L'appel interjeté par le duc de Wellington du jugement de première instance de l'arrondissement de Gand, qui acquitte le sieur De Busscher, éditeur du *Journal des Deux-Flandres*, pour fait de calomnie envers Sa Grâce, sera plaidé devant la Cour supérieure, chambre correctionnelle, le 8 décembre prochain.

De Bruxelles, le 18 décembre.

La Cour supérieure de justice, chambre correctionnelle, s'est occupée, ce matin, de l'appel interjeté par le duc de

[1] Le roi Léopold I.

Wellington du jugement du tribunal correctionnel de Gand, qui acquitte le sieur De Busscher, éditeur du *Journal des Deux-Flandres*, pour fait de calomnie envers Sa Grâce. M. Beyens a soutenu que l'appel est non recevable, comme ayant été fait par le ministère de l'avoué sans qu'il fût muni à cet effet d'une procuration spéciale. La Cour, considérant le défaut de pouvoirs de l'avoué, a, par arrêt de ce jour, déclaré l'appel de la partie civile non recevable : celui du ministère public, dans la même cause, sera plaidé le 27 de ce mois.

De Bruxelles, le 19 décembre.

Le duc de Wellington s'est pourvu, aujourd'hui, 19, en cassation contre l'arrêt de la Cour supérieure rendu hier, et qui déclare non-recevable l'appel qu'il a interjeté contre M. De Busscher. La Cour de cassation aura donc à décider si un avoué de première instance, qui a occupé pour une partie, ne peut, sans pouvoir spécial, appeler du jugement rendu. Les débats qui ont eu lieu hier sur cette question, et qui ont été très-animés, se reproduiront devant la Cour suprême. L'avocat de M. De Busscher a soutenu que l'article 202 du Code d'instruction n'accordait la faculté d'appeler *qu'à la partie civile* et non à son avoué, non porteur d'un pouvoir spécial. Les avocats du duc de Wellington ont cherché à établir qu'un avoué, étant le représentant de son client, fait valablement, jusqu'à désaveu, tous les actes de son ministère, et que l'acte d'appel, devant être fait au greffe de première instance, est le dernier acte de cette instance, et se trouve dans les attributions de l'avoué, qui a un caractère légal devant le tribunal. Ce raisonnement a été appuyé de la citation de l'art. 417 du Code d'instruction, qui déclare que les pourvois en cassation peuvent être faits, ou par la partie, ou par un fondé du pouvoir spécial, ou par l'avoué d'appel, de l'opinion de M. Merlin, dans ses questions de

droit, au mot *Cassation*, § 1er; d'un arrêt conforme de la Cour de cassation, du 20 messidor an II, rapporté par M. Merlin au même article, d'un autre arrêt de la même Cour, rendu le 23 avril 1813, rapporté par Syrex, tome 16, page 436, enfin, de l'opinion de M. Bourguignon, dans son commentaire sur l'art. 204. M. l'avocat général a donné des conclusions favorables au sentiment des avocats du duc de Wellington, conforme à la jurisprudence de la Cour de cassation de France, conforme surtout à un arrêt rendu, il y a un mois, par la Cour, même chambre, dans une espèce pareille. Le même arrêt doit être rendu aujourd'hui, a dit M. l'avocat général, parce que la justice ne peut avoir deux poids et deux mesures. La Cour n'a point suivi ces conclusions, et l'exception a été accueillie comme nous l'avons annoncé dans notre feuille d'hier.

De Bruxelles, le 27 décembre.

La Cour supérieure de justice, chambre correctionnelle, devait s'occuper aujourd'hui de l'appel interjeté par le ministère public, dans l'affaire du duc de Wellington contre M. De Busscher, de Gand; mais elle a été ajournée jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le pourvoi en cassation de Sa Grâce de l'arrêt qui a rejeté son appel.

De Bruxelles, le 25 février 1818.

La Cour de cassation ne s'occupera pas du pourvoi du duc de Wellington contre l'éditeur du *Journal des Deux-Flandres* avant le mois d'avril prochain.

On sait que le duc de Wellington faillit être la victime d'un odieux attentat. Un ancien sous-officier, nommé Cantillon, auquel Napoléon eut le triste courage de faire un legs, lâcha sur lui un coup de pistolet. Je reproduirai ce que l'*Oracle*

dit de cette tentative criminelle, parce que cette feuille parle de la ville de Bruxelles dans ce qu'elle rapporte de l'affaire.

De Londres, le 3 mars.

Le *Courrier* contient la lettre suivante, datée de Paris, le 26 février :

« Dans la dernière affaire mystérieuse qui a excité l'indignation de tous les honnêtes gens, de quelque parti qu'ils soient, la lettre de lord Kinnaird au général Murray semblait justifier l'espoir que les assassins seraient découverts et livrés à la justice.

» Le 30 janvier, lord Kinnaird reçut la confidence qui lui fut faite, qu'il existait un projet qui menaçait l'existence du duc de Wellington; la personne qui communiqua cet avis offrit de donner à Paris tous les renseignemens nécessaires pour déjouer ce plan, si on voulait lui promettre, pour lui et quelques-uns de ses amis, une sauve-garde pour se rendre à Paris et en sortir. Lord Kinnaird fit part des détails de cette entrevue à sir G. Murray, qui répondit le 8 février, par une lettre qui n'arriva à Bruxelles que le 13, dans laquelle cet officier général dit que le duc répugnait à influer sur les arrangemens du gouvernement français, ce qu'il ferait s'il sollicitait le rappel des amis de la personne qui avait donné l'avis, et qu'il était fâché que lord Kinnaird n'eût pas fait connaître son nom, quoique le duc et lui, général Murray, eussent peine à croire que cette révélation méritât grande confiance. Par le retour du courrier, lord Kinnaird fit observer que sa lettre devait avoir été mal interprétée, puisque le révélateur offrait volontairement sa personne en garantie de ce qu'il avait avancé. Dans le même temps eut lieu l'explosion auprès du carosse du duc. Le 17, M. Chad arriva de La Haye à Bruxelles pour demander

au lord Kinnaird, de la part du duc, le nom du révélateur, pour le poursuivre dans les Pays-Bas, ajoutant que Sa Grâce avait déjà écrit à cet effet à un illustre personnage à La Haye. M. Chad produisit alors l'extrait d'une lettre qui promettait, de la part du gouvernement français, sécurité entière pour la personne qui avait fait la révélation, et l'acceptation des conditions qu'elle avait proposées pour ses amis. D'après cela, lord Kinnaird s'engagea à accompagner lui-même à Paris cette personne, à moins qu'elle ne préférât se nommer à Bruxelles. Le même jour, lord Kinnaird partit pour Amiens, où il trouva cette personne dans les mêmes dispositions et prête à l'accompagner à Paris; d'après la parole du gouvernement français, Sa Seigneurie partit alors pour Bruxelles, et de là pour Paris où elle arriva le 20 à l'hôtel du duc de Wellington. »

D'Amsterdam, le 29 mars.

Une lettre de Cambrai, en date du 30, contient ce qui suit : « Le duc de Wellington est attendu ici la semaine prochaine. Les négociations de Paris sont terminées et le héros qui a délivré le Portugal, l'Espagne et vaincu à Waterloo, l'homme le plus extraordinaire de nos temps modernes, a mis le dernier sceau à sa gloire, en se montrant négociateur aussi grand que juste et équitable. »

De Londres, 27 mars.

Des lettres de Paris, dit le *Courier de Londres*, contiennent les particularités suivantes au sujet de l'attentat commis contre la personne du duc de Wellington. « Une souscription a été ouverte à Bruxelles, à l'effet de récompenser l'infâme personne qui attenterait à la vie du duc. La somme de 16,000 francs était déjà déposée lorsque l'individu s'est présenté. Il a été convenu de part et d'autre

que s'il ne réussissait pas il n'en recevrait que la moitié. Après avoir échoué dans son attentat, il s'est enfui à Bruxelles. Un agent de la police a entendu deux personnes qui se promenaient dans le parc de cette ville dire *qu'il était absurde d'enrichir un drôle qui n'avait pas même effleuré les panneaux de la voiture*. Ce propos et le témoignage de la maîtresse de l'assassin, sont les principales circonstances à la charge du prisonnier. On ignore le résultat des interrogatoires. On assure, et je crois que c'est avec raison, qu'une des personnes interrogées a avoué avant-hier qu'une liste d'assassinats lui avait été présentée, mais qu'elle avait refusé avec effroi d'y prendre aucune part. »

De Bruxelles, le 14 avril.

Le duc de Richemond, qui habite cette ville depuis quelques années, vient d'être nommé par le prince régent, gouverneur du Canada. Cette illustre famille, aussi recommandable par sa bienfaisance que par son amabilité, doit quitter sous peu Bruxelles. C'est pour notre ville une perte qui y sera vivement sentie.

De Bruxelles, 16 avril.

On écrit de Cambrai qu'on y a reçu la nouvelle que le duc de Wellington partira de Paris directement pour Londres, vers la fin de ce mois. Le noble lord n'est attendu à son quartier-général que vers le milieu de mai; il habitera le château de Mont-Saint-Martin, avec la duchesse, son épouse, jusqu'au moment où les monarques alliés se réuniront dans une ville des bords du Rhin, afin de décider si l'armée d'occupation pourra être retirée de la France sans danger pour les États voisins. S. S. se rendra à cette époque dans le lieu désigné pour les conférences; le duc de Richelieu doit aussi y assister de la part de S. M. le roi de France.

De Bruxelles, le 19 avril.

Le duc de Richemond, nommé par le prince régent d'Angleterre, capitaine-général du Canada, est parti de cette ville pour se rendre à sa destination. Sa famille doit aussi quitter Bruxelles incessamment; elle retourne en Angleterre.

De Bruxelles, le 3 mai.

Une lettre de Paris, du 30 avril, porte ce qui suit : « Le nommé Cantillon, accusé d'être l'auteur du coup de pistolet tiré contre le duc de Wellington, a déjà subi plusieurs longs interrogatoires. Il se retranche dans un système absolu de dénégation ; il est toujours au secret. Cantillon et quelques autres individus seront jugés sous peu par les tribunaux. On espère que les débats soulèveront bientôt le voile qui couvre encore un attentat qui a excité une indignation générale en France et dans toute l'Europe [1].

De Bruxelles, le 8 mai.

La belle fontaine du Grand-Sablon vient d'être réparée avec les ornemens et les inscriptions que le vandalisme avait détruits. On sait que cette fontaine est un monument érigé par un lord anglais, Thomas Bruce, comte d'Aylesbury, qui, après un séjour de quarante ans dans Bruxelles, ordonna, par son testament, l'érection de cette fontaine, afin de laisser aux habitans un témoignage de sa reconnaissance pour les agrémens qu'il y avait eus pendant un aussi long séjour. On sait que ce noble lord est mort en cette ville en 1741. C'est un autre Anglais qui vient de faire restaurer à ses frais cette belle fontaine.

[1] Mis en accusation par la cour royale, Cantillon et un nommé Marinet furent renvoyés devant la cour d'assises, à Paris, à la fin du mois de janvier 1819.

Nous devons aussi à un Anglais, S. A. R. le duc de Kent, l'embellissement du *Passage des Colonnes*[1]; cet endroit, naguère si désagréable, est maintenant embelli par un joli jardin où les fleurs et la verdure attirent et reposent agréablement la vue.

D'un autre côté, on nous assure que le prince de Waterloo, duc de Wellington, a l'intention de faire bâtir dans notre ville un superbe hôtel, qu'il viendra habiter quelquefois. Ainsi, après avoir sauvé, par la force de son génie, notre patrie des maux d'une invasion étrangère, il laissera encore au milieu de nous un édifice qui en rappellera le souvenir.

De Bruxelles, le 21 mai.

Est arrivé hier en cette ville le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée alliée en France, venant de Cambrai; il est descendu à l'*Hôtel de Belle-Vue*.

De Bruxelles, le 22 mai.

Le duc de Wellington, qui est allé visiter les travaux des places de Mons et de Charleroi, est attendu aujourd'hui de retour de son inspection.

De Bruxelles, le 23 mai.

Le duc de Cambridge[2], arrivé avant-hier et parti ce matin pour Calais, a mis à profit tous ses instans pendant le court séjour dont il a honoré notre ville. S. A. R. accompagnée de son auguste épouse, de sa famille et d'une suite nombreuse, a parcouru rapidement la ville, les champs de Waterloo, le palais et les jardins de Laeken, a honoré deux

[1] Le Passage des Colonnes, d'un joli aspect, se trouvait à l'entrée de la rue de la Régence, près de la Place royale.

[2] Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge, gouverneur général du Hanovre.

fois de sa présence le spectacle et a visité avec moins de rapidité les objets d'arts de notre industrie. Ce cortège nombreux, le premier jour de l'arrivée de S. A. R., s'était rendu à la fabrique de dentelles de M. Antoine Troyaux, qui déjà avait fourni pour le mariage [1] la partie du trousseau qui concerne son état. Le duc, par une galanterie prévoyante, a fait mettre de côté et porter à son hôtel tous les objets sur lesquels les yeux de la princesse avaient paru se fixer avec le plus d'attention. Le lendemain, cette illustre société, qui avait désiré de voir la fabrique dans toute son activité, s'est rendue de nouveau chez M. Troyaux, a suivi le travail de chaque ouvrière jusques dans les plus petits détails, et la duchesse a eu lieu d'être satisfaite de l'aimable prévenance de son auguste époux; partout S. A. R. a laissé des preuves de sa munificence.

Le duc de Wellington est arrivé hier en cette ville, venant de Gand, de retour de sa tournée sur nos frontières. Sont aussi arrivés ici M. Maxwell, lieutenant de cavalerie de l'état-major du quartier-général anglais, venant en courrier de Cambrai, et Wic, courrier du duc de Wellington, venant de Valenciennes.

De Bruxelles, le 21 mai.

Le duc de Wellington est parti aujourd'hui, à dix heures du matin, de cette ville, pour retourner à son quartier-général de Cambrai.

De Bruxelles, le 6 juin.

Nous avons dit, il y a quelque temps, que le duc de Wellington, prince de Waterloo, avait le projet de faire bâtir dans notre ville un hôtel qu'il viendrait habiter quelquefois. On assure aujourd'hui que S. S. vient de faire acheter le

[1] Du duc de Cambridge, apparemment.

vaste et ancien hôtel d'Audenaerde, situé place du Grand Sablon[1], et que sur son immense terrain sera construit un bâtiment magnifique qui en fera le plus bel ornement. Il est assez remarquable que la plus belle fontaine de Bruxelles, placée sur le Grand Sablon, soit encore due à un seigneur anglais.

De Bruxelles, le 17 juin.

On assure que l'hôtel de Verquigneul vient d'être loué en cette ville pour le duc de Wellington.

De Cambrai, le 30 juin.

M. le duc de Wellington a donné, sous une magnifique tente, un grand dîner auquel le prince de Hesse a assisté. Sa Grandeur avait réuni à ce banquet plusieurs fonctionnaires français, des officiers-généraux de diverses armes et un grand nombre de dames. A la fin du repas, Sa Grandeur leur a porté la santé de S. M. Louis XVIII; et peu de temps après, M. le commissaire-général de police a porté celle de S. A. R. le prince régent d'Angleterre. Les convives ont ensuite passé dans un jardin parfaitement illuminé, et les danses ont commencé. La fête a continué jusqu'à onze heures du soir.

Nous allons voir maintenant la suite et la fin du fameux procès que le duc de Wellington intenta à cause de l'article injurieux dirigé contre lui.

De Bruxelles, le 9 juillet.

Aujourd'hui, au commencement de l'audience de la Cour de cassation, M. le premier président, adressant la parole aux avocats de Sa Grâce le duc de Wellington, a témoigné

[1] Au coin de la rue des Minimes, croyons-nous.

le désir que la cause fût remise jusqu'à ce que M. De Busscher eût reçu une réponse à la lettre qu'il a écrite à Sa Grâce, et qui était de nature à terminer peut-être cette affaire. Les avocats ne se sont point opposés à cette remise; mais ils ont d'avance fait connaître que le duc ne trouverait une réparation suffisante de la calomnie dont il a été l'objet, que dans l'indication de l'auteur de l'article injurieux. La cause a été remise au 25 du mois.

De Bruxelles, le 25 juillet.

La Cour de cassation s'est occupée, dans sa séance de ce jour, de la cause du duc de Wellington contre M. De Busscher. MM. Tarte, l'aîné, et Jouhaud ont développé les moyens à l'appui du pourvoi de Sa Grâce contre l'arrêt de la Cour d'appel. Ces moyens ont été accueillis par la Cour, et l'arrêt rendu en faveur de M. De Busscher a été cassé comme violant plusieurs articles de la loi. Par un second arrêt, la cour de cassation a déclaré qu'elle jugerait le fond à l'audience de lundi prochain. Ces deux arrêts, que nous ferons connaître, décident deux points de procédure importants.

De Bruxelles, le 27 juillet.

La Cour de cassation s'étant aujourd'hui réunie en séance extraordinaire, a jugé l'appel du duc de Wellington contre le jugement rendu par le tribunal de Gand, en faveur de l'éditeur du *Journal de la Flandre orientale et occidentale*. Après quatre heures de débats, dans lesquels MM. Tarte, l'aîné, et Jouhaud, pour le duc de Wellington, et M. Beyens, pour M. De Busscher, ont discuté avec chaleur les intérêts qui leur étaient confiés, la cour a annulé le jugement de Gand, a déclaré que l'article inséré contre Sa Grâce réunissait le caractère de la calomnie. En conséquence, et conformément aux articles du Code pénal

qui ont été lus, la Cour, jugeant en dernier ressort, a condamné le sieur De Busscher à un emprisonnement d'un mois, à l'interdiction des droits civils pendant cinq ans, à 25 florins d'amende, et aux frais des deux instances pour tous dommages-intérêts; l'arrêt pourra en outre être imprimé au nombre de 500 exemplaires, aux frais de M. De Busscher, là où le duc de Wellington le trouvera convenir dans le royaume.

Nous donnerons demain quelques détails sur cette importante affaire, dans laquelle l'hommage le plus éclatant a été rendu de part et d'autre aux principes libéraux.

De Bruxelles, le 28 juillet.

Peu de causes sont dignes d'un plus grand intérêt que celle qui avait réuni hier un public nombreux à l'audience de la Cour de cassation. Le rang de la personne offensée, l'importance de la décision qu'allait porter la cour suprême, et plus encore l'alarme depuis longtemps sonnée, comme si la plus précieuse de nos libertés était menacée des atteintes de la puissance, tout concourrait à augmenter l'importance d'une discussion où l'attaque et la défense devaient être également animées, et où l'on espérait voir poser la barrière qui sépare la liberté et la licence.

On se rappelle l'objet de la plainte. L'intendant de la Martinique, représenté comme un homme cruel, et dont la conduite avait eu quelque chose de révoltant contre des officiers français, est, selon l'article attaqué, destitué par le ministère français; mais cette destitution est révoquée par l'intercession du noble lord, qui accorde sa protection à ce fonctionnaire public, parce qu'il gère très-bien la colonie en faveur d'un gouvernement étranger.

M. l'avocat Jouhaud, portant le premier la parole, a vivement attaqué les considérans du jugement de Gand,

celui surtout où ce tribunal établit que le noble lord est trop grand pour que des folliculaires puissent porter atteinte à son honneur.

M. Beyens a divisé l'article attaqué, il a cherché à prouver que la première partie était étrangère à l'appellant, et que la seconde ne renfermait point une calomnie; qu'un fonctionnaire public pouvait favoriser un gouvernement étranger, sans être prévaricateur; et que dans tous les cas, un général anglais, favorisant ceux qui sont dévoués au gouvernement anglais, ne peut point mériter le mépris des citoyens, dans le sens que la loi donne à ce mot.

La réplique de M. l'avocat Tarte, l'aîné, a captivé l'attention de l'auditoire par la force de la dialectique qu'il y a développée. A la noblesse des sentimens qu'il a exprimés, à la force entraînante de ses raisonnemens, chacun a reconnu le magistrat qui avait laissé au parquet de Bruxelles de si honorables souvenirs, avant qu'une jeunesse studieuse vînt écouter à l'école de droit ses savantes leçons; l'homme enfin qui ne sera jamais le coryphée d'aucun parti, mais que le barreau sera toujours fier de compter parmi ses membres.

M. Jouhaud a terminé la défense du noble lord par un mouvement qu'il paraissait puiser dans son âme et qui était un hommage aux principes les plus généreux : *L'Europe entière*[1], a-t-il dit, *a chargé lord Wellington de veiller au repos d'une nation dont la force et l'indépendance ont été proclamées nécessaires à l'équilibre européen; et il serait digne du mépris des hommes, nous le proclamons hautement, si, oppresseur de cette nation, il eût, par un emploi perfide de la force remise*

[1] Tout ce passage est en italique dans le journal.

entre ses mains, dirigé ses efforts vers un but directement opposé à la politique et aux nobles sentimens des puissances alliées. Et quel serait cet oppresseur? Ce serait celui qui a conquis des droits à l'estime de tous les peuples, lorsque méritant les éloges donnés à sa modération, au milieu du sénat français, il a mis sa justice dans la balance où se pesaient les prétentions exagérées de quelque puissance, les prétentions de sa propre patrie; ce serait celui que bientôt nous entendrions, s'il le fallait, proclamer au milieu des rois réunis, ces vérités si consolantes pour l'Europe : la France est tranquille; son gouvernement marche d'un pas ferme et assuré vers le bonheur public; déjà les haines sont éteintes; si une faction insensée se livre au délire de ses espérances trompées, dans son dernier effort, elle ne peut pas même jeter le cri d'alarme, et l'attitude de la France entière proclame hautement que déjà elle est suffisamment gardée par amour pour son roi et pour les principes conservateurs que le monarque a proclamés. (Nous avons fait connaître dans le numéro d'hier le jugement rendu par la Cour.)

De Bruxelles, le 14 août.

Le duc de Wellington est arrivé à Ostende le 12 au soir. Après avoir visité les places fortes qui s'élèvent sur les frontières de la Flandre occidentale, le noble lord se rendra à son quartier-général de Cambrai.

De Liége, le 17 août.

M. le duc de Wellington est arrivé avant-hier ici; il a été visiter les travaux des fortifications de la citadelle et de la Chartreuse, et s'est ensuite rendu à Spa. Il est revenu hier de cette ville à Liége, et a continué sa route vers Namur. Il était accompagné d'une suite peu nombreuse.

De Bruxelles, le 22 septembre.

Le duc de Wellington est arrivé hier en cette ville, avec sa suite, venant de Cambrai et allant à Aix-la-Chapelle[1]; Sa Grâce est descendue à l'*Hôtel de Belle-Vue;* le chevalier Graham Moore, amiral de la marine royale britannique, avec sa famille et sa suite, venant d'Anvers, et M. Moens, consul de S. M. le roi des Pays-Bas à Bristol, venant d'Anvers et se rendant à Calais, sont aussi arrivés ici.

De Bruxelles, le 23 septembre.

Le duc de Wellington, qui était arrivé avant-hier en cette ville avec sa suite, venant de son quartier-général de Cambrai, est parti ce matin, à sept heures, pour se rendre à Aix-la-Chapelle.

De Liége, le 24 septembre.

Le duc de Wellington, accompagné de ses aides-de-camp, le colonel sir Wysses B. Burgh et le chevalier Greville, est arrivé hier en cette ville, venant de Namur. Il a logé avec tout sa suite au *Pavillon anglais,* et il est parti ce matin pour Spa. Dans la matinée d'hier, M. Mauro, courrier du cabinet britanique, et deux secrétaires de lord Castlereagh portant des dépêches à Sa Seigneurie, ont aussi passé par cette ville et se sont dirigés sur Spa.

D'Aix-la-Chapelle, le 29 septembre.

Sont arrivés à Aix-la-Chapelle, S. Exc. le duc de Wellington; S. A. le prince de Metternich, etc.

De Bruxelles, le 18 novembre.

Le libérateur du Portugal et de l'Espagne, le héros de Waterloo, le duc de Wellington, est arrivé dans nos murs,

[1] Il était chargé, avec le vicomte Castelreagh, de représenter l'Angleterre au congrès.

ainsi que beaucoup de généraux étrangers et d'officiers supérieurs de différentes nations. Depuis une longue suite d'années, on n'avait point vu Bruxelles aussi riant, aussi animé que cette capitale l'est en ce moment. Les fêtes, les plaisirs de toute espèce s'y succèdent ; il semble que ce soit l'aurore des jours de prospérité et de bonheur qui se préparent pour notre patrie.

De Bruxelles, le 20 novembre.

Le duc de Wellington est parti, ce matin à sept heures, pour Aix-la-Chapelle; il sera de retour ici lundi prochain.

De Bruxelles, le 24 novembre.

Sont arrivés hier en cette ville : S. A. le prince de Metternich; S. Exc. le duc de Wellington; le comte de Caraman, premier secrétaire d'ambassade de France près la cour de Londres; le duc et la duchesse de Vicence, venant d'Aix-la-Chapelle.

De Bruxelles, le 26 novembre.

Ce matin, vers dix heures, le duc de Wellington est allé chercher S. A. le prince de Metternich, et ils sont partis ensemble, avec une suite de trois voitures, pour aller visiter le célèbre champ de bataille de Waterloo, théâtre immortel de la valeur des armées alliées et du génie du grand capitaine qui les commandait.

De Bruxelles, le 29 novembre.

Le duc de Wellington est parti, ce matin à six heures, pour Paris, où il ne restera que quelques jours. Il ira ensuite s'embarquer à Calais, pour retourner en Angleterre. Il paraît que S. G. ne reviendra pas de sitôt sur le continent.

De Bruxelles, le 17 décembre.

S. Exc. le duc de Wellington est arrivé hier en cette ville, accompagné de son aide-de-camp, M. le lieutenant-colonel Percy, venant de Paris.

De Bruxelles, le 19 décembre.

Le duc de Wellington a quitté hier cette ville pour se rendre en Angleterre. On croit que S. S. ne reviendra pas de longtemps sur le continent.

Le duc de Wellington revint à Bruxelles en 1819. On lit dans *L'oracle* :

De Bruxelles, le 8 août 1819.

Le duc de Wellington est arrivé hier en cette ville, venant d'Anvers, ainsi que le comte de Beauchamp, pair d'Angleterre, venant de Calais.

Ce jour, il écrivit une lettre au comte de Cazes, à Paris, par laquelle il s'excusa n'avoir pu aller faire sa cour au roi de France et expliqua le but de son voyage aux Pays-Bas[1] ; « Votre Excellence aura su, marque-t-il, que depuis l'année » 1814 je me trouve chargé des travaux de fortification » dans ce pays-ci de la part des deux gouvernemens, aux » frais desquels ces travaux se font : et j'arrive d'Angle- » terre pour en faire la tournée et voir les progrès qui y ont » été faits depuis l'année passée. »

De Bruxelles, le 9 août.

Le duc de Wellington a dîné hier à la Cour, au palais de Laeken. Il est parti ce matin, à neuf heures et demie, de

[1] Supplément à sa correspondance publié par son fils, t. I, p. 74*

l'*Hôtel d'Angleterre*, où il avait pris son logement, se rendant à Spa et Cologne, d'où il continuera son voyage pour l'Allemagne. On a lieu de croire que Sa Grâce assistera au Congrès qui va s'ouvrir à Carlsbad, en Bohême.

De Bruxelles, le 14 août.

Le duc de Wellington est arrivé à Cologne dans l'après-dinée du 11.

De Bruxelles, le 15 août.

On mande de Cologne que le duc de Wellington est parti de cette ville et que tout porte à croire que S. G. se rend directement à Carlsbad.

De Bruxelles, le 16 août.

Un journal prussien, des bords du Rhin, annonce positivement que le duc de Wellington se rend aux conférences de Carlsbad.

De Bruxelles, le 22 août.

Le duc de Wellington, après avoir inspecté les forteresses de ce royaume, s'est embarqué, le 19, à Ostende, à bord d'un paquebot pour retourner en Angleterre. Ainsi tombent tous les bruits que l'on avait répandus sur la mission dont on prétendait que S. G. était chargée à Carlsbad.

En 1819, on exposa à Bruxelles un panorama de la bataille de Waterloo. *L'oracle* du 31 janvier en rend compte de la manière suivante :

Le panorama de la bataille de Waterloo, qui vient d'être ouvert dans une rotonde, place de Saint-Michel[1], représente le moment de la victoire, le 18 juin 1818, jour à jamais mémorable dans nos annales ; il a été projeté, com-

[1] Aujourd'hui place des Martyrs.

posé et exécuté par le propriétaire, E. Maaskamp, et par les peintres les plus renommés d'Amsterdam, MM. L. Moritz, J. Kamhuisen, Hansens et de Kruyf. S. A. R. le duc de Wellington en a témoigné sa satisfaction, de bouche et par écrit, l'ayant vu à plusieurs reprises; ce panorama a été également honoré de la présence des divers commandans en chef, qui n'ont pu refuser de témoigner leur admiration de la véracité des faits et de l'exécution. S. A. R. le prince d'Orange, qui commandait l'aile gauche et le centre, le lieutenant-général Hill, qui commandait l'aile droite et la réserve, S. A. R. le prince de Saxe-Weimar, qui commandait au moment de la jonction des troupes de Nassau aux Prussiens, et tous les commandans et officiers en chef de l'état-major et des corps d'armée, n'ont pu cacher leur étonnement sur un tableau si naturel.

Encouragé par de tels témoignages de la vérité et de l'exactitude des faits, ainsi que de l'exécution achevée, l'entrepreneur, habitant de la Belgique, n'a pu résister au désir de l'offrir à la vue du Congrès d'Aix-la-Chapelle, où l'entrepreneur a reçu des preuves éclatantes et non équivoques de la satisfaction et du contentement de L. M. les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse et autres princes du premier rang, qui ont tous manifesté leur étonnement sur cette brillante exécution. Ce panorama a été pareillement vu, pendant son exposition à Amsterdam, par S. M. le roi des Pays-Bas, par S. A. R. le prince Frédéric, S. A. R. l'infant d'Espagne et par plusieurs autres personnages illustres. C'est la première pièce de cette nature exécutée dans ce royaume, dont la difficulté de la composition ne peut être comparée aux paronamas d'aucune ville ou de quelqu'autre objet de ce genre.

Il sera ouvert, tous les jours, depuis 10 heures du matin

jusqu'à 4 heures de relevée. Le prix des places est d'un franc par personne [1].

Nous retrouvons le duc de Wellington à Bruxelles, à la fin du mois de septembre 1821. Le *Journal de la Belgique* nous apprendra à quelle occasion.

De Bruxelles, le 7 septembre 1821.

Le roi d'Angleterre est attendu le 18 de ce mois en cette résidence; S. M. occupera l'hôtel de l'ambassadeur anglais, lord Clancarty, rue du Conseil de Brabant [2], et S. S. ira loger à l'*Hôtel du duc de Wellington*, rue Ducale. La présence de S. M. B. dans nos murs donnera lieu à beaucoup de fêtes et certainement à une grande affluence d'étrangers.

. . . . . .

Le duc de Wellington est arrivé dans la matinée du 2 à Calais, et s'y est embarqué de suite pour l'Angleterre.

De Bruxelles, le 26 septembre.

Le roi d'Angleterre est arrivé hier soir en rade devant le port de Flessingue, où ses vaisseaux ont été mis à l'ancre et où S. M. a logé; elle a dû débarquer ce matin à Anvers. Ce monarque est attendu ce soir en cette résidence. Il a fallu quarante chevaux de poste pour le service de S. M. Britannique.

Un carosse de la cour, attelé de 6 chevaux, est parti ce matin pour Anvers. Le grand maréchal du palais est chargé de recevoir le souverain étranger.

[1] On voit par cette réclame que les panoramas ne datent pas d'aujourd'hui. M. J. Hoste, rédacteur en chef du journal *De Zweep*, possède la brochure descriptive du panorama, que le peintre Maaskamp publia en 1817, à Amsterdam. Petit in-8° de 15 pages, avec une planche.

[2] Aujourd'hui, rue de la Loi.

Sont arrivés en cette résidence : S. Ex. le marquis de Londondery, premier ministre de S. M. B. ; milord Clanwilliam, premier secrétaire du ministre britannique et leurs suites, venant de Londres, milord Dunlo, MM. Parish et Ward, secrétaires d'ambassade; ils sont tous descendus *Hôtel de Wellington*, occupé par l'ambassadeur britannique, rue Ducale, au Parc[1]. Le duc de Wellington, venant de Paris avec sa suite, est descendu *Hôtel de Belle-Vue*.

Demain, il y aura à la cour grand dîner, auquel assistera le roi d'Angleterre ; le soir, le monarque ira au spectacle, qui ne commencera, dit-on, qu'à neuf heures

De Bruxelles, le 28 septembre.

Le roi d'Angleterre est arrivé hier à 5 heures et demie du soir, escorté par un détachement de hussards de notre garnison.

L'incertitude où l'on était du lieu de débarquement de S. M., et qui a désappointé tout le monde, régnait également en France; M. le duc de Châtre était à Boulogne, pour y recevoir, au nom du roi de France, le souverain britannique, tandis que S. M. débarquait à Calais, d'où elle est venue ici par Lille, Tournai, Ath et Enghien.

Ce monarque s'est rendu directement à l'hôtel de l'ambassade anglaise, au Parc, où S. M. notre souverain lui a immédiatement rendu une visite, ainsi que L. A. les princes.

La belle musique de notre division a exécuté différens morceaux devant l'hôtel, dont l'entrée était décorée de deux

[1] L'*Hôtel de Wellington* était tenu par le sieur A. Massé, qui l'avait transféré dans la rue Ducale, en 1818.

obélisques en verres de couleur; un arc, illuminé de la même manière, embrassait toute la façade du Théâtre du Parc, situé vis-à-vis du même hôtel; au centre de l'arcade brillait le chiffre : G. IV. Beaucoup de monde circulait dans ces environs.

Ce monarque a dîné hier chez lui avec les hauts personnages anglais qui sont à Bruxelles, et n'est point sorti de toute la soirée. Aujourd'hui S. M. B. dîne au palais de Laeken. Le soir, à 7 heures, l'auguste réunion se rendra au théâtre de la cour; le spectacle sera composé du *Nouveau seigneur de village*, d'une pièce de circonstance et d'un divertissement ou ballet.

Plus de 20 voitures sont commandées pour transporter à Laeken les personnes, tant acteurs que danseurs, qui doivent figurer dans cette représentation.

Deux nièces de S. M. notre reine, princesses de Hesse-Cassel, Caroline et Marie, qui se trouvent en ce moment en cette résidence, ont été présentées au roi d'Angleterre.

Ce matin, les hussards envoyés sur différens points à sa rencontre sont rentrés en ville.

Demain, il y aura grand dîner au palais en cette résidence, ensuite spectacle au théâtre royal.

Dimanche, le roi d'Angleterre visitera les champs de Plancenoit et de Mont-Saint-Jean, où s'est livrée la bataille du 18 juin 1815, *dite de Waterloo*.

S. M. Britannique est partie à 1 heures pour Laeken.

De Bruxelles, le 29 septembre.

Ce matin, à 11 heures, S. M. Britannique a reçu les Anglais qui sont admis à la cour de Londres et qui se trouvent en ce moment à Bruxelles. La réception a duré jusqu'à 2 heures.

Le grand dîner à la cour est fixé pour 4 heures. Le

spectacle au théâtre royal commencera à sept. L'opéra des *Bayadères* sera précédé du *Roman d'une heure*. On a disposé et décoré trois loges du fond en une seule pour recevoir l'illustre compagnie qui doit l'occuper.

La fête donnée hier à Laeken par nos souverains au roi d'Angleterre a été très-brillante. Des salves y ont accueilli le monarque à son arrivée. Le soir, une superbe illumination décorait la façade du palais, celle du théâtre et le chemin de verdure qui conduit de l'un à l'autre. A huit heures et un quart, L. M. le roi et la reine, accompagnant le souverain britannique, L. A. R. et I. le prince et la princesse d'Orange, et L. A. R. le prince Frédéric et la princesse Marianne sont arrivés dans la loge du roi. Aussitôt l'orchestre a joué le *God save the King*. Le spectacle a commencé immédiatement; à l'opéra du *Nouveau Seigneur de Village* a succédé la petite pièce d'à propos dont nous avons parlé hier, et qui est intitulée : *L'heureuse arrivée;* elle est de notre directeur-gérant M. Bernard, et en voici à-peu-près le sujet.

La scène se passe dans un bourg sur le bord de la mer, en Irlande; le seigneur, propriétaire du lieu et de toute la côte qui en dépend, est attendu. Deux vieux marins, Raffale et Latrombe, se proposent de rendre à Monseigneur tout honneur, et pour cela Latrombe avise au moyen de remettre à flot une vieille chaloupe ensablée, qui doit être armée du canon de l'hôtel de ville et d'un fauconneau, artillerie formidable qui saluera joliment la flotille de M. le comte par un feu d'enfer, tandis qu'à terre une mousqueterie de cinq fusils, dont deux pistolets, fera un feu nourri au débarquement de Monseigneur. M. Western, maire de l'endroit, consulté sur ces arrangemens, les approuve, il veut même monter le vaisseau amiral, la vieille chaloupe.

L'auteur a, comme on le pense bien, mêlé à son canevas une intrigue d'amour. Raffale a une jeune nièce, Henriette, qu'il a promise à M. Western, et une vieille sœur, Mlle Brigitte, qui a aussi des prétentions d'ancienne date sur M. le maire. Or, tout naturellement, Mlle Henriette ne veut pas de M. Western qui est vieux, boiteux, radoteur, et lui préfère Félix, jeune marin sans fortune, mais qui se propose d'attirer sur lui l'attention et la faveur de Monseigneur par une fête qu'il suppose devoir lui être plus agréable que l'appareil de la force et du pouvoir; ce seront des quadrilles, vêtus de costumes qui rappelleront à M. le comte ses diverses possessions, et des fleurs qui lui seront offertes en chantant son air favori. Tout se passe en effet ainsi. Un coup de fusil signale l'approche de Monseigneur; on joue une marche sur laquelle défilent les différens quadrilles, portant des branches de verdure, dont ils forment un berceau sous lequel s'avance M. le comte avec sa suite. Alors un chef de quadrille (M. Desfossés) chante sur l'air : *God save the King*, quatre couplets d'une facile application à l'auguste personnage qui les a inspirés. Nous avons entr'autres retenu celui-ci :

Que Mars et ses fureurs
Epouvantent les cœurs,
De leurs horreurs.
Au stérile laurier,
Préférer l'olivier
Est le devoir, la loi
De tout bon roi.

A la fin du dernier couplet, des applaudissemens sont partis spontanément (on sait que dans ces représentations d'apparat, l'étiquette veut qu'on paraisse impassible à tout

ce qui se passe), et S. M. B. a fait un salut affectueux à toute l'assemblée.

Le comte exprime combien il est sensible à cet aspect de bonheur, à ces témoignages d'amour, et il veut connaître l'auteur de cette touchante et simple réception. En ce moment arrivent M. Western et Raffale, mouillés et *en-vasés* de la tête aux pieds, parce que la chaloupe sur laquelle ils étaient montés s'est ouverte de la secousse occasionnée par la terrible explosion du canon et du fauconneau. M. le comte renouvelle ses instances pour connaître l'auteur de la fête ; Félix se nomme. Monseigneur le reconnaît, comme ayant fait partie de l'équipage de son yacht, dans une promenade maritime qu'il fit l'année précédente. Il lui demande ce qu'il peut faire pour lui « Me faire accorder, dit Félix, la main de M^lle^ Henriette. » M. le comte dote la jeune fille qui épouse son bien-aimé, et M^lle^ Brigitte reste dévolue à M. Western.

Cette bluette qui a paru faire plaisir au brillant auditoire s'est terminée par un vaudeville dont voici le refrain :

Amis, répétons en chœur,
Dans notre joyeuse ivresse,
Gloire, bonheur, allégresse,
A l'auguste voyageur.
Tous les ans, par le plaisir
Réunis, l'âme enivrée,
Nous boirons au souvenir
De cette heureuse journée.
Amis, répétons en chœur, etc.

Après le vaudeville, les danses ont eu lieu. Dans une des scènes de la pantomine, un jardinier arrive avec une grande corbeille de fleurs, laquelle, au moment où il la présente à M. le comte, s'ouvre et laisse voir un joli petit amour, habillé en officier anglais.

Ce divertissement a fini par un tableau offrant divers groupes, dont l'un était composé d'enfans tenant des corbeilles de fleurs, qui en se renversant, ont formé des transparans sur lesquels se voyaient la devise : *Dieu sauve le Roi*, et au centre le chiffre couronné de S. M. B.

Ce monarque est revenu en ville à minuit un quart.

L'Allée-Verte était éclairée autant que l'a permis le grand vent qui s'est élevé vers dix heures; toutes les rues que S. M. B. a traversées, depuis la porte Guillaume[1] jusqu'à son hôtel, au Parc, étaient illuminées.

Demain matin le roi d'Angleterre part pour Waterloo; et après que S. M. aura visité le champ de bataille, elle continuera sa route pour aller loger à Namur d'où elle se rendra le lendemain matin, par Liége à Aix-la-Chapelle.

Il paraît que le dîner *splendide* préparé à Anvers pour le roi d'Angleterre, qui n'y est pas venu, est une espèce de mystification qui ne se rattache pas mal au désappointement général sur l'arrivée de S. M. Du moins, nous le jugeons ainsi d'après le *Constitutionnel d'Anvers*, lequel prie le *Mercure*, son voisin, d'indiquer les jour, heure et lieu de ce dîner, et de donner ses soins pour que le repas n'attende pas les invités, ni les invités le dîner, toujours pour le plus grand bien du pays. Au reste, le régiment de lanciers qui était arrivé à Anvers depuis quelques jours, pour y attendre le roi Georges, en est parti hier matin; il s'est dirigé du côté de Liége pour lui servir d'escorte.

De Bruxelles, le 30 septembre.

Depuis longtemps on n'avait vu se porter au théâtre une foule aussi prodigieuse que celle qu'attirait hier la présence du roi d'Angleterre. S. M., accompagnée de nos sou-

[1] Ou porte d'Anvers et plus communément de Laeken.

verains, est entrée à sept heures dans la loge qu'on avait préparée extraordinairement pour cette occasion, on pourrait dire pour cette cérémonie. Après eux venaient immédiatement S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, les lords Wellington et Londonderry (Castelreagh), l'ambassadeur lord Clancarty, le grand maréchal du palais, prince de Gavre, les maréchaux du palais et divers autres hauts personnages. L. A. R. et I. le prince et la princesse d'Orange étaient arrivés quelques instans auparavant dans leur loge accoutumée. A l'arrivée de LL. MM., la nombreuse et brillante assemblée s'est levée et l'orchestre a joué, comme à Laeken, l'air *God save the King*, au bruit de salves répétées d'applaudissemens et de cris de *vivat*, auxquels les augustes personnes ont répondu par des saluts gracieux et affables. Quand L. M. se furent assises, ainsi que l'assemblée, le spectacle a commencé.

La jolie comédie du *Roman d'une heure* a été bien jouée, mais peu écoutée. *Les Bayadères* ont eu le privilège de fixer d'avantage l'attention. A la fin du spectacle, lorsque Leurs Majestés se sont levées pour sortir, l'orchestre a encore joué le *God save the King*, ce qui a été pour le public une évidente démonstration que ce *gala* était, comme la fête de Laeken, tout en l'honneur de l'illustre voyageur. La charge de maître de cérémonie pour recevoir le roi d'Angleterre à sa voiture et l'y reconduire, a été remplie par le directeur-gérant M. Bernard.

A son passage à Enghien, le roi Georges s'est entretenu longtemps et avec la plus grande affabilité avec M. Parmentier, bourgmestre, amateur zélé de plantes, connu en Angleterre par l'introduction de plusieurs espèces de plantes rares qui sont cultivés dans les jardins et établissemens de Kew.

On lit dans *L'oracle* à la date du 30 septembre :

La représentation donnée hier soir au grand théâtre, fera époque dans les annales de notre spectacle. S. M. Britannique, le roi et toute la famille royale, tout le corps diplomatique, le duc de Wellington, le marquis de Londonderry, un grand nombre d'autres illustres étrangers, ainsi qu'une foule immense de spectateurs y ont assisté, la salle était pleine à comble. Le spectacle a été digne d'une telle assemblée. Cette brillante soirée a prouvé que Bruxelles n'était point en arrière des principales capitales de l'Europe pour son spectacle. On ne peut comparer à cette représentation que deux époques déjà loin de nous : la première, lorsqu'en 1794, l'empereur François et plusieurs archiducs, ses frères, y assistèrent; la seconde, lorsque l'empereur Napoléon, avec son épouse Marie-Louise, entouré encore du prestige de sa gloire, s'y montra en 1811, pour la dernière fois, en triomphateur.

De Bruxelles, le 1er octobre.

Le désir de voir hier le roi d'Angleterre parcourir, avec les grands personnages qui l'accompagnent, les champs de bataille dans les environs de Waterloo, y avait attiré d'autant plus de monde, que le matin on avait vu s'y diriger les équipages de S. M. Britannique et des lords Wellington et Londonderry; et ce n'est qu'à onze heures, que le départ de S. M. a été retardé pour le motif que nous avons dit hier; elle est partie ce matin à 9 heures et demie prenant la route de Waterloo, pour se rendre, par Namur et Aix-la-Chapelle, dans ses États de Hanovre.

On assure que le duc de Wellington n'accompagnera pas son souverain en Allemagne, et que S. G., après lui avoir montré les positions des armées dans la mémorable journée

du 18 juin, se rendra à Londres, afin d'assister, en sa qualité de membre, au conseil qui régit le royaume pendant l'absence du roi. Ce conseil est présidé par le duc d'York.
(*Journal de la Belgique*, du 2 octobre.)

S. M. le roi d'Angleterre est parti ce matin à 9 heures pour Namur; en passant, il visitera le champ de bataille de Waterloo, où ont été décidées les destinées de notre patrie, le 18 juin 1815. Ce monarque passera par Huy, Liége et Aix-la-Chapelle, pour se rendre en Allemagne. Avant de quitter cette résidence, S. M. a acheté de superbes dentelles de Bruxelles, qui, comme on le sait, sont sévèrement prohibées en Angleterre. Il a également fait l'acquisition de différentes espèces de bijouteries chez M. Dutalis. Le capitaine des hussards de Borel, Edlin, qui l'avait escorté à son arrivée dans cette résidence a reçu une fort belle tabatière en or. (*L'oracle* du 1er octobre.)

Le duc de Wellington revint sur le continent en 1822, pour assister au congrès de Vérone, où il représenta l'Angleterre (octobre-décembre). Il se rendit de Calais à Paris et de là à Vienne. Il reprit le chemin de Paris et retourna directement à Londres. Les Bruxellois n'eurent donc pas la satisfaction de le revoir alors. Il en fut de même en 1826, lorsque le duc se chargea d'une ambassade auprès du Czar à propos des affaires de la Grèce. Depuis il ne quitta plus la Grande-Bretagne, que nous sachions.

Le duc de Wellington continua, paraît-il, à correspondre avec son ancien hôte de Bruxelles, M. Van den Cruyce. Le gendre de celui-ci, M. le baron de Brou, a eu l'obligeance de me communi-

quer une lettre qui en est une preuve bien intéressante. M. Van den Cruyce, grand amateur de botanique, comme le sont les Gantois en général, ayant fait savoir au duc qu'il avait trouvé le moyen de faire mûrir les fruits dans les climats du Nord, l'illustre guerrier, qui, d'un œil souvent affligé, avait contemplé toutes les horreurs de Mars[1], et qui maintenant, au milieu des orages de la vie politique, se livrait au culte de Cérès[2] et des Arts, lui répondit de la manière la plus affable et avec la politesse exquise d'un gentleman. Sa lettre est reproduite en fac-simile au commencement de cet article.

[1] *Horrentia Martis,* comme dit Virgile dans les quatre beaux vers qui servent de prologue à l'*Énéide.*

[2] Disons à ce propos que le duc ne négligeait pas les grandes propriétés forestières qu'il avait obtenues du roi Guillaume. Il avait pour intendant M. J.-F. Audoor, avoué à la cour supérieure de justice, à Bruxelles, nommé greffier en chef de cette cour le 9 décembre 1817. Resté fidèle à la cause de Guillaume Ier, M. Audoor donna sa démission après la révolution de 1830.

APPENDICE.

Le duc de Wellington a écrit, pendant son séjour à Bruxelles[1], avant la bataille de Waterloo, un nombre considérable de lettres. J'en ai fait le relevé d'après sa volumineuse correspondance[2]. En voici l'indication, selon l'ordre à peu près alphabétique des personnages à qui les lettres sont adressées. Il est inutile de faire remarquer que celles-ci roulent presque toutes sur les opérations militaires et sur les évènements politiques.

Le 19 juin, donc le lendemain de la bataille, au comte d'Aberdeen.

Le 24 avril, le 15 mai et le 6 juin, au lieutenant-général baron Alten[3].

Le 18 juin, à 3 heures du matin (à Waterloo), au gouverneur d'Anvers.

Au comte Bathurst, secrétaire d'Etat, les 6, 7, 12, 13, 14, 21, 24 (3 lettres), 27 et 28 avril, les 2, 4, 5 (3 lettres), 6, 8, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23 et 24 mai, les 1, 2, 6, 9, 11, 13 et 19 juin (à Waterloo), même jour une lettre datée de Bruxelles.

Au duc de Beaufort, 19 juin (à Bruxelles).

[1] Chose singulière, le duc écrit invariablement *Bruxelles*.

[2] *The despatches of field marshal the duke of Wellington during his various campaigns in India, Denemark, Portugal, Spain, the Low countries and France, from 1799-1815.* Londres, 1838, 12 vol. in-8°. — *Supplementary despatches, correspondence and memoranda of field marshal Arthur duke of Wellington, edited by his son, the duke of Wellington.* Londres, 1862-1863, 10 vol. in-8°.

[3] Charles d'Alten, général hanovrien.

Au duc de Berri, le 9 mai, les 13, 15[1] et 18 juin (à Waterloo), à 3 heures du matin[2].

Au comte de Blacas, le 14 avril et les 16 et 20 mai (en français).

Au feld-maréchal prince Blücher, le 23 avril et le 7 mai (en français).

Au duc de Brunswick, les 6 (2 lettres) et 10 avril, les 16 et 30 mai et le 1[r] juin (2 lettres).

Au duc de Cambridge, le 19 mai et le 6 juin.

Au colonel sir Colin Campbell, le 12 avril.

Au vicomte Castelreagh, les 7, 14, 22 et 24 (3 lettres) avril; les 2, 10, 12, 19, 20, 23 (2 lettres), 24 et 26 mai, le 8 juin (2 lettres).

Au lieutenant-général lord Cambermere, le 7 avril.

Au comte de Clancarty, les 6, 9, 10 (2 lettres), 11, 13 (2 lettres), 14, 19 (à Ath) et 21 avril, les 3 et 14 mai.

Au lieutenant-général sir Henry Clinton, le 15 juin.

Au lieutenant-général sir G. L. Cole, le 2 juin.

Au général sir John Cradock, le 11 avril.

Au lieutenant-général baron Decken, les 21 et 27 avril et les 7 et 8 juin.

Au général Dumouriez, le 22 mai et le 14 juin. Commencée à Bruxelles, cette dernière lettre fut terminée et expédiée à Nivelles, le 20 suivant. Le 15 juin, le général Dumouriez adressa une lettre à ....., en lui transmettant la troisième partie d'un mémoire, pour la remettre au roi de France par l'intermédiaire du duc de Wellington, ce grand homme, dit-il.

Au commissaire général Dunmore, le 12 mai.

[1] 9 et ½ p. m.

[2] Dans cette lettre le duc dit qu'il a repoussé les Français aux Quatre-Bras. « J'espère, ajoute-t-il, et plus, j'ai toute raison de » croire que tout ira bien. » Sage et tranquille confiance qu'une victoire éclatante vint pleinement justifier.

Au colonel Duplat, le 6 juin.

Au duc de Feltre, le 14 avril, les 15 et 16 mai et les 2, 14 et 15 juin. Cette dernière lettre fut écrite à 10 heures du soir.

Au capitaine Frennet, le 19 mai.

Au général comte Gneisenau, le 15 avril.

A W. Hamilton, esq., le 5 mai.

Aux bourgmestres et sénateurs des villes hanséatiques, le 19 mai.

Au prince de Hardenberg[1], le 3 mai et le 5 juin.

Au lieutenant-colonel sir H. Hardinge, le 23 avril, les 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 17, 19, 20, 21 et 24 mai, les 6, 7 et 10 juin.

Au lieutenant-colonel Hart, le 2 mai.

A M. Henoul, le 14 mai.

Au lieutenant-général lord Hill, les 9 et 10 mai.

Au baron Hügel, le 8 juin.

Au général Janssens, le 21 mai.

A l'amiral lord Keith, le 11 avril.

Au duc de Kent, les 13 et 14 avril.

Au général lord Lynedoch, le 13 juin.

Au prince de Metternich, le 12 avril et le 14 juin. La première est en français, la seconde en anglais.

Au comte de Mulgrave, les 2 et 12 juin.

Au prince de Nassau, le 2 mai.

A MM. Périgeux, Lafitte et C^ie^ (en Angleterre), le 6 juin.

Au prince d'Orange, le 27 avril (2 lettres), les 3 (2 lettres), 8, 9, 11, 12, 19 (2 lettres), 20 (2 lettres) et 25 mai, les 2, 7, 11, 12, 13 et 14 juin. Le duc écrivait au prince tantôt en anglais, tantôt en français.

Au prince Frédéric des Pays-Bas, le 10 mai.

Au prince régent, le 15 avril et le 21 mai.

[1] Le célèbre homme d'État prussien.

Au prince régent de Portugal, le 16 avril et le 16 mai.

Au duc d'Orléans, le 6 juin (en anglais).

Au docteur R. . . ., le 22 mai.

Au lieutenant-général lord Stewart, les 8 (3 lettres) 14 et 26 mai.

A sir Charles Stuart, les 15, 21, 26 et 28 avril (2 lettres), les 4 (4 lettres), 6, 11 (2 lettres), 12, 13, 14, 19, 24, 25 (2 lettres) et 30 mai (2 lettres), les 6, 9 et 18 juin (à Waterloo), à 3 heures du matin [1].

Au feld-maréchal prince de Schwarzenberg, les 9, 16 et 21 mai et le 2 juin.

Au major-général sir Henri Torrens, les 21 (2 lettres), 23, 28, 29 et 30 avril, les 2 (2 lettres), 5 et 22 mai, les 2 et 10 juin.

Au général comte d'Uxbridge, le 30 avril, les 15 (2 lettres), 19 et 25 mai, le 1 juin.

Au général Vander Plaat, le 21 mai (en français).

To the Right hon. N. Van Sittart [2], le 9 mai.

Au duc de Vicence, le 22 avril et le 9 mai.

Au lieutenant-général Von Ziethen, le 11 mai (en français).

Au lieutenant-général comte Walmoden, le 22 avril.

Au colonel Washingh, le 6 juin.

To lady Frances W. Webster, Waterloo, Sunday morning 30′ clock, 18 June 1815, et 19 juin, à Bruxelles, ½ post 8 in the morning.

To the right hon. W. Wellesley Pole, le 5 mai.

A sir Henry Wellesley, le 28 avril, les 5 et 12 mai.

Au feld-maréchal prince Wrede, le 16 mai (en français).

Au duc d'York, le 9 mai.

[1] Sir Charles Stuart avait adressé la veille, c'est-à-dire le 17, une lettre au duc.

[2] Chancelier de l'échiquier.

Le duc écrivit aussi, étant à Bruxelles, une lettre à l'empereur d'Autriche. Elle est du 15 juin et en français.

Il en adressa une douzaine au roi Guillaume des Pays-Bas. Elles sont également en français et datées respectivement du 23 avril, des 5, 7, 10, 11 (2 lettres), 12 [1], 15, 21 et 25 mai, 1, 4 et 19 juin.

On trouve encore dans la correspondance du duc, comme étant écrites à Bruxelles, une lettre au général . . . . Elle est du 5 avril et c'est la première expédiée de cette ville. Une autre, du 10 avril, est au général . . . ., auquel le duc fait savoir qu'il a été l'avant-veille à Gand, pour « faire » ses respects au Roi. »

Puis il y a trois lettres à l'adjudant général « of the forces » des 22 avril et 4 mai, une lettre au général commandant les troupes prussiennes à Charleroi, du 9 mai; une lettre à une Excellence, non nommée, du 22 mai; à une autre Excellence, à Aix-la-Chapelle, du 4 juin. Le duc y dit: « La » France n'a pas d'ennemis, et, à ce que je sache, n'en » mérite pas. Nous sommes les ennemis d'un seul homme » et de ses adhérents. » Au secrétaire de guerre, 23 mai; au juge avocat général, 1 juin.

Signalons, pour clore ce relevé, différents « memorandum » ou mémoires. Un, sans date (secret memorandum), pour le prince d'Orange, le comte d'Uxbridge, lord Hill et le quartier-maître général. Ayant appris que « Buonaparte » marche vers la frontière, le duc donne des ordres pour la marche et les positions des troupes des alliés. Mémoire du 6 juin adressé « to the commissary general. » Mémoire du 15 juin, « for the deputy quarter-master general. » Deux mémoires, des 12 et 23 avril, sur les opérations militaires. Mémoires du 16 mai adressé au roi des Pays-Bas et aux maréchaux Blücher, Wrede et Schwarzenberg. Il

[1] Le duc y remercie le Roi de ses « grâces ».

y rend compte de la composition de l'armée française. Mémoire du 19 mai adressé au général Decken.

Du 11 avril au 3 juin, on remarque onze « ordres généraux » pour l'armée [1].

Le 28 avril 1816, le duc de Wellington étant à Bruxelles, écrivit une lettre à sir John Sinclair, baronnet. Celui-ci avait publié une relation de la défense de la ferme de Goumont. Le duc s'élève avec force contre les récits inexacts et fantaisistes de la bataille de Waterloo, puisés à des sources infimes, telles que les dire de paysans, de simples soldats, d'officiers pris individuellement [2], etc.

Pour terminer, nous offrons au lecteur une épître ou ode, composée, en 1815, par M. J.-J. Coomans, père du membre de la Chambre des représentants [3].

L. G.

[1] Ils sont dans le *Recueil choisi des dépêches et ordres du jour du duc*, pp. 871-883.

[2] *Despatches*, t. X, p. 507. *Voy.* aussi une note du duc au baronnet, datée de Cambrai, le 13 avril 1816. (*Ibid.*)

[3] Josse-Joseph Coomans, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, naquit à Bruxelles, le 11 avril 1787, et mourut à Schaerbeek, le 4 janvier 1868. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, de *Don Carlos*, tragédie, publiée à Gand en 1837.

L'ode au duc de Wellington est citée par M. L. Hymans dans son *Histoire politique et parlementaire de la Belgique de* 1814-1830, t. I, p. 176. Il y en a un exemplaire à la bibliothèque de la Chambre des Représentants, collection des opuscules, t. XVIII. Hélas! cette bibliothèque vient d'être la proie des flammes.

Note supplémentaire.

Des écrivains anglais ayant accusé les troupes belges d'avoir manqué de bravoure à la bataille de Waterloo, les lecteurs du *Messager* se rappelleront la réfutation vigoureuse dont ces imputations calomnieuses ont été l'objet de la part de feu le lieutenant-général Eenens, dans sa *Dissertation sur la participation des troupes des Pays-Bas à la campagne de 1815 en Belgique*.

ÉPITRE

AU DUC DE WELLINGTON,

PRINCE DE WATERLOO.

Quand on a les vertus que tu nous fais paraître,
On est du sang des dieux, ou digne au moins d'en être.
CRÉBILLON.

De l'heureuse Albion toi, qui fais les délices,
Qui, dans les champs wallons, nous offris les prémices
Du superbe avenir qui commence pour nous,
Arrête, WELLINGTON, la fougue de tes coups :
Interromps tes hauts faits, depuis que ta vaillance
Nous préserva des fers que nous promit la France,
Mars ne t'oppose plus d'ennemis à dompter;
Le Français abattu n'est plus à redouter :
Son orgueil, si fatal au repos de la terre,
Aujourd'hui confondu rampe dans la poussière.

Adoré des mortels qui citent tes succès
Comme les sûrs garans d'une éternelle paix,
Savoure, WELLINGTON, le prix de ta victoire;
Ton cœur n'en connaît point qui flatte mieux ta gloire
Que ce touchant concert de bénédictions
Que la reconnaissance inspire aux nations.
Du Belge fortuné conçois-tu l'allégresse?
Sais-tu que ton grand nom, dans sa bouche sans cesse,
Rappelle les vertus, les exploits inouis
De l'illustre guerrier qui sauva son pays?

Ah! si ton bras vaillant, aux portes de Bruxelles,
N'eût forcé la victoire à te rester fidelle,
Si toi-même guidant ces braves Écossais,
Tu n'eus point foudroyé d'intrépides Français,
Dieux! de quels maux cruels un tyran en furie
Allait au même instant déchirer ma patrie!
Oui, déjà je le vois, implacable vainqueur,
Répandre sur ses pas la mort et la terreur,
Immoler à sa haine un peuple de victimes,
Provoquer le pillage et tolérer les crimes,
Faire briller un œil au ravage exercé,
Venger en Attila son orgueil offensé,
Et pour nous accabler du poids de sa vengeance,
Nous contraindre à souffrir sa funeste présence!

Tu vois, GRAND WELLINGTON, de quel revers affreux
Un rigoureux destin allait frapper nos yeux,
Si, par le ciel guidé, ton sublime génie
Ne fut venu sauver ma tremblante patrie.
Et quel est le pays où ton bras redouté
N'a de l'oppression vengé la liberté?
Quel monarque aujourd'hui n'est orgueilleux de dire
Qu'aidé de ton épée il conquit son empire?
Par leur règne orageux, Louis et Ferdinand
En vont perpétuer le récit étonnant.

Mais n'appréhende point, héros modeste et sage,
Qu'ébloui par les faits, dont tu marques notre âge,
J'aille pour te louer, violant les tombeaux,
D'une indiscrète voix éveiller cent héros,
Comparer tes vertus aux vertus de Turenne,
Ni qu'à ta gloire enfin j'aille immoler Eugène;
Ce serait vainement: tel que l'astre du jour,
Qui parcoure des cieux le superbe contour,

En apportant la vie aux trésors de la terre,
Fait pâlir à nos yeux la plus vive lumière,
Tel l'immortel pouvoir de ton nom glorieux
Sait éclipser l'éclat des noms les plus fameux!

Si l'Europe sauvée admire la vaillance
Que tu fis éclater au sortir de l'enfance,
Qui loûra dignement ta magnanimité,
Ta sévère justice et cette humanité
Qu'au milieu des combats ta grande âme déploie?
Jamais sur les vaincus que le destin t'envoie
D'insupportables fers tu fais peser le poids,
Ni d'un vainqueur altier les rigoureuses lois.
Terrible aussi longtemps qu'un guerrier intrépide
Ose te menacer d'une main homicide,
De même l'on te voit et secourable et doux
Dès que ton ennemi se jette à tes genoux.

Entends-tu ces Français, dont la voix attendrie
Célèbre le héros qui leur sauva la vie?
Ce sont ceux qu'en Espagne un déplorable sort
Allait abandonner aux horreurs de la mort;
Qui, cédant aux courroux d'un ennemi sévère,
Allaient, par leur trépas, terminer leur misère,
Lorsque, prodiguant l'or, ta bienfaisante main
Courut les affranchir d'un arrêt inhumain [1].

Oui, ce sublime trait, qui te couvre de gloire,
Autant que tes exploits occupera l'histoire,
Il honore ce siècle, en prodiges fameux,
Dont le bruit passera chez nos derniers neveux.

Par J.-J. Coomans.

[1] Un grand nombre de Français, faits prisonniers par les Espagnols, allait être massacré; le duc de Wellington les racheta pour une somme considérable. L'auteur tient ce fait magnanime d'un Français, qui était au nombre de ceux qui devaient être exécutés. J.-J. C.

VARIÉTÉS.

Peintres, sculpteurs et graveurs brugeois, au commencement de ce siècle. — Nous extrayons d'un livre assez rare, le *Mémoire statistique du département de la Lys adressé au Ministre de l'Intérieur par M. C. Viry, préfet de ce département* (Paris, de l'imprimerie impériale, an XII), les lignes suivantes, qui nous ont paru présenter quelque intérêt pour quiconque s'intéresse à l'histoire des beaux arts en Belgique :

« Le département de la Lys compte plusieurs peintres, sculpteurs et graveurs dont les noms ne sont point sans quelque célébrité; tels sont :

» André Demuynck, peintre d'histoire, établi à Rome : ses principaux ouvrages existent en Italie et en Angleterre.

» J. Suvée, peintre d'histoire, actuellement directeur de l'École des beaux arts à Rome : le département possède quelques-uns de ses ouvrages, mais les principaux sont dans l'intérieur de la République.

» Charles Vanpouck, sculpteur, membre associé de l'Institut national : aucun de ses ouvrages n'est passé chez l'étranger, tous existent dans sa patrie et y sont estimés.

» P. Goddyn, professeur à l'École centrale : cet élève de Vien, qu'il a suivi en Italie, a remporté en 1783 le prix du grand concours établi par le roi d'Espagne Charles III, à l'Académie de Parme; plusieurs de ses ouvrages sont en Italie, où il a étudié neuf années.

» Augustin Vandenberghe, peintre d'histoire, professeur à l'école centrale de Beauvais : la Hollande possède quelques-uns de ses ouvrages.

» Le Ducq, peintre d'histoire, actuellement à Paris : cet artiste est connu par les différents tableaux qu'il a exposés au Salon.

» Duhamel, peintre en miniature : ses ouvrages sont tous en Angleterre, où il habite depuis trente années.

» Duvivier : cet artiste a fait en Italie, et à Rome surtout, des études distinguées; il habite maintenant Paris, où sa modestie ne lui a point encore permis de faire connaître ses ouvrages, que l'on assure cependant être du premier mérite.

» De Meulemeester, graveur, élève de Berwick : cet artiste est maintenant occupé à graver, pour le gouvernement, dans le musée central de Paris; il est avantageusement connu par sa tête du prophète Siméon, d'après Suvée.

» F. Vanderdonck, peintre en miniature : ses portraits sont d'une ressemblance et d'un fini admirables.

» Jean Callogne, sculpteur : il est maintenant à Paris pour continuer ses études; il a remporté, en l'an X, le prix du concours de Gand, où il s'est fait connaître d'une manière avantageuse.

» Joseph Odevaere : cet artiste a concouru l'année dernière pour le grand prix de peinture.

» Je ne nommerai point tous les peintres en miniatures, tous les amateurs connus dans ce département par des ouvrages estimés; le nombre en est trop grand (p. 75). »

Visite aux archives de Gand par un commissaire du Gouvernement impérial, en 1812. — Nous empruntons

les lignes qui suivent au manuscrit de M. De Laval dont vient de s'enrichir la Bibliothèque de notre Université et dont il est parlé plus haut, p. 349. Nos lecteurs y verront quels dangers nos plus précieux dépôts d'archives ont courus sous le premier empire, et comment une connaissance insuffisante de leur valeur les en a préservés.

« Le samedi 21 novembre 1812, dit M. De Laval, copiant une note de M. Hye-Schouteer, M. Duprez, commissaire-inspecteur des archives du Gouvernement, commissionné du ministre et employé aux archives de l'empire français, vint à la maison de ville pour y prendre note des chartres, actes, registres et autres pièces existantes dans les archives de cette ville ; on lui fit voir le lundi 23 novembre :

» 1° Les archives *de la Keure;* il constata les 55 registres de la Keure, y compris l'index ainsi que les actes entre particuliers passés devant lesdits échevins, depuis 1316-1646, les livres de passeports, etc ; quant aux registres de 1346 à 1646, il n'annota pas le nombre.

» 2° Les archives dits *du crime;* ne fit aucune annotation particulière.

» 3° Celles dites du *premier bureau,* au-dessus de la salle de séance du conseil municipal; il y annota la correspondance, les comptes des moyens communs, vingtième, etc. ; et, sur l'assurance que je lui donnai qu'il ne s'y trouvait aucune chartre ancienne ou autre acte antérieur à 1540, parce que Charles-Quint à cette époque avait tout enlevé, il ne prit aucune note particulière des chartres existant dans ce dépôt.

» Je lui dis que les coffres qui se trouvaient là appartenaient à des hospices; il n'en prit point note.

» M. Charles Pieters, secrétaire de la mairie, étant survenu, lui confirma ce que je lui avais dit, et lui fit voir :

» 4° Le dépôt de la garde orpheline, se trouvant au rez-de-chaussée; il ne prit point note particulière de ce

dépôt et fut très content de l'ordre qui régnait dans ces archives.

» 5° Le dépôt de l'état civil; je ne fus point avec lui, et ne puis dire s'il prit des notes.

» 6° Quant à la trésorerie, il ne voulut point la voir, ne s'y trouvant que des comptes; aussi il compta pour cette ville six archives.

» Cet employé avait été à *Bruges*, où il avait peu trouvé [1]; à *Dunkerque*, rien; à *Lille* d'assez belles choses, surtout dans les hospices, et bien en ordre; à *Ypres*, il dit que les archives sont très en désordre, et croit ne point y aller [2]; à *St-Omer*, dit avoir trouvé de très belles choses et en grand nombre, bien conservées.

» M. Dupré fut aussi aux dépôts-archives conservées au local du tribunal de première instance de cette ville, et provenant de l'ancien conseil de Flandre [3]; il y désigna les *placcards de Flandre*, la *correspondance de M. Maroux avec l'empereur d'Allemagne.*

» A la préfecture il a trouvé des chartres de 900, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre, qu'il réunira aux archives de l'Empire. »

Suit la note que voici :

État des papiers, de l'hôtel de ville de Gand, dont la réunion aux archives de l'Empire est proposée par M. Dupré, chargé de la visite et du triage de celles des départements formés de l'ancienne Flandre et de la Belgique.

« Cinquante-quatre volumes (il s'agit des registres dits de la Keure) qui forment un recueil des anciennes constitutions de la ville de Gand, de chartres et d'ordonnances, plus

[1] Comparez l'admirable inventaire par M. L. Gilliodts.

[2] Comparez les publications de M. l'archiviste Diegerik, et le t. IV de l'*Histoire de Flandre* de Warnkœnig, traduite par Gheldolf.

[3] Voir sur l'état de ces archives, *Belgique judiciaire*, XXXIX, p. 236.

un volume qui est le répertoire des matières contenues dans les précédents. »

« Je soussigné, commissaire nommé par son Excellence le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, sur la présentation de Monsieur le garde des archives de l'Empire, membre de l'Institut et de la Légion d'Honneur, pour la visite et le triage des archives des départements formés de l'ancienne Flandre et de la Belgique, m'étant transporté dans les archives de l'hôtel de ville de Gand, accompagné de M. Charles Pieters, secrétaire de la mairie, et pris connaissance des objets qu'elles contiennent, j'ai désigné ceux énoncés en l'état ci-dessus comme susceptibles d'être réunis aux archives de l'Empire, sauf l'approbation de Monsieur le garde desdites archives et de son Excellence le Ministre de l'Intérieur; je les ai laissés sous la surveillance de Monsieur Charles Pieters, qui le reconnaît et s'en charge, jusqu'à ce que son Excellence le Ministre de l'Intérieur en ait ordonné l'envoi aux archives de l'Empire.

» Fait double entre les soussignés, à Gand, ce vingt-sept novembre mil huit cent douze; l'un de ces doubles sera envoyé à Monsieur le garde des archives de l'Empire, et l'autre restera entre les mains de M. Pieters pour servir à la reconnaissance des articles y désignés lors de leur expédition. »

(*Signé*) Dupré et Ch^s^ Pieters.

Albert Dürer en Flandre (1521). — Nous empruntons la page intéressante qui suit à l'ouvrage si considérable de M. Moriz Thausing sur *Albert Dürer, sa vie et ses œuvres*, traduit de l'allemand par M. G. Gruyer, et publié à Paris, chez Firmin Didot (un volume grand in-8°, avec 75 gra-

vures). Nous ne connaissons point, dans l'histoire de l'art au XVI^e^ siècle, d'œuvre plus consciencieuse, plus riche en renseignements curieux et d'un plus haut intérêt. Ce que l'auteur nous apprend du séjour de Dürer à Bruges et à Gand, mérite particulièrement une place dans notre recueil.

« A l'approche du printemps de 1521, dit l'auteur. Dürer visita les vieilles et vénérables cités de Bruges et de Gand, si fameuses en Flandres sous le rapport de l'art. Le 6 avril, il se dirigea vers Bruges [1], en compagnie du peintre Jean Proost ou Prevost, qui peignit dans cette ville, en 1525, le *Jugement dernier*, pour la Chambre des échevins. Jean Proost était originaire de Mons, mais depuis longtemps il s'était fixé à Bruges, et Dürer le croit né à Bruges; il le nomme toujours Ploost. Dans la maison que ce peintre habitait, rue d'Oostgistelhof, Dürer fut reçu cordialement et trouva une somptueuse hospitalité. Les artistes le conduisirent à la « maison de l'empereur, » c'est-à-dire à la vaste résidence des ducs de Bourgogne, où Dürer vit « la chapelle peinte par Roger et les tableaux d'un grand maître ancien. » Comme la chapelle primitive du château avait déjà été détruite, il ne s'agit probablement que d'un autel portatif à volets, dû à Rogier van der Weyden et pareil à ceux que l'on avait coutume d'appeler *chapelles*. Peut-être était-ce ce tableau que Charles-Quint emportait, dit-on, en voyage, et qui se trouve maintenant au musée de Berlin. La collection de M. le D^r^ Blasius possède, du moins, une feuille provenant de l'Album de Dürer où l'on

[1] Une traduction en flamand du journal de voyage de Dürer a été donnée, en 1840, sous ce titre : *Albrecht Dürer in de Nederlanden, uitgegeven door* Frederic Verachter, *stads-archivarius*. Antwerpen, 1840. 86 pp. in-8°. On y voit que Dürer va d'Anvers à Bruges, par Beveren, Vracene, Saint-Paul, Ertvelde, où il passe la nuit, Eecloo, Maldeghem.

remarque, d'un côté, un cheval de selle magnifiquement harnaché et dont la tête elle-même est superbement parée, de l'autre, cinq différents modèles de parquets ornementés, tels qu'en contiennent les vieux tableaux flamands. Parmi ces parquets, il y en a un, traité avec beaucoup de soin, qui correspond à celui que nous montre le petit autel de voyage mentionné tout à l'heure.

» On mena ensuite Dürer à l'église Saint-Jacques. Là, le maître admire plusieurs tableaux excellents de Rogier et de Hugo van der Goes, « qui ont été tous deux de grands artistes. » A l'église Notre-Dame, il vit « la Vierge d'albâtre que Michel-Ange avait exécutée à Rome. » Cette Vierge décorait la chapelle où la famille Moscron avait ses tombeaux; elle occupe encore la même place qu'au temps de Dürer. Quand le biographe de Michel-Ange, une trentaine d'années plus tard, confondit la statue de marbre avec une statue de bronze, il commit une erreur que l'on s'explique aisément.

« Après cela, continue Dürer, on me conduisit dans » beaucoup d'églises et l'on me fit voir tous les bons tableaux » qui abondent à Bruges. Quand j'eus examiné les œuvres » de Jean et des autres artistes, nous visitâmes enfin la » chapelle des peintres, dans laquelle il y a des choses » remarquables. »

» Observons que si Dürer nomme Jean Van Eyck, il ne dit pas un mot de Hans Memmling, de qui il dut voir cependant les œuvres capitales à l'hôpital Saint-Jean. Ce silence est d'autant plus surprenant, qu'un des feuillets de l'album de Dürer, feuillet qui appartient au Musée de Brême, indique chez le maître de Nuremberg une sincère admiration pour Memmling. Nous y apercevons une tête de femme représentée de face et baissant les yeux; elle a le type des vierges de Memmling et elle est empruntée, ce me semble, au panneau central du seul triptyque qui, dans l'hôpital

Saint-Jean, porte le nom entier de cet artiste et la date de 1479, c'est-à-dire à l'*Adoration des Mages*. Auprès de cette tête apparaît, à droite, dans des dimensions plus petites, une femme vue de côté; c'est une étude de costume inspirée probablement par quelque tableau. De tous les trésors de l'art que Dürer put admirer dans la chapelle appartenant à la gilde des peintres, des selliers et des vitriers réunis, il n'existe plus à Bruges que le tableau où Jean Van Eyck a reproduit les traits de sa femme, et qui se trouve maintenant à l'Académie. Dürer ajoute : « Les peintres me » donnèrent ensuite un banquet; puis j'allai avec eux dans » la chambre de la gilde. Beaucoup de gens honorables, des » orfèvres, des peintres et aussi des marchands, s'étaient » rassemblés là. Je fus obligé de souper avec eux; ils » m'offraient des cadeaux, cherchèrent à faire ma connais- » sance et me prodiguèrent maints témoignages de défé- » rence. Deux frères, J. et P. Mostaert, membres du Conseil, » me firent accepter douze cruches de vin, et toute la société, » comprenant plus de soixante personnes, m'accompagna » jusque chez moi avec des torches [1]. »

» La réception qui attendait Dürer le jour suivant, 9 avril, à Gand, ne fut pas moins empressée [2]. « Quand je fus arrivé » à Gand, le doyen de la corporation des peintres vint me » trouver, amenant avec lui les premiers maîtres dans l'art » de peindre, lesquels me rendirent de grands honneurs, » m'accueillirent magnifiquement, m'exprimèrent leur bon » vouloir, et m'offrirent leurs services, après quoi nous » soupâmes ensemble. Le mercredi (10 avril), ils me con- » duisirent, de bonne heure, au haut de la tour de l'église » Saint-Jean; là, j'ai embrassé d'un coup d'œil la vaste et » merveilleuse ville, où l'on m'a traité comme un grand

[1] *Met lantarens*, dans la traduction de Verachter.

[2] Il traverse six villages entre Bruges et Gand, parmi lesquels Ursel, où il déjeûne (Verachter, p. 74).

» artiste. » C'est dans ces heureuses dispositions qu'il alla voir « le tableau de Johannes, » c'est-à-dire le fameux polyptyque de Gand, le chef-d'œuvre que les frères Van Eyck avaient exécuté pour la chapelle du bourgmestre Judocus Wyts et qui se trouve maintenant en partie au musée de Berlin [1]. « Cette peinture est merveilleuse et témoigne d'une haute intelligence, s'écrie Dürer; Ève, Marie et Dieu le Père sont particulièrement remarquables. » Chose surprenante et qui caractérise le goût de Dürer à cette époque! Le maître admire surtout le caractère noble des panneaux qui forment la partie supérieure, les deux figures principales, assises et couvertes de grandioses draperies, et la figure de modèle nu, pleine de simplicité, qui représente à droite Ève debout [2]. Quant aux panneaux peuplés de nombreux personnages, il n'en parle pas. Peut-être aura-t-il été désorienté par une ordonnance un peu confuse et encore imparfaite.

» Il note ensuite qu'il a vu les lions exposés en permanence à Gand dans une enceinte grillée, et qu'il a dessiné l'un d'eux à la pointe d'argent [3]. Le dessin dont il s'agit existe encore à Vienne et appartient à la bibliothèque impériale. Il représente d'un côté le lion et de l'autre une jeune fille dont les cheveux sont bizarrement noués [4]. On lit à côté de

[1] Le musée de Berlin possède les panneaux vendus en 1816 par les chanoines de la cathédrale de Saint-Bavon. Voici le texte de la quittance délivrée à l'acheteur :

« Ontfangen van Mynheer L. J. Nieuwenhuyze, dry duyzend guldens courant tot voldoening van zes stukken deurschilderyen aen hem afgeleverd. Gent, 19 Dec. 1816. »

(*Signé*) Devolder, q. q.

[2] Ce panneau est aujourd'hui au Musée de l'État à Bruxelles.

[3] Notre auteur reproduit cette gravure intercalée dans son texte, et l'on doit reconnaître que ce lion a un caractère plus fier et paraît être en meilleur état que la plupart de ceux de nos jardins zoologiques.

[4] Son journal porte aussi qu'il a vu, sur un pont où l'on décapite, deux statues en souvenir d'un fils qui décapita son père.

cette jeune fille les mots : « peinte à Cologne, » et l'on aperçoit auprès d'elle la femme de Dürer, en costume de voyage, demi-figure au-dessus de laquelle le maître a écrit : « sur le Rhin, non loin de Boppart; ma femme. »

» Dürer qualifie Gand de ville jolie et singulière; il y a observé maintes choses originales. « Les peintres avec leur doyen, ajoute-t-il, ne m'ont pas quitté; nous avons dîné et soupé ensemble; ils ont tout payé et se sont montrés pleins de cordialité à mon égard. »

» Le 11 avril [1], de bonne heure, il reprit la route d'Anvers. »

H. Van der Goes et ses tableaux. — Commande a été faite à M. F. Meerts, par le gouvernement belge, d'une copie du grand triptyque de l'*Adoration des Bergers*, de Hugo Van der Goes, qui est à Florence. A ce propos, M. A.-J. Wauters consacre au peintre gantois et à ses œuvres les lignes suivantes, dans les colonnes de l'*Echo du Parlement*. Il nous a paru que l'origine du peintre, la nouveauté des détails fournis sur plusieurs de ses œuvres, et l'autorité de M. A.-J. Wauters pour l'histoire de notre ancienne école de peinture, justifiaient la reproduction que nous en faisons.

« Hugues Van der Goes, dit M. Wauters, naquit à Gand, vraisemblablement dans le second quart du XV^e^ siècle. Sa présence est signalée pour la première fois, dans cette ville, en 1465-66. Les plus anciennes mentions écrites qui soient faites de son nom, se rapportent aux fêtes de la *Joyeuse-Entrée* et du mariage de Charles le Téméraire : Van der

[1] D'après la traduction de M. Verachter (p. 75), le départ aurait eu lieu le mardi, ce qui le porte au 16 avril.

Goes y fut employé à divers travaux de peinture décorative. De 1473 à 1475, on le trouve revêtu de la dignité de doyen de la gilde des peintres gantois, et en 1476 — changement aussi bizarre que soudain et inattendu — il apparaît sous la robe noire des frères convers du couvent de Rouge-Cloître.

» Quel événement avait amené l'artiste à fuir subitement sa ville natale, à quitter la vie mondaine pour aller prendre dans un couvent des environs de Bruxelles, l'habit religieux de l'ordre des Augustins? On l'ignore; on sait seulement que, dans ce couvent, Hugues avait un frère et qu'une position particulière y fut faite à l'artiste, qui ne fut jamais astreint à une discipline rigoureuse. Dans sa pieuse retraite, le peintre continua le libre exercice de son art; les seigneurs de la cour et l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, lui-même se plurent à aller le visiter, à admirer ses travaux, à banqueter avec lui. Cela dura six ans; puis, un jour, Hugues fut frappé d'une maladie mentale dont rien ne put parvenir à le guérir, et il expira, à Rouge-Cloître, en 1482.

» L'histoire suit donc Van der Goes pendant les dix-sept dernières années de son existence romanesque; que n'en peut-elle dire autant de ses œuvres! La seule qui soit authentiquement connue, grâce à l'historien florentin Vasari, est le célèbre triptyque de l'*Adoration des bergers*, commandé à son auteur par Thomas Portinari et qui est toujours à Florence, dans l'établissement hospitalier pour lequel il fut peint.

» Quant aux autres ouvrages qu'on lui prête à Bologne, à Padoue, à Florence et ailleurs, leur attribution est plus que discutable. Cependant l'œuvre du maître a été considérable. Dürer dit avoir vu de ses tableaux à Bruxelles[1];

[1] Et à Bruges. Comparez plus haut pp. 505 et 506.

Van Mander en cite qui étaient à Gand; Van Vaernewyck dit qu'à Bruges, non seulement les édifices religieux, mais encore les maisons particulières étaient remplies de ses peintures. Que sont-elles devenues?

« Hugues excellait aussi à peindre le portrait. » Ainsi s'exprime la chronique de Rouge-Cloître, écrite par un religieux qui fut l'ami du peintre. Où sont ces portraits qu'il peignit si bien? Contrairement à ce que l'on a cru jusqu'à présent, plusieurs existent encore. En effet, une étude attentive des beaux portraits qui décorent les volets du triptyque des Portinari, à Florence, vient de nous permettre de restituer à Van der Goes plusieurs petits panneaux rares, éparpillés en Europe et catalogués, à tort, sous des noms divers. Ce sont, entre autres : le célèbre *Portrait de Charles le Téméraire*, du musée de Bruxelles, successivement attribué à Van der Weyden, à Bouts, à Jean Van der Meire, et qui nous montre le prince revêtu des insignes de la Toison d'Or et tenant en main la flèche victorieuse du concours à l'arc de la gilde de St-Sébastien, dans lequel, en 1466 et en 1471, il abattit l'oiseau (n° 55 du nouveau catalogue du musée); un second portrait de ce prince tenant en main son épée (au musée de Berlin, n° 545); le *Portrait du duc Antoine de Bourgogne*, dit le grand bâtard, fils naturel de Philippe le Bon (1421-1504), qui appartient à la collection Strafford, à Londres, et dont il y a une ancienne copie au musée de Dresde; le *Portrait de Laurent Froimont*, qui est à l'Académie des Beaux-Arts de Venise; celui de *Thomas Portinari* (?) portant les initiales T.-P. entrelacées (musée d'Anvers, n° 254); celui d'*un inconnu*, à Hampton-Court (n° 590); d'autres encore qui sont à Florence dans des collections privées et notamment celui d'un autre Portinari, portant, au revers du panneau, les armes de cette famille célèbre. Les portraits de Bruxelles et de Venise peuvent rivaliser avec les plus beaux du siècle

et proclament bien haut le talent du moine de Rouge-Cloître, « si excellent à peindre le portrait. »

» Thomas Portinari, le donateur du triptyque de Florence, a joué un rôle important à la cour de Charles le Téméraire. Il était, à Bruges, le représentant de la famille des Médicis et le chef de la « *nation* » des Florentins. La Béatrix du Dante était une Portinari.

» Thomas a, à différentes reprises, fait travailler les peintres flamands de l'école de Bruges, et notamment Memling et Van der Goes. C'est à sa demande que celui-ci exécuta le triptyque de l'*Adoration des Bergers*, destiné à être placé sur l'autel de Santa-Maria Nuova de Florence, fondée en 1288, par Folco Portinari. L'œuvre, qui, pendant des siècles, n'a pas quitté l'édifice religieux pour lequel elle avait été peinte, a été transportée, il y a quelques années, dans une dépendance de l'hôpital, un petit musée trop peu connu des touristes, car il renferme encore, entre autres ouvrages de valeur : un *Jugement dernier*, par Fra Bartholomeo, une *Vierge et quatre anges*, par Fra Angelico, et l'un des plus célèbres reliefs en terre cuite de Verrochio : une *Vierge à l'Enfant*.

» L'*Adoration des Bergers*, tant sous le rapport de la valeur artistique que sous celui des dimensions, est une des œuvres les plus importantes de notre ancienne école de peinture. Le panneau central et ses deux volets présentent ensemble un développement de $2^{m}60$ de hauteur sur $5^{m}90$ de largeur. Le triptyque est donc plus grand que la *Légende de Sainte-Anne*, par Quentin Metsys, qui est au Musée de Bruxelles, et qui ne mesure que $2^{m}25$ sur $4^{m}03$.

» L'*Adoration des Bergers* occupe le panneau central. Le volet de droite montre Thomas Portinari, le donateur, suivi de ses deux fils et recommandés par ses patrons, les saints Thomas et Antoine ; le volet de gauche, la femme de Portinari, accompagnée de sa fille et recommandée par ses

patronnes, les saintes Marie-Madeleine et Marguerite. Dans le fond des trois panneaux se déroule un admirable paysage dont la profondeur et la grandeur sauvage nous ont fait penser aux larges sites bibliques du peintre français Cazin. Il est animé par les sujets secondaires de l'*Annonciation aux Bergers*, de la *Marche des Rois mages* et de la *Fuite en Egypte*.

» Telle est la description sommaire du chef-d'œuvre de Van der Goes. Il serait absolument sans prix, si les ans l'avaient respecté dans son entier. Malheureusement il n'en est pas ainsi : des mains sacrilèges l'ont profané et d'ineptes et éhontés repeints ont détruit presque complètement deux des panneaux. Seul, celui de gauche, avec ses quatre superbes figures de femmes, a échappé à l'outrage et à la destruction et est là pour proclamer magnifiquement le génie de son auteur.

» Depuis Jean Van Eyck, aucun artiste flamand — pas même Van der Weyden — n'est arrivé si près du grand style du chef de l'école. Nul n'a eu un coloris plus sombre et plus fin, un faire plus simple, plus mâle, plus sérieux, plus dépourvu souvent de ce défaut si commun à l'école, et qui consiste à surcharger les vêtements d'ornements inutiles. Nul n'a dessiné plus savamment les têtes et les mains, n'a abordé avec plus d'audace et d'originalité le réalisme dans les types et les expressions de ses personnages.

» Chose étrange : tandis que son œuvre est encore tout imprégnée de la formule et de l'esprit gothique — tels, par exemple, que la Vierge et la gloire d'anges adorant l'enfant divin qui vient de naître — il semble que telle autre soit déjà comme l'annonce des grandes époques à venir : la fillette de Portinari a déjà, en germe, la grâce ingénue et la distinction innée des « Enfants » de Van Dyck; les saints Thomas et Antoine, l'austérité imposante et les vastes fronts inspirés des évangélistes de Dürer. Ses portraits aussi

devancent leur époque : celui de Hampton-Court a longtemps été considéré comme étant d'Antoine Mor ; celui de Froimont, par la naïve observation de la nature, le dessin merveilleusement serré et voulu, passe encore, à l'Académie de Venise, pour une œuvre d'Holbein. N'a-t-il pas droit à une place d'honneur, celui qui, dans un style empreint d'une telle grandeur, se révèle ainsi comme un prophète et qui, devançant son époque de plus d'un siècle, annonce déjà la Renaissance! »

Histoire ecclésiastique. — Actes de l'évêque de Gand au XVII^e^ siècle. — Nous signalons à l'attention de ceux qui étudient soit notre histoire politique, soit le droit ecclésiastique au XVII^e^ siècle, un manuscrit de la Bibliothèque de Gand contenant, en forme de table chronologique, l'indication très sommaire des principaux actes des évêques Masius, Vander Burght, Boonen, Triest, Van den Bosch et Alamont. Il nous suffira de quelques brièves citations pour montrer l'intérêt que présente ce document, dont M. J. de Saint-Genois déjà signalait l'importance en 1849, dans la *Notice imprimée sur les manuscrits de la Bibliothèque de Gand* (n° 54).

Nous indiquons la date de chaque acte, laquelle permet d'en retrouver la notice dans le manuscrit.

L'évêque écrit à l'Archiduc Albert et à son confesseur, pour leur signaler que le serment des échevins de Gand contient une clause dangereuse, à savoir qu'ils n'ont rien donné ni promis, ni sollicité directement ou indirectement, pour parvenir à l'échevinage; et il demande que cette clause soit supprimée (24 mai 1614). Il s'agit ici du serment que les échevins étaient tenus de prêter en vertu de la Concession Caroline de 1540 (art. 8). — L'évêque adresse au prince

son opinion sur le renouvellement du magistrat de Gand (21 avril 1619). — Du même ordre est l'annotation qui se lit sous la date du 3 août 1662 : « L'évêque écrit à son Excellence sur le choix d'un trésorier de cette ville de Gand et lui propose quelques personnes. » — En avril 1623 ordre est donné par l'évêque aux curés des paroisses de Gand, de « faire connaître les personnes qui, par leur attachement à la religion, leur probité, honnêteté et bonnes mœurs sont les plus propres à la direction de la commune, en ayant surtout en vue la gloire du Seigneur, l'obéissance au prince et le bien de la cité. »

Au 6 juillet 1654, « lettres du Roy en son Conseil privé à ceux du Conseil en Flandre, par lesquelles est ordonné que le Bailly du Vieuxbourg de Gand et les seigneurs particuliers des villages et autres aiant droict de créer et établir magistrats, auront par avant ce faire et publier, à communiquer aux Pasteurs des lieux et paroisses les noms de ceux qu'ils auront désignés et choisis à ce, deux jours auparavant la dite publication, afin de pouvoir être informé par lesdits pasteurs si entre iceux choisis n'y aurait aucun hérétique ou suspect d'hérésie, ou diffamé de quelques crimes et excès qui le rendissent inidoine. »

Défense est faite aux libraires de vendre et aux maîtres d'école de faire apprendre un autre catéchisme que celui qui vient d'être imprimé à Anvers par ordre de l'archevêque de Malines (Décembre 1623). — Une liste est dressée conformément aux ordres de l'évêque, et livrée à l'impression, des livres qui seuls pourront être employés dans les écoles (Mai 1622). — L'évêque défend d'imprimer un ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre Vrancx : *Brevis dialogus de Salvatore Crucifixo...* comme aussi de le donner à lire (20 avril 1613).

La châsse de Saint-Macaire est ouverte et, du consentement du chapitre, il en est tiré une côte entière, laquelle

est donnée à Chambrelain évêque d'Ypres, sous cette condition, qu'elle ne sera jamais exposée à la vénération des fidèles *in thecâ formam feretri habente* (19 oct. 1628). — Des reliques de sainte Marguerite sont données à l'église de Grimberghe; de même des reliques de saint Égide à l'église dédiée à ce saint à Termonde (22 octobre 1653). — Don à l'église de Meulebeke de reliques des 11,000 vierges [1] (13 mars 1638). — En présence de tout le chapitre la châsse de Saint-Macaire est encore ouverte lors d'une visite de Marie de Médicis à la cathédrale de Saint-Bavon, et du consentement des chanoines, l'évêque en tire une côte dont il fait présent à l'ex-reine de France (11 avril 1633).

Autorisation est donnée de mettre en gage, au Mont de Piété de Gand, la cloche de l'église de Zuyddorpe (Zélande) pour emprunt de huit ou neuf cents florins (22 nov. 1636).

Les ecclésiastiques requis de témoigner en cause criminelle, y sont autorisés, moyennant de protester préalablement qu'ils ne le font que pour prévenir que les délits ne se multiplient, et non point pour que l'accusé soit atteint de quelque peine afflictive (Mars 1615). — Autorisation est accordée au magistrat de Gand de recevoir le témoignage de deux sœurs noires, à la condition que le secrétaire fasse connaître à l'avance à l'évêque, les faits articulés et les points sur lesquels elles doivent être questionnées (22 octobre 1646).

Ordre au curé de Bassevelde de faire enfouir dans un champ N..., qui depuis quatre ans n'avait pas communié (Décembre 1623). — Une béguine du petit béguinage de Gand, refusant de communier, est menacée d'expulsion (Février 1650).

Un curé de Vracene s'étant permis d'adresser à l'évêque une requête en langue flamande, ordonnance d'après la-

[1] Comp. Laurent. *Études sur l'histoire de l'humanité*, VIII, p. 88.

quelle les requêtes des ecclésiastiques ne seront reçues que si elles sont rédigées en latin (16 juillet 1612).

Au bas d'une liste de livres prohibés il est mis : *De mandato Perillustris ac Reverendissimi domini Episcopi Gandavensis.* Le secrétaire de l'évêché annote au registre la réflexion que c'est ici le premier document où l'évêque est qualifié de *Perillustris* (Juillet 1642).

La directrice des Brigittines est autorisée à aller passer la saison à Spa, pour cause de santé (26 mai 1614). — Autorisation est donnée de jouer la comédie à Gand (1611). — Permission est accordée à la supérieure des Dames anglaises d'admettre dans le couvent un peintre, chargé de faire le portrait d'une religieuse, à la condition qu'il n'aille point au-delà de la chambre que l'abbesse assignera et que trois religieuses soient constamment présentes (12 février 1653). — La même supérieure est autorisée à se rendre auprès du Roi d'Angleterre pour lui exposer les besoins de son couvent (21 octobre 1661). — Égide De Bruyne est autorisé à entrer dans la prétrise, quoiqu'il ait une bosse, après inspection et examen de celle-ci, et en considération que sa bosse n'est pas telle *ut scandalum generet in populo aut divinis præstet impedimentum.* Z.

Les tombeaux d'Henri II et de Jean III, ducs de Brabant, a l'abbaye de Villers. (Notes supplémentaires.) — J'ai dit, dans l'article publié par le *Messager des Sciences,* en 1882, que les débris du tombeau de Jean III se trouvent au château de M. de Man de Lennick, à Hévillers. C'est, paraît-il, une erreur. M. l'architecte Licot m'écrit que le monument est resté dans l'église de Villers. « En faisant » des fouilles, dit-il, dans le transept, j'en ai découvert de

» nombreux fragments, et il m'a été impossible de les ap-
» porter tous à Bruxelles; mais les quelques débris d'or-
» nement que je possède, et que je serais heureux de vous
» montrer, sont sculptés avec une habilité prodigieuse. Ils
» proviennent de ces dais qui surmontaient les niches dont
» le soubassement était garni. »

De son côté, feu M. P.-C. Van der Elst, qui fut un des collaborateurs assidus du *Messager*, me signala une dalle qui concerne, semble-t-il, le duc Henri II. « Il existe à l'abbaye de
» Villers, m'écrivait-il, hors de l'enceinte de l'église et der-
» rière le chœur, auquel elle est adossée, une pierre tombale
» portant pour inscription latine le nom de Henri II, duc
» de Lothier et de Brabant. Je n'ai point retenu le texte,
» que j'ai examiné deux fois et l'ai considéré comme de
» facture relativement moderne. Ce doit être une épitaphe
» commémorative simplement. » Je dois à l'obligeance de M. L. Devillers, conservateur des archives de l'État, à Mons, la connaissance d'une publication que j'aurais volontiers consultée et citée. Elle est de M. Constantin Rodenbach et parut à Bruxelles en 1850 : *L'abbaye de Villers (de l'ordre de Citeaux), en Brabant*, in-8° de 110 pages, avec cinq gravures, entre autres, celles des tombes dont il s'agit ici.

L. G.

CHRONIQUE.

Lettre de Mercator. — Le Dr Van Raemdonck, qui n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Messager des sciences*, et auquel on doit de nombreux travaux sur Mercator, a publié dernièrement dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie*, une lettre du savant géographe belge du XVIe siècle, datée du 22 mai 1567, adressée à André Masius[1], alors conseiller du duc de Juliers et de Clèves.

Cette lettre présente un double intérêt : l'intérêt scientifique d'abord, et ensuite une certaine importance pour la biographie de l'auteur. Dans cette missive, écrite en latin, Mercator traite de la géographie de la Terre-Sainte, il critique la description de ce pays par Ziegler, détermine la position de quelques villes et discute la valeur de la description de l'Arabie Pétrée par Strabon. Une grande partie de la lettre est consacrée à l'examen d'une carte de la Palestine conservée à Jérusalem, et dont un croquis accompagne la notice du Dr Van Raemdonck.

Récemment le même écrivain a donné dans les *Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waas* une nouvelle édition corrigée et complétée de sa notice sur la « Grande Carte de Flandre » de Mercator. Il poursuit encore toujours ses recherches et prépare en ce moment un travail sur quelques lettres inédites du géographe et un autre sur la part qui revient à celui-ci dans l'application du magnétisme terrestre à la navigation.

Emile V....

[1] André Masius, né à Lennick St-Martin le 30 novembre 1516, mourut à Zevenaar, au duché de Clèves, le 7 avril 1573. Il est l'auteur d'un livre intitulé : *Josuæ imperatoris historia illustrata atq. explicata.*

Découverte d'un tableau de Memling, daté de 1472. — Ce tableau, haut de 0m93 et long de 0m55, représentant la *Vierge et l'Enfant adorés par un donateur*, a été découvert dans la galerie Liechtenstein (n° 1047 du catalogue) par M. A. J. Wauters. L'œuvre est datée, sur le panneau même : 1472.

La scène est dans une chambre gothique : à droite, une porte ouverte sur la campagne ; au fond, un baldaquin décoré de cette fameuse tenture de brocard d'or à grandes fleurs noires que l'artiste affectionnait, et un banc de bois très simple. Quatre personnages : la Vierge, l'Enfant Jésus, le donateur et Saint-Antoine le Solitaire.

La Vierge est debout, en robe noire ; des broderies d'or, enrichies de perles, d'émeraudes et de rubis, bordent le col, les manches et le bas de son vêtement. Un grand manteau, d'un rouge éclatant, l'enveloppe presque entièrement. Elle a le type ordinaire des vierges de Memling : front courbé et chevelure blonde, dégageant une auréole de discrets rayons lumineux ; elle porte l'Enfant Jésus dans ses bras.

Agenouillé devant Marie et son Fils se tient le donateur, en longue robe, de cette couleur lie de vin, si souvent employée par l'artiste, bordée de fourrure et serrée à la taille. C'est un gros homme à la figure pleine, imberbe, au front dégarni, à la chevelure grisonnante. Il a, dans sa pose, ce caractère particulier de majesté mystique que Memling imprimait à ses donateurs à un si haut degré. Rien ne permet de reconnaître l'identité du personnage. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il est bien flamand et qu'il s'appelle, de son prénom, Antoine, ainsi que l'indique son patron, debout derrière lui.

Ce saint Antoine a dû servir de modèle à l'une des figures du volet droit extérieur du *Mariage mystique de sainte Catherine*, de l'hôpital Saint-Jean, où il patronne Antoine Seghers, le directeur de l'établissement. Types, poses, costumes, accessoires, sont identiques.

A Vienne, comme à Bruges, le Solitaire est un beau vieillard, à la longue barbe grise, ondulée et fourchue, vêtu de la robe noire à capuchon et tenant dans sa main gauche une clochette de cuivre et un bâton à crosse recourbée. Venant s'ajouter à l'identité de caractère, de couleur et de facture du panneau, ce même saint Antoine, ainsi répété à quelques années d'intervalle, est, on en conviendra, un bien précieux renseignement.

La date 1472 est inscrite, très clairement, dans le haut du tableau, à droite du baldaquin. L'inscription est absolument authentique : la manière dont elle est nuancée, peinte dans la pâte et en partie

couverte par les glacis et les ombres, prouve qu'elle a été apposée par le peintre lui-même. La forme du 4 est intéressante : c'est l'ancienne forme, celle d'un 8 ouvert par le bas, telle qu'à cette époque on la donnait à ce chiffre aux Pays-Bas. Ce délicat panneau est d'une conservation parfaite. Le coloris en est riche et résonnant, dans les gammes habituelles du maître; le dessin des têtes et des mains, châtié jusque dans ses moindres traits, et le modelé, ce qu'est le modelé ordinaire de Memling : tellement serré et mystérieux qu'il permet à peine de définir la facture. On ne peut désirer une plus concluante signature. L'ouvrage est de la belle époque du peintre, de celle où il peignait son chef-d'œuvre : le *Jugement dernier*, qui est à Dantzig.

Je suis, je pense, dit M. Wauters, le premier non seulement à attribuer cette œuvre importante à Memling, mais même à en signaler l'existence. Ni Passavant, ni Waagen, ni Crowe et Cavalcaselle, ni Betty Paoly n'en parlent. Dans le Guide de la galerie Liechtenstein, elle est cataloguée sous la désignation : « *Inconnu. Ecole de Van Eyck*, » mais sans observation ayant trait au fait essentiel de la date. M. de Falke, le sympathique savant qui dirige la collection, me dit que le tableau a été acheté à la vente Gsell, de Vienne, il y a douze ou treize ans. Depuis ma découverte, il a été restitué à Memling et placé, dans la galerie, à une place d'honneur.

(Tiré de l'*Echo du Parlement.*)

Porte sculptée du XV^e^ siècle. — Le musée du Louvre a acquis récemment, au prix de 8000 francs, un curieux spécimen de sculpture ornementale. C'est une porte de maison espagnole, venue de Valence. Cet intéressant édicule date de la fin du XV^e^ siècle, vers 1490 environ. Sur deux colonnes plates formées de plusieurs colonnettes, un large fronton se carre solidement. Il y a des figures d'ange et des rosaces de *chou frisé* fort naïvement imaginées pour conduire le regard vers la partie supérieure de ce petit portique où *l'imagier* espagnol modela une *Annonciation*. Les deux personnages de la scène se font vis-à-vis, la Vierge agenouillée à droite, l'archange debout à gauche, une tige de lis en main. Cette porte, vraiment digne d'un grand d'Espagne, donnait entrée à l'hôtel du célèbre Soreil, trésorier de Charles-Quint, condamné à mort pour concussion.

(Journal des Arts).

Le Cupidon de Michel-Ange. — Le *Journal des Beaux-Arts* dit qu'on prétend avoir découvert à Turin, dans le Musée d'antiquités au Palais des Sciences, parmi les marbres anciens, le Cupidon de Michel-Ange, dont parlent, comme d'un ouvrage de sa jeunesse, Vasari et Condivi. Cette œuvre, qu'on croyait perdue, serait retrouvée dans la figure d'un Amour dormant, placée jusqu'à présent dans la collection des antiques. C'est le jeune docteur C. Lange, de Leipzig, qui a signalé le premier cette découverte dans la monographie intitulée : *Dei Cupido des Michel-Angelo in Turin*, accompagnée de reproductions gravées et imprimée dans le huitième numéro de la *Zeitschrift für bildende Kunst*, de cette année. M. le professeur Fabretti, directeur du Musée, vient d'appuyer cette supposition dans une brochure sur le même sujet, publiée en italien par l'imprimerie royale de Turin, en s'appuyant sur des raisons historiques et sur des marques extérieures plastiques. Il en résulterait qu'il s'agit réellement de la statue de Cupidon, faite pour Pierre-François de Médicis, passée ensuite à Rome pour lui donner l'aspect ancien, et enfin arrivée en la possession de la Cour des Gonzague de Mantoue. Resterait à débrouiller le point encore assez obscur de son entrée définitive dans les collections des ducs de Savoie.

Découvertes archéologiques. — Dernièrement, des ouvriers occupés à démolir une maison, dans le quartier d'Outre-Meuse, l'un des plus anciens de la ville de Liège, découvrirent, caché dans la maçonnerie, un pot de terre renfermant un assez grand nombre de pièces de monnaie en or. Les travailleurs voulaient se disputer ce petit trésor. Mais grâce à quelques compensations ils en restituèrent une partie. On est parvenu, au moment où nous écrivons, à réunir trente-cinq pièces de cette trouvaille, qui en comportait, paraît-il, un nombre beaucoup plus considérable. Des indiscrétions ont d'ailleurs mis sur la piste de plusieurs autres pièces provenant de la même source et qui se trouveraient entre les mains de différents orfèvres de la vllle.

Un fait assez remarquable c'est qu'aucune des monnaies trouvées n'appartient à l'ancien pays de Liége. Voici, au surplus, les souverains et les seigneurs auxquels un examen rapide les a fait attribuer.

Charles VI, roi de France, 1380-1422, écu d'or.

Louis de Maele, id.

Adolphe I, archevêque-électeur de Mayence, 1373-1390, florin d'or.

Cuno, archevêque-électeur de Trèves, 1362-1388, id.

La ville d'Oppenheim (ancienne ville impériale), id.

Jean, seigneur d'Isenburg-Büdingen, mourut en 1408, id.

Guillaume de Bavière, comte de Hollande, id.

Plusieurs écus d'or d'Angleterre, probablement de différents règnes.

Toutes ces pièces, dont plusieurs sont d'assez grand module et d'un fort joli type monétaire, sont dans un excellent état de conservation. Elles paraissent avoir peu circulé et appartiennent toutes à la même période historique, à la seconde moitié du quatorzième siècle, ce qui, vu le bel état de conservation de ces pièces, fait supposer que le dépôt a dû être fait, à peu près, à l'époque de leur émission. Une tradition fort ancienne, paraît-il, prétend que la maison démolie, où ce trésor a été caché pendant une série de siècles, était l'habitation de Jean d'Outremeuse, le chroniqueur liégeois, qui a vécu précisément à l'époque où ces pièces ont été frappées.

Il est vivement à désirer que l'on mette la main sur le reste de ces monnaies. Un rapport détaillé sur cette trouvaille sera adressé à la Société de numismatique belge.

— M. le baron de Rivières vient de signaler à la *Société archéologique du Midi de la France* la découverte faite en juin dernier dans le département du Tarn, de plusieurs sépultures mérovingiennes. Ces sépultures ont été trouvées sous le porche de la petite église des Rivières, actuellement en réparation, et à une profondeur de 50 à 75 centimètres. Quelques objets anciens ont été trouvés en même temps, notamment un écusson sculpté en très léger relief, sur une pierre de grès, et représentant deux clochettes surmontées l'une d'une fleur de lys, l'autre d'une croix pattée. M. Delorme a présenté à la Société un denier d'argent frappé pour Toulouse, d'un roi de la deuxième race. Cette pièce trouvée dans les déblais du Capitole remonte au règne de Charles II, le Chauve, ou à celui de Charles III, le Simple. Elle porte d'un côté le monogramme de Karolus avec cette légende : TOLOSA CIVI (tas.) et sur l'autre face, une croix entourée de la légende : CARLVS EXR.

— A Saint-Germain-lez-Senailly (Côte-d'Or), on a trouvé, en démolissant un mur, deux pots en terre contenant 71 pièces d'or à l'effigie de Louis XIII et de Louis XIV, 89 pièces de 6 francs, 18 pièces de 3 francs en argent, datant de la même époque, et une grande quantité de monnaies de bronze, dont on ne connaît pas la valeur.

— L'Ecole française d'Athènes vient de suspendre les travaux des fouilles archéologiques qu'elle fait chaque année à Délos. Les fièvres qui sévissent dans l'île et le voisinage du lazaret pour les cholériques ont forcé le directeur de l'Ecole à suspendre les travaux quelques jours plus tôt que les autres années. Des découvertes importantes ont été faites dans cette courte campagne. Ce sont, notamment, les restes d'une maison particulière du temps d'Alexandre. Ces ruines ont été découvertes près du théâtre d'Apollon ; elles comprennent deux pièces et une cour dont le pavé, en mosaïque, représente des fleurs et des poissons. Au milieu de la cour se trouve une citerne remplie d'eau. Cette maison paraît avoir fait partie de tout un quartier de la ville, et l'on espère que des fouilles ultérieures aideront à découvrir d'autres constructions du même temps.

— Un propriétaire du Doubs, M. Frédéric Seigneur Bourlier, a fait commencer des fouilles dans la partie des ruines de Mandeure, qui, au dire des connaisseurs, est la plus riche en antiquités. Ces fouilles, faites jusqu'ici dans un espace assez restreint, ont déjà fait découvrir une statue en pierre blanche portant l'inscription *Jupiter*, et une autre statue en pierre blanche représentant Faustine. A l'extrémité opposée de la propriété, qui mesure environ 60 ares, on a mis au jour la surface de trois grandes pierres carrées, munies au milieu d'un anneau et mesurant 1 mètre 50 sur 1 mètre, et d'une profondeur de plus d'un mètre. A quelque distance, et en deça de cette pièce de terre, se trouvent les deux points de départ d'un mur demi-circulaire qui tendrait à prouver l'existence d'un cirque, d'un hippodrome ou de toute autre construction de ce genre. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour, nous font espérer de nouvelles découvertes, que nous signalerons avec empressement à l'attention des archéologues.

— La Société archéologique du Berkshire a fait entreprendre les fouilles d'un tumulus situé à Tarlow, auquel la tradition assignait une origine préhistorique.

Plusieurs fragments de poterie, d'origine purement romaine, trouvés à une profondeur de cinq mètres, établissent d'une façon indiscutable que le tumulus a été élevé à une époque postérieure à l'invasion romaine.

A une profondeur d'environ 7 mètres du sommet, la tranchée mit enfin au jour une sépulture. On arriva d'abord à des traces d'or, vestiges d'une frange, large d'un pouce environ, seuls restes d'un vête-

ment dont on pouvait suivre les bords par cette légère bande d'or. A l'endroit où avait été l'épaule, on découvrit une magnifique fibule d'or, d'un poids de quatre onces environ et d'une longueur de quatre pouces. Emaillée, ciselée, et d'une conservation parfaite, son ornementation indique une origine scandinave. Puis vint l'épée du personnage, profondément rouillée dans son fourreau, et si friable, qu'elle se brisa en plus de deux morceaux quand on voulut la retirer. Tout auprès de l'épée, on trouva deux autres fibules en or de moindres dimensions que la première, et, à la droite de l'épée, les restes d'un couteau de fer, le « sceax. » A peine quelques traces d'ossement. Certaines empreintes, découvertes sur des fragmens de planches qui devaient avoir renfermé tous ces débris, paraissaient indiquer que le corps était vêtu d'une tunique de laine tissée, serrée autour de la taille par une ceinture de cuir fixée par les deux boucles. Dans une des petites fibules se trouvait un fragment de cuir. Par dessus la tunique était un manteau, attaché sur l'épaule par la plus grande des broches. Au milieu et surmontant l'enveloppe de bois, avaient été placées les dépouilles et le trésor que l'on enterrait avec le personnage : le bouclier circulaire, de bronze doublé de bois ; la lance au long fer à la pointe barbée ; deux cornes à boire aux pointes montées en bronze doré et aux bords protégés par de gros cercles d'argent ; les restes de plusieurs bracelets d'argent et de bronze et les débris de plusieurs vases de verre. De nombreux fragmens de fer et de bronze paraissent indiquer la présence de certaines pièces d'armure ; cette particularité, ainsi que l'ornementation scandinave des bijoux et la présence d'un aussi grand nombre d'objets précieux, sous un tumulus aussi important, semblent indiquer que nous nous trouvons en présence de la sépulture d'un grand chef de ces pirates normands qui visitèrent les côtes de la Grande-Bretagne, aussi bien que celles des Gaules, après la décadence de la domination romaine.

— On vient de découvrir, à Toukria (Afrique), près de la limite officielle du Tell, les ruines romaines d'une petite ville, dont les remparts n'ont pas moins de 1 m. 50 à 2 m. d'épaisseur. En dehors de l'enceinte se trouve la nécropole, dont les sarcophages, taillés dans le roc, ont la forme rectangulaire. Dans le bas-fond du plateau, on a mis à jour des thermes, avec dalles en terre cuite, dont l'*hypocaustum* est assez bien conservé. On y a recueilli des monnaies à l'effigie de Constance, un grand bronze, une lampe en terre Blanche,

plate et ronde, à oreilles; des poteries magnifiques à reflets métalliques.

— Les fouilles du Forum amènent chaque jour quelque découverte intéressante. Récemment, on découvrait une tête de Marc Aurèle, puis un buste d'empereur romain dont malheureusement la tête manque : on la trouvera peut-être dans le même endroit où l'on a trouvé le buste. Les travaux de déblaiement de la maison des Vestales sont poussés avec une grande activité. Aujourd'hui on peut descendre dans cette maison et circuler parfaitement à travers les pièces principales. Nous disons descendre, et c'est pour une bonne raison : le niveau de cette maison est, en effet, à 23 mètres au-dessous de celui du jardin du Palatin.

— La *Gazette universelle* raconte que l'on a découvert dans le Palatinat, près de Rœdersheim, un grand nombre de tombes franques datant du septième siècle environ de l'ère chrétienne. Dans des sarcophages en pierre de molasse se trouvaient des cadavres ornés de colliers de perles en terre cuite, des bracelets et des plaques en or, d'une feuille très mince et représentant divers sujets, généralement une tête dessinée et entourée de divers ornements. Les trouvailles ne sont pas rares dans cette contrée et présentent en général le même mobilier funéraire.

— Le révérend Père de la Croix, directeur des fouilles de Sanxay, adresse au journal *La France* la lettre suivante :

« Poitiers, 22 novembre.

» Monsieur,

» En raison de l'intérêt particulier que vous avez bien voulu accorder, à diverses reprises, aux fouilles de Sanxay, je prends la liberté de vous signaler la situation actuelle de la question de la conservation de ces ruines. Je suis contraint, par voies judiciaires de la part d'un des propriétaires, à démolir de fond en comble le temple, le balnéaire et le théâtre, et de remettre les lieux en état de culture. Un procès est engagé, depuis le 10 septembre, à ce propos, devant le tribunal civil de Poitiers.

» L'archéologie en justice, le cas est rare et piquant, vous en conviendrez. De toutes façons d'ailleurs, et en tout état de cause, je ne pouvais décliner cette juridiction très spéciale. Si, en effet, j'avais obtempéré aux sommations de ce propriétaire et mis de la dynamite

dans les ruines de Sanxay, je m'exposais à me voir poursuivi en dommages-intérêts par l'État, qui possède, depuis le mois de janvier dernier, des promesses de vente *sans délai* et qui s'est substitué ainsi à moi.

» J'affronte donc aujourd'hui, sans peur et sans reproche, la barre d'un tribunal civil.

» Mais les juges admettront-ils, en faveur d'un plaideur, les raisons qui ont valu à l'archéologue, devant tant d'autres tribunaux, gain de cause absolue pour la conservation des ruines de Sanxay, aujourd'hui si menacées? Car vous savez, Monsieur, que la Commission des monuments historiques a alloué, le 5 juin dernier, une somme de 10,000 fr. pour la conservation de Sanxay et a invité le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à accorder un crédit supplémentaire.

» La commune de Sanxay a voté un subside pour cette conservation ; le conseil général de la Vienne a voté, de son côté, une somme de 1,000 fr. dans ce même but. La Société des antiquaires de France, le Congrès des architectes de France, dans sa séance solennelle du 15 juin dernier, ont émis le vœu de l'acquisition par l'État des ruines de Sanxay. A l'instigation de la Société d'histoire du Vexin et de l'Ile-de-France, toutes les Sociétés archéologiques des départements signent en ce moment une pétition au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour hâter cette acquisition.

» La situation actuelle est donc fort grave. La conservation de Sanxay dépend, comme vous voyez, d'un arrêt de tribunal.

» Je viens faire appel à votre dévouement en faveur de Sanxay, dont vous vous êtes déjà si longuement occupé. Vous avez eu la bonne fortune de défendre, avec succès, la cause de la porte Saint-Georges de Nancy, celle du Mont-Saint-Michel. Vous avez le devoir de défendre aujourd'hui la cause de Sanxay.

» Veuillez agréer, etc.

CAMILLE DE LA CROIX. »

Le Comité d'administration de la Société historique (cercle Saint-Simon) a adressé, dans sa séance de vendredi 30 novembre, une pétition à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour le prier de prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation des monuments découverts à Sanxay par le P. Camille de la Croix. (*Journal des Arts.*)

NÉCROLOGIE.

Edmond Poullet, professeur à l'Université de Louvain, né à Louvain le 31 décembre 1839, est mort le 13 décembre 1882. On lui doit un nombre assez considérable d'ouvrages de mérite sur l'histoire du droit et spécialement du droit pénal : il occupait la chaire où avait précédemment professé le chanoine David. Poullet était membre de l'Académie royale de Belgique.

Guillaume Geefs, statuaire, né à Anvers le 10 septembre 1805, est décédé à Schaerbeek lez Bruxelles le 19 janvier. On lui doit à Bruxelles le monument de la place des Martyrs, les statues de Léopold I et du général Belliard : à Anvers la statue de Rubens : à Liége la chaire de la cathédrale de Saint-Paul et la statue de Grétry : il a légué toutes ses œuvres à l'Etat, à la condition que celui-ci en fît un musée spécial qui porterait le nom de *Musée Geefs*. Guillaume Geefs était statuaire du roi, ancien professeur à l'Académie royale d'Anvers, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, grand-officier de l'ordre Léopold, chevalier de la Légion d'Honneur et de plusieurs autres ordres étrangers. C'est le plus grand sculpteur de la Belgique contemporaine.

Madame Guillaume Geefs, née Fanny Corr, a suivi de près son mari à l'âge de 77 ans ; elle peignait avec un certain talent le genre et le portrait, et a formé d'excellentes élèves.

Joseph Franck, graveur, né à Bruxelles en 1825, y est mort le 31 janvier. Il était élève de Calamatta : on a de lui *Paul et Virginie*, d'après Van Lerius, le *Christ sur les genoux de sa mère*, d'après Van Dyck, la *Descente de croix*, d'après Rubens, etc. Il était membre de l'Académie royale de Belgique.

Le lieutenant-général Alexis-Michel Eenens, né à Bruxelles le 29 juin 1805, est mort à Schaerbeek lez Bruxelles le 9 janvier 1883. Il avait été aide de camp du roi, inspecteur général de l'artillerie, gouverneur militaire d'Anvers, membre de la Chambre des représentants; était décoré de la croix de fer, de la croix commémorative, et grand-cordon de l'ordre de Léopold. Il commanda une partie des troupes belges lors de la révolution de 1830, et se distingua spécialement à la bataille de Louvain en 1832. Il a publié une étude sur l'agriculture et plusieurs ouvrages militaires, parmi lesquels ses *Projets d'organisation de l'armée belge* (Bruxelles, 1871, in-8°). En 1875, il livra au public les *Conspirations militaires en 1831* (2 vol.), dans lesquels il dévoila les menées orangistes et la trahison de plusieurs officiers supérieurs de l'armée. Cet ouvrage souleva une vive polémique et occasionna des procès. Eenens fut invité à cesser toute discussion sur ce sujet : mais il préféra renoncer à ses fonctions d'aide de camp du roi; en 1875, 1876 il publia quatre suppléments en réponse aux attaques dont il était l'objet, et donna dans le *Messager des sciences historiques* en 1879 : *Dissertation sur la participation des troupes des Pays-Bas à la campagne de 1815 en Belgique*, et en 1879-1880 : *Les provinces belges ont reconquis en 1830 l'indépendance gouvernementale perdue en 1795.*

François Joseph Lalmant, sculpteur ornemaniste, né à Anvers le 7 juillet 1823, est mort dans la même ville le 8 mars; il remporta de nombreux succès dans les concours et les expositions et était professeur à l'Académie royale d'Anvers.

Le peintre décorateur Edmond De Koninck, né à Bruges le 6 février 1839, est mort à Bruxelles le 18 mars. On lui doit plusieurs décorations artistiques importantes; il avait travaillé à la restauration de l'église de N.-D. au Sablon à Bruxelles. Il s'était, l'un des premiers, distingué comme spécialiste dans l'imitation sur toile spéciale des anciennes tapisseries flamandes de haute lisse.

Le 29 avril est décédé à Bruges, M. Auguste Lauwers, ancien avocat, auteur du *Code de droit civil ecclésiastique*, publié à Bruges en 1859, et de divers opuscules sur les rapports de l'Église et de l'Etat.

Félix Bouré, statuaire, est mort à Ixelles. Il a sculpté le fameux lion de la Gileppe, et plusieurs autres œuvres importantes.

Octave Pirmez est décédé à Acoz le 1 mai 1883, à l'âge de 52 ans. C'était un écrivain de talent et de cœur; citons ses *Jours de solitude*, *Feuillées* (pensées et maximes), *Remo*, *Lettres à José*. L'exécuteur du testament littéraire de Pirmez, M. Octave Siret, fera paraître prochainement : *Octave Pirmez, sa vie, ses œuvres, sa correspondance.*

Ferdinand De Brackeleer, peintre de genre et le doyen des peintres belges, est mort au mois de mai à Anvers, où il était né le 12 février 1792; élève de Mathieu Van Brée, il fut le maître de Henri Leys et de plusieurs autres artistes qui se sont fait un nom. Il a joué un rôle important dans le mouvement artistique. Citons parmi ses œuvres le *Comte de Mi-Carême*, *Vue intérieure d'Anvers*, la *Furie espagnole*, le *Vieux musicien*, le *Produit de la chasse*, *le Maître d'ecole*, etc. Il est le père de Henri De Brackeler, peintre comme lui.

Joseph Ducaju, graveur-lithographe et en même temps littérateur d'un certain talent, qui fit représenter des vaudevilles, drames et comédies flamandes, est mort à Anvers au commencement de juin, à l'âge de 57 ans.

Henri Conscience, le romancier populaire flamand, né à Anvers le 13 décembre 1812, est mort à Bruxelles le 10 septembre. Ses œuvres nombreuses ont été traduites dans presque toutes les langues de l'Europe, et ont une vogue universelle. Ses premiers essais, mis au jour dans des publications littéraires, étaient signés *Hendrik Geveten*. Son premier livre, *Het Wonderjaar*, porte son nom véritable. Citons *Jacob van Artevelde*, *Bladzijden uit het boek der natuur*, *De Leeuw van Vlaanderen*, *De Omwenteling van 1830*, *De Loteling*, *Blinde Rosa*, *Baas Ganzendonck*, *Rikketikketak*, *Siska van Roozemaal*, *Hoe men schilder wordt*, *Wat eene moeder lijden kan*, *Hlodwig en Clotildis*, *Baco en Liereke*, *Houten Clara*, etc.

Les commencements de Conscience furent fort difficiles : ses goûts l'éloignant d'un métier, il commença par être professeur. En 1845, il reçut le titre de professeur de l'Université de Gand : il ne donna jamais de cours, que nous sachions; il fut aussi nommé professeur des enfants du roi Léopold Ier. Plus tard, il devint commissaire d'arrondissement à Courtrai et enfin conservateur du Musée-Wiertz, à Bruxelles, où il est mort. Il était membre de l'Académie royale de

Belgique, grand-officier de l'Ordre de Léopold, et décoré d'un nombre considérable d'ordres. Ses funérailles ont eu lieu à Anvers aux frais de l'État. Conscience eut l'honneur bien rare de se voir élever une statue de son vivant. Cette cérémonie eut lieu à Anvers, son lieu natal, le 25 septembre 1881.

Le Dr Schiern, éminent historien danois, est mort à Copenhague le 16 décembre 1882, à l'âge de 66 ans. Il laisse de nombreux ouvrages ; plusieurs ont été traduits en français.

Le cardinal Ferdinand Donnet, archevêque de Bordeaux, est mort le 23 décembre 1882, à l'âge de 88 ans. On lui doit une *Monographie de l'église de Saint-André, à Bordeaux*, des *Lettres et documents relatifs à la question romaine*, etc.

Gustave Doré, peintre et dessinateur, né le 10 janvier 1832 à Strasbourg, est mort au mois de janvier 1883 à Paris. Il a peint quelques grands tableaux et s'est surtout fait connaître par ses illustrations de Don Quichotte, du Dante, de l'Arioste, etc.

Le compositeur Flotow, auteur de *Martha*, est mort à Darmstad, à l'âge de 71 ans : il était né à Mecklenbourg.

J.-B. Clésinger, statuaire, né à Besançon en 1814, est mort à Paris le 6 janvier ; il exécuta, entr'autres, le buste de Scribe, la *femme piquée par un serpent*, un buste colossal de la Liberté en 1848, la Bacchante couchée, Ariane sur un tigre, le Christ mort, le buste de Georges Sand, Cléopâtre devant César, Lucrèce mourante, Phryné devant l'Aréopage, Nessus et Déjanire, etc. Son œuvre est extrêmement nombreuse. Il avait épousé la fille de Georges Sand.

Le compositeur Richard Wagner est mort à Venise le 13 février. Ses œuvres principales sont le *Tanhauser* et *Lohengrin*. Ses théories musicales nouvelles ont été et seront encore longtemps discutées.

Bescherelle, ancien bibliothécaire du Louvre, auteur du *Dictionnaire*, est mort à Paris, à l'âge de 81 ans.

Anthony Trolloppe, fameux romancier anglais, est mort à Londres le 7 décembre 1882 ; il était né en 1815 et composa un nombre considérable de romans et nouvelles qui eurent une grande vogue.

Le baron Davillier, grand collectionneur parisien, auquel on doit de nombreuses publications sur l'art ancien, est mort à Paris au mois de mars à l'âge de 59 ans.

Louis Veuillot, le célèbre publiciste et rédacteur en chef de l'*Univers*, né à Boynes en Gatinais (Loiret) le 13 octobre 1813, est mort à Paris le 7 avril. Né pauvre, ses débuts furent difficiles. C'est comme journaliste, et surtout comme journaliste catholique qu'il s'est fait une place incontestée dans la littérature française de ce siècle. Outre un nombre incalculable d'articles remarquables, il a écrit des romans, des ouvrages d'histoire (Voir dans le *Polybiblion*, mai 1883), des vies de saints et des œuvres de polémique.

Jules Sandeau, romancier et dramaturge, membre de l'Académie française, né à Aubusson le 19 février 1811, est mort à Paris en avril.

Louis Viardot, homme de lettres et critique d'art, est mort à Paris en mai à l'âge de 83 ans ; il écrivit un grand nombre d'ouvrages sur les musées de l'Europe et collabora au *Siècle*, au *Globe*, au *National*.

Edouard Lefebvre de Laboulaye, sénateur français, homme politique, éminent jurisconsulte, est mort à Paris le 24 mai, où il était né le 18 janvier 1811. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire du droit, d'une histoire politique des Etats-Unis, etc., et d'une édition des œuvres complètes de Montesquieu.

Christian Sell, peintre de batailles, est mort à la fin de juin à Dusseldorf, à l'âge de 42 ans.

Adrien Boïeldieu, fils de l'auteur de la *Dame Blanche* et compositeur comme son père, est mort au mois de juillet au Quincy, près de Paris, à l'âge de 67 ans.

Le baron de Ferstel, architecte viennois, dont le nom restera attaché aux principaux monuments de la capitale autrichienne, tels que la Bourse, l'Université, l'église votive, le Musée de l'industrie, l'École des Arts industriels, etc., est mort dans le courant de juillet.

Iwan Tourgueneff, le célèbre romancier russe, est mort le 3 septembre à Bougival-lez-Paris, à l'âge de 65 ans. Ses publications sont nombreuses; il en traduisit plusieurs du russe en français et en composa même quelques-unes dans cette dernière langue qu'il maniait avec beaucoup de facilité.

Le poète danois Carl Andersen, est mort le 1er septembre à Copenhague, où il était né en 1826. Il était intendant du château de Rosenberg et conservateur de cette célèbre collection, dont il a donné la description.

Le capitaine Mayne-Reid, auteur de plusieurs romans américains qui ont eu beaucoup de succès, entr'autres *les Chasseurs de chevelures*, est mort à Londres dans le courant d'octobre, à l'âge de 65 ans.

François Lenormant, professeur d'archéologie, membre de l'Institut de France, est décédé à Paris, le 9 décembre, à l'âge de 47 ans. Bien que peu avancé en âge, il s'était fait un grand nom par ses recherches et ses travaux. Il dirigeait la *Gazette archéologique* et était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1883.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Exposition des arts industriels à Gand. Par Émile Varenbergh. 1
Les van Ghelen, imprimeurs. Par A. A. Vorsterman van Oyen. 16
Rachat des cloches de Gand en 1678. Par le Cte Limburg-Stirum 39
Un administrateur au temps de Louis XIV. Par le Vte de Grouchy et le Cte de Marsy 54, 152, 249, 389
Le duc de Wellington à Bruxelles. Souvenirs divers (1814-1821). Par L. G. 129, 300, 423
Notice historique sur la famille De Wez. Par Ph. Vanderhaeghen 199
Jean Ramée, peintre liégeois. Par Stanislas Bormans. . . . 280
Verzameling van echte en andere stukken betrekkelyk de stad Gend, gecopieerd uyt oude ende nieuwe handschriften. Par D. 349
Les Augustins d'Anvers et la Réforme. Par A. De Decker. . 373
La médaille Rouvroy. Commémoration du siége d'Audenarde en 1814. Par Émile Varenbergh 417

VARIÉTÉS.

Sentence du Conseil de Flandre prononcée contre les bohémiens en 1515 (n. st.). — Document qui peut servir à l'histoire des races maudites 114
Trois centième anniversaire de la naissance de Hugo Grotius. 115
Note sur la corporation des tailleurs de pierres de Tournai. Par A. de la G. 214

Les Aduatuques, Haumont et Aduatuca. Par Caumartin . . 225
Règlement pour l'ancien théâtre français de Gand. Par Fr. De Potter 239
Fossé d'enceinte de l'ancien béguinage de Sainte-Elisabeth. — Charte du 8 juin 1485. Par L. St. 242
Restauration de la confrérie de Saint-Yves à Gand (Juin 1883). Par L. St. 361
Abbaye de Saint-Pierre. Par Emile V.... 364
Lettre au sujet de la redoute dite « le Rabot », à Gand . . . 365
Peintres, sculpteurs et graveurs brugeois, au commencement de ce siècle 467
Visite aux archives de Gand par un commissaire du Gouvernement impérial, en 1812 468
Albert Dürer en Flandre (1521) 471
H. Van der Goes et ses tableaux 476
Histoire ecclésiastique. — Actes de l'évêque de Gand au XVII^e^ siècle. Par Z. 481
Les tombeaux d'Henri II et de Jean III, ducs de Brabant; à l'abbaye de Villers. (Notes supplémentaires.) 484

CHRONIQUE.

Des Expositions et de l'enseignement des Arts décoratifs. Par Th. Fumière. — Emile V... 120
Clara Peeters 121
Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne. Souvenirs de voyages dans la Péninsule Ibérique en 1844 et 1845, par M. Hye-Hoys. Par L. St. 122
Le père de Nicolas Berchem 123
Manuscrit acquis par l'État. 124
Jean Vermeyen, peintre du XVI^e^ siècle. 125
Découvertes archéologiques 126
Documents inédits relatifs au XVI^e^ siècle, par le baron Kervyn de Lettenhove. — Émile V... 245
Mosaïque du XII^e^ siècle. — Émile V... 246
Découverte dans la Meuse 247
Découverte à Rome 247
Exposition d'Amsterdam (section ancienne). Émile V... . . . 367
Découvertes d'antiquités romaines à Zetrud-Lumay, en Brabant 368

Les ruines de Phithom 368
Lettre de Mercator, par Émile V... 486
Découverte d'un tableau de Memling, daté de 1472. 487
Porte sculptée du XV^e^ siècle 488
Le Cupidon de Michel-Ange 489
Découvertes archéologiques 489, 490, 491, 492, 493, 494
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Concours pour 1884. — Partie littéraire. 126
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1883. — Littérature. 127
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Lettres. — Concours pour 1884 . . 370

NÉCROLOGIE.

Edmond Poullet. 495
Guillaume Geefs 495
Madame Guillaume Geefs, née Fanny Corr 495
Joseph Franck 495
Le lieutenant-général Alexis-Michel Eenens. 496
François Joseph Lalmant 496
Edmond De Koninck. 496
Auguste Lauwers. 496
Félix Bouré 496
Octave Pirmez 497
Ferdinand De Brackeleer. 497
Joseph Ducaju. 497
Henri Conscience 497
Le D^r^ Schiern 498
Le cardinal Ferdinand Donnet. 498
Gustave Doré 498
Flotow. 498
J.-B. Clésinger. 498
Richard Wagner 498
Bescherelle 498
Anthony Trollope 498
Le baron Davillier. 499
Louis Veuillot 499

Jules Sandeau 499
Louis Viardot 499
Edouard Lefebvre de Laboulaye 499
Christian Sell 499
Adrien Boïeldieu 499
Le baron de Ferstel 499
Iwan Tourgueneff. 499
Carl Andersen 500
Le capitaine Mayne-Reid 500
François Lenormant 500

Planches.

Coupe de la corporation des Poissonniers de Gand. 1
Vue du compartiment brugeois (section ancienne de l'Exposition des Arts Industriels à Gand, en 1882) 2
Marques typographiques de van Ghelen, imprimeur à Anvers, 1re planche 24
Idem, 2de planche 24
Idem, 3me planche 24
Idem, 4me planche 24
Fac-simile d'une lettre du duc de Wellington 129
Titre et vignette d'une publication en bas allemand, imprimée à Anvers au XVIe siècle 373
Médaille commémorative du siége d'Audenarde en 1814 . . . 417

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5933